
3 1761 04665297 0





BIBLIOTHÈQUE LITTÉRAIRE

DE

LA RENAISSANCE

DIRIGÉE PAR

P. DE NOLHAC et L. DOREZ

PREMIÈRE SÉRIE

TOME HUITIÈME



PARIS
HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

1908

JACQUES AMYOT

TRADUCTEUR

DES VIES PARALLÈLES DE PLUTARQUE

BIBLIOTHÈQUE LITTÉRAIRE DE LA RENAISSANCE

DIRIGÉE PAR

P. DE NOLHAC et L. DOREZ

Première série, petit in-8° carré.

I. — Henry COCHIN. La Chronologie du Canzoniere de Pétrarque. 1 vol. . . . . 4 fr.

II-III. — Louis THUASNE. *Roberti Gaguini Epistolæ et orationes.* 2 vol. . . . . 25 fr.

IV. — Henry COCHIN. Le frère de Pétrarque. 1 vol. 6 fr.

V. — Louis THUASNE. Études sur Rabelais. 1 vol. . 10 fr.

VI. — L. M. CAPELLI. Pétrarque. Le traité *De sui ipsius et multorum ignorantia.* 1 vol. . . . . 6 fr.

VII. — Joseph DE ZANGRONIZ. Montaigne, Amyot et Saliat. Étude sur les sources des Essais de Montaigne. 1 vol. 6 fr.

VIII. — René STUREL. Jacques Amyot, traducteur des Vies parallèles de Plutarque. 1 vol. avec planches.

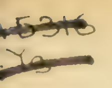
IX. — P. VILLEY. Les sources italiennes de Du Bellay.

Deuxième série, grand in-8° raisin.

I-II. — Pierre DE NOLHAC. Pétrarque et l'humanisme. Nouvelle édition revue et considérablement augmentée avec un portrait inédit de Pétrarque et des fac-similés de ses manuscrits. 2 vol. et planches. . . . . 20 fr.

III. — COURTEAULT. Geoffroy de Malvyn, magistrat et humaniste bordelais (1545-1617), étude biographique et littéraire, suivie de harangues, poésies et lettres inédites. . 7 fr. 50

IMPRIMERIE F. PAILLART, ABBEVILLE



RENÉ STUREL

JACQUES AMYOT

TRADUCTEUR

DES VIES PARALLÈLES DE PLUTARQUE



PARIS

HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, Quai Malaquais, 5

1908

A Monsieur G. LANSON

Professeur a la Faculté des Lettres de l'Université de Paris

Hommage respectueux.

PRÉFACE

Le travail qu'on va lire a été présenté à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris comme mémoire de diplôme d'Études en 1907. C'est assez dire qu'il n'a pas pour objet d'étudier dans leur ensemble la vie et l'œuvre de Jacques Amyot. L'étendue de l'une et de l'autre, plus encore l'obscurité, ou, pour mieux dire, le faux jour qui les enveloppent toutes deux, nous empêchaient d'y songer un seul instant. Il peut paraître étrange de parler d'obscurité à propos d'un auteur dont le nom est aussi populaire. Mais si l'on y regarde de près, on s'aperçoit sans peine qu'Amyot est de ces personnages qui, suivant une formule banale que je m'excuse de répéter ici, sont plus célèbres que connus.

Sa vie d'octogénaire a été ornée tout d'abord et bientôt rebâtie d'anecdotes de toute sorte, et les rares critiques qui ont essayé, au siècle dernier, de dissiper ces légendes inventées de bonne heure par les passions religieuses ou par le goût du romanesque n'ont pu le plus souvent substituer à ce riche roman,

qu'une histoire un peu maigre et singulièrement pauvre de dates. On verra dans la suite de ce travail que la première moitié de la biographie d'Amyot, qui pour nous serait la plus intéressante, est à peu près inconnue. Pour la fin de sa vie, nous possédons, il est vrai, des renseignements un peu plus précis.

Mais, là encore, la légende ne perd pas ses droits : le nom d'Amyot semble s'identifier de bonne heure avec le titre d'évêque d'Auxerre, quoiqu'il n'ait été revêtu de cette fonction qu'en 1570 ; et il n'est pas rare de rencontrer dans les ouvrages les mieux informés d'étranges erreurs à ce sujet. Nous en citerons plus loin une, de Bourdelot, au début du XVIII[e] siècle. Dans ses *Négociations sous François II*, L. Paris en commet de semblables en rapportant à Amyot deux mentions de l'évêque d'Auxerre en 1559 (1) ; et de même l'éditeur du tome III des *Lettres de Catherine de Médicis*, à propos d'une lettre datée du 20 avril 1569 et adressée « à mon cousin l'evesque d'Auxerre », dans laquelle on lit : « ... desirant le Roy mondict fils d'emprunter de vous l'abbaye de Belle Perche que vous tenez (2)... »

Ces inadvertances ont d'ailleurs leur explication, sinon leur excuse. Ce qui intéresse chez Amyot, c'est moins l'homme que l'écrivain. Si son nom est resté

(1) Cf. *Négociations sous François II*, publiées par L. Paris, pour la Société de l'Histoire de France, 1841, p. 113 et p. 851.

(2) Cf. *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par le vicomte de La Ferrière, t. III, 1887, p. 238.

encore populaire, il le doit au témoignage de Vaugelas, de Fénelon et de La Bruyère ; il le doit surtout à Montaigne, qui l'a « mis au pillage », ainsi que l'a montré récemment M. Joseph de Zangroniz dans une très curieuse étude (1). Mais si les *Essais* ont fait la gloire d'Amyot, il aurait quelque droit de s'en plaindre aujourd'hui. Trop souvent, nous le verrons plus loin, on s'est fié au dire de Montaigne et, qui pis est, on l'a mal compris. Il avait parlé quelque part de la « naïveté » de son style ; il l'avait ailleurs appelé « bonhomme » : cela suffisait aux commentateurs et aux critiques, et, depuis deux siècles, il semble que le nom d'Amyot soit devenu inséparable de ces épithètes vagues et qui représentent bien, par leur imprécision même, l'idée que l'on se fait le plus souvent du traducteur de Plutarque.

Sans doute, certains esprits plus pénétrants ont recherché, dans l'œuvre même de notre écrivain, la vérification de cette formule. Ils l'ont lu et apprécié directement. Mais cela ne suffisait pas encore pour le bien connaître. Amyot n'est pas un auteur original,

(1) *Montaigne, Amyot et Saliat : Étude sur les sources des Essais*, Paris, Champion, 1906 ; fait partie de la *Bibliothèque littéraire de la Renaissance*. — Il faut ajouter à ce volume un très intéressant article de M. Villey auquel il a donné lieu, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (octobre-décembre 1907) ; et le volume suivant de Miss Grace Norton : *Le Plutarque de Montaigne. Selections from Amyot's translation of Plutarch arranged to illustrate Montaigne's Essays*, compiled and edited by Miss Grace Norton (Boston and New-York, Houghton, Mifflin and Company, 1906). — Cf. aussi les deux excellentes thèses de M. Villey sur *Les sources et l'évolution des Essais* et *Les livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne* (Paris, Hachette, 1908).

ou plutôt son originalité consiste dans la manière dont il transforme l'auteur qu'il traduit. C'est donc le traducteur qu'il faut étudier tout d'abord, pour pouvoir comprendre et juger l'écrivain. Sainte-Beuve l'avait déjà remarqué, — sans s'y arrêter d'ailleurs. « Il est difficile, disait-il (1), d'essayer un jugement sur les ouvrages d'Amyot et de les apprécier au vrai sans avoir à la fois sous les yeux les textes et les traductions ; mais non — prenons celles-ci, comme on le fait presque toujours, comme des écrits originaux d'un style coulant, vif, abondant, familier et naïf, qui se font lire comme s'ils sortaient d'une seule et unique veine. » Tout récemment encore, un critique regretté, Ferdinand Brunetière, exprimait la même idée dans les lignes suivantes (2) : « Il est presque inutile d'examiner curieusement si le traducteur français a toujours très bien compris son modèle grec, et si, comme on l'a prétendu, les contresens et les fautes n'abondent pas dans sa traduction. Il y en a certainement et il y en doit avoir. Amyot n'a pas toujours eu sous les yeux les meilleurs manuscrits ni les meilleures éditions, et peut-être a-t-il su le grec d'une manière moins précise et moins sûre que Henry Estienne. Il faudrait vérifier, si l'on jugeait que la question en valût la peine. »

(1) *Causeries du Lundi*, tome IV : article sur Amyot à propos du livre d'Auguste de Blignières, 1851.

(2) Article publié après sa mort dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1907, p. 26.

Nous avons cru que la question en valait la peine, et nous avons choisi parmi les traductions d'Amyot celle qui, comme nous le montrerons, a été véritablement « son grand œuvre » : les *Vies* de Plutarque, publiées pour la première fois en 1559. Un très court *programm* de Johann Dassenbacher (1) avait à peine effleuré ce sujet. Plus récemment, un autre érudit allemand, J. Jaeger, donnait une étude plus approfondie de la traduction des *Morales* d'après un exemplaire grec chargé de notes manuscrites de notre auteur (2).

Parmi les ouvrages français, nos ressources n'étaient guère plus abondantes. Le livre d'Auguste de Blignières (3), si remarquable quand on songe à l'époque à laquelle il a été écrit, était trop général

(1) *Amyot als Uebersetzer der Lebensbeschreibung des Perikles von Plutarch*, Prag, 1887.

(2) *Zur Kritik von Amyots Uebersetzung der Moralia Plutarchs*, Buhl, 1899. On peut s'étonner à ce propos que cet exemplaire, signalé par tant de témoignages et qui portait en lettres d'or sur le plat et sur le dos de la reliure l'indication de ces notes d'Amyot, ait échappé depuis un siècle à l'attention de nos critiques qui le croyaient perdu, jusqu'au jour où un Allemand nous en révéla, il y a dix ans, l'existence dans notre Bibliothèque nationale.

(3) *Essai sur Amyot et les traducteurs français au* XVIe *siècle*, Paris, Durand, 1851.

Signalons en outre deux intéressantes études de M. Reinhold Dezeimeris : la première, publiée dans les Mémoires de la Société des bibliophiles de Guyenne, en 1867, sur des *Remarques et corrections d'Estienne de la Boëtie sur le traité de Plutarque intitulé* ἐρωτικός ; la seconde, une *étude bibliographique et critique sur une version peu connue des Moralia de Plutarque*, Bordeaux, Gounouilhou, 1904. — L'auteur, dans la première, signale certains rapprochements qui témoignent de l'utilisation par Amyot de la traduction latine d'Arnaud Ferron et des notes de La Boetie. Mais ces deux études, comme le travail cité plus haut de Jaeger, concernent les *Morales* de Plutarque, et non les *Vies des hommes illustres*.

pour nous fournir un utile secours sur le sujet précis dont nous nous occupions. Nous n'avons pas cherché à refaire ce travail ; notre but était bien plutôt de le compléter. Nous indiquerons donc brièvement le plan que nous avons suivi.

Notre première partie est consacrée aux recherches préparatoires de biographie et de bibliographie. Nous nous sommes efforcé de préciser, dans la vie de notre auteur, les faits et les dates qui pouvaient avoir quelque importance pour l'étude de sa traduction, depuis le moment où l'idée première lui en fut suggérée ; nous avons tâché de retrouver les états par lesquels son œuvre avait passé successivement, et d'indiquer dans quels textes on pouvait saisir ses remaniements et ses corrections, soit pendant sa vie, soit parmi les éditions posthumes. Après avoir ainsi essayé d'élucider ces quelques problèmes, nous avons pu aborder avec plus de sûreté, dans la seconde partie, l'étude même de cette traduction. Nous nous sommes borné, pour l'examen minutieux du premier état du texte, à une seule biographie, celle de *Philopœmen*, et nous avons étendu, pour les corrections postérieures, notre recherche à tout le volume. Nous nous sommes efforcé, d'une part, de déterminer les instruments de travail dont notre écrivain s'était servi aux différentes époques et les influences qu'il avait subies, et de marquer, d'autre part, à l'aide d'exemples nombreux et précis, les caractères essentiels de sa traduction et les

principes généraux auxquels se ramènent ses retouches successives. On aperçoit facilement par ce seul programme combien de prudence réclamait une pareille étude. Nous ne nous flattons pas d'y avoir réussi. Nous espérons qu'on nous saura gré, du moins, d'avoir multiplié les exemples et d'avoir accompagné les citations françaises du texte grec donné par les éditions du temps ; ce qui permettra aux lecteurs de rectifier, s'il y a lieu, notre interprétation.

Quelque imparfait que soit ce travail, nous n'aurions pu le mener à fin sans le concours bienveillant de maîtres auxquels nous sommes heureux d'exprimer ici notre respectueuse gratitude. M. Émile Picot a mis à notre disposition avec une inépuisable bienveillance sa vaste érudition sur tout ce qui touche le XVIe siècle français et étranger. M. Gustave Lanson et M. Léon Dorez nous ont pendant ces deux années aidé de leurs précieux conseils. Nous avons aussi plus d'une fois profité de ceux de nos autres maîtres de la Sorbonne, en particulier de MM. Ferdinand Brunot et Mario Roques. Nous avons trouvé également dans les bibliothèques françaises ou étrangères l'accueil le plus obligeant. Qu'il nous soit permis, notamment, de remercier MM. Émile Chatelain et Paul Bonnefon, qui nous ont si souvent facilité nos recherches, ainsi que MM. les conservateurs et bibliothécaires du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale

et de la Bibliothèque de l'Université. Enfin nous sommes heureux d'exprimer ici notre reconnaissance à M. Louis Passy et à M. Urbain Mengin qui ont bien voulu nous signaler ou nous communiquer des corrections manuscrites d'Amyot, ainsi qu'à M. Jacques Madeleine, dont les conseils nous ont été fort utiles pour la correction des épreuves.

Paris, juillet 1908.

PREMIÈRE PARTIE

RECHERCHES BIO-BIBLIOGRAPHIQUES ET CRITIQUES

CHAPITRE PREMIER

(PREMIÈRE PÉRIODE)

LES MANUSCRITS DE DÉDICACE

(1542-1546)

La première édition des *Vies* de Plutarque traduites par Amyot parut en 1559, sous ce titre : *Les* || *Vies des hommes* || *illustres Grecs et Romains* || *comparees l'une avec l'au* || *tre par Plutarque de Chaeronee* || *Translatees de grec en François* || *A Paris* || *De l'imprimerie de Michel de Vascosan* || *MDLVIIII* || *avec privilege du Roy.*

Dans la dédicace intitulée : *Au très puissant et très chrestien roy de France Henry deuxieme de ce nom, Jacques Amyot, abbé de Bellozane son très humble et très obeissant serviteur S.*, et datée du mois de « *Febvrier* 1559, *en vostre Royale Maison de Fontaine-bell'eau,* » le traducteur écrit : « ... Je me suis mis à reveoir ce que de longtemps j'avoye traduit de grec en François des Vies de Plutarque, et à continuer de traduire ce qui m'en restoit. »

Dans l'Epître au même Henri II, en tête de sa traduction de *Diodore* (1554), il s'était exprimé plus clairement à ce sujet en promettant au roi « l'œuvre

des Vies de Plutarque que j'avois commencé, dit-il, dès le temps de l'heureuse memoire du feu Roy vostre pere qui en a veu plusieurs de ma traduction (1). »

Enfin, en 1572, dans la dédicace de sa traduction des *Œuvres morales* à Charles IX, il rappellera encore ces premiers essais qu'il avait faits « par le commandement du feu grand Roy François, » son « premier bienfaicteur ».

C'est même, suivant ses biographes les plus autorisés (2), pour le récompenser de ces traductions, et non pas, comme on le croit souvent, de celle d'*Héliodore,* que François Ier lui donna l'abbaye de Bellozane. Si cette version nous prive d'un piquant contraste entre l'auteur prétendu, évêque de Trica, dépossédé de son évêché pour avoir refusé de brûler son roman, et le traducteur recevant une abbaye pour avoir mis en français ce même roman, elle a, en revanche, l'avantage d'être plus conforme aux faits et plus vraisemblable. Nous savons, en effet, par les témoignages suffisamment précis que je viens de citer, qu'Amyot avait présenté au roi des traductions manuscrites de *Vies* de Plutarque, mais rien ne nous

(1) C'est peut-être à ce travail qu'il faisait allusion dans la préface de son *Heliodore*, qui parut en 1548 (n. st.), sans nom de traducteur, lorsqu'il écrivait : « J'ay moy mesme adoucy le travail d'autres meilleures et plus fructueuses traductions en le traduisant [le roman de Theagenes et de Chariclea] par intervailes aux heures extraordinaires. »

(2) Vie latine, publiée par le P. Labbe, *Bibl. Manuscr.*; Vie française, publiée par Fédéric Morel, éd. de 1619 des *Vies* de Plutarque; Séb. Rouillard, *Histoire de Melun*, 1628, p. 607; Hilarion de Coste, *Le Parfait Ecclesiastique*, p. 388; abbé Lebeuf, *Memoires sur l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*, I, p. 620; cf. A. de Blignières, pp. 66-67.

fait supposer que la traduction de l'*Histoire Éthiopique*, sur le titre de laquelle il ne mit jamais son nom, ait été de même dédiée en manuscrit à François Ier. D'autre part, on ne saurait prétendre que celui-ci ait voulu récompenser l'édition de cet ouvrage, si l'on songe que l'achevé d'imprimer est de février 1547, c'est-à-dire 1548 nouveau style (1), alors que François Ier était mort depuis le 31 mars 1547 nouveau style, et qu'Amyot était abbé de Bellozane depuis le 18 mars de la même année (2).

A ces affirmations d'Amyot et de ses contemporains touchant ces premières traductions de Plutarque antérieures au 31 mars 1547, nous pouvons ajouter un détail que nous fournit Sébastien Rouillard dans son *Histoire de Melun* (et, après lui, Hilarion de Coste); c'est le nom du copiste d'Amyot: « Maistre

(1) On pourrait au premier abord se demander si cet achevé d'imprimer n'est pas daté en nouveau style, comme M. Chamard (*Joachim Du Bellay*, p. 96-98) a établi qu'était datée la lettre au cardinal Du Bellay, en tête de la *Deffence* et comme nous montrerons plus loin qu'est datée la dédicace de la première édition des *Vies*. Mais, — outre qu'un achevé d'imprimer est presque un document officiel, par conséquent plus généralement daté en ancien style (pour la *Deffence*, par exemple, le privilège est daté en ancien style, contrairement à la préface) — nous lisons dans le *Proesme du translateur* d'*Héliodore* : « Celuy qui depuis le fit imprimer [le roman grec] en Allemaigne, il y a quelque quatorze ou quinze ans... » — Or l'édition unique dont parle ici Amyot est celle que Vincent Opsopœus publia à Bâle chez Hervagius en 1534. Si nous adoptions pour la traduction française la date de 1547, il se serait à peine écoulé treize ans depuis l'apparition de l'édition d'Opsopœus. Le fait qu'Amyot — qui sans doute avait alors celle-ci sous les yeux — écrit « quelque quatorze ou quinze ans », nous oblige donc à regarder la date de 1547 comme formulée en ancien style et à fixer à l'année 1548 la première édition de la traduction d'*Héliodore*.

(2) Et non, comme le dit A. de Blignières, en 1546. Cf. *Actes de François Ier*, tome V, p. 188, no 15631 ; et Bibliothèque nationale, ms. français 5127, fol. 152, vo, *Registre de Guillaume Bochetel, trésorier du Roi*.

Adam Charles, escripvain de Paris » (1). Sur cet Adam Charles, nous possédons fort peu de renseignements. Je ne puis apporter ici que deux indications qu'a bien voulu me communiquer M. Émile Picot.

L'album amicorum de J.-J. Von Staal (2) contenait un autographe en lettres d'or de « Adam Charles, maistre escrivain et notaire royal juré en l'Université de Paris, 1567. »

D'autre part, dans l'*Extrait des Comptes de dépenses de Catherine de Médicis* (3) nous lisons la mention suivante : « Novembre 1579. — A Adam Charles, maistre escrivain demourant à Paris, la somme de 35 escus pour la pension du petit Majosky, nain de ladicte dame [Catherine de Médicis], pendant les mois de Octobre, Novembre et Decembre 1579, et pour menues parties fournies pour l'entretien dudict Majosky, tant en habillemens, livres, papiers, plumes et ancre que à son regent au college, la somme de 30 livres t.

« Pour avoir fait une croix garnie de rameaux pour le dimanche de Pasques fleuries 4 livres t. »

On peut s'étonner qu'aucun des érudits ou des historiens qui ont depuis trois siècles parlé d'Amyot n'ait recherché ces traductions manuscrites dont des

(1) Séb. Rouillard, *loc. cit.*, et Hilarion de Coste, *Eloge d'Amyot*, à la suite du *Parfait Ecclesiastique*, 1658, pp. 388-389.

(2) Cet album portait, dans le catalogue de la duchesse de Berry, vente de 1864, le n° 32.

(3) Conservé aux Archives et à la Bibliothèque nationale et publié par Cimber (et Danjou) dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 1re série, tome IX, Paris, 1836, p. 117.

témoignages si précis mentionnaient l'existence. Auguste de Blignières regrettait de n'avoir pu mettre au jour, pendant de longues années de patient travail, quelque œuvre ignorée ou perdue de son auteur : « Une des joies les plus vives de la science, disait-il, une de celles dont l'espoir est le meilleur soutien pour le zèle et qui sont elles-mêmes les plus douces récompenses de l'effort, c'est de retrouver, après de persistantes recherches, quelque ouvrage perdu d'un écrivain auquel vous attache une longue étude, une affectueuse et sympathique admiration de son génie. Cette joie nous a été refusée... Un autre plus heureux les retrouvera peut-être quelque jour. » Blignières songeait surtout, en écrivant ces lignes, aux œuvres de la vieillesse d'Amyot, traductions d'auteurs religieux dont ses biographes nous ont conservé le nom. Nous nous sommes plus particulièrement attaché à retrouver les traductions manuscrites des *Vies*, dont nous n'avions pas de moins sûrs témoignages, et la fortune nous a heureusement favorisé.

Si les bibliothèques de Melun, de Bourges, d'Auxerre, où nous avons fait des recherches, si la plupart des bibliothèques de Paris ne contiennent aucun manuscrit répondant au signalement des biographes et des préfaces de notre traducteur, la Bibliothèque nationale possède, en revanche, un certain nombre de traductions françaises manuscrites de *Vies* de Plutarque datant du XVIe siècle. En voici la liste, en laissant de côté le manuscrit des huit *Vies* de Plutarque traduites par George de Selve qui fut publié dès 1543 :

1° Le ms. fr. 732, contenant les traductions suivantes de Simon Bourgouyn :

La très celebrable et fameuse vie || du très noble très puissant et très || magnanime capitaine rommain || Pompée le grant, translaté de latin || en françoys par Simon Bourgouyn || bachelier en loix (1).

La très illustre vie de Marc Tullus || Cycero redigée de Plutarque grec en || latin par doctissime et eleguant || orateur Leonard Aretin. Et trans || latée de latin en langue françoyse || par Simon Bourgouyn bachelier || en loix (2).

La très illustre vie du noble tres || prudent et clement Publie Scipion || l'Affricain capitaine victorieux rom || main par très elegant acteur Donat || Acciole redigée de Plutarque grec en latin || Et translatée d'iscelluy latin en langue || françoyse par Simon Bourgouyn || bachelier en loix (3).

M. Léopold Delisle (4) croit que ce manuscrit vient

(1) Ms. fr. 732, fol. 1. Le latin est celui d'une traduction de Plutarque.

(2) *Ibid.*, fol. 168.

(3) *Ibid.*, fol. 266. — De Blignières (*Essai sur Amyot*, p. 177, note 1) signale, sans donner de référence, plusieurs traductions manuscrites de *Vies* détachées :

1° *La tresillustre vie de Romulus faicte premierement par Plutarche Cheronense en langage grec, et depuys traduite en langue rommaine, qui est latine, par Lappe Florentin, et finalement translatee en nostre maternel usaige.*

2° *La tresillustre vie du jeune Caton, dit Uticense, noble capitaine romain, redigee de Plutarche grec en latin, et translatée de latin en francais* (toutes deux manuscrites, de la fin du XVe siècle ou du début du XVIe siècle).

3° *Le second livre de Plutarque de la vie de Scipion et de Pompee, translaté de latin en françois par Simon Bourgouyn.*

4° *La vie tresillustre du capitaine Hannibal, traduicte de Plutarque grec en latin par Donat Acciole et du latin en langaige vulgaire gallique, redigée par Simon Bourgouyn.*

Je n'ai pu retrouver ces manuscrits ; mais la Bibliothèque nationale possède, comme on l'a vu, dans le ms. franç. 732 (fol. 1 et 266), un exemplaire du n° 3.

(4) *Le Cabinet des Mss. à la Bibliothèque nationale*, tome I, p. 124.

de la bibliothèque de Louis XII, dont Bourgouyn était valet de chambre. Cette traduction serait donc antérieure à 1515, et nous aurions là sans doute la première traduction française (faite sur le latin, il est vrai) de Vies de Plutarque (1).

2° Trois autres traductions par Arnauld Chandon :

La vie du Roy Agesilaus, composée par Plutarque || *et traduite du grec en françoys par Arnaud Chandon* || *de Pamyés, docteur es droicts, prieur de Montferrand* || *en Auvergne* (2).

La vie de Marcellus illustre romain, || *composée par Plutarque et tra* || *duicte du grec en françoys par* || *Arnauld Chandon,* || *docteur es droicts* (3).

La vie du Roy || *Alexandre, composée par Plutarque* || *et traduicte de grec en françoys par* || *Arnauld Chandon, docteur es droictz, prieur de* || *Montferrand* (4).

Ces trois petits in-folio sont reliés aux armes de François Ier ; ils ont donc été composés avant 1547.

D'autre part, deux d'entre eux donnent à Chandon le titre de prieur de Montferrand. Or nous savons que Chandon fut prieur du couvent bénédictin du Moustier ou de Saint-Robert de Montferrand en 1542 (5).

(1) Sur Simon Bourgouyn, cf. La Croix du Maine, II, 407 et Du Verdier, III, 472 ; et aussi Goujet, *Bibliothèque françaíse*, X, 165 sqq.

(2) Ms. fr. 1399.

(3) Ms. fr. 1402.

(4) Ms. fr. 24927.

Sur Arnauld ou Renaud Chandon de Pamiers, célèbre jurisconsulte, cf. un tres maigre article de La Croix du Maine, II, 356; et aussi les *Epistolæ* de P. Bunel, éd. 1551, pp. 50-52, p. 76, et passim.

(5) Cf. Ambroise Tardieu, *Histoire de la ville de Montferrand et du bourg de Chamalières en Auvergne*, p. 49-51, Moulins, impr. de C. Desrosiers, M.DCCC.LXXV ; tiré à 155 exemplaires. — Bibl. nat., Lk. 7. 18656.

Les manuscrits d'Agésilas et d'Alexandre peuvent donc être placés avec certitude entre 1542 et 1547. J'en dirai autant d'un autre manuscrit semblable au précédent qui contient la traduction de la Vie de Pyrrhus dédiée au roi et qui se trouve à la Bibliothèque du Musée Condé, à Chantilly, sous la cote 1286.

Ce manuscrit est ainsi intitulé : *La Vie de Pyrrhus* (1) *Roy des Epirotes || composée par Plutarque et traduicte || de grec en francoys par Arnauld Chan || don, prieur de Montferrand.*

Reste le manuscrit 1402 de la Bibliothèque nationale (traduction de la Vie de Marcellus) où Chandon n'est pas qualifié de « prieur de Montferrand », mais seulement de « docteur ès droictz ». Il avait suivi en effet les cours de droit de l'Université de Padoue où il se trouvait encore en 1531, mais dès 1534 il était en France, comme nous l'indique la préface d'un petit traité qui parut à Paris à cette date (2) et où nous lisons : « Quum tristissimus nuper in Gallia rumor increbuisset de summi pontificis gravi periculosoque morbo, dupliciter affectos homines videbam..., nunc vero exhilaratis omnium animis propter certissimum bonæ valetudinis ejus nuncium... »

(1) L'y de Pyrrhus a été substitué dans ce titre comme dans presque tout le reste du volume à l'*i* qui y était primitivement. Cette correction semble être d'une autre main que celle du copiste primitif.

(2) *Renaldi Chandonii Pamiensis, juris utriusque doctoris, responsum, quo planum sit, non || esse amplius dubitandum quin mor || tuo Romano pontifice adhuc || omnino duret potestas Legati || Franciæ, etiam quo ad facultates specialiter con || cessas ultra princi || pale legationis || officium.* (Parisiis || Apud Joannem Parvum sub Lilio aureo) in via ad divum Jacobum || 1534 || cum privilegio. (Bibl. nat., Inv. E. 2038).

Le privilège est daté du 18 septembre 1534.

Il semblerait donc, au premier abord, que ce manuscrit dût être placé entre 1534 et 1542 et, sans doute, peu de temps avant cette dernière date. Mais je crois que l'on ne doit pas tenir fort grand compte de l'omission sur le titre de la mention « prieur de Montferrand ». Si nous comparons, en effet, les titres des différents manuscrits cités plus haut, nous remarquerons que certaines indications y sont arbitrairement supprimées : par exemple, le nom de la ville natale de Chandon dans les manuscrits 1402 et 24927 de la Bibliothèque nationale, le grade de « docteur ès droictz » dans le manuscrit 1286 de Chantilly. N'est-il pas très admissible que le titre de « prieur de Montferrand » dans le manuscrit 1402 de la Bibliothèque nationale ait été également omis par négligence ? Cette hypothèse est fortifiée par la remarque suivante : le Musée Condé possède un autre manuscrit de dédicace de cette même traduction de Marcellus, manuscrit qui ne fut pas offert au roi, mais qui semble bien être contemporain de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale. Or ce manuscrit de Chantilly (n° 1018) porte le titre suivant :

La Vie de Marcellus Romain || composée par Plutarque et tra || duicte de grec en françoys par || Arnauld Chandon prieur de || Montferrand en Auvergne,

où le translateur est nommé non pas « docteur ès droictz », mais « prieur de Montferrand ».

Je crois donc que nous pouvons placer avec vraisemblance tous ces manuscrits de Chandon entre la fin de 1542 et le début de 1547.

Cette date n'a d'ailleurs rien que de très naturel.

Nous avons mentionné plus haut la traduction de huit Vies de Plutarque par George de Selve, évêque de Lavaur. Cette traduction, dont le manuscrit de dédicace, non daté, se trouve à la Bibliothèque nationale (1), n'a été imprimée, semble-t-il, qu'après la mort de son auteur, survenue en 1542 (2). Le titre même nous apprend qu'elle avait été entreprise sur le commandement du roi François Ier (3) et nous lisons dans la préface les lignes suivantes : « Comme vostre bon plaisir eust été, Sire, me commander de mettre en Francois les susdites vies des Grecz et Romains escrites par ledit Plutarque : plus contraint de la très humble obeissance (que je vous dois et par droit de nature et par juste obligation, pour estre né en vostre subjection, et eslevé où je suis et moy et les miens par vos bienfaictz) que incité de confiance de pouvoir satisfaire à celle entreprise : le plus tost qu'il me fut possible, je commençay à y mettre la main, et le plus diligemment que j'ay peu ay poursuivy la traduction, où j'ay trouvé difficultez assez,

(1). Ms. franç. 733.

(2) Goujet (*Mem. sur le Collège de France*) prétend pourtant que l'édition originale est de 1535. — Sur G. de Selve, cf. entre autres ouvrages : La Croix du Maine, I, pp. 265-266, Du Verdier, II, pp. 32-33, *Epistolæ* de P. Bunel, passim, et aussi, pour la date de ses ambassades, Fleury-Vindry, *Les ambassadeurs permanents au* XVIe *siècle*.

(3) *Les vies de huit ex || cellens et re || nommez personnages Grecz et Rom | mains mises au parangon l'une de l'au | tre escrites en grec par Plutarque de Cheronee ; et depuis translatées || par le commandement du très chres || tien Roy Francois premier de ce nom || par feu reverend pere en Dieu, mes | sire George de Selve, en son vivant || Evesque de La Vaur.*

Je transcris ce titre d'après l'édition de Jean de Tournes, MDXLVIII, en trois petits volumes dont la Bibliothèque nationale possède, sous la cote Rés. J. 2079-2080, le 1er et le 3e.

tant pour ce que telles gens que moy les trouvent souvent où elles ne sont point, que pour ce que à la verité il y ha aucuns passages très obscurs et par foys corrompuz... Me trouvant donc, Sire, huit vies non pas parachevées, de sorte qu'il n'y aye beaucoup à redire et à corriger, mais au moins traduites tout du long, je les vous ay bien voulu envoyer. ...Ma deliberation est (s'il ne vous plaist me commander le contraire) de proceder au reste des vies qui sont en grand nombre. Et quelque jour, j'espère vous rendre l'œuvre complette ; qui ne peult estre tost pour la longueur et difficulté d'icelle et pour la petite portée de mon industrie et sçavoir. »

Tant que vécut l'évèque de Lavaur, il est peu vraisemblable que quelque érudit se soit hasardé de « translater » des Vies détachées de Plutarque, à plus forte raison d'en entreprendre la traduction complète. Cela est même tout à fait inadmissible de Chandon qui, par son ami Bunel, le protégé de Georges de Selve, était en relation avec cet évèque (1). Après la mort de ce dernier, au contraire, il est tout naturel que d'autres humanistes, soit de leur propre initiative, soit sur l'invitation du roi, se soient mis à cette tâche, et aient entrepris de donner une suite à l'œuvre de l'évèque de Lavaur. Pour ce travail Arnauld Chandon semblait tout désigné, puisqu'il avait déjà traduit quelques années auparavant le traité de Plutarque *de la fortune des Romains* (2).

(1) Cf. les *Epistolæ* de Bunel, passim.
(2) Cf. la note de La Monnoye à l'article *Renault Chandon* de La Croix du Maine, II, p. 356.

Outre ces manuscrits dont nous connaissons les auteurs avec certitude et les dates approximativement, la Bibliothèque nationale possède encore des traductions anonymes de Vies de Plutarque. Nous rencontrons d'abord :

La vie et faicts de Marc Antoine le triumvir et de sa mye Cleopatre translatées de l'historian Plutarque.

Pour très illustre haulte et puyssante dame Madame Françoyse de Fouez, dame de Chateaubriand, de Montassilant, etc. (1).

Françoise de Foix, née vers 1495, fut mariée en 1509 à Jean de Montmorency-Laval, comte de Chateaubriand. Elle devint une dizaine d'années plus tard la maîtresse de François Ier et eut une très grande et très regrettable influence à la cour. Supplantée dans le cœur du roi, vers 1527, par Mademoiselle d'Heilly, elle se retira alors en Bretagne où elle mourut le 16 octobre 1537.

Ce manuscrit peut donc être placé avec certitude entre 1509 et 1537 ; mais il est plus vraisemblable qu'il a été dédié à Françoise de Foix au temps de sa faveur et déposé alors à la bibliothèque de Fontainebleau. Nous sommes donc portés à supposer qu'il a été écrit après 1519 et avant 1527. Il ne saurait être question, en tous cas, de l'attribuer à Amyot.

Les manuscrits suivants sont pour nous plus intéressants :

1° *La vie de Theseus et la vie de Romulus* (2).

(1) Ms. franç. 1398.
(2) Ms. franç. 1396. Relié au chiffre de François Ier.

2° *La vie de Philopœmen et la vie de Titus Quintius Flaminius* (1).

3° *La vie de Sertorius et la vie d'Eumenes* (2).

Les trois reliures, au chiffre de François Ier, sont différentes entre elles.

4° *La vie de Demetrius* (3).

Laissons de côté, pour le moment, le premier de ces manuscrits, qui a été attribué par M. Lucien Pinvert à Lazare de Baïf (4) ; et étudions les trois autres, en commençant par le premier, dans l'ordre des Vies de Plutarque : celui de Philopœmen et Flaminius. Si nous le comparons avec les pages correspondantes de l'édition de 1559 d'Amyot, nous constaterons, non pas l'identité des deux textes, mais l'utilisation constante du premier par le second.

Prenons-en pour exemple le début même du manuscrit. Les passages soulignés sont les passages corrigés par Amyot en 1559 :

Manuscrit.	Éd. 1559.
En la ville de Mantinée *fut* jadis ung *gentilhomme* nommé Cassander, de lune des plus nobles, et *des* plus ancienes	En la ville de Mantinée y *eut* jadis un *citoien* nommé Cassander, de lune des plus nobles et plus ancienes familles

(1) Ms. franç. 1400. Relié au chiffre de François Ier.

(2) Ms. franç. 1401. Relié au chiffre de François Ier.

(3) Ms. franç. 1395. Relié postérieurement aux armes de Béthune. — Une note manuscrite de l'abbé de Targny nous indique que les mss. franç. 1396, 1400, 1401 ont été acquis par la Bibliothèque royale dans les premières années du XVIIIe siècle. Quant au ms. franç. 1395, il entra dans cette Bibliothèque en 1662, avec les autres livres du fonds Béthune.

(4) Cf. Lucien Pinvert, *Lazare de Baïf* (Paris, 1900, in-8°), pp. , , et suiv.

familles et qui eut autant de credit et d'authorité au gouvernement de la chose publique que nul autre *citoyen* qui fust de son temps. Toutesfois * fortune luy courut sus, *et* fut par sentence *banny* de son pays : *Parquoy il* se retira en la ville de Megalipolis, *principalement pour le regard* de l'amitié qu'il avait avec Crausis * pere de Philopœmen homme *rare et excellent* en toutes *choses vertueuses duquel il estoit particulierement bien voulu*. Or tant *que* ledict Crausis vescut Cassander fut *de luy si bien traicté* qu'il n'eut faulte daulcune chose *qui luy feist besoing*. Et après qu'il fut decedé, Cassander luy voulant rendre la pareille du bon recueil et * traictement qu'il luy avoit faict en sa vie, *enseigna* et institua son filz *lequel estoit* demouré orphelin, *ainsy comme* Homere dict que Achilles fut *nourry et instruict* par Phœnix : Si prit incontinent le naturel de l'enfant ung ply *et une adresse* de nourriture veritablement genereuse et royale, *et si alla tousjours* en croissant de bien en mieulx.

Ms., f° 1, r° et v°.

et qui eut autant de credit et d'authorité au gouvernement de la chose publique que nul autre * qui fust de son temps. Toutesfois *à la fin* fortune luy courut sus *de maniere qu'il* fut *chassé* de son païs *et* se retira en la ville de Megalipolis *pour le regard principalement* de l'amitié qu'il avait avec Crausis *le* pere de Philopœmen homme *excellent liberal et magnifique* en toutes sortes et *particulierement affectionné en son endroit*. Or tant *comme* ledict Crausis vescut Cassander fut *si bien traicté de luy* qu'il n'eut faulte d'aulcune chose*; et après qu'il fut decedé, Cassander luy voulant rendre la pareille du bon recueil et *amiable* traittement qu'il luy avoit faict en sa vie, *dressa* et institua son filz *estant* demeuré orphelin *de la manière qu'*Homere dit qu'Achille fut *institué et nourry* par *le vieillard* Phœnix. Si prit incontinent le naturel de l'enfant ung ply * de nourriture veritablement genereuse et royale * en croissant *toujours* de bien en mieulx.

Éd. 1559, f° 249 r°.

La constatation sera la même, si nous faisons cette

expérience sur la première page du ms. 1401 (Vies de Sertorius et d'Euménès).

Manuscrit.

Ce n'est a l'adventure pas chose *de quoy*, l'on se doive *grandement* emerveiller, qu'en *l*'espace de temps infiny, ainsy que la fortune tourne, et varie diversement *en divers lieux*, il *eschée et* adviene *fortuitement des cas et adventures* toutes semblables *. Car soit ou qu'il n'y ait point de nombre *certain et definy* des *accidents* qui peuvent *advenir*, la fortune a matiere assez *copieuse* et ample pour produire des effectz qui sentreressemblent : ou que les *evenementz des choses* soient compris en nombre determiné, il est forcé qu'il *adviene* souvent *de mesmes cas, et accidentz tous* semblables, *quant* ilz se font par mesmes causes et * moiens. *Touteffois* il y en a qui prennent plaisir *et aiment* a recueillir *des histoires ou des comptes qu'ilz ont ouy faire, les cas de fortune qui* ressemblent * aux choses que l'on faict *sciemment, et par raison premeditée,* et propensée : Comme pour exemple, que de deux * qui ont eu nom Attys, tous deux de *noble mai*-

Éd. 1559.

Ce n'est a l'adventure pas chose *dont* l'on se doive * emerveiller, qu'en espace de temps infiny, ainsy que la fortune tourne, et varie diversement *, il * adviene *souvent par casuelle rencontre des accidents du tout* semblables *les uns aux autres.* Car soit ou qu'il n'y ait point de nombre *arresté ny certain* des *evenemens* qui peuvent *escheoir*, la fortune a matiere assez *plantureuse*, et ample pour produire des effects qui s'entreressemblent, ou que les *cas humains* soient compris en nombre determiné, il est forcé qu'il *arrive* souvent des *accidents entierement* semblables *attendu* qu'ils se font par mesmes causes et *mesmes* moiens. *Mais pour autant* qu'il y en a qui prenent plaisir * a recuelllir *de tels cas fortuits qu'ilz ont veus ou ouis si conformes lun à lautre* qu'ils ressemblent *proprement* aux choses que l'on faict *de propos deliberé et avec raison* propensée. Comme par exemple, que de deux *hommes* qui ont eu nom Attys, tous

son, lung *de* Syrie et l'aultre *d'*Archadie lung et laultre fut *tué d'*un sanglier : et * de deux qui eurent nom Actæon lung fut dessiré *de* ses chiens et laultre *de* ses amoureux.

(Ms. franç. 1401, f° 1, r°).

deux *issus de grand lieu*, lun *en la* Syrie et lautre *en l'*Archadie, lun et lautre fut *occis par* un sanglier et *que* de deux qui eurent nom Actæon lun fut dechiré *par* ses chiens et lautre *par* ses amoureux.

(Éd. 1559, f° 398 v°).

Ces deux manuscrits (1400 et 1401) présentent d'ailleurs le même format, sinon le même nombre de lignes, et sont datés, nous l'avons dit, par la reliure au chiffre de François Ier. Il n'en est pas de même du manuscrit 1395 (Vie de Démétrius), qui, ayant fait partie au XVIIe siècle de la riche collection de Béthune, a été relié aux armes de celui-ci. Mais le manuscrit lui-même date du XVIe siècle, et l'écriture, comme nous le verrons plus loin, ressemble beaucoup à celle de Sertorius-Euménès. La comparaison avec le texte de l'édition sera encore plus simple pour cette vie que pour les précédentes. Les deux textes présentent si peu de divergences qu'il est inutile de les confronter et qu'il suffira d'indiquer dans la seconde colonne les quelques variantes que l'édition de 1559 apporte au manuscrit.

Voici la première page de cette Vie de Démétrius :

Texte du Ms.	Leçon de l'éd. 1559.
Ceulx qui furent les premiers autheurs de ceste opinion que les sciences et les arts ressemblent aux sens de nature, a mon advis entendirent très bien celle puissance de juger, par laquelle tant les	•

sciences comme les sens nous donnent
jugement et cognoissance des choses
contraires : car cela leur est commun a
tous deux. Mais il y a difference *pour autant* = d'autant
que les sens naturelz ne referent pas les
choses, dont ilz nous donnent jugement
et cognoissance, à une mesme fin que
font les sciences : car le sens est une
puissance naturelle de discerner et cognois-
tre autant le blanc *que* le noir, et non plus = comme
le doulx que l'amer, ou le mol et
enfondrant comme le dur et le ferme :
ains est seulement son propre, quand *ces* = telles
choses qui sont ses objectz naturelz luy
sont presentées, estre par elles emeu et
emouvoir aussi le *sens interieur* en rap- = discours
portant à l'entendement *comme* il *s'est* = comment = est
trouvé affectionné. Mais les arts et sciences
qui sont composées avec raison pour
choisir et elire ce qui est bon, et pour
refuser et fouyr ce qui est mauvais, consi-
derer l'un des contraires principalement et
pour l'amour de soy et l'autre accidentelle-
ment et pour s'en garder.

Il suffit d'avoir parcouru l'exemplaire grec des Vies de Plutarque (1) qu'Amyot avait chargé d'annotations et de variantes, et sur lequel nous reviendrons plus loin, pour écarter du premier coup, avec l'attribution de ces trois manuscrits à un autre traducteur, l'hypothèse d'un plagiat de ce genre de la part d'Amyot. Aussi bien, tandis que ses contemporains et la génération suivante épuisaient, en quelque

(1) Bibl. de l'Arsenal, ms. 8411.

sorte, la longue liste des érudits de l'époque pour exhumer aux yeux du public enthousiaste le véritable auteur de cette traduction, comment un tel plagiat eût-il échappé à ces critiques à l'affût des anecdotes et des on-dit les plus invraisemblables ? Si nous songeons en outre que ces manuscrits répondent parfaitement au signalement que nous ont fourni les témoignages d'Amyot et de ses biographes, nous n'hésiterons pas à les lui restituer comme le premier état de cette traduction célèbre, antérieur de plus de douze ans à l'édition originale.

Mais on a pu voir par les citations précédentes que, pour la Vie de Démétrius, l'édition de 1559 présentait, par rapport au texte du manuscrit, beaucoup moins de variantes que pour les quatre autres Vies. A cette différence on est tenté d'attribuer un motif très vraisemblable au premier abord. La Vie de Démétrius se trouve vers la fin du recueil de Plutarque : il est donc tout naturel qu'Amyot l'ait traduite après les autres, peut-être même après la mort de François Ier, puisque le manuscrit, n'ayant plus sa reliure primitive, n'est pas aussi nettement daté que les autres. Et en effet, si Amyot a composé cette traduction plus tard, on comprend qu'il ait eu moins besoin de se corriger en 1558, au moment de la publication. Mais cette hypothèse est démentie par les faits :

1° L'écriture, qui semble bien être du même copiste que celle des autres manuscrits, dénote une main beaucoup moins sûre et moins habituée.

2° Les vers sont traduits en prose, tandis que,

soit dans les impressions (dès 1548, 1re éd. d'*Héliodore*), soit dans les autres manuscrits, ils sont toujours traduits en vers (1).

3° Le vousoiement est fréquent dans la Vie manuscrite de Démétrius, — et ce qui prouve qu'il n'y avait pas là chez le traducteur d'intention bien arrêtée, c'est que, sauf dans un cas, l'édition de 1559 y substituera le tutoiement. Or, dans les autres manuscrits (où, il est vrai, les dialogues et conversations sont moins nombreux), le tutoiement est presque constant (2).

Ces trois arguments nous conduisent nécessairement à la conclusion suivante : le manuscrit de la Vie de Démétrius est sensiblement antérieur aux deux autres. Si nous nous souvenons que la bibliothèque de Fontainebleau devait sans doute dès 1527 posséder la traduction (dédiée à Françoise de Chateaubriand) de la Vie d'Antoine, rien ne nous empêche de supposer que François Ier ait chargé Amyot de compléter cette traduction en composant celle de la vie parallèle qui est précisément la Vie de Démétrius. Ajoutons que cette Vie qui est, comme celle d'Antoine, une des plus longues du recueil de Plutarque, remplit à elle seule à peu près autant de pages que les autres couples de Vies parallèles.

Mais si le choix fait par Amyot de la Vie de Démétrius peut ainsi s'expliquer, il semble difficile,

(1) Dans l'édition de 1559, des traductions en vers seront substituées à ces traductions en prose de la Vie de Démétrius.

(2) Un exemple de vousoiement dans la Vie de Flaminius est reproduit en 1559, fol. 265 H, et n'est corrigé qu'en 1565.

tout d'abord, de concilier l'antériorité de ce manuscrit avec le moins grand nombre de corrections que présente pour cette vie le texte imprimé. Pourtant une explication reste possible : l'insuffisance de revision de la part d'Amyot en 1559. Cette hypothèse est même confirmée, d'une manière évidente, par une remarque de détail que nous suggère la graphie de la préposition *sus* (1). La forme à peu près constante de ce mot dans les différents manuscrits est *sus* ; mais, tandis que pour les Vies de Philopœmen-Flaminius et de Sertorius-Euménès, l'édition de 1559 la corrige en *sur*, dans la Vie de Démétrius nous rencontrons encore à cette date *seize* fois la graphie *sus*, et ce n'est qu'en 1565 qu'Amyot, dans sa seconde édition, corrigera cet archaïsme (2). Ce fait particulier trahit très clairement, de la part du traducteur, une certaine négligence dans la revision, en 1559, de la Vie de Démétrius. Or cette hypothèse, nous l'avons dit, a aussi l'avantage de concilier les deux constatations, en apparence contradictoires, auxquelles nous avait amené l'étude de ce manuscrit. Elle explique, en effet, qu'Amyot, malgré l'antériorité et par suite l'infériorité de cette traduction, l'ait corrigée assez rapidement et y ait laissé des taches qu'il avait soigneusement effacées dans les autres. Une telle supposition n'a d'ailleurs en soi rien d'invraisemblable. Si nous songeons à la grande popularité de Plutarque dans la

(1) Il n'est pas question, bien entendu, des expressions *courir sus*, *mettre sus*, etc., ou *sus* est adverbe et équivaut à notre *dessus*.

(2 Exactement 15 fois sur 16. Cf. de même dans cette Vie la forme des noms de villes non encore francisée en 1559.

première moitié du XVIe siècle, popularité qui est attestée par le nombre relativement considérable des traductions latines et même françaises de traités de morale ou de Vies séparées, nous ne nous étonnerons pas que l'œuvre d'Amyot ait été alors attendue avec impatience (1). Nous avons vu plus haut que lui-même l'avait promise dès 1554 dans la dédicace de son *Diodore* ; et l'on peut croire que le public lettré n'avait pas oublié cette promesse. Nous en avons d'ailleurs un témoignage, entre autres, dans la préface de l'*Epitome des Vies de Plutarque* traduit en français par des Avenelles (2) : « A tant me semblant digne cest œuvre, dit-il (il s'agit des Vies de Plutarque), d'estre communiqué à toutes nations,

(1) Sur ce sujet, cf. un intéressant chapitre d'A. de Blignieres, *op. cit.*, pp. 162-193. Cette popularité d'ailleurs n'attendit pas le XVIe siècle et ne se produisit pas seulement en France. Il suffit de consulter la liste des premières traductions incunables d'auteurs grecs pour constater que Plutarque y tient une place fort honorable et qui ne laisse pas d'être au premier abord quelque peu surprenante.

Dans un thème latin de Marie Stuart dont le texte était composé par son précepteur (1554), on lit (c'est Marie qui est censée s'adresser à Elisabeth, fille de Henri II) : « Quum tam sæpe facio mentionem Plutarchi, amica summa mea et soror, in meis epistulis, hoc facio ut ad hunc legendum te incitem. Nam est philosophus dignus lectione principis. » (Cité par Bourciez, *Les mœurs polies et la littérature de cour sous Henri II*, Paris, 1886, in-8°, p. 155.)

Cf. aussi le témoignage de Brantôme pour la période suivante : « Les princesses de France, entourées de leurs gouvernantes et filles d'honneur, s'edifiaient grandement aux beaux dits des Grecs et des Romains rememoriés par le doux Plutarchus. »

(2) Le premier tome de cette traduction a seul paru, sous ce titre : *Epitome ou abregé des Vies de cinquante et quatre notables et excellens personnages tant grecs que Romains mises au parangon lune de lautre, extraict du grec de Plutarque de Chæronee Premier volume* [Marque] a Paris De limprimerie de Philippe Danfrie, et Richard Breton, rue Sainct Jacques A l'Escrevisse Avec Privilege du Roy MVLVIII.

C'est un des premiers ouvrages imprimés en caractères de civilité : la Bibliotheque Mazarine en possède un exemplaire sous la cote 36059.

et lisant huict Vies parlant jà très bon françoys par l'organe de feu Monseigneur de Selve, evesque de la Vaur, cognoissant le reste d'autre part estre sur l'enclume entre les mains d'un personnage comblé de tout savoir, eloquent et suffisant pour manyer dignement tant haute matiere, donnant dedans avec tous les appareils requis et necessaires pour venir au dessus des bancs, rochers ou escueils qui pourroient empescher ou retarder le cours d'un tant adventureux passage... » Ce recueil parut en 1558, c'est-à-dire un an avant la publication de l'œuvre d'Amyot. Cette même année, Michel de Vascosan, l'éditeur du *Diodore* (1554), sans doute pour satisfaire à l'impatience de sa clientèle, réimprimait la traduction latine *variorum* des Vies de Plutarque. Dans ces conditions, on comprend qu'Amyot ait pu être un peu pressé par son éditeur de mettre la dernière main à l'œuvre entreprise depuis si longtemps et que cette édition de 1559 se ressente en quelques endroits, notamment dans les dernières Vies, de cette précipitation. Nous pouvons donc, avec beaucoup de vraisemblance, admettre que des trois manuscrits que nous venons de décrire, celui de Démétrius est le plus ancien. Nous essaierons plus loin de dater approximativement les deux autres, mais il nous faut auparavant revenir sur nos pas et considérer de même le ms. 1396 (Vies de Thésée et de Romulus) que l'attribution à Lazare de Baïf nous avait fait, tout à l'heure, laisser de côté.

Examinons d'abord les arguments que donne

M. Pinvert en faveur de cette attribution (1). Les voici :

1° Nous savons par les lettres mêmes de Baïf au cardinal de Lorraine (2) qu'il pria celui-ci de présenter au roi, en avril 1530, sa traduction des Vies de Thésée et de Romulus, et en décembre de la même année, celle de Numa et de Lycurgue.

2° Du Verdier, dans sa *Bibliothèque* (3), écrit à propos de Lazare de Baïf : « Premier il mit la main à la traduction des Vies de Plutarque et en fit les quatre premières *qui sont en la librairie royale de Fontainebleau* ».

« Sans le moindre doute, conclut M. Pinvert, nous avons là (dans le manuscrit 1396) les Vies de Thésée et de Romulus offertes à François Ier par Baïf, c'est-à-dire une traduction française de Plutarque antérieure de trente ans à celle d'Amyot et l'une des plus anciennes, et, je crois, la première en date qu'on puisse signaler. J'ignore ce que devinrent les Vies de Lycurgue et de Numa (4). »

Remarquons en passant que Baïf n'était pas, sans doute, « le premier » à donner une traduction française des Vies de Plutarque. Nous avons vu, en effet, que Simon Bourgouyn, et, vraisemblablement, le traducteur anonyme de la Vie d'Antoine l'avaient devancé, et peut-être guidé dans cette voie. Il semble du moins qu'il ait été le premier à traduire des Vies

(1) Cf. op. cit., pp. 55-57.
(2) Ms. franç. 3941, fol. 92 à 170, passim.
(3) II, 581.
(4) Pinvert, op. cit., pp. 55-57.

de Plutarque de grec en français, comme firent après lui George de Selve et Amyot.

Mais, pour en revenir à l'attribution du ms. franç. 1396, il faut avouer que les arguments en faveur de Baïf ne sont rien moins que convaincants, et qu'ils ne constituent, à vrai dire, que de simples possibilités. Le fait que Lazare de Baïf a dédié au roi en 1530 les traductions des Vies de Thésée-Romulus et de Numa-Lycurgue, ne saurait à lui seul nous faire identifier a priori les deux premières d'entre elles avec le ms. franç. 1396 de la Bibliothèque nationale, relié aux armes de François Ier. — Quant à l'argument tiré de Du Verdier, il perd singulièrement de sa force si l'on songe que le ms. franç. 1396, comme les mss. franç. 1400 et 1401, a été acquis par la Bibliothèque royale dans les premières années du XVIIIe siècle (1), et que rien, par suite, ne prouve qu'il fût encore en 1585 dans la librairie de Fontainebleau. Il reste donc possible que la traduction par Baïf des Vies de Thésée-Romulus soit aujourd'hui perdue comme celle de Numa-Lycurgue, et que nous nous trouvions ici en présence d'une autre traduction des deux premières Vies dédiée à François Ier. Cette hypothèse est précisément confirmée par un certain nombre d'arguments d'ordre intrinsèque et extrinsèque que nous suggère l'étude attentive de ce ms. 1396.

(1) C'est ce qu'indique la mention suivante de l'abbé de Targny, bibliothécaire de 1726 à 1737 : « Codex inter recens partos 28. Regius, 73102 ».

Tout d'abord, nous remarquons sans peine que l'écriture semble bien de la même main que celle des manuscrits que nous avons attribués précédemment à Amyot, et que notamment elle est identique à celle du ms. franç. 1400 (Philopœmen-Flaminius). Il suffit de même de comparer la lettrine de la Vie de Thésée (1396, fol. 1) à celle de la Vie de Flaminius (1400, fol. 29) pour être frappé de la ressemblance parfaite des couleurs, des motifs et des ornements dans la hampe des lettres.

Si nous admettions que cette traduction fût l'œuvre de Baïf, il nous faudrait supposer que le même copiste n'a pas sensiblement changé d'écriture entre 1530 et 1545 environ (1) : cela serait d'autant plus invraisemblable que, comme nous l'avons constaté, le manuscrit de Démétrius, certainement postérieur de plusieurs années à celui de Baïf, présente une écriture beaucoup plus jeune et malhabile que ce dernier.

D'autre part, nous avons dit plus haut que le copiste d'Amyot était, suivant Sébastien Rouillard, Adam Charles, maitre écrivain de Paris. Or voici ce qu'écrit Lazare de Baïf au mois de mai 1530 au cardinal de Lorraine (2). Il lui apprend que la transcription des deux premières Vies est terminée et qu'il ne reste plus qu'à la corriger : « Je l'ai fait rescryre par troys fois et ne puys trouver homme de ce mestier

(1) Sur la date approximative des mss. d'Amyot, cf. plus loin.

(2) Je cite ce texte d'après les extraits qu'en a donnés M. Pinvert, loc. cit.

pour la langue françoise. » Ces derniers mots nous indiquent que Baïf n'est pas dans un pays de « langue françoise », et en effet M. Pinvert a montré qu'il était à Venise depuis juillet 1529 et qu'il ne devait quitter l'Italie qu'en février-mars 1534 (1).

Ce n'est donc plus seulement à quinze ans d'intervalle, mais encore à deux cent vingt lieues de distance, que notre copiste — parisien — aurait écrit le manuscrit de Baïf et les manuscrits d'Amyot. Ces raisons pourraient suffire pour ébranler fortement l'hypothèse de l'attribution à Baïf ; j'ajouterai pourtant une remarque avant de passer aux arguments intrinsèques.

En décembre 1530, Baïf écrit une nouvelle lettre au cardinal de Lorraine : « Monseigneur, dit-il, j'avois presque achevé de translater les Vies de Lycurgue et Numa. Mais comme estoit presque la fin, mon escripvain s'est desbauché et s'en est allé, qui m'a esté grand desplaisir. Touttes fois j'ay esperance d'en recouvrer ung aultre bientoust et vous envoier les dictes Vies parfaictes et accomplies pour les presenter au Roy, s'il vous plaist me faire ce bien. »

Il semble bien, d'après ces textes, que la fin du manuscrit de Lycurgue et Numa doive être d'une autre main que le reste du volume ; mais nous n'avons aucune raison de supposer que le même fait se fût déjà produit pour le premier manuscrit. Bien

(1) Cf. Pinvert, op. cit., pp. 19-20 et 60-61.

au contraire, « il l'a fait, dit-il, rescripre par troys fois » ; et d'ailleurs, s'il en eût été ainsi, n'eût-il pas, en décembre 1530, rappelé à son protecteur que la même mésaventure lui était déjà arrivée pour les Vies précédentes ? Or précisément les derniers feuillets du ms. franc. 1396 trahissent la main d'un second « escripvain ». Cette fausse coïncidence me semble constituer un nouvel argument contre l'identification de la traduction de Baïf avec le ms. franç. 1396.

Passons maintenant aux arguments d'ordre intrinsèque. Si nous étudions le texte de ce ms., nous constaterons que l'édition de 1559 s'en sert absolument comme elle s'était servie des deux manuscrits de Philopœmen-Flaminius et de Sertorius-Euménès.

Prenons en pour exemple le début même de la Vie de Thésée (1) :

Manuscrit.

Tout ainsy comme *ceulx* qui *font les tables de geographie esquelles le monde est representé en platte painture, ô cher* amy Sossius Senecion, ont accoustumé de supprimer aux extremitez de leurs chartes les regions dont ilz n'ont point de congnoissance, et *puis escrire en certains endroictz, quelques telz escripteaux :* Oultre ces pays ici n'y a plus que

Édition.

Ainsi comme *les Historiens qui descrivent la terre en figure,* * ami Sossius Senecion, ont accoustumé de supprimer aux extremitez de leurs cartes les regions dont ilz n'ont point de cognoissance, et *en cotter quelques telles raisons en marge* : Oultre ces pays icy n'y a plus que *profondes sablonnieres* sans eau, pleines de bestes venimeuses, ou *de la vase que l'on*

(1) Nous avons publié cette version manuscrite de la vie de Thésée dans la *Revue d'Histoire littéraire de la France* (Avril-Juin 1907).

sablons et arenes sans eau pleines de bestes venimeuses, ou *des maretz, là ou le soleil ne donne jamais, ou bien les montaignes* de Scythie* ou la mer glacée : ainsy en ceste meme histoire en laquelle j'ay *parangonné* les vies des *illustres hommes* les unes avec les aultres, *après avoir* suivy tout le temps *dont* les monumentz sont encore si entiers que l'on en peult *faire quelque vraisemblable recit et* en escrire à la* verité, je puis bien dire *maintenant* des temps *encore* plus anciens et *plus reculez* du *nostre* : ce qui est auparavant n'est* que *toute* fiction *monstrueuse et tragique et** fables* que les poetes ont controuvées, où il n'y a ne (ce) certaineté *aucune*, ny apparence* de vérité.

Ms. franç. 1396, f° 1.

ne peult naviger, ou la Scythie *deserte pour le froid* ou bien la mer glacée : ainsy en ceste mesme histoire, en laquelle j'ay *comparé* les vies *daulcuns hommes illustres* les unes avec les aultres, *ayant* suyvy tout le temps *duquel* les monuments sont encore si entiers que l'on en peult *parler avec quelque verisimilitude ou* en escrire a la *reale* verité, je puis bien dire* des temps* plus anciens et plus *esloignez* du *present* : ce qui est auparavant n'est *plus* que* fiction *estrange** *et ne trouve lon plus que* fables *monstrueuses* que les poetes ont controuvées où il n'y a certaineté* ny apparence *quelconque* de verité.

Éd. 1559, f° 1.

Ajoutons à cet exemple celui d'une traduction en vers qui a été textuellement reproduite, sauf une variante que nous signalons :

Manuscrit	Var. de l'Éd.
Ils n'usent point de fondes en bataille	
Ny d'arcz aussy, mais d'estoc et de taille,	
Quant Mars sanglant *sus* la plaine mortelle	= sur
Va commençant sa meslée cruelle	
La se faict-il maint exploit inhumain	= Alors font-ilz
En combattant d'espées main à main,	

Car ouvriers de telle escrime sont
Les belliqueux hommes de Negre pont.

Ms. franç. 1396, f° 4. Éd. 1559, f° 2.

La même invraisemblance qui tout à l'heure nous faisait rejeter l'attribution des précédents manuscrits à un autre traducteur, qu'Amyot aurait copié, nous entraine ici à une conclusion semblable. Le manuscrit franç. 1396, comme les précédents, est une traduction d'Amyot (1).

A ces arguments de fait, on ne saurait, je crois, opposer qu'une objection de sentiment. On pourrait trouver étrange qu'Amyot eût ainsi repris, du vivant même de Lazare de Baïf (il ne mourut qu'après

(1) Nous serons encore confirmés dans cette opinion, si nous considérons quelques particularités de style et de langue. Je laisse de côté une expression comme « platte painture » qui se trouve dans les manuscrits d'Amyot et dans celui de Thésée, car on la rencontrerait ailleurs encore (par exemple dans le titre même d'une traduction de Philostrate par Blaise de Vigenère). De même, il serait imprudent de faire fond sur d'autres emplois, quoique plus particuliers à notre auteur, comme « monstre ou procession » (qui, dans l'édition, sera simplifié en « procession ») et qui se rencontre dans le manuscrit de Thésée comme dans les trois autres. Mais les noms propres nous fournissent, je crois, un criterium plus solide. Un grand nombre d'entre eux gardent dans les manuscrits précédents, comme dans la première édition d'Héliodore, leur forme latine (masculine) qu'ils abandonneront en 1559. Or ces formes se retrouvent identiques dans les manuscrits de Thésée :

Par exemple :

Manuscrit de Thésée	*Édition*	*Manuscrit de Philopœmen*	*Édition*
Troezen	Troezene	Sycion	Sycione
Hermion	Hermiene	etc.	

Ms. de Thésée	*Édition*	*Ms. de Démétrius*	*Édition*
Theseis	Theseide	Ptolomaeis	Ptolomaeide
Eleusis	Eleusine	etc.	

Et l'on pourrait citer un grand nombre d'exemples analogues (Amathus = Amathunte ; Delphi = Delphes, etc.).

François Ier) (1), la traduction de deux Vies de Plutarque que celui-ci avait, quinze ans auparavant, « translatées » lui-même pour le roi. Mais cette objection ne saurait nous arrêter. S'il est possible, en effet, qu'Amyot, en entreprenant — car c'était là son but, du moins dans l'esprit du roi, — la traduction complète des Vies de Plutarque, ait songé tout d'abord à utiliser les huit Vies de George de Selve, peut-être même celles de Chandon, il n'y a pas lieu en tous cas de nous étonner qu'il ait négligé les traductions de Baïf, vieilles déjà de plus de quinze ans. Bien au contraire, si nous nous rappelons que François Ier avait déclaré « un peu rudes » les deux premières Vies de Baïf (2), nous trouverons tout naturel qu'il ait pu engager lui-même à les reprendre un écrivain comme Amyot, dont le talent avait déjà été mis à l'épreuve par des traductions semblables.

Maintenant que nous avons restitué cette traduction ainsi que les trois autres à leur véritable auteur, une question nous reste à élucider : nous voulons parler de la chronologie de ces quatre manuscrits.

Nous avons établi plus haut l'antériorité du manuscrit de Démétrius. Essayons de dater les autres par rapport à lui en prenant comme limite extrême l'année 1547, date de la mort de François Ier.

(1) Le 11 avril 1547, il assistait, avec les autres maîtres des requêtes, aux funérailles de François Ier ; mais il mourut peu après, puisque l'inventaire fait après son décès porte la date du 8 novembre de cette même année ; cf. L. Pinvert, *op. cit.*, pp. 87-88, et Frémy, *L'Académie des derniers Valois*, p. 16.

(2) Cf. ms. franç. 3041, fol. 124.

La comparaison de la langue ou du style de ces manuscrits ne peut, on le pense bien, nous donner d'arguments très précis sur ce point ; la langue et le style d'un écrivain ne changent pas aujourd'hui en deux ou trois ans, et il en était à peu près de même au XVI[e] siècle. Nous n'indiquerons donc les remarques de ce genre que pour servir au besoin de confirmation aux conclusions où nous espérons arriver par un autre moyen. Nous possédons un texte d'Amyot composé vers 1546-1547 : c'est la première édition de l'*Histoire Éthiopique*, imprimée par Estienne Groulleau, pour Vincent Sertenas et Jean Longis, en février 1548, nouv. st. Naturellement la langue de cet ouvrage présente avec celle des manuscrits de grandes analogies : par exemple, la forme latine de la plupart des noms propres, *Pireus*, *Delphi*, la forme presque constante *voulsist* ou *vousist* que, dès 1554 (traduction de Diodore), Amyot corrigera définitivement en *voulust*, etc. Mais ces traits sont des archaïsmes, et par là même ils ne peuvent nous éclairer sur la date d'une œuvre a priori antérieure à l'année 1548. Il nous faut donc chercher dans l'*Histoire Éthiopique* des expressions relativement modernes que les manuscrits ne connaissaient pas encore ou employaient rarement.

Mais, dans ce choix même, il est indispensable d'apporter beaucoup de prudence, et même un peu de défiance. L'étude d'une forme comme *celle* adjectif, qui parait plus archaïque que *ceste*, nous amènerait à une chronologie absurde, puisque la proportion de *celle* est plus nombreuse dans l'édition de 1559 que

dans tel de ces manuscrits. Pour la plupart des soi-disant archaïsmes ou néologismes, soit de vocabulaire, soit de syntaxe, on aboutirait à des résultats aussi trompeurs. *Traistre* se trouve dans des manuscrits, alors que *trahistre* est encore dans *Héliodore*, etc. Un seul mot m'a paru pouvoir nous fournir un critérium probable : c'est la préposition *sur* ou *sus* dont nous avons déjà parlé (1).

La graphie *sus* est de beaucoup la plus fréquente dans les manuscrits ; or elle est très rare dans l'*Héliodore*, et pour les trois premiers livres qui comprennent 102 pages de petit in-folio, je n'en ai relevé que deux exemples. Cette remarque nous amène donc à admettre que le dernier de ces manuscrits est sensiblement antérieur à 1547, et nous ne serons pas sans doute très éloigné de la vérité en le plaçant approximativement vers 1545 ou 1546.

Il est plus hasardeux d'utiliser ce critérium pour établir la chronologie des manuscrits les uns par rapport aux autres. Voici pourtant les résultats auxquels nous sommes arrivé ; ils pourront nous servir au besoin de vérification :

$$\textit{Démétrius} \left\{ \frac{sur}{sus} \right. \qquad \frac{0}{25} = 0$$

(1) Il est bien entendu que nous ne parlons ici que d'Amyot, et que, si nous prétendons que la forme *sur* peut être considérée comme à peu près constante chez Amyot dès 1550, nous reconnaissons néanmoins que la graphie *sus* se rencontre jusqu'à la fin du siècle chez beaucoup d'autres auteurs. Nous pourrions en dire autant de la forme *veusist* qui cède définitivement chez Amyot la place à *voulust* en 1554, mais se rencontre encore chez H. Estienne et chez Montaigne à côté de la forme moderne.

Sertorius-Euménès	$\frac{sur}{sus}$	$\frac{2}{48}$	=	$\frac{1}{24}$
Philopœmen-Flaminius	$\frac{sur}{sus}$	$\frac{4}{34}$	=	$\frac{1}{8}$
Thésée-Romulus	$\frac{sur}{sus}$	$\frac{11}{43}$	=	$\frac{1}{4}$

Passons maintenant à des arguments plus solides. Et tout d'abord regardons attentivement l'écriture du copiste. Si nous considérons le manuscrit de Démétrius et celui de Thésée, nous hésiterons quelques instants avant d'y reconnaître une même main. J'en dirai à peu près autant si, au lieu du manuscrit de Thésée, nous comparons à celui de Démétrius le manuscrit de Philopœmen. En effet, des caractères communs s'y rencontrent sans doute, par exemple l'accolement des lettres rondes *A*[*po*]*llo* (influence de la gothique du XIV[e] siècle), la forme de la ligature &, ou celle de la lettre *d* (1) ; mais la sûreté de la main et (si l'on peut ainsi parler à propos de caractères imitant l'impression), l'allure générale de l'écriture ne sont pas les mêmes dans les deux manuscrits. Au contraire rapprochons du manuscrit de Thésée celui de Philopœmen, la ressemblance nous apparaîtra très nettement. Il en sera de même si nous comparons Sertorius à Démétrius, et aussi — quoique peut-être il y ait alors un peu plus de différence — si nous comparons Philopœmen à Sertorius. Comme nous

(1) Voir les fac-similés.

savons que le manuscrit de Démétrius est le plus ancien, nous sommes ainsi amenés à la classification suivante :

Démétrius
Sertorius - Euménès
Philopœmen - Flaminius
Thésée - Romulus

C'est bien celle, nous le voyons, que nous avait suggérée l'étude de la graphie de *sur*. Cet ordre est encore confirmé par une remarque de détail. Le copiste de la Vie de Démétrius écrit presque toujours le pronom de la troisième personne du pluriel : *il* (le *z* est en général ajouté, et probablement d'une autre main). Cette graphie, qui vient d'une prononciation défectueuse, se retrouve presque partout dans le manuscrit de Sertorius - Euménès, mais elle devient très rare dans ceux de Philopœmen-Flaminius et de Thésée-Romulus.

On pourrait, par des observations du même genre, montrer que le rapprochement semble s'imposer entre deux manuscrits, qui en effet se suivent dans notre classification. Ainsi le manuscrit de Philopœmen et celui de Thésée présentent seuls des lettrines coloriées, et ces lettrines se ressemblent d'une manière frappante (couleur, motifs, ornements). D'autre part, les corrections des manuscrits de Démétrius et de Sertorius-Euménès sont de la même écriture, écriture assez différente d'ailleurs, au moins en apparence, de celle des corrections de Thésée. Enfin,

non seulement les manuscrits de Philopœmen-Flaminius et Sertorius-Euménès se présentent seuls à nous dans un même format, mais encore l'ordre dans lequel nous les disposons est précisément celui qu'occupent ces Vies dans l'édition des Junte, de 1517, édition dont Amyot se servait alors, comme nous le montrerons plus loin.

Nous sommes donc arrivé jusqu'ici à déterminer d'une manière vraisemblable l'ordre de succession de nos manuscrits et la date approximative du dernier d'entre eux. Pouvons-nous faire encore un pas de plus et assigner une époque initiale à ces essais de notre traducteur? La tâche nous sera facile, après les remarques du même genre que nous avons faites à propos des traductions d'Arnauld Chandon. Il nous suffira en effet de rappeler que George de Selve avait eu jusqu'à sa mort, semble-t-il, le dessein de traduire entièrement les Vies de Plutarque, et ce sur le commandement du roi. Or nous savons que c'est François Ier lui-même qui a chargé Amyot de faire ces traductions manuscrites, que celui-ci lui a dédiées. C'est du moins ce qu'il nous dit lui-même, dans la dédicace des Œuvres morales à Charles IX : « Je me suis mis à revoir ce que j'en avois commencé à traduire en nostre langue par le commandement du feu grand Roy François mon premier bienfaicteur ».

Comment supposer dès lors que celui-ci l'ait chargé de cette tâche avant la mort de l'évêque de Lavaur ? Nous pouvons donc, je crois, enfermer les quatre manuscrits que nous possédons entre l'année 1542 et

et l'année 1546, et nous aboutirons enfin au tableau suivant :

Dates approximatives.	Mss.	Caractères importants au point de vue de la Chronologie.
1542	1395, *Démétrius.*	Traduction des vers en prose, vousoiement à peu près constant.
1543-44	1401, *Sertorius-Eumènès.*	Grande ressemblance d'écriture, et de graphie (*il* pluriel presque toujours sans *z* : mais vousoiement moins fréquent et traduction des vers en vers.
1545	1400, *Philopæmen-Flaminius.*	Différence assez sensible d'écriture, la graphie incorrecte de *il* devient très rare.
1545-46	1396, *Thésée-Romulus.*	Très grande ressemblance d'écriture, on rencontre encore quelques exemples de la graphie *il* au pluriel.

Il est à peine besoin d'ajouter qu'entre ces jalons que nous avons essayé de poser, il a pu exister dans la réalité d'autres manuscrits de dédicace que l'on retrouvera peut-être un jour (1).

(1) Nous croyons utile de signaler ici une objection que nous prévoyons, sans la croire véritablement fondée, mais qui, prévalût-elle, ne

Pour terminer l'étude de ces premières traductions, il nous reste à indiquer une question assez délicate. Ces quatre manuscrits, surtout ceux de Démétrius, Sertorius-Euménès et Thésée-Romulus, présentent d'assez nombreux passages écrits sur grattages. De ces corrections, certaines sont de la main du copiste, les autres semblent d'une autre main. La différence est surtout sensible dans la forme des *a* qui, chez le copiste, est très particulière. Naturellement, les premières corrections ne sauraient nous intéresser ; très probablement elles réparent, dans le cours même du travail, une bévue ou une omission de l'écrivain (1).

modifierait pas sensiblement notre chronologie. En effet, nous avons dit plus haut, et l'on a pu constater que, si la ressemblance d'écriture était frappante entre les mss. Thésée et Philopœmen d'une part, et d'autre part entre les mss. Démétrius et Sertorius, elle était moins évidente au premier abord entre ces deux groupes ; et l'on pourrait se refuser à y reconnaitre la même main. Nous croyons que cette conclusion serait injustifiée. En effet, indépendamment des ressemblances de détail que nous avons signalées plus haut, nous insistons sur ce fait que les mss. de Philopœmen et de Thésée présentent des exemples (assez rares d'ailleurs, mais peu importe) de la graphie *il* pour la forme du pluriel. Or, cette graphie, qui est à peu près constante dans Démétrius et dans Sertorius, est au XVI[e] siècle assez exceptionnelle pour qu'on puisse la considérer comme une habitude caractéristique chez un copiste. Enfin, pour l'allure générale, il me semble que le ms. de Philopœmen est conforme à la suite de l'évolution que nous remarquons entre l'écriture de Démétrius et celle de Sertorius. Mais, alors même qu'on maintiendrait l'hypothèse de deux copistes, notre classification, comme nous l'avons dit, ne varierait guère. Il est invraisemblable en effet qu'Amyot se soit servi à la fois de deux écrivains ; l'un a donc succédé à l'autre. Or le manuscrit de Démétrius est, nous le savons, le plus ancien ; celui de Sertorius, écrit par le même copiste, doit venir ensuite. Et, en dernier lieu, comme dans notre tableau, se placent les deux autres manuscrits, très rapprochés d'ailleurs, entre lesquels nous restons portés, par l'examen de l'écriture, à assigner l'antériorité à Philopœmen.

(1) Les miniaturistes du moyen-âge ou du XVI[e] siècle ont l'habitude de mettre dans la main gauche des clercs ou des scribes qu'ils représentent le grattoir dont, parait-il, leur étourderie les obligeait à faire un constant usage. (Cf. Lecoy de La Marche, *Les Manuscrits et la Miniature*, p. 45 et 47.)

Les secondes corrections, au contraire, méritent d'attirer notre attention. Il est facile de se rendre compte que ces corrections, dans Démétrius et dans Sertorius-Euménès, c'est-à-dire, selon notre classification, dans les deux premiers manuscrits, sont d'une même main, comme on le voit, par exemple, à la forme des *a*.

Le manuscrit Thésée-Romulus présente aussi ces deux genres de corrections, et de plus les trois derniers feuillets sont écrits de la seconde main. Mais cette écriture est, au premier abord, assez différente de celle des corrections de Démétrius et de Sertorius ; on y sent le désir de se rapprocher des caractères du copiste, notamment pour les *a* (1).

Pour les dernières pages de la Vie de Romulus, il est facile de remarquer qu'à partir du feuillet 70 r°, l'écriture du copiste est moins soignée. De plus, de ce feuillet au feuillet 71 v°, au milieu duquel commence la seconde main, les corrections sont extrêmement nombreuses. Il peut paraître téméraire de hasarder ici une explication. Pourtant il y en a deux qui se présentent a priori. On peut supposer qu'Amyot a eu, comme Baïf, des démêlés avec son « écrivain », et que celui-ci, après avoir pendant deux ou trois pages fait de la mauvaise besogne, s'est « débauché »

(1) La tentation serait grande pourtant d'identifier ces deux écritures et de n'en attribuer les différences qu'à l'intervalle de trois ou quatre ans peut être qui sépare ces manuscrits, et aussi au désir, pour les dernières Vies, de s'écarter le moins possible de la première écriture. Qui donc aurait pu revoir et corriger cette traduction, si ce n'est le traducteur lui-même ?

et a laissé son travail inachevé. Mais cette hypothèse ne rend pas compte du grand nombre de corrections des pages précédentes, corrections qui sans doute ne réparent pas toutes des négligences du copiste. Si, au contraire, nous admettons qu'Amyot a donné à celui-ci son manuscrit en plusieurs fois, sans avoir eu le temps de mettre au point les dernières pages remises, nous comprendrons d'une part que l'écriture du copiste soit moins régulière et moins appliquée à partir d'un certain moment et qu'à partir de ce même moment les corrections soient plus nombreuses. Nous comprendrons aussi qu'Amyot se soit décidé à revoir attentivement les pages qui restaient à copier et, pour se donner plus de temps et de liberté, les ait copiées lui-même ou fait copier par un secrétaire. De ces deux solutions, je le reconnais, aucune n'est particulièrement séduisante. En tous cas, et c'est pour nous le point essentiel, nous pouvons affirmer que les secondes corrections, aussi bien celles de Démétrius et de Sertorius que celles de Thésée, proviennent d'Amyot, quelle que soit d'ailleurs la main qui les a insérées dans le manuscrit de dédicace. C'est ce que nous prouve, je crois, l'étude intrinsèque de ces corrections.

Pour le fond, en effet, elles sont de deux sortes. Appelons *A* la leçon (inconnue) qu'elles remplacent, et *B* celle qu'elles lui substituent. Le plus souvent, c'est *B* qui se retrouve textuellement dans l'édition. Comme nous l'avons dit, il n'est guère vraisemblable que l'auteur de ces corrections répare toujours des

inadvertances du copiste, et il est probable que c'est le texte même du traducteur qu'il modifie le plus souvent. D'autre part, l'édition de 1559 n'a pas été faite sans doute sur ces manuscrits de dédicace, mais sur un manuscrit de travail écrit par Amyot. Pour expliquer l'adoption de la correction dans le texte imprimé, il est nécessaire de supposer qu'Amyot a reporté sur son manuscrit de travail la leçon qu'il substituait dans le manuscrit de dédicace (1).

Mais si, le plus souvent, la correction du manuscrit de dédicace est adoptée dans l'édition, le cas contraire se présente aussi. En voici un exemple entre autres. Nous lisons au fol. 25 v° du manuscrit 1400 (Vie de Philopœmen) cette phrase : « Quand ilz veirent qu'on l'amenoit ainsy contumelieusement », dans laquelle le mot « amenoit » est le résultat d'une correction de la seconde main et la leçon primitive a été grattée ; or l'édition de 1559 donne : « Quand ils veirent qu'on le trainoit ainsy contumelieusement », et l'examen du manuscrit laisse assez facilement deviner que la première leçon effacée était précisément le mot « trainoit ».

Pour expliquer ce fait, deux hypothèses encore se présentent : 1° Amyot, sur le manuscrit donné à l'écrivain Adam Charles, avait écrit « trainoit », et

(1) Il est d'ailleurs possible, nous l'avons dit, que les corrections de ces manuscrits ou d'un des deux groupes (plus probablement le ms. Thésée-Romulus) aient été transcrites par une autre main (par un secretaire ou un élève par exemple) d'après des corrections faites par Amyot sur son manuscrit de travail. Quoi qu'il en soit, elles représentent le résultat d'une revision d'Amyot antérieure à la presentation au roi de ces traductions.

ce mot a été copié exactement par celui-ci. Mais, en relisant l'exemplaire de dédicace, il a corrigé lui-même ce mot en « amenoit » sans reporter la correction sur son manuscrit de travail. Plus tard, lorsqu'il a, selon son expression, « revu ses anciennes traductions », il s'est servi de ce manuscrit de travail qui portait toujours la leçon « trainoit », et il est tout naturel que la correction « amenoit », qui ne s'imposait pas, ne lui soit pas à ce moment venue à l'esprit.

2° On peut aussi supposer, et peut-être avec plus de vraisemblance, qu'il a noté cette correction sur son manuscrit de travail, mais qu'en 1558, ayant à choisir entre ces deux expressions, il a repris la première qui, en effet, nous semble aujourd'hui préférable.

Il serait intéressant de connaître la biographie d'Amyot à l'époque de ces traductions manuscrites. Malheureusement nous n'avons sur cette période de sa vie à peu près aucun document (1). On peut lire, sur

(1) Nous n'avons pas à nous occuper ici des circonstances à la suite desquelles Amyot arriva à Bourges. On sait que l'unique source sur ce point est Théodore de Bèze qui rattache cette « fuite » à Bourges à l'affaire des Placards (octobre 1534). Quoiqu'on puisse soupçonner d'une partialité assez naturelle le fougueux historien protestant, il convient pourtant de ne pas rejeter sans examen les indications qu'il nous donne à ce sujet ; car pendant sept années, de 1528 à 1535, il séjourna chez Wolmar, dans la maison duquel Amyot habita précisément, nous dit-il, à son arrivée à Bourges.

Cf. sur ce point, outre Théodore de Bèze, plusieurs articles de M. Weiss, sur la Réforme à Bourges, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1889, pp. 322-330, et 1904, pp. 106 et 307-359 passim. Sur Théodore de Beze, on peut consulter l'ouvrage déja ancien, mais très précieux, de Baum : *Theodor Beza nach handschriftlichen Quellen dargestellt*, Leipzig, Weidmann, 1843-1852, 3 vol. ; notamment t. I, pp. 9-21, 83 et sqq.

la date de son professorat à l'Université de Bourges et sur celle de son préceptorat chez Bochetel de Sacy, outre les Vies latine et française, les avis contradictoires de Bayle (1), de Joly (2), et des biographes d'Amyot, Sébastien Rouillard et l'abbé Lebœuf (3). En attendant que les archives municipales de Bourges soient dépouillées et classées, nous indiquerons ici un rapprochement qui pourrait, peut-être, nous fournir la date exacte à laquelle Amyot a cessé d'enseigner à l'Université de cette ville. On lit en effet dans le registre de Jehan de Frotté (4) la mention suivante : « Le dict jour (17 septembre 1544) depesché un mandement adressant au tresorier du Berry, Me Olivier Bourgoing pour paier des deniers de sa charge de ceste presente année à Me Jacques Amyot la somme de deux cens livres tournoys à luy ordonnée pour sa pension de l'année MVcXLII d'avoir leu en l'université de Bourges. » — Ne pourrait-on pas conclure de cette pièce que, depuis 1542, Amyot n'était plus lecteur à l'Université (5)? Cette hypothèse est con-

(1) *Dictionnaire*, art. *Amyot*.

(2) *Remarques sur Bayle*, art. *Amyot*.

(3) L'auteur des *Remarques sur Bayle*, se séparant sur ce point de plusieurs biographes antérieurs, résume ainsi cette période de la vie d'Amyot : « Il se rendit à Bourges en 1535, y professa environ dix ans, entra chez Bochetel à la fin de 1545, et se rendit à Paris avant la mort de François Ier. » — Il semble en effet qu'il faille, avec Joly, se conformer aux indications de la Vie française qui, pour le début de la biographie d'Amyot, a été faite, dit-on, sur des notes personnelles, et placer le préceptorat chez Bochetel après l'enseignement public à l'Université.

(4) Cité par La Ferrière-Percy, *Marguerite d'Angoulesme, son livre de depenses*, 1540-49. Paris, 1862, chez Aubry, in-8°.

(5) Nous ne nous dissimulons pas que cet argument, s'il n'était pas renforcé par la remarque suivante, n'aurait pas en lui-même une grande valeur : on sait en effet que le paiement des professeurs n'était alors rien moins que régulier.

firmée, semble-t-il, par le rapprochement suivant. Une quittance du 1er décembre 1559, que M. Marcel Robin, archiviste-bibliothécaire de Bourges, a bien voulu nous signaler et qui est classée dans les archives de cette ville sous la cote : *Université* GG., Liasse nº 8, indique que Charles Girard a reçu des gages de professeur de lettres grecques. Or nous lisons dans le registre déjà cité de Jehan de Frotté (1) cette mention : « Le vingt sixieme du mois de juing (1543) à Pau, depesché ung mandement par lequel ladicte dame constitue maistre Charles Girard maistre professeur de l'université de Bourges, et luy donne et ordonne cent livres de gaiges qui luy seront payés chascun an par Me Olivier Bourgoing, tresorier du Berry. » — Si, comme il est vraisemblable, Girard était, dès cette date, chargé d'enseigner le grec, et si, d'autre part, il est difficile d'admettre qu'il y ait eu alors à l'Université de Bourges deux maîtres pour cette langue, on sera porté à conclure qu'Amyot a cessé d'enseigner publiquement à Bourges en 1543(2).

(1) La Ferrière-Percy, *op. cit.*, p. 25, note 4.

(2) Charles Girard était né à Châtillon (sans doute l'un des nombreux Châtillon qui se trouvent dans le Berry, le Nivernais et l'Orléanais) ; il étudia tout d'abord le droit, et l'un de ses premiers écrits est intitulé : *De juris voluminibus repurgandis*, in-4º (Bib. nat., F. 5421). Dans la préface de ce livre, datée de Bourges, juin 1534, on lit ces mots : « post impensam aliquot annis juri operam... » Mais bientôt il s'adonna plus spécialement à l'étude du grec et publia quelques ouvrages ou éditions d'auteurs grecs. Dans ses *Græcarum institutionum libelli undecim*, 1541, in-8º (Bib. nat., X. 1947) il exprime son affection et sa reconnaissance pour la ville de Bourges où il a étudié, et pour ses habitants, qu'il appelle « συμπολῖται mei ». — Signalons enfin de ce même Girard une pièce de cinq vers grecs, avec la traduction en vers latins, composée en l'honneur de Jacques Thiboust, et qui se trouve dans le recueil manuscrit des « Épigrammes grecz et latins avec la traduction françoise sur les anciennes armoiries et sang naturel de

Le reste de sa biographie avant le départ pour l'Italie présente de semblables incertitudes. Nous espérons reprendre prochainement ces questions, mais les renseignements que nous avons pu recueillir jusqu'ici à ce sujet ne nous permettent pas encore de les élucider (1).

Nous nous sommes un peu attardé sur ce premier chapitre, parce qu'il nous a paru intéressant de considérer en eux-mêmes, et de dater approximativement ces manuscrits qui ont une si grande importance pour l'étude de la traduction d'Amyot. Ce n'est plus, en effet, pour les sept Vies de Thésée-Romulus, Philopœmen-Flaminius, Sertorius-Euménès, et Démétrius, de l'édition de 1559 qu'il faut partir comme du premier état que nous possédions. Cet état n'est lui-même qu'un remaniement, et c'est ainsi qu'il faut l'étudier. Nous verrons d'ailleurs avec plus de détails dans les chapitres de la seconde partie, d'une part, suivant quelle méthode, et avec quels moyens de travail ont été faites ces traductions manuscrites, et, d'autre part, quels principes ont présidé, et quels nouveaux instruments ont servi au remaniement de 1559.

M[e] Jacques Thiboust, escuyer, seigneur de Quantilly, notaire et secretaire du roy, et de la couronne et maison de France, et esleu en Berry. » (Bibl. nat., ms. fr. 1667, fol. 8 v° et 9 r°.)

(1) On peut consulter sur la famille Bochetel à Bourges, entre autres ouvrages : Raynal, *Histoire du Berry*, t. III ; les *Mémoires de la Société historique du Cher*, notamment 1884 ; et l'*Histoire et statistique monumentale du département du Cher*, par A. Buhot de Kersers, t. III, pp. 154-155. — La famille Bochetel possédait depuis 1541 la châtellenie de Breuilhamenon, aujourd'hui Castelnau, près de Bourges, mais Bernardin Bochetel ne devait acquerir l'hôtel Cujas à Bourges qu'en 1565.

CHAPITRE II

(DEUXIÈME PÉRIODE)

LE TRAVAIL D'AMYOT ENTRE LES MANUSCRITS DE DÉDICACE ET LA PREMIÈRE ÉDITION

(1546-1559)

De 1546, date du dernier manuscrit de dédicace, à 1559, date de la première édition des *Vies de Plutarque*, que se passe-t-il dans la vie d'Amyot, et quel est le travail de continuation ou de retouche de notre traducteur ? Si nous consultons ses biographes du XVIe au XIXe siècle, nous constatons une incertitude chronologique qui ne laisse pas de surprendre à propos d'un personnage dont le nom est si populaire et qui, par plusieurs des fonctions qu'il a remplies, tient une place « officielle » dans le règne d'Henri II et de ses successeurs. Je ne parle pas, bien entendu, des légendes de toutes sortes qui se sont attachées au nom d'Amyot et que l'on rencontre dans les écrits de Varillas ou de Saint-Réal. A. de Blignières, dans son chapitre sur la vie d'Amyot, a fait justice de « ces récits pleins de mensonges et de ces inven-

tions romanesques ». Mais devons-nous, comme il le croit, accorder beaucoup plus de confiance aux affirmations des « biographes contemporains, narrateurs obscurs, mais témoins irréprochables et bien instruits, dont le récit n'admet ni les infidélités de l'imagination, ni celles de la passion » ?

Recherchons d'abord si les renseignements biographiques que nous possédons sur Amyot proviennent de sources différentes, ou s'ils découlent tous d'une même origine. Au moins pour la période qui nous occupe, nous nous apercevrons sans peine que la seconde hypothèse est la vraie (1).

Les deux plus anciennes biographies de notre auteur sont :

1° Une Vie latine de 1612 qui se termine ainsi : « Hæc subita dictione et extemporanea opera a Fed. Morello, regiorum professorum decano, latine exarata sunt ex eis excerpta quæ M. Reginaldus Martinus, secretarius ejusdem Amyoti episcopi, gallice scripserat de vita optimi sui patroni. Quæ omnia ad perpetuam memoriam et grati animi significationem huic cartulario propria manu transcripserat. » Cette Vie, qui se trouve en manuscrit à la bibliothèque d'Auxerre (2), a été imprimée dans la *Bibliotheca manuscriptorum* du P. Labbe.

2° Une Vie française, publiée sans nom d'auteur par Fédéric Morel en tête de son édition des *Vies*,

(1) Sur les sources de la vie d'Amyot, cf. A. de Blignières, *Essai sur Amyot*, pp. 400-401.
(2) Ms. 142 (129), fol. 339-350.

1619. Cette rédaction, qui reproduit à peu près la précédente, semble bien être l'œuvre de celui qui la publie et qui est précisément l'auteur de la Vie latine de 1612. Elle émane en tous cas de la même source, puisque Morel nous déclare lui-même qu'elle est (comme la Vie latine) un « extrait des Memoires de Me Regnauld Martin, chanoine et archidiacre en l'Eglise dudit Auxerre, secretaire dudit sieur Amyot ».

Si l'on excepte quelques détails qui ont pu se transmettre par la tradition, et qui n'apparaissent dans un ouvrage imprimé que vingt ou trente ans plus tard, on se convaincra facilement que ces deux Vies, latine et française, sont les seules sources auxquelles ont puisé les très nombreux auteurs qui, aux XVIIe et XVIIIe siècles, ont consacré quelques pages ou quelques lignes au traducteur de Plutarque. Parfois, d'ailleurs, ils modifiaient légèrement les données que leur fournissaient ces deux Vies, soit pour orner et embellir le récit, soit pour tenter d'en expliquer ou d'en atténuer les contradictions.

Si donc nous parvenons à convaincre d'erreur ou d'inexactitude les deux Vies originales qui, nous l'avons dit, remontent elles-mêmes à une seule source, nous aurons le droit et même le devoir de n'accepter le témoignage des biographes que lorsqu'il n'offrira aucune invraisemblance historique ou qu'il sera confirmé par des documents certains.

Or nous rencontrons tout au moins une erreur assez grave, qui se trouve dans les Vies latine et française et qui a été reproduite, non seulement par les

biographes du XVIIe et du XVIIIe siècles, mais même, semble-t-il, par Blignières. La voici : « Quapropter (après sa nomination à l'abbaye de Bellozane) Amyotus fortunam majorem vix responsuram labori apud Gallos ratus, nec ad alios honorum gradus provectum iri, instituit in Italiam proficisci... Dum hæc cum animo cogitaret, obtulit se commoda admodum ejus modi ; anno millesimo quingentesimo quadragesimo sexto idem Morvillerius ab Henrico II rege missus ad Venetos legatus, Amyotum sibi adjunxit itineri comitem. »

La Vie française, nous l'avons dit, reproduit cette affirmation : « Le roy François les trouva (les manuscrits que nous avons étudiés) tellement à son gré qu'il... luy donna l'abbaye de Bellozane qui vint fortuitement à vaquer et fut le dernier benefice auquel ce grand roy pourveut à cause de son decès qui arriva bien tost après : ce qui fit perdre esperance à Monsieur Amyot de faire plus grande fortune en France et à mesme temps prendre la resolution de s'en aller en Italie pour y pouvoir visiter les bibliotheques... La fortune se rendit favorable à son dessein ; car, comme il meditait son voyage en l'année 1546, Monsieur de Morvilliers venant à estre envoyé ambassadeur à Venize par le Roy Henri II, il voulut avoir Monsieur Amyot avec lui et compagnon de ce voyage... »

Il n'est pas difficile de dégager les inexactitudes et les contradictions qui fourmillent dans ce passage.

Première inexactitude : François Ier n'est mort que le 30 mars 1547 nouv. st.

Deuxième inexactitude : C'est lui, et non pas Henri II, qui, dans le cours de l'année 1546, a envoyé Morvillier en ambassade à Venise (1).

Troisième inexactitude : Amyot n'a été nommé abbé de Bellozane qu'en 1547 nouv. st. Il ne pouvait donc en 1546 quitter la France sous prétexte qu'étant abbé de Bellozane, il n'avait plus rien à attendre de la faveur royale (2).

Une erreur aussi grossière suffirait à éveiller des doutes sur la valeur de ces documents contemporains ; mais elle n'est pas la seule, et nous en citerons deux autres, — toujours pour cette même période, — qui, quoique moins graves, achèveront pourtant de nous rendre sceptiques à l'égard des assertions des deux biographies.

La première a trait à la bibliographie des œuvres d'Amyot : « Quo institutionis tempore (il s'agit de l'éducation du fils de Bochetel de Sacy à Bourges)... Heliodori historiæ... itemque Longi græci Bucolico dramati... operam dedit et versiones suas typis mandavit. » Phrase qui est reproduite d'une manière un peu équivoque dans la Vie française : « Durant ce temps-là, il passait les heures de son loisir à traduire... l'histoire d'Heliodore... et les amours de Daphnis et Chloé qu'il fit après imprimer. » Ce passage, tout au moins dans le texte latin, donne comme contemporaines les deux publications : or, si la première édition d'Héliodore date en effet de 1547 (1548 n. st.),

(1) Cf. plus loin, p. 54.
(2) Cf. *Catal. des actes de François Ier*, loc. cit.

celle de Longus lui est postérieure de onze ou douze ans, puisqu'elle ne parut que dans le cours de l'année 1559.

Notre biographe ne semble pas beaucoup mieux renseigné sur cette première édition d'Héliodore, si l'on en juge par le passage suivant de la Vie latine qui d'ailleurs n'a pas été reproduit dans la rédaction française : « ... Tametsi in codice græco de Theagene, quo quidem usus tum fuerat, authoris nomen inscriptum nusquam esset, ut parentem scripti illius interpres ignoraret... »

Il suffit d'ouvrir l'édition de 1547 ou la réimpression de 1549 pour y voir sur le titre le nom d'Heliodorus, et l'on peut même lire dans la préface une déclaration fort explicite du traducteur : « Quant à l'autheur de ceste Histoire Æthiopique, dit-il, on pense que ce soit celuy Heliodorus duquel Philostratus fait mention à la fin du second livre de ses sophistes. Ce que l'on conjecture avecques grande raison, tant pour la qualité de son stile qui sans point de doute est un petit affaité (ainsy que l'est ordinairement celuy de ceux qui anciennement faisoient profession de Retorique et de Philosophie tout ensemble, que l'on appeloit Sophistes), comme aussi pour ce que Philostratus le surnomme Arabe et que Heliodorus luy-mesme à la fin de son livre dit qu'il estoit Phœnicien, natif de la ville d'Emessa, laquelle est située ès confins de la Phœnicie et de l'Arabie. A l'occasion de laquelle vicinité on estime que Philostratus l'appelle Arabe. Et si c'est lui, il fut du temps de Philostratus lequel (comme temoigne Suidas) vescut souz l'Empe-

reur Severus et souz ses successeurs jusques à Philippus, duquel temps au nostre il y a plus de treize cents ans. » On voit qu'il faut n'avoir pas feuilleté la première édition de l'*Histoire Éthiopique* pour prétendre que le nom de l'auteur n'y figurait point. L'erreur du biographe provient, comme l'a fort bien vu A. de Blignières (1), d'une fausse interprétation de quelques mots de l'édition de 1559. Le titre annonçait en effet qu'il y était « declaré au vray qui a esté le premier auteur » de l'ouvrage, et Amyot écrivait dans sa préface : « Quant à l'autheur, la premiere fois que je feis imprimer ma traduction, je ne sçavois poinct qui il estoit. » Il rejetait en effet alors sa première identification et faisait de l'auteur du roman un certain évêque de Trica en Thrace, qui avait consenti à perdre son évêché plutôt que de brûler son roman (2).

Après avoir ainsi éprouvé la valeur des renseignements fournis sur cette période par les Vies latine et française, nous pouvons aborder avec prudence l'étude de la biographie d'Amyot de 1546 à 1559.

La première question qui se pose est celle de son départ pour l'Italie (3).

(1) *Op. cit.*, p. 115, note 2.

(2) L'érudition moderne (cf. Rohde : *Der griechisch. Roman und seine Vorlaeufer*, Leipzig, 1876, p. 432 et suiv.) a d'ailleurs repoussé cette seconde attribution et semble plutôt se rallier à la première.

(3) Sainte-Beuve, loc. cit., p. 345, avec sa pénétration habituelle, avait déjà noté ce point obscur : « Il reste, disait-il, quelque incertitude sur la date précise du départ d'Amyot pour Rome : il se pourrait qu'il fût parti un peu avant la mort de François Ier ; ce sont des détails peu importants et que ses meilleurs biographes ne me paraissent pas avoir éclaircis. »

Nous avons vu plus haut qu'il nous fallait chercher nous-même une solution à ce petit problème historique et que tout ce qu'on pouvait tirer des biographes était le dilemme suivant :

Ou bien Amyot est parti avec Morvillier en 1546, et alors ce n'était ni parce qu'ayant reçu l'abbaye de Bellozane, il croyait n'avoir plus rien à attendre en France, ni parce que, François Ier étant mort, il craignait que son successeur n'eût plus pour lui la même bienveillance.

Ou bien Amyot est parti en effet pour ces deux motifs, mais alors il n'a pas accompagné Morvillier et il est seulement allé le rejoindre après le mois de mars de l'année 1547.

Un biographe consciencieux d'Amyot, Hilarion de Coste (1), avait essayé, semble-t-il, de résoudre cette contradiction. Il écrit en effet : « C'est pourquoi l'abbé de Bellozane prit la résolution d'aller en Italie ; et comme il estoit prest de partir, il trouva une occasion fort commode et fort favorable pour faire ce voyage. Le Roy Henri II envoya en ceste année là Jean de Morvilliers en ambassade à Venise, que le roy François son père avait choisi et destiné pour exercer la charge d'ambassadeur vers cette Seigneurie (2). » Mais cette tentative d'explication n'est pas acceptable. Nous savons, en effet, par des documents officiels, que Morvillier est arrivé à Venise le 15 octobre 1546 et a

(1) Dans l'*Eloge des Docteurs* qui fait suite à son *Parfait Ecclesiastique*, 1658.

(2) Op. cit., pp. 389-390.

été reçu ce jour même par la Seigneurie. Il n'y a donc aucun moyen de concilier les affirmations des biographes, et il nous faut adopter l'une ou l'autre des deux conclusions que nous avons indiquées plus haut.

Il n'existe sur ce point, du moins à notre connaissance, aucun document contemporain précis pour la discussion et le choix d'une hypothèse. Il nous faut donc nous servir d'arguments moins décisifs et qui ne peuvent nous apporter que des vraisemblances et des probabilités.

Est-il bien naturel, tout d'abord, que le secrétaire Regnauld Martin, qu'une longue conversation avec Amyot avait dû suffisamment instruire des principaux événements de sa vie, ait ainsi forgé de toutes pièces des motifs à son départ pour l'Italie, et n'est-il pas beaucoup plus vraisemblable qu'il ne soit ici que l'écho des confidences de notre évêque ?

L'erreur du premier biographe consisterait donc uniquement à avoir fait d'Amyot le compagnon de voyage de Morvillier, alors qu'il était seulement allé le rejoindre quelques mois plus tard à Venise. Peut-être même cette erreur n'était-elle pas dans les mémoires de Regnauld Martin et est-elle due à la revision de Fédéric Morel qui, voulant préciser, comme les gens de cette époque savaient le faire, a introduit lui-même cette assertion que tout le contexte dément.

Les principes de la critique semblent donc nous porter à admettre la seconde hypothèse de notre dilemme. Si nous faisons intervenir la vraisemblance historique, nous serons confirmés encore dans cette

opinion. Nous savons fort bien, en effet, l'inquiétude qu'eurent la plupart des écrivains à la mort de François Ier. Le nouveau roi semblait, comme on disait alors, plus favorable aux nourrissons de Mars qu'à ceux des Muses, et ceux-ci craignaient qu'il n'abandonnât à leur égard la tradition du « Père des lettres et des arts ». Nous avons un témoignage de ce sentiment unanime dans ces vers de Ronsard :

Dans le commencement que Dieu mit la couronne
Sur le chef de Henry, il n'y avoit personne
Qui triste ne pleurast les lettres et les arts.
Tout l'honneur se donnoit à Bellone et à Mars.
La Muse étoit sans grâce, et Phebus contre terre
Gisoit avec sa harpe, accablé de la guerre.

Il est tout naturel qu'Amyot dans cette circonstance ait partagé la crainte de ses contemporains.

Mais nous pouvons encore alléguer en faveur de notre supposition d'autres considérations plus particulières. Si nous admettons la première hypothèse, nous devons supposer qu'Amyot, qui se trouvait à Venise en simple particulier, compagnon de voyage et commensal de l'ambassadeur, a été, après six mois d'absence, nommé par le roi à l'abbaye de Bellozane ; nous devons supposer en outre, ce qui est encore plus inadmissible, que ce même Amyot était depuis dix-sept mois au moins en Italie lorsque parut pour la première fois sa traduction d'*Héliodore*, dont le privilège est du 15 février (1).

(1) J'ajouterai encore une remarque, dont je ne m'exagère pas l'importance, étant donnée la situation non officielle d'Amyot auprès de l'ambassadeur : la Bibliothèque nationale possède en deux volumes

Tous ces arguments, dont le dernier suffirait à éveiller nos soupçons sur la date communément reçue du départ d'Amyot pour l'Italie, doivent nous faire adopter, je crois, jusqu'à preuve du contraire, la seconde des deux hypothèses entre lesquelles nous avions à choisir.

Amyot n'est donc pas parti pour Venise avec Morvillier, mais il est allé le rejoindre après le mois de mars 1547, et plus probablement — à cause de la publication d'*Héliodore*, — après le commencement de l'année 1548.

Pouvons-nous maintenant préciser cette date à l'aide d'autres jalons ? En d'autres termes, avons-nous la certitude qu'Amyot, à une date déterminée de 1548 ou de 1549, se trouvait déjà à Venise ? Comme pour le problème précédent, je n'ai rencontré sur ce point aucun document décisif, mais je hasarderai une hypothèse qui me paraît assez vraisemblable. Un registre de prêt de manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Marc de Venise (1) nous apprend que, le 20 juillet 1548, Jean de Morvillier, ambassadeur de France à Venise, emprunta à cette bibliothèque, en laissant comme gage une coupe d'argent, six manuscrits entre lesquels figurent les *Morales* de Plutarque (2). Morvillier, nous le savons, personnage

in-fol., de 250 pages chacun (mss. franc. 2957-58), la copie des lettres de Morvillier écrites de Venise en 1546-1547. La dernière est datée du 23 janvier 1548 n. st. Or j'ai parcouru ce recueil et je n'y ai trouvé aucune mention d'Amyot.

(1) Publié par M. Omont dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1887, tome XLVIII, p. 666.

(2) Peut-être le Marc. gr. 511, écrit en 1166 (cf. Carlo Castellani, *Il prestito dei codici mss. della Biblioteca di S. Marco in Venezia*, Venezia, 1897, p. 32.)

très lettré et protecteur des lettres, n'était pourtant pas un érudit ; et eût-il eu le loisir et le goût de lire dans le texte les *Morales* de Plutarque, il n'avait nul besoin de recourir aux manuscrits, alors qu'on possédait deux bonnes éditions de cet ouvrage, dont l'une avait paru à Venise même, chez les Aldes avec qui il était précisément en rapport à ce moment (1). Mais nous savons que bien souvent des personnages influents, surtout parmi les étrangers, servaient dans ces circonstances de répondants ou de prête-noms à des compatriotes moins connus, et, si nous admettons que le nom de Morvillier cache ici un ou plusieurs autres Français, n'est-il pas assez naturel de supposer que celui qui empruntait ces manuscrits, ou tout au moins celui de Plutarque, n'était autre que Jacques Amyot ? Ceci, je le répète, n'est qu'une hypothèse, mais elle n'a contre elle aucun témoignage et elle présente une grande vraisemblance. Si nous l'acceptons, elle nous permet de préciser la solution de notre problème. Amyot a dû partir pour Venise, soit dans la deuxième moitié de 1547, soit plus probablement dans la première moitié de 1548. Comme Morvillier a quitté cette ville le 8 septembre 1550 (2), ce séjour de plus de deux ans auprès de notre ambassadeur explique assez facilement l'erreur des biographes, qui ont cru qu'Amyot avait été le compagnon de Morvillier dès son départ.

(1) Cf. une lettre de 1546 conservée à la Bibl. nat., ms. franç. 2957, fol. 37.

(2) Cf. Une lettre d'Odet de Selve à M. d'Aramon, du 18 septembre 1550, publiée par Charrière, *Négociations du Levant*, t. II, p. 120.

Nous n'avons aucune raison, en effet, de récuser le témoignage des Vies latine et française au sujet de la fin du séjour d'Amyot à Venise : « Per id legationis tempus, — dit la première — legatus tanto cum eo amicitiæ et familiaritatis vinculo adstrictus est, ut pati non potuerit ipsum a se discedere, etiamsi incredibili desiderio Bibliothecas aliarum civitatum Italiæ visendi fragrare sciret. Jam perscrutatis omnibus sedulo loculis Venetæ Bibliothecæ locupletissimæ (1) ad institutum opus Plutarchi scripta conferendi, emendandi et elegantius gallice vertendi Venetiis Romam se contulit... » La Vie française reproduit cette affirmation avec un peu plus de détails : « Durant cette legation, il [Morvillier] contracta une telle amitié et familiarité avec luy [Amyot] qu'il ne luy voulut jamais permettre de le quitter, encore qu'il l'en importunast, fort aiguillonné de ce desir qu'il avoit de visiter les Bibliotheques des autres villes d'Italie, après avoir diligemment cherché et annoté

(1) La Bibliothèque de Saint-Marc n'était pas le seul dépôt de livres et de manuscrits que possédait Venise à cette époque. « La Bibliothèque de Saint-Antoine était la plus importante de Venise après la Marcienne fondée par le Cardinal Bessarion et avec celle de Saint-Georges le Majeur enrichie par Cosme de Médicis. Sansovino (*Venetia città nobilissima*, 1581, pp. 137 et 138) mentionne encore les bibliothèques des monastères de Saint-Jean et Saint-Paul, de Saint-François, des Frères Mineurs, de Saint-Etienne, des Servites de Saint-Dominique et de Saint-Samuel. Il cite plus de vingt personnages qui avaient amassé un grand nombre de livres rares, en diverses langues et sur toutes les sciences ». (Jean Zeller. *La Diplomatie française au milieu du* XVIe *siècle d'après la correspondance de G. Pellissier*, pp. 119-120). Plusieurs de ces riches librairies existaient dès avant 1548, et si Amyot n'y a rien trouvé pour sa traduction de Plutarque, nous pouvons croire pourtant qu'il ne les a ni ignorées ni même négligées. Cf. aussi sur ce sujet l'important ouvrage de J. P. Tomasini, *Bibliothecæ venetæ manuscriptæ publicæ et privatæ*... Utini, MDCL, in-4 (Bibl. nat., Q. 1903.)

tout ce qu'il peut trouver en celles de Venise et qui luy pouvoit servir en ses traductions. Après que M. de Morvilliers eut achevé le temps de son ambassade, et qu'il fust sur son retour, Monsieur Amyot retournant à sa premiere resolution le pria de le laisser en Italie pour voir les autres villes de marque et visiter les librairies qui y sont belles et abondantes de toutes sortes de livres rares et exquis. »

Amyot quitta donc Venise vers le mois de septembre 1550, emportant avec lui les cinq livres de Diodore, qu'il avait retrouvés à la Marcienne, et nombre de variantes pour son Plutarque. Qu'il ait visité, comme le veut la Vie française, les bibliothèques des autres villes d'Italie, rien ne nous le laisse supposer ; car lui-même, dans ses Préfaces, n'en parle pas ; mais il insiste sur deux noms : Venise et Rome. C'est donc très probablement, selon le témoignage de la Vie latine, vers Rome qu'il se dirigea en quittant Venise, et c'est entre cette date et le mois d'août 1551, c'est-à-dire pendant une année, qu'il faut placer les recherches que notre traducteur a faites à la Vaticane, grâce à la bienveillance du cardinal de Tournon et surtout de Romolo Amaseo (1).

(1) Les biographes d'Amyot semblent indiquer que c'est à cette époque seulement que notre auteur fit la connaissance du cardinal, mais il avait eu, semble-t-il, auparavant plusieurs fois l'occasion de le voir.

Dès son séjour à Bourges, la reine de Navarre, cousine de Tournon, qui fut archevêque de cette ville de 1525 à 1537 ou 1538 (cf. *Gallia Christiana*, I, col. 1002, et II, col. 97 ; Gams, *Series Episcoporum*) avait pu lui présenter le jeune Amyot, son protégé, qui, après avoir étudié le droit civil à Bourges, y enseigna le grec et le latin à l'Université vers 1536 (cf. Lebœuf, loc. cit. et y fut pensionné par Marguerite (cf. H. de

En effet, la lettre qu'il écrit le 8 septembre 1551 à Morvillier commence ainsi : « Monsieur, j'avois de tout poinct resolu en moi-mesme de me partir de ce païs à ceste my-septembre pour vous aller trouver ; mais l'occasion qui nagueres est survenue m'a contrainct de differer un peu mon partement, jusqu'à ce que j'aye nouvelles de vous. » Si Amyot, qui désirait visiter Rome, était en août 1551 sur le point de quitter définitivement l'Italie, on peut en conclure qu'alors il avait terminé ses recherches dans cette ville.

Mais la plupart des biographes semblent avoir été embarrassés, pour cette époque de la vie d'Amyot,

La Ferrière-Percy, *Marg. d'Angoulesme, son livre de despense*, 1540-1549, Paris, 1862, p. 25, n 2 ; et Lefranc et Boulenger, *Comptes de Louise de Savoie et de Marguerite d'Angoulême*, p. 96).

Mais en admettant même qu'Amyot n'eût pas connu Tournon en France, il avait dû le voir pendant son séjour à Venise. Nous lisons en effet, — dans une épître dédicatoire adressée à Morvillier par Denys Lambin — en tête de son *Oratio habita in gymnasio Samarobrinensi ad. VII idus Januarias anno CIƆIƆLXVIII*, et publiée cette même année chez J. Benenatus, — que c'est en Italie, alors que Lambin était lui-même dans l'entourage de Tournon, que Morvillier le connut. Si l'on songe qu'à cette époque Amyot était de son côté le commensal de Morvillier, on sera porté à croire avec assez de vraisemblance que le Cardinal dut le voir dans les mêmes circonstances.

Les biographes d'Amyot nous disent qu'il eut accès à la Vaticane grâce à Romulus Amaseus, *gardien* de cette bibliothèque. Mais Romolo Amaseo ne fut jamais *custos* de la Vaticane, mais seulement professeur dans les Universités italiennes. On sait qu'il mourut en 1552, à l'âge de 63 ans. (Cf. la lettre de Jean Antoine Serone, du 20 octobre 1552, dans le recueil de *Lettere italiane* donné par Franc. Turchi ; Niceron, *Memoires*..., t. XXXII, pp. 1-8 ; Tiraboschi, *Stor. della Letter. ital.*, VII, p. 2181 ; P. de Nolhac, *Lettres inédites de Muret*, dans les *Mélanges Graux*, 1884, in-8°, p. 389 ; et Renazzi, *Storia dell' Università di Roma*, MDCCCIV, Roma, tome II, p. 112). — D'autre part, il ne saurait être question ici de Romolo Mammacini, qui fut bien *custos* de la Vaticane, mais mourut en 1534 (cf. Muntz, *La Bibliothèque du Vatican au* XVIe *siècle*, 1886, in-12, p. 11 et passim). Il est donc plus probable qu'il s'agit ici en effet de Romolo Amaseo, mais que les biographes se sont trompés en lui donnant le titre de gardien de la Bibliothèque du Vatican.

par un événement dont l'importance, incontestable au point de vue historique, a grossi à leurs yeux la durée, et qui a faussé ainsi l'idée qu'ils se sont faite de son séjour à Rome : je veux parler de sa mission au Concile de Trente. Sur le fond même de cette mission, très honorable pour lui, quoique moins héroïque que certains historiens, comme de Thou, ne l'ont prétendu, on peut consulter, avec la lettre qu'à son retour à Venise il écrivit à Morvillier pour lui en rendre compte, une étude surtout historique que M. Schuermans a publiée dans la *Revue de Belgique* (1). Je me contenterai ici de faire une remarque sur le temps qu'occupe dans son voyage en Italie cette courte mission ; j'extrais ces dates de la lettre même d'Amyot qui, écrite quelques jours après les événements, ne peut être suspectée d'erreur (2) : « Je fus despeché le 28 août dernier [de Venize], et me furent baillées les lettres missives du Roy... avec une courte instruction signée de la main de Mr l'ambassadeur de Selve. Nous arrivâmes à Trente un jour et demy avant le jour de l'assignation qui estoit le 1er jour de septembre, » c'est-à-dire le 30 août avant midi. Et plus loin, après avoir raconté les

(1) Année 1891, p. 221. Cf. également une lettre d'Odet de Selve au roi, publiée par Ribier, *Lettres et Memoires d'Estat*, t. II, p. 352.

(2) Cette lettre, dont l'original est aujourd'hui perdu, a été publiée pour la première fois dans les *Petri Pithoei opera.. miscellanea*, Parisiis, ex officina Nivelliana apud Seb. Cramoisy, 1609, in-4, pp. 672-683, sous ce titre : « Copie des lettres de M. Jaques Amyot, abbé de Bellozane... sur la presentation de celles du Roy Treschrestien en l'assemblée de Trente, le 1 septembre 1551. » Elle a été souvent réimprimée depuis, notamment dans les *Memoires et Instructions des Rois tres chrestiens sur le Concile de Trente* (de Pierre Dupuy).

péripéties de la session (1er septembre), il ajoute : « A tant fut finie la session qu'il estoit bien vingt heures... Et ce voyant, après avoir là sejourné deux jours depuis la session, je m'en suis revenu à Venise rendre compte de ma negociation à ceux qui m'y avoient envoyé ». Il a donc dû quitter Trente le 4 septembre et arriver à Venise le 6. Nous voyons, si nous rapprochons ces dates, que de son départ de Venise à son retour dans cette ville, il s'écoula exactement neuf jours. Cette mission à Trente, quelle qu'en soit l'importance dans l'histoire, est donc un tout petit épisode du séjour d'Amyot en Italie.

Mais les textes que nous venons de rapporter semblent susciter une objection contre notre thèse. Nous avons dit plus haut qu'Amyot, après le départ de Morvillier, était allé se fixer à Rome. Or, dans cette lettre, il semble considérer Venise comme son point de départ et son lieu d'arrivée. En réalité, la contradiction disparaît si nous lisons attentivement le contexte. Amyot nous dit en effet, dans cette lettre, qu'il « a pleu à Mr le Cardinal de Tournon et à Mr l'Ambassadeur de Selve de *l*'eslire pour faire ceste commission », et plus loin : « Je me party de Venize avec deux notaires apostoliques, tous deux de la maison de M. le Cardinal ». Une autre phrase de cette lettre est plus explicite encore : « Je m'en suis, dit-il, revenu à Venize rendre compte de ma negociation à ceux qui m'y ont envoyé ». Or ceux qui l'ont envoyé sont le cardinal de Tournon et Odet de Selve :

Amyot semble donc affirmer que tous deux étaient à Venise en septembre 1551. Pour Odet de Selve, ambassadeur dans cette ville, le fait n'a rien que de très naturel. Pour le cardinal, il peut être utile d'en chercher la confirmation dans des documents précis. La mention de ce séjour de Tournon à Venise se trouve cachée dans une incidente de la vie de ce cardinal par le P. Fleury (1), livre fort utile par ses renseignements, puisqu'il est le seul, ou à peu près, que nous possédions sur Tournon, mais qui est remarquable, même au XVIIIe siècle, par une absence à peu près complète de dates et de précision. On y lit, au livre VI, la phrase suivante : « Ce Cardinal reçut l'ordre [de terminer l'affaire de Parme] à Venise où il s'estoit retiré pendant les troubles, le connétable ne l'ayant pu souffrir à la cour ni dans le royaume de France. » Mais ce sont surtout les lettres d'ambassadeurs publiées par Ribier (2) qui nous fournissent à ce sujet des renseignements précis et sûrs.

Nous y voyons que, le 3 mai 1551 (3), le roi écrit aux cardinaux de Ferrare et de Tournon et à M. de Termes : « ... Je veux et entendz que vous, Mr de Termes, fassiez dimanche audience publique en consistoire où vous leur ferez, y assistans vous trois, la proposition telle que je vous envoie par escrit... Et, ce fait, ayant entendu la response qui vous sera

(1) Charles Fleury, *Histoire du Cardinal de Tournon*, 1728, in-8°, p. 266-267.

(2) Ribier, *Lettres et Memoires d'Estat*, 2 vol. in-fol., 1666.

(3) Ribier, *op. cit.*, t. II, pp. 331-332.

faite là-dessus, selon que vous requerrez de ma part pour la fin et conclusion d'icelle proposition, vous trois irez trouver le Pape et prendrez congé et licence de luy pour vous retirer. Parquoy, sans faire autre bruit ny semblant, vous, Monsieur le Cardinal de Ferrare et Monsieur de Termes, vous en irez à Ferrare, et vous, Monsieur le Cardinal de Tournon, à Venise, en attendant quel succès prendront les affaires. » Tournon dut donc se rendre à Venise dans le cours du mois de juin. Le 2 juillet, le connétable commence ainsi une lettre qu'il lui adresse (1) : « Monsieur, il faut que je vous fasse entendre certain discours que j'ay eu avec l'ambassadeur de la Seigneurie de Venize, qui est homme accord et experimenté... », ce qui semble bien indiquer que Tournon se trouvait alors à Venise. C'est aussi l'avis de Ribier qui met en note : « Ce fut incontinent après l'arrivée du cardinal de Tournon à Venise... » En tous cas, s'il peut y avoir doute pour cette date du 2 juillet, nous avons le droit d'affirmer que Tournon était dans cette ville à la fin du mois. En effet, le roi écrit à M. de Termes le 3 août 1551 (2) : « J'ay ecrit à mon cousin le Cardinal de Tournon, qui est à Venise, qu'il ne vous laisse pas avoir faute d'argent ; car j'en fais bonne provision à Venise, duquel lieu ledit Cardinal et mon ambassadeur m'ont fait entendre qu'ils estoient après à donner ordre pour faire tenir à Parme la somme que vous y vouliez avoir. » Tournon resta

(1) Ribier, *op. cit.*, t. II, pp. 339-340.
(2) Ribier, *op. cit.*, t. II, p. 343.

à Venise jusqu'à la fin de l'année 1551 ; il s'y trouvait le 12 octobre (1) ; il s'y trouvait encore le 18 décembre, comme nous le prouvent ces mots d'Odet de Selve (2) : « Sire, le Duc de Somme a conferé avec le Cardinal de Tournon et moy sur les affaires du Royaume de Naples. » Le 23 décembre (3), « le Roy envoya devers le Cardinal de Tournon le sieur Dampierre, l'un de ses pannetiers ordinaires, pour luy faire entendre de sa part comme, voyant l'eslection que notre Sainct Pere a faite de Monsieur le Legat Veralle pour l'envoyer devers sa Majesté, afin d'essayer de traicter une bonne paix et amitié entre eux, sa Majesté, voulant luy correspondre, a advisé de choisir ledit sieur Cardinal de Tournon qu'il estime très agreable à sadite Saincteté, très amateur de la paix et propre pour conduire cette œuvre à bonne fin. A ceste cause, sa Majesté desire que ledit Cardinal ayant eu ce sauf-conduit qu'elle luy a mandé d'envoyer demander à sadite Saincteté pour aller devers elle, il s'achemine à telles journées que la disposition de sa personne pourra porter pour faire executer ce voyage, et passera par Ferrare pour voir en passant Messieurs les Duc et Cardinal de Ferrare... Il passera aussi par Parme pour faire entendre à Monsieur le Duc de Parme... Estant arrivé le Cardinal de Tournon à Rome, après avoir presenté à nostre dit Sainct Pere les humbles, très devotes et affectueuses recommanda-

(1) Cf. Bibl. nat., ms. fr. 3142, fol. 33.
(2) Lettre au roi, 18 décembre 1551, dans Ribier, *op. cit.*, t. II, p. 355.
(3) Ribier, *op. cit.*, t. II, pp. 360-361.

tions du Roy, il lui declarera l'occasion de son allée devers sa Sainctetê suivant ce que dessous... » Tournon se conforma à ces instructions et, le 15 janvier 1551 (1552 n. st.) (1), Odet de Selve écrivait : « Sire, Monseigneur le Cardinal de Tournon partit hier pour Rome et a pris son chemin par Ferrare. » Il s'arrêta sans doute aussi à Parme, suivant les ordres du roi, et dut arriver dans le cours de février à Rome. En tous cas, le 4 mars, il adressait à Henri II le mémoire suivant (2) : « Puisqu'il ne se peut conclure une entre paix entiere S. S. et le Roy [*lire* = une entiere paix entre S. S. et le Roy], ayant ledit Seigneur dit au Legat qu'il ne pouvoit restituer Parme pour le present, S. S. et Monsieur le Cardinal de Tournon ont tenu propos... » Dans la première quinzaine du mois d'avril 1552 (3), le Roy envoya pouvoir à Tournon « pour negocier, conclure et arrester quelque reconciliation entre sa Sainctetê et sa Majesté christianissime. » Le 16 mai, le cardinal était encore à Rome et écrivait (4) : « Demain nous nous assemblerons devant le Pape, les gens de l'Empereur et moy. » Son départ de Rome dut suivre de près cette lettre. Une autre lettre, non datée, mais à laquelle Ribier, je ne sais d'après quels indices, ajoute la mention « 26 may [1552] », nous montre qu'il avait déjà pris congé du Pape : « Sire, il y a quelque temps, et avant mon partement de Rome, que

(1) Ribier, *op. cit.*, t. II, p. 369.
(2) Ribier, *op. cit.*, t. II, pp. 382-383.
(3) Ribier, *op. cit.*, t. II, p. 386.
(4) Ribier, *op. cit.*, t. II, p. 423.

j'avois commencé de pratiquer le Comte Nicolo de Petillan (1). »

C'est donc approximativement vers la fin du mois de mai que Tournon quitta Rome. A partir de ce moment, les renseignements précis nous font défaut. Nous trouvons (2) une longue lettre qu'il adresse au roi, sans lieu ni date, et qui concerne uniquement l'entreprise de Sienne, à laquelle il prétend avoir pris une part très active. Faut-il en conclure que cette lettre est écrite de Sienne ? Cela au premier abord n'a rien que de vraisemblable. Sienne est à quarante-quatre lieues au Nord-Ouest de Rome, et il est assez naturel que Tournon y soit passé pour revenir en France. Mais, dans cette même lettre, il dit : « Sire, dernierement, à notre assemblée de Chiose, en laquelle fut prise la conclusion de cette entreprise de Sienne, après avoir entendu l'estat des choses pratiques, il fut advisé que j'envoyerois à Monsieur de Mirepoix... » Nous serions donc obligé d'admettre qu'après être allé de Rome à Chioggia, c'est-à-dire tout près de Venise, il est revenu à Sienne.

Nous ne pouvons dans cette incertitude tirer aucun argument précis d'une phrase qui pourtant paraît significative : « Sur quoy j'ay bien voulu avoir l'opinion de Monsieur de Selve, vostre ambassadeur, qui a pris ceste peine de venir jusques icy... » Mais je crois qu'on en peut du moins inférer avec vraisemblance qu'Odet de Selve n'a pas fait pour rejoindre Tournon

(1) Ribier, *op. cit.*, t. II, p. 423.
(2) Ribier, *op. cit.*, t. II, pp. 424-426.

un voyage de près de trois cents kilomètres. Ce passage à Sienne après Chioggia est donc très douteux. Retenons seulement ceci : le cardinal, parti de Rome vers la fin de mai, séjourna quelque temps à Chioggia, sans que nous puissions préciser à quel moment. L'existence d'une lettre de Paul de Termes, datée de « Chiose », le 18 juillet, ne nous permet pas en effet d'affirmer qu'il s'agisse là de l'époque de l'assemblée à laquelle Tournon dit avoir assisté. Quoi qu'il en soit, nous ne perdons pas longtemps de vue notre voyageur. Le 30 août, une lettre de Lambin, mentionnée par M. H. Potez (1), nous apprend que le cardinal, après avoir passé par Padoue, Vicence, Tirano, est à Coire, c'est-à-dire qu'il a dépassé la frontière d'Italie.

On trouvera peut-être que nous nous sommes trop attardé à le suivre dans ses allées et venues entre les principales villes de la Péninsule ; mais, outre l'intérêt historique que peuvent avoir ces rapprochements pour la biographie de Tournon, qui reste encore à faire, ce récit a pour nous l'avantage d'éclairer une année de la vie d'Amyot, et l'une des plus intéressantes, puisqu'elle fait partie de son séjour en Italie. Mais il nous faut chercher, tout d'abord, si nous avons le droit (étant donné que les textes originaux ne nous ont fourni aucune mention de l'abbé de Bellozane en dehors de sa mission au Concile de Trente) de supposer que celui-ci a suivi Tournon dans

(1) *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1906, p. 460.

tous ces voyages. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, les indications des biographes sont vagues ou erronées. Voici le témoignage de la Vie latine : Au retour de Morvillier, dit-elle, Amyot « Venetiis Romam se contulit, ubi perhumaniter acceptus est ab Episcopo Mirapicensi qui domi suæ eum retinuit et per biennium ferme convictorem habuit cum quo ultro citroque sermones haberet, de litteris ac disciplinis verba faceret. Eodem ferme tempore in illustrissimi Cardinalis Turnonii amicitiam se insinuavit, qui a rege ad aulam revocatus... » En l'absence de tout document officiel qui nous permette d'établir d'une manière spéciale la vérité ou la fausseté de ce témoignage, examinons-le à l'aide des faits particuliers et certains que nous avons pu recueillir. Que, pendant la première année de son séjour à Rome, exactement de septembre 1550 à juin 1551, Amyot ait été l'hôte de l'évêque de Mirepoix, comme le prétend la Vie latine, nous n'avons aucun motif d'en douter. Relevons seulement à ce propos, d'une part, l'erreur de la Vie française, qui ne lui fait connaître le prélat qu'après le Concile de Trente et ne laisse pas de prétendrequ'il en a été l'hôte pendant deux ans, ce qui nous conduirait à la date inadmissible de septembre 1553 ; d'autre part, l'erreur de l'abbé Lebeuf qui, dans sa *Vie d'Amyot*, nomme cet évêque de Mirepoix Jean Le Doux, alors que ce dernier ne devait occuper ce siège qu'en 1555, succédant à Innocenzo, neveu de Jules III, qui lui-même avait succédé à Claude de La Guiche (1546-1553). C'est sans aucun doute ce Claude de

La Guiche qui fut le protecteur d'Amyot (1). Ces réserves faites, nous pouvons admettre que l'abbé de Bellozane a été l'hôte de l'évêque de Mirepoix, de septembre 1550 à juin 1551. Mais, à cette dernière date, il semble bien avoir quitté Rome avec le cardinal de Tournon ; car, d'une part, nous ne trouvons, dans sa lettre du 8 septembre à Morvillier, aucune mention de son départ de Rome pour Venise, ni de l'évêque de Mirepoix, et, d'autre part, il serait bien invraisemblable que Tournon, alors à Venise depuis près de trois mois, eût fait venir Amyot de Rome pour l'envoyer au Concile de Trente. Il me paraît donc à peu près établi que celui-ci avait quitté Rome en même temps que le cardinal, c'est-à-dire vers le mois de juin 1551. On se rappelle en effet le début de sa lettre à Morvillier du 8 septembre 1551. La fin n'en est pas moins explicite : « Pour ce que Monsieur le Cardinal a esté d'advis que je differasse mon partement jusqu'à ce que la response du Roy fust venüe, sera peine à sçavoir s'il veut que moy ou autre compare à la premiere session pour avoir la response que le Concile entend faire à ses lettres. Je vous prie, Monsieur, solliciter, s'il vous plaist, et si vous en avez le moyen, qu'ils en soient promptement esclaircis, avant que l'hiver qui est prochain ne m'ait entierement serré les chemins. » Du rapprochement de ces deux passages, il ressort nettement qu'en septembre 1551, Amyot comptait rentrer directement de Venise,

(1) Cf. Hilarion de Coste, loc. cit.

où il se trouvait, en France, mais que, d'autre part, il se considérait comme étant sous les ordres du cardinal de Tournon.

Une hypothèse néanmoins reste possible qui affaiblirait et même ébranlerait notre supposition. On pourrait en effet admettre que l'abbé de Bellozane avait suivi à Venise, non pas le cardinal de Tournon, mais l'évêque de Mirepoix dont, au témoignage de la Vie latine, il était l'hôte à Rome depuis un an : nous n'aurions plus alors le droit de donner Amyot comme compagnon au cardinal pendant ses dernières pérégrinations dans la péninsule. Mais nous savons, par un document certain, que cette hypothèse n'est pas possible et que l'évêque de Mirepoix, n'ayant pas accompagné Tournon à Venise, avait dû nécessairement se séparer d'Amyot à cette époque : cela ressort, en effet, d'une lettre inédite de Claude de La Guiche, qui se trouve à la Bibliothèque nationale (1). Cette lettre, avec chiffres, est adressée à « Monseigneur le Duc de Montmorency » et datée de « Rome, ce XXII novembre 1551 ». J'en extrais les passages qui concernent le cardinal de Tournon : « Et pour aultant, Monseigneur, que j'ay cogneu depuys le partement de Monseigneur le Cardinal de Tournon, combien sa presence icy eust esté à propoz pour le service de sa Majesté et seroit encore plus pour le faict de ceste reconciliation, pour maintenir en vigueur sa Sainctelé à l'encontre de tant de tenta-

(1) Ms. fr. 3138, fol. 59.

tions et grandes parolles que les Imperiaux luy donnent. Et aussi affin de tenir ceste pratique en pied et à la longue jusques à ce qu'on puisse mieulx veoir ce qui en pourra reuscir, semble à quelques ungs que meilleure occasion ne se pourroit offrir pour faire venir ledict seigneur Cardinal par deça que à present si aussi sembloyt au Roy, prenant couleur et occasion que, puisque le Pape a envoyé son legat vers sa Majesté demander et traicter la paix, que pour ce mesme effect sadicte Majesté a bien voulu envoier ledict seigneur Cardinal vers elle ; à quoy je pense que sadicte Saincteté prendroit bien grand plaisir, pour l'avoir souvent desiré et pour l'opinion grande que je sçay qu'elle a de luy.

« Au surplus, Monseigneur, m'a aussi semblé necessaire d'envoier ledict Niquet vers mondict seigneur le Cardinal de Tournon, pour ce que ces jours passés (1)... affin d'informer ledict seigneur Cardinal du contenu en icelluy pour selon cela mectre tel fondement qu'il advisera (2)..... Et aussi pour dire audict seigneur Cardinal les propos que Niquet a tenus à (3)..... Et pour ce que ledict seigneur Cardinal a commancé à vous escripre de ceste affaire, je m'en remectray à ce qu'il nous en escripra..... » Si donc Claude de La Guiche est resté à Rome tandis qu'Amyot partait avec le cardinal pour Venise, nous n'avons aucune raison de supposer que celui-ci ait renvoyé son com-

(1) Passages en chiffres.
(2) Id.
(3) Id.

pagnon à Rome auprès de l'évêque de Mirepoix. Cela est d'autant moins probable que, dans sa lettre à Morvillier, Amyot manifeste, nous l'avons vu, le désir de rentrer en France. Il est au contraire tout naturel qu'il soit resté avec le cardinal pendant les négociations dont celui-ci fut chargé par François Ier, soit à Venise, soit dans d'autres villes, qu'il ait regagné Rome avec lui, et qu'enfin il l'ait accompagné à son retour en France. Ce dernier point d'ailleurs est maintenant hors de doute, grâce à une lettre de Lambin que j'emprunte à l'article déjà cité de M. Potez et qui nous montre qu'en octobre 1551 Amyot était à Lyon avec son protecteur, au moment où celui-ci tomba malade : « Amiottus nondum a nobis discessit; exspectat dum cardinalis convalescat (1). »

Nous pouvons donc, je crois, jetant un coup d'œil en arrière, résumer ainsi le long séjour d'Amyot en Italie (1548-1552), séjour qui, au point de vue de son œuvre de traducteur, a une importance si considérable. Nous ne saurions trop insister d'ailleurs, avant de l'esquisser, sur le caractère nécessairement hypothétique de ces dates que nous ne précisons que pour mettre un peu plus de clarté dans cette période touffue de la vie de notre écrivain. Parti de France dans la première moitié sans doute de 1548, Amyot rejoignit Morvillier à Venise, où il resta deux ans, visitant les bibliothèques et les érudits, collationnant son texte de Plutarque sur les manuscrits de la Marcienne,

(1) Lettre à Henri Estienne, Bibl. nat., ms. lat. 8647, fol. 7 v°.

enfin découvrant dans cette riche « librairie » la matière d'une partie de sa traduction de Diodore. En septembre 1550, date du retour de Morvillier à la cour, il quitta Venise et se rendit à Rome, où il se lia avec l'évêque de Mirepoix, Claude de La Guiche, et avec le cardinal de Tournon. Vers le mois de juin 1551, c'est-à-dire après un séjour de huit ou neuf mois dans la « Ville éternelle », pendant lequel il consulta, grâce à Romolo Amaseo, les richesses de la Vaticane, il accompagna Tournon à Venise où il resta probablement jusqu'au début de l'année suivante. De là tous deux regagnèrent Rome et y demeurèrent quatre ou cinq mois (jusqu'aux derniers jours de mai). Enfin, après de nombreuses pérégrinations et de nombreux arrêts, nos voyageurs regagnèrent la France en passant par Chioggia, Padoue, Vicence, Tirano. Ils arrivèrent à Coire vers la fin du mois d'août et, le 28 septembre, ils approchaient de Lyon.

Ce retour en compagnie du cardinal de Tournon, dont nous avons ici, grâce au témoignage de Lambin, une preuve certaine, nous était signalé déjà par les biographes d'Amyot. Voici ce que dit, par exemple, l'auteur de la Vie latine : « Ille (Tournon) a rege ad aulam revocatus, cum ob egregias animi dotes, et virtutum ornamentum, tum ob rerum civilium et Regni negotiorum accuratam cognitionem et experientiam, eumdem Amyotum itineris comitem assumpsit cum Dionysio Lambino viro clarissimo et utriusque linguæ peritissimo qui postea Regius græcarum litterarum professor Lutetiæ fuit. »

Amyot une fois rentré en France, nous pourrions espérer trouver sur sa biographie des renseignements plus nombreux et plus précis. Malheureusement, il n'en est rien; l'obscurité qui environne sa personne ne se dissipe pas, même lorsqu'approchant de si près le roi, il semble devenir un personnage « officiel ». Écoutons donc d'abord ce que nous dit l'auteur de la Vie française : « Comme il fut de retour en France, et M. le Cardinal de Tournon fut appelé auprès du Roy pour ses rares et insignes vertus et specialement pour sa grande prudence, conseil et experience aux affaires d'Estat, il voulut avoir Mr Amyot en sa maison avec Mr Lambin. Après que ce grand et illustre Cardinal l'eut arresté quelque temps encore, espiant toutes les occasions qui se presenterent pour l'advancer, et ayant sceu que le Roy avait donné charge à quelques prelats et à quelques uns de ses plus remarquables seigneurs de luy trouver quelque homme docte, meur, vertueux, prudent et discret, pour luy commettre la conduite et instruction de Messeigneurs les ducs d'Anjou [*sans doute une erreur pour* : d'Angoulême] et d'Orleans, ses enfans, il presenta Mr Amyot à sa Majesté comme celuy en qui toutes les qualités requises à un tel devoir estoient abondamment assemblées et le recommanda de si bonne part qu'il n'eut pas beaucoup de difficultés à estre receu en ceste honorable charge où il s'acquitta très bien de son devoir au contentement et profit general de tous, tant du Roy que de tout le Royaume. »

Nous pouvons aujourd'hui préciser les divers séjours, assez courts d'ailleurs, que Tournon fit alors auprès du roi, grâce à la publication déjà citée de M. Potez qui, pour ces deux années, a singulièrement éclairci la biographie de l'illustre cardinal. C'est le 14 juin 1553 qu'il « fut receu du Roy et de Mr le Connetable fort honorablement » ; mais, dès le 17, il quittait Écouen pour recommencer sa vie de pérégrination incessante. Après avoir passé la fin d'août à Saint-Germain-en-Laye où se trouvait la reine, il partit de cette ville le 30 septembre et alla rejoindre le roi à Villers-Cotterets. Quelques jours plus tard, le 12 octobre, il prenait définitivement congé de lui pour se retirer dans sa maison de Madon. En 1554, il accompagna ou rencontra plus fréquemment le roi au cours de ses voyages de château en château (1) ; et l'on peut dire qu'il ne s'éloigna guère de la cour du 12 mai au 6 septembre. Voilà qui semble donner un certain poids à l'affirmation du biographe, puisque nous pouvons admettre avec vraisemblance que c'est pendant ces quatre mois que Tournon « espia toutes les occasions qui se presenterent d'advancer Amyot auprès du Roi. »

D'ailleurs, même avant la publication des lettres de Lambin, cette opinion avait été adoptée, sur la foi des biographes, par les principaux critiques qui, au XIXe siècle, avaient étudié la vie d'Amyot, notamment

(1) Le 21 janvier, il vit à Amboise les deux futurs élèves d'Amyot : « Monseigneur d'Orleans, aagé de trois ans et demy, et Monseigneur d'Angouleme âgé de deux ans et quatre mois, et une fille qui testoit encore. » Cf. H. Potez, art. cité, p. 484.

par A. de Blignières (1) et par Sainte-Beuve (2). Et il faut avouer qu'ils avaient pour eux encore un témoignage qui — du moins en apparence — est d'une valeur considérable : je veux parler de la dédicace des *Œuvres morales* à Charles IX. Dans ce morceau, Amyot, s'adressant au roi son ancien élève, lui dit : « Ayant eu ce grand heur d'estre mis auprès de vous dès vostre premiere enfance, que vous n'aviez gueres que quatre ans, pour vous acheminer à la cognoissance de Dieu et des lettres..... », c'est-à-dire — celui-ci étant né le 27 juin 1550 — dans le cours de l'année 1554 (3).

La date de 1554 semble donc établie : 1° par la Vie française ; 2° par la dédicace des *Œuvres morales*. Mais nous avons vu déjà combien il serait téméraire de fonder une opinion sur le premier de ces documents, et nous aurons l'occasion, dans la suite, de signaler les inexactitudes peut-être volontaires, et en tous cas bien naturelles, que l'ancien précepteur de Charles IX a glissées dans la dédicace de 1572. Dès maintenant, nous ne devons pas nous étonner qu'Amyot ait pu reculer avec intention l'époque à laquelle le « roi de France » avait été mis entre ses mains, et qu'il se soit servi de cette supercherie pour regagner un peu d'influence sur un esprit qu'il sentait alors lui échapper. Remarquons en outre que le

(1) *Essai sur Amyot*, p. 71 et note 2.

(2) Loc. cit.

(3) L'absence de toute allusion à ce nouveau titre dans la traduction de *Diodore*, dédiée par Amyot à Henri II, et dont le privilège est du 23 janvier 1554 n. st., nous interdirait d'ailleurs de faire remonter plus haut sa nomination.

désir de flatter le roi se manifeste dans cette dédicace par un détail significatif : le précepteur des deux enfants de Henri II oublie ici un de ses élèves ; c'est Charles qu'il a instruit dès son enfance ; c'est pour lui uniquement qu'il a entrepris cette traduction des *Vies*..... Deux ans plus tard, en 1574, dans son élégie latine sur la mort de Charles IX, Amyot se souviendra de son frère :

> Quadrimum e cunis cum prima elementa docendum
> Accepi et Christi sincera in relligione
> Formandum Henrico cum fratre...

C'est qu'alors Henri est roi de France et qu'en même temps qu'il honore les mânes du premier, Amyot songe à se ménager la faveur du second.

Ces considérations, sans doute, seraient inutiles si tout venait confirmer le double témoignage, cité plus haut, en faveur de la date de 1554. Rien ne serait alors plus légitime que de suivre Sainte-Beuve et Blignières, et avec plus de précision qu'eux, grâce à la publication des minutes de Lambin, d'enfermer entre mai et septembre 1554 le choix d'Amyot comme précepteur des enfants de France. Mais il n'en est pas ainsi. A côté de la tradition de 1553-1554, il y a en une autre, aussi peu précise d'ailleurs, qui oscille entre 1557 et 1558. Cette tradition est représentée par d'assez bons biographes. Sébastien Rouillard, dans son Histoire de Melun, dit que les élèves d'Amyot avaient lorsqu'Henri II les lui confia « à peine six ou sept ans », ce qui nous conduirait à la date de 1557. Cette assertion est repro-

duite, sans doute d'après Rouillard ou d'après une source commune, par Hilarion de Coste (1). Enfin, Bayle (2) et Niceron (3) indiquent, d'une manière fort vague du reste, la date de 1558. Cette divergence importante, chez des auteurs dont le premier du moins est d'ordinaire assez bien renseigné, est de nature à nous mettre en éveil, et sur ce point les documents originaux ou les actes officiels pourraient seuls nous déterminer. Malheureusement, ni aux Archives, ni à la Bibliothèque nationale, je n'ai pu trouver pour les années 1551-1557 aucun registre de la maison du Roi, du Dauphin, ou de Messeigneurs d'Orléans et d'Angoulême. Le seul témoignage que nous puissons invoquer est celui de « l'Estat (manuscrit) des officiers de la couronne » établi au XVII[e] siècle d'après ces registres aujourd'hui perdus, et qui se trouve au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale (4). Voici ce que cet état nous fournit pour la période qui s'étend du 18 avril 1547 « après Pasques » au 31 décembre 1559 :

Service de Messeigneurs
les Dauphin de Viennois, Ducs d'Orleans,
d'Angoulesme et d'Anjou,
enfans du Roy Henry II
Precepteurs
à 500 l. de gages

I en 1549, 1550, 1551, 1552, 1553, 1554, 1555, 1556.
II en 1557, 1558, 1559.

(1) *Op. cit.*, pp. 393-394.
(2) *Dictionnaire*, art. *Amyot*, t. I, p. 265.
(3) *Mémoires*, t. IV, pp. 48-49.
(4) Ms. franc. 7856, p. 1167.

Messire Pierre Danez, maistre d'Escholle et precepteur de Monseigneur le Dauphin : hors en 1559.

Messire Jacques de Corneilhan, evesque de Lavaur, precepteur et aumosnier de Monseigneur le Dauphin en 1557.

Messire Jacques Amyot, abbé de Bellozane, precepteur et aumosnier de Messeigneurs les Ducs d'Orleans et d'Angoulesme en 1557 (1).

L'affirmation parait catégorique : le seul précepteur des ducs d'Orléans et d'Angoulême, Jacques Amyot, entre en fonctions ou, ce qui ici semble signifier la même chose, est inscrit sur les registres de gages à partir de 1557.

Mais avant d'accorder notre confiance à ce document, qui, nous l'avons dit, n'est pas une copie, mais un résumé établi d'après des documents originaux, il est nécessaire de résoudre un petit problème que soulève le tableau ci-dessus. Les premières lignes indiquent en effet un précepteur de 1549 à 1556, et deux de 1557 à 1559 : or, si nous faisons le calcul pour ces divers précepteurs, nous en trouvons bien un pour 1549, 1550, 1551, 1552, 1553, 1554, 1555, 1556, mais trois et non pas deux pour 1557, 1558, 1559, puisque le premier n'est « hors » qu'en 1559 et que les deux autres entrent en fonctions, d'après ce tableau même, en 1557. En étudiant la question de plus près, nous nous apercevrons en outre que Jacques de Corneilhan n'a jamais été évêque de Lavaur,

(1) Un autre Etat manuscrit des Officiers de la Couronne rédigé au XVIII[e] siècle (Bibl. nat., ms. franc. 7854, p. 2031) nous donne un autre tableau qui va de 1553 à 1558 et d'où il ressort également qu'Amyot n'est entré en charge qu'en 1557. Mais cet Etat dérive de la même source que le précédent.

mais que c'était précisément Danès qui alors remplissait cette fonction (1). Mais si Corneilhan n'était pas évêque de Lavaur, il était évêque de Vabres depuis 1554 (2), et nous saisirons, je crois, l'explication de l'erreur commise, si nous songeons à la ressemblance qui existe entre *episcopus Vaurensis* (évêque de Lavaur) et *episcopus Vabrensis* (évêque de Vabres) (3), ressemblance qui jointe à la proximité des deux évêchés, a amené plus d'une fois à les confondre.

Cette confusion, en effet, se retrouve dans la biographie d'Amyot qu'a donnée Sébastien Rouillard. Voici ce que nous y lisons : M. Amyot « se rendit attentif à ouyr... Pierre Danaez en la profession de l'éloquence et philosophie, Danaez qui fut depuis precepteur du Roy François II et evesque de Vabres, ou Lavaur. » Rien n'est donc plus naturel que l'erreur de notre compilateur ; et nous pouvons, je crois, la reconstituer ainsi : les registres des années 1549 à 1557 portaient la mention de Pierre Danès et, parmi ceux de 1557 à 1559, les uns portaient cette mention, d'autres, comme l'État cité plus haut ou comme celui de la deuxième demi-année 1559 pour la Maison

(1) Il succéda en 1557 à Pierre de Mareuil qui lui-même avait succédé au traducteur de huit *Vies* de Plutarque, Georges de Selve.

(2) Jusqu'en janvier 1560.

(3) Il semble que l'auteur du second État dont j'ai déjà parlé (ms. franç., 7854, p. 2047) ait remarqué cette contradiction et se soit efforcé de la résoudre. En effet, il indique : « Danez hors en 1557 ». De cette façon, il y a bien en effet un précepteur de 1549 à 1557, deux de 1557 à 1559. Mais cette solution n'est pas admissible. En effet, dans l'État original de Jehan de Fournicon (1559), nous voyons clairement que Danès était encore à cette date précepteur et aumônier du Roi Dauphin. (Cf. ms. franç. 3134, fol. 126).

du roi qui se trouve aujourd'hui aux Archives nationales (1), celle de « Monseigneur de Lavaur ». Le rédacteur de l'« Estat des officiers de la Couronne » s'est alors reporté à un recueil écrit en latin (la *Gallia Christiana*, par exemple) ; mais il a fait alors une confusion et a cherché parmi les « episcopi Vabrenses », et non parmi les « episcopi Vaurenses », le personnage ainsi désigné dans les registres officiels. Or nous avons dit que l'évêque de Vabres à cette époque était Jacques de Corneilhan. Notre compilateur a donc créé à côté de Pierre Danès un évêque de Lavaur, qu'il a ainsi inexactement identifié avec Jacques de Corneilhan.

Cette hypothèse a l'avantage d'expliquer tous les faits et de n'être combattue par aucun document. Elle rend compte, d'une part, de l'erreur numérique que nous avons signalée plus haut dans le recueil du XVIIe siècle ; d'autre part, elle explique qu'un ouvrage aussi bien renseigné que la *Gallia Christiana* ne mentionne pas à propos de Jacques de Corneilhan, à qui elle consacre plusieurs articles, cette charge de précepteur du dauphin, puisqu'en réalité elle ne lui a jamais été confiée. Enfin, elle est fortifiée d'une manière à peu près péremptoire par un document original qui est aujourd'hui au cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale (2). C'est l'« Estat de Me Jehan de Fournicon, tresorier commis au paiement des gaiges des gentilzhommes et officiers

(1) Sous la cote KK 129.
(2) Ms. franç. 3134, fol. 126.

domestiques du Roy Daulphin et de Messeigneurs les ducz d'Orleans, d'Angoulesme et d'Anjou ses freres, faict pour ung an commenceant le premier jour de janvier mil cinq cens cinquante huict et finissant le dernier jour de decembre mil cinq cens cinquante neuf. » Nous trouvons bien, pour les aumôniers, « Monsieur l'Evesque de Lavaur », c'est-à-dire Danès (1), « precepteur et aulmosnier du Roy Daulphin » et « M[r] de Bellozane, precepteur et aulmosnier de Messeigneurs d'Orleans et d'Angoulesme », mais nous ne rencontrons aucune mention de Jacques de Corneilhan (2).

(1) Il ne saurait être en effet question d'une confusion entre Lavaur et Vabres de la part du trésorier.

(2) Ces textes contemporains et officiels nous montrent suffisamment qu'Amyot fut à la fois précepteur du duc d'Orléans et du duc d'Angoulême. Signalons pourtant que Ronsard dans une de seséglogues nomme Amyot comme le précepteur de l'un d'eux, et donne l'autre à Selve :

> Deux freres pastoureaux qui avoient pris naissance
> De Pan qui commandoit n'agueres à la France.
> ..... Tous deux avoient appris d'enfler les cornemuses,
> L'un dessous Amyot, grand ministre des muses,
> Et l'autre dessous Selve.
>
> (Ronsard, éd. Blanchemain, IV, p. 92 ; cf. aussi III, p. 322, et VII, p. 61.

Cette assertion peut d'ailleurs s'expliquer : en effet, la pièce de Ronsard ne parut qu'à la fin de 1563 ou au début de 1564. (Cf. Laumonier, *Annales Fléchoises*, 1903, t. II, p. 50) : or après la mort de François II, il semble qu'Amyot, en conservant la charge de précepteur du jeune jeune roi Charles IX (Cf. *Arch. Nat.* KK, 134), ait été remplacé bientôt — en 1561 ou 1562 — dans l'éducation d'Henri, devenu duc d'Orléans, par Jean-Paul de Selve, prieur de Gournay, depuis évêque de Saint-Flour (Cf. ms. fr. 7856, p. 1191, et aussi Blignières, op. cit., p. 94, note 1).

Ronsard du reste connaissait fort bien Amyot ; l'on sait, en effet, que c'est en faveur du grand poète que notre traducteur se démit volontairement, en 1564, de l'abbaye de Bellozane. (Cf. sur ce détail les articles consacrés à la prêtrise de Ronsard par l'abbé Froger, *Revue historique et archéologique du Maine*, tome X (1881), pp. 203-204 ; P. Bonnefon, *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 1895, pp. 244-247, et Laumonier, *Revue de la Renaissance*, 1902, p. 158, *Revue Universitaire*, 1903, p. 159, et *Annales fléchoises*, 1904, I, p. 67-78). Citons à ce propos, dans la traduc-

La solution de cette apparente contradiction, dont l'existence pouvait nous inspirer des doutes sur la valeur du document, nous permet, je crois, d'admettre ce qu'il nous apprend sur Jacques Amyot, à propos duquel aucune difficulté d'ailleurs ne se présente. Amyot ne figurait donc sur les registres de la Maison des Enfants de France comme précepteur des ducs d'Orléans et d'Angoulême qu'à partir de l'année 1557.

Mais cette version, si elle est confirmée par la date 1557-1558 d'une partie des biographes, semble en revanche s'éloigner beaucoup de l'autre tradition et même être en complet désaccord avec les circonstances dont la Vie française accompagnait cette nomination. Cherchons si nous ne pourrions encore résoudre cette nouvelle contradiction. La deuxième partie de l'article déjà cité de M. Potez (1) nous suggère une explication assez vraisemblable. Le 12 des calendes de décembre 1553, Lambin écrit à Prévost :

tion de la *Consolation à Apollonius*, (*Œuvres morales*, fol. 246 D), ces deux vers d'Amyot : (ὁ δ᾽ ἄφυκτος ὁμῶς... θάνατος).

> Et puis la mort qui à personne
> Tant est cruelle ne pardonne.

qui semblent bien être un souvenir de deux vers de Ronsard (ode XVIII, A son laquais):

> ...De l'orque qui ne pardonne,
> Tant il est fier, à personne.

Brantôme commet au sujet du préceptorat d'Amyot la même inexactitude que Ronsard : « ... Il y avoit aussi M. Danezius et M. Amyot, lun precepteur du roy François IIᵉ et lautre du roy Charles, deux très grands personnages... » (Éd. de la Soc. de l'Hist. de France, III, p. 287). En revanche, l'*Art de vérifier les dates* se trompe d'une manière inverse en affirmant (t. Iᵉʳ, p. 647) que « François II avoit eu pour precepteur le savant Amyot, abbe de Bellozane, et depuis évêque d'Auxerre ». François II n'eut jamais d'autre maître que Danès.

(1) Op. cit., p. 667.

« Danesium hic audimus ἐπικινδύνως ægrotare. Amiottus ut in ejus locum Delphini magister sufficiatur (1) magnopere contendit : qui [*surcharge :* quidem] doctrina [*surcharge* : quamvis] non videatur cum illo conferendus, comitate tamen (?) facilitate [*effacé* : urbanitate] longe superior est. Est ille, ut scis, valde severus atque austerus et horridior quam pueri quem docendum acceperat persona ferat. Hoc autem nihil est elegantius, nihil politius, neque tamen deest doctrina, multarum rerum cognitio. Itaque et a cardinale nostro et a Margarita Francisci filia et ab ipso Rege plurimum diligitur atque amatur. » Voilà sans doute l'occasion à propos de laquelle, pendant son séjour à la cour en octobre 1553, Tournon a essayé par tous les moyens possibles « d'advancer Amyot » dans la faveur du roi, avec l'aide puissante de Marguerite. Malheureusement — pour Amyot — Danès se rétablit et put continuer ses fonctions. Mais l'abbé de Bellozane, afin de se conserver la faveur royale, dédia à Henri II sa traduction de *Diodore* dont le privilège est daté du 23 janvier 1554 n. st. Ces précautions habiles ne furent pas sans effet, et lorsque vers 1556-1557 les jeunes princes d'Orléans et d'Angoulême furent en âge d'acquérir la « cognoissance de Dieu et des lettres », le roi n'eut plus besoin de la recommandation du cardinal de Tournon, retourné depuis un an en Italie, pour confier cette charge à Amyot. Cette explication que nous propo-

(1) Rappelons ici que, d'après ses biographes (S. Rouillard, Goujet, etc.), Amyot avait été vers 1530 l'élève de Danès.

sons, et qui n'est contredite par aucun fait précis, nous semble avoir l'avantage de satisfaire une des deux versions (État des officiers de la couronne ; S. Rouillard ; Hilarion de Coste), et d'expliquer, sinon de justifier l'autre (Vies française et latine). Si, malgré tout, nous éprouvons quelque scrupule à taxer Amyot de mensonge, nous pouvons remarquer d'abord que l'expression qu'il emploie dans sa dédicace est en somme assez vague : « Vous n'aviez gueres que quatre ans » ; et même rien ne nous empêche de supposer qu'il ait reçu, soit par l'intermédiaire de Marguerite ou de Tournon, soit de la bouche même du roi, la promesse que ses services seraient un jour utilisés sinon pour l'éducation du Dauphin, du moins pour celle de ses frères.

Cette longue digression biographique nous permet d'étudier maintenant avec plus de précision le travail d'Amyot de 1547 à 1559. On a l'habitude de regarder sa traduction des *Vies* de Plutarque comme un ouvrage fait à l'intention de ses élèves, le futur Charles IX et le futur Henri III. L'analogie avec le *Télémaque* et le *Discours sur l'Histoire universelle* ne pouvait qu'accréditer cette opinion, qui d'ailleurs semble avoir dans la dédicace déjà citée des *Morales* à Charles IX un fondement inattaquable. « Or ayant eu, dit Amyot, ce grand heur que d'estre mis auprès de vous dès vostre premiere enfance, que vous n'aviez gueres que quatre ans, pour vous acheminer à la cognoissance de Dieu et des lettres, je me mis à penser quels autheurs anciens seroient plus

idoines et plus propres à vostre estat pour vous proposer à lire quand vous seriez en aage d'y pouvoir prendre quelque goust. Et pour ce qu'il me sembloit, qu'après les saintes Lettres, la plus belle et la plus digne lecture que l'on sçauroit presenter à un jeune Prince estoit les Vies de Plutarque, je me mis à reveoir ce que j'en avois commencé à traduire en nostre langue par le commandement du feu grand Roy François, mon premier bienfaicteur que Dieu absolve, et parachevoy l'œuvre entier estant en vostre service. » Ces lignes signifient, sans équivoque, qu'Amyot, après avoir laissé de côté la traduction et l'étude des *Vies* de Plutarque depuis 1547, la reprit et l'acheva après que le roi l'eut choisi pour être précepteur de ses enfants, et précisément pour cette raison. La première de ces affirmations est déjà exprimée dans l'épitre dédicatoire de l'édition des *Vies* (1559), adressée à Henri II : « Après avoir vacqué au devoir de l'office auquel il vous a plu me commettre, de leur enseigner les lettres, je me suis mis à reveoir ce que de longtemps j'avoye traduit de grec en françoys des Vies de Plutarque et à continuer de traduire ce qui m'en restoit. » Mais, dans ce dernier passage, l'assertion est moins nette : Amyot, si près des faits dont il parle, ne pouvait pas songer à les déguiser ; et d'ailleurs, dans cette dédicace à Henri II, il n'avait, semble-t-il, aucun intérêt à le faire. Bien plus, il nous fournit dans les lignes suivantes de ce même morceau un argument contre sa première affirmation : « Ayant fait, dit-il, toute diligence à moy

possible de les chercher [les *Vies* perdues de Plutarque] ès principales librairies de Venize et de Rome, je ne les ai pu trouver. Seulement en ai-je tiré plusieurs diversités de leçons et plusieurs corrections en conferant les vieux livres escrits à la main avec ceux qui sont imprimés, qui m'ont grandement servi à l'intelligence de plusieurs difficiles passages... » Ce n'est pas apparemment pour une œuvre à laquelle il ne songeait plus qu'Amyot collationnait ainsi les manuscrits de la Vaticane et de la Marcienne. De 1548 à 1552, il est donc certain qu'il n'a pas perdu de vue sa traduction des *Vies* de Plutarque (1). Mais il ne se contente pas d'étudier le texte grec. De retour en France, dans les derniers mois de 1552, il n'abandonne pas son projet de donner une suite à ses premières traductions manuscrites. En effet, nous avons dit que l'achevé d'imprimer du *Diodore* était daté de janvier 1554 nouv. st. Or, dans la dédicace de cet ouvrage, composée sans doute dans le cours de 1553, il annonce au roi la publication prochaine d'une traduction complète des *Vies* de Plutarque : « Toutefois je ne veux point pour ceste heure entrer plus avant en ce discours de la louange de l'histoire, le reservant à un autre plus grand et plus excellent œuvre des *Vies* de Plutarque que j'avois commencé dès le temps de l'heureuse memoire du feu Roy vostre pere, qui en a veu plusieurs de ma traduction, et vous verrez le total dedans quelque temps, s'il plaist à Dieu me

(1) Une hypothèse indiquée plus haut (p. 57) nous permettrait peut-être de dire qu'il songeait déjà aux *Œuvres morales*.

prester vie en santé (1). » Après 1554, il est inutile de poursuivre la démonstration. La date de 1555 inscrite par Amyot sur l'exemplaire de l'Arsenal, et, plus que tous les arguments, la publication, dans les premiers mois de 1559, de ces deux imposants in-folio atteste assez l'immense labeur qu'a dû y consacrer notre abbé pendant ces cinq années. Nous pouvons donc dire, malgré le témoignage catégorique d'Amyot en 1572, malgré une phrase équivoque de 1559, qu'il n'a pas cessé — de 1542, date approximative du premier manuscrit, jusqu'à 1559, date de la première édition — non seulement de songer à son œuvre, mais encore d'y travailler, accumulant les matériaux et les élaborant pour élever le « grand œuvre » auquel son nom devait désormais rester inséparablement attaché.

Cette démonstration réfute du même coup la seconde affirmation d'Amyot dans la préface des *Œuvres morales*. En effet, si jamais depuis 1542 celui-ci n'a abandonné sa traduction, il est inutile de chercher encore s'il a repris cette œuvre pour l'instruction de ses deux élèves. Mais nous pouvons aller plus loin et prétendre qu'Amyot ne songeait même pas à eux lorsqu'il publia son œuvre en 1559 :

(1) Et qu'on n'objecte pas que l'expression « que j'avois commencé » indique qu'il y a eu une longue interruption entre le commencement et la reprise ou continuation de l'œuvre ; car nous pourrions tirer de la prose d'Amyot en 1559 bien des exemples où la concordance des temps n'est pas mieux observée. Je n'en citerai qu'un seul tiré de la *Vie de Philopœmen* : « Quand sa mere luy apporte à ses pieds les armes qu'elle luy avait fait faire par Vulcain », ce qui signifie « qu'elle vient de lui faire faire » ou plus simplement « qu'elle lui a fait faire. »

c'est ce qu'indiquent les expressions mêmes dont il se sert pour présenter — à Henri II, notons-le bien, et non pas à ses fils — la première édition de cette traduction : « Ce discours de raison naturelle [qui est opposé ici aux préceptes des Écritures] oblige assez tous vos subjects à desirer de vous faire service, et de ma part, ayant cherché de vous en faire, en l'institution de Messeigneurs d'Orleans et d'Angoulesme, vos très heureusement nez enfans que Dieu benie, pour employer le temps qui me demeuroit vuide à faire encore quelque chose qui vous fust agreable, après avoir vacqué au devoir de l'office auquel il vous a pleu me commettre, de leur enseigner les lettres, je me suis mis à reveoir ce que de longtemps j'avoye traduit de grec en françois des Vies de Plutarque et à continuer de traduire ce qui m'en restoit, tant que finablement ayant conduict l'œuvre totale à chef, j'ay pris la hardiesse de la vous presenter imprimée, et la faire sortir sous la sauve-garde de vostre très illustre nom en public ès mains de vos hommes ». Ce passage me semble significatif. Non seulement il n'est pas question ici des enfants du roi, mais encore Amyot éprouve le besoin de s'excuser d'avoir en quelque sorte dérobé une partie du temps dû à ses élèves pour continuer et achever son œuvre, espérant seulement trouver une justification dans l'utilité qu'en pourront retirer *le roi* et *le public* : c'est en effet ce que confirme la suite de cette épître.

De tous ces textes et de ces dates, que nous avons essayé d'établir ou d'utiliser, et qui nous ont permis,

en élucidant la biographie assez obscure d'Amyot de 1547 à 1559, de préciser le travail préparatoire de sa traduction pendant cette période, nous pouvons conclure en substituant à l'idée traditionnelle d'un précepteur qui compose une traduction de circonstance pour l'instruction de ses élèves, celle d'un humaniste et d'un érudit travaillant avec désintéressement à une même œuvre pendant près de vingt années (1542-1559) et n'épargnant ni son temps ni sa peine pour la mener à bonne fin (1).

(1) Nous n'avons pas ici à faire une biographie complète d'Amyot précepteur et grand-aumônier de Charles IX. Cette biographie, nous l'avons dit, est tellement mêlée de roman et de fantaisie qu'il est difficile d'y discerner la vérité. En voici un exemple. On connait le récit que fait Saint-Réal de la querelle entre le jeune roi et sa mère au sujet de la nomination d'Amyot à la Grande Aumônerie. Ce récit a été rejeté par tous les biographes sérieux d'Amyot (cf. Grésy, *Vie d'Amyot par l'abbé Lebeuf*, augmentée de notes et de documents, Melun, 1848, p. 86; et A. de Blignières, *op. cit.*, pp. 85-86.) Cependant il semble qu'il y ait eu en effet dans l'entourage du roi une certaine hostilité contre son précepteur : voici ce que dit à ce sujet, dans un discours public, en 1580, c'est-à-dire longtemps avant la mort d'Amyot, un de ses protégés devenu le gendre de Fédéric Morel, Léger Du Chesne : « ... Potuit Jupiter adulterio susceptum Herculem juvare, ut in cunis suffocaret colubros, a Junone injectos ad ejus necem, et non potuit mundi fabricator cœlique dominus opitulari Herculi Gallicano Carolo Valesio ad Hydras, Chimæras, Centauros, Cacos, Anteos, et cætera monstra, portenta, prodigia, pessumdanda ? Quorum antesignanus (Carole rex Christianissime) cum in locum optimi doctissimique præceptoris tui Jacobi Amiotti irrepsisset, non prius a lachrymis et singultibus temperasti, quam tibi redditus esset vir ille omni virtutum et artium genere consummatissimus... » *Leodegarii a Quercu professoris et secretarii Regii oratio habita in auditorio Regio, mense Januario 1580*; Bibl. nat., Rés. X, 2526, p. 8. — Ce passage, que n'a, je crois, relevé aucun des historiens d'Amyot, est cité pourtant par l'auteur des *Remarques sur Bayle*, p. 120.

On lira plus loin (p. 99, note 2) des vers latins de Dorat, qui, s'il fallait les prendre à la lettre, feraient supposer qu'après avoir passé de longues années à la cour, Amyot la quitta pour occuper une chaire de quatrième. — Mais outre qu'il pourrait être question d'un autre Amyot, le caractère littéraire de cette pièce, non datée, du reste, ne nous permet pas d'affirmer qu'il y ait là autre chose qu'un simple jeu d'esprit inspiré de Juvénal.

CHAPITRE III

(TROISIÈME PÉRIODE)

LES ÉDITIONS. — RETOUCHES SUCCESSIVES

(1559-1619)

Si, comme nous l'avons montré dans les chapitres précédents, Amyot, depuis 1542 jusqu'en 1559, n'a pas cessé de travailler à sa traduction des *Vies de Plutarque*, cette dernière date, en livrant au public l'ouvrage qui dès lors allait devenir son « breviaire », marque-t-elle pour notre traducteur la fin de ce travail et le terme de ces retouches successives? On serait tenté de le croire lorsqu'on compare rapidement l'édition originale (1559) avec l'édition posthume donnée par Fédéric Morel comme définitive (1619). Et, à la vérité, si l'on s'attendait à voir un remaniement complet de l'œuvre comme celui que nous constatons des manuscrits à l'édition, on éprouverait une forte déception. Mais si, au lieu de partir d'un tel principe, nous songeons que, lorsqu'elle parut, cette traduction avait atteint, — au moins pour la plus grande partie du recueil — un point de perfection

qui, dans l'esprit de son auteur, ne demandait plus un remaniement complet, mais seulement quelques retouches de sens, de style ou de langue, nous ne jugerons pas inutile de nous arrêter à ces légères modifications. Avant de les étudier en elles-mêmes et d'essayer d'en découvrir l'origine et d'en déterminer le but, ce qui fera l'objet du troisième chapitre de la seconde partie, il me semble intéressant de soumettre ces éditions des *Vies* à une étude préparatoire et critique. Cette étude, en même temps qu'elle nous permettra d'éclaircir un point particulier de bibliographie, contribuera peut-être à nous donner une idée de la valeur que l'on doit attribuer aux rééditions, même contemporaines, des auteurs du XVIe siècle.

Pendant la période de trente-quatre ans qui s'écoule entre 1559 et 1593, date de la mort d'Amyot, quel a été le travail de notre traducteur, et dans quelles éditions pouvons-nous le saisir ? Telle est la question que nous devons nous poser.

Les critiques qui se sont occupés du texte des *Vies* en classent généralement les éditions en quatre groupes :

1° Les éditions de Vascosan, — originales et publiées sous la direction ou du moins avec l'assentiment d'Amyot, — 1559-1565-1567.

2° Les contrefaçons sans notes, — 1560(?)-1583.

3° Les éditions de Simon Goulart, — avec notes et sommaires, — 1583-1619.

4° L'édition de Fédéric Morel, — 1619.

Nous étudierons successivement ces quatre groupes, en essayant d'en découvrir la filiation et de dégager, quand il y aura lieu, les retouches d'Amyot des différents apports que les éditeurs ont pu y mêler.

I. Les éditions de Vascosan.

Les éditions de Vascosan sont à bon droit considérées comme les seules éditions publiées sous la direction de l'auteur. Seules parmi les éditions imprimées en France, elles sont munies d'un privilège. Nous pouvons donc attribuer à Amyot toutes les corrections que nous y rencontrons. Nous le pouvons d'autant plus sûrement que nous savons de quelle réputation bien méritée jouissait alors l' « officine » de Michel de Vascosan, gendre de Josse Bade, beau-frère de Robert Estienne, beau-père de Fédéric Morel l'ancien, et allié à tout ce que l'érudition et la typographie avaient alors de plus considérable. Un témoignage de Jean de Maumont, que j'extrais d'une lettre à Scaliger, datée du premier des ides de mars 1557, est de nature à confirmer notre confiance dans un ouvrage sorti, à cette époque même, des presses du célébre imprimeur : « Qui in officina Vascosani libris præest homo est doctissimus et qui cum in locum incidit obscurum, non gravatur me adire atque consulere, qui manum tuam et litteram hominis valde minutim lineas ducentis diutina jam consuetudine, aut amore voluntateque adeo mihi feci familiarem, uti nihil objiciatur lectu difficile (1). »

(1) *Julii Cæsaris Scaligeri epistolæ et orationes*, ex officina Plantiniana, 1600, in-8°, p. 245.

Vascosan donna trois éditions de la traduction des *Vies* par Amyot (1). L'achevé d'imprimer de la première est du mois de mai 1559. Or l'épître du traducteur au roi Henri II porte la date de février 1559 (2). Faut-il renfermer entre ces deux dates la publication de cet imposant in-folio ? Cela ne me semble pas nécessaire, et il est fort possible que la dédicace ait été imprimée et même composée au cours de la publication. Quoi qu'il en soit, cette publication ne dut pas excéder dix ou douze mois. C'est pendant ce temps qu'il faut placer une première revision de l'œuvre par Amyot. Les résultats de ce travail sont consignés dans la liste des « fautes et corrections » qui se trouve à l'avant-dernière page du volume. Cette liste, qui, comme tous les errata, a passé jusqu'ici inaperçue, contient un grand nombre de retouches intéressantes et qui nous révèlent, de la part d'Amyot, non seulement une lecture rapide de son texte après les dernières épreuves, mais encore des recherches d'érudition et de philologie qu'il valait la peine de noter. Si, en effet, nous éliminons 70 corrections environ qui font disparaître quelque inadvertance ou quelque mauvaise lecture du typo-

(1) Il avait déjà publié les *Huict Vies* de Georges de Selve, et, en 1558, il réimprimait la traduction latine *variorum* en un volume in-folio.

(2) Nous avons là un exemple certain — puisque Henri II est mort le 10 juillet 1559 — d'une date indiquée en nouveau style ou peut-être plutôt en style romain, avant l'année 1563. M. Chamard (*Joachim Du Bellay*, 1900, pp. 90-98) a montré que le même fait s'était produit dix ans plus tôt dans la Dédicace de la *Deffence et Illustration de la Langue Francoyse* par Joachim Du Bellay, à Paris, Arnoul L'Angelier, 1549 ; et il a noté aussi dans les lettres de Henri II, datant de cette époque et publiées par Ribier, la même incertitude sur le commencement de l'année.

graphe, nous pouvons diviser le reste ainsi qu'il suit :

25 corrections orthographiques ;
47 corrections de style (sommaires d'ailleurs et ayant pour but presque toutes de supprimer la répétition par négligence du même mot dans la phrase);
21 corrections de langue ;
14 corrections de texte ou d'interprétation (1).

L'édition de 1565, qui fut entreprise dès 1563, ainsi que l'atteste la confirmation du privilège royal accordé à Vascosan, tient compte de toutes ces corrections, le plus souvent pour les admettre telles quelles, parfois en les modifiant légèrement (surtout lorsqu'il s'agit de corrections de sens un peu importantes). Mais le texte de 1565 présente encore d'autres différences avec celui de 1559. Ce sont, comme dans le tableau précédent :

Des corrections de langue ;
Des corrections de style ;
Des corrections de sens (texte ou interprétation).

Amyot ne déclarait-il pas, sur le titre même, que cette seconde édition était « reveue et corrigée en

(1) C'est également à cette époque qu'Amyot composait pour Marguerite de France, sœur de Henri II, les *Vies d'Epaminondas et de Scipion* dont le texte grec était perdu. La mention de ces biographies manuscrites nous a été conservée par Mathieu. (*Les Alliances de France et de Savoie*, Paris, 1619). Cf. A. de Blignières, *op. cit.*, pp. 236-238.

infinis passages... à laide de plusieurs exemplaires vieux, escripts à la main, et aussi du jugement de quelques personnages excellents en sçavoir. » Ces manuscrits et ces érudits étaient ceux, sans doute, qu'Amyot avait pu trouver en France, les premiers dans la bibliothèque de Fontainebleau, les seconds soit à la cour, soit plutôt parmi les professeurs royaux avec lesquels il était en rapports (1).

(1) Sur ces rapports d'Amyot avec les lecteurs royaux, cf. notamment Goujet, *Memoires sur le College de France*, éd. 1758, in-4, t. I, pp. 156-165, et A. Lefranc, *Histoire du College de France*, pp. 225-229, et surtout Appendice B. Dans ce dernier passage se trouve un très intéressant résumé de la *direction et administration du College*. Voici ce qui concerne la période qui nous occupe : « La corporation des lecteurs royaux fut placée dès le début sous la haute direction du lecteur particulier du roi, le poète Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise. Ce personnage intervint d'une façon active dans les questions relatives à l'administration intérieure et au fonctionnement regulier des cours... A dater de sa disgrâce survenue vers 1538, il fut remplacé par Pierre Duchâtel, nommé évêque de Tulle dès l'année suivante... Ce fut, selon toute vraisemblance à partir de sa nomination en qualité de grand aumônier en 1548, que le Collège des lecteurs fut désormais placé dans les attributions de ce haut dignitaire. Les deux prédécesseurs de Duchâtel dans cette charge, le cardinal de Meudon (1543-1547) et Philippe de Cossé (1547-1548), ne paraissent en effet avoir exercé sur l'institution aucune juridiction particuliere. Ses successeurs immediats de 1552 à 1560, Bernard de Rulhié, Louis de Brézé et Charles d'Humières, ne conservè-rent sans doute qu'une autorité nominale sur l'établissement. Durant cette période, ce fut le tout-puissant cardinal de Lorraine qui le protégea officieusement. En revanche, Jacques Amyot, nommé grand aumônier apres d'Humieres, manifesta d'une façon appreciable, en plusieurs circonstances, son autorité sur le College des lecteurs. Les lettres patentes du 16 février 1574 confirmèrent et précisèrent pour l'avenir, dans le plus grand détail, la juridiction exercée par le grand aumônier. » (Lefranc, *op. cit.*, pp. 348-349.) Ces lettres « données à Saint-Germain-en-Laye le XVIe jour de febvrier l'an de grâce 1574 », et enregistrées en la Chambre des Comptes le 15 septembre de la même année, ont été publiées par M. Sédillot, dans le *Bulletino di bibliografia*, tome III. En voici quelques extraits : « A nostre amé et feal conseiller et grand aumosnier, maistre Jacques Amyot, evesque d'Auxerre, salut et dilection. Nous avons esté advertys que quelques-uns ayant impetré de Nous par importunité ou autrement les lettres de lecteurs du Roy en nostre Université de Paris, s'y estant ingerez sans avoir premierement esté esprouvez et examinez et après installez par personnage ayant authorité

Pendant la période qui nous intéresse, la langue grecque était enseignée au Collège royal par trois maitres éminents, Jean Dorat, Adrien Turnèbe et Denys Lambin (1). Amyot a-t-il eu souvent à cette époque recours au premier ? Je n'oserais l'affirmer (2);

de nous autres ; ayant par telles surprises places de lecteurs affectées aux sciences mathematiques les ont à leur plaisir sans permission de Nous convertyes en lectures d'autres qualités... Pour ce est il que... Nous [vous] avons *choisy* et *esleu* pour *doresnavant* regler, scindiquer et controoler lesdits lecteurs, leur ordonner comment et quand ils devront lire, examiner et approuver ceux qui debvront succeder aux places vacantes, et *nommement*, en choisir deux que vous trouverez les plus suffisans en la cognoissance des sciences mathematiques pour succeder aux places de Forcadel et de Charpentier nagueres decedez... »

On peut se demander s'il s'agit bien là d'une confirmation, ou si par cette lettre le roi ne confère pas plutôt à Amyot une autorité qu'il ne possédait pas auparavant. C'est l'opinion qu'exprimait déjà, sans connaitre cette lettre, l'auteur des *Remarques sur Bayle* que nous avons déjà cité (p. 116). Critiquant une assertion de J.-A. de Thou, il écrit : « Le cardinal de Lorraine avait la supériorité du Collége avant 1551 qu'il y donna une chaire à Ramus. Il l'avait encore certainement en 1567, comme on le voit dans la querelle du même Ramus avec Jacques Charpentier, et apparemment il la conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1574. Il résulte de ce que je viens de dire que, quand Charles IX pourvut Amyot de la grande Aumônerie en 1560, il n'y joignit, quoi qu'en ait pensé M. de Thou, ni l'intendance du Collége Royal, ni *Academiæ parisiensis curam*. Mais j'avoue que j'ignore si Amyot n'eut pas dans la suite l'intendance du Collége Royal qu'eurent après lui Renaud de Beaune, le cardinal du Perron, etc. »

Sans doute il convient de modifier certaines de ces assertions : en particulier la date de la mort de Charles de Lorraine (décembre 1574) nous interdit d'admettre qu'Amyot n'a exercé ces fonctions qu'après le décès du cardinal, puisque nous savons par ces lettres royales ainsi que par des documents cités plus loin que dès le milieu de l'année 1574 il intervint dans la nomination des lecteurs royaux.

Quoi qu'il en soit, dès avant cette époque il n'est pas douteux qu'Amyot ait été en rapports avec la plupart de ceux-ci, et nous en avons des témoignages pour Dorat, Lambin, et bien d'autres.

(1) Cf. Goujet, *loc. cit.*, et Lefranc, *op. cit.*, pp. 381-382.

(2) Dorat commence ainsi un de ses poèmes latins intitulé « De aulici victus miseriis » et imité de la 3e satire de Juvénal :

Aulæ transfuga, Momus Aulicorum,
Cum multis Amiotus esset annis
Spe pastus vacua, vagisque fumis:
Mutans propositum ad Scholæ cathedram,

mais pour les deux autres, la chose n'est pas douteuse. La Popelinière, un contemporain, affirme en effet, avec beaucoup de vraisemblance, quoiqu'avec un peu d'exagération dans la forme, que Turnèbe éclaircit à notre traducteur — même avant la première édition — bien des obscurités du texte de Plutarque : « Les Vies de Plutarque, dit-il, que Me Jacques Amiot, evesque d'Auxerre, grand aumonier et precepteur de Messeigneurs les enfans de France, mit en françois, à l'aide toutesfois et suivant l'advis de plusieurs gens doctes, de Turnebus entre autres, mon premier precepteur en langue grecque, desquels il tiroit les passages tous tournés (1)... » Quant à Lambin, nous avons dit plus haut

(Unde venerat ante) transvolavit:
Non primam, neque tertiam aut secundam,
Sed quartam meritus licet priores,
Damno scilicet is suopte doctus
Magnis præferat ut minora rerum.
Illic dum grave munus auspicatur —
Suggestuque graduque ab altiore:
Sic invectus in Aulicos et Aulam est,
Ut jam vel mihi tædium sit Aulæ.
Nam quis (inquit) habens manus pedesque...

(Joannis Aurati Poemata. Edit. 1586, in-8°, 1re partie, p. 240. Bibl. nat., Rés. pYc. 1025).

Joly qui mentionne cette pièce (*Remarques sur Bayle*, p. 120) en place la composition en 1556. Mais nous ne savons pas sur quoi il se fonde pour établir cette date.

(1) *Histoire des Histoires*, livre VI, édit. de 1599, p. 359. — Ajoutons que c'est surtout, semble-t-il, pour la traduction des *Œuvres morales* qu'Amyot a pu recevoir de Turnèbe d'utiles conseils. Il a eu sans doute communication en effet de l'exemplaire grec des Morales (édition d'Alde, 1509, in fol.) que le célèbre helléniste avait chargé de très importantes notes manuscrites. Cet exemplaire, qui fut communiqué plus tard par les héritiers de Turnèbe à Henri Estienne, se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale sous la cote Rés. J. 612. fol. (cf. Wyttenbach, introduction à son édition des *Œuvres morales* de Plutarque, t. I, pp. LXV-LXVI, et Dezeimeris, *Une version peu connue des Moralia*, pp. 15 et 16, note.) On adjoindra à la liste de ces érudits qui ont pu aider notre traducteur dans l'établissement ou l'interprétation

qu'il avait été longtemps chez Tournon le commensal d'Amyot, et l'on rencontre, dans les *Orationes* qu'il prononça à cette époque, nombre de passages élogieux à l'adresse de son puissant ami, devenu l'un des plus ardents protecteurs, auprès de Charles IX, des lecteurs royaux (1).

de son texte le nom de Jean de Maumont, qui était, ainsi que nous l'avons vu, en relations avec Vascosan.

(1) Cf. l'*Oratio postridie idus dec. pridie quam Philippicarum Demosthenis explicationem orsus est anno CIↃIↃLXII*; à Paris, chez Martinus Juvenis, MDLXIII, p. 5 ; la lettre à Paul de Foix, ambassadeur du roi à Venise, en tête de l'*Appendicula commentariorum in Æmilium Probum sive Cornelium Nepotem*, 1572 et surtout l'épitre dédicatoire du *pro Milone*, dans laquelle Lambin remercie Amyot de l'avoir fait recevoir parmi les lecteurs royaux 1561 : « tuam erga me benevolentiam cum saepe alias, tum illo maxime tempore cognovi... quo tu me primum apud Karolum Regem, deinde apud Karolum Lotharingum principem, et S. R. E. Cardinalem clarissimum atque illustriss. commendasti, qua commendatione, et suffragatione adjutus, professionis litterarum Latinarum locum qui biennium totum vacuus fuerat, a Rege obtinui. »

Ce rôle d'Amyot à l'égard des lettrés et des savants nous est attesté par de nombreux témoignages de l'époque. C'est ainsi qu'en 1569 P. Forcadel « lecteur du Roy es mathematiques » dédie au grand aumônier sa *Description d'un anneau solaire convexe*... à Paris chez Hierosme de Marnef (Bibl. Sainte-Geneviève, Rés. V, 59 in-4°, 7e pièce). — Le plus souvent, il intervenait efficacement dans la nomination des professeurs royaux. En 1568, Léger Du Chesne, dont la fille Isabelle devait épouser plus tard Fédéric Morel le jeune, le nomme parmi ses plus puissants et zélés protecteurs, dans son discours d'ouverture intitulé : *Leodegarii a Quercu in Calvinistas oratio habita in Auditorio Regio pridie quam aggrederetur opus Ciceronis de Divinatione*, imprimé à Paris en 1569 Bibl. nat., Yc. 13304). Nous trouvons un témoignage semblable dans le discours que prononça, dans des circonstances analogues, le médecin Martin Akakia (le fils), et qui a pour titre : *Martini Akakiæ Regii et medici et professoris ob suam in ordinem Regiorum Medicorum cooptationem Panegyricus Henrico Valesio Regi christianissimo dictus*, Lutetiæ, ex officina Federici Morelli Typographi Regii, M.D.LXXVIII, in-4° (Bibl. Mazarine, 10.314, p. 137) ; il y dit, en s'adressant au Roi : « Vixdum in publica professione qua nos Carolus Rex Christianissimus, Tristando Rostagneo, equite torquato fortissimo, et Jacobo Amyoto, Altissiodurensium episcopo, de nobis referentibus, cohonestaverat, quadriennium compleveramus, cum tu nos inter tuos Medicos allegisti et conscripsisti. » (P. 34 du discours). — Amyot, du reste, ne parvenait pas toujours, dans la nomination des professeurs royaux, à faire prévaloir son sentiment, et nous avons un exemple curieux de ces discussions dans l'élection de Monantheuil, en 1574, à la chaire de mathématiques. Le grand aumônier s'y était

Je citerai seulement le passage suivant, qui est particulièrement significatif (1) : « Nihilo plura mihi de Jac. Amioto, magno Regis eleemosynario et episcopo Altisiodurensi, dicenda sunt ; qui cum suæ doctrinæ documenta dederit plurima ac maxima, cumque solo litteratorum ac virtutis adjumento nisus, eam qua nunc præditus est dignitatem easque quas nunc habet opes et copias consecutus sit : a se ipse descisceret atque adeo secum pugnaret sibique bellum quodammodo indiceret, si litteras et litteratos non amaret. Atque ut ne quis dicat me in hoc viro sola conjectura duci ; primum res in promptu est quam sit in omneis eruditos comis et liberalis ; deinde cum

opposé, parce que Monantheuil occupait déjà la charge de docteur et professeur en médecine. Celui-ci fut pourtant élu, et il répondit aux objections de l'évêque dans son *Oratio pro mathematicis artibus Parisiis habita* ; ex typographia Dionysii a Prato, 1574 (Bibl. Sainte-Geneviève, L 541 (4°), 5e pièce). Mais Amyot ne se tint pas pour battu, et Monantheuil fut bientôt rayé de la liste des professeurs royaux. Il ne reprit sa chaire que quelques années plus tard, et prononça alors un nouveau discours : *Henrici Monantholii medici et mathematicarum artium professoris Regii pro sue in regiam cathedram reditu oratio* ; Paris, MDLXXXV (Bibl. nat., Ln27 14431). Sur cette querelle, cf. Goujet, *op. cit.*, II, pp. 30-31 ; cf. aussi un témoignage du mémorial de la Chambre des comptes sur l'autorité d'Amyot dans la surveillance « des lecteurs du Roi en l'Université de Paris. » *Ibid.*, p. 26.

Quelques années plus tard, le 15 mai 1584, nous rencontrons un nouveau différend entre « maistre Maurice Bressieu, lecteur du Roy es mathematiques, et maistre Jacques Amyot, aussy lecteur ». Ils furent mandés par la cour et celle-ci « après que ledit Amyot a declaré qu'il ne sçavoit que bien et honneur en la personne dudit Bressieu leur a enjoinct de vivre en paix et amitié et leur a deffendu user de menaces les uns allencontre des autres, ains se contenir en toute modestie comme la profession de leurs artz le requiert, et se sont retirez. » Bibl. nat., ms. fr. 16351, fol. 365 v°. Cette curieuse pièce nous a été très obligeamment signalée par M. René Radouant. — Cf. sur Maurice Bressieu, A. Lefranc, *op. cit.*, p. 227 ; R. Radouant, *Guillaume du Vair*, 1907 (voir l'index) ; et *Bulletin de l'Histoire de Paris*, 34e année, 1907, p. 130.

(1) Je l'extrais de l'*Oratio a. d. VII id. Novemb. habita, pridie quam lib. III Aristot. de Republica optime administranda explicaret* ; à Paris, chez Joannes Benenatus, CIƆIƆLXX, p. 23.

multa mei sensus qui ab aliorum judicio non discrepat argumenta proferre possim, tum hæc duo in primis : alterum, quod me et collegas meos omni humanitatis et studii et officii genere comprehendit ; alterum, quod non ita pridem, multis viris bonis et doctis audientibus, dicere memini ibi posthac curæ fore, incumbente in eamdem curam Karolo Rege, ut repetita et revocata vetere consuetudine quæ jam prope obsolevit sacerdotia mandentur theologis, philosophis, viris denique doctrinæ fama claris et bonarum artium studiosis. Hujusmodi sermones cum audirem, auditores, sic eos accipiebam quasi quædam bonarum artium bonarumque litterarum brevi revicturarum omina atque adeo verissima auguria (1). »

A côté de ces témoignages de reconnaissance, les

(1) Mais Amyot n'était pas seulement le patron pour ainsi dire officiel des lecteurs royaux : il était considéré par tous comme le protecteur des lettres et des lettrés. C'est ce qu'attestent unanimement les épitres liminaires que nous lisons dans un certain nombre de volumes qui lui sont dediés : par exemple, la *Response à ceux qui appellent idolatres les chrestiens et vrays adorateurs*, par René Benoist, angevin, docteur en theologie, à Paris, 1566, 8 (Bibl. nat., D. 13142) ; — la *Sincere exhortation à la paix..... traduicte du grec d'Isocrate*, par Philippe Robert advocat au venerable Parlement de Bourgongne, 1579, 8 (Bibl. nat., Lb.[34], 183) ; — les *Sermons et exhortations catholiques pour les festes de Jesus Christ et des Sainctz*, par Denys Perronet, docteur en theologie, chanoine theologal, et penitencier de l'eglise cathedrale d'Auxerre, dont l'épitre dedicatoire est datée du 16 novembre 1586. (La Bibliothèque de Lyon en possède une édition datée de 1599, sous la cote V. 332918 ; cf. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. IV, p. 39). Enfin Barthélemy Faye, après avoir fait précéder d'une épitre dédicatoire à l'évêque de Paris, Pierre de Gondi, son *Energumenicus* (Paris, 1571, in 8°), s'adresse au début de l'ouvrage lui-même à Jacques Amyot. (Cf. Bibl. nat., Rés. R. 2422).

A côté de ces ouvrages dédiés au grand-aumônier, on trouve assez souvent, dans la littérature latine et française de l'époque, des pièces de vers qui lui sont adressées.

Nous en avons déjà relevé dans les poésies de Ronsard. En 1569, Du

Orationes de Lambin nous montrent aussi quelle admiration il avait, non plus pour le protecteur des lettres et des lettrés, mais pour l'helléniste et pour l'érudit ; par exemple dans cette phrase du même discours (1) : « Plutarchum ille gallice sic interpretatus, ut omnium aliorum interpretum gloriam exstinxerit. »

L'édition de 1567, le fameux Plutarque de Vascosan en sept petits volumes in-8° dont le dernier

Bellay, dans ses *Xenia seu illustrium quorumdam nominum allusiones* (Paris, Fédéric Morel), lui consacre la pièce suivante :

Amioti sat notus honos, sat gloria, nomen
Unde sed Amioti dicite Pierides.
Cui Graio Latioque simul variata colore
Tincta velut minio Gallica verba nitent.
Plutarcho qui tot veneres, tot lumina verso
Addidit, a Graiis ἄμμιον ille trahit.

En 1570, Antoine Valet, après lui avoir exprimé sa reconnaissance dans son *Oratio in scholis medicorum ante licentiatum habita*, Paris, 1570, in-8° (Bibl. nat. T. 6, 208), p. 12 r°, cite des vers que le poète Daurat avait envoyés au grand-aumônier pour lui recommander le jeune étudiant.

En 1573, J.-A. de Baïf adresse « à Monsieur le Grand Aumônier » une longue pièce française dans ses *Œuvres en rime* (Paris, Lucas Breyer, 1573, in-8°), fol. 254 v° et sqq. (Bibl. nat., Ye. 1984). — La même année, Pierre Grenier lui dédie une des épigrammes de son recueil intitulé : *Proxeniis ad amicos epigrammatum libellus... authore P. Grenario Turonensi* (Paris, Denys du Pré, in-8° ; Bibl. nat., Yc. 8194, et Rés. pYc. 1044). — L'année suivante, on lit dans les *J. Gessei Mauzesii e Vasconia Epigrammatum... pro Xeniis libri duo* (Paris, Denys du Pré, 1574, in-8°), une pièce latine en l'honneur de notre évêque. (Bibl. nat., Yc. 8195), fol. 12 r°.

Enfin nous trouvons fréquemment dans les préfaces de l'époque la mention d'Amyot parmi les protecteurs des jeunes écrivains ; par exemple, François d'Amboise rappelle à Charles IX, en 1571, que c'est « par l'avis de Monsieur l'Evesque d'Auxerre son grand Aumosnier », qu'il « l'a fait instruire... et entretenir liberalement en l'etude des lettres » en le « retenant au nombre des siens. » (*Au Roy, sur son entrée, son mariage et sa chasse, Theralogue ou Eclogue Forêtière* ; Bibl. nat., Rés. Lb. 33, 298, in-8°).

(1) Pp. 13-14.

comprend la Décade de Guevara traduite par Antoine Allègre, ne présente avec la précédente que des variantes orthographiques, assez constantes d'ailleurs : substitution de l'*y* à l'*i* intervocalique ; suppression de quelques lettres étymologiques ou soi-disant telles, etc. Devons-nous supposer que ces corrections proviennent d'instructions données par Amyot ? On sait que l'auteur des *Essais*, après avoir laissé sur ce point toute liberté à son imprimeur pour l'édition de 1580, vint à Paris en 1588, afin de régler l'orthographe trop flottante des éditions antérieures ; et que, non content encore de cette publication, il avait inscrit à ce sujet, sur l'exemplaire aujourd'hui conservé à la Bibliothèque municipale de Bordeaux, quelques recommandations à l'imprimeur. Faut-il croire qu'Amyot ait agi de même, et que les corrections orthographiques que nous rencontrons en 1567 aient été faites sur ses indications ? Quoiqu'il n'y ait à cette supposition aucune impossibilité (nous n'avons pas, pour la vérifier, d'autographe d'Amyot datant de cette époque), elle me semble tout à fait inutile et peu probable. Au XVIe siècle en effet, comme on l'a fort bien dit (1), « chaque ouvrier avait son système particulier d'orthographe et, sans s'inquiéter de celui de l'auteur, imprimait le plus souvent avec sa manière à lui ». D'ailleurs, ces corrections ne présentent aucune originalité ; la plus importante même (substitution de l'*y* à l'*i* dans les

(1) Voizard, *Étude sur la langue de Montaigne*, p. 16.

cas précités) est plutôt un retour en arrière, et cette graphie n'est guère recommandée alors que par les partisans de l'archaïsme (1). Nous n'avons donc aucune raison plausible d'attribuer à Amyot l'initiative de ces corrections et de supposer chez lui des préoccupations de ce genre, comme on en rencontre à cette époque non seulement chez des théoriciens comme Meigret, Baïf, etc. (2), mais encore chez des auteurs de rhétorique comme Forcadel, ou des poètes comme Ronsard.

Un seul passage, dans les ouvrages d'Amyot, pourrait nous faire supposer chez lui des tendances personnelles et même un véritable système en matière orthographique. Nous lisons en effet dans la deuxième édition de la traduction d'*Héliodore* imprimée par Estienne Groulleau pour Jean Longis et Vincent Sertenas en 1549, la déclaration suivante : « Quant à l'orthographe, vous avez peu congnoistre aussi que

(1) Robert Estienne, par exemple, dans son *Gallicæ grammaticæ Libellus*, 1560, chez Christian Wechel, p. 11, écrit : « Maiores nostri usi sunt hac litera non solum in dictionibus Gallicis descendentibus a Græcis, ut et Latini, *Hydropique*, *Hypocrisie* : sed etiam quando *i* principium erat dictionis Gallicæ solumque sine consonante constituebat syllabam, veluti *Yurone*, *Yuer*, *Yure* : propterea quod y formam talem habeat quæ iungi non possit literæ sequenti. Quando præterea in media dictione occurebat *i* inter vocales : veluti *Envoyer*, *Je voyoye*, ne coniungeretur syllabæ præcedentis cum syllaba subsequente, et legeretur *En-vo-ier*, *Je vo-io-ie*. In fine item dictionum terminatarum in diphthongum, scripserunt y, veluti *Moy*, *Toy*, *Soy*, *Foy*, *Roy*, *Iray*, *Appuy*, *Ennuy*. » Si, avant la vulgarisation de l'imprimerie, l'y a séduit les copistes par sa forme, il semble qu'au XVI[e] siècle ceux qui s'efforçaient de maintenir rationnellement l'ancienne graphie aient essayé de justifier par des arguments plus valables alors l'emploi de cette lettre, et celui qu'allègue ici Robert Estienne n'est pas un des moins intéressants.

(2) Cf. A. Firmin-Didot, *Observations sur l'Orthographe française*.

le traducteur n'a voulu suyvre en tout la commune, ains en partie celle dont plusieurs modernes veulent maintenant user, qui est de n'escrire autrement que nous prononçons, parce que l'escriture est l'organe de la prolation et pour plusieurs aultres raisons deduictes par Loïs Meigret, Lyonnois, au traicté qu'il a faict du commun usage de l'escriture françoyse, auquel pourrez avoir recours, s'il vous plaist en avoir plus ample intelligence ». Cette affirmation paraît irréfutable ; mais sommes-nous bien sûrs que ce soit la pensée d'Amyot, et non pas la sienne propre, que l'éditeur expose ici ? Nous avons quelques raisons d'en douter. Cet avertissement, en effet, ne se trouve ni dans la première édition datée de 1547 et surveillée sans doute par Amyot, ni dans la troisième, revue et corrigée, comme l'indique le titre, par le traducteur (1559), mais seulement dans la deuxième publiée en 1549 (1), alors qu'Amyot était depuis un an environ en Italie avec Morvillier (2). Cet argument est encore, semble-t-il, renforcé par une autre remarque. Le traité de Meigret, auquel renvoie l'auteur de cet avis, parut en 1542 sous ce titre : *Traicté touchant le commun usage de l'escriture françoise faict par Loys Meigret, Lyonnois, auquel est debattu des faultes et abus en la vraye et ancienne puissance des lettres*; in-4°, chez Chr. Wechel (3), chez Dolet (4)

(1) Cet avertissement a été reproduit, naturellement, dans les contrefaçons qui ont été faites sur l'édition de 1549, en particulier dans l'édition publiée en 1559 à Paris, pour Charles L'Angelier, in-18.

(2) Cf. plus haut, p. 57.

(3) Bibl. Sainte-Geneviève, Rés. X, 325.

(4) Lyon, in-8°; Bibl. de M. Dario, à Moissac.

et aussi chez Jehan Longis et Vincent Sertenas (1). Or c'est précisément chez Longis et Sertenas que parut l'édition d'*Héliodore* de 1549, et il est bien probable que l'avertissement des éditeurs n'est qu'un habile procédé de réclame en faveur d'un livre publié par eux. J'ai pu constater, par la comparaison de l'édition de 1547 et de l'édition de 1549, qu'il n'y avait en réalité entre elles aucune différence essentielle d'orthographe, et qu'en outre, cette édition de 1549 était assez peu fidèle et offrait des leçons que l'édition revue de 1559 devait négliger pour revenir au texte de 1547 (2).

Nous pouvons donc écarter, je crois, avec vraisemblance, l'attribution à Amyot de ces préoccupations orthographiques, et par conséquent laisser de côté, jusqu'à nouvel ordre, les corrections de l'édition de 1567. Peut-être, lorsque l'on connaitra mieux la vie

(1) Bibl. nat., Rés. X, 910.

(2) Remarquons d'ailleurs que l'édition de 1549 ne contient pas la pièce de vers (très probablement d'Amyot), qui se trouve en tête des deux autres éditions :

> *Amy lecteur, ne blasme de ce livre*
> *L'autheur* . . . .

et qu'en revanche elle est seule à contenir deux autres pièces, l'une intitulée : « Claude Colet de R[umilly] aux Lecteurs », et l'autre, sans doute du même, puisqu'elle est signée C. C., adressée « aux dames françoyses » ; ce qui a même fait croire à certains bibliographes que Colet était l'auteur de la traduction. Ce Claude Colet venait de donner l'année précédente : *L'oraison de || Mars aux Da mes de la Court, en semble la responce des Dames à Mars par Cl. Colet de Rumilly en Cham pagne, nouvellement reveue et cor| rigée oultre la precedente impression.* || *Plus y sont adjoustés de nouveau aulcuns aul |tres œuvres du dit autheur.* || Imprimé à Paris chez Chrestien Wechel demeu||rant en la rue Sainct Jacques, à l'escu de || Basle, MDXLVIII. || Avec Privilege. (Bibl. nat., Rés., X, 2537.) Cf. sur lui La Croix du Maine, I, p. 134 ; Du Verdier, I, p. 329 ; Gouget, XI, p. 178.

des différentes imprimeries du XVIe siècle et en particulier de celle de Vascosan, pourra-t-on expliquer, par un changement de prote, la différence des systèmes orthographiques que présentent les éditions de 1565 et de 1567.

II. Les Contrefaçons sans notes ni sommaires.

Un ouvrage aussi avidement lu que les *Vies* de Plutarque devait susciter de nombreuses contrefaçons. La confirmation du privilège de Vascosan, datée de 1563, nous apprend : « qu'un imprimeur estranger demourant à Anvers a fait r'imprimer ladicte version en deux formes (1) ». Cette confirmation du privilège n'arrêta pas d'ailleurs les contrefaçons ; Niceron nous en signale une dès 1565 à Genève, chez François Perrin (2) et le même imprimeur publiait, deux ans plus tard, une édition in-folio, qui ne se trouve ni à Paris ni à Genève, mais dont la Bibliothèque de la ville de Lyon possède un exemplaire sous la cote 24531. En 1571, Jean Le Preux, imprimeur à Lausanne, donnait, peut-être pour la deuxième fois (3), une édition in-

(1) Je n'ai pu trouver aucune de ces deux éditions ni dans les bibliothèques de Paris, ni à Anvers (Bibliothèque de la Ville et Musée Plantin). Peut-être ne faudrait-il voir dans cette assertion qu'un prétexte de l'imprimeur pour obtenir une confirmation de son privilège.

(2) Je n'ai trouvé nulle part non plus cette édition dont les registres du Conseil de Genève ne font pas mention.

(3) On lit en effet dans les registres du Conseil de Genève (Arch. de Genève, vol. 61, fol. 100), à la date du 15 octobre 1566 : « Jean Le Preux a presenté requeste pour avoir permission d'imprimer les *Vies* de Plutarque en françois. Arresté qu'il soyt visité. — Deppuis sa requeste luy a esté ottroiée ». — Il est vrai que, quelques pages plus loin (fol. 120), le même registre présente la déclaration suivante : « François Estienne a présenté requeste pour avoir permission d'im-

folio de cette œuvre et, l'année suivante, une édition in-8° en deux volumes de caractères très fins (1). A Paris, un des plus laborieux et des plus entreprenants vulgarisateurs des *Vies* fut Jacques Du Puys : de 1572 à 1578, il publia, en petit format, au moins trois éditions de cet ouvrage. On pourrait allonger à l'infini cette liste de contrefaçons dont quelques-unes ne nous sont plus connues aujourd'hui que par un exemplaire, parfois même par la seule mention plus ou moins précise de quelque bibliographe. Nous avons essayé plus loin de dresser un tableau de filiation des principales d'entre elles, ainsi que des éditions avec notes et sommaires qui, pour le texte même, en sont inséparables. Mais, avant de passer à ces dernières, il importe de dire quelques mots de la confiance que nous pouvons avoir dans ces éditions non autorisées.

Il suffit de lire les témoignages des contemporains pour se faire une idée de la négligence, ou plutôt de la désinvolture avec laquelle les imprimeurs, les correcteurs, et même les simples ouvriers typographes corrigeaient, retouchaient, rajeunissaient les textes, du vivant même de leurs auteurs. Ceux-ci s'en plaignaient amèrement, et Étienne Dolet lui-même, quoique, dans les dissensions fréquentes à Lyon entre

primer les *Vies* de Plutarque ; d'autant qu'on l'a desja ottroié à Franc. Perrin, arresté d'en avoir advis. » Il existe en effet une édition de Perrin, Genève, 1567 (Bibl. de Lyon, 24531). Devons-nous admettre que Jean Le Preux en a aussi publié une à cette époque, ou faut-il supposer, de la part du secrétaire du Conseil, une confusion entre les deux imprimeurs ?

(1) Une autre édition in-folio parut chez Le Preux en 1574.

patrons et ouvriers typographes, il ait toujours soutenu la cause de ces derniers, caractérise avec sévérité, dans ses *Commentaires*, les défauts et les vices de la corporation : « Quelle négligence, quel manque de soin montrent les imprimeurs ! Combien de fois ils sont aveuglés et mis hors d'état de travailler par la boisson ! Quels ivrognes ! Avec quelle hardiesse, quelle témérité, quelle absence complète de raison, ne font-ils pas des changements dans le texte si (chose qui se présente souvent) ils ont quelque teinture littéraire ! Si bien qu'on voit à peine un livre sortir des presses sans qu'il soit rempli de fautes. Cependant, personne n'ignore qu'Alde Manuce tenait avant tout à ce que ses livres fussent imprimés avec la plus grande correction. Josse Bade et Jean Froben, tous deux morts dernièrement, prenoient soin que leurs volumes fussent dignes des savants ; et l'Allemand Sébastien Gryphe et les Français Robert Estienne et Simon de Colines désirent tous porter la correction typographique à son plus haut degré de perfection ! Quelle réputation n'ont-ils pas acquise par leurs admirables productions ! Cependant ils ne sont pas encore en état de faire entièrement tout ce qu'ils désirent et d'empêcher que l'insouciance de leurs aides malhabiles et enclins à l'ivrognerie ne se manifeste ; si bien que les savants ne profitent pas autant qu'on le pourrait souhaiter des soins et de la diligence fort louable des imprimeurs (1). » On se figure

(1) *Commentaires*, I, col. 266, cité dans Copley Christie, *Étienne Dolet*, trad. franç., p. 320.

sans peine ce que devait bientôt devenir un ouvrage en langue vulgaire, imprimé dans ces conditions, sans la surveillance de l'auteur! Et si l'on songe que chacune de ces éditions successives, au lieu de prendre pour base une édition authentique, reproduisait, avec plus ou moins de modifications, une contrefaçon qui elle-même était le résultat de plusieurs remaniements arbitraires, on comprendra que, pour la Vie de Philopœmen, par exemple, l'édition de 1622 présente avec la dernière édition de Vascosan, abstraction faite de l'orthographe, environ 140 variantes.

III. Les Contrefaçons avec notes et sommaires.

Toutes les éditions dont nous venons de parler reproduisaient le texte d'Amyot — plus ou moins fidèlement sans doute — mais sans y rien ajouter de parti pris, sinon pour quelques-unes les médailles représentant les hommes illustres dont Plutarque a décrit la vie. Une autre catégorie d'éditions fait précéder chaque Vie d'un sommaire et remplit les marges de notes. Ces éditions sont connues sous le nom d'éditions Simon Goulart; mais on n'a jamais remarqué qu'elles forment, en réalité, trois groupes différents :

1° Le groupe Simon Goulart, qui présente un avertissement au lecteur, signé : *S*(imon) *G*(oulart) *S*(enlisien).

2° Le groupe Jacques Du Puy, sans avertissement au lecteur, sans indice chronologique,

et ne portant nulle part les initiales *S G S.*

3° Le groupe Gabriel Buon, contenant un avertissement et une chronologie signés *P. H. C.*

Je ne connais, pour le second groupe, que l'édition de J. Du Puys, in-folio, 1583 (1) et, pour le troisième, que celle qui fut imprimée pour Gabriel Buon et Gilles Beys, in-folio, 1584 (2).

Quant au groupe Simon Goulart, il fut réimprimé jusque dans le cours du XVIIIe siècle et n'eut pas de peine à éclipser ses concurrents. La premiere édition est datée de 1583 et parut à Paris, chez Jérémie Des Planches, in-folio (3). L'épître dédicatoire des Vies d'Épaminondas, Philippus, etc. (4), adressée à Messire Estienne Menisson, seigneur de Trémilly, et datée du 25 mars 1583, nous apprend que Goulart avait entrepris ces annotations quelques mois auparavant. Le privilège est du 27 mars 1583, mais il n'y a pas d'achevé d'imprimer. L'ouvrage parut sans doute vers le milieu de cette année. Or nous venons de voir que l'édition J. Du Puys avait précisément paru dans le cours de 1583. Si nous comparons entre eux les sommaires, les notes et la division en paragraphes, nous constaterons aisément, non seulement qu'ils ne doivent rien les uns aux autres, mais même qu'ils dénotent chez leurs auteurs des inten-

(1) Bibl. nat., J. 720.

(2) Bibl. Maz., 6753 D. et Bibl. de Nantes, 56208. — Le titre seul diffère : l'achevé d'imprimer est le même dans les deux volumes.

(3) La Bibliothèque nationale en possede un exemplaire sous la cote J. 719.

(4) P. 722.

tions complètement différentes. Pour les notes surtout, cela est très remarquable. Celles de l'édition Du Puys, comme celles des traductions latines antérieures, se contentent d'indiquer ou de résumer les faits importants qui sont exposés dans le texte. Dans l'édition de Simon Goulart, au contraire, ce sont toutes des conclusions morales, préceptes ou règles de conduite que l'éditeur — un pasteur protestant — tire sans cesse du récit de Plutarque. Et en effet, tandis que dans son « indice chronologique » Goulart a cherché, comme il le prétend, à éclairer ses lecteurs, par ses notes il songe surtout à les diriger dans la pratique des vertus, et c'est pourquoi il s'adresse à « ceux qui desirent profiter en la lecture des histoires et notables recherches encloses en ce grave auteur. » Mais si ces deux éditions sont indépendantes l'une de l'autre, n'est-il pas étrange que, précisément la même année, l'idée soit venue à deux éditeurs d'ajouter au texte d'Amyot des sommaires et des notes ? Une seule explication me semble possible.

Le 63e volume des registres du Conseil de Genève (1) porte l'indication suivante pour l'année 1568 : « François Estienne a presenté requeste affin d'avoir permission d'imprimer les *Vies illustres* de Plutarque en moindre volume avec quelques petites annotations en marge, avec privilege pour quelques années. Arresté d'en avoir advis (2) ». Le registre ne

(1) Fol. 120.
(2) Ce renseignement ainsi que quelques autres, m'a été obligeamment communiqué par M. Frédéric Gardy, directeur de la Bibliothèque de Genève.

dit pas si la permission fut accordée ; mais cela est fort peu probable ; car non seulement je n'ai pas rencontré ce volume qui ne se trouve pas non plus à la Bibliothèque de Genève, mais je ne connais aucune édition antérieure à 1583 qui contienne des notes marginales ; et il serait bien extraordinaire qu'une innovation de ce genre n'eût pas suscité aussitôt de nombreux imitateurs.

Mais en 1582 parut chez ce même François Estienne une édition in-folio des *Œuvres Morales* de Plutarque, « enrichies de Prefaces generales, de Sommaires au commencement d'un chacun des traictez et d'annotations en marge..., avec quatre indices ». Si dans ce volume le nom de Simon Goulart n'est pas mentionné sur le titre, on lit en revanche, après l'épître d'Amyot au Roi, un avertissement intitulé : *Aux Lecteurs S(imon) G(oulart) S(enlisien)* (1).

Il semble donc bien que François Estienne ait eu, dès 1568, l'idée d'ajouter des sommaires, ou tout au moins des notes, à la traduction d'Amyot ; mais que, n'ayant pu la mettre alors à exécution, il ait ensuite chargé, vers 1581, Simon Goulart de rédiger ces notes et sommaires. Il commença par la publication des *Œuvres Morales* qui avaient paru dans l'intervalle (en 1572) ; mais il avait sans aucun doute demandé à notre fécond écrivain le même travail pour les *Vies des Hommes illustres* qu'il comptait publier ensuite. Sa mort, survenue en 1582, nous explique que ce

(1) Bibl. nat., J. 736.

deuxième ouvrage ait paru chez Jérémie Des Planches, en 1583.

Mais l'apparition de cette édition annotée des *Morales* avait eu un grand succès, comme on en peut juger par les réimpressions qui s'en firent aussitôt. Il n'est donc pas étonnant qu'un libraire aussi entreprenant que Du Puys et qui, nous l'avons vu, avait déjà donné plusieurs éditions de la traduction d'Amyot, ait saisi cette occasion de faire pour les *Vies* ce que François Estienne venait de faire pour les *Morales* et que, sachant ou non que Simon Goulart préparait lui-même ce second travail, il ait chargé de son côté quelque autre écrivain de l'entreprendre pour son propre compte. Cette hypothèse me semble expliquer d'une manière assez vraisemblable l'apparition simultanée de ces deux éditions qui paraissent avoir été faites sur le même modèle, mais qui cependant sont complètement indépendantes l'une de l'autre.

Quant à l'édition de Gabriel Buon et Gilles Beys, elle nous semble *a priori* beaucoup plus explicable. Il est assez naturel, en effet, que, prévoyant le succès des nouvelles éditions annotées, ces libraires en aient fait faire une aussi de leur côté. Si l'on étudie cette édition, on s'aperçoit facilement qu'elle s'inspire des deux éditions de 1583 mentionnées plus haut. Comme l'édition de Simon Goulart, elle contient, outre les Vies d'Épaminondas, Philippus, Dyonysius et César, traduites d'Æmilius Probus par S. G. S., un tableau chronologique et quatre indices. Quant à

ses sommaires et à ses notes, ils doivent beaucoup à ceux de Du Puys.

Examinons maintenant en elles-mêmes les éditions de Simon Goulart, les seules, avons-nous dit, qui aient joui au XVIe et au XVIIe siècle d'un réel succès (1). Pour ce qui est du texte, ces éditions, nous l'avons vu, ne sont pas plus scrupuleuses que les contrefaçons sans notes. Faut-il, comme on le fait en général, rendre Simon Goulart responsable de ces indiscrets remaniements ? Je crois qu'une étude approfondie de ces variantes, et plus encore une connaissance un peu détaillée et précise des procédés des imprimeurs d'alors le justifieraient pleinement de ce reproche. Je me contenterai d'indiquer, pour le moment, quelques remarques à ce sujet. Je n'alléguerai pas comme un argument bien fort le témoignage de Goulart lui-même, qui, dans l'Avertissement aux Lecteurs, en tête du deuxième volume des *Morales*, écrit : « Pour conclusion, je n'ay touché nullement à la translation du docte Amyot, car ce seroit s'oublier par trop de vouloir enjamber de telle sorte sur un personnage qui en cest endroit a beaucoup merité de la langue et nation françoise. Il peut, s'il luy plaist, se surmonter encore soy-mesme, et rendre accompli de tout point ce qui est desjà très beau : mais cela luy soit reservé comme chose propre ». Cette affirmation sans doute n'a par elle-

(1) A partir de 1583, on ne rencontre guère plus en France d'autre édition des *Vies* d'Amyot. En Angleterre même, on trouve des traductions de l'édition Simon Goulart dès 1603, et peut-être même plus tôt.

même que peu de valeur. Mais d'autres arguments plus probants se tirent de l'examen même de ces corrections qu'on lui attribue. Si en effet nous comparons la première édition Simon Goulart (1583) aux éditions précédentes, nous remarquerons qu'elle ne diffère de celles-ci que par un petit nombre de retouches ajoutées à celles que présente déjà la contrefaçon qui lui a servi de base. Il n'y a donc aucune raison, si nous attribuons aux imprimeurs les variantes de ces premières contrefaçons, de faire intervenir Simon Goulart pour expliquer celles de l'édition Des Planches 1583. De même, rapprochons de cette première édition de Simon Goulart les très nombreuses réimpressions qui en furent faites, soit en France, soit en Suisse : nous constaterons à chaque nouvelle édition l'adjonction de nouvelles retouches ; or il ne saurait venir à l'esprit de les attribuer toutes à Simon Goulart, occupé alors à Genève par des polémiques religieuses ou par la composition d'autres ouvrages plus importants.

Enfin, l'étude même de ces corrections nous amène à des conclusions semblables : elles dénotent en effet un désir évident de rajeunir la langue du traducteur. En voici quelques exemples, tirés des Vies de Philopœmen et de Thésée pour l'édition de 1583.

1565 :	S. G., 1583 :
ainsi comme nous avons	comme nous avons
sans soy tenir	sans se tenir
ainsi comme lescrit	comme lescrit
ainsi comme ceulx	comme ceux

elle luy envoyast	elle le luy envoyast
ces deux aultres icy	ces deux autres ci

Or il suffit de parcourir les lettres que Simon Goulart écrivait entre 1584 et 1606 pour y noter un assez grand nombre de tournures archaïques, qui sont en complète contradiction avec l'esprit même de l'édition de 1583 et des éditions postérieures (1). J'en relève ici seulement quelques exemples (2) :

Si c'est *il* = si c'est lui	(1584)
Ils se logeront *ès* places fortes	(1602)
Je ne scay comment *cela* s'est fait *que* je suis entré...	(1584)
M. Chaumier luy a remis tout ce que * luy aviez envoyé	(1606)
De meme, mon second fils *les vous* rendra	(1604)
Aussi affectueusement *comme* si	(1606)
Pour *les vous* envoyer	(1584)
etc.....	

Il serait donc sans intérêt pour l'étude d'Amyot (3) de nous attarder à l'examen minutieux de ces corrections, et nous pouvons maintenant porter notre attention sur le quatrième groupe de notre tableau, l'édition de Fédéric Morel, 1619.

IV. L'édition de Fédéric Morel.

Alors même que cette édition ne se présenterait

(1) Cet archaisme du langage n'est d'ailleurs pas surprenant de la part d'un protestant et d'un habitant de Genève.

(2) Je les extrais des Epitres françoises à M. de la Scala (Scaliger), publiées en 1624.

(3) Cet examen pourrait en revanche provoquer de très intéressantes remarques en ce qui touche l'histoire de la langue et même de l'orthographe.

pas à nous comme revue d'après des corrections manuscrites du traducteur, le nom seul de Fédéric Morel, sa parenté avec Vascosan, ses relations avec Amyot suffiraient à nous la faire prendre en considération. Nous savons en effet que Fédéric Morel le jeune, qui devait être plus tard doyen des imprimeurs et professeurs du Roi, avait acquis de bonne heure un grand renom d'érudition. Les lignes suivantes que lui écrivait Muret en 1583 (1) en sont un témoignage : « Ego te, Federice, et ut Federici Morelli viri optime de studiis nostris meriti filium et ut Michaelis Vascosani veteris amici mei, cujus equidem optimi senis manes te tali ἐκγόνῳ gloriari puto, nepotem valde amarem, etiamsi omnia in te mediocria essent; vide nunc quid me facere necesse sit, cum in te ipso tam multa sint cur te singulariter amare debeam ; quæ enim ad me capiendum potentissima et efficacissima sunt et in litteris tuis ita elucent, ut omnia emineant : præstantia ingenii, utriusque linguæ egregia quædam cognitio... » Et, en effet, les éditions grecques et latines de notre imprimeur témoignent d'une solide connaissance de ces deux langues. Quant à ses relations avec Amyot, elles commencèrent vers 1577. A cette date, en effet, Fédéric Morel l'ancien (2) présenta son fils à

(1) Lettres publiées par P. de Nolhac dans les *Mélanges Graux*, 1884, in-8°, p. 397.

(2) C'est par Vascosan, sans doute, l'imprimeur du *Diodore* et des *Vies*, qu'Amyot connut Fédéric Morel l'ancien. Peu avant 1572, Vascosan « conçut le projet d'imprimer les *Œuvres morales et meslées* de Plutarque, translatées de grec en françois par Amyot, et s'adjoignit son gendre Morel pour la publication de cette œuvre importante. Cepen-

Amyot et, en 1581, l'influence du grand-aumônier permettait au jeune homme de succéder à son père comme imprimeur royal à 23 ans, c'est-à-dire deux ans avant l'âge exigé par les règlements (1). A partir de ce moment, Morel fut en relations constantes avec Amyot, comme on peut le voir par la suite de la lettre déjà citée : « Sermones de me tui cum Amiotio Autissiodorensium episcopo habiti magnæ mihi lœtitiæ fuerunt... Saluta michi diligenter illum coryphæum Gallorum antistitum (2)... »

Fédéric Morel, on le pense bien, n'a eu garde de nous laisser ignorer cette amitié qui l'unissait au célèbre helléniste. Voici ce qu'il en dit dans la préface qu'il a mise en tête de l'édition de 1619 :

« Ce savant et excellent prelat me sceut tousjours si bon gré de l'affection et du respect que je lui portois avec un peu d'industrie et amour des bonnes lettres

dant Vascosan et Morel, craignant de se voir frustrer encore par un autre imprimeur (comme le premier l'avait été vers 1560 pour les *Vies*), se recommandèrent d'Amyot auprès de Charles IX, afin d'obtenir un privilège avant la mise en vente de l'édition. Ce privilège fut octroyé à Vascosan et à Morel deux jours après la Saint-Barthélemy, c'est-à-dire le 26 août 1572. Les *Œuvres morales et meslées* de Plutarque traduites par Amyot sont magnifiquement imprimées ; elles sortent des presses de Vascosan ; en effet, le nom de Fédéric Morel ne se trouve pas au bas de l'intitulé ; mais il est placé en manière d'explicit. » (J. Dumoulin, *Féderic Morel*, pp. 56-57.)

(1) Cf. J. Dumoulin, *op. cit.*, p. 62 et pp. 74-76.

(2) L'abbé Goujet (*Mém. hist. et litt. sur le Coll. roy. de Fr.*, II, p. 132), interprétant à sa façon les paroles de Fédéric Morel que l'on lira plus loin, raconte assez inexactement la naissance de ces relations : « L'occasion de former cette liaison, dit-il, s'était présentée naturellement. Amyot venait de donner une partie de sa traduction française de Plutarque, Morel la lut, la confronta avec le texte grec, crut remarquer dans l'original divers endroits que la version ne rendait point exactement, et il communiqua ses conjectures au traducteur. Amyot rendit justice à ses observations et accorda dès lors son estime et son amitié à celui qui lui en avait fait part. »

qu'il me commanda de le visiter souvent, encore qu'il eust desjà grand aage et de grandes charges du Royaume, qui ne l'empescherent pas de trouver quelques occasions de me gratifier en m'instruisant tousjours de quelques beaux preceptes et enseignements concernant principalement la philosophie et pieté chrestienne durant quelques voyages auxquels il voulut que je lui tinsse compagnie, lors mesmement qu'il mettoit au net les corrections, conferences et varietez de leçons sur le texte de Plutarque, collationné avec les manuscrits grecs, suivant lesquels il corrigea, esclaircit et enrichit ses premieres versions françoises. » Ces quelques lignes, en même temps qu'elles nous indiquent les relations amicales de l'évêque d'Auxerre avec son éditeur posthume, témoignent qu'Amyot après 1565-1567 est revenu avec soin sur sa traduction de Plutarque. Cette assertion a d'ailleurs été reproduite par un biographe assez consciencieux (1) : « Il ne perdit pas, nous dit-il, dans l'eclat de sa fortune la vue de ses livres : se voyant dans un âge assez avancé qui l'exemptoit des devoirs importuns de la cour, il mit la derniere main à la version des *Vies* et des *Opuscules* de Plutarque, y adjousta les leçons grecques qu'il avoit trouvées en conferant plusieurs exemplaires. »

Ces corrections apparurent-elles dans quelque édition imprimée de son vivant ? Un passage de La Croix Du Maine (2) semble l'affirmer :

(1) Bullart, *Hist. de l'Académie des Sciences et des Arts*, t. I, p. 168.
(2) *Bibliothèque française*, I, p. 388.

« Toutes ses œuvres (celles d'Amyot) s'impriment chez Federic Morel cette année 1584, revues et augmentées par lui. » J'ai cherché en vain cette édition et je n'en ai trouvé nulle part ailleurs la mention. Il est fort probable qu'elle n'a jamais paru. En effet, dans la préface citée plus haut (1619), Morel écrit : « encore qu'il (Amyot) se contenta fort de la beauté et bonne correction de l'impression qui avoit esté faicte par mon ayeul Michel de Vascosan et Federic Morel, mon pere (1)... », ce qui semble prouver qu'il n'en avait pas donné lui-même une nouvelle édition « revue et augmentée ». Peut-être l'abandon de ce projet mentionné par La Croix Du Maine a-t-il pour cause la mort de Fédéric Morel survenue cette même année 1584, le 7 juillet. Il nous faut donc attendre jusqu'en 1619 pour avoir la quatrième édition authentique du *Plutarque* d'Amyot.

Mais si l'édition dont parle La Croix Du Maine n'a pas été menée à bonne fin, elle a du moins sans doute été préparée, et il est probable que le travail de revision auquel Morel faisait tout à l'heure allusion, a

(1) On pourrait, sans doute, nous objecter que ni l'édition 1559, ni les éditions 1565 et 1567 n'ont été faites par Fédéric Morel l'ancien, mais seulement par Vascosan, et qu'en conséquence Morel doit faire allusion à une autre édition donnée par son père après 1567. Mais il est fort admissible que, celui-ci ayant participé aux éditions des *Œuvres morales*, son fils ait — peut-être avec intention — étendu, après coup, cette collaboration aux *Vies parallèles*. D'ailleurs Vascosan était mort en 1576 ; de plus, dès 1581, nous l'avons vu, le véritable chef de l'imprimerie était Féderic le jeune, et nous avons tout lieu de croire qu'il n'aurait pas attribué à son père une édition publiée à cette date. Il n'y a donc, je crois, aucun argument à tirer de l'édition de 1619 en faveur de l'existence en 1584 d'une édition F. Morel.

dû précéder de peu cette date de 1584. En effet, l'exemplaire de l'Arsenal (1) qui contient des notes d'Amyot porte deux dates manuscrites : 1555 (2) et 1583 (3), dont la première seule a été signalée jusqu'ici (4).

Une étude un peu attentive de ces annotations permet d'ailleurs d'y distinguer deux écritures, assez nettement différentes (5) et qui correspondent d'une manière générale (6) aux deux dates indiquées. Nous pouvons donc supposer avec vraisemblance que si les notes de 1555 constituent une première étude du texte faite par Amyot en vue de l'édition originale de 1559, celles de 1583 témoignent d'une revision assez consciencieuse, qui sans doute avait pour but l'édition projetée à cette date chez Morel (7).

L'absence de date ultérieure sur l'exemplaire de l'Arsenal semble indiquer que le savant évêque ne revint guère sur son œuvre depuis 1584. Peu

(1) Ms. 8411. Cf. plus loin : deuxième partie, ch. II, au début.

(2) A la fin de l'avant-dernière Vie (la dernière, celle d'Evagoras, tirée d'Isocrates, n'a pas été annotée par Amyot), on lit : « Pridie non. Decemb. 1555. »

(3) A la première page vis-à-vis du titre de la Vie de Thésée, on lit : « Kalendis Augusti 1583 ».

(4) Grésy, *Notes et Documents inédits*, à la suite de la *Vie* de Lebeuf réimprimée à Melun en 1848.

(5) Une note du fol. 29 r°, par ex., nous montre très clairement l'antériorité de l'écriture jaunie. De même, une autre note du fol. 279 r°.

(6) Il est d'ailleurs probable qu'entre 1555 et 1583 Amyot a inscrit quelques notes sur cet exemplaire, sans doute vers 1562 ; mais il est plus difficile de dater ces notes par l'inspection de l'écriture.

(7) L'expression même de La Croix du Maine « reveues et augmentées » ne laisserait-elle pas entendre qu'en 1584 Morel avait l'intention d'ajouter à la traduction française un certain nombre au moins de ces corrections grecques dont il dit en 1619 qu'Amyot les lui « donna comme en depost » et qu'il promet de publier un jour ?

d'années d'ailleurs après cette époque, de douloureux demêlés avec son diocèse allaient empoisonner la fin de son existence (1).

Il est donc probable que l'édition de 1619 ne diffère que par quelques rares corrections de ce qu'aurait été l'édition de 1584. Il nous reste, après ces préliminaires, à l'étudier attentivement. Cette édition, comme toutes les éditions posthumes qui se prétendent définitives, devait partager et a partagé en effet les avis des critiques. Blignières semble l'accepter sans réserve comme l'œuvre dernière du traducteur ; un récent éditeur de deux *Vies* de Plutarque (2) émet, au contraire, et fort justement, quelques doutes sur la valeur de ce texte de 1619 : « Savons-nous, dit-il, si ces corrections manuscrites (d'après lesquelles Fédéric Morel prétend avoir retouché le texte de Vascosan),

(1) Nous avons dû laisser de côté pour cette période de la vie d'Amyot (1559-1593) comme pour la période précédente, les détails purement biographiques qui n'intéressent pas la traduction de Plutarque. Les indications précises sont d'ailleurs, nous l'avons dit, assez peu nombreuses : elles nous sont fournies notamment par les rares autographes d'Amyot que nous possédons. — En attendant que nous revenions sur ce sujet, nous signalerons ici deux de ces documents : le premier, peu connu, est une pièce du catalogue d'autographes d'Alfred Bovet (n° 648), par laquelle notre évêque, à la date du 28 décembre 1581, reconnait avoir reçu « huit cent et quatre vingt trois écus soleil un tiers en remboursement de ses avances pour les frais d'un voyage de Paris à Caen, effectué en 1578 par ordre du Roi. » — Le second est une quittance que M. Félix Chambon a retrouvé dans la Bibliothèque Victor Cousin, et qu'il a bien voulu nous signaler : elle nous montre qu'Amyot remplissait à la lettre ses fonctions de grand aumônier, puisqu'il déclare dans cette pièce avoir reçu du roi « la somme de 1200 livres tournois en testons et sols parisis... pour icelle emploier en aulmosnes extraordinaires selon et ainsi qu'il me sera ordonné fère par sa majesté. » Cf. sur ces aumônes; *Arch. Nat.* KK. 137.

(2) L. Clément, *Introduction à l'édition de deux Vies d'Amyot* (Périclès et Fabius), publiée par la Société des textes français modernes, Paris, 1906, in-12.

représentaient une revision totale ? Sommes-nous sûrs que l'éditeur les ait littéralement transcrites ? » Essayons, par l'examen de cette édition, de répondre à cette double question. Une première constatation s'impose à nous : les éditions de Simon Goulart contenaient, nous l'avons vu, non seulement des portraits, mais des notes marginales et des sommaires. Les notes, d'une manière générale, ont disparu dans l'édition de Morel, mais les sommaires de Goulart y sont textuellement reproduits. De plus, l'avertissement signé S. G. S. et les quatre indices sont maintenus. L'utilisation d'une édition de Simon Goulart pour l'avertissement, les sommaires, les indices, — sans parler des *Vies des anciens capitaines* traduites par celui-ci, — peut et doit éveiller notre soupçon. Morel ne s'est-il pas servi de même pour le texte d'Amyot d'une édition de Simon Goulart ? Si nous comparons l'édition de Fédéric Morel à telle édition de Simon Goulart in-folio, à celle de 1583, par exemple, nous constatons entre elles, au premier coup d'œil, une ressemblance, presque une identité, dans la disposition typographique, que la coïncidence la plus merveilleuse ne saurait expliquer.

Pour les pièces (prose ou vers) qui précèdent la traduction d'Amyot, il y a quelques différences de disposition entre ces deux éditions. Mais dès que commencent, avec la traduction d'Amyot, les feuillets numérotés, les différences deviennent pour ainsi dire nulles, du moins pour le premier tome. Dans tout le cours de ce volume, en effet, chaque page

de Morel présente la même justification que la page correspondante de l'édition 1583 (1). Voici, par exemple, ce que nous offre la Vie de Philopœmen, prise au hasard, et qui se trouve assez avant dans le cours de l'ouvrage :

Fol.	1583		1619
231 vº	pour le bien ‖ louer		pour le ‖ bien louer
232 rº	a la ‖ vie	=	a la ‖ vie
232 vº	vint ‖ une	=	vint ‖ une
233 rº	raboteux, ‖ pleins	=	raboteux, ‖ pleins
233 vº	multitude ‖ d'hommes	=	multitude ‖ d'hommes
234 rº	pour ‖ escarmoucher	=	pour ‖ escarmoucher
234 vº	qu'ils ‖ prenoient	=	qu'ils ‖ prenoient
235 rº	publiques qui s'appellent ‖ Nemea		publiques ‖ qui s'appellent Nemea
235 vº	Phi ‖ lopœmen	=	Phi ‖ lopœmen
236 rº	faire la ‖ guerre	=	faire la ‖ guerre
236 vº	très ‖ grands	=	très ‖ grands
237 rº	Grece, ‖ c'estoit	=	Grece, ‖ c'estoit
237 vº	desja ‖ plus	=	desja ‖ plus
238 rº	où ils rencontrerent ‖ Dinocrates		où ‖ ils rencontrerent Dinocrates
238 vº	autres ‖ qu'ils	=	autres ‖ qu'ils
239 rº	guerre ‖ tous	=	guerre ‖ tous

Ce scrupule d'identité se manifeste même d'une manière assez curieuse. Le folio 390 verso contenait chez Simon Goulart la fin de la Vie d'Euménès et la première moitié du sommaire de celle d'Agésilas. Or ce feuillet étant dans l'édition 1619 le dernier du tome premier, on ne pouvait y commencer le sommaire

(1) Parfois, mais très rarement, il y a une différence d'un ou deux mots.

d'Agésilas ; il était donc, semble-t-il, nécessaire que ce début fût renvoyé au second tome, c'est-à-dire au feuillet 391 recto. Mais une telle solution aurait bouleversé la correspondance des deux impressions. Morel a obvié à cette difficulté en supprimant le sommaire d'Agésilas et en commençant au feuillet 391 recto le texte de cette Vie, assez bas (ce qui était facile, à cause des titres et culs-de-lampe en tête du second tome) pour que le verso de cette feuille eût la même justification que la page correspondante de Simon Goulart. Cette correspondance ainsi habilement maintenue dure jusqu'au feuillet 481. Pour des raisons typographiques, l'identité est alors supprimée pendant quelques pages ; mais le feuillet 544 verso reproduit exactement le feuillet 541 recto de Simon Goulart, et la coïncidence est conservée avec la même différence de trois feuillets jusqu'à la fin des *Vies* de Plutarque, feuillet 720 de 1583, feuillet 723 de 1619 (1). Cette identité ne saurait être fortuite ou involontaire.

Ne nous hâtons pas pourtant de conclure que l'édition de 1619 a été composée sur un exemplaire de 1583. Si nous considérons, en effet, les éditions intermédiaires du même format, nous nous apercevrons qu'elles reproduisent, sinon toutes, du moins pour la plupart, la même justification. Ce sont les éditions suivantes :

(1) Pour les Vies d'Épaminondas, etc., Fédéric Morel ajoutant les portraits de ces personnages, a été obligé de s'écarter un peu de la disposition de Simon Goulart.

Genève, 1594, pour les héritiers d'Eustache Vignon (1).

Genève, 1594, Guillaume de Laimarie (2).

Genève, 1610, Jacques Stoer (3).

Genève, 1617, Jacques Stoer (4).

Seule une comparaison minutieuse du texte de ces éditions avec celui de Fédéric Morel peut nous fournir les éléments d'une solution; il nous faut rechercher parmi ces contrefaçons de Simon Goulart celle qui justifie le plus grand nombre des leçons fautives et peu naturelles de l'édition Morel. D'autre part si, comme nous le montrerons plus loin, l'éditeur de 1619 a toujours eu sous les yeux, en établissant son texte, un exemplaire de l'édition de Vascosan 1565, nous ne saurions tirer contre l'utilisation de telle ou telle des contrefaçons antérieures aucun argument du fait que Morel aurait rejeté un nombre quelconque des variantes fournies par elle. Nous n'avons donc à tenir compte que des leçons fautives que présente l'édition de 1619. Or voici le résultat auquel nous a amené la collation de ces différents textes, faite en particulier pour les Vies de Thésée et de Philopœmen.

(1) Le seul exemplaire que nous connaissions appartient à M. Beaulieux qui nous l'a obligeamment communiqué.

(2) Bibl. de Bordeaux, *Hist.* 8672. Nous devons la description de ce volume à l'amabilité de M. J. de Zangroniz. — Cette édition et la précédente présentent, semble-t-il, le même texte, et il est possible qu'elles ne soient qu'une seule et même édition imprimée au profit de ces deux libraires de Genève.

(3) Bibl. de Nantes, *Hist.* 1610. Ce volume, ainsi que plusieurs autres, nous a été décrit par M. Giraud-Mangin, conservateur de la Bibliothèque de Nantes : nous lui en exprimons ici tous nos remerciements.

(4) Notre bibliothèque.

Le texte de 1583 nous fournit, comme il est naturel, l'explication d'un assez grand nombre de variantes de l'édition de 1619.

	Leçon Vascosan.	Leçon commune à S. Goulart et à Féd. Morel.
249, B 7.	Megalipolis (1)	Megalopolis
250, F 10.	"	"
255, E 2.	"	"
255, K 6.	"	"
251, A 9.	que l'on le jugeast	qu'on le jugeast
251, F 2.	se duire et s'exerciter	se duire et exerciter
251, K 2.	Les villes de l'Achaïe	Les villes d'Achaïe
252, G 7.	que l'on voit	qu'on voit
253, I 9.	mais toutesfois	toutesfois
254, A 9.	qui luy fut possible	qu'il lui fut possible
254, G 5.	que l'on ne l'attendoit	qu'on ne l'attendoit
254, H 2.	en la marine	à la marine
254, I 4.	sans soy tenir	sans se tenir
255, H 4.	que l'on y pourroit	qu'on y pourroit
256, K 8.	il se trouva seul	il se trouva tout seul
258, B 10.	que l'on abolist	qu'on abolist

(1) Les éditions de 1559 et de 1565 Vascosan donnaient quatre fois en effet la forme *Megalipolis*, et quatre fois *Megalopolis* (254, E7 ; 256, H8 ; 257, H6 ; 258, A6;). L'édition de 1567 Vascosan, tout en gardant la forme constante *Mégalopolitains* rétablit partout la lecon *Megalipolis*, qui était déjà celle du ms. fr. 1400. Nous voyons que les éditions de Simon Goulart et de Fédéric Morel font la généralisation inverse.

258, C 5.	que tout ainsi comme ceulx	que comme ceux
250, D 10.	de Alexandre	d'Alexandre

Le texte de 1594 rend compte des mêmes leçons et en explique en outre quelques autres :

4, F. 7 : « les meit *tout* au fil de l'espée » au lieu de « les meit *tous* au fil de l'espée »
249, D. 2 : « maniement *des* grands affaires » au lieu de « *de* grands »
250, H. 4 : « leur donnant a entendre » au lieu de « *en* leur donnant »
252, K. 2 : « se rencontrerent *aux* plus près de la ville de Messine » au lieu de « se rencontrèrent *au* plus près de la ville de Messine »
254, B. 9 : « perdu *ou* gasté » au lieu de « perdu *et* gasté »
255, D. 6 : *ambassadeurs* au lieu de *ambassadeur*
257, H. 4 : « *en* eurent grand regret » au lieu de « *y* eurent... »
257, H. 5 : « en menerent *un* grand dueil » au lieu de « en menerent grand dueil »

Le texte de 1610 semble, au premier abord, encore plus satisfaisant : il contient, en effet, deux nouvelles variantes de Morel :

251, G. 5 : « *càla* » au lieu de « *chala* » (1).
253, A. 9 : 1594 « et voiant la grande faute que faisoyent les ennemis de poursuivre ainsi à toute bride

(1) La plupart des autres éditions donnent comme Vascosan, *chala*, et il n'y a aucune raison de supposer que Fédéric Morel se soit reporté à l'une de celles qui donnent *cala*.

ces avant coureurs qu'ils avoyent rompus et d'esloigner la battaille de leurs gens de pied qu'ils laissoyent *tous nuds, et abandonnoyent* la place vuide, il ne leur alla point au devant... »

1610, 1619... *tous nuds : et abandonnoyent*...

Mais il ne rend pas compte en revanche de la leçon :

249, D. 4 : « *atitrant* » que donnent les textes de 1594 et de 1619, au lieu de « *attirant* » de l'édition de 1610.

Il est vrai que, pour ce cas particulier, la leçon de Morel pourrait s'expliquer par un retour à l'édition de Vascosan 1565 qui fournit la forme voisine *attiltrant*.

Mais ce qui est plus grave, l'édition de 1610 donne la leçon :

4, F. 7 : « les meit *tous* au fil de l'espée » qui est aussi la leçon de Vascosan, tandis que le texte de 1594 comme celui de Morel était « les meit *tout* au fil de l'espée ».

Quant à l'édition de 1617, elle présente les mêmes lacunes que celle de 1610, sans fournir, d'autre part, de nouvelles variantes communes avec Fédéric Morel. Nous pouvons donc la laisser de côté pour ne considérer que les textes de 1594 et de 1610.

Si, comme nous sommes porté à le croire, la leçon 4, F. 7 n'est pas assez naturelle pour qu'on puisse l'expliquer par une simple coïncidence, nous

devons supposer que la base du texte de Fédéric Morel est une édition intermédiaire entre 1594 et 1610, ayant conservé certaines leçons fautives de 1594, que l'éditeur de 1610 a rejetées, et en ayant déjà adopté d'autres, qui étaient inconnues à l'édition de 1594, mais que nous trouvons à partir de 1610 (1). Dans le cas contraire, il faudrait regarder l'édition de 1594 comme la base du texte de Fédéric Morel.

Mais, quelle que soit la solution qu'on adopte, est-il admissible que Fédéric Morel, qui déclare lui-même dans sa préface que seules les éditions de son « ayeul » Michel de Vascosan sont authentiques, se soit contenté, pour donner l'état définitif de l'œuvre d'Amyot, d'une contrefaçon de Simon Goulart? Une comparaison minutieuse des deux éditions nous permet de répondre à cette question. Pour la Vie de Philopœmen, par exemple, étant données deux leçons : A leçon Vascosan, B leçon Simon Goulart, une trentaine de fois Morel adopte la leçon B (2), mais cinq fois il remonte au texte de A :

	Leçon Vascosan.	Leçon Goulart.	Leçon Morel.
250, G. 1.	entra dedans jusques	entra jusques	entra dedans jusques

(1) La supposition d'une édition, même de ce format — nous allions dire, surtout de ce format — ne doit pas paraître une hardiesse ; car, comme on a pu le voir, la plupart de ces éditions (les deux volumes de 1594, celui de 1610 et celui de 1617) ne nous sont connus que par des exemplaires uniques et appartenant souvent à des bibliothèques particulières.

(2) Cf. plus haut, pp. 130-131.

252, B. 8.	ainsi comme	comme	ainsi comme (1)
255, I. 8.	» »	»	» »
256, A. 3.	dont l'on usoit	dont on usoit	dont l'on usoit (2)
257, I. 7.	voulut	vouloit	voulut

Deux hypothèses se présentent à l'esprit : ou bien Morel veut partout rétablir le texte de Vascosan, — il ne se sert de l'édition Simon Goulart que pour n'être pas obligé de recopier les sommaires, — et c'est par inadvertance qu'il omet vingt et une fois sur vingt-six de corriger la leçon de Goulart ; ou bien il adopte volontairement, parmi les corrections de Simon Goulart, celles qui, au point de vue du style ou de la langue, lui paraissent satisfaisantes. Le nombre même des exemples en désaccord avec la première de ces hypothèses nous oblige, pour ainsi dire, à admettre l'autre. L'édition de Morel n'est donc jusqu'ici qu'une contrefaçon un peu plus discrète que celle de 1583.

Mais les deux textes de Vascosan et de Goulart ne suffisent pas à rendre compte de l'édition de 1619. Celle-ci présente encore d'autres variantes qui semblent bien lui être personnelles. Pour la Vie de Philopœmen, ces leçons C, différentes de la leçon A B commune à Vascosan et à S. Goulart, sont au nombre de quatre.

(1) Remarquons qu'il admet « comme » au lieu de « tout aussi comme ». Cf. 258 C 5.

(2) Remarquons qu'il admet « qu'on » pour « que l'on ». Cf. 251 A 9 ; 252 G 7 ; 258 B 10.

Leçon commune à Vascosan et à S. Goulart.	Leçon Morel.
249, G. 4. luy respondit-il en sa langue	lui respondit en sa langue (1)
252, D. 4. soudards	soldats (2)
253, E. 1. qui s'appellent Nemea	qui s'appeloient Nemea
256, H. 9. vingt et cinq	vingt-cinq (3)

A priori, ces corrections peuvent avoir leur origine dans des notes manuscrites d'Amyot ; elles peuvent aussi être le fait de l'éditeur, Morel, ou plus probablement, comme nous l'avons dit pour Goulart, du prote ou de l'ouvrier typographe. Ici encore, nous avons eu la bonne fortune de pouvoir résoudre ce petit problème, grâce à un exemplaire de l'édition de Vascosan 1565, qui contient des corrections autographes d'Amyot (4).

Nous lisons, sur les possesseurs de cet exemplaire, pendant près d'un siècle, des indications très précises au bas du titre. Je les transcris ici en séparant par deux traits verticaux les écritures différentes :

(1) Sans doute omission typographique.

(2) Cette correction se trouve dans d'autres éditions (Le Preux et Du Puys), mais elle a pu et dû venir naturellement en 1619 à l'esprit de Morel ou de son correcteur. Amyot emploie lui-même la nouvelle forme vers 1575 dans son *Projet d'Eloquence royale*.

(3) Cette correction se trouve dans d'autres éditions différentes de celles qui contenaient la correction *soldats*, notamment dans l'édition de 1611 ; mais, comme plus haut, il est inutile, pour une retouche, en somme assez naturelle, de supposer l'utilisation d'une édition quelconque.

(4) Cet exemplaire a été acquis, il y a quelques années, à Auxerre, par M. Mengin, professeur au collège de Melun, qui a bien voulu me le communiquer. Je suis heureux de lui en exprimer ici tous mes remerciements.

Ex libris Reginaldi Martini canon. et archid. Autissiodorensis, || nunc ex libris Nicolai Petit canon. autissiodor. || qui me dono dedit cognato suo Pridie Idus Januari an. 1673 Bernier || nunc mihi per (barré) jure Successorio sortitus est.

Anno 1676 mense Aprili.

LIGER.

Le premier de ces possesseurs nous est bien connu : c'est Regnauld Martin, le secrétaire de l'évêque d'Auxerre, sur les notes duquel, nous l'avons vu plus haut, Fédéric Morel rédigea les Vies latine et française d'Amyot.

Cet exemplaire que nous appellerons dorénavant l'exemplaire de Melun, contient 127 corrections (1) : ce nombre est très restreint, si l'on songe que le volume a 1400 pages, et cela paraît d'autant plus extraordinaire que ces corrections sont pour la plupart extrêmement subtiles. Il est donc impossible de voir dans ces notes le résultat d'une revision minutieuse et complète de la traduction d'Amyot. Il semble bien plutôt que, d'une part, Amyot ait consigné sur les marges de cet exemplaire les principales corrections de sens que lui indiquaient ses amis, ou que lui suggéraient de nouvelles éditions et traductions de Plutarque ; et que, d'autre part, en relisant tantôt une page, tantôt une autre de son œuvre, il ait effacé quelques taches de style ou quelques archaïsmes de langue qui l'y choquaient (2).

(1) Nous les étudierons en elles-mêmes dans le troisième chapitre de la deuxième partie.

(2) Voici un exemple à l'appui de cette assertion : Fol. 231 r° et v°, Amyot corrige *superintendance* en *surintendance*, mais il laisse subsister

Mais quelque incomplet et intermittent qu'ait été ce travail de retouche, on peut néanmoins admettre avec vraisemblance qu'il a été fait en vue de l'édition projetée de 1584 dont nous avons parlé plus haut. Dans l'absence d'aucune date écrite sur le volume, c'est ce que semble indiquer l'examen même de ces corrections. L'écriture en est sensiblement uniforme ; or l'une d'entre elles est datée approximativement par un passage de l'avertissement de Morel en tête de l'édition de 1619 : « Il est bon, dit-il, de vous advertir d'une correction signalée, laquelle a été obmise par mesgarde en ceste presente edition en la Vie de Caton, p. 572, où cecy se lit : « On avoit quelque opinion que Marcus Gellius n'estoit pas né de pere et mere francs et de condition libre ; et un jour, au Senat, il leut des lettres avec une voix haute et claire a merveilles. Adonc Ciceron se print à dire a ceux qui estoient autour de luy : ne vous en esbahissez pas ; car il est de ceux qui ont esté crieurs. » Sur lequel apophtegme ayant adverty ledit sieur Amyot que Mr Cujas mon maistre avoit declaré y avoir faute en ceste version françoise en une leçon qu'il avoit faict a Bourges sur le VII du Code au tiltre 18, *Ad liber, proclamare quibus non licet* etc., a quoi se rapportent ces mots de Plutarque αὐτὸς εἷς ἐστὶ τῶν ἀναπεφωνηκότων, ledit Prelat trouva cet advertisse-

l'ancienne forme dans tout le reste du volume. Et l'on ne saurait supposer que cette correction, dans son esprit, dût valoir pour tous les cas analogues, puisque ce mot se présente bien des fois avant la page 231, et que, de plus, à cet endroit précisément, il est corrigé deux fois de suite.

ment bon, et la poincte du traict du Prince des Orateurs Romains plus aigüe ; lequel il pensa devoir estre ainsi reformé et representé ; « car il est un de ceux qui ont autrefois proclamé ou bien reclamé pour estre retablis en pleine et entiere liberté. »

Nous savons (1) que c'est vers 1577 que Fédéric Morel l'ancien envoya son fils à Bourges pour suivre les leçons de Cujas. D'autre part, en 1581, nous l'avons dit, il résignait, grâce à l'influence d'Amyot, son imprimerie en faveur de son fils (2). Le retour de ce dernier à Paris doit donc se placer au plus tard en 1581, et c'est vraisemblablement à cette époque qu'il a communiqué à Amyot l'interprétation de Cujas (3). Or cette correction est mentionnée dans l'exemplaire de Melun de la manière suivante, fol. 601 v° : le texte *esté crieurs* est souligné et remplacé par « reclamé » et, d'une écriture plus fine, ce qui indique qu'Amyot voulait mettre en note l'explication suivante : « c'est-à-dire qui estant detenus par force es atteliers ont a haulte voix cryé et emploié la justice pour estre mis en liberté ».

Comme toutes les notes manuscrites de cet exemplaire paraissent bien être contemporaines, il faut donc les placer après 1580 ; et si l'on songe qu'à partir de 1587 Amyot n'eut plus le loisir de s'occuper de travaux de ce genre, si l'on songe surtout à la date

(1) Cf. Goujet, *Mémoires*, t. I, pp. 132-134 ; et Dumoulin, *Fédéric Morel*, p. 62.

(2) Cf. Joseph Dumoulin, *Fédéric Morel*, pp. 74-76 et 150.

(3) Cette interprétation a été indiquée par Amyot dans l'exemplaire de l'Arsenal (écriture de 1583).

de 1583 inscrite sur le volume de l'Arsenal et à l'édition projetée de 1584, on sera porté à assigner approximativement cette dernière date à la revision de l'exemplaire de Melun.

Il nous reste maintenant à rechercher si c'est véritablement de ce volume annoté que s'est servi Fédéric Morel pour son édition de 1619 (1). A vrai dire, ni le titre de cette édition (2) ni même l'avertissement de Morel ne nous donnent d'indications bien précises à ce sujet. Dans ce morceau, en effet, après avoir dit qu'il tenait compagnie au savant évêque « lors mesmement qu'il mettoit au net les correcrections, conferences et varietez de leçons sur le texte de Plutarque collationné avec les manuscrits grecs, suivant lesquels il corrigea, esclaircit et enrichit ses premieres versions françoises », il ajoute : « lesquelles corrections, augmentations et supplemens il me laissa en garde et me chargea de les suivre et representer fidelement aux impressions nouvelles qui se feroient dudit auteur, encore qu'il se contenta fort de la beauté

(1) *A priori*, rien n'est plus admissible. Nous avons dit, en effet, que ce volume avait appartenu à Regnauld Martin, secrétaire de l'évêque d'Auxerre ; or on a vu, dans le chapitre précédent, que Morel avait eu en sa possession des manuscrits de Martin, notamment les notes d'après lesquelles il avait rédigé lui-même la Vie latine et la Vie française d'Amyot.

(2) *Les vies || des hommes || illustres grecs || et romains comparees l'une avec l'autre par Plutarque de Chaeronée || translatées de grec en françois || par Messire Jacques Amyot lors abbé de Bellozane depuis || Evesque d'Auxerre, Conseiller du Roy et grand || aumonier de France || reveues, corrigées et augmentees en cette derniere edition, de plusieurs comparaisons et || vies ainsi qu'il se pourra cognoistre par l'advertissement au lecteur || inseré apres la preface du Translateur || avec les sommaires sur chacune vie, et les effigies des hommes illustres soigneusement retirees des medailles || antiques : ensemble une chronologie tres necessaire pour l'intelligence des temps esquels ils ont vescu.*

et bonne correction de l'impression qui avoit esté faicte par mon ayeul Michel Vascosan et Federic Morel, mon pere, qui avoient tenu, exercé et conservé soigneusement et honorablement l'impression royale, de laquelle il me fist de sa grâce impetrer la succession de Henry III, d'auguste memoire ; comme aussi du depuis la profession royale en eloquence grecque et latine par le bienfait et munificence de sadite Majesté. C'est pourquoi je *desire faire imprimer par cy-après les corrections grecques cydessus mentionnées* que le mesme seigneur et bienfaicteur me donna comme en depost pour le bien public, encore que j'en aye desja divulgué une bonne partie en son nom en mes notes tant sur Dion Chrysostome, Synese, Philostrate, Basile le Grand, Gregoire de Nazianze et sur le premier tome de l'orateur Libanius comme es annotations sur les Bocages du poëte Stace, pour faire plaisir aux amateurs de langue grecque et mettre hors de peine quelques hommes de sçavoir qui s'esbahissent de quelques endroits du Plutarque françois, qui ne sembloient pas bien respondre à l'original grec qui estoit interessé et est restitué par les emendations et conferences avec les vieux manuscrits ; ce qui toutefois se pourra faire plus commodement et utilement à une impression nouvelle de Plutarque grec et latin. Et lors aussi par un mesme moyen l'on pourra divulguer oportunement les dernieres corrections et supplemens dudit Prelat, sur ses autres traductions de Diodore Sicilien, Heliodore, Longus, Olympodore, Athanase et de quelques tragi-

ques grecs que nous preparons de mettre sous la presse (1). »

Dans toute cette préface, il semble bien être question uniquement d'exemplaires grecs avec des notes autographes — très probablement de l'exemplaire de l'Arsenal — et nullement d'un volume annoté de la traduction française (2).

En l'absence de toute affirmation explicite de l'éditeur, il nous faut donc chercher la solution de cette question dans la comparaison du texte même de l'édition avec les notes manuscrites d'Amyot. Ces notes, nous l'avons dit, sont au nombre de 127, dont 5 se rapportent à des coquilles qui avaient déjà été corrigées dans l'édition de Vascosan 1567 (3). Sur les 122 corrections véritablement nouvelles de cet exemplaire, 111 ont passé textuellement dans l'édition de 1619. Cette constatation me paraît une preuve irréfutable de l'utilisation par Morel du volume de Melun. Il est, en effet, fort invraisemblable qu'Amyot ait inscrit sur deux exemplaires différents

(1) Fédéric Morel n'a rempli aucune de ces promesses.

(2) L'édition de 1618 des *Morales*, donnée par Morel fait, en revanche, nettement allusion à un exemplaire de ce genre : *Les || Œuvres || morales et || philosophiques || de Plutarque || translatées de grec en françois par Messire Jacques Amyot, vivant Evesque d'Auxerre | Conseiller du Roy et grand Aumosnier de France, et reveues corrigees et augmentées || en ceste presente Edition en plusieurs passages suivant son Exemplaire.* Cf. Appendice II.

(3) Ce sont :

18, G. toutefois ce voians gagez	Corr.	toutefois se voians gagez
135, H. lesquels delicts	—	lesquelles delices
401, C. que ces ancetres	—	que ses ancetres
407, A. doulx et de bonne aire	—	doulx et debonnaire
416, D. l'argent qu'ilz luy avoient porté	—	l'argent qu'ilz luy avoient presté

III corrections d'une manière identique. Nous avons même la preuve du contraire dans un volume annoté par lui dont nous parlerons en appendice et qui contient pour une correction déterminée une leçon assez différente de celle de l'exemplaire de Melun.

C'est la variante du feuillet 54 verso.

Le texte primitif : « *comme fut celuy qui premierement fonda Marseille* » a été remplacé dans l'exemplaire de Melun par « *comme fut Protus qui premierement fonda Marseille* » et dans l'autre (probablement antérieur) par : « *comme fut Protus celuy qui fonda Marseille* » (1).

Quant aux corrections omises par Fédéric Morel, elles ne sauraient constituer une véritable objection à notre hypothèse. En effet, la plus importante de ces omissions est signalée, nous l'avons vu, dans l'avertissement de l'éditeur. C'est la correction de *crieurs*. Voici les autres :

	Texte de 1565.	Corrections d'Amyot.
238, I.	*Sextius* Ælius	*Sextus* (La correction était bonne, le texte grec comme les traductions latines donnant uniformément la forme Σέξτος Sextus.)
398, D.	il n'y en avoit point que nous luy *puissions* plus raisonnablement appai-	*peussions* (La correction aussi était bonne au point de vue de la concordance des

(1) Nous reviendrons sur le fond même de cette correction dans le chapitre III de la 2e partie.

ser que Eumenes	temps, mais nous savons quel flottement on constate à ce sujet dans la langue du XVIe siecle.)
473, E. il luy fut advis qu'il veoit de loing un satyre qui se jouoit *de loing* à luy	[*deleatur*] (Bonne correction de style pour éviter la répétition pléonastique de « de loing »).

Ces trois omissions sont sans doute des oublis, comme celui que Morel a signalé dans sa préface. Pour les quatre suivantes, on peut admettre qu'elles soient volontaires.

321, B. Sous la confiance qu'ilz avoient *en* son port et faveur	[*deleatur*] (La correction ne modifiant guère le sens de la phrase, il est possible que F. Morel l'ait jugée inutile).
382, F. La mort de * Cinna	*Marius et de* (Cette correction qui provient d'une variante de manuscrit, — puisqu'on lit dans l'exemplaire de l'Arsenal en marge de καὶ Κίννα τελευτὴν l'addition : τὴν Μαρίου καὶ — est assez invraisemblable et n'est admise par aucune édition ou traduction de l'époque ; on comprend donc que Morel l'ait volontairement négligée).
91, G. l'ayant *tirée* en terre	*remorquée* (Le texte grec, plus développé, par extraordi-

naire, que la traduction française, est : τὴν ναῦν ἀναψάμενοι καὶ καταγαγόντες — ce qui signifie que les navires attachent la galere aprés eux : autrement dit : 1° qu'ils la remorquent ; 2° qu'ils la tirent en terre. Mais la correction *remorquee en terre* combine ces deux idées dans une expression qui est à peine française, et il est assez naturel que Morel, qui pour cette édition ne se reportait peut-être pas au texte grec, ait préféré la première leçon.

51, I. et des autres quatre nul n'est decedé de *sa* mort naturelle, ains ont esté les trois occis en trahison...

[*deleatur* (On pourrait hésiter, même aujourd'hui, entre ces deux expressions).

A côté de ces corrections, omises ou rejetées par Féd. Morel, nous en rencontrons deux autres qu'il a acceptées en les modifiant légèrement. C'est :

434, B. le regard *et mouvement des yeux doulx :*

doulx et la fente des yeux humides.

Fédéric Morel écrit : « le regard doulx et la fente humide des yeux ».

(La correction d'Amyot nous semble aujourd'hui préférable, et nous pouvons regretter que Morel ne l'ait pas

fidèlement reproduite. Mais la modification qu'il lui a a fait subir n'a rien d'invraisemblable au début du XVIIe siècle).

148, F. que l'on *cha*last et cedast un petit : *ca*last

Fédéric Morel écrit : « celast et cedast. »

(L'incertitude de tous les écrivains et éditeurs du XVIe siècle à propos de ce mot est extrême. Le verbe *caller* ou *chaler*, employé d'abord dans l'expression « caler les vergues, la voile », puis intransitivement, au figuré, dans le sens de « céder, fléchir », est confondu sans cesse, soit avec « chaloir » dont les formes sont si diverses (1), soit avec « celer » (= cacher) pour lequel on trouve les formes « *cei*ler » (2) et « *chio*ler » (3), et la modification de la correction d'Amyot n'a rien qui doive nous surprendre (4).

Ces 9 corrections ne sauraient donc prévaloir contre les 111 que Morel a textuellement admises dans son édition, et nous pouvons affirmer, je crois, qu'il a utilisé en 1619 l'exemplaire annoté de Melun (5), et résumer de la façon suivante la constitution de cette édition posthume, prétendue authentique et définitive :

(1) Cf. les exemples donnés par Lacurne Sainte-Palaye ; Godefroy ; la *Chrestomathie* de Constans ; et *La Langue de la Pléiade*, de Marty-Laveaux.

(2) Marbodus, col. 1672.

(3) Vies des SS. — Ms. de Sorbonne LX, col. 14.

(4) Amyot emploie ce mot dans d'autres passages, p. ex. dans Coriolan, Philopœmen ; et la même incertitude se manifeste dans les éditions et contrefaçons du XVIe siècle. — Blignières, *op. cit.*, p. 396, note 6, a fait un contre-sens sur ce verbe en l'identifiant avec « chaloir » dans la phrase d'Amyot : « ceulx qui ne chalent et fleschissent à leurs devis, ils les haissent. »

(5) Nous pouvons encore ajouter aux arguments que nous en avons donnés la remarque suivante. Le mot *superintendance* — on l'a vu plus haut — n'est corrigé que deux fois en *surintendance* dans l'exemplaire de Melun : or il en est de même dans l'édition de Fédéric Morel.

Fédéric Morel, voulant faire précéder chaque vie d'un sommaire, se sert d'une des nombreuses éditions de Simon Goulart in-folio, dont il supprime seulement la plupart des notes marginales. Mais, petit-fils de Vascosan et ami d'Amyot, il sait que cette édition est une contrefaçon et contient des corrections arbitraires de style ou de langue ; il en collationnera donc le texte avec celui de Vascosan 1565, représenté pour lui par l'exemplaire de Melun, et lorsqu'il y aura divergence, il adoptera la leçon qui lui paraîtra la plus heureuse. Enfin il tiendra compte — sauf de très rares omissions — des corrections manuscrites qu'Amyot a consignées sur cet exemplaire.

Mais en dehors de ces variantes de 1619 dont nous pouvons déterminer l'origine avec précision et certitude, nous rencontrons encore dans cette édition plusieurs centaines de leçons que ni le texte de 1583 ni les corrections d'Amyot ne sauraient expliquer. D'une manière générale, ces variantes sont relatives à la langue ou au style. Certaines d'entre elles, nous l'avons dit, se retrouvent dans telle ou telle des contrefaçons antérieures, — mais elles s'expliquent fort bien sans qu'on fasse intervenir pour quelques mots l'hypothèse invraisemblable d'un emprunt à des éditions différentes. Cette supposition serait du reste assez inutile, puisque la grande majorité des corrections ne peut être attribuée qu'aux auteurs de l'édition de 1619, c'est-à-dire soit à Morel lui-même, soit aux protes ou aux ouvriers typographes. Il reste d'ailleurs possible, — quoiqu'à mon avis fort douteux

— qu'une partie de ces corrections mêmes, dont aujourd'hui nous ignorons l'origine, provienne d'un autre exemplaire annoté par Amyot que l'on retrouvera peut-être quelque jour. En attendant cette improbable découverte, nous avons le devoir de rejeter non seulement les variantes qui dérivent manifestement de Simon Goulart, mais encore celles dont la provenance nous est inconnue.

L'édition, sinon définitive, du moins dernière, de l'œuvre d'Amyot nous est donc fournie par l'exemplaire de Melun qui, au texte de 1565, le dernier revu par Amyot, ajoute les notes de celui-ci sans y mêler de corrections ou de remaniements étrangers. C'est cet exemplaire — dont nous avons relevé et étudié les variantes dans le chapitre III de la seconde partie — qui devra servir à établir le texte d'Amyot, et l'édition de 1619 pourra désormais disparaître de l'appareil critique des *Vies parallèles*.

Si, à la fin de cette longue étude bibliographique, nous jetons un coup d'œil en arrière pour distinguer les principaux faits et les principales dates qui nous serviront dans la suite pour l'étude de la traduction d'Amyot, nous pourrons, je crois, tracer le tableau suivant :

1re période. — Traduction manuscrite de quelques Vies de Plutarque.

1542-1546.

2e période. — Continuation de l'étude de Plutarque, c'est-à-dire : 1o remaniement des Vies déjà tra-

duites, 2° traduction des autres Vies. Ce travail aboutit à la première édition.

1547-1558.

Après cette date, Amyot ne remaniera plus son œuvre, mais il la retouchera plusieurs fois, corrigeant çà et là un mot impropre ou vieilli, un tour heurté qui le choque, un contre-sens ou une mauvaise leçon que lui signalent soit un manuscrit inexploré, soit une édition ou une traduction nouvelle, soit enfin quelque humaniste de ses amis.

Nous pouvons ainsi classer chronologiquement ces retouches :

1° Pendant la publication de la première édition :

1558-1559.

2° Entre l'apparition de la première et de la seconde édition :

1559-1564.

3° De cette édition à la mort d'Amyot, mais plus particulièrement entre

1582 et 1584,

en vue d'une édition projetée vers cette époque chez Fédéric Morel.

Ce sont ces différentes phases du travail d'Amyot que nous allons examiner en détail dans la deuxième partie de cette étude.

DEUXIÈME PARTIE

ÉTUDE PHILOLOGIQUE

DE LA

TRADUCTION D'AMYOT

« Une traduction française est toujours une explication. »

RIVAROL. *Discours sur l'universalité de la langue française.*

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

CHOIX D'UNE MÉTHODE

La seconde partie de ce travail est consacrée à l'étude philologique de la traduction d'Amyot : nous pouvions hésiter entre plusieurs manières de traiter cette question et il nous faut tout d'abord indiquer et justifier notre choix. — Toute étude qui porte sur un sujet assez complexe d'une part, et d'autre part assez étendu chronologiquement, suscite la même alternative : on peut dégager quelques moments importants dans l'évolution de l'œuvre ou du personnage que l'on étudie, et examiner à chacun de ces moments les différents éléments qui entrent dans la composition de l'ensemble ; — on peut, au contraire, distinguer d'abord chacun de ces éléments, le prendre à part et le considérer aux différentes époques de son développement.

De ces deux méthodes aucune ne s'imposait nécessairement à nous : nous pouvions procéder par tableaux chronologiques : 1° manuscrits ; 1542-46; 2° édition de 1559 ; 3° erratum de 1559 ; 4° édition de 1565 ;

5° exemplaire de Melun (1583). Nous pouvions également grouper ces mêmes faits par séries analytiques en étudiant : 1° le sens, établissement du texte et interprétation (en 1540-46, en 1558, en 1559, en 1565, en 1583), 2° le style (aux mêmes époques), 3° la langue, etc., etc.

Chacun de ces deux plans présentait des avantages et des inconvénients. Le premier, en reprenant, d'un autre point de vue, il est vrai, les divisions que nous avions indiquées et sommairement esquissées dans la première partie, avait le tort de nous amener à des redites inévitables. De plus, il dispersait aux quatre coins de cette étude des faits de même ordre et nous empêchait de tirer, de chacun de ces groupes logiques de faits, des conséquences qui peuvent présenter quelque intérêt.

Mais la seconde méthode n'était pas non plus exempte de désavantages. Elle présentait d'abord une difficulté assez grave : le plus souvent, nous lisons dans le manuscrit, et dans l'édition, pour la même phrase deux textes très différents, dont le second offre à la fois des modifications de sens, de style, et de langue : *a priori*, et même après réflexion, il nous est parfois difficile de décider, si le traducteur a voulu corriger le sens de sa première version, et a été entraîné par suite à en modifier le style et la langue, ou si, au contraire, cette modification du sens n'est qu'une conséquence, peut-être involontaire, d'une retouche voulue de style ou de langue. On comprend qu'il soit alors fort délicat et souvent assez arbitraire

de classer ces corrections dans des séries nettement séparées.

Cette difficulté n'est d'ailleurs pas le seul inconvénient que présente une telle méthode. S'il est naturel en effet de considérer d'une part les corrections de fond, d'autre part les retouches de forme, et dans celles-ci même de distinguer le style et la langue, il n'en est pas ainsi pour le premier état du texte. Un traducteur ne sépare pas ces deux préoccupations : son art consiste au contraire à les unir si bien qu'elles restent confondues et qu'on ne puisse plus les distinguer. Ce serait donc un mauvais procédé, et d'ailleurs infructueux, de les étudier séparément dans la traduction manuscrite. Il en est de même, pour des raisons analogues, du remaniement considérable qui aboutit, pour les Vies dont nous possédons des manuscrits, à l'édition de 1559. Nous avons déjà dit, et nous aurons l'occasion de montrer, que pour six du moins d'entre elles, Amyot a repris sa première version, et l'a entièrement refondue, soit d'après le texte grec, soit simplement comme une œuvre originale (1). Dans ces conditions il nous a paru impossible, pour le remaniement de 1559 comme pour le texte primitif, d'employer la méthode par séries.

Il nous faudra donc adopter un moyen terme qui consistera à examiner successivement en eux-mêmes

(1) Ces remaniements sont tels qu'il faudrait dans une édition critique reproduire les deux textes en regard, — l'insertion au bas des pages de variantes aussi nombreuses et aussi étendues équivalant à une transcription du texte primitif.

— avec les subdivisions nécessaires — la rédaction manuscrite de 1542-46 et le remaniement de 1559, principalement pour la Vie de Philopœmen ; puis, dans un dernier chapitre, à grouper par séries logiques (étude du texte, interprétation, style, langue) les diverses corrections que nous offrent l'erratum de 1559, l'édition de 1565 et la revision de l'exemplaire de Melun.

CHAPITRE PREMIER

LE PREMIER ÉTAT DE LA TRADUCTION

LES MANUSCRITS DE DÉDICACE (1)

(1542-1546)

MANUSCRITS GRECS

Le premier problème qui se pose lorsqu'on étudie en elle-même une œuvre littéraire et particulièrement une traduction, est la recherche des sources et des instruments de travail. Amyot, vers 1542-46, était professeur à Bourges : il n'est donc pas impossible, *a priori*, qu'il se soit servi de manuscrits grecs appartenant aux bibliothèques de Blois et de Fontainebleau. On sait quelle fut l'origine de ces deux bibliothèques : je la rappellerai brièvement ici(2). Charles V fut le premier roi de France qui eut la pensée d'établir une bibliothèque, une librairie, comme on disait alors, au château de Fontainebleau. Il y réunit quelques volumes qu'il détacha de la tour

(1) Nous avons fait porter notre étude particulièrement sur la traduction manuscrite de la Vie de Philopœmen, qui, comme nous l'avons vu, p. 38, fut exécuté vers 1545.

(2) Cf. Quentin-Bauchart, *La Bibliothèque de Fontainebleau et les livres des derniers Valois à la Bibliothèque nationale*, Paris, 1891, in-8°, pp. 1-10, passim. Les lignes qui suivent ne sont qu'un résumé de cet ouvrage.

du Louvre ; mais l'idée abandonnée par ses successeurs ne fut reprise qu'un siècle et demi plus tard par François Ier. Celui-ci, avant de monter sur le trône, possédait déjà une bibliothèque dont l'origine remontait à plus d'un siècle : fondée par Jean, duc d'Angoulême, elle s'était accrue par les soins de son fils Charles, par ceux de Louise de Savoie, femme de Charles, et enfin par ceux de François lui-même, qui avait réuni à Blois un nombre de livres déjà considérable. L'aumônier de la reine, Adam Laisgue, en était le gardien et touchait par an 60 livres tournois. Son successeur, Guillaume Parvi (en français Petit) rédigea en 1518 un catalogue de cette bibliothèque, dont le manuscrit, aujourd'hui à la bibliothèque de Vienne (1), a été publié en 1863 (2). C'est en 1544 que, sur l'ordre de François Ier, la bibliothèque de Blois fut réunie à celle de Fontainebleau. On en fit alors un nouvel inventaire qui est actuellement à la Biblothèque nationale (3) et qui a pour titre *Inventaire original de la bibliothèque de Blois lors du transport à Fontainebleau.* Il résulte de cet inventaire que la bibliothèque de Blois ne comprenait qu'environ 1.890 volumes, parmi lesquels on ne compte pas plus de 109 volumes imprimés, et 38 ou 39 manuscrits grecs apportés de Naples par le célèbre Jean Lascaris, qui, d'après Boivin, les avait reçus de Charles VIII et n'en fit présent à la bibliothèque de Blois que sous François Ier.

(1) Fonds du Prince Eugène E CLXX, n° 2548.
(2) Paris, in-8°, par H. Michelant.
(3) Fonds franç. n° 5660.

Ce règne d'ailleurs fut fructueux pour la librairie de Fontainebleau, grâce à l'entremise d'érudits, d'évêques ou d'ambassadeurs (le plus souvent le même personnage réunissait ces trois qualités) qui prirent à tâche de rechercher en Italie et même en France, des manuscrits grecs, et de les acquérir ou tout au moins de les faire copier pour le roi. On peut citer notamment : Jérôme Fondule, Jean de Pins, évêque de Rieux, Georges de Selve, évêque de Lavaur, le traducteur de huit Vies de Plutarque, Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, Jean de Gagny, qui obtint du roi que les bibliothèques des couvents lui fussent ouvertes. En même temps, des étrangers comme Antoine Éparque, savant grec établi à Venise, Nicolas Gaddi, cousin de Catherine de Médicis, Francesco Torresani d'Asola, beau-frère et successeur d'Alde Manuce faisaient à François I[er] cadeau de manuscrits grecs.

En 1544, le catalogue d'Ange Vergèce nous apprend que la biblithèque de Fontainebleau possédait 260 manuscrits grecs, et à la fin du règne de François I[er], ce chiffre était monté à 400. De 1540 à 1552 le « maistre de la librairie » fut Pierre Duchastel, qui succéda dans cette charge à Budé et eut pour adjoint Mellin de Saint-Gelais jusqu'en 1545 et, à partir de cette date, Mathieu de La Bisse (1).

Nous possédons pour la période qui nous occupe

(1) Cf. Omont, *Catalogue des mss. grecs de la Bibliothèque de Fontainebleau sous François I[er] et Henri II*; Paris, 1889, in-fol., Introduction.

deux inventaires fort intéressants. Le premier est peut être incomplet, mais les renseignements qu'il donne n'en sont pas moins précieux pour dater l'acquisition de certains manuscrits grecs. Ce catalogue qui se trouve aux fol. 5-15 du ms. grec 3064 de la Bibl. nat. et qui a été étudié dans l'introduction, citée plus haut, de M. Omont, est rapporté avec beaucoup de vraisemblance, par Boivin (1), à l'année 1545. En effet la bibliothèque de Blois avait déjà été transportée à Fontainebleau, c'est-à-dire que le document est postérieur à 1544; mais d'autre part le nom de Georges d'Armagnac ne figure pas parmi les premiers propriétaires des manuscrits; or c'est à la fin de 1545 que la bibliothèque de ce cardinal entra dans la bibliothèque royale. Ce catalogue est écrit par Ange Vergèce. — Le deuxième, très complet, a été fait et soigneusement rédigé par le même Vergèce et par Constantin Palæocappa : il date de 1549-52 (2).

Dans ce dernier catalogue nous lisons sous le n° 431 de la première liste (par ordre alphabétique) le titre suivant :

Βιβλίον ά μήκους, ἐνδεδυμένον δέρματι ἐρυθρῷ. εἰσὶ δὲ τὰ παράλληλα αὐτοῦ ιη΄ ἔχει δὲ καὶ τινα τῶν ἠθικῶν αὐτοῦ, ὧν ὁ κατάλογος γέγραπται ἐν τῇ ἀρχῇ τοῦ βιβλίου. Ἡ ἐπιγραφή · Πλουτάρχου παράλληλα Α.

Ce ms., qui porte aujourd'hui dans le fonds grec la cote 1675, contient les Vies de :

(1) *Mémoires pour l'histoire de la Bibliothèque du Roy.*
(2) Cf. H. Omont, *Catalogue des manuscrits grecs de Fontainebleau sous François Ier et Henri II*, p. 355.

Thésée
Romulus,
Solon,
Publicola,
Thémistocle,
Camille,
Aristide,
Caton,
Cimon,
Lucullus,
Périclès,
Fabius,
Nicias,
Crassus,
Alcibiade,
Coriolan,
Démosthène,
Cicéron.

Il date vraisemblablement du XVe siècle (1).

Le n° 432 du même catalogue est aussi un ms. de Plutarque :

Βιβλίον β' μεγάλου μήκους ἐν βεβράνῳ, ἐνδεδυμένον δέρματι κυανῷ. ἔστι δ' ἐν αὐτῷ Πλουτάρχου παράλληλά τινα.

Ces Vies sont très peu nombreuses : ce sont celles de :

Alexandre,
Phocion,
Caton d'Utique,
Dion (incomplète de la fin),
Brutus (incomplète du début).

Le ms., qui est du XIe siècle, porte aujourd'hui la cote 1678 du fond grec (2).

On peut identifier ces deux mss. avec les n°s 101 et 133 du premier catalogue de 1545 (3).

En 1545, la Bibliothèque royale possédait donc deux manuscrits des Vies de Plutarque, mais très incomplets : notamment parmi les biographies dont nous connaissons des traductions manuscrites d'Amyot datant de cette époque, ils ne contenaient que celles

(1) Cf. Omont, *op. cit.*, p. 144.
(2) Cf. Omont, *op. cit.*, p. 145.
(3) Cf. Omont, *op. cit.*, pp. 360 et 362.

de Thésée et de Romulus. Il est donc certain que pour les autres Vies il n'a pu se servir alors que des éditions imprimées.

Mais ce fait même ne rend-il pas bien improbable l'utilisation de ces manuscrits pour les deux premières Vies ? Songeons d'ailleurs qu'un simple lecteur à Bourges — protégé, il est vrai, de Marguerite, mais malgré tout, fort petit personnage, — n'avait pas en 1545 ses entrées à Blois ou à Fontainebleau et que personne, semble-t-il, ne pensait à cette époque que l'on pût travailler dans des « librairies » aussi éloignées de l'Université et du Collège Royal, centre des études (1). C'est ce dont témoigne un passage de P. Ramus adressé en 1567 à Catherine de Medicis. « Cosmus et Laurentius in Hetruria amœnas villas habuere ; in earum nulla bibliothecam condiderunt, quia agris et sylvis ista nequaquam præparantur : in media patriæ luce collocarunt ubi civibus ingenuis fructus ingenii longe gratissimus in promptu esset, et de Bellaguei fontis bibliotheca, te ipsam idem mihi respondere memini. Ergo bibliothecam constituto in urbe regni cujus regina es urbium reliquarum principe et in academia omnium academiarum antiquissima celeberrimaque ! » Ce vœu fut

(1) Sans doute, dès le début du siècle, le prêt des manuscrits de la Librairie royale était, sinon organisé, du moins autorisé, comme le montre une lettre de l'ambassadeur ferrarais Manfredo Manfredi au duc Hercule de Ferrare, datée de Blois du 16 décembre 1505 ; mais c'étaient là des faveurs exceptionnelles, dont les érudits français et surtout les traducteurs « vulgaires » ne songeaient pas encore à profiter. (Cette lettre est citée par Léon G. Pélissier, *Revue des Bibliothèques*, 1893, p. 361-62).

d'ailleurs bientôt exaucé, — sous Charles IX lui-même, s'il faut en croire Jean Gosselin qui était bibliothécaire à cette époque (1).

La lecture des avertissements et dédicaces d'Amyot nous amène à la même conclusion. Dans la préface de la première édition des *Vies* (1559) il écrit : « Ayant fait toute diligence à moy possible de les chercher (les biographies perdues de Plutarque) ès principales librairies de Venise et de Rome, je ne les ay peu recouvrer, seulement en ay je tiré plusieurs diversitez de leçons et plusieurs corrections, en conferant les vieux livres escrits à la main avec ceulx qui sont imprimez, qui m'ont grandement servy à l'intelligence de plusieurs difficiles passages : et plusieurs y en a aussi que j'ay restituez par conjecture avec le jugement et l'aide de quelques-uns des plus sçavans hommes de cest aage en lettres humaines. Toutesfois, encore est-il demeuré quelques lieux, mais peu, esquelz pour ce qu'il y a en l'original omission de quelques lignes, a mon advis, j'ay mieulx aimé témoigner la défectuosité par la marque d'une estoile que de temerairement deviner ou y rien adjouster. » — Ce passage ne fait mention que des éditions imprimées et des manuscrits italiens : le reste de ses corrections, dit-il, vient de conjectures. Ne doit-on pas en inférer qu'il n'a pas tiré parti des manuscrits de la bibliothèque de Fontainebleau, surtout si l'on songe combien les éditeurs de cette époque, qui

(1) Cf. *Variétez historiques et littéraires*, pub. par Éd. Fournier, t. I, p. 1.

avaient eu le bonheur de manier ces trésors, aimaient dans leurs dédicaces au roi, à en exagérer la valeur? Cette interprétation est d'ailleurs confirmée par le titre même de la deuxième édition des Vies (1565), « translatées premierement de grec en françois par maistre Jaques Amyot lors abbé de Bellozane et depuis en ceste seconde edition reveües et corrigées en infinis passages par le mesme translateur, maintenant abbé de Saincte [*sic*] Corneille de Compiègne, conseiller du Roy, et grand aumosnier de France, *à l'aide de plusieurs exemplaires vieux escripts à la main*, et aussi du jugement de quelques personnages excellents en sçavoir (1). » La phrase soulignée ne peut s'appliquer à des manuscrits italiens, puisqu'Amyot n'est pas retourné en Italie depuis 1552 (2). Elle doit

(1) Pour ces derniers, cf. 1re partie, ch. III, et 2e partie, ch. III.

(2) Il convient pourtant de citer à ce propos une note de Bourdelot dans la *Bibliothèque choisie de Colomiès* (éd. 1731, p. 70, note 1), qui semble indiquer qu'Amyot est allé à Rome en 1562 : « J'ai... une lettre latine à Pie IV qu'il (Michel de l'Hospital) envoie par M. Amyot, Eveq. d'Auxerre, dans laquelle il se plaint des mauvais offices qu'on lui a rendus auprès de Sa Sainteté, à laquelle il rend raison de sa conduite; elle est du mois d'août 1562. » — Mais nous reconnaissons sans peine dans cette phrase une erreur analogue à celles que nous avons avons déjà relevées dans la Préface. Bourdelot rapporte au célèbre Amyot la mention d'évêque d'Auxerre qu'il trouve dans la lettre, et qui désigne sans aucun doute un des prédécesseurs de ce personnage. Il est d'ailleurs assez difficile de le déterminer avec certitude, car c'est précisément vers cette date que Philbert Babou de La Bourdaisière succéda à Philippe de Lenoncourt. — Peu après le 6 avril 1562, dit M. de Crue dans sa belle étude sur *Anne de Montmorency* (t. II, p. 326-27), Michel de l'Hospital s'étant retiré de la Cour, le connétable de Montmorency le remplaça immédiatement au Conseil par des hommes sur lesquels il pouvait faire fond, le grand-écuyer, Claude Gouffier, marquis de Boisy, le comte de Villars, Honorat de Savoie, tous deux ses parents, son confident Louis Prevost de Sausac, puis l'évêque d'Auxerre, Philippe de Lenoncourt, et le conseiller du Roi Antoine, François des Cars, seigneur de La Vauguyon (Cf. Pasquier, II, 97). C'est alors que Philippe de Lenoncourt, se voyant obligé de rester auprès du Roi,

donc, je crois, s'entendre des manuscrits de la Bibliothèque royale, soit qu'Amyot les ait jusque-là ignorés ou négligés, soit qu'ils aient été rapportés pour la plupart entre 1559 et 1563 par quelque ambassadeur de la Péninsule.

Si ces arguments valent pour l'édition de 1559, — alors qu'Amyot était déjà précepteur des Enfants de France, et habitait la « Royale maison de Fonteinebell'eau », — ils valent à plus forte raison pour la première traduction de 1542-1546 ; et nous pouvons conclure, je crois, que, pour cette version manuscrite de sept Vies de Plutarque, Amyot n'a pas eu recours aux manuscrits de la Bibliothèque royale. La question ne se pose même pas pour les biblio-

quitta l'évêché d'Auxerre, au plus tard, nous dit l'abbé Lebeuf, pendant l'automne de 1562 (*Mém. pour servir à l'hist. civ. et eccl. d'Auxerre*, éd. 1851. Tome II, p. 154). Les bulles de son successeur, le cardinal de La Bourdaisière, qui ne furent présentées au chapitre d'Auxerre qu'en juin de l'année suivante, (cf. Lebeuf, *op. cit.*, p. 156), sont néanmoins datées du 10 décembre 1562. Celui-ci, d'ailleurs, d'après une note de l'édition citée des *Mémoires* de Lebeuf (II, p. 156, n. 2), est déjà qualifié élu évêque d'Auxerre, dans les *Registres* du Vatican, le 16 décembre 1560. Quoi qu'il en soit, il le fut officiellement dans la seconde moitié de 1562, en septembre, si l'on en croit la *Gallia Christiana* (tome XII, col. 337). — Il est donc, au point de vue de la chronologie, également possible que la lettre de l'Hospital, datée du mois d'août 1562, ait été confiée à Lenoncourt ou à La Bourdaisière. Mais rien ne nous fait supposer que le premier soit allé à Rome à cette date, et même il semble bien être resté alors à la cour. On sait au contraire que son successeur, qui avait été ambassadeur à Rome d'avril 1558 à juin 1561 (cf. Fleury-Vindry, *Les Ambassadeurs permanents au* XVIe *siècle*, in-4°, p. 16), y alla très fréquemment, même après cette date ; l'abbé Lebeuf nous dit qu'il résida encore moins dans son diocèse que ses prédécesseurs Robert et Philippe de Lenoncourt, et qu'on ne peut produire aucune preuve qu'il y soit même passé, « si ce n'est peut-être en allant de Paris à Rome, ou durant son séjour en France en 1566 ». (*Op. cit.*, II, p. 155). Il est donc très vraisemblable que le titre d'évêque d'Auxerre dans la lettre citée par Bourdelot se rapporte à Philbert Babou de la Bourdaisière, le prédécesseur immédiat d'Amyot, qui mourut à Rome le 25 janvier 1571.

thèques italiennes, puisque son départ pour Venise est postérieur à la rédaction du dernier de ces manuscrits de dédicace.

ÉDITIONS

Il nous faut maintenant déterminer, s'il est possible, de quelle édition grecque Amyot s'est servi pour cette première version. En 1542, le texte complet des Vies avait déjà été publié trois fois :

1° chez Junte, Florence, 1517, in-folio.
2° chez Alde, Venise, 1519, in-folio.
3° chez Bebel, Bâle, 1533, in-folio.

L'exemplaire annoté par Amyot, qui se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal, est de l'édition aldine de 1519, mais ces notes manuscrites étant de 1555 et de 1583 (1) nous n'en pouvons tirer aucune présomption pour ce qui concerne la traduction de 1542-46. Tout au plus serions-nous portés à supposer qu'il ne s'était pas servi alors de cet exemplaire.

Essayons donc de trouver dans les variantes de ces différentes éditions un critérium plus solide pour reconnaître le texte qui a servi de base à sa première traduction.

Vers le milieu de la Vie de Philopœmen il est question à plusieurs reprises du tyran des Lacédémoniens, successeur de Machanidas. Le manuscrit d'Amyot porte le nom *Onabis*, qu'il corrige dès 1559, en *Nabis*.

(1) Cf. ch. III de la 1re partie, p. 124.

— Or l'édit. d'Alde, 1519, et l'édit. de Bebel, 1533, donnent Νάβις : seule parmi les textes grecs imprimés, l'édition Junte 1517 présente la leçon Ὀνάβις. Cette leçon se trouve d'ailleurs, nous dit Sintenis, dans les mss. Parisinus et Palatinus, et dans le recueil de variantes de Vulcob. — Mais le recueil de Vulcob n'existait pas en 1545 ; d'autre part, Amyot ne pouvait connaître le Palatinus, n'étant pas encore allé en Italie ; quant au Parisinus, il s'agit ici d'un ou de plusieurs manuscrits qui n'étaient pas encore dans la librairie de Fontainebleau, ainsi que nous l'avons vu tout à l'heure. Un seul texte grec fournissait donc cette leçon à Amyot : l'édition de Junte 1517.

Il est vrai que la leçon *Onabis* est adoptée par les premières éditions de la traduction latine variorum : celles du XVe siècle n'y ajoutent aucune note : celle de Josse Bade 1520 observe en marge *Nabis Livio;* d'autres enfin corrigent la traduction en *Nabis*, et renvoient à Justin (lib. XXX) (1). — La leçon *Onabis* (Ὀνάβις) n'était donc fournie à Amyot que 1° par l'édit. Junte, 2° par la traduction latine, mais accompagnée dans la plupart des éditions de cette dernière d'une note rectificative, qui devait tout au moins mettre le lecteur en éveil. Écartons même ce dernier argument ; autant il serait admissible qu'Amyot eût perdu de

(1) Si nous nous reportons à cette référence dans les éditions dont devait se servir Amyot (Alde 1522, Junte 1525, R. Estienne 1543) nous y lisons partout la leçon *Nabis* (à l'accusatif *Nabin* ou *Nabim*). De plus, l'édit. Ruehl, dans la collection Teubner, qui adopte p. 185, *Nabim*, énumère p. XLI les variantes suivantes : Q^2 *nabim*, P. *nabi*, C. *nabin*, E^1 F S T *navim*, L. *gnavi*, E^2 *navidem* : pas une seule fois *Onabin*.

vue le texte grec pour la traduction isolée d'un nom propre, autant cette supposition paraît improbable pour un mot qui revient à cinq ou six reprises dans la même vie. Nous pouvons donc conclure avec vraisemblance que si le texte grec dont se servait Amyot eût porté la leçon Nabis, il y serait sans doute revenu : nous verrons en effet que l'on ne saurait accuser notre traducteur d'un excès de confiance dans l'interprétation de l'édition latine variorum ; la négligence seule lui fait parfois adopter les contre-sens qu'il y rencontre ; mais, lorsqu'il s'agit d'une variante, il semble la rejeter de parti-pris, quitte à l'adopter plus tard quand il la lira dans Estienne ou dans Xylander. Il est donc fort probable que c'est à l'édition de Junte, 1517, qu'Amyot a emprunté la leçon *Onabis*.

Cet exemple d'ailleurs n'est pas le seul. Au début de la même vie nous lisons dans Alde, 1519 ; et Bebel, 1533 :

> τῶν δὲ φαμένων, ὅπερ ἦν. (*Bebel* φαμένων ὅπερ ἦν.) ἀθλητικὸν στρατιωτικοῦ σῶμα καὶ βίον διαφέρειν τοῖς πᾶσιν. μάλιστα δὲ δίαιταν ἑταίραν (*Bebel* ἑτέραν καὶ ἄσκησιν εἶναι.

Ce texte est traduit dans les différentes éditions latines (trad. variorum) par :

> Cui illi id quod erat asseverabant, cum omnibus rebus inter athleticum et militare corpus et vitam interesse, tum vero aliam vivendi formulam et aliud exercitationis genus esse.

Mais Amyot, si précis et si complet d'ordinaire, ne rend nullement la parenthèse ὅπερ ἦν (id quod erat).

> « On luy feit responce que la disposition du corps et la façon de vivre des Athlètes, c'est à dire de ceulx qui font mestier de telz combatz comme est la lucte, est en tout et partout contraire à celle d'ung homme de guerre, mesmement quant à la manière de vivre et de s'exerciter (1).

Cette traduction, peu explicable si l'on se reporte à la vulgate, s'éclaire par le rapprochement du texte de Junte 1517. Voici en effet comment cette édition ponctue le passage :

> τῶν δὲ φαμένων. ὅπερ ἦν ἀθλητικὸν στρατιωτικοῦ σῶμα καὶ βίον διαφέρειν...

Ce texte explique : 1° qu'Amyot n'ait pas traduit la parenthèse ὅπερ ἦν ; 2° qu'en revanche il ait insisté sur la définition de l'athlétisme, puisqu'il lisait dans le grec ὅπερ ἦν ἀθλητικόν, qu'il ne pouvait comprendre que de la manière suivante : « quant à la profession ou manière de vivre que l'on appelle athlétique ».

– De même, si la traduction d'Amyot dans un autre passage (2) : « ne peult arrester en place, ains boult et brusle d'un ardent désir de les employer » se comprend mal, comparée au texte grec de 1519-1533 « ὀργῶντα καὶ φλεγόμενον πρὸς τὴν δι᾽ αὐτῶν ἐνέργειαν », ne peut-on pas en voir l'origine dans la leçon ὀργῶντα καὶ

(1) Ms. fol. 3 r° et v°.
(2) Ms. fol. 12 r°.

φευγόμενον qui est précisément celle de l'édit. de Junte 1517 (1) ?

A ces arguments tirés de la traduction même du texte grec, j'ajouterai une remarque d'un autre ordre.

Les éditions grecques de 1519 et 1533, et toutes les éditions de la traduction variorum, mettent la Vie de Sertorius après celle d'Eumènes. Seule l'édit. Junte 1517 intervertit cet ordre. Or le manuscrit d'Amyot adopte cette interversion. Je sais bien qu'elle n'est pas absolument arbitraire, et que le fait de mettre ici le romain avant le grec, ou plus exactement d'intervertir l'ordre chronologique des héros (2) pourrait s'expliquer par la particule δὲ qui se trouve dans la première phrase de la Vie d'Eumènes. Néanmoins j'ai quelque peine à croire que ce simple mot, que précisément ici Amyot ne traduit pas, l'ait amené à bouleverser l'ordre donné par les éditions grecques et latines. Et d'ailleurs, s'il eût été si scrupuleux sur la place respective de ces deux biographies, il aurait dû noter que le parallèle commence ainsi :

> ταῦτά ἐστιν ἃ περὶ Εὐμενοῦς καὶ Σερτωρίου μνήμης ἄξια παρειλήφαμεν.

(1) Nous reconnaissons que l'on rencontre sans doute dans cette dernière des erreurs qu'Amyot n'a pas reproduites, p. ex. ἑταίραν pour ἑτέραν ; κενῶν pour καινῶν ; mais d'abord, on remarquera que ces erreurs sont faciles à corriger d'après le contexte, — et de plus, aucune des trois éditions n'est exempte de ce genre de variantes.

(2) Cf. Michaelis, *De ordine vitarum Plutarchi parallelarum*, Berlin, 1875, in-8°. — Mais cette remarque n'avait sans doute pas été faite par les éditeurs du XVIe siècle. — Cf. aussi l'ouvrage récent de Konrat Ziegler, *Die Ueberlieferungsgeschichte der vergleichenden Lebensbeschreibungen Plutarchs*, Leipzig, 1907.

Ce qui semble indiquer que Plutarque met en premier lieu la vie d'Eumènes.

Si l'on admet, comme je le crois, que cette modification ne doit pas être l'œuvre d'Amyot, on ne lui trouvera encore d'autre origine que l'édition juntine de 1517, et l'on conclura que c'est sur ce texte qu'il a fait sa traduction en 1542-1546.

TRADUCTIONS LATINES

Passons maintenant aux traductions latines. Jusqu'en 1560, il n'y en a qu'une, à proprement parler ; la traduction variorum qui se reproduit sans cesse, mais avec quelques modifications, depuis les débuts de l'imprimerie. La 1re édition est celle de Campano publiée à Rome vers 1470 en 2 vol. in-fol. Cette édition décrite par A. de Blignières (1) se trouve à la Bibliothèque nationale (2). Parmi les éditions qui suivirent, les plus importantes sont :

Pannartz,	Rome,	1473
Jenson,	Venise,	1478
Guarinus,	Brescia,	1488
Pylades Brixianus,	Brescia,	1499
Josse Bade,	Paris,	1514
Junte,	Florence,	1517
P. Gaudoul,	Paris,	1521
Simon Gryneus,	Bâle,	1531
Isengrinus,	Bâle,	1542 (3).

(1) Appendice, note Q.
(2) Réserve, J. 95-96.
(3) Je n'ai pu voir que quelques-uns de ces ouvrages : ils ont d'ailleurs été reproduits chacun plusieurs fois.

Ajoutons à cette liste d'éditions complètes quelques éditions séparées, et surtout des manuscrits, que possèdent certaines bibliothèques (notamment la Mazarine), mais qui présentent presque toujours le même texte que celui des traductions imprimées.

Qu'Amyot se soit inspiré souvent de la version latine variorum, cela est évident pour quiconque a étudié de près la traduction d'une de ces Vies. Xylander l'a noté pour l'édition de 1559 : « Sæpe — dit-il — videtur antiqua translatio Amiotum in errorem abduxisse (1). » Pour le manuscrit de Philopœmen, nous trouvons dans la version de Guarinus l'origine de plusieurs interprétations d'Amyot.

En voici des exemples (2) :

249, E. ἐν γήρᾳ.
Guarinus : « extrema senectute. »
Amyot : « dans son extreme vieillesse. »

254, C. καθάπερ ἄλλο τι χρῆμα... βουλόμενος.
Guarinus : « supra alia omnia. »
Amyot : « et qui vouloit sus toutes choses. »

255, C. ἐκ δὲ τούτου καταλύεται μὲν ὁ τίτος τῷ νάβιδι τὸν πόλεμον· ἀποθνήσκει δὲ νάβις ὑπὸ αἰτωλῶν δολοφονηθείς· τεταραγμένης δὲ τῆς σπάρτης ὁ φιλοποίμην ἁρπάσας τὸν καιρὸν, ἐπιπίπτει μετὰ δυνάμεως καὶ τῶν μὲν ἀκόντων, τοὺς δὲ συμπείσας προσηγάγετο...
Guarinus : « Deinde Titus, deposito cum Nabide bello *pacem pepigit*. *Nec multo post* Nabis Ætolorum fraude interceptus occiditur. *Qua ex re*

(1) 8e note de la *Vie de Marcellus*. Edit. 1579 de Xylander, t. I, p. 680.

(2) Les chiffres indiquent les folios de l'édition de Vascosan 1559, qui correspondent exactement à ceux de l'édit. 1565. Mais le texte français est celui des manuscrits de dédicace.

Spartæ perturbatione orta, Philopœmen occasionem nactus cum exercitu eo facit impetum, et alios vi, alios suasione adducens... »

Amyot : « Quelque temps apres Titus Quintius cessa de guerroyer Onabis *et feit paix avec luy*, lequel *peu de temps après* fut tué en trahison par les Ætoliens, *à l'occasion de quoy* la ville de Lacedemone se trouva en grand trouble et division, laquelle opportunité si grande Philopœmen embrassa diligemment et y entrevint insepereement avec toute son armée, là où il feit si bien partie par amour, partie par force que... »

255, I. κατέστησε τοὺς Λακεδαιμονίους πάλιν εἰς τὸ κοινὸν ὥσπερ ἐξ ἀρχῆς ἦσαν.

Guarinus : « communem ut antea Lacedæmoniis statum iterum inducit. »

Amyot : « leur establyt forme de Republique telle comme ilz l'avoient eue des le commancecement. » — Ce contre-sens sur εἰς τὸ κοινὸν sera corrigé par Amyot en 1559.

256, B. ὡς ἦν ἀνυστὸν ἐκ κακῶν καὶ φθορᾶς τηλικαύτης.

Guarinus : « Sicut ex tot malis et *tam corruptis moribus* fas erat. »

Amyot : « le mieulx qu'il leur fut possible après tant de calamitez et *si grande corruption des mœurs des hommes.* »

256, F. ὡς γὰρ αἱ νόσοι ταῖς τῶν σωμάτων ῥώμαις συναπομαραίνεσθαι « δοκοῦσιν. »

Guarinus : « nam sicut tabescentibus corporum viribus, una et morbi ipsi contabescunt. »

Amyot : « car ne plus ne moins que la force des maladies descroist et diminue au pris que la vigueur et vertu naturelle des corps malades va en declinant. »

258, B. ἐν τοῖς περὶ Κόρινθον « ἀτυχήμασι τῆς Ἑλλάδος ».
Guarinus : « in eversione Corinthi. »
Amyot : « lhors que la ville de Chorinte fut arse et bruslée. »

Signalons en outre d'autres passages où l'influence de la traduction latine, sans être aussi certaine, est pourtant assez probable :

249, F. εὐκολίαν.
Guarinus : « frugalitatem. »
Amyot : « frugalite. »

251, H. καὶ τὰς καθ' ἵππον ἐπιστροφὰς καὶ κλίσεις.

Ce membre de phrase n'est traduit ni par Guarino, ni par Amyot dans le manuscrit.

Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que la version latine ait dispensé notre traducteur, comme tant d'autres de ses contemporains, de regarder de près le texte grec, car, à côté des exemples précédents, on en pourrait citer un beaucoup plus grand nombre qui montrent qu'il savait fort bien s'écarter de la traduction de Guarino pour rendre plus exactement ou plus complètement le sens de l'original. En voici quelques-uns :

256, C. ἡ δ' ἰσχὺς ἐπὶ πάντα πολλὴ μετὰ τοῦ δαίμονος ἐχώρει, καὶ τὸ τέλος ἐγγὺς ἦν, εἰς ὃ τὴν τύχην ἔδει περιφερομένην ἐξικέσθαι.
Guarinus : « Jam magnæ omnium vires fato quodam evanescebant, jam prope finis aderat, quo fortunæ ambitus adventabat. »
Amyot : « desja tendoit la puissance de l'empire romain le grand cours avec la faveur de la for-

tune à la monarchie du monde universel, et approchoit bien fort le but où les Dieux vouloient tout faire tourner. »

256, D. ἀρισταινέτου... τοὺς ἀχαιοὺς μή, οἰομένου δεῖν ἐναντιοῦσθαι μὴ δὲ ἀχαριστεῖν ἐκείνοις ἐν τῷ συνεδρίῳ...

Guarinus : « Cum Aristænetus... nulla in re Romanis adversandum aut in senatu quippiam ingratum agendum esse censeret. »

Amyot : « Comme Aristenetus... ung jour en plein conseil des Achæiens fust d'advis qu'il ne leur falloit en rien contrarier (aux Romains) ny se monstrer ingratz envers eulx. »

256, G. νέμεσίς τις.

Guarinus : « fors invida. »

Amyot : « celle deesse Nemesis. »

257, D. κομίσαντες εἰς... οἴκημα κατάγειον... οὔτε θύρας ἔχον, ἀλλὰ μεγάλῳ λίθῳ περιαγομένῳ κατακλειόμενον, ἐνταῦθα κατέθεντο, καὶ τὸν λίθον ἐπιῤῥάξαντες, ἄνδρας ἐνόπλους κύκλῳ περιέστησαν.

Guarinus : « ducunt in subterraneum domicilium... cumque fores nullas haberet, saxum immane obtrudentes includunt, ibique circum locatis militibus deponunt. »

Amyot : « ilz le portèrent en ung certain caveau ...qui n'a... porte ne demye sinon une grosse pierre qui s'oste et remet, dont ilz bouchent l'entrée de ceste cave, la le descendirent-ilz et puis fermerent le trou avec la pierre et meirent des hommes armés à l'environ pour le garder. »

258, A. ἀπαντῶντες, ὥσπερ αὐτὸν ἀπὸ στρατείας ἐπανιόντα δεξιούμενοι, τῆς ὑδρίας ἐφήπτοντο...

Guarinus : « perinde ac ab expeditione revertenti prodibant, et benevole salutato urnam attingentes. »

Amyot : « venoient au devant pour toucher à l'urne, comme ilz souloient en son vivant pour luy faire la reverence quant il retournoit de quelque bataille. »

On pourrait encore allonger cette liste ; mais ce petit nombre d'exemples suffit pour nous indiquer nettement la manière dont Amyot utilise la traduction latine en 1542-1546. Il s'en sert sans doute, mais avec prudence, avec défiance même (1), et l'on a l'impression que c'est seulement par négligence qu'il lui emprunte parfois une inexactitude ou une erreur.

Mais, nous l'avons dit, les diverses éditions de cette traduction latine ne sont pas toutes identiques et il pourrait être intéressant de déterminer de laquelle Amyot se servait. Les différences qu'elles présentent peuvent se résumer ainsi :

			Ed. Campani 1470	*Ed. Jenson* 1478
La vie de	Thésée	est traduite par	Philelphus,	Lapus,
—	Romulus	—	Tortellius,	Lapus,
—	Fabius	—	Tudertinus,	Tudertinus,
—	Pelopidas	—	Tudertinus,	Tudertinus,
—	Aristide	—	Aretinus,	Aretinus,
—	César	—	Guarinus,	Angelus,
—	Cicéron	—	Aretinus,	Aretinus,

(1) Certaines corrections manuscrites de l'exemplaire de Melun nous le montreront adoptant lorsqu'il la trouve chez Xylander une leçon de la traduction variorum qu'il avait jusque-là rejetée.

Ed. J. Bade 1520	*Ed. Grinæus* 1531	*Ed. Isengrinus* 1542
Lapus,	Lapus,	Lapus,
Lapus,	Lapus,	Lapus,
Guarinus,	Guarinus,	Guarinus,
Beccaria,	Beccaria,	Beccaria,
Barbarus,	Barbarus,	Barbarus,
Angelus,	Angelus,	Angelus,
Philerotes,	Philerotes,	Philerotes.

Faisons cette recherche pour l'une de ces Vies, celle de Thésée par exemple. Nous trouvons dans le manuscrit d'Amyot plusieurs passages qui nous montrent qu'il a connu et utilisé la version de Lapus Florentinus, c'est-à-dire celle que donnent toutes les éditions de ce tableau, sauf la première.

Voici quelques-uns de ces passages :

9, F. ἱστορεῖ δὲ κλείδημος... μάχεσθαι πρὸς τοῦτο τοὺς ἀθηναίους ἀπὸ τοῦ μουσείου ταῖς ἀμαζόσι συμπεσόντας· τάφους « τῶν πεσόντων » περὶ τὴν πλατεῖαν εἶναι τὴν φέρουσαν ἐπὶ τὰς πύλας, παρὰ τὸ χαλκώδοντος ἡρῷον, ἃς νῦν πειραϊκὰς ὀνομάζουσιν (1).

Traduction de Philelphe : « ... sepulcra *eorum qui* in acie ceciderant... »

Traduction de Lapo : «... ad hæc et *interemptarum* sepulchra in lata via exstare. »

Traduction d'Amyot : « Mais l'historien Clidemus... dict que... contre laquelle pointe les Atheniens combattirent partans du lieu de Museum et que

(1) Ce texte est le même dans toutes les éditions grecques et dans le seul manuscrit qui existât alors pour cette Vie à la bibliothèque de Fontainebleau (cf. plus haut), fol. 9 v°, dernière ligne.

les monumens et sepultures *de celles qui* moururent en ce combat se trouvent encore en celle large place qui va respondre a la porte nommée aujourd'hui la porte Piraque, aupres du temple du demi dieu Chalchodus. »

10, K. *ὃς τῇ γυναικὶ « Περσεφόνην » ὄνομα θέμενος, « Κόρην » δὲ τῇ θυγατρί...*

Traduction de Philelphe : « Qui cum uxorem *Proserpinam* haberet, filiam vero *Eurim...* »

Traduction de Lapo : « Qui conjugi *Cereri* nomen indiderat, filiæ vero *Proserpinæ...* »

Traduction d'Amyot : « lequel avoit nommé sa femme *Ceres*, sa fille *Proserpine...* »

Mais il ne faudrait pas se hâter de conclure que la seule traduction latine consultée par Amyot pour la Vie de Thésée fût celle de Lapus Florentinus. A ces passages que nous venons de citer, nous pouvons en opposer d'autres, et non moins probants, qui témoignent de l'utilisation de la version de Philelphus, imprimée, nous l'avons vu, seulement par Campano, peut-être aussi par Pannartz. Voici le plus caractéristique :

4, A. *καὶ γὰρ ἐκεῖνος « οἷς ἐπεβουλεύετο » τρόποις ἀμυνόμενος τοὺς προεπιχειροῦντας* (1).

Traduction de Lapo : « ut ille *quo pacto sibi insidiæ paratæ fuerant*, eodem insidiarum authores persequutus... »

Traduction de Philelphe : « nam ille eodem genere mortis scelestes homines afficiens *quo illi in alios utebantur...* »

Traduction d'Amyot : « lequel se vengeoit de

(1) Ce texte ne présente aucune variante : cf. notamment le ms. cité plus haut, de Fontainebleau, fol. 5 r°.

telle maniere de tyrans, *tout en la mesme sorte qu'ilz avoient accoustumé de tuer les aultres.* »

Cette erreur, qui peut, à la rigueur, s'expliquer chez un interprète isolé, par ce fait qu'une idée analogue est exprimée à quelques lignes de distance, serait bien extraordinaire et invraisemblable chez deux traducteurs qui ne devraient rien l'un à l'autre.

Amyot semble donc s'être servi à cette époque de deux éditions de la traduction latine variorum. Tels sont, avec l'édition grecque de Junte 1517, les secours dont il dispose pour établir et interpréter son texte. Il ne paraît pas d'ailleurs avoir alors de préoccupations philologiques bien sérieuses : non seulement il ne remonte pas aux manuscrits — cela lui était à peu près impossible — mais il ne songe pas à collationner le texte de son édition avec celui d'Alde ou celui de Bebel. Ce n'est qu'en Italie qu'il entreprendra de se constituer un véritable appareil critique.

TRADUCTIONS FRANÇAISES

Après avoir essayé de déterminer les sources grecques et latines de la traduction d'Amyot, il convient de rechercher s'il ne s'est pas servi aussi des versions françaises de Vies détachées de Plutarque. Celles-ci, nous l'avons dit, étaient, jusqu'en 1547, outre celles d'Amyot, celles de :

1° SIMON BOURGOING,	traduction manuscrite des Vies de Pompée, Cicéron, Scipion l'Africain.
2° ANONYME,	traduction manuscrite de la Vie d'Antoine.
3° LAZARE DE BAÏF,	traduction manuscrite des Vies de Thésée-Romulus, et Lycurgue-Numa.
4° GEORGES DE SELVE,	traduction manuscrite avant 1542, et imprimée depuis, des Vies de Thémistocle, Camille, Périclès, Fabius, Alcibiade, Coriolan, Timoleon, Paul Emile.
5° ARNAULD CHANDON,	traduction manuscrite (de 1542 à 1547), des Vies d'Agesilas, Alexandre, Marcellus, Pyrrhus.

Nous avons vu aussi que Chandon et Amyot, commençant à traduire pour François Ier les Vies de Plutarque après la mort de Georges de Selve, semblaient s'être volontairement abstenus de traduire l'un et l'autre les mêmes Vies, aussi bien que de traduire de nouveau les Vies déjà données par l'évêque de Lavaur. Comme, d'autre part, les versions de Bourgoing et de l'anonyme sont très médiocres, et faites d'après le latin, Amyot ne pouvait se servir pour sa traduction manuscrite que des deux premières Vies de Baïf, et la perte de celles-ci nous empêche de vérifier cette hypothèse.

Il n'en fut plus de même lorsqu'il s'agit pour notre traducteur d'entreprendre son « grand œuvre », et de préparer l'édition complète de 1559 : il était obligé en effet de traduire à son tour les Vies déjà traduites par Georges de Selve et par Chandon. Tâchons donc

de déterminer s'il a eu recours à ces versions — imprimées ou manuscrites, — et dans quelle mesure il s'en est servi (1).

I. *Amyot et Georges de Selve.*

Voici les principaux rapprochements que présentent les traductions de Georges de Selve et d'Amyot, pour les quatre premiers chapitres de la Vie de Périclès :

Ch. I[er]. 1° Texte grec : ἐπὶ τῶν μύρων καὶ τῶν ἁλουργῶν.

Trad. latine : « in suavissimis unguentis ac purpuris. »

Trad. de G. de Selve : « (comme il advient) des *compositions de parfums et des taintures de pourpre.* »

Trad. d'Amyot : « (comme) es *compositions des parfums et es teintures de pourpre.* »

2° Texte grec : Ἀντισθένης, ἀκούσας ὅτι σπουδαῖός ἐστιν αὐλητὴς Ἰσμηνίας, Ἀλλ' ἄνθρωπος ἔφη μοχθηρός...

Trad. latine : « (Antisthenis) qui, cum audisset Ismeniam optimum esse tibicinem. At homo nequam est, inquit... »

Trad. de G. de Selve : « Antisthènes lequel ayant ouy dire que Ismenias estoit excellent joueur de fluttes, *c'est mon,* (dit-il), mais il est vil homme... »

Trad. d'Amyot : « Respondit très bien Antisthenes à un qui luy disoit que Ismenias estoit excellent joueur de flustes : « *C'est mon*, dit-il, mais au demourant homme qui ne vault rien... »

3° Texte grec : ἀρκεῖ γὰρ ἂν βασιλεὺς ἀκροᾶσθαι ψαλλόντων σχολάζῃ· καὶ πολὺ νέμει ταῖς μούσαις...

(1) Sans doute, puisqu'il est question de l'édition de 1559, ces considérations sembleraient mieux convenir à notre deuxième chapitre : pourtant, comme il ne s'agit pas ici du remaniement d'une traduction antérieure d'Amyot, mais d'un premier état du texte, nous pouvons, je crois, introduire cette étude après celle des éditions grecques et des traductions latines qu'Amyot a utilisées.

Trad. latine : « Satis est enim regis canentibus aliis audiendi otium superesse : ac permultum quidem videtur impartiri musis, si... »

Trad. de G. de Selve : « C'est bien assez si un Roy ha le loysir d'escouter ceux qui chantent : *et fait beaucoup d'honneur aux muses*, quand... »

Trad. d'Amyot : « il suffit bien que un roy employe quelquefois son loysir à ouir chanter les chantres, *et fait beaucoup d'honneur aux muses* de... »

Ch. II. 1° Texte grec : *Τῶν μὲν γὰρ ἐκ τῆς τύχης ἀγαθῶν τὰς κτήσεις καὶ ἀπολαύσεις, τῶν δ' ἀπ' ἀρετῆς τὰς πράξεις ἀγαπῶμεν καὶ τὰ μὲν ἡμῖν παρ' ἑτέρων, τὰ δὲ μᾶλλον ἑτέροις παρ' ἡμῶν ὑπάρχειν βουλόμεθα.*

Trad. latine : « Nam in bonis quidem externis possidere tantum ac perfrui, at in virtutibus res ipsas gestas expetimus. Ad hæc illa quidem nobis ab aliis, hæc autem aliis a nobis suppeditari volumus. »

Trad. de G. de Selve : « Car des biens de fortune, nous en aymons la possession et jouissance, mais de ceux de vertu l'action. Et ceux là *sommes bien contens* de recevoir des autres, mais ceux cy voulons estre receuz par les autres de nous mesmes. »

Trad. d'Amyot : « Car des biens de la fortune nous en aimons la fruition et la possession, et de la vertu l'action : au moyen dequoy nous *sommes bien contents* d'avoir ces biens là des autres, mais ceulx cy nous voulons que les autres les ayent de nous. »

2° Texte grec : ... *τῇ ἱστορίᾳ τοῦ ἔργου τὴν προαίρεσιν παρεχόμενον.*

Trad. latine : « ipso opere conspecto efficit ut ante ponenda cæteris judicetur. »

Trad. de G. de Selve : « ... par une vraye narration de quelque vertueux acte, laquelle nous donne quant et quant le vouloir *de faire le semblable*. »

Trad. d'Amyot : « ... par la seule intelligence et cognoissance de l'acte vertueux, qui tout soudain luy apporte un instinct et un propos délibéré *de faire le semblable.* »

Ch. III. Texte grec : τὰ μὲν ἄλλα τὴν ἰδέαν τοῦ σώματος ἄμεμπτον.

Trad. latine : « specie quidem corporis haud indecora. »

Trad. de G. de Selve : « ... *si bien formé en tout* le demeurant de sa personne *qu'il n'y avoit que reprendre.* »

Trad. d'Amyot : « ... *si bien formé en toutes* les parties de son corps *qu'il n'y avoit que redire.* »

Ch. IV. Texte grec : ... ἐλεγκτικήν τινα καὶ δι' ἀντιλογίας κατακλείουσαν εἰς ἀπορίαν ἐξασκήσαντος ἕξιν.

Trad. latine : « ... artem quamdam dicendi, quæ ex contradictione in ambiguitatem concluderet, edocebat. »

Trad. de G. de Selve : « ... tenoit une façon de philosopher... qui estoit de regarder et contredire à tout ce que l'on proposoit, et en ce faisant *réduire son homme* en termes de *ne savoir que respondre.* »

Trad. d'Amyot : « ... il faisoit profession de contredire à tout le monde, et alleguer tant d'oppositions en disputant, qu'il *rengeoit son homme à ne sçavoir que respondre* ny à quoy se resouldre. »

De ces rapprochements relevés dans quelques pages seulement, on peut, je crois, conclure qu'Amyot, en composant sa traduction, avait sous les yeux celle de l'évêque de Lavaur ; mais il importe d'ajouter qu'il s'en est servi avec la même indépendance que nous avons déjà notée chez lui à l'égard de la version latine variorum. C'est moins l'interprétation de son auteur, que, çà et là, un terme ou

une locution qu'il lui emprunte — peut-être inconsciemment, — pour les faire passer dans sa traduction, qui n'en garde pas moins toute sa valeur et son originalité.

II. *Amyot et Arnauld Chandon*

Une comparaison analogue de la traduction d'Amyot avec celle de Chandon nous amènera à la même conclusion. Nous prendrons nos exemples dans les premières pages de la Vie d'Agésilas :

Ch. III. 1° Texte grec : *βασιλεύοντος δὲ Ἄγιδος ἧκεν ἐκ Σικελίας Ἀλκιβιάδης φυγὰς εἰς Λακεδαίμονα...*

Trad. latine : « Agide vero regnante, cum exul Alcibiades Sicilia Spartam veniens... »

Trad. de Chandon : « Regnant Agis, *son frère aisné*, Alcibiades se trouvant banni *des Atheniens* partit de Sicile et se retira dedans la cité de Sparte... »

Trad. d'Amyot : « Du temps que *son filz aisné* Agis regnoit, Alcibiades banny *d'Athènes* s'enfouit de la Sicile en Lacédémone... »

La différence apparente entre l'addition de Chandon *son frère aisné* et celle d'Amyot *son filz aisné* provient de ce que le premier vient de citer dans la phrase précédente Agésilas, et le second Archidamos.

2° Texte grec : *νοσοῦντι δὲ προσπεσὼν καὶ δακρύων ἔπεισεν υἱὸν ἀποφῆναι.*

Trad. latine : « Ægrotanti ipsi cum ad pedes lachrymans sese juvenis provolvisset, ut filius appellaretur, impetravit. »

Trad. de Chandon : « Mais *à la fin de ses jours*, luy estant griefvement malade, Leotichides se jecta à

genoulx devant luy et le supplia si affectueusement les larmes aux yeulx qu'il l'appela son filz... »

Trad. d'Amyot : « Estant tombé malade *au lict de la mort*, Leotychides s'alla jetter a genoux les larmes aux yeux devant luy, et sceut si bien faire que Agis... déclara qu'il l'advouoit pour son filz. »

3° Texte grec : ἀλλὰ... ὁ Λύσανδρος... τὸν Ἀγησίλαον ἐπὶ τὴν βασιλείαν προήγεν...

Trad. latine : « ... Lysander... Agesilaum ad imperandum induxit... »

Trad. de Chandon : « *Ce neantmoins*... Lysander... *entreprint de faire tomber le royaulme* entre les mains d'Agesilaus... »

Trad. d'Amyot : « *Ce neantmoins*... Lysander... *entreprint de faire tumber la royauté* sur Agesilaus... » (1).

Ch. IV : Texte grec : ὁ δὲ Ἀγησίλαος ἐπὶ τὴν ἐναντίαν ὁδὸν ἦλθε, καὶ ἐθεράπευε...

Trad. latine : « Agesilaus alia via rem aggressus... obsequi.

Trad. de Chandon : « ains tenant ung aultre chemin contraire *à celuy de ses predecesseurs... leur porta honneur et révérence.* »

Trad. d'Amyot : « Agesilaus suyvit un chemin totalement contraire *à ses prédecesseurs ;* car... il *leur porta tout honneur et toute révérence.* »

Ch. V : Texte grec : ὁρῶντες οὖν οἱ ἔφοροι ταῦτα, καὶ φοβούμενοι τὴν δύναμιν...

Trad. latine : « Quod Ephori cum animadvertissent, quia suspectam jam potentiam illam habebant... »

Trad. de Chandon : « *Ce que voyant les Ephores* et

(1) Notons d'ailleurs que dès le ms. de Thésée (fol. 12 v°) Amyot traduit ἐπὶ νόθῳ... τὴν ἀρχὴν πεποιημένος par « faire tumber le royaume es mains d'un sien bastard » (le latin était « ad nothum regno delato »).

craignant icelle grande puissance *qui augmentoit de jour en jour.* »

Trad. d'Amyot : « *Ce que voyans les Ephores* et redoubtans sa puissance *qu'ilz voyoient aller ainsi en avant.* »

Ch. VI : 1° Texte grec : ἀγησίλαος... ἀνεδέξατο τὸν πόλεμον εἰ δοῖεν αὐτῷ τριάκοντα...

Trad. latine : « Agesilaus... sic bellum suscepit, si Spartani homines triginta... sibi adjungantur. »

Trad. de Chandon : « Agesilaus... declaira qu'il estoit prest d'*accepter la charge* d'icelle guerre, *pourveu qu'on luy baillast* trente... »

Trad. d'Amyot : « Agesilaus... *accepta la charge pourveu qu'on luy baillast* trente... »

2° Texte grec : ἔδοξε κατὰ τοὺς ὕπνους εἰπεῖν τινα πρὸς αὐτὸν, ὦ βασιλεῦ λακεδαιμονίων, ὅτι μὲν οὐδεὶς τῆς ἑλλάδος ὁμοῦ συμπάσης ἀπεδείχθη στρατηγὸς, ἢ πρότερον ἀγαμέμνων, καὶ σὺ νῦν μετ' ἐκεῖνον· ἐννοεῖς δήπουθεν. ἐπεὶ δὲ τῶν αὐτῶν ἄρχεις ἐκείνῳ, τοῖς δὲ αὐτοῖς πολεμεῖς, ἀπὸ δὲ τῶν αὐτῶν τόπων ὁρμᾷς ἐπὶ τὸν πόλεμον, εἰκός ἐστι καὶ θῦσαι τῇ θεῷ θυσίαν, ἣν ἐκεῖνος ἐνταῦθα θύσας ἐξέπλευσεν· ἅμα δὲ πως ὑπῆλθε τὸν ἀγησίλαον ὁ τῆς κόρης σφαγιασμὸς, ἣν ὁ πατὴρ ἔσφαξε πεισθεὶς τοῖς μάντεσιν.

Trad. latine : « in somnis quemdam videre visus est hoc pacto se compellantem : neminen unum Græciæ totius esse ducem antea declaratum, quam Agamemnonem quondam et nunc te, o Lacedæmoniorum rex Agesilae, nosti puto ; et quia iisdem imperitas, iisdem bellum infers, eodem ex loco ad bellum excitaris, verisimile est, sacra etiam eadem te facturum, quæ hinc ille navigans fecit. Hic tametsi subiret mactationis ejus Agesilao, qua filiam ille vatum persuasione sacrificavit,.. »

Trad. de Chandon : « ... *En dormant luy fut advis que quelqu'un luy disoit :* o Roy des Lacedemoniens, *il*

n'y eut onques capitaine general de toute la Grece que Agamemnon au temps jadiz, et toy à present. A ceste cause tu doibz penser que toy estant roy des Lacedemoniens comme il estoit, et allant faire la guerre a mesmes gens auxquels il la faisoit, et partant avec ton armée de ce même lieu d'où il partoit, *il est raisonnable* que faces le sacrifice que pour lors il feit a Diane avant *son partement*. Dès l'heure que Agesilaus fut esveillé, *il luy souvint qu'en ce mesme lieu à la persuasion des divins Agamemnon avoit sacrifié sa propre fille.*

Trad. d'Amyot : « ... *il luy fut advis que... quelqu'un en dormant luy dit :* O Roy des Lacedæmoniens tu sçais qu'*il n'y eut onques capitaine général de toute la Grèce* eleu, que jadis Agamemnon, et toy maintenant après luy ; et pour ce que tu commandes aux mesmes peuples qu'il faisoit, et que tu vas faire la guerre aux mesmes ennemis partant d'un mesme lieu pour y aller, *il est raisonnable* que tu faces aussi un mesme sacrifice à la deesse qu'il feit *à son departement*. Agesilaus n'eut pas plus tost eu ceste vision, *qu'il luy souvint* incontinent que *Agamemnon à la persuasion des devins sacrifia en ce mesme lieu sa propre fille.* »

Sans doute certaines de ces analogies pourraient être des coïncidences ; mais leur nombre en somme assez considérable, pour un texte de quelques pages, rend peu vraisemblable l'hypothèse d'une rencontre purement fortuite.

L'utilisation de ces traductions manuscrites ne doit pas d'ailleurs nous étonner : lorsqu'il préparait sa première édition, Amyot pouvait avoir accès à la

« Librairie royale » où les manuscrits de Chandon avaient été déposés.

Georges de Selve et Arnauld Chandon sont deux écrivains bien oubliés aujourd'hui, et ils ne nous intéressent guère ici, à vrai dire, que par rapport à Amyot. Il convient pourtant de rappeler qu'Henry Estienne ne craignait pas d'unir dans un même éloge Georges de Selve et Amyot (1), en déclarant qu'ils nous avaient rendu Plutarque français et ne lui avaient « changé que la robe ». Si ce jugement nous paraît trop flatteur on peut l'expliquer du moins, sinon le justifier, en songeant que G. de Selve avait eu le mérite — rare alors — de recourir, avec l'aide de Danès, au texte grec de Plutarque.

Quant à Chandon, qui lui aussi se reporte au texte grec, et se sert même fort peu de la version latine, sa valeur de traducteur nous paraît bien supérieure à celle de son devancier. Sa méthode, assez exacte, présente, du reste, la plupart des procédés — qualités ou défauts, — que nous retrouverons dans la traduction d'Amyot. C'est ainsi qu'il ne recule pas devant une addition pour expliquer un passage ou un mot obscur, et surtout pour souligner les rapports logiques des différentes phrases d'un récit ou d'un raisonnement. Il manifeste même à cet égard un grand souci des transitions et, comme nous le noterons chez Amyot, il ajoute au simple énoncé d'un fait l'indication de sa cause ou

(1) Apologie, t. Ier, p. 8, cf. Clément, thèse sur *H. Estienne et son œuvre française*, p. 202.

de ses conséquences, lorsque la suite du développement en peut retirer quelque avantage. Enfin il modifie, encore comme son illustre contemporain, l'ordre et la disposition des membres de la phrase grecque pour faire mieux ressortir une antithèse ou une opposition. Mais à côté de ce louable désir de marquer et d'éclairer la suite du développement, notre traducteur use parfois aussi de procédés purement verbaux, additions inutiles par pure redondance, ou redoublements qui n'ajoutent rien au sens. Il n'est même pas, comme on peut le supposer, exempt de contre-sens, et, si le mépris de la traduction latine variorum le préserve de bien des erreurs, il l'empêche aussi parfois d'en éviter quelqu'une. Malgré tout, ces taches, qui sont d'ailleurs assez rares, n'empêchent pas sa traduction d'être, comme celle d'Amyot, plus qu'une vulgaire « translation ».

Mais c'est assez nous attarder sur ces versions latines et françaises, qu'en somme Amyot a peu utilisées. Abordons donc l'étude même de sa traduction manuscrite, et essayons de dégager, de l'examen minutieux de la Vie de Philopœmen les principaux traits de sa méthode vers 1545-1546.

Il serait intéressant de pouvoir comparer l'œuvre d'Amyot avec les préceptes de l'art de traduire qui étaient communément reçus à cette époque. Malheureusement le seul ouvrage contemporain sur ce sujet est très général et très sommaire : je veux parler du traité qu'Étienne Dolet publia sous ce titre :

« *La manière de bien traduire d'une langue en autre. Dadvantage, De la punctuation de la langue francoyse. Plus des accents d'ycelle. Le tout faict par Estienne Dolet, natif d'Orléans.* » Lyon, Estienne Dolet, 1540.

Ce petit livret fut réimprimé chez l'auteur en 1541, 1542, 1543, et eut beaucoup d'autres éditions encore au XVIe siècle (1). La partie qui a trait à la traduction est renfermée entre la page 17 et la page 24. Nous ne pourrons donc tirer qu'un petit nombre d'indications de ce volume qui, par sa date même, eût été pour nous — plus complet — d'un si grand intérêt. Cent trente ans plus tard parut à Paris un traité beaucoup plus détaillé sur la traduction. L'auteur, aujourd'hui oublié, le sieur de L'Estang, s'était contenté d'étudier les traductions qui passaient alors pour les modèles du genre, et d'ériger en règles les principaux procédés qu'il y rencontrait. Malgré l'intervalle qui sépare cet ouvrage de la traduction d'Amyot, malgré la différence que l'on a souvent — parfois trop fortement — indiquée entre la méthode des « translateurs » du XVIe siècle et celle des « traducteurs » du XVIIe (2), il serait

(1) Cf. Rich. Copley Christie, *Estienne Dolet*, trad. Stryenski, p. 504-506.

(2) Cf. H. Becker, *Louys le Roy*, Paris, 1896, in-8° ; E. Cougny, *Guil. du Vair*, Paris, 1857, in-8° ; A. de Blignières, *Essai sur Amyot*, Paris, 1851, in-8° ; Hennebert, *Essai sur les traductions françaises d'auteurs grecs et latins aux XVIe et XVIIe siècles*, Gand, 1858, in-8°. — D'une manière générale, l'opinion de M. Harmand (*Essai sur G. de Brébeuf*, p. 160) nous semble beaucoup plus exacte et d'une nuance plus juste : « On a fait observer avec raison, dit-il, que les traducteurs du XVIe siècle surpassaient par la science et la fidélité de l'interprétation leurs con-

regrettable de nous priver d'un rapprochement curieux entre les règles des théoriciens et les habitudes des traducteurs. D'ailleurs, si une traduction de Perrot d'Ablancourt diffère essentiellement d'une traduction de Blaise de Vigenère, si même les principes exposés par ces deux écrivains dans leurs Préfaces semblent au premier abord dénoter deux conceptions assez diverses de leur rôle, il n'en est pas ainsi des préceptes généraux que les théoriciens émettaient sur un art qu'eux-mêmes n'exerçaient pas. N'ayant point à se justifier des licences et des infidélités commises, ils étaient à l'aise pour proclamer des principes que le désir du succès ou « le goût du Louvre » leur eût fait abandonner dans la pratique. C'est ce qui explique que nous puissions retrouver à plus d'un siècle de distance dans le traité de l'Estang, une bonne partie des règles que — sciemment ou non — Amyot a suivies dès 1542-1546 dans sa traduction de Plutarque : nous signalerons en leur lieu ces rapprochements.

L'ORDRE DES MOTS ET L'ORDRE DES IDÉES

La première préoccupation que doit avoir aujourd'hui un traducteur est de conserver l'ordre de l'original. Au XVIe siècle, cette tâche était d'autant plus aisée que la langue française n'avait pas encore abandonné complètement sa souplesse primitive et que la

frères du XVIIe siècle. Mais on ne peut reprocher à ceux-ci que d'avoir suivi logiquement les conséquences des principes établis : par un mouvement naturel des esprits, les auteurs et le public s'accoutumaient à considérer un ouvrage de ce genre comme une sorte d'imitation. »

réduction à un cas unique, quoique accomplie depuis longtemps, n'avait pas encore eu pour conséquence d'astreindre notre construction à un ordre stéréotypé et monotone, incapable d'exprimer les nuances de pensée ou les intentions artistiques de l'auteur (1). Quelques traducteurs du XVIe siècle, Blaise de Vigenère, par exemple, ont su profiter de cette heureuse liberté pour rendre avec plus de fidélité les finesses de leurs textes. Mais ces exemples sont rares, et Dolet lui-même se montre peu exigeant sur ce point : « C'est, dit-il, superstition trop grande (diray-je besterie ou ignorance), de commencer sa traduction au commencement de la clausule : mais si, l'ordre des mots perverti, tu exprimes l'intention de celuy que tu traduis, aulcun ne t'en peut reprendre. » Amyot, nous allons le voir, profite souvent de cette permission. Mais avant de critiquer ses libertés sur ce point, il est juste de relever les passages, assez rares d'ailleurs, où il s'est visiblement proposé de conserver l'ordre du grec, ce qui, pour le dire en passant, ne l'a jamais mal servi.

Par ex. éd. 1559, fol. 252, I (je cite toujours la traduction du manuscrit) :

(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7)
ἦν δὲ τότε τοῖς Ἀχαιοῖς ὁ πόλεμος.

(2) (1) (3) (4) (5) (6)
« or avoient pour lors les Achæiens la guerre. »

(1) Sur la liberté de construction au XVIe siècle, cf. surtout Benoist, *La syntaxe française de Palsgrave à Vaugelas*, Paris, 1877, in-8° ; Huguet, *La syntaxe de Rabelais*, Paris, 1894, in-8° ; Brunot, *Hist. de la langue franç.*, Paris, in-8°, t. I, p. 480-482 et t. II, p. 479 et suiv., et Philippsthal, *Die Wortstellung in der Franzoesischen Prosa des 16ten Jahrhunderts*, Hall, 1888, in-8°.

252, K. (1) εἰς ἀξίωμα... (2) ἐκ ταπεινοῦ... (3) συναγαγὼν καὶ πολιτευσάμενος...

« (1) éleva la communauté des Achæiens en quelque dignité... (2) car paravant luy c'estoit bien peu de chose... (3) et Aratus fut celuy qui premier les allia ensemble et y establit... »

Remarquons qu'ici l'ordre du grec — reproduit par Amyot — est un ordre oratoire, et que la disposition logique eut été ἐκ ταπεινοῦ... συναγαγὼν... εἰς ἀξίωμα...

252, E. ἀφελεῖν γὰρ οὐκ ἦν παντάπασιν ἐκ πολλοῦ νοσούντων « τὸν κενὸν καὶ μάταιον ζῆλον ». ἐσθῆτας ἀγαπώντων...

« car de leur oster du tout *une vaine et folle accoustumance qu'ilz avoient aprise*, il estoit impossible, pour ce que c'estoit ung mal qui les tenoit de trop long temps qu'ilz aimoient à estre sumptueusement vestuz... »

L'ordre du grec n'a pas été entièrement observé, puisque le membre de phrase souligné remplit dans le français une fonction différente : néanmoins la préoccupation de fidélité est évidente et très méritoire.

J'en dirai autant du passage suivant :

251, H. ὥστε τὰς κατ᾽ οὐλαμὸν ἐπιστροφὰς καὶ περισπασμοὺς (καὶ τὰς καθ᾽ ἵππον ἐπιστροφὰς καὶ κλίσεις) (1) ἀπειργάσατο καὶ συνείθισεν, ὡς ἑνὶ σώματι κινουμένῳ καθ᾽ ὁρμὴν ἑκούσιον ἐοικέναι τὴν ὅλου τοῦ συστήματος ἐν ταῖς μεταβολαῖς εὐχέρειαν.

« tellement que s'il falloit que leur squadron tournast à demy à gauche ou à droicte, ou qu'il feit

(1) Ce membre de phrase est omis dans la traduction manuscrite.

le tour entier, ilz y estoient si duits et si bien appris qu'il sembloit proprement à les veoir que ce ne fust qu'un corps solide de tout le squadron qui se remuast de luy mesme, tant ilz se mouvoient aisément et tous ensemble sans rompre leur ordre toutes fois et quantes qu'il falloit tourner d'ung costé ou d'aultre. »

Dans cette phrase le changement de construction n'a d'autre but que le maintien de l'ordre grec. Il en est de même de la phrase suivante :

258, K. ἐπεὶ δὲ τὸν στρατηγοῦντα τῶν Ἀχαιῶν Λύσιππον οὐκ ἔπειθεν βοηθεῖν τοῖς Μεσσηνίοις... φάσκοντα.

« Si s'en alla vers Lysippus le capitaine général des Achæiens en ce temps là, luy remonstrer qu'il debvoit aller secourir les Messeniens, lequel luy feit responce... »

Mais, nous l'avons dit, ces exemples sont en somme assez rares, et bien plus fréquemment nous constatons chez Amyot un médiocre souci de conserver l'allure de l'original. Ce sont ces divers cas que nous allons examiner.

Souvent l'ordre du grec est « perverti » sans raison suffisante :

249, C. « μάλιστα τῶν καθ' ἑαυτοὺς » ἐπὶ πολιτείαν καὶ πράξεις προαγαγόντες,

« employoient ce qu'ilz avoient appris en l'estude de la philosophie au gouvernement de la chose publique et maniement de grandz affaires *autant ou plus que nulz autres de leur temps.* »

Ici pourtant l'idée qu'exprime μάλιστα τῶν καθ' ἑαυτους, étant rejetée à la fin de la phrase, garde encore

un peu de sa force ; il n'en est pas de même des phrases suivantes, où l'intention de l'auteur grec semble avoir échappé au traducteur :

254, B. τῆς πατρίδος… πολεμουμένης… ᾔτει.
« il s'y en alla au temps que le tyran Onabis… »

255, K. ὅσοι δὲ ἦσαν ὑπὸ τῶν τυράννων ἀποδεδειγμένοι πολῖται τῆς Σπάρτης, μετῴκιζεν ἅπαντας.
« contraignant d'aller habiter aultre part en Achaie tous ceulx à qui les tyrans avoient ottroyé privilége de naturalité et droict de bourgeoisie. »

256, G. νέμεσίς τις ὥσπερ ἀθλητὴν εὐδρομοῦντα, πρὸς τέρματι τοῦ βίου κατέβαλεν.
« celle deesse Nemesis qui venge les faictz et dictz presumptueux des hommes le rua et prosterna par terre près de la fin de sa vie, comme ung gentil coureur qui seroit desja approché bien près du but de sa carrière. »

Dans cette dernière traduction la comparaison perd une partie de son charme à être exprimée après l'idée qu'elle précédait en grec.

Mais ce ne sont pas seulement les nuances de pensée ou de sentiment que la traduction d'Amyot trahit trop souvent ; elle bouleverse parfois l'ordre de toute la phrase, soit pour sacrifier aux habitudes que commençait à contracter notre langue, soit même sans aucune raison apparente. En voici des exemples :

252, A. καὶ τῶν κύκλῳ πόλεων τὰς μὲν ἐκ τοῦ βοηθεῖν καὶ συνελευθεροῦν ἀπὸ τῶν τυραννικῶν ὑπολαμβάνοντες, τὰς δὲ ὁμονοίᾳ καὶ πολιτείᾳ καταμιγνύντες εἰς ἑαυτούς, ἓν σῶμα… κατασκευάσαι διενοοῦντο…
« et puis tirerent à leur ligue les aultres villes qui

sont alentour d'eulx les unes en leur portant confort et aide pour les delivrer de l'oppression des tyrans. Et les aultres d'elles mesmes s'y venoient rendre et renger pour la grande legalité de leur police et maniere de gouverner, et avoient intention de reduire par ce moyen... en ung corps. »

254, G. πλὴν Ἐπαμεινώνδαν μὲν ἔνιοι λέγουσιν ὀκνοῦντα γεῦσαι τῶν κατὰ θάλασσαν ὠφελειῶν τοὺς πολίτας ὅπως αὐτῷ μὴ λάθωσιν ἀντὶ μονίμων ὁπλιτῶν κατὰ Πλάτωνα, ναῦται γενόμενοι καὶ διαφθαρέντες, ἄπρακτον ἐκ τῆς Ἀσίας καὶ τῶν νήσων ἀπελθεῖν ἑκουσίως.

« Combien que aulcuns veulent dire quant à Epaminundas, qu'il s'en retourna tout de gré de l'Asie et des îles sans rien faire ny exploicter, ne voulant point faire gouster à ses citoiens les grands proffictz et emolumens de la marine, de peur que au lieu de bons hommes de guerre et hardyz combattans, ilz ne devinssent petit a petit mariniers corrompuz ainsy comme dict Plato. »

255, A. ἐπεὶ δὲ οὐ πρὸς τὴν πόλιν ἑώρα φεύγοντας, ἀλλὰ τῆς χώρας, ἄλλον ἄλλῃ διασπειρόμενον, ὑλώδης δὲ καὶ περίβουνος ἦν πᾶσα καὶ δύσιππος ὑπὸ ῥείθρων φαράγγων, τὴν μὲν δίωξιν ἐπέσχεν καὶ... κατεστρατοπέδευσεν ἔτι φωτὸς ὄντος.

« Et voyant qu'ilz ne fuyoient pas tout droict vers la ville, ains s'escartoient parmys les champs les ungs deça les aultres delà, il feit sonner la retraite et deffendit que l'on ne les chassast plus pour autant que en tout ce quartier là il n'y avoit que boys et que c'est ung pays montueux, bossu et malaisé à gens de cheval pour les vallées, ruisseaux et fondrieres qu'il faloit passer, au moien de quoy il se logea qu'il estoit encore grand jour... »

Il est juste d'ailleurs d'ajouter qu'à côté des exemples de cette dernière catégorie on en rencontre d'autres, et en assez grand nombre, où la modification de l'ordre du grec s'explique et se justifie par le désir de donner à la phrase française plus de logique et de clarté ou de conserver aux différents membres la place que chronologiquement ils doivent occuper.

P. ex. 252, F. ἔπεισε καὶ παρώρμησε.
« il les enhorta et persuada. »

Cette interversion des deux mots grecs s'explique assez par la liaison de cause à conséquence qui unit les idées exprimées par eux.

253, I. τὰς κλίμακας ἀφέντες ἤδη προσηρεισμένας τοῖς τείχεσιν.
« Les Bœotiens, qui avoient desja dressé leurs eschelles contre les murailles, les laissèrent là. »

Notons pourtant qu'ici le texte marquait peut-être une légère nuance que le français n'a pas rendue.

253, G. παρὰ δὲ τὰς μάχας καὶ τοὺς κινδύνους, ὥσπερ οἱ πῶλοι τοὺς συνήθεις ἐπιβάτας... οὕτως ἡ δύναμις τῶν Ἀχαιῶν... ἠθύμει...
« Et tout ainsy que les jeunes poulains... ainsy quand ce venoit aux dangers l'armée des Achæiens n'avoit point de cueur... »

Notre traducteur se conforme en cela au précepte qu'énoncera plus tard le sieur de L'Estang (1) : « Quand il y a plusieurs noms ou plusieurs verbes

(1) *Op. cit.*, p. 170 sqq.

dans une même période, il faut toujours les ranger selon l'ordre du temps que les choses arrivent sans avoir égard à la disposition du latin. »

Par ce souci de l'ordre logique, en effet, Amyot est en avance sur beaucoup de ses contemporains et il annonce les traducteurs du XVII[e] siècle ; M. Harmand relève la même habitude chez Brébeuf, le traducteur en vers de la Pharsale (1) : « Il remanie l'ordre des idées, la succession des phrases, suivant certaines préoccupations étrangères à Lucain ; il s'applique à unir par un lien logique les diverses parties d'un développement ; son imagination ardente n'exclut pas ce soin qui lui est commun avec le XVII[e] siècle tout entier... Partout on observe cette préoccupation d'embrasser tout un développement dans l'ensemble et dans le détail, de rattacher par un lien logique les diverses parties d'un épisode. »

Ce désir de dégager la succession chronologique ou logique des différents faits exprimés par l'auteur grec est encore très visible dans la traduction suivante :

254, H. πρὸς ταῦτα γινώσκων, καταφρονοῦντας αὐτοῦ τοὺς πολεμίους, ὡς παντάπασιν πεφευγότος ἐκ τῆς θαλάττης, καὶ πολιορκοῦντας ὑπερηφάνως τὸ γύθιον, εὐθὺς ἐπέπλευσεν αὐτοῖς οὐ προσδοκῶσιν, ἀλλ' ἐκλελυμένοις διὰ τὴν νίκην.

« Pour ceste roupte les ennemys l'eurent en grand mespris et estimerent qu'il s'en seroit totalement fouy et leur auroit quitté la domination de la mer. Si allerent fierement mettre le siege devant

(1) *Essai sur G. de Brébeuf*, ch. III, notamment p. 170, et p. 192.

la ville de Gythium. Dequoy Philopœmen adverty embarqua ses gens incontinent et les vint surprendre... »

Nous voyons par ces quelques exemples qu'Amyot ne s'asservit pas en général à l'ordre de son texte : souvent il le modifie inconsciemment, souvent aussi il le corrige pour rendre l'idée qu'il exprime ou le fait qu'il énonce plus logique ou plus clair. Dans les deux cas on peut dire qu'il considère sa traduction comme une œuvre originale.

LA CONSTRUCTION DE LA PHRASE ET LA HIÉRARCHIE DES PROPOSITIONS

Est-il plus fidèle ou plus scrupuleux vis-à-vis de la construction du grec (1)? « L'office d'un propre traducteur, dira-t-il en 1559 (2), ne gist pas seulement à rendre fidèlement la sentence de son autheur, mais aussi à adombrer la forme du style et maniere de parler d'iceluy, s'il ne veut commettre l'erreur que feroit le peintre, qui aiant pris à pourtraire un homme au vif le peindroit long, là où il seroit court, et gros là où il seroit gresle, encore qu'il le feist naïfvement bien ressembler du visage. » — On ne saurait mieux dire ; mais de tels préceptes sont difficiles à mettre en pratique, surtout lorsqu'il s'agit de traduire en français un auteur comme Plutarque dont la « façon

(1) On a pu voir, dans les exemples qui précèdent, que parfois le désir même de reproduire l'ordre de la phrase grecque amenait notre traducteur à en modifier la structure et la subordination.

(2) Préface de la traduction des *Vies*.

d'escrire » est « plus aiguë, plus docte et pressée que claire, polie ou aisée ». On sait en effet que, même aujourd'hui, le français est incapable de rendre la concision des langues anciennes; cette incapacité était encore plus manifeste au XVIe siècle : seuls alors les « despumeurs de verbocination latiale » pouvaient rivaliser sur ce point avec les auteurs de l'antiquité (1). Mais Amyot n'est pas de ceux-là : il n'emploie que le pur français, le naïf langage, comme dit Montaigne, et il lui faut en conséquence allonger singulièrement les phrases de son modèle. Nous verrons d'ailleurs, dans la suite de cette étude, qu'il le fait même parfois sans raison. Aussi lui est-il souvent difficile de traduire telles quelles les multiples subordonnées du grec qui aboutiraient en français à une phrase interminable et par suite obscure (2).

Sans doute, Amyot a parfois essayé de faire passer dans sa traduction cette structure un peu enchevêtrée de l'original et il a soin de prévenir lui-même ses lecteurs que peut-être on ne trouvera « le langage de ceste translation si coulant comme l'on a fait de quelques autres siennes qui de pieça sont entre les mains des hommes. » En effet, on y rencontre certaines phrases dans lesquelles la subordination du grec a été fidèlement rendue.

(1) C'est parfois le défaut de Blaise de Vigenère, qui, nous l'avons dit, reproduit plus exactement qu'Amyot l'ordre et la construction de ses modèles.

(2) Ajoutons que — comme nous le montrerons plus loin — Amyot évite de même l'emploi des participes présents si fréquents dans le texte grec et si utiles pour resserrer la liaison logique des idées.

P. ex. 256, E. μανίου δὲ τοῦ ῥωμαίων ὑπάτου νενικηκότος μὲν ἀντίοχον αἰτουμένου δὲ παρὰ τῶν ἀχαιῶν, ὅπως ἐάσωσι τοὺς λακεδαιμονίων φυγάδας κατελθεῖν, καὶ τίτου ταὐτὰ τῷ μανίῳ περὶ τῶν φυγάδων ἀξιοῦντος, διεκώλυσεν ὁ φιλοποίμην, οὐ τοῖς φυγάσι πολεμῶν, ἀλλὰ βουλόμενος δι' αὐτοῦ καὶ τῶν ἀχαιῶν, ἀλλὰ μὴ τίτου μὴ δὲ ῥωμαίων χάριτι τοῦτο πραχθῆναι.

« Une aultre fois comme Manius le consul des Romains après avoir vaincu Antiochus requist aux Achaeiens qu'ilz permeissent que les bannitz de Lacedemone peussent retourner en leurs maisons, et Titus Quintius en priast autant en faveur des exilez, Philopœmen l'empescha non pour haine ou pour malveillance aulcune qu'il eust à lencontre des bannitz, mais voulant que cela se feist par son moien et de la seule grâce des Achaiens à celle fin que les restituez ne feussent point tenuz de ce bienfaict à Titus ny aux Romains. »

Mais ces exemples sont assez rares, et le plus souvent la préoccupation constante qu'a notre traducteur de développer en l'expliquant le texte de l'original, l'oblige à transformer une grande partie des subordonnées en principales, ce qui — malgré son souci de rétablir les rapports qui unissent les différentes idées de la phrase, — ne va pas sans faire planer sur cette liaison logique une incertitude fâcheuse.

En voici des exemples :

250, G. ἐπεὶ δὲ προσέπεμψεν αὐτοῖς ὁ κλεομένης εἰς μεσσήνην ἀπελθοῦσιν... ὁρῶν ὁ φιλοποίμην... ἐνέστη.

« Peu de jours apres Cleomenes estant adverty que les Megalopolitains s'estoient retirez en la ville de Messane, leur envoya dire... et adonc voyant Philopœmen... il les en destourna. »

250, I. ἐπεὶ δὲ ἀντίγονος ὁ βασιλεὺς βοηθῶν ἐπὶ τὸν κλεομένην μετὰ τῶν ἀχαιῶν ἐστράτευσεν καὶ τας περὶ σελλασίαν ἄκρας καὶ τὰς ἐμβολὰς κατέχοντος αὐτοῦ, παρέταξε τὴν δύναμιν ἐγγὺς, ἐπιχειρεῖν καὶ βιάζεσθαι διανοούμενος, ἦν μὲν ἐν τοῖς... φιλοποίμην.

« Depuis, comme le Roy Antigonus fust venu... et que Cleomenes eust occupé... le Roy Antigonus rengea son armée... Philopoemen estoit lors (1)... »

253, I. οἱ βοιωτοὶ δὲ πολιορκοῦντες... λόγου προσπεσόντος αὐτοῖς, ὃς οὐκ ἦν ἀληθὴς φιλοποίμενα βοηθοῦντα... ἐγγὺς εἶναι... ᾤχοντο...

« et les Bœotiens ayans mis le siège devant la ville... il se sema ung bruit en leur ost que Philopœmen venoit au secours de la ville... ; ce qui n'estoit pas vrai ; mais neantmoins les Bœotiens... se meirent incontinent tous à la fuytte. »

255, G. ἐπεὶ δὲ πάλιν τοὺς λακεδαιμονίους νεωτερίζειν ἀκούσας ὁ στρατηγὸς τῶν ἀχαιῶν διοφάνης, ἐβούλετο κολάζειν, οἱ δὲ εἰς πόλεμον καθιστάμενοι, διετάρασσον τὴν πελοπόννησον, ἐπειρᾶτο πραΰνειν καὶ καταπαύειν τὸν διοφάνη τῆς ὀργῆς ὁ φιλοποίμην.

« Quelque temps après les nouvelles vindrent au capitaine des Achæiens qui pour lhors estoit Diophanes, que les Lacedemoniens se remuoient et attentoient de faire quelque nouvelleté : parquoy Diophanes capitaine general s'apprestoit pour leur en faire repentir et les punir ; d'aultre costé aussy les Lacedemoniens voyantz le grand danger qui leur pendoit sus leurs testes se tenoient tous prèstz en armes pour soubtenir

(1) Ici d'ailleurs il semble bien que le premier coupable soit Guarino, d'autant plus inexcusable qu'il écrit en latin : « Postea vero Antigonus... ductavit... Quo Sellasia... occupante.... Antigonus instruxit... Erat autem... Philopœmen... »

la guerre, et troubloient entierement tout le Peloponnese ; parquoy Philopœmen se meit en debvoir d'adoulcir les choses et appaiser l'ire et fureur du capitaine Diophanes. »

256, C. ἐπεὶ δὲ νικήσαντες οἱ ῥωμαῖοι τὸν ἀντίοχον ἐνεφύοντο τοῖς ἑλληνικοῖς μᾶλλον ἤδη, καὶ περιεβάλλοντο τῇ δυνάμει τοὺς ἀχαιούς, ὑποκατακλινομένων αὐτοῖς τῶν δημαγωγῶν, ἡ δ' ἰσχὺς ἐπὶ πάντα πολλῇ μετὰ τοῦ δαίμονος ἐχώρει, καὶ τὸ τέλος ἐγγὺς ἦν, εἰς ὃ τὴν τύχην ἔδει περιφερομένην ἐξικέσθαι, καθάπερ ἀγαθὸς κυβερνήτης πρὸς κῦμα διερειδόμενος ὁ φιλοποίμην, τὰ μὲν ἐνδιδόναι καὶ παρείκειν ἠναγκάζετο τοῖς καιροῖς, περὶ δὲ τῶν πλείστων διαφερόμενος τοὺς τῷ λέγειν καὶ πράττειν ἰσχύοντας, ἀντισπᾶν ἐπειρᾶτο πρὸς τὴν ἐλευθερίαν.

« Quant les Romains eurent deffaict Antiochus ilz commencerent de plus en plus a gaigner et ancrer sus les Græcz de sorte que leur empire environnoit desja les Achæiens de tous costez, mesme les gouverneurs des villes se rengeoient et s'inclinoient fort soubz eulx, pour s'insinuer en leur bienveillance et desja tendoit la puissance de l'Empire Romain le grand cours avec la faveur de fortune à la monarchie du monde universel, et approchoit bien fort le but où les Dieux vouloient tout faire tourner. Si estoit Philopœmen (comme ung bon pilote qui resiste le plus qu'il peult à la violence des undes) contrainct quelquefois de fleschir et ceder au temps, mais neantmoins en la plus grande partie des affaires il leur contrarioit tousjours et taschoit de tirer à sa corde tous ceulx qui avoient authorité pour leur beau parler ou leur bien faire entre les Achæiens (1). »

(1) Dans le cours d'un récit, où la hiérarchie des idées et des faits a moins de valeur, et où les intentions de l'auteur sont plus rares, l'indé-

Dans tous ces exemples — dont nous aurions pu allonger la liste, déjà fastidieuse — tandis que le grec s'attachait à mettre en lumière, au milieu des détails circonstanciels, une idée ou un fait important, qui le plus souvent se reliait étroitement à la phrase précédente, le français semble mettre sur le même plan idée essentielle et détails accessoires, par une absence à peu

pendance du traducteur nous gêne moins, et même, le plus souvent, elle passe inaperçue pour qui n'a pas sous les yeux le texte grec. Nous en avons un exemple dans la phrase suivante où, au lieu de trois principales du grec, le français en présente six ou sept :

256, H. κἀκεῖθεν εὐθὺς ἐβοήθει, τοὺς ἱππεῖς ἀναλαβών, οἵπερ ἦσαν ἐνδοξότατοι μὲν τῶν πολιτῶν, νέοι δὲ κομιδῇ, δι᾽ εὔνοιαν τοῦ φιλοποίμενος καὶ ζῆλον ἐθελονταὶ συστρατεύοντες. ἱππασάμενοι δὲ πρὸς τὴν μεσσήνην, καὶ περὶ τὸν εὐάνδρου λόφον ἀπαντῶντι τῷ δεινοκράτει συμπεσόντες, ἐκεῖνον μὲν ἐτρέψαντο, τῶν δὲ πεντακοσίων, οἳ τὴν χώραν τῶν μεσσηνίων παρεφύλαττον, ἐξαίφνης ἐπιφερομένων καὶ τῶν πρότερον ἡττωμένων, ὡς τούτους κατεῖδον, αὖθις ἀνὰ τοὺς λόφους ἀθροιζομένων, δείσας ὁ φιλοποίμην κυκλωθῆναι καὶ τῶν ἱππέων φειδόμενος, ἀνεχώρει διὰ τόπων χαλεπῶν...

« Et de là se partit incontinent pour aller contre Dinocrates, et prit seulement avec luy les gens de cheval megalopolitains qui estoient tous les plus riches et les plus nobles de la ville, mais tous fort jeunes, lesquelz pour l'amour qu'ils portoient à Philopœmen et ensemble aussi pour imiter sa vertu, s'estoient volontairement offertz d'aller à ce voyage quant et luy. Si chevaucherent droict vers la ville de Messane tant qu'ilz arriverent à une petite montaigne qui se nomme le col de Evander, là où ilz rencontrerent Dinocrates et combattirent tellement qu'ilz le battirent en fuytte. Mais en ces entrefaictes survindrent soubdainement cinq centz hommes de renfort que Dinocrates avoit lessez pour la garde et deffence de la terre des Messeniens. Ce que voyantz ceulx qui avoient esté rompuz se rallierent et assemblerent par les montaignes et pourtant Philopœmen craignant d'estre environné et voulant espargner ses jeunes gens qu'il avoit amené quant et luy, se retira petit à petit par lieux malaisez et bossus. »

près complète de subordination. Dans ces conditions, l'attention et l'intérêt du lecteur se portant presque instinctivement sur la première principale, il ne peut en saisir le lien avec ce qui précède et il éprouve ensuite une sorte d'hésitation et de gêne lorsqu'il arrive à la proposition qui rend l'idée principale de la phrase grecque.

Mais il serait injuste de généraliser cette accusation qui, d'ailleurs, nous l'avons dit, retombe moins sur Amyot lui-même, que sur la langue qu'il manie ; il convient bien plutôt de relever les passages où notre écrivain se sert de cette liberté qu'il professe à l'égard de la construction grecque, pour introduire dans sa traduction une clarté et une logique qui n'existaient pas dans l'original.

P. ex. 254, F. ἐν δὲ κρήτῃ συνεπολέμει... « οὐχ ὡς » πελοποννήσιος ἀνὴρ... ἀλλὰ τὸ κρητικὸν ἦθος « ἐνδὺς... » ἀπέδειξεν...

« Mais durant le temps qu'il feit la guerre en Candie... *il ne s'y porta point* en Peloponnesien ...ains *se transforma* es mœurs des Candiots... Et leur monstra... »

Ici l'initiative du traducteur est d'autant plus remarquable que, jusqu'au début du XVIIe siècle, les écrivains français, — suivant en cela, sans le savoir, une habitude du grec, — ne se feront aucun scrupule de rendre par une proposition relative ou par un participe, l'idée essentielle d'un développement.

252, I. καὶ τὰ ὅπλα τοῖς σώμασιν ἐγίνετο χειροήθη καὶ κοῦφα, μεθ' ἡδονῆς διὰ λαμπρότητα καὶ κάλλος ἁπτομένων

καὶ φορούντων ἐναγωνίσασθαί τι βουλομένων. καὶ διακριθῆναι τάχιστα πρὸς τοὺς πολεμίους.

« Et si par l'exercice trouvoient leurs armeures plus aisées et plus legeres, si que du plaisir qu'ilz prenoient à les veoir et manier à cause de leur beauté et enrichissement, ilz ne demandoient qu'à les essaier et employer en quelque combat contre leurs ennemys. »

Dans cette phrase, à la simple coordination des trois participes grecs mis pour ainsi dire sur le même plan, le traducteur a eu le mérite de substituer une hiérarchie logique qui peut-être n'était pas dans la pensée de l'auteur, mais qui se dégage presque d'elle-même des idées qu'il exprime.

Cet exemple nous amène à dire quelques mots de la manière dont Amyot traduit certaines particules de coordination du grec. La principale est le mot καὶ : la phrase précédente vient de nous montrer qu'il savait, pour la rendre, trouver en s'inspirant du contexte, l'expression la plus capable d'indiquer la liaison logique des mots ou des membres de phrase que le grec se contentait de coordonner par cette conjonction. En voici d'autres exemples :

251, K. παίει καὶ καταβάλλει.

« luy donna *tel coup*... qu'il le porta mort par terre. »

251, K. ἐκ ταπεινοῦ καὶ διερριμμένου κατὰ πόλεις.

« c'estoit bién peu de chose *à cause* que les citez d'Achaïe divisées... faisoient leurs affaires chascune à part soy... »

253, A. χωρεῖν... καὶ παραρρηγνύναι.

« tirer... *pour* tascher à les rompre. »

255, B. ἐπὶ τούτοις ἀγαπώμενος καὶ τιμώμενος ἐκπρεπῶς ὑπὸ τῶν Ἑλλήνων ἐν τοῖς θεάτροις.

« pour lesquelz actes Philopœmen estoit merveilleusement aimé et estimé de toutz les Græcz *de sorte qu*'ilz luy faisoient de bien grands honneurs par tous les Theatres et Assemblées. »

Mais c'est surtout, comme il est naturel, au début des phrases que notre traducteur s'attache à rendre toute la valeur logique de la conjonction καί.

250, E. καί = Et pour ce.
250, F. καί = tellement que.
250, K. καί = cependant.
251, C. καί = d'autre costé.
251, E. καί = si, (= en conséquence), etc., etc. (1).

Un autre mode de coordination très fréquent en grec et en particulier chez Plutarque, est la corrélation μέν... δέ... Dans bien des cas, d'ailleurs, on chercherait vainement la valeur logique de cette opposi-

(1) Remarquons à ce propos qu'au XVIe siècle notre conjonction « et » a elle-même une signification plus étendue qu'aujourd'hui, et qu'elle peut parfois devenir un équivalent de « en conséquence », « en outre », « pourtant », etc. (elle a encore certaines de ces acceptions de nos jours, dans le langage parlé). Il lui arrive aussi — peut-être précisément pour cette raison — d'unir deux idées d'ordre différent et de former ainsi des constructions qui nous paraissent bizarres et incorrectes, mais qui donnent à l'expression des nuances que nous obtiendrions difficilement aujourd'hui. L'idée de la coordination pure et simple semble tellement alors, si j'ose ainsi parler, au dessous de la fonction propre de « et » que l'on essaie parfois dans ce cas de supprimer cette conjonction et d'employer l'asyndète. C'est précisément ce qu'avaient fait jadis les Grecs avec καί, et pour les mêmes motifs.

tion, et l'on pardonne sans peine à Amyot de l'avoir négligée, p. ex. :

253, K. ἐτύγχανε μὲν ἰδιώτης ὢν τότε ὁ Φιλοποίμην... ἐπεὶ δὲ Λύσιππον οὐκ ἔπειθεν...
« Philopœmen pours lhors estoit homme privé... ...si s'en alla... »

254, B. ὥστε τοῖς μὲν τείχεσιν ἐνοικεῖν, σπείρειν δέ...
« de se retirer... au-dedans de leurs murailles et semer... »

Mais lorsque l'opposition n'est pas purement verbale, on est en droit d'attendre du traducteur un équivalent exact des deux corrélatifs grecs : et sans doute Amyot sait les rendre parfois avec vigueur, comme dans la phrase suivante :

252, G. ἡ μὲν γὰρ ἐν τοῖς ἄλλοις... ἡ δ' εἰς τὰ τοιαῦτα...
« car il est bien vrai que le... mais au contraire le... »

Pourtant il faut avouer que ces exemples sont peu nombreux et que la particule μέν est rarement rendue dans la traduction d'Amyot. En revanche, il n'est pas rare que le deuxième membre de l'opposition y soit exprimé très fortement et que le δέ du grec se gonfle pour ainsi dire jusqu'à devenir un véritable chaînon du raisonnement ou du récit.

249, H. τοῦ δ' ἤθους.
« mais pour rechercher de plus près quelle estoit sa nature. »

252, C. προσμίξαντες δὲ τοῖς πολεμίοις...
« mais quant ce venoit à joindre de près... »

253, K. ὀνάβιδος δὲ...

« une aultre fois, comme Onabis... »

Une des traductions les plus fréquentes de la particule δέ chez Amyot est l'expression « là où » (1) qui, soit qu'elle ait la valeur actuelle du locatif, soit qu'elle signifie, comme il arrive si souvent au XVIe siècle, « tandis que », est essentiellement propre à souligner les relations et les rapports logiques des différents membres de phrase.

Il n'est pas nécessaire, d'ailleurs, que le grec emploie une conjonction pour qu'Amyot insiste sur cette liaison des idées et des faits entre eux : nous trouvons dans sa traduction de nombreux passages tels que ceux-ci :

252, A. πτολεμαῖον, εἶτ' αὖθις ἀντίγονον.

« *premièrement* au Roy Ptolomæus, et depuis à Antigonus... »

254, E. οὐκ εἴασεν.

« ne voulut touttefois souffrir... »

Mais ces exemples rentrent déjà dans une autre partie de notre étude, que nous allons aborder, celle des additions. Elles sont si nombreuses et si variées qu'il nous faut tout d'abord les classer ; nous étudierons donc successivement sous ce titre :

1° Les additions explicatives logiques ;

2° Les additions explicatives historiques ;

3° Les traductions développées ;

4° Les redoublements d'expression ;

(1) Cf. 250 A, 251 B, 251 F, etc.

en subdivisant encore, s'il est nécessaire, chacun de ces groupes.

ADDITIONS EXPLICATIVES LOGIQUES

« Ce qui me semble trop brief ou trop obscur, je le alongiray en exposant par mots et par sentence » : ainsi s'exprime Laurent de Premierfait au début de sa traduction du « de Senectute ». Il est peu de principes qu'Amyot ait aussi fidèlement observés. Les additions explicatives logiques ne sont, du reste, chez lui, qu'une extension de ce que nous avons étudié plus haut. Elles ont pour but de donner plus de cohésion au développement, soit en en rapprochant les divers éléments, soit en soulignant les rapports qui les unissent.

Un des moyens les plus faciles pour obtenir ce résultat est la substitution du pronom relatif au démonstratif. En voici deux exemples entre tant d'autres :

252, G. ἡ δ' ὄψις αὕτη.
« desquelles choses la vue... »

255, B. ἐπὶ τούτοις...
« pour lesquelz actes... »

La langue du XVe et du XVIe siècle se prêtait fort bien à cette tournure que l'on rencontre chez bon nombre de traducteurs, préoccupés du même souci qu'Amyot (1).

(1) Pour en prendre un exemple, Robert Gaguin dans ses Commentaires traduit « eæ res... perferuntur » par « laquelle chose fut... rapportée. » Cf. traduction des *Commentaires de César*, éd. Galiot Du Pré, in-16, sans date, p. 350.

Mais si cette traduction a le mérite d'insister sur la liaison logique de la phrase, elle n'en augmente pas en revanche la clarté, et nous avons vu jusqu'ici que logique et clarté étaient chez Amyot deux préoccupations constantes. Pour les satisfaire l'une et l'autre, il remplacera les démonstratifs ou les adverbes, non plus par des relatifs, mais par les substantifs où les propositions qu'ils représentent.

Ainsi : 251, E. ἐκ τούτου.

« C'est exploict d'armes avec le tesmoignage du Roy. »

252, H. ἡ δ' εἰς τὰ τοιαῦτα.

« la pompe et sumptueux appareil en equipage de guerre. »

253, C. ἔνθα.

« ainsy comme ilz estoient en cest estrif(1). »

Il exprimera de même dans des cas analogues les idées que le grec sous-entendait, les jugeant faciles à suppléer d'après le contexte.

P. ex. 249, G. θεασάμενος.

« le trouva ainsy embesongné. »

Toutes ces additions, qui sont inutiles pour l'intelligence du texte, n'ont d'autre but que de ne pas nous laisser perdre de vue un instant la suite des idées.

Il convient de noter à ce propos une habitude assez

(1) Cf. Robert Gaguin, loc. cit. : *ibi* = et quand il fut là venu.

curieuse de notre traducteur, qui consiste à employer, pour rappeler un objet ou un fait déjà exprimé, les mêmes termes dont il s'est servi pour l'introduire dans son récit. Dans certains cas, où la précision est nécessaire, cela nous choque peu.

P. ex. 251, C. Après avoir traduit ἡ ἀγκύλη par « une pertuyzane qui se darde avec ung las qui est attaché au meilieu » il rendra τὸ ἔναμμα τῆς ἀγκύλης par « la courroie qui estoit attachée au meilieu de la pertuyzane. »

Mais d'autres exemples sont plus frappants :

253, I. Après avoir traduit τῆς ἐπιβουλῆς par le redoublement « l'aguet et embusche » il emploiera deux lignes plus bas les mêmes termes et traduira

ἐπιγνωσθείσης δὲ τῆς ἐπιβουλῆς

par « mais l'aguet et embusche fut descouverte (1). »

Lors même qu'il ne reprend pas les mêmes termes, Amyot aime à rappeler toutes les fois qu'il parle d'un personnage, ou d'un objet, les indications que le récit antérieur a fournies sur lui.

Ainsi 250, K. οἱ λακεδαιμόνιοι.

« Les Lacedæmoniens qui tenoient les pas des montaignes. »

(1) Cette préoccupation se trahit encore d'une façon curieuse dans une correction de 1559 :

249, F. Amyot avait traduit τῆς ξένης τῆς μεγαρικῆς par « son hostesse megarique ». En 1559 il corrige cette expression en « une siene hostesse en la ville de Megare ». Puis quatre lignes plus bas, ayant à reparler de cette femme, il reprend les termes dont il vient de se servir pour nous la présenter, et écrit (1559) « ceste hostesse siene ».

251, A. τοῖς βασιλικοῖς.

« aux capitaines du Roy qui commandoient la gendarmerie. »

251, D. προεμβαλόντος.

« estoit allé avant le temps commencer la charge avec sa compagnie. »

(Le texte était en effet quelques lignes plus haut αὐτὸς ἐμβάλλει συνεπισπασάμενος τοὺς πολίτας).

252, F. τὰς καθ' ἡμέραν περὶ σῶμα δαπάνας.

« les desordonnées despences qu'ilz faisoient par chascun jour pour leurs personnes tant en habillemens que en service de table. »

(Le grec disait plus haut : ἐσθῆτας ἀγαπώντων περιττὰς.. καὶ περὶ δεῖπνα φιλοτιμουμένων καὶ τραπέζας... mais cela avait déjà été traduit — et développé — par Amyot) (1).

Il arrive même à Amyot — et cela montre bien son désir de clarté — d'expliquer un mot, non plus par ce qui précède, mais par les renseignements qui vont suivre :

P. ex. 249, F. τὴν τῆς ξένης τῆς μεγαρικῆς ἄγνοιαν.

« l'erreur de son hostesse megarique *qui le mescongneut et le prit pour un varlet.* »

(Il y a en effet dans le texte quelques lignes plus bas ces mots οἰομένη τινὰ τῶν ὑπηρετῶν εἶναι, qu'Amyot traduira encore à leur place).

(1) De même R. Gaguin, *loc. cit.*, traduit en s'inspirant des phrases précédentes « urbano motu » par « pour raison de la commotion de la ville de Rome laquelle estoit fort esmeue pour cause de la mort de Claudius ».

Un siècle plus tard de l'Estang sans songer sans doute à Amyot écrira (1) : « Il est quelque fois à propos de parler de ce qui doit suivre avant mesme qu'il en soit parlé. Ce qu'on fait au commencement de la seconde période ou à la fin de la première » et plus loin (2) « Il est quelquefois bon de reprendre au commencement de la période suivante le sens dont on a parlé dans la précédente. »

Parfois ces additions explicatives au lieu d'être empruntées à une phrase précédente ou suivante, sont déduites par raisonnement du contexte. Certaines sont des gloses assez médiocres.

250, B. σχολῆς δὲ οὔσης.

« puis quand il estoit de loisir *en paix ou en treves.* »

254, B. ὥστε τοῖς τείχεσιν ἐνοικεῖν.

« qu'ilz furent contraints de se retirer *ceulx des champs* au dedans de leurs murailles. »

255, B. ὥσπερ ὄρνιθες ἡλίσκοντο (περὶ τὴν πόλιν) εἰς τὰς τῶν πολεμίων χεῖρας καταίροντες.

« ilz se venoient jetter dedans les mains de leurs ennemys et se trouvoient pris ne plus ne moins que les oyseaux *qui viennent donner dedans les retz de l'oiseleur.* »

257, I. ἦν μὲν γὰρ ἐστεφανωμένους ἰδεῖν, ἦν δὲ τοὺς αὐτοὺς καὶ δακρύοντας.

« vous eussiez veu les gentilzhommes couronnez *de laurier pour la victoire* et quant et quant pleurant à chauldes larmes *pour ceste triste mort.* »

(1) *De la Traduction*, p. 203.
(2) Cf. p. 235.

D'autres sont plus intéressantes, parce qu'on y sent le souci de préciser la valeur du détail ou du fait énoncé et sa place dans l'ensemble du récit.

P. ex. 254, H. οὐ γὰρ μόνον ἐν τῇ ναυμαχίᾳ διὰ τὴν ἀπειρίαν ἔλαττον ἔσχεν, ἀλλὰ καὶ ναῦν τινα, παλαιὰν μέν, ἔνδοξον δέ, δι' ἐτῶν τεσσαράκοντα κατασπάσας ἐπλήρωσεν.

« car non seulement il eut du pire à ce combat de mer, pour autant qu'il n'estoit pas bien usité *au fait de la marine*, mais encore *commeit il une aultre tres grande et lourde faulte*, c'est qu'il feit tirer en mer ung vaisseau lequel... »

254, I. ὀλίγαις δ' ὕστερον ἡμέραις, καθ' ὁδὸν ἐν δυσχωρίαις τισὶν ἄφνω τοῦ ὀνάβιδος ἐπιφανέντος αὐτῷ.

« peu de jours après *ceste surprise, comme il menast son armée* par ung chemin fort malaisé, Onabis tout soubdain le vint environner en ung lieu tres dangereux. »

257, F. ἔτυχε μὲν οὖν ἐν τῷ χλαμυδίῳ.

« or estoit Philopœmen, *lhors que l'executeur y entra*, couché... »

258, A. ὡς οὖν συνανεμίχθησαν αὐτοῖς οἱ πρεσβύτεροι...

« mais quant ce vint *à l'entrée de la ville*, que les vieilles gens *d'icelle*... se meslerent... »

Parmi ces additions, provoquées à la fois par le souci de la logique et le désir de la clarté, il en est qui rétablissent véritablement dans la suite du récit ou du raisonnement un chainon que le grec n'avait pas exprimé.

257, E. πολὺν χρόνον ἐπέστησαν ἀνακαλούμενοι τὸν ἄνδρα, καὶ διαδιδόντες ἀλλήλοις λόγον...

« Si s'arresterent ung long temps à l'appeller par son nom, et *voyans que personne ne leur respondoit* ilz commencerent à dire les ungs aux aultres. »

257, H. συνελθόντες εἰς μεγάλην πόλιν, οὐδ' ἡντινοῦν ἀναβολὴν ἐποιήσαντο τῆς τιμωρίας.

« s'assemblerent en la cité de Megalipolis *et là arresterent* que sans aucun delay il falloit venger ceste mort. »

Dans d'autres cas l'addition est encore plus intéressante et plus heureuse, parce qu'elle corrige en quelque sorte le texte grec, en substituant à l'énoncé pur et simple d'un fait objectif, l'indication de l'impression qu'il produit, ou du sentiment qu'il dénote dans l'âme de tel ou tel personnage. Ainsi :

250, H. οὐ γὰρ ἕξειν.

« pour autant *qu'il veoit* qu'il ne pourroit pas... »

251, H. ὅπου πλεῖστοι μέλλοιεν.

« là où *il sçavoit* qu'il se debvoit trouver grande multitude d'hommes. »

256, F. ἤλπιζεν... τοῦ βίου τὸ λοιπὸν αὐτῷ μεθ' ἡσυχίας καταβιῶναι τὰ πράγματα παρέξειν.

« or esperoit-il... (ainsy *comme il voyoit* les affaires de la Græce disposez) qu'il acheveroit ce qui luy restoit de sa vie en paix et tranquillité. »

257, B. ἐπεὶ δὲ τὴν κεφαλὴν ἐπάρας διέβλεψεν, ἀθρόοι περιπεσόντες...

« mais quant *ilz le veirent* lever la teste et ouvrir les yeux ils se jetterent... »

257, F. ἔτυχε μὲν οὖν ἐν τῷ χλαμυδίῳ κατακείμενος οὐ καθεύδων, ἀλλὰ λύπῃ καὶ θορύβῳ κατεχόμενος.

« or estoit Philopœmen... couché, vestu de sa cotte d'armes, non qu'*il eust envie* de dormir mais bien le cueur fort serré de douleur et l'entendement troublé. »

Il convient de rapprocher de cette sorte d'additions deux autres catégories analogues : la première comprend celles qui ajoutent à l'énoncé d'une action celui de la conséquence en vue de laquelle elle est faite ; dans la deuxième se rangent celles qui inversement font précéder l'indication du fait, seule exprimée dans le texte, de la mention d'un fait antérieur qui, généralement, en est la cause.

Voici des exemples de la première :

249, H. *χρημάτων οὐκ εὐπόρει.*
« l'argent *pour les entretenir et fournir* luy failloit souvent. »

252, F. *κατακοπτομένων κυλίκων καὶ θηρικλείων.*
« couppes et vaisseaux d'or et d'argent que l'on rompoit et *mettoit on a la fonte.* »

253, D. *τὰς αἰχμὰς κλινάντες ἐναντίας.*
« pour luy tendre les pointes de leurs picques *et le garder qu'il ne saultast.* »

256, C. *ὑποκατακλινομένων αὐτοῖς τῶν δημαγωγῶν.*
« mesme les gouverneurs des villes se rengeoient et s'inclinoient fort soubz eulx *pour s'insinuer en leur bienveillance* (1). »

(1) Nous ne nous étonnerons pas de voir dans le traité de l'Estang (p. 251) la justification de ces additions : « Il est quelquefois à propos, dit-il, d'exprimer en François l'usage et la fin de quoy servent les choses, ou le sujet pour lequel elles se font, encore que cela ne soit pas dit dans le Latin ».

Les exemples du second groupe sont peut-être encore plus nombreux, nous en citerons quelques-uns :

250, K. πειρωμένων.
« *n'eurent pas la patience d'attendre et s'en allerent* tascher... »

251, G. ἐπὶ τὴν φιλοτιμίαν συνεξορμῶν.
« enhortant... *de bien se monter et se mettre bien en ordre* pour acquerir honneur. »

252, I. ἄθραυστόν τι λαμβάνειν πύκνωμα,
« *elle estoit si bien joincte et serrée* qu'il estoit mal possible de la rompre. »

252, K. τρεψάμενος.
« *donna si rudement sus... que d'arrivée* il les tourna tous en fuytte... »

252, K. ἐγγὺς δὲ τῆς πόλεως παρετάξαντο.
« *Si se rencontrerent* au plus pres de la villé... et là ordonnerent leurs gens en bataille. »

255, G. οἱ δὲ εἰς πόλεμον καθιστάμενοι.
« les Lacedæmoniens *voyantz le grand danger qui leur pendoit sus leurs testes* se tenoient touz prestz en armes pour soubtenir la guerre. »

Signalons enfin, pour mettre un terme à cette première série d'additions, une habitude analogue tres fréquente chez Amyot, et qui consiste à ajouter à un verbe exprimant l'accomplissement d'une action, un auxiliaire inchoatif ou intentionnel. Comme on s'en rendra compte par les citations qui suivent, cette addition a encore pour but de rétablir un chaînon du récit, en supprimant le heurt

qui pourrait résulter de l'énoncé d'une action dont la préparation ou la résolution n'aurait pas été indiquée préalablement au lecteur.

249, K. αὐξόντων.
« *ont soigneusement à l'œil* d'augmenter. »

250, A. ἐξέβαλλεν.
« *il s'efforcea*... d'amortir et esteindre. »

250, C. συνεφαψάμενος.
« *il s'en alloit*... besongner. »

250, I. παρέταξε τὴν δύναμιν.
« *vint* ordonner son armée en bataille. »

cf. la correction de 1559 : 251, B. προσμῖξαι.
msc. : charger.
éd. : aller... charger].

251, A. ἔφραζε.
« il *s'en alla* le remonstrer. »

251, A. περισπᾶν.
« *tascher* à rompre leur rencz. »

253, A. οὐδ᾽ ἐνέστη.
« *ne* s'*efforcea point* de les arrester. »

253, A. παραρρηγνῦναι.
« pour] *tascher* à les rompre. »

253, C. ἐτόλμησε τῇ διαβάσει.
« se *voulut* hazarder de franchir le fossé. »

254, E. οὐκ εἴασεν.
« ne *voulut*... souffrir. »

etc., etc.

Peut-être, d'ailleurs, dans quelques-uns de ces

exemples, faudrait-il attribuer l'addition du premier verbe à un désir d'ampleur et de rythme sur lequel nous reviendrons plus loin.

ADDITIONS EXPLICATIVES HISTORIQUES ET MODERNISATION

Toutes les additions que nous avons groupées sous le nom d'explicatives logiques avaient pour but, nous l'avons vu, d'éclaircir et de préciser une idée par le contexte, soit en rappelant à ce propos les indications éparses dans les phrases voisines, soit en soulignant par un mot ajouté ou par un changement de construction le rapport de cette idée aux idées environnantes. Les additions que nous allons passer en revue sont d'un autre genre : ce n'est plus du contexte que le traducteur les tire, mais de ses connaissances personnelles : nous les désignerons sous le nom d'additions explicatives historiques.

Dans certains cas, il est vrai, la différence est minime ; par exemple pour les noms propres :

ὁ Τίτος est traduit par « Titus Quintus ». (cf. 249, G, 254, F, etc.) : Ἀλεξάνδρου par « Alexandre le Grand. » (250, E.) ; ὁ Ἀντίγονος seul ou ὁ βασίλευς seul, par « le Roy Antigonus » (250, I, 251, B-E, etc.) (1).

(1) Laurent de Premierfait agit de même, ajoutant à son texte tantôt le substantif qualificatif, tantôt le nom propre. (Cf. H. Hauvette, *thes. cit.*, p. 42, note 1).

Parfois même on peut se demander si l'adjonction habituelle du titre au nom propre n'en a pas fait une sorte d'étiquette, qui devient désormais aussi inséparable de ce nom que les fameuses épithètes homériques : c'est le cas, par exemple, de Ὄναβις, qui est presque toujours rendu par « le tyrant Onabis » dans notre manuscrit.

Mais les exemples suivants ont plus nettement le caractère d'une addition explicative historique :

256, G. νέμεσίς τις.

« celle deesse Nemesis *qui venge les faictz et dictz presomptueux des hommes.* »

(Ici d'ailleurs cette addition a aussi une valeur logique.)

250, D. τοῖς εὐαγγέλου τακτικοῖς.

« les livres que Evangelus a escripts *de l'art et maniere de dresser un squadron et comment il faut ordonner une armée en bataille.* »

252, H. τῶν καινῶν ὅπλων παρατεθέντων ἐγγὺς ὑπὸ τῆς ὄψεως.

« Quand *sa mere* luy apporte devant ses piedz les armes nouvelles *qu'elle luy avoit fait faire.* »

(en 1559 il ajoutera encore « *par Vulcain* »).

253, D. τοῦτο ἔχων τὸ σχῆμα, χάλκους ἐν Δελφοῖς ἕστηκεν ὑπὸ τῶν Ἀχαιῶν.

« Les Achæiens puis apres luy feirent dresser une statue de bronze en tel estat, laquelle ilz feirent mettre *au temple d'Apollo* en la ville de Delphi. »

253, E. τῶν νεμείων πανηγύρεως.

« l'assemblée des jeux publics appelés Nemea *que lon celebre en l'honneur d'Hercule non guere loing d'Argos.* »

258, B. ἐν τοῖς περὶ Κορίνθου ἀτυχήμασι τῆς Ἑλλάδος.
« lhors que la ville de Chorinte *fut arse et bruslée.* »

La traduction sera encore allongée en 1559 :

> « lhors que la ville de Corinthe fut arse et destruitte *par les Romains.* »

Bachet de Méziriac, dans son célèbre *Discours sur la traduction* n'a pas manqué de relever cette manie de notre traducteur. « Lorsque Plutarque, dit-il, parle du vent du Zephir, Amiot ajoute, qui est celui du Ponent. Quand le même auteur fait mention de Plutus, incontinent Amiot lui attache cette glose : c'est-à-dire le Dieu des richesses. Si Plutarque dit qu'on célébroit à Rome la fête de Bacchus, Amiot tient son lecteur pour si peu savant qu'il croit être obligé de l'avertir qu'on appelle cette fête les Bacchanales. Là où Plutarque nous apprend que la monnaie des Trœzeniens avait pour marque le trident, Amiot nous instruit par cette belle note : « C'est une fourche à trois fourchons, l'enseigne de Neptune. » Ces remarques et toutes leurs semblables dont la plus subtile n'excède pas la capacité d'un petit écolier de grammaire, tiennent du ridicule quand elles osent paraître dans les écrits d'un si grave et si docte Philosophe. » Nous serons moins sévères pour notre traducteur que le « grave et docte » académicien, si nous songeons à qui s'adressaient soit les manuscrits de dédicace, soit même l'édition de 1559. Ce n'était pas, nous le savons, aux érudits, dont les ridicules préjugés tenaient encore pour méprisable tout ouvrage écrit en

langue vulgaire ; c'était à des courtisans, à de grandes dames (nous avons là-dessus le témoignage de Montaigne). Or on sait que malgré les progrès toujours croissants de l'humanisme, les mignons de Henry II, pas plus que les seigneurs de François Ier n'étaient capables de se passer de la glose la plus enfantine : j'en dirai autant des dames de la cour, et même de la ville, à quelques exceptions près. Amyot s'en rendait bien compte ; et l'on s'expliquerait mal autrement le souci qu'il prend de ne présenter à son lecteur aucun évènement historique, aucune œuvre littéraire, aucun nom géographique comme connu de lui. En voici quelques exemples :

251, I. τῆς περὶ τὸν Λάρισσον ποταμὸν... μάχης.
« *une* bataille, *laquelle se donna* au long du fleuve de Larissus. »

253, F. Πυλάδην τὸν κιθαρῳδὸν ᾄδοντα τοὺς Τιμοθέου Πέρσας.
« le musicien Pylades qui chantoit sus son luc *ung certain poème du poete* Thimoteus, *lequel se nomme* les Perses. »

Cette préoccupation apparaît encore plus clairement dans une correction de 1559.

249, F. τῆς ξένης τῆς Μεγαρικῆς.
ms. : « de son hostesse megarique. » (Il n'en a pas encore parlé).
éd. : « d'une siene hostesse en la ville de Megare. »

Nous avons vu jusqu'ici que deux des principales causes d'additions étaient chez Amyot le désir de précision et d'exactitude, d'une part, et, d'autre part,

le désir de clarté : ce double souci nous explique aussi, je crois, un caractère que l'on a souvent remarqué et critiqué dans la traduction de Plutarque : je veux parler de la transposition des usages antiques en usages modernes plus ou moins équivalents.

Lorsqu'il s'agit d'idées abstraites, l'emploi d'expressions nouvelles ne nous choque pas.

P. ex. 252, F. τὴν φιλοκοσμίαν.

« ce desir qu'ilz avoient d'estre tousjours *mignons et braves.* »

Au contraire pour les termes relatifs aux coutumes et aux fonctions des civilisations antiques, qu'une méthode soi-disant plus scientifique nous fait aujourd'hui conserver intacts dans nos traductions, la transposition nous semble une infidélité.

Elle est peu apparente encore dans une phrase comme celle-ci :

252, D. εἶδος δὲ τάξεως καὶ σχήματος εἰς σπεῖραν οὐκ ἦν σύνηθες.

« et quant à l'art de dresser une bataille, ilz ne sçavoient que c'estoit de faire la limace. »

mais elle nous surprend déjà davantage lorsque nous voyons :

252, D. φάλαγγι.

traduit par « squadron. »

et nous sommes scandalisés de lire :

251, E. pour ἡγεμονίαν.

« une compagnie de gens d'armes. »

ou de voir, dans une autre vie :

> 349, C. Ἀρισταγόρα τῷ τοῦ δήμου γραμματιστῇ.
> devenu « Aristagoras secrettaire d'estat de la chose publique »

ou encore :

> 251, F. l'ἵππαρχος transformé en :
> « capitaine general de la gendarmerie. »

Pourtant laissons un moment de côté les préjugés qu'a fait naître en nous une réaction peut-être excessive contre les « translateurs » d'autrefois, et réfléchissons aux différentes manières de rendre ces idées, la dernière par exemple. — Un traducteur moderne ne manquerait pas d'écrire l'*hipparque* et le sens de ce mot recouvrirait sans doute exactement — et pour cause — celui du terme grec. Mais *hipparque* risquerait fort de n'être compris que de ceux qui connaissent ἵππαρχος et par suite il cesserait d'être une traduction. Nous connaissons trop la conception qu'Amyot se fait de son rôle pour supposer un seul instant que cette solution puisse lui convenir. Il pourrait encore sans doute —, et c'est ce que plus d'un ferait aujourd'hui dans ce cas — employer une expression qui par sa généralité même ne saurait éveiller dans l'esprit du lecteur aucune image infidèle. Mais cela ne répugnerait pas moins à son désir de précision. Entre l'exactitude obscure et la clarté imprécise, notre traducteur choisira un juste milieu. Pour rendre l'idée que le grec exprime par ἵππαρχος il cherchera quel est

de son temps l'équivalent de cette fonction, et, au lieu de traduire par la formule vague de « chef des troupes à cheval », comme ces troupes s'appellent au XVIe siècle la gendarmerie, et comme leur chef a le titre de capitaine général, il n'hésitera pas à écrire « le capitaine général de la gendarmerie des Achæiens. »

On pourrait expliquer et justifier par le même raisonnement la plupart des soi-disant anachronismes d'Amyot. Sans doute je n'essaierai pas de le disculper de certaines fautes trop évidentes : s'il traduit ἐπίσκοπος par évêque, il ne trahit pas la couleur locale, il commet un contre-sens. Mais les infractions de cette nature sont rares chez lui, et ce ne sont pas celles-là qu'on lui reproche le plus souvent. Les critiques mêmes qu'on lui adresse montrent d'ailleurs l'incertitude qui règne à ce sujet dans l'esprit de leurs auteurs (1).

On a fait observer avec beaucoup de justesse, que la « couleur locale » n'était pas mieux rendue par les « favoris et secrétaires d'Alexandre » que par les « gentilshommes de sa chambre (2) ». Mais, en laissant même de côté cette question délicate de la

(1) De Blignières, par exemple, *op. cit.*, p. 244, regrette que le mot « hégémonie » se soit substitué chez nos traducteurs à l'expression plus française et aussi exacte de « suprématie » ; il trouve inutile de faire intervenir les liturgies et les agonothètes, lorsqu'on peut parler plus simplement de charges publiques et de présidents des jeux. Mais il ne pardonne pas en revanche à Amyot d'avoir parlé des « sainctes et devotes ceremonies » des « venerables processions » et des « sainctz cantiques ». Ce sont là, croit-il, des « anachronismes de langage qui nous transportent en pays catholique et en plein moyen-âge ! »

(2) Brunetière. Article publié après sa mort dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er mars 1907, p. 26-27.

« couleur locale », ne sommes-nous pas parfois plus naïfs qu'Amyot et ses contemporains, lorsque nous prétendons établir des différences entre les sentiments ou les usages des anciens et ceux des modernes, sans songer que la différence ne réside le plus souvent que dans les expressions ou les formules, et qu'elle est suffisamment indiquée par le contexte et par l'ensemble du tableau. Qui ne raille aujourd'hui les traducteurs du XVIIe siècle chez qui Démosthène commence ses discours par « Messieurs les Juges » ? Lisons pourtant le texte grec : que dit-il ? ὦ ἄνδρες δικασταί. Si nous le traduisons seulement par « juges », quelle différence marquerons-nous entre δικασταί et ἄνδρες δικασταί. « Seigneurs juges », d'autre part, est trop empathique ; mais il existe en français un terme qui, après avoir signifié d'abord « Seigneur », est devenu, tout comme ἀνήρ, un terme de politesse ; et ce mot, c'est « Monsieur ». — Voulons-nous encore des témoignages dans l'antiquité ? Ouvrons Sénèque, et lisons le début de la 3e Lettre à Lucilius. Le Philosophe reproche à son correspondant de décorer du nom d'ami un homme à qui il ne se confie pas comme à lui-même, et il ajoute : « Si proprio illo verbo quasi publico usus es, et sic illum amicum vocasti, quomodo omnes candidatos bonos viros dicimus, quomodo obvios, si nomen non succurrit, *dominos* salutamus, hac abierit (1). » Comment tra-

(1) Cf. des passages analogues cités par Juste Lipse dans le *Justi Lipsi ad (Taciti) Annales liber commentarius*, II, 87 ; cf. aussi Friedlaender, *Les mœurs romaines d'Auguste aux Antonins*, trad. libre par Ch. Vogel, t. I, pp. 336-340.

duire ici *dominos*, si ce n'est par « Monsieur » (1) ?

Bien d'autres exemples encore justifieraient, je crois, la plupart des « anachronismes » que l'on a coutume aujourd'hui de critiquer chez les contemporains d'Amyot ou de Tourreil. Quoi qu'il en soit, alors même que cette assimilation ne paraîtrait pas entièrement fondée, il importe de remarquer qu'elle n'est pas, chez les érudits du XVIe siècle, une preuve de « naïveté ». Tous, plus ou moins nettement, ils ont eu conscience de cette différence entre les mœurs et les coutumes des anciens et celles des modernes, qu'Estienne Pasquier a très fortement indiquée dans les lignes suivantes :

« Je vous passe, dit-il (2), que les Romains vivans sous un Estat populaire et nous sous une Monarchie et Royauté, nos polices et nos Magistrats n'ont aucune communauté des uns aux autres : car ces mots de *Senat, Senateur, Consul, Consulat, Tribun, Ædile, Preteur, Dictateur, Proconsul,* qui se puisent du fonds d'une Democratie, et autres qui viennent à leur suite, comme *Comices, Oraisons, Concions, Auspices, Centurions, Gladiateurs,* et mille autres de telle trempe, sont de tel effect que les rapportans à nostre usage, en parlant François nous Latinisons : je veux dire qu'ils n'apportent non plus d'édification au peuple François,

(1) Il est curieux que nous n'osions pas traduire les textes anciens, comme nous faisons les textes modernes, — par des équivalents. Qui donc songerait aujourd'hui à rendre l'en-tête d'une lettre écrite par un commerçant de Leipzig (Sehr gnaediger Herr !) par « Tres révéré Seigneur » ?

(2) Livre XI, lettre VI.

non nourry aux loix et mœurs des Romains, comme s'il les lisoit en latin. Et si pour penser estre plus habiles que nos compaignons nous voulions approprier quelques mots de nostre creu, au lieu d'iceux, pour quelque symbolization et rencontre que nous penserions y avoir de quelques-uns de nos Estats avecques ces anciens; je croy que l'on se rendroit encore moins intelligible; et que pensans par ce moyen acquerir la grâce du peuple, on se rendroit une bute de mocquerie à chacun : ainsi qu'il est advenu à ceux qui veulent accommoder, je ne scay quels mots Latins, à nostre pratique Françoise. Davantage il y en a quelques autres que vous ne sçauriez mesme traduire comme sont ceux-cy, *Rostra*, *Forum*, *Circus Maximus*, *Flamen*, et infinité d'autres, dont je n'ay fait registre en ma mémoire : de maniere que c'est proprement ce que l'on dit Tenir le loup par les aureilles; car de quelque sens que vous tourniez vos pensées, vous ne sçauriez quel party tenir... ... Le traducteur tombe en l'une de ces deux extremités; car, ou il escrit pour celuy qui entend la langue Latine, ou pour celuy qui ne l'entend; si pour le premier, c'est en vain, parce que vraysemblablement il se donnera plustost le loisir de puiser l'eau de la vraye source et fontaine; si pour le second, il y a grandement à craindre que nous ne fournissions à nostre esperance, et par ainsi que soyons abandonnés de l'un et de l'autre. »

Pasquier, on le voit, concluait, comme avait fait jadis Thomas Sibilet, que la traduction est de tous les

genres le plus ingrat, et ne récompense jamais de toutes les peines qu'elle coûte. Mais Pasquier se montre ici plus délicat que la plupart des écrivains et des érudits de son siècle. Ceux-ci, en effet, après avoir traduit en « leur vulgaire » les « dits et faits » des Grecs et des Romains, confiaient à leur tour au latin les Annales de leur nation : il leur fallait bien dans les deux cas trouver une solution à la difficulté que Pasquier déclarait insoluble. Cette solution, ils l'ont trouvée dans le procédé des équivalents que nous avons constaté chez Amyot (1).

Ou plutôt le mot même de procédé est injuste, car il s'agit d'une des conceptions fondamentales de cette époque, d'une de celles qui devaient avoir le plus d'influence sur l'orientation et le développement des idées et de la littérature pendant deux siècles. « L'humanisme, en effet, a dit l'un de nos plus éminents critiques, c'est l'homme rattaché à l'homme dans l'infini du temps, et la diversité des époques jugée du point de vue de l'identité fondamentale de la nature humaine... Depuis que

Trois mille ans ont passé sur les cendres d'Homère !

(1) Lorsque de Thou veut parler dans son *Histoire universelle* des magistratures ou des coutumes françaises, il se sert des termes qui désignaient les fonctions et les usages analogues de la Rome républicaine ou impériale. C'est en partant du même principe que, longtemps avant de Thou, Guillaume Budé voulait remplacer le latin barbare du moyen âge par les expressions correspondantes du latin classique. Sans doute cela nous choque aujourd'hui et notre esprit scientifique et historique veut établir une différence entre *treuga*, la trêve du moyen âge, et *indutiæ*, la trêve romaine. Mais, en somme, pensaient les humanistes, le contexte ne suffit-il pas à indiquer cette distinction, et ne faudrait-il pas, autrement, dédoubler une foule de mots qui, sous un même terme, recouvrent encore deux ou plusieurs objets ou usages de civilisations et d'époques très diverses ? (Cf. Delaruelle, Thèse sur *G. Budé*.)

il n'est pas un de nous que l'immortelle supplication de Priam ne prenne par les entrailles ! Qu'est-ce à dire ? Tant de différences ne sont-elles donc que superficielles ? Sous leurs armures et sous nos simarres de drap d'or et de soie, serait-ce le même cœur qui battrait ? Et en effet, Italiens, Allemands ou Anglais, c'est ce que tous les humanistes de la Renaissance ont vivement éprouvé. Du fond de ces textes qu'ils déchiffraient avec tant de labeur et d'enthousiasme à la fois, ce sont là, et à mesure qu'ils les comprenaient mieux, les images qu'ils ont vues surgir : des hommes tout pareils à eux, qui leur ressemblaient comme des frères et avec lesquels ils se sentaient autant d'affinités qu'avec les plus familiers de leurs contemporains. Ou plutôt encore, là même, dans la surprise de cette ressemblance, dans l'étonnement joyeux avec lesquels ils ont reconnu sous le grec « aux belles cnémides » un contemporain de Henri VIII ou de François Ier, là même est la raison de leur enthousiasme, échauffé par cette découverte, — et là même est donc un des caractères de l'humanisme. » (1)

Mais laissons cette question générale et revenons à Amyot : Ce procédé d'équivalence ne lui a pas seulement valu l'accusation d'infidélité et d'anachronisme ; elle a provoqué, je crois, ou du moins fortifié une opinion plus tenace encore, parce qu'elle est plus vague et que moins de gens la comprennent : je veux parler

(1) Brunetière. *Hist. de la litt. franç. classique*, I, p. 30-31.

de l'épithète de « naïf » qui semble aujourd'hui liée au nom d'Amyot aussi indissolublement que chez lui le titre de tyran à Nabis ou Onabis. Il vaut la peine de rechercher l'origine et les motifs de cette appellation.

Comme il arrive assez souvent, on a d'abord donné le nom, puis on a essayé de l'expliquer. Montaigne, dans son jugement bien connu sur Amyot (1), écrit en effet : « Je donne avec grande raison, ce me semble, la palme à Jacques Amiot sur tous nos escrivains françois, non seulement pour la naïfveté et pureté du langage, en quoy il surpasse tous autres... » ; et plus loin « si ce bonhomme vit, je luy résigne Xénophon pour en faire autant. »

« Naïfveté » et « bonhomme », il n'en fallait pas plus pour motiver la plupart des qualificatifs qu'ont prodigués au traducteur de Plutarque les critiques du XVIIIe et du XIXe siècle. — Mais cet échafaudage repose sur un double contre-sens : le mot « naïfveté » chez Montaigne équivaut au mot « pureté » (de langage) (2) ; et quant à bonhomme, qui au XVIe siècle dejà a des nuances de sens très variées, il désigne ici un homme âgé comme dans la phrase du journal de Dangeau : « le bonhomme Corneille est mort », ou dans celles de Balzac et de saint François de Sales parlant de leur « bonhomme de père. »

(1) *Essais*, IIe livre, ch. IV, dès 1580.

(2) Cf. par exemple, cette phrase de Jacques Peletier du Mans (*Art poetique*, livre I, chap. VI, 1555) : « Et qu'on ne vienne point alleguer Ciceron, lequel ne loue pas le Traducteur consciencieux ; car aussi ne fais-je, et ne l'entends point autrement, sinon que le Translateur doive *garder la propriété et le naïf de la langue en laquelle il translate.* »

Mais une épithète n'est pas un argument, et instinctivement on s'est efforcé de justifier ce jugement par de bonnes raisons. La naïveté que l'on cherchait, on l'a trouvée d'abord dans le style et dans la langue, puisque aussi bien c'était l'expression même de Montaigne. Mais, comme l'a très finement remarqué Sainte-Beuve, si nous sommes trop portés peut-être aujourd'hui à nier la bonhomie de Plutarque, nous nous trompons également en déclarant naïf le style de son traducteur : « Le lecteur moderne, dit-il, prête lui-même au style d'Amyot plus de bonhomie qu'il n'en a en réalité. C'est l'effet de tout style vieilli de paraître naïf et enfant ; et Amyot de son temps et dans sa nouveauté ne paraissait pas tout à fait tel à cet égard que nous le sentons aujourd'hui (2). »

Serait-on plus heureux en cherchant cette naïveté non plus dans le style et dans la langue, mais dans cette manière de voir, pour ainsi parler, avec des yeux modernes les usages et les coutumes de la Grèce. Nous avons étudié plus haut ces transpositions, et l'impression qui s'en est dégagée n'est pas la naïveté du traducteur, mais bien plutôt l'élaboration voulue et raisonnée de perceptions exactes en vue de les rendre plus claires et plus compréhensibles aux ignorants de l'antiquité. Si les exemples déjà cités ne suffisaient pas, nous pourrions en apporter un autre qui montre bien que cette transposition n'est pas

(2) *Causeries du Lundi*, 2e éd., t. IV, p. 356.

involontaire et que par suite on ne saurait la taxer de « naïveté ».

249, K. le texte grec était (du moins dans l'éd. Junte 1517 dont se servait alors Amyot).
ὅπερ ἦν ἀθλητικόν.

Rabelais aurait sans doute traduit ces mots par « la profession athlétique ; » Amyot, qui n'aime guère les adjectifs en « ique » emploiera le substantif « athlètes », ce qui prouve qu'il ne transpose pas spontanément l'idée du grec. Mais, comme il veut être compris de tous, il ajoutera à ce mot « athlète » une expression équivalente empruntée aux usages modernes, et il écrira :

« La façon de vivre des athletes, c'est-à-dire de ceulx qui font mestier de telz combatz comme est la lucte. »

Puis, se relisant en 1559, il supprimera « athlètes » qu'il juge obscur et inutile, et le remplacera par « lucteurs », en modifiant légèrement le reste de la phrase.

Nous avons là, je crois, la marche habituelle de ces transpositions qui, on le voit, ne sont rien moins que spontanées et « naïves ».

TRADUCTIONS DÉVELOPPÉES

L'étendue que nous avons consacrée à l'examen des différentes catégories d'additions chez Amyot nous permettra de passer rapidement sur ce qui

n'est que traduction développée. — Il y en a de plusieurs sortes : les unes sont simplement exactes ; les autres se rapprochent de l'addition explicative, voire même de la glose.

Voici des exemples des premières :

250, A. ἀγρυπνίαν.
« de passer les nuits sans dormir. »

250, A. ἀναγκαίους ἀγῶνας.
« les combatz necessaires pour la defense de la patrie. »

251, B. μεσαγκύλῳ.
« d'un coup de dard qui se darde avec un laz qui est attaché au milieu. »

251, C. ὥσπερ δεσμῷ.
« comme qui luy eust lyé et empestré les deux piedz avec des fers. »

251, E. τὸ ἄρχεσθαι.
« s'assujettir au vouloir et commandement d'autruy. »

251, H. ἐπιστροφὰς καὶ περισπασμούς.
« qu'il tournast à demy à gauche ou à droict, ou qu'il feist le tour entier. »

253, A. παρήλλαξε τὴν φάλαγγα.
« passa à costé tout contre le squadron. »

254, H. ἐν τῇ ναυμαχίᾳ διὰ τὴν ἀπειρίαν ἔλαττον ἔσχεν.
« il eut du pire en ce combat de mer pour autant qu'il n'estoit pas bien usité au faict de la marine. »

254, K. ἐπέδειξεν τὴν τακτικὴν τῶν ἄκρων τῆς πολεμικῆς τέχνης οὖσαν.

« il monstra evidemment que de toute l'art militaire le plus grand poinct est sçavoir bien selon le temps et le lieu ordonner une armée en bataille. »

(Le mot *tactique* n'existait pas au XVIe siècle.)

255, D. ἐξαργυρισθεῖσαν.

« on eut vendu et adenaré... par droict de confiscation. »

255, I. τὰς φυγὰς κατήγαγεν εἰς τὴν πόλιν.

« il restitua en leurs terres et droictz de bourgeoisie tous ceulx qui avoient esté bannytz de la ville. »

257, I. Δεινοκράτης μὲν αὐτὸς αὑτὸν φθάσας διεχρήσατο.

« Dinocrates ne leur donna pas le loysir de le faire mourir, car il se deffeit luy mesme. »

Les exemples suivants rentrent plutôt dans la série des additions que nous avons étudiées plus haut :

251, H. τοῦ συστήματος ἐν ταῖς μεταβολαῖς εὐχέρειαν.

« tant ilz se mouvoient aiseement et tous ensemble sans rompre leur ordre toutes fois et quantes qu'il falloit tourner d'ung costé ou d'aultre. »

252, G. τρυφὴν ἐπάγεται.

« alleche secrettement les volontez des hommes et les induict à convoitter les delices. »

255, F. ἧττον ἐνοχλοῖεν αὐτοῖς.

« ilz leur feussent moins nuisans à entretenir leur ville en liberté et repos. »

Parfois même la redondance est pléonastique, comme dans la traduction suivante :

255, F. ὧν προῖκα τῆς ἀρετῆς ἔξεστιν ἀπολαύειν.
« attendu qu'ilz se pouvoient ayder gratuitement de leur bonté et vertu sans en payer aulcun loyer mercenaire. »

Cette habitude d'exprimer une idée sous sa forme affirmative et sous sa forme négative, est assez fréquente d'ailleurs chez les traducteurs de cette époque (1).

Cet exemple nous amène à parler de la dernière catégorie d'additions chez Amyot : les redoublements d'expressions.

LES REDOUBLEMENTS D'EXPRESSIONS

Le redoublement est très fréquent dans la prose du XVIe siècle (2). On a donné diverses explications de ce procédé de style, et chacune d'elles peut rendre compte d'un certain nombre de cas, mais aucune ne saurait, croyons-nous, valoir pour l'ensemble. Essayons

(1) R. Gaguin, par exemple (*loc. cit.*), traduit « Quieta Gallia » par « Apres que le pays de Gaule fut en paix sans quelque bruyt de guerre. »

(2) Cf. entre autres, A. Tilley, *The Literature of the french Renaissance*, I, p. 285. — Les auteurs les moins préoccupés de faire « œuvre littéraire » usent et abusent comme les autres du redoublement. M. E. Dupuy l'a montré pour Bernard Palissy. Voici le début du prologue du *Bon berger* de Jehan de Brie (Ed. Liseux, p. 5) : « Selon *l'usage* et *commune observance* des anciens, aulcuns qui faisoient *escrits* ou *traictez*, vouloient *mettre* et *assigner* les causes de leurs procès... »

Mais c'est surtout chez les traducteurs que cette habitude devient fatigante. Je reproduis ici les premières lignes des *Préceptes conjugaux de Plutarque*, traduits en 1536 par Jehan Lodé, de Nantes : « Apres la

donc de distinguer quelques groupes de redoublements chez Amyot en 1545.

Nous ne serons pas étonnés d'en rencontrer dans lesquelles l'expression ajoutée à pour but, ou bien d'amener l'idée exprimée par l'autre, ou inversement d'en déduire la conséquence : c'est en effet ce que nous avons déjà noté pour les additions explicatives logiques.

Ex. du 1er cas : 251, K. ὑφίστασθαι.
« qui s'arreste et prend pied au fond. »

Ex. du 2e cas : 251, A. ἐπιθέσθαι.
« charger et escarter. »

Parfois l'un des mots rend exactement le terme grec ; l'autre est une explication ; p. ex :

249, G. τὴν δύναμιν.
« sa puissance et son armée. »

250, C. τὸν δὲ οἶκον.
« quant à sa maison et à son bien (1). »

couple et *lien* nuptial par lequel *le prebstre* et *ministre* de la noble deesse Ceres vous a *acouplez* et *conjoinctz* par mariage, selon la *teneur* et *auctorite* de la loy du pais, mon *jugement* et *reputation* est que le *doux parler* et *amoureux langaige* entre vous deulx *commun* et *mutuel* vous est moult *proffitable* et *necessaire*, aussi pareillement à vostre loy tres *convenable* et *correspondant*. Les *anciens* et *primitifs* de *l'art* et *science* de musique... » [Aucun terme n'était redoublé dans le grec].

Lorsque ces traductions (comme c'est le cas pour la plupart), sont faites sur une version latine, il n'est pas rare que, celle-ci ayant employé déjà deux expressions pour rendre un terme grec, le français croie devoir à son tour redoubler les mots de son texte et en mette ainsi quatre pour un seul de l'original grec.

(1) Notons que, souvent en 1559, Amyot, ne se reportant plus au texte, rejettera le terme qui correspondait exactement au grec pour ne

D'autres fois les deux mots servent à indiquer deux éléments de l'idée exprimée d'une manière plus générale par le grec :

249, B. γένους πρώτου.
« de l'une des plus nobles et plus anciennes familles. »

251, E. μέγαν στρατηγόν.
« ung sage et vaillant capitaine. »

257, E. συμφορὰν ποιούμενοι μεγάλην.
« qui en menerent grand deuil et estimerent que c'estoit bien grande perte pour eulx. »

Pour certains cas particuliers on pourrait peut-être donner de ces redoublements une explication plus précise. M. Ernest Dupuy (1) a relevé chez Bernard Palissy un assez grand nombre d'exemples dans lesquels il semble qu'un mot savant soit associé, plus ou moins intentionnellement, à un mot populaire, ou un terme rare à une expression courante et déjà usée. Voici chez Amyot quelques exemples analogues :

249, B. δυνηθείς.
« qui avoit autant de credit et d'authorité. »

249, C. ἔτρεψεν.
« dressa et institua. »

249, C. τραφῆναι.
« nourry et instruict. »

conserver que l'explication ; par exemple pour ces deux passages, il écrira « quant à son bien », et « la qualité de son armée ».

(1) Cf. E. Dupuy, *Bernard Palissy*, p. 248.

249, D. τὴν παίδευσιν.
« la nourriture et l'institution. »

249, H. διαφοράς.
« debats et contentions. »

254, G. τῶν ὠφελείων.
« les grands proffictz et emolumens. »

254, G. ἄπρακτον.
« sans rien faire ny exploicter. »

255, C. δι' ἑνὸς κηρύγματος.
« par ung seul proclamat et cry de herault. »

255, D. ἐξαργυρισθεῖσαν.
« vendu et adenaré. »

255, H. τὴν γνώμην ἔχειν.
« avoir l'œil et (y) tourner toutes ses cogitations. »

255, K. ἀποτεμόμενος (χωραν).
« leur trenchea et osta (grande partie...). »

Même dans ses additions explicatives, alors qu'il n'y a aucun terme du grec à préciser, Amyot use du redoublement; par exemple il écrira :

258, B. « fut arse et bruslée. »
(corrigé en 1559 en : « fut arse et destruitte »).

Et en effet ce n'est pas, d'une manière générale, pour rendre plus exactement une idée de son texte que notre traducteur redouble ses termes; ce n'est pas non plus pour exprimer avec plus de finesse quelque nuance de sa pensée. Si les exemples précédents ne suffisaient pas à le prouver, nous serions convaincus par un argument encore plus probant. Nous possédons

quelques morceaux dans lesquels Amyot n'étant plus asservi à un modèle, parle en son nom et exprime ses propres idées : ce sont surtout les préfaces de ses traductions, et son *Projet d'Éloquence royale.* Or il suffit d'en lire quelques pages pour être frappé de la fréquence de ce procédé de style que nous cherchons à expliquer. En voici des exemples que je tire du début de la préface des *Vies*, publiée en 1559 :

« Car c'est une regle et instruction certaine qui par exemples du passé nous enseigne à juger du présent et à prevoir l'advenir, afin que nous sachions ce que nous devons suyvre ou appeter, et ce qu'il nous faut fuyr et eviter. »

« Aussi le fait elle avec plus de pois et plus de gravité que ne le font les inventions et compositions poetiques. »

« Comme sont guerres, batailles, conquestes de villes et de païs, traittez de paix ou d'alliance. »

« Selon qu'ilz se sont trouvés avoir entre eux conformité de nature, de mœurs et d'adventures, en examinant ce que l'un a de meilleur ou de pire, de plus grand ou de plus petit que l'autre : le tout avec tant de beaux et graves discours partout tirez des plus profondz et plus cachez secretz de la Philosophie morale et naturelle, tant de sages advertissements et de fructueuses instructions, si affectueuse recommandation de la vertu et detestation du vice, tant de belles allegations d'autres autheurs, tant de propres comparaisons, et tant de hautes inventions. »

Pour toutes ces phrases, il ne saurait venir à l'esprit de chercher dans la précision des idées et dans la finesse des nuances la justification des redoublements. Le goût de la redondance, la recherche du balancement oratoire suffisent à les expliquer (1).

(1) Peut-être est-ce pour cette raison que les redoublements sont si fréquents dans les préfaces du XVI siècle, lorsque l'auteur expose et

Mais ne pouvons-nous pas assigner le même motif aux redoublements analogues que nous avons relevés dans le cours de la traduction. Cette explication paraît d'autant plus admissible que nous rencontrons fréquemment en 1545, dans le manuscrit de Philopœmen, par exemple, des redoublements non plus de substantifs, de verbes ou d'adjectifs, mais de termes invariables pour lesquels il ne peut être question de précision ou de nuance.

P. ex. : 249, D. μάλιστα τῶν.
« autant ou plus que nul... »

250, D. τῶν ἄλλων ἀναγνωσμάτων.
« de toutes et sus toutes aultres lectures. »

257, G. εἰ μὴ πάντα κακῶς πεπράγαμεν.
« puisque nous n'avons pas este malheureux en tout et partout. »

De même : 257, D. οὔτε θύρας ἔχον.
« qui n'a porte ne demye (1). »

présente son œuvre au public ou à quelque grand personnage. Voici par exemple le début du Discours de Bouchet sur son livre des *Serées* : « Entre plusieurs plaisirs et honnestes passetemps qu'on recherche pour l'allegement du corps et recreation de l'esprit, j'ay opinion que les banquets et convis non somptueux tiennent le premier lieu, principalement ceux qui se font entre familiers, voisins et amis, sans grand appareil, lesquels le Poete Epigrammataire propose pour une espèce de bonheur et felicité de nostre vie : estans tels banquets confits en toute amitié, soulas et repos, comme au contraire ceux qu'on celebre avec grande solennité, bobans et despense sont tumultueux et pleins de confusion. »

(1) Cette locution n'est d'ailleurs pas personnelle à Amyot : on la rencontre dans un vers de *Sagon contre Marot* :

Ta langue ou bouche à moi tant ennemie,
Ne me dit onc parole ne demie.

Dans ces exemples l'intention de l'écrivain est évidente : il espère obtenir par le redoublement de l'expression un renforcement de l'idée, en même temps qu'il se sert de ce procédé pour arrondir sa phrase et donner plus de tenue à sa période (1).

Il convient de rapprocher de ces exemples d'autres passages où ce goût du renforcement verbal est d'autant plus manifeste qu'il est parfois malheureux.

Ainsi : 252, C. κατευτυχεῖν ἐν τοῖς πλείστοις ἀγῶσιν.

« avoir *tousjours* du meilleur en la pluspart de leurs rencontres. »

256, D. περὶ δὲ τῶν πλείστων διαφερόμενος τοὺς τῷ λέγειν καὶ πράττειν ἰσχύοντας ἀντισπᾶν ἐπειρᾶτο πρὸς τὴν ἐλευθερίαν.

« mais neantmoins en la plus grande partie des affaires il leur contrarioit *tousjours* et taschoit... »

L'addition — souvent plus heureuse — de *tous*, *toujours*, etc., est très fréquente dans la traduction de 1545 (2).

(1) Le souci de la symétrie et du balancement de la phrase en deux membres équivalents, est visible dans la traduction d'Amyot dès 1545, p. ex. dans la phrase suivante :

254, C. τὴν στρατηγικὴν καὶ πολεμικὴν ἀρετὴν ἔχειν διὰ παντὸς ἐν χρήσει καὶ τριβῇ.

« exerciter tousjours de plus en plus sa vertu militaire et maintenir en action son sçavoir de faire la guerre et conduire armées. »

Mais c'est surtout dans la revision de 1559 que cette préoccupation se manifeste, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

(2) Cette remarque du reste ne doit pas être restreinte à Amyot. Si, suivant l'expression de Rivarol, une traduction française est toujours une explication, c'est aussi le plus souvent, nous semble-t-il, un ren-

16

Il semble d'ailleurs dans certains cas que ce soit moins le mot fort que le mot pour lui-même que recherche notre traducteur, sans songer que souvent ce mot, tout long et redondant qu'il est, risque d'affaiblir l'idée exprimée par la phrase (1).

P. ex. : 254, C. καὶ τῶν πολεμίων σχεδὸν ἐν ταῖς πύλαις στρατοπεδευόντων.

« les ennemis qui campeioient *ordinairemen* tout contre leurs portes. »

Ici pourtant « ordinairement » a un sens assez fort. Mais il n'en est pas de même de la traduction suivante :

252, A. θεραπεύοντες.

« faisans joug *en plusieurs choses* et se soubmettans. »

Nous saisissons bien ce que ces renforcements on de purement verbal dans la correction suivante faite en 1559 sans se reporter au texte grec.

Celui-ci était :

250, C. αὖθις... ἀπῄει.

Ce qui était bien traduit dans le manuscrit par :

« Et puis cela fait, il s'en retournait... »

forcement. Déjà, ainsi qu'on l'a noté, le traducteur des *Quatre livres des Rois* employait *moll* sans aucune raison, et lorsqu'il avait à traduire un renforcement du latin, tel que *nimis* (= beaucoup), il se servait d'un terme plus fort et moins usé, *forment*, par exemple.

(1) On a déjà relevé chez d'autres écrivains, comme Hugo, pour qui le jugement de l'oreille joue un grand rôle, de ces additions malheureuses, qui, tout en paraissant renforcer l'expression, affaiblissent en réalité l'idée.

Mais en 1559, Amyot ne comprenant plus l'utilité de « puis cela fait » qui peut-être lui paraissait lourd, le supprime ; pourtant, afin de rendre à sa phrase ainsi écourtée un peu de tenue et de rythme, il substitue à cette expression qui avait sa raison d'être le mot « parfois » (« et parfois il s'en retournoit ») qui n'est justifié par aucune indication du contexte, et n'a d'autre avantage pour Amyot que celui d'arrondir sa phrase.

Nous aurions terminé cette étude des redoublements et des renforcements d'expressions dans la traduction de 1545, s'il ne convenait de dire quelques mots d'un procédé analogue de notre auteur : je veux parler des séries de trois expressions coordonnées.

On en rencontre de très fréquents exemples dans les ouvrages originaux d'Amyot : En voici quelques-uns que j'extrais des premières pages de la préface de 1559 :

« soubz une juste, legitime et hereditaire principauté. »

« soubz lequel la vie, l'honneur, et le bien de chaque particulier sont compris. »

« C'est en somme le recueil abbregé de tout ce qui a esté de plus memorable et de plus digne, faict ou dict par les plus grandz Roys, plus excellents capitaines et plus sages hommes des deux plus nobles, plus vertueuses et plus puissantes nations qui jamais furent au monde. »

« Et si le fait avec plus de grâce, d'efficace et de dexterité. »

« C'est un signe infaillible de lasche, basse et vile nature que ne sentir point les etincelles du desir d'honneur, et que ceux qui estiment chose impertinente, superflue ou malseante que d'estre loué, ne font... »

« ...par quelles loix, quelles mœurs et quelle discipline, les Empires, Royaumes et Seigneuries, se sont jadis premierement establies, et depuis maintenues et grandies, ou au contraire changées, diminuées et perdues... (1). »

Ces séries de trois expressions coordonnées se rencontrent aussi, quoique moins souvent que les redoublements, dans la traduction de 1545. Voici les principaux exemples que j'ai relevés dans le manuscrit de Philopœmen (2) :

249, I. ὁπλομαχεῖν καὶ ἱππεύειν.
« d'escrimer, picquer chevaulx et voltiger. »

251, K. πολιτευσάμενος ἑλληνικὴν καὶ φιλάνθρωπον πολιτείαν.
« y establyt une maniere de gouverner veritablement græcque, temperée et humaine. »

253, H. τὴν δόξαν αὐτοῦ καὶ τοὔνομα δεδοικότας.
« duquel ilz craignoient le nom, la reputation et la gloire. »

254, E. πολλὰς τῶν περιοικίδων κωμῶν.
« plusieurs de leurs petites villes, villages et bourgades qui sont à l'entour de leur cité. »

255, C. οὐ γὰρ ἦν μικρόν.
« car ce n'estoit pas petit accroissement de dignité, puissance et authorité... »

257, K. αὐτὴν δὲ τὴν ὑδρίαν ὑπὸ πλήθους ταινιῶν τε καὶ στεφάνων.
« et l'urne tant couverte de fleurs, de couronnes et de chappeaux. »

(1) On trouve également dans les préfaces d'Amyot des accumulations de quatre, cinq ou six expressions coordonnées, qui dénotent le même souci de l'harmonie, du rythme et de la redondance.

(2) Je ne signale naturellement que ceux pour lesquels le texte grec ne fournissait pas lui-même trois expressions coordonnées.

258, A. ὀλοφυρμός.
« les pleurs, regretz et lamentations. »

Arrivés au terme de cette récapitulation des différentes sortes de redoublements, nous pouvons, je crois, conclure que, d'une manière générale, ils ont moins pour but chez Amyot, — comme sans doute chez beaucoup de ses contemporains, — de rendre l'idée du texte avec plus de précision ou plus de nuances, que de satisfaire au désir d'ampleur, d'harmonie et de rythme et aussi au souci d'insistance et au désir de persuasion qui se manifestent dans la traduction de 1542-46.

Remarquons du reste qu'un des théoriciens de la traduction à cette époque, Dolet, fait de la recherche du nombre et de l'harmonie la cinquième règle de son traité : et s'il emprunte sa théorie et ses exemples à Cicéron ou à Isocrate, il n'en faut pas moins considérer qu'il introduit ces préceptes dans un traité qui ne s'adresse qu'à des écrivains « vulgaires », et que, par suite, en les formulant il songe surtout à sa langue maternelle. « Venons maintenant, dit-il, à la cinquième règle, que doibt observer ung bon traducteur. Laquelle est de si grande vertu, que sans elle toute composition est lourde et malplaisante. Mais qu'est-ce qu'elle contient ? Rien aultre chose que l'observation des nombres oratoires : c'est assavoir une liaison et assemblement des dictions avec une telle doulceur que non seulement l'âme s'en contente, mais aussi les oreilles en sont toutes ravies et ne se faschent

jamais d'une telle harmonie de langage. D'yceulx nombres oratoires je parle plus copieusement en mon orateur, parquoy n'en feroy icy plus long discours. Et derechef advertiroy le traducteur d'y prendre garde : car sans l'observation des nombres on ne peult estre esmerveillable en quelque composition que ce soit : et sans yceulx les sentences ne peuvent estre graves et avoir leur poix requis et légitime. »

Un passage du traité de l'Estang nous montre que les théoriciens du siècle suivant n'avaient pas, sur ce point, abandonné les idées de leurs ancêtres. Notre auteur recommande l'emploi de deux synonymes pour traduire un seul mot latin (substantif, adjectif ou verbe) (1), « tant à cause que bien souvent on ne sauroit rendre par un seul nom françois toute la force du nom latin qu'on traduit, que pour arrondir mieux une période ou pour rompre quelquefois un vers » ; et, après avoir cité cette traduction : « Nous vous supplions, mes frères, d'avoir soin de corriger et de reprendre ceux qui paroissent trop impatiens et trop inquiets, de consoler et de fortifier ceux qui sont affligez et timides, de soulager et de recevoir ceux qui sont faibles et malades, et enfin de faire paraître une patience invincible envers tous » — et l'avoir opposée triomphalement à la suivante : « nous vous supplions aussi, mes frères, que vous corrigiez les dereglez, consolez ceux qui manquent de cœur, soulagez les infirmes, soyez

(1) Cf. *op. cit.*, p. 3 ; pp. 24, sqq. ; et p. 263.

patiens envers tous, » il ajoute : « on voit bien par tous ces exemples quelle grâce a la traduction de cette manière. »

OMISSIONS

Nous avons, je crois, passé en revue, et essayé de classer, en les expliquant, les différentes sortes d'additions que l'on rencontre dans la traduction d'Amyot en 1545. Nous serons plus brefs sur les omissions, parce qu'en effet elles sont assez rares. Méziriac lui-même est obligé de le reconnaitre : « Amiot, dit-il, de qui l'humeur étoit d'ajouter à propos, plutôt que de retrancher, n'a pas fait beaucoup de fautes par omissions. » Au début du XVII[e] siècle l'éloge pouvait sembler un peu mince : cent ans plus tard, peu de traducteurs l'auraient mérité. On sait en effet avec quelle désinvolture Perrot d'Ablancourt et ses nombreux émules supprimaient dans leurs auteurs tout ce qui leur semblait inutile, ennuyeux ou grossier. Amyot, fort heureusement, n'a pas de ces délicatesses.

Nous ne parlerons pas ici des omissions dont la source se trouve dans la traduction latine (1). Si, en effet, on peut dans ces passages reprocher à Amyot de ne pas avoir suivi assez attentivement le texte grec et de s'être trop fié aux interprètes du XV[e] siècle, on ne saurait en revanche regarder chez lui ces omissions comme volontaires et raisonnées.

(1) Nous en avons donné plus haut des exemples, cf. p. 172.

Et, à vrai dire, les omissions volontaires d'une proposition ou de plusieurs mots sont très rares dans la traduction de la vie de Philopœmen en 1545 : en voici quelques-unes ; on pourra remarquer combien elles modifient peu le sens général de la phrase.

255, E. ἀπεσιώπησε περὶ τῆς δωρεᾶς ἑτέραν δέ τινα πρόφασιν τῆς πρὸς αὐτὸν ὁδοῦ ποιησάμενος « ὤς ᾤχετο ἀπιών ».
« ne luy oza dire ung seul mot du present qu'il luy avoit apporté ains controuva quelque aultre occasion pour laquelle il dict estre venu vers luy. »

255, K. τὸ « περὶ τὴν πολιτείαν » ἔργον ὠμότατον ἐξειργάσατο καὶ παρανομώτατον.
« il feit une chose tres cruelle et contre toute raison et justice. »

258, A. τὴν πόλιν « ἐπιποθοῦσαν τὸν ἄνδρα καὶ βαρέως φέρουσαν » οἰομένην συναποβεβληκέναι τὸ πρωτεύειν ἐν τοῖς ἀχαίοις.
« la miserable cité laquelle estimoit avoir perdu quant et son citoyen la principaulté et le premier degré d'honneur d'entre les Achæiens (1). »

Ce sont plutôt les nuances d'interprétation que notre traducteur semble ne pas rendre avec toute l'exactitude désirable : parfois la faute est grave et constitue presque un faux sens :

254, B. ἡ δ' εἰς κρήτην αὖθις ἀποδημία.
« le voyage qu'il feit en Candie. »

(1) Il suffit de mentionner ici de très rares omissions de renforcements du grec.
P. ex. : 252, F, dans une même proposition Amyot néglige de rendre ταχύ et πάντας ; mais ce n'est pas là, nous le savons, un défaut habituel à notre traducteur.

Dans cette traduction, en effet, non seulement l'idée de ἀποδημία n'est pas suffisamment rendue par « voyage », mais encore le mot αὖθις est omis ; et la signification générale en est tellement modifiée que le traducteur en 1559 fera un véritable contre-sens sur cette phrase en écrivant :

> « pour *un* voyage qu'il feit en Candie. »

Mais le plus souvent, hâtons-nous de le dire, les omissions d'Amyot portent sur une simple intention de l'auteur, sur un procédé de style ou une antithèse qui ne touche nullement au fond de la pensée.

> P. ex. : 250, D. ἠκροᾶτο δὲ λόγων καὶ συγγράμμασι φιλοσόφων ἐνετύγχανεν, οὐ πᾶσιν...

est mal rendu par :

> « Il ne prenoit pas plaisir à ouïr toutes sortes de discours ny à lire tous livres de philosophie. »

car l'idée du grec est qu'il les écoutait et les lisait -- mais pas tous ; et le rejet de οὐ πᾶσιν devait être conservé.

De même, dans la phrase suivante :

> 251, B. αὐτὸς δὲ πρὸς χωρία σκολιὰ... πεζὸς ἐν ἱππικῷ θώρακι.

l'auteur insistait sur l'opposition du fantassin revêtu de la lourde armure des cavaliers : or cette opposition est insuffisamment rendue par la traduction française :

« il se meit à pied à travers lieux bossus... portant sus son dos la cuirasse d'homme d'armes (1). »

Mais les nuances qu'Amyot néglige le plus fréquemment de rendre sont les changements de temps dans les verbes.

Souvent en effet le grec, après avoir employé une série d'aoristes, introduit brusquement un présent pour indiquer une action rapide et inattendue. Il est extrêmement rare qu'Amyot essaye de rendre cette intention (2).

251, B. ἐμβάλλει.
« il s'y en alla. »

251, I. δεξάμενος... παίει.
« luy alla à l'encontre... et frappa. »

253, D. φθάνει δὲ αὐτοὺς ὁ φιλοποίμην.
« mais Philopœmen y fut devant eux. »

253, D. καὶ διαλάβων... ὤθει καὶ περιτρέπει συνεπερείσας.
« et preit,... darda... l'abbatit. »

etc., etc.

On peut rapprocher de ces exemples le cas d'un imparfait succédant à des aoristes, ce qui désigne dans le texte grec un état durable résultant d'une suite d'actions énoncées.

(1) Parfois la négligence d'une nuance dans le msc., amène, comme nous l'avons noté plus haut, un faux-sens dans l'édition.

250, B. κοῦφον ἅμα καὶ ῥωμαλέον.
ms. : « robuste et alaigre ».
éd. : « dispos, robuste et alaigre. »

(2) L'expression « voici que » peut la rendre aujourd'hui en français.

P. ex. : 251, I. καὶ λάμπρος ἦν ὁ Φιλοποίμην.
« et en acquit Philopœmen un tres glorieux renom. »

En somme, ces omissions qui, sauf quelques-unes, concernent des détails et ne modifient en rien la suite du discours, nous montrent encore Amyot, tel que nous l'avions vu jusqu'ici, considérant l'idée que lui suggère le texte beaucoup plus que les termes mêmes de ce texte, et poursuivant cette idée en la développant, quitte à négliger parfois les détails qui à ses yeux n'éclaircissent pas l'enchainement des faits, et sont plutôt des artifices de composition.

C'est pour la même raison qu'il lui arrive assez souvent de rendre faiblement des expressions fortes et vigoureuses de son modèle ; l'essentiel pour lui n'est pas de faire de l'effet mais de parler clairement, et d'expliquer, au sens latin du mot, sa pensée : or c'est là, presque toujours, l'opposé de l' « effet ».

250, D. ἐνεφύετο.
« il estoit merveilleusement affectionné à lire. »
(le grec dit : « il s'enracinait dans la lecture de... »).

250, E. τὰς διαγραφὰς ἐῶν χαίρειν.
« il ne se contentoit pas d'en avoir les exemples. »
ἐῶν χαίρειν est l'équivalent de notre expression triviale « envoyant promener »).

251, C. ἐσφάδαζεν πρὸς τὸν ἀγῶνα.
« perdoit patience de depit qu'il ne pouvoit aller au combat. »
(σφαδάζω signifie « trépigner après q. ch. »).

253, I. πάλιν ὑποπτήξειν αὐτῷ τοὺς Ἀχαιούς.
« les Achaiens se rengeroient encore soubz son obeissance. »
(ὑποπτήσσειν signifie proprement « se blottir »).

256, G. συναπομαραίνεσθαι.
« (la force des maladies) descroist et se diminue. »
(le verbe grec contient l'idée de « se flétrir »).

257, F. συναγαγὼν μόλις ἑαυτὸν ὑπ' ἀσθενείας, ἀνεκάθιζεν.
« à peine se peut-il mettre en son seant tant il estoit foible. »
L'expression συναγαγὼν ἑαυτόν : « se ramassant soi-même » n'est nullement rendue.)

Lorsqu'Amyot se résout à traduire l'image du grec, c'est avec bien des précautions, bien des atténuations (1).

254, F. ταχὺ παῖδας ἀπέδειξεν ἀνόητα καὶ κενὰ πρὸς ἐμπειρίαν ἀληθινὴν πανουργοῦντας.
« leur monstra en peu de temps que les finesses dont ils usoient estoient lourdes et grossieres et quasi par maniere de dire jeux de petitz enfans au pris de celles qui estoient excogitées et conduyttes par le sens d'ung capitaine bien experimenté en vraye guerre (2). »

Si Amyot laisse perdre assez souvent des expres-

(1) « Lorsque l'adjectif, dira plus tard de l'Estang, est trop rude à exprimer par sa simple signification on y peut ajouter le mot « comme » pour le rendre plus doux ». (*Op. cit.*, p. 31. Cf. les exemples qu'il donne).

2. On peut rapprocher de cet exemple la traduction suivante :

256, A. τότε μὲν οὖν ὑπὸ συμφορῶν μεγάλων ὥσπερ νεῦρα τῆς πόλεως ἐκτεμεῖν τῷ Φιλοποίμενι παρασχόντες.
« Or furent ilz contrainctz pour lhors tant ilz estoient oppressez de toutes miseres de ployer les testes à ce joug et endurer maulgré eulx que Philopœmen trancheast ainsy les nerfz de leur police et république. »

sions vigoureuses ou imagées du grec, il lui arrive rarement d'en créer de son propre fonds ; on en rencontre peu dans le ms. de la vie de Philopœmen.

P. ex. : 249, B. *τύχῃ χρησάμενος.*
« fortune luy courut sus. »

On voit donc qu'il ne faudrait pas se représenter le « bonhomme » Amyot colorant la prose grise et terne de Plutarque, comme le « bonhomme » la Fontaine fera les récits un peu tristes d'Esope. — On voit aussi dans quelle mesure il est juste de prétendre, ainsi qu'on le fait souvent, qu'Amyot concrétise le texte de Plutarque. De même qu'il ne l' « embourgeoise » que pour le rendre plus clair, de même il ne le « concrétise » que pour l'expliquer, — mais les exemples ci-dessus nous montrent qu'il n'hésite pas à se servir d'un terme moins concret que celui du grec, lorsqu'il le croit capable de rendre avec plus de netteté l'idée générale de la phrase.

Si le plus souvent il traduit les substantifs abstraits par d'autres tournures, c'est, d'une part, parce que le français emploie peu ces termes, et d'autre part, parce que lui-même, comme nous l'avons vu, habitué à développer les idées du texte, peut le faire plus facilement en tournant d'une autre façon, p. ex. avec un infinitif :

250, A. *πάσης ῥοπῆς καὶ παρεκβάσεως τοῦ συνήθους.*
« s'ilz font le moindre excès du monde ou qu'ilz trespassent ung tout seul point de leur ordinaire... »

250, B. κλωπείας ἕνεκα καὶ λεηλασίας.
« pour surprendre d'emblée et pour piller. »

250, C. εἰς ἵππους καὶ ὅπλα καὶ λύσεις.
« à achepter de beaux chevaux, ou à faire forger de beaux harnois, ou à rachepter et paier la rançon. »

251, G. κυρίους... τιμῆς καὶ κολάσεως.
« puissance de punir ou honorer qui bon leur semble. »

253, A. ἐν τῇ διώξει.
« de poursuyvre ces avant-coureurs qu'ilz avoient rompus. »

253, C. ἐτόλμησε τῇ διαβάσει.
« se voulut hazarder de franchir. »

MODIFICATIONS DE DÉTAIL

C'est encore à ce double motif — caractère particulier de la langue française, et recherche de la clarté et de la précision logique —, qu'il faut rapporter certaines modifications qu'Amyot fait subir d'une manière régulière au texte grec.

« Il est sans doute, dit de l'Estang (1), que la beauté de la langue latine consiste à s'exprimer par le passif et qu'au contraire la beauté de la langue françoise consiste à s'exprimer par l'actif. C'est pourquoy il faut bien souvent traduire le passif latin par l'actif françois. » — Cent trente ans auparavant, Amyot avait déjà mis ce précepte en pratique. En voici quelques exemples :

(1) *Op. cit.*, p. 266.

250, I. ἀρθῇ φοινικίς.
« qu'on leur montrast en l'air une cotte d'armes. »

252, I. ἡ τάξις θαυμαστῶς ἠγαπᾶτο.
« ilz trouvoient merveilleusement bonne l'ordonnance. »

254, B. τῆς πατρίδος αὐτοῦ πολεμουμένης ὑπὸ ὀνάβιδος.
« au temps que le tyrant Onabis faisoit la guerre... à son païs... »

254, D. προδέδοσθαι νομίζοντες.
« estimans qu'il les avoit malicieusement abandonnés et trahis... »

Si l'emploi du passif alourdit et obscurcit une phrase française, on peut en dire autant de l'abus des participes actifs. Ici encore la théorie de l'Estang vient à l'appui de la pratique d'Amyot : « Comme dans la langue françoise, dit-il, il y a beaucoup de participes (il parle en particulier des participes présents actifs), on doit éviter quelquefois de traduire le participe latin par sa signification naturelle, parce qu'il en reste toujours assez qu'on ne peut pas traduire autrement. »

En effet, presque tous les participes sont, chez Amyot, rendus par une autre tournure. Mais nous connaissons trop ses habitudes d'exactitude et de précision pour pouvoir supposer que cette transformation fasse, d'une manière générale, disparaître la liaison logique de la phrase. Suivant la valeur de chaque participe grec, Amyot le traduit d'une façon particulière.

Lorsqu'il marque simplement l'antériorité, il le rend d'ordinaire par un mode personnel coordonné à la proposition primitive du texte.

249, G. ἀποῤῥίψας, ἔστιξεν.
« il jetta... et se meit. »

250, B. καταλαβὼν... ἀνεπαύετο.
« il se jettoit... et y reposoit. »

251, D. κλάσας... ἐκέλευσεν.
« il rompit et... et s'en feit... »

252, A. συστάντες καὶ ὑπολαμβάνοντες... διενοοῦντο.
« qui se rallierent, et tirerent... et avoient intention. »

Dans les autres cas, notre traducteur s'attache à rendre avec précision le rapport logique qui relie le participe au mode personnel auquel il se rapporte :

251, A. οὐδέπω... δόξης... οὔσης.
« pour autant qu'il... n'avoit pas encore acquis tant de reputation. »

251, B. θορυβουμένοις.
« cependant qu'ilz estoient en ce trouble. »

251, C. Ὀνάβιδος... καταλαβόντος.
« Comme Onabis... eust envahy. »

Le souci d'Amyot à ce sujet se manifeste principalement dans les phrases où plusieurs participes coordonnés dans le texte grec indiquent en réalité des moments différents de l'action :

250, F. προσπεσὼν... καὶ βιαζόμενος... παρῆλθεν.
« vint... assaillir... si bien qu'il... forcea... et entra... »

251, D. ἀπαλλαγεὶς... καὶ σπασάμενος... ἐχώρει.
« quand il fut... il sacqua... et passa... »

Parfois encore, il rend les participes par des principales indépendantes dont il détermine la valeur logique à l'aide d'adverbes ou de conjonctions :

250, C. ποιούμενος.
« et si n'y vacquoit pas... »

253, F. ἔχοντα.
« or estoit-il... »

Parfois enfin par des substantifs ou des locutions :

250, I. διανοούμενος.
« en intention de... »

253, D. θαυμασάντων μάλιστα.
« pour l'admiration de... »

CONTRE-SENS

Nous serions arrivés au terme de cet examen de la méthode et des principaux procédés de la traduction d'Amyot en 1545, s'il n'importait de dire quelques mots des « contre-sens » de notre traducteur.

Dès le XVIe siècle, il y a eu des gens pour déprécier la valeur philologique du « Plutarque d'Amyot » et

cela, de plusieurs façons : on a essayé d'abord d'en faire le collaborateur, — entendez : le plagiaire, — de tous ceux dont la science du grec était plus ou moins connue. Nous avons dit avec quelle exagération la Popelinière revendiquait dans cette traduction la part de son ancien maître Turnèbe (1). Au XVIIe siècle, Ménage, plus sensé d'ordinaire, cherchera à confirmer cette assertion par l'étude même de la traduction d'Amyot, ainsi que le rapporte Niceron (2) : « M. le Gouz, dit-il, n° 80 du supplément msc. au Menagiana, nous apprend que Ménage ayant observé que les endroits faciles de Plutarque sont ceux qui ont été plus mal traduits par Amyot, parce qu'apparemment il ne consultait Turnèbe qui est très facile en grec que dans les endroits difficiles... »

Mais un seul nom ne suffisait pas : on a voulu, sur la foi d'une note manuscrite de Laurent Gelyot, « restituer » le Plutarque à Jean de Maumont. La Monnaye (3) a facilement réfuté cette assertion qui repose sur une erreur de douze ans, si ce n'est plus.

On a prétendu encore que la traduction italienne des Vies, par Jaconello de Riete, dont la Bibliothèque de Fontainebleau possédait un exemplaire daté de 1525 (4), avait été la source unique de la traduction d'Amyot (5). Mais cette traduction italienne — comme

(1) Cf. *Hist. des Histoires*, éd. 1599, l. III, p. 259, et l. VI, p. 359.
(2) *Mémoires*...., t. IV, pp. 55-56.
(3) Cf. La Croix du Maine, *Bibl. franc.*, éd. Rigoley de Juvigny, t. I, p. 544.
(4) Aujourd'hui Bibl. nat., Réserve, J. 1208.
(5) Cf. Colomiez, *Particularitez historiques* ; dans ses *Opuscules*, p. 125 ; — et note de Falconet dans La Croix du Maine, I, p. 388.

l'indique le titre — est faite elle-même sur la version latine variorum.

Enfin, ne sachant plus lui trouver de collaborateurs connus, on recourut à l'anonyme, et Brantôme (1) rapporte une opinion assez répandue à son époque, « qu'il ne les avoit pas faittes (les traductions de Plutarque), mais un certain grand personnage et fort savant en grec, qui se trouva par bon cas pour lui dans la Conciergerie du Palais de Paris et en nécessité : il le sceut là, le retira et le prit à son service, et eux deux en cachette firent ces livres et puis lui les meit en lumière en son nom. » Mais c'est, ajoute Brantôme, « une pure menterie, disait-on, que les envieux lui ont prêtée ; car c'est un seul qui les a faits, et qui l'a connu, sondé son savoir et discouru avec lui, dira bien qu'il n'a rien emprunté d'ailleurs que du sien. »

Pour nous qui n'avons pu chercher dans sa conversation un argument en faveur de l'authenticité de son Plutarque, l'exemplaire grec de la Bibliothèque de l'Arsenal, comme pour les *Morales* celui de la Bibliothèque Nationale, constitue une réponse suffisante à des insinuations aussi peu fondées.

Un autre moyen de déprécier la traduction d'Amyot, si l'on ne pouvait la lui enlever, était d'y chercher des erreurs, et l'on pense bien que les critiques ne s'en sont pas fait faute.

Tout le monde connaît les passages que Mon-

(1) *Hommes illustres*, éd. 1722 ; art. Charles IX, tome IV, p. 35.

taigne, dans ses *Essais*, a consacrés au traducteur de Plutarque. Une page moins célèbre de son *Journal de voyage* (1) nous montre que, dès 1580-81, les érudits n'avaient pas manqué d' « éplucher » minutieusement ce livre qui avait un tel succès dans le monde. « Disnant un jour à Rome, avecq, nostre ambassadeur, où estoit Muret et autres sçavans je me mis sur le propos de la traduction françoise de Plutarche, et contre ceus qui l'estimoint beaucoup moins que je ne fais, je meintenois au moins cela : « Que où le traducteur a failli le vrai sans de Plutarche, il y en a substitué un autre vraisamblable, et s'entretenant bien aus choses suivantes et précédentes (2). »

Pour me montrer qu'en cela mesme je lui donnois trop, il fut produit deus passages : l'un duquel ils attribuent l'animadversion au fils de M. Mangot, avocat de Paris qui venoit de partir de Rome, en la vie de Solon environ sur le milieu, où il dict que Solon se vantoit d'avoir affranchi l'Attique, et d'avoir osté les bornes qui faisoint les séparations des hæritages. Il a failli, car ce mot grec signifie certenes marques, qui se metoint sur les terres qui étoint engagées et obligées affin que les acheteurs fussent avertis de cete hypoteque. Ce qu'il a substitué des *limites*, n'a point de sans accommodable ; car ce seroit faire les terres non libres, mais communes. Le latin d'Estiene s'est aproché plus près du vrai. Le

(1) Edit. d'Ancona ; p. 276-278.

(2) On voit que Montaigne sans se reporter, sans doute, au grec avait bien senti dans la traduction d'Amyot ce souci de logique que nous avons essayé de préciser dans cette étude.

secont, tout sur la fin du Treté de la nourriture des enfans, « d'observer, dict-il, ces règles, cela se peut plustost souhaiter que conseiller ». Le grec, disent-ils, sone : « cela est plus désirable qu'espérable » et est une forme de proverbe qui se treuve ailleurs. Au lieu de ce sans cler et aisé celui que le traducteur y a substitué est mol et estrange ; parquoi recevant leurs présuppositions du sans propre de la langue, j'avouai de bone foi leur conclusion. »

Il ne faudrait pas croire toutefois que ces erreurs, en somme assez minces, eussent beaucoup diminué l'estime que les sérieux érudits du XVIe siècle professaient pour notre « vulgarisateur ». Voici sur ce point un témoignage de ce même Muret, que j'extrais d'une de ses lettres à Fédéric Morel le Jeune (1). Cette lettre est datée de Rome 1583 (21 novembre).

« Sermones de me tui cum Amioto Autissiodorensium episcopo habiti magnæ mihi lætitiæ fuerunt. Incredibile enim est quanti illum faciam, et quantopere ab eo amari cupiam. Itaque peto a te quantum me apud eum in quam maxima gratia ponere. Nemo est hodie cui malim et me et mea omnia probari... Saluta mihi diligenter illum Coryphæum Gallorum antistitum Amiotum. »

Mais ce témoignage a peut-être moins de valeur que ceux des deux plus exacts traducteurs latins de Plutarque à cette époque : Xylander et Cruserius (2).

(1) Lettres publiées par P. de Nolhac, dans les *Mélanges Graux*.

(2) Je cite dans le 1er chapitre ces témoignages qui se rapportent à la traduction imprimée en 1559, mais nous verrons plus loin qu'il n'y a pour le sens entre l'imprimé et le manuscrit que des différences peu importantes.

Le premier, dans la préface de sa première édition (1561), écrit :

« Denique cum jam majorem operis partem absolvissem, prodierunt vitæ Plutarchi gallica lingua ab Abbate Bellozaniensi Jacobo Amyoto conscriptæ. Quem cum præclaram ei libro operam impendisse ex eis qui linguæ ejus sunt periti (quod mihi datum non est) et usum multis ac bonis codicibus audirem : amicorum adjutus in primisque clarissimi jure consulti Francisci Balduini (quem, ut ipsius summa doctrina et virtus, et amor in me singularis meretur, honoris causa nomino) nonnullos de quibus dubitabam locos correxi ; in haud paucis mea conjectura est illius interpretis suffragio comprobata. Cæteris ex difficultatibus, eodem fere modo nos extricavimus, meditando, indagando, conferendo, et (si nihil aliud possemus) divinando... »

Le témoignage de Cruserius est encore plus flatteur (1) :

« Cum jam polivissem atque emendassem vitas meas Plutarchi, ostendit mihi Bruxellæ ubi agebam, illustrissimi Principis mei legatus secretarius regius, editas elegantissime ab Amioto lingua gallica vitas Plutarchi, quæ exierant tamen in publicum sex menses antequam eas viderem. Hujus viri mihi eruditio et diligentia aliquid lucis nonnullis in locis attulit. Cui ego hoc testimonium dabo, non posse fieri ut

(1) Epître liminaire de sa traduction latine des *Vies*, (1564).

quisquam hoc tempore Plutarchum tam vertat ornate lingua latina quam vertit ille sua... »

Ces éloges d'hommes aussi compétents nous rendent *a priori* quelque peu suspecte la diatribe de Meziriac qui relevait dans la traduction d'Amyot plus de 2.000 contre-sens. Je n'entrerai pas dans le détail de cette discussion. A. de Blignières a montré avec précision (1) que Méziriac reprochait souvent à Amyot de n'avoir pas fait certaines erreurs dont lui-même se rendait coupable. Il serait de mauvaise guerre sans doute de se servir de cet argument pour refuser au sévère académicien le droit de juger notre traducteur ; mais nous pouvons du moins en conclure qu'un bon nombre des points sur lesquels il insiste ne méritaient pas de sa part un aussi violent réquisitoire. — Cette restriction faite, nous n'hésiterons pas à reconnaitre qu'on rencontre en effet dans la traduction d'Amyot des inexactitudes et des erreurs. Mais de quel traducteur ne pourrait-on en dire autant, et lorsqu'on considère ces deux énormes in-folios qui ne contiennent pas moins de 3.000 pages ne convient-il pas de dire avec leur auteur :

« En œuvre longue il n'est pas de merveille
Si quelquefois l'entendement sommeille (2) » ?

Nous noterons dans les prochains chapitres des faux-sens qu'une revision faite trop souvent sans se

(1) Sur Méziriac, critique d'Amyot, cf. de Blignières, *op. cit.*, pp. 200 sq. et note T ; il y a du reste dans cette note quelques inexactitudes au sujet des corrections insérées dans les éditions successives publiées du vivant d'Amyot.

(2) *Epitre au lecteur*, en tête de la trad. des *Vies*, 1559.

reporter au texte a introduits soit dans la première édition, soit dans les éditions suivantes. — Pour le manuscrit de Philopœmen nous avons relevé, outre les infidélités de nuance indiquées plus haut, quelques erreurs de sens. Les unes, provenant de l'interprète latin, ont déjà été mentionnées ; en voici d'autres, qui sont propres au traducteur français :

250, H. λυμήνασθαι καὶ καταβαλεῖν.
« de brûsler et démolir. »
Guarinus : diruta ac vastata.

251, C. καιρίας μὲν οὐ γενομένης.
« et combien que le coup n'entrast pas fort avant dedans la chair. »
(Y a-t-il eu dans l'esprit d'Amyot confusion entre καιρίας et un mot dérivé de κρέας ?) (1).

(1) On peut à peine ranger sous le nom d'inexactitudes quelques interprétations contestables comme celles-ci :

256, E. λέγεται τὸν φιλοποίμενα σιωπᾶν ἀκούοντα καὶ βαρέως φέρειν.
« Philopœmen ainsy qu'on dict se teint quelque temps et le lessa dire, *combien qu'il en fust fort despit en son courage.* »

256, F. καὶ στρατηγῶν εἰς τοὐπιόν.
« luy mesme depuis estant capitaine. » (Cf. Guarinus : postmodum ipse creatus imperator).
Il semble qu'il faille entendre avec Xylander « l'année suivante » (εἰς τοὐπιόν).

256, H. μεθ' ἡμέρας δὲ ὀλίγας δεινοκράτης ὁ μεσσήνιος ἄνθρωπος...) τὴν τὲ μεσσήνην ἀπέστησεν τῶν ἀχαίων, καὶ κώμην τὴν καλουμένην κολωνίδα, προσηγγέλθη μέλλων καταλαμβάνειν.
« Peu de jours après vindrent nouvelles que Dinocrates messenien (homme...) avoit desja distraict de la communaulté des Achaiens et fait revolter la ville de Messene, et qu'encore estoit il pres d'envahir ung certain bourg, qui se nommoit Colonis. »

L'idée de προσηγγέλθη ne doit retomber que sur μέλλων λαμβάνειν, et non sur ἀπέστησεν τὴν μεσσήνην. Mais la différence de sens est, on le voit, imperceptible.

Enfin citons pour terminer une erreur qui ne peut s'expliquer que par une lecture très rapide du texte :

> 249, F. Ἦν δὲ... οὐκ αἰσχρὸς, ὡς ἔνιοι νομίζουσιν... τὴν δὲ τῆς ξένης τῆς μεγαρικῆς ἄγνοιαν συμβῆναι λέγουσιν δι' εὐκολίαν...
>
> « il n'estoit point laid de visage, comme aulcuns estiment... Et *ce qu'ilz alleguent* de l'erreur de son hostesse megarique... *cela advint...* »
>
> [ce contre-sens est maintenu dans l'édition de 1559 (1)].

Nous pourrions sans doute relever dans cette traduction d'Amyot, d'autres inexactitudes et d'autres erreurs ; mais elles ne modifieraient pas l'idée qu'au terme de cette étude nous devons avoir de la méthode et des procédés de traduction d'Amyot vers 1545. Nous pouvons, je crois, la résumer ainsi :

Bien inférieur pour l'étendue des connaissances (2) à un Estienne — ou à un Méziriac, étranger surtout

(1) Je rapprocherai de cette véritable étourderie la traduction suivante de du Vair, que l'on regarde d'ordinaire comme un helléniste estimable. Demosthène, au début du περὶ στεφάνου, dit aux juges :

> ὃ μὲν ἔστι πρὸς ἡδονὴν τούτῳ δέδοται, ὃ δὲ πᾶσιν « ὡς ἔπος εἰπεῖν » ἐνοχλεῖ λοιπὸν ἐμοί.

et du Vair traduit :

« Ce qui peut plaire et agréer (a) est du costé de celuy-cy, et ce qui est aussi fascheux et importun (b) *qu'une vieille chanson* demeure en mon partage ».

> (a). (b) Remarquons les redoublements *plaire et agréer*, *fascheux et importun*.

Cf. de même des contre-sens de Loys le Roy, relevés par H. Becker (thèse sur *Loys le Roy*, pp. 94-95, et note).

(2) Remarquons, du reste, que le reproche que Méziriac adresse à Amyot n'est pas tant d'ignorer les finesses de la langue grecque, que de ne pas connaitre les détails de l'histoire et de la mythologie antiques, qui lui eussent évité plus d'une fois de *prendre le Pirée pour un homme*.

à toute préoccupation d'érudition (1), Amyot cherche avant tout à traduire fidèlement la pensée de son auteur et au besoin, par une discrète collaboration, à en rendre la suite plus nette et les détails plus clairs aux lecteurs français auxquels il s'adresse. Cette préoccupation explique les principaux caractères que nous avons notés dans son œuvre. — Additions explicatives, logiques ou historiques, renforcements d'idées ou de mots, transpositions, modifications parfois, ou même omissions, tout cela n'a d'autre but que de produire une œuvre qui serve non pas aux érudits qui veulent s'aider dans la lecture du texte grec, mais à ceux qui ne pouvant lire le grec désirent avoir en leur « vulgaire » une traduction qui puisse se comprendre sans le texte (2). C'est ce qu'ex-

(1) M. Dejob, dans le pénétrant chapitre qu'il a consacré à notre traducteur (Hist. de la Langue et de la Littérature française publiée par P. de Julleville, t. III), a fort justement noté ce caractère : « Une preuve décisive qu'Amyot ne tenait pas à la gloire de l'érudit est dans l'usage qu'il fit de sa découverte de plusieurs livres de Diodore : il les traduisit, mais ne les publia pas. Voilà certes une conduite caractéristique chez un savant du XVIe siècle ! Avoir la curiosité, la patience, le flair sans lequel on n'a guère la main heureuse, apprécier l'importance du document qu'on a la bonne chance de lire le premier, et ne pas en mettre immédiatement le texte sous les yeux des savants ! Cette détermination d'Amyot frappe d'autant plus qu'il n'est pas de ces érudits qu'on accuse, à tort ou à raison, de renverser un encrier sur les fragments qu'ils découvrent pour être sûrs qu'on ne les chicanera pas sur la manière de les lire. Il n'a pas l'orgueil de croire que sa traduction dispense à tout jamais de recourir à l'original, mais la besogne d'érudit ne lui sourit pas. » — Plus tard, nous le verrons, il y songera peut-être un instant ; mais il laissera néanmoins à d'autres, à Fed. Morel, p. ex., le soin de publier ses variantes grecques.

(2) Nous avons plus d'une fois, au cours de ce chapitre, comparé les procédés de traduction d'Amyot à ceux de ses contemporains ou de ses successeurs. Qu'on nous permette encore de rapprocher de ce jugement d'ensemble celui que M. Radouant, dans une page concise, a porté sur du Vair traducteur de Demosthène : « Comme du Vair écrit pour des gens du monde, il explique, développe, délaie même, pour

primera plus tard de l'Estang en écrivant : « Une traduction pour être excellente ne doit point paroistre une traduction, mais un ouvrage naturel et une production de notre esprit. »

plus de clarté. Il modernise les noms des magistratures, les termes relatifs aux mesures, aux monnaies, au calendrier. Pour la même raison, il atténue les invectives ou « convices » qu'échangent Eschine et Demosthène..... Comme la plupart de ses contemporains il croit que deux à peu près équivalent au terme propre, ou simplement, que deux mots valent mieux qu'un... Il ignore l'art de faire entendre avec un certain agencement des mots et des phrases un peu plus qu'on ne dit... » (Introduction à l'édition de l'*Éloquence française* de du Vair, Paris, 1908, in-8°, p. 107.)

CHAPITRE II

LES REMANIEMENTS DE L'ÉDITION DE 1559

LES VARIANTES DE L'EXEMPLAIRE DE L'ARSENAL

(Éd. grecque d'Alde, 1519.)

C'est entre 1548 et 1552, nous l'avons dit, qu'Amyot a consulté les manuscrits italiens de Plutarque dans les librairies de Venise et de Rome. — D'autre part, la date : « pridie non. Decemb. 1555 », écrite de sa main sur l'un des derniers feuillets de l'exemplaire de l'Arsenal, semble indiquer que c'est à cette époque que le travail de consignation des variantes, italiennes et autres, a été terminé. Nous avons vu d'ailleurs dans la première partie de ce travail (1) qu'Amyot, dès 1553, avait repris, — si tant est qu'il y ait eu interruption — sa traduction des *Vies*. La collation sur l'exemplaire de l'Arsenal a donc pu commencer à cette date et être faite vie par vie, ou du moins à plusieurs reprises.

Nous avons dit aussi (2) que l'on pouvait distinguer dans ces notes deux écritures au moins, dont la première, celle de 1555, est caractérisée par la forme

(1) Cf. 1re partie, chap. II, pp. 89-90.
(2) Cf. 1re partie, chap. III, p. 124.

plus nette et plus droite des lettres, et aussi par la couleur un peu jaunie de l'encre. L'antériorité, en est manifestement établie par la disposition d'une note qui se trouve au bas du fol. 279 r° (1). — Une autre date, en haut d'une feuille blanche du début du volume, (vis-à-vis du titre de la vie de Thésée), « Kalendis Augusti 1583 », doit être celle de la plupart des autres corrections.

Il importe tout d'abord, de déterminer ce que valent aux yeux d'Amyot ces annotations marginales qui, sauf quelques exceptions, sont toutes des variantes de texte. La plupart de ces leçons semblent provenir de manuscrits italiens ; quelques-unes sont sans doute des conjectures ; d'autres enfin doivent avoir été suggérées par des traductions latines : c'est du moins ce que je conclus de la formule « alii videntur leg[*ere* ou *isse*] », que l'on rencontre assez fréquemment (2).

Mais il serait inexact de croire que toute leçon signalée par Amyot fût adoptée par lui comme une correction du texte. Certaines sont accompagnées de « melius », d'autres de « male » ; le plus souvent il n'y a aucune indication de ce genre. C'est absolument l'équivalent de nos appareils critiques, où toute variante, même inadmissible est inscrite, du moment qu'elle se trouve dans un manuscrit, ou dans une édition autorisée.

Voici, pour la Vie de Philopœmen, quelques

(1) Cf. de même une note du fol. 29 r°.

(2) Cette formule se rencontre d'ailleurs surtout dans les corrections postérieures, où elle s'applique en général à Xylander.

exemples de ces leçons consignées sans appréciation sur l'exemplaire de l'Arsenal (écriture de 1555), et qui, ni dans le manuscrit, ni dans l'édition de 1559, ni dans les retouches postérieures, n'ont été adoptées par Amyot :

249, B. Κλέανδρος. au lieu de Κάσανδρος.
trad. par *Casander*.

250, D. ἀγγέλου. au lieu de εὐαγγέλου.
trad. par *Evangelus*.

253, A. τάξει. au lieu de διώξει.
trad. par *poursuyvre*.

254, C. κτῆμα. au lieu de χρῆμα.
trad. par *chose*.

254, D. ἀρισταῖνον. au lieu de ἀρισταίνετον.
trad. par *Aristaenetus*.

D'autre part, certaines variantes écrites en 1555 avaient déjà été adoptées par Amyot dans sa traduction manuscrite :

P. ex. : 235, G. ὄγκου au lieu de οἴκου.
trad. par *majesté*.

Nous trouvons même la variante ὄναβιν signalée en 1555 alors qu'Amyot qui l'avait adoptée dans le manuscrit (sans doute parce qu'il ne connaissait pas la leçon νάβιν) (1) corrige partout, dans l'édition, sa traduction en Nabis.

Enfin certaines corrections inscrites seulement en 1583 peuvent avoir été oubliées dans la première

(1) Cf. plus haut, 2e partie, ch. I, pp. 164-166.

collation de 1555 mais utilisées néanmoins par Amyot pour sa traduction française dès cette époque. On voit par là qu'il ne faut tirer aucune conclusion de l'existence dans l'exemplaire de l'Arsenal d'une variante inscrite à telle ou telle date : seule la comparaison de ces notes avec les différents états du texte français peut nous éclairer sur ce point, encore que bien souvent la synonymie des deux leçons nous empêche de discerner avec certitude celle qu'Amyot a adoptée.

LES MANCHETTES DE L'ÉDITION DE 1559

Il convient de dire à ce propos quelques mots des notes marginales de l'édition de 1559 : elles sont au nombre de 180 environ : sauf une vingtaine elles sont toutes consacrées à réduire en livres, sols ou deniers les sommes en talents ou en oboles dont il est fait si souvent mention dans l'œuvre de Plutarque (1). Parmi les autres notes, de beaucoup les plus intéressantes, nous trouvons quelques explications historiques sur tel usage antique qu'il est nécessaire de connaître pour comprendre un proverbe ou un calembour du texte ; quelques références à propos de passages de poètes cités par Plutarque ; enfin de trop rares indications sur une variante de texte ou une divergence d'interprétation ; voici les principaux exemples de cette dernière catégorie :

(1) On sait que cette étude des monnaies anciennes avait fait l'objet d'un important traité de Budé, le *de Asse* ; cf. Delaruelle, Thèse sur *G. Budé*, pp. 130, sqq.

166, K. Texte : Quand ce vint que les Barbares luy demanderent mille escus comptant pour chasque capitaine* il fut si esbloux et si troublé de son entendement...

Note : * il default en ce lieu quelque chose.

Cette opinion sera critiquée par Xylander et la note, ainsi que l'indication de la lacune, disparaîtra de la seconde édition.

476, G. Texte : sacrifices à Apollo.

Note : Les autres exemplaires mettent a la Peur, τῷ φόβῳ.

478, F. Texte : Mais on est en doubte comment il (le naphte) s'engendre* ou si plustost...

Note : *En cest endroit deffaillent quelques lignes en l'original grec.

530, G. Texte : encore y eut-il quelqu'un (a) qui escrivit qu'il passa et coula par un tamis les cendres du feu ; ou le corps de son frere avoit esté consumé...

Note : (a) Cela me semble se devoir entendre de Cæsar en son livre qu'il appelle Anticaton.

564, G. Texte : Celuy, dit-il, qui guide la proue doibt descouvrir et sonder avant.

Note : Aucuns vieux exemplaires lisent τοῦ πρωράτου φωράσαι qui est le sens que nous avons suivy. Autres lisent τῆς πρώρας τὸ φυράσαι, c'est-à-dire le paistrir va devant la proue, qui est bon aussi et plus aigu que l'autre, comme qui diroit, il faut du biscuit avant de s'embarquer.

569, C. Texte : qu'il avoit acheрté des daulphins d'argent.

Note : Autres lisent en ce lieu Δελφικάς c'est-à-

dire des tables d'argent ou de l'ouvrage de Delphes.

666, A. Texte : Persisent, c'est à dire adherent aux Perses.
Note : ou ensuivent les mœurs des Perses.

685, I. Texte : j'ay pris une rape à raper du fromage.
Note : τυροκνῆστιν une poile, pour ce que les simples gens appelloient κατάνην et κατάνιον ce que les bien parlans appelloient πατάνην ou πατάνιον c'est à dire une poile qui aultrement s'appelle τυροκνῆστις. Voiez Julius Pollux, livre 10, chap. 24.

On est étonné, lorsqu'on a parcouru l'exemplaire de l'Arsenal, de ne pas rencontrer, dans les marges de la traduction française, de plus nombreux témoignages de cette sérieuse et solide étude du texte grec. Nous ne saurions supposer un instant qu'Amyot n'ait pas été capable de tirer parti du riche appareil critique qu'il s'était si laborieusement constitué. Il faut donc chercher une autre raison de son silence. La principale, semble-t-il, est la conception même qu'il se faisait de son œuvre et que nous avons indiquée dans le chapitre précédent. S'adressant à un public ignorant du grec, il ne jugeait pas utile, sauf pour des cas très importants, de l'avertir des différentes leçons des manuscrits italiens. C'est seulement dans sa deuxième édition que ce souci de justifier sa traduction pour les passages douteux se manifestera, bien discrètement d'ailleurs, provoquée sans doute par les traductions latines de Xylander

et de Cruserius qui venaient de paraître. Dans les préfaces de ces érudits, en effet, Amyot avait lu son nom cité avec éloge, et ce n'est pas, croyons-nous, sans quelque surprise qu'il s'était vu, tout « vulgarisateur » qu'il fût, allégué comme une autorité par ces savants en *us*. D'autre part, Xylander, malgré son estime pour le traducteur français, critiquait parfois son interprétation; il lui fallait donc bien, lorsqu'il la maintenait, la justifier par des textes et des références. C'est ce qui explique, je crois, que le nombre des notes philologiques ait décuplé dans l'édition de 1565 (1).

Aussi, si nous voulons avoir une idée du travail préparatoire d'Amyot à l'édition de 1559, est-ce surtout l'exemplaire de l'Arsenal qu'il nous faut examiner.

VALEUR CRITIQUE DU TEXTE

I. Les éditions.

La première question qui se pose concerne la valeur critique du texte grec utilisé par Amyot. Nous savons qu'il a eu entre les mains plusieurs éditions et qu'il a en outre, notamment à Rome et à Venise, collationné quelques « exemplaires vieux escrits à la main » ; nous allons essayer, à l'aide de ressources malheureusement trop incomplètes, de déterminer les sources de ces éditions, et d'indiquer parmi les

(1) Nous verrons du reste dans le chapitre suivant qu'une bonne partie d'entre elles semblent empruntées à Xylander.

manuscrits qu'il a pu connaître, ceux qui, sans que nous puissions toujours affirmer qu'il les a connus, expliquent du moins un certain nombre des variantes inscrites sur son exemplaire.

L'édition princeps de Junte (1517) dont Amyot, nous l'avons vu, s'était à peu près uniquement servi pour ses traductions manuscrites, présente un texte meilleur que ne l'a cru Sintenis, et dont les intéressantes recherches de R. Schöll (1) permettent aujourd'hui de déterminer l'origine et la valeur. Les manuscrits sur lesquels a été établie cette édition sont :

Le *Laurentianus* 206 (Xe siècle) (2e livre des Vies).

Le *Laurentianus* 169 (XIVe siècle, fin) (1er livre et 3e livre jusqu'à Sylla en partie inclus).

Le *Laurentianus* 69.31 (XIVe siècle) (pour les Vies d'Agésilas et de Pompée).

Un autre manuscrit, encore indéterminé, pour celles de Galba, Othon, et pour le reste de Sylla.

Ce manuscrit, comme l'a montré M. Konrat Ziegler (2), est dérivé des Parisini 1677 et 1679 (F et I).

Schöll a supposé que le Laurentianus 69. 31 pourrait bien être le manuscrit auquel l'éditeur faisait allusion dans sa dédicace à Marcello Virgilio lorsqu'il écrivait : « Cum... esset mihi impedimento quod optimo exemplari carerem... codicem tuum... castigatissimum nobis commodasti. » D'ailleurs, ajoute

(1) *Plutarchhandschriften in Florenz*, article paru dans l'*Hermes*, t. V, 1871, pp. 114-128. Cf. aussi *les Articles originaux publiés par Ch. Graux, édition posthume surveillée par Ch. Emile Ruelle*, pp. 409-410 et 421.

(2) *Die Uberlieferungsgeschichte der vergleichenden Lebensbeschreibungen Plutarchs* 1907. Leipzig, p. 47.

Schöll, il n'y a aucune raison de prétendre avec Baudin (1) que l'édition de Junte ait été imprimée pour un nombre quelconque de Vies sur le manuscrit de Virgilio, et il est plus vraisemblable que l'éditeur n'y a eu recours que pour corriger les mauvaises leçons du texte qui lui avait servi de base. En effet, comme l'a remarqué Schöll, les manuscrits cités plus haut ont été annotés en vue de l'impression par un élève de Politien, Euphrosynus Boninus, « Artium et Medicinæ Doctor et Physicus Florentinus », qui était chargé à cette époque de corriger les textes grecs dans l'officine des Junte, et qui, en particulier, accomplit le même travail sur le Ravennas d'Aristophane pour l'édition qui parut en 1516 (2).

Ajoutons enfin que Michaelis a relevé entre le texte de la Juntine (notamment pour les Vies de Pyrrhus et de Marius) et celui du Marcianus 386 de nombreux rapprochements et qu'il conclut ainsi : « Neque ignoti fuisse possunt Marciani iis qui instauratis studiis litterarum Plutarcho operam dederunt, etsi quos libros admiserint, quos aspernati sint, quomodo iis qui in manu versabantur, usi sint, cum nunquam perspicue discernantur aut nominibus significentur, difficillumum est ad internoscendum (3). »

Pour l'édition d'Alde publiée en 1519, il importe tout d'abord de relever, une fois de plus, l'erreur que l'on ne cesse de commettre en prétendant qu'il

(1) *De Florentina Juntarum typographia*, I, p. 40, n.

(2) Cf. sur ce Boninus plusieurs témoignages réunis par Schœll, art. cit., pp. 127-128.

(3) *De Plutarchi codice manuscripto Marciano 386*. Berlin, 1886, p. 9.

existe sous cette date deux tirages très différents de ce texte donnés chez les Aldes. Michaelis (1), et, bien avant lui, Sintenis (2) ont expliqué l'origine de cette erreur par ce fait que deux Vies de Plutarque, celles de Galba et d'Othon, ont en effet été publiées deux fois par Alde, d'abord dans son édition des *Morales* en 1509, et ensuite, dans celle des *Vies* en 1519.

Quant aux sources de cette dernière, elles sont connues avec beaucoup moins de certitude que celles de la Juntine : Michaelis (3) trouve vraisemblable qu'elle remonte aux manuscrits de Bessarion, c'est-à-dire aux Marciani, et Ziegler (4), précisant davantage, déclare qu'elle semble découler directement de M^b (Marcianus 385), manuscrit qui date, selon Graux (5), de la seconde moitié du XIVe ou du début du XVe siècle.

Ce qu'on peut en tous cas affirmer, nous semble-t-il, c'est que cette édition d'Aide n'a pas été faite directement sur des manuscrits, mais sur l'édition de Junte, corrigée a l'aide de ces manuscrits. L'hypothèse n'a a priori rien que de très naturel, et elle explique en particulier que l'on n'ait pas retrouvé sur les manuscrits de Bessarion les traces qu'ont l'habitude d'y laisser les ouvriers imprimeurs, et qui

(1) *Op. cit.*, pp. 9-10.
(2) *Epistola ad G. F. Schæmannum*, dans la *Zeitschrift* de Zimmermann, 1838, p. 347, sq.
(3) *Op. cit.*, p. 10.
(4) *Die Uberlieferungsgeschichte...*, p. 138, n. 1.
(5) *Articles originaux...*, p. 415.

ont permis à R. Schöll de déterminer avec tant de précision les sources de la Juntine. Si de ces considérations extérieures nous passons à un examen intrinsèque de l'édition d'Alde, nous y constatons pour la seule Vie de Philopœmen les variantes suivantes, qui paraissent bien être des bourdes imputables à l'éditeur de 1517 et reproduites par celui de 1519 :

ἑταίραν	pour ἑτέραν (cf. Sintenis, t. II, p. 166, l. 15).
καὶ λάμπρως περί	pour καὶ λάμπρος περί (cf. Sint. II, 170, ch, XIV, 1).
πεξοῖς	pour πεζοῖς (cf. Sint. II, 179, ch. XIV, 12).
ταραχὰς, ἔπαυσε	pour ταραχὰς ἔπαυσε (cf. Sint. II, 182, ch. XVI, 15).
μετόχιζεν	pour μετώχιζεν (cf. Sint. II, 183, 23).
οὐ μὴν, ἀλλὰ	pour οὐ μὴν ἀλλὰ (cf. Sint. II. 187, 13).

Nous aurions pu allonger cette liste qui, telle qu'elle est, suffit, croyons-nous, à prouver ce que nous avancions (1).

Les critiques ont en général négligé jusqu'ici, avec raison, l'édition de 1533, publiée à Bâle par Bebel et Cratander, in-folio. Elle semble en effet ne pas apporter de leçons bien nouvelles au texte d'Alde qu'elle reproduit.

Ce dernier point peut être mis en lumière comme pour les rapports de l'Aldine et de la Juntine par les rapprochements suivants :

Alde et Bebel seuls

ἐπιδιδράσκοντες	pour ἀποδιδράσκοντες (cf. Sint. II, 181, 14).
φίλους ἀγαθούς	pour φίλους καὶ ἀγαθούς (cf. Sint. II, 182, 34).
ὑποκατακλινόμενον	pour ὑποκατακλινομένων (cf. Sint. II, 184, 11).

(1) On pourra voir également dans les annotations critiques de l'édit. maj. de Sintenis l'accouplement fréquent de i et a (édit. de Junte et édit. d'Alde) mentionnés comme seuls garants d'une variante Mais nous avons préféré ne pas faire fond sur ces indications que nous avons plus d'une fois trouvées inexactes.

Cependant il est juste de remarquer que cette réimpression a été faite d'une façon assez intelligente et surveillée par un homme qui avait une certaine connaissance du grec : c'est ce dont témoignent un grand nombre de variantes qui ont pour objet de corriger quelque lapsus ou quelque erreur plus ou moins évidente de l'édition aldine. Nous en citerons seulement trois exemples que nous tirons de la première page de la Vie de Philopœmen :

1519 : διεδέξατο	1533 : διεδέξαντο (cf. Sint. II, 165, 1).
μαγαριχῆς	μεγαρικῆς (cf. Sint. II, 165, ch. II, 3).
ἐπαμινώνδου	ἐπαμεινώνδου (cf. Sint. II, 166, ch. III, 1).

II. Les manuscrits.

On voit par les pages qui précèdent que notre traducteur pouvait trouver, grâce au seul secours des éditions imprimées, des leçons assez bonnes et, d'une façon générale, un texte assez autorisé. Mais il ne se contenta pas de ces ressources, et nous savons par ses préfaces qu'il eut recours, pour cette traduction comme pour les autres, à des « exemplaires vieux escripts à la main. » Il serait intéressant, sans doute, de pouvoir déterminer avec certitude de quels manuscrits il s'est servi aux diverses époques que nous avons distinguées. Malheureusement il est impossible actuellement d'arriver sur ce point à quelque précision. Les manuscrits de Plutarque sont innombrables : un critique récent en comptait près d'une centaine (1). Encore

(1) Cf. la table méthodique dressée par Konrat Ziegler : *Die Uberlieferungsgeschichte...*

est-il tenu pour évident aujourd'hui qu'un certain nombre de manuscrits ont disparu depuis la première moitié du XVI[e] siècle. Et parmi ceux qui restent, il est souvent bien difficile de connaître l'historique de chacun, ce qui pourtant serait une condition indispensable pour mener à bien une étude de ce genre : tel manuscrit en effet qui se trouve aujourd'hui à Paris gisait peut-être au XVI[e] siècle dans un monastère ignoré de l'Allemagne, et tel autre au contraire, que nous consultons dans une bibliothèque anglaise, appartenait alors à quelque riche Romain. Nous ne pouvions songer à entreprendre de semblables recherches : encore n'eussent-elles été qu'une préparation à notre travail. Une fois déterminés les manuscrits *actuellement existants* qu'Amyot a pu consulter, il eût fallu relever minutieusement les variantes de chacun d'eux, et cela pour un grand nombre de Vies, afin d'éviter le plus possible les chances d'erreurs. Il eût fallu ensuite — comme nous le verrons plus loin — nous demander si les leçons inscrites par Amyot sur l'exemplaire de l'Arsenal provenaient bien toujours des manuscrits mêmes où nous les rencontrions, et si elles n'avaient pas été parfois empruntées à quelques collections de variantes composées par tel ou tel érudit contemporain. Voilà ce qu'il eût fallu faire ; voici maintenant ce que nous avons fait. Nous avons étudié en particulier les variantes de l'exemplaire de l'Arsenal pour cinq Vies (Solon, Périclès, Timoléon, Philopœmen, Cimon.) en essayant de distinguer, par l'inspection de l'écri-

ture et la comparaison des encres, les annotations de dates différentes. Pour retrouver la source de ces variantes, nous avons eu recours à la grande édition critique de Sintenis (1), qui a collationné pour chaque Vie environ 4 ou 5 manuscrits, mais a laissé nécessairement échapper bien des erreurs ou des omissions; nous avons complété cette information à l'aide de diverses publications où sont relevées pour telle ou telle Vie les leçons de certains manuscrits, qui, alors même qu'Amyot n'a pu les connaître, ont du moins pour nous l'avantage de représenter une branche ou une famille à laquelle il a pu avoir recours : ces publications sont celles de Graux (2) pour le Matritensis ; de Michaelis (3) pour les Marciani 385 et 386 ; de Meyer (4) pour le Seitenstettensis. Nous avons aussi consulté d'autres études concernant d'autres manuscrits, mais dont les résultats étaient trop généraux pour nous fournir dans la recherche des sources d'Amyot aucune indication précise.

Avec des ressources aussi incomplètes nous sommes arrivé aux résultats suivants (5).

Parmi les manuscrits dont les leçons ont été relevées, le Parisinus 1676 (F^a) est un de ceux qui semblent avoir fourni le plus de variantes à Amyot.

(1) *Plutarchi vitæ parallelæ ex recensione Caroli Sintenis*, 4 vol. 8°. Leipzig, 1839-1846.

(2) *De Plutarchi codice manuscripto Matritensi injuria neglecto*, 1881, réimprimé dans *les Articles originaux de Ch. Graux*, 1893, pp. 345 sq.

(3) *De Plutarchi codice Marciano 386*. Berlin, 1886, 4°.

(4) *De codice Plutarcheo Seitenstettensi ejusque asseclis, accedunt lectiones Seitenstettenses*. Leipzig, 1890, 8°.

(5) Nous ne nous occuperons pour le moment que des manuscrits utilisés avant 1559.

Voici quelques exemples caractéristiques tirés des Vies de Solon et de Périclès :

Vie de Solon.

Edit. d'Alde 25 v°	Amyot
27 r° ἐκτημόριοι	ἐκτημόριον.
27 v° νομοῦ μεταβολὴν	νομοῦ καταβολήν.
28 v° γαμήλιον ἐχούσας	γαλήνιον ἐχούσας.
29 r° τρέφειν τὸν πατέρα	τρέπειν πατέρα.
29 r° κεκτημένῳ πολλὴν	κεκτημένῳ πολλήν.

Vie de Périclès.

48 v° στοχαζόμεθα τοῦ δέοντος	στοχαζόμεθα τοῦ πρέποντος.
48 v° πραότητα καὶ δικαιοσύνην	πραότητι καὶ δικαιοσύνῃ (X).
49 r° θάμβος ἐργάζεται	θάμβος ἐνεργάζεται (X).
49 v° ὑποχεόμενος	ὑπερχεόμενος.
49 v° οὐ γὰρ ἐκείνους	οὐδὲ γὰρ ἐκείνους.
51 r° παρὰ τὸν βωμόν.	περὶ τὸν βωμόν.
51 r° εἰργάζετο μὲν τῆς θεοῦ	εἰργάζετο μὲν τῆς τοῦ θεοῦ.
51 v° ὅπως πλέωσι πάντες	ὅπως συμπλέωσι πάντες.
52 r° καὶ τὸ θάρσος ἢ βούλοιτο	καὶ τὸ θάρσος ἢ εἰ βούλοιτο.
52 r° συνάψαι μὲν εἰς χεῖρας	συνάψαι μὲν τὰς χεῖρας.
52 r° πρὸς μιλησίους κελευόμενοι	πρὸς μιλησίους κελευόμεθα.
52 v° οἱ συνήθεις ἢ γονεῖς αὐτὴν	οἱ συνήθεις συνῆγον ὡς.
53 r° διελών	διελεῖν.
53 r° ἀλλ' οὐδ' ἀληθεύειν	ἀλλ' οὐδ' ἀληθέσιν.
53 r° ἀγορὰν ἀγαγών	ἀγορὰν καταγαγών.
53 r° πάντων δὲ λιμένων	ἁπάντων δὲ λιμένων.
53 r° ἀλλὰ πρεσβειῶν	ἀλλὰ καὶ πρεσβειῶν.
53 v° ἰόντες μέγαρα δε	ἰδόντες μέγαρα δὲ.
53 v° πρόσταγμα	πρᾶγμα.
53 v° εἰς τοὺς πρυτάνεις	εἰς πρυτάνεις.
54 r° καὶ δυσπαθοῦντας πρός	καὶ δυσπλοοῦντας πρός.
54 r° δάκρυα καὶ δεήσεις	δάκρυά τε καὶ δεήσεις.
54 r° ἔχων τὴν πόλιν	ἔχων τὴν ὅλην πόλιν.
54 r° καὶ πόλεις μικράς	καὶ πόλεις οὐ μικράς.
54 r° τοσοῦτον προὔβησαν	τοσοῦτου προὔβησαν.
54 r° καθάπερ πρὸς ἰατρόν	καθάπερ εἰς ἰατρόν.
54 r° τοῦ χωριτικοῦ πλήθους	τοῦ χωρικοῦ πλήθους.

54 r°	ἐπιγενομένη γάρ	ἐπιγενομένης γάρ.
54 v°	βαλόντα. ἢ τούς	βαλόντα μᾶλλον ἢ τούς.
54 v°	πάτερα παραμεῖναι	πάτερα διαμεῖναι.
54 v°	γνησίων ἀποβαλεῖν	γνησίων υἱῶν ἀποβαλεῖν.
54 v°	ἀθυμῶν καί	ἀθυμῶν δὲ καί.
54 v°	ἀνθρωπίνως τε δεῖσθαι	ἀνθρωπίνων τε δεῖσθαι.
54 v°	καθηρημένου	καθημένου.
55 r°	εἰ τῶν αὐτοῦ καλῶν	εἰπὼν ὡς τῶν καλῶν.
55 r°	πνεύμασιν	οὔτε πνεύμασιν.
55 v°	ἀλλ' αἰθρία μαλακή	ἀλλ' αἴθρα μαλακή.
55 v°	καθαρῷ τὸν ἅπαντα	καθαρωτάτῳ τόν ἅπαντα.
55 v°	τοιαύτης τῷ μακαρίῳ	τοιαύτης τινός τῷ μακαρίῳ.
55 v°	μοναρχία λεγομένη	μοναρχία γενομένη.

Nous pourrions allonger d'autant cette liste si nous y ajoutions les passages analogues des Vies de Timoléon, Philopœmen et Cimon pour lesquels la leçon inscrite par Amyot ne nous est fournie, parmi les textes collationnés jusqu'ici, que par le Parisinus 1676. C'est également ce manuscrit qui, selon Sintenis (1), avait été l'une des principales sources de l'édition d'Henri Estienne en 1572. Michaelis (2), entraîné peut-être par le désir de prouver qu'Estienne s'est servi d'un proche parent de M[c] (Marcianus 386), déclare, il est vrai, très peu certaine l'affirmation de Sintenis, car, dit-il, on a trouvé depuis bien des manuscrits semblables à F[a] ; mais cette dernière assertion nous paraît au contraire assez téméraire. Quoi qu'il en soit, du reste, de l'édition d'Estienne, le tableau qui précède a amplement montré que, pour bon nombre des variantes d'Amyot, F[a] semblait jusqu'ici la source unique : pouvons-nous

(1) *Edit. maj.*, t. IV, p. III.
(2) *De codice Marciano*, pp. 10 et 11.

admettre avec vraisemblance qu'Amyot s'en soit servi en effet ? Ce manuscrit qui date du xve siècle fait partie du fonds Colbert (1033) à la Bibliothèque Nationale. Par elle-même cette provenance ne nous donne aucune indication précise sur son histoire au xvie siècle ; mais une note écrite au verso du folio de garde qui précède la première Vie (celle de Lycurgue) semble indiquer qu'il était à cette époque en Italie (1). Si cette hypothèse est exacte, Amyot aurait pu le consulter pendant son voyage (1548-1552), aussi bien qu'Henri Estienne qui, comme l'on sait, séjourna à plusieurs reprises dans la Péninsule.

Un autre manuscrit, dont se serait encore servi ce dernier, suivant Michaelis, est le Seitenstettensis (2). Peut-on en supposer autant de la part d'Amyot ?

Si nous nous livrons à son sujet à la même enquête que pour le Parisinus 1676, nous remarquerons sans peine qu'un très grand nombre de leçons inscrites par Amyot sur son exemplaire sont communes à ces deux manuscrits, F^a et St, et à ceux-là seuls. Mais il suffit de mentionner ce fait ; nous ne donnerons dans le tableau suivant que les variantes que l'on n'a signalées jusqu'ici que dans St.

(1) Ce ms. contient d'assez nombreuses notes marginales, grecques et latines, de différentes écritures.

(2) Cf. *De Plutarchi codice Seitenstettensi*, 1885, p. 14 ; et *De Plutarchi codice Marciano*, pp. 11-12.

Cf. aussi sur ce ms. Meyer (Wolfgang). *De codice Plutarcheo Seitenstettensi*, 1890.

Vie de Solon.

25 v° οἰκισταὶ γεγόνασι	γεγόνασιν οἰκισταί.
25 v° καὶ περιάγων ἑαυτὸν	καὶ τέρπων ἑαυτὸν (1).
26 r° δ' ὀλίγας ἡμέρας	δ' ἡμέρας ὀλίγας.
26 v° κατασκεψομένην τῶν	κατασκεψομένην τὰ τῶν.
27 r° γνώμην ἀνατιθείς	γνώμην ἀνατίθησι.
30 v° καὶ συνῆλθεν	καὶ συνῆλθον.

Vie de Cimon.

158 v° λαοὺς καταγαγών	λαοὺς συναγαγών.
159 v° αἰνιττομένη ὡς ἔοικε τὴν μέλλουσαν	αἰνιττομένη τὴν μέλλουσαν ὡς ἔοικεν.
160 r° τοῖς κομψοῖς τῶν πενήτων	τοῖς κομψοῖς τῶν πενήτων.

Ces leçons pour deux Vies étudiées sont beaucoup moins nombreuses que les précédentes, mais il faut se rappeler que St a pu fournir à Amyot une foule de variantes qui lui sont communes avec d'autres manuscrits, par exemple, comme l'avons dit, avec F^a, ou encore avec un autre Parisinus (n° 2055) L.

Ce dernier manuscrit, qui semble très proche parent de F^a, se présente le plus souvent à nous dans l'un des groupes suivants : F^aL, F^aLSt, F^a St : mais il se présente aussi quelquefois seul, par exémple dans les cas suivants :

Vie de Solon.

26 r° ἀλλ' ὡς ἐκεῖνα	ἀλλ' ἐκεῖνα.
28 r° ἐκείνη εἶπεν	ἐκείνην εἶπεν.
29 r° μανθάνοντας καὶ ἀσκοῦντας	μανθάνοντας.
29 v° τὴν δ' ἀπ' εἰκάδος	τὰς δ' ἀπ' εἰκάδος.
30 r° οὗτος ἦν ἀνήρ	οὗτος ἦν ὁ ἀνήρ.

(1) Dans cet exemple, comme dans beaucoup d'autres que nous ne désignerons plus, St donnant la variante dans le texte, inscrit en marge la leçon de la vulgate ; dans d'autres cas, moins nombreux, c'est le contraire qui se produit.

Nous n'avons sur l'histoire de L au XVIe siècle aucun renseignement précis, comme il arrive d'une manière générale pour tous les manuscrits du fonds Colbert, dont il fait partie sous le nº 1171. Le volume 2955 comprend plusieurs manuscrits d'auteurs et de copistes divers : les Vies de Plutarque qui en forment une partie, incomplète d'ailleurs, occupent les folios 147 à 226. En tête du premier ouvrage (tiré de Lucien) se trouve le mot « Lucianus » qui semble être d'une écriture française du XVIe siècle. Mais la reliure peut être postérieure à 1550 et nous ne pouvons par suite savoir si le manuscrit de Plutarque était dès cette époque réuni à celui de Lucien.

Un autre manuscrit qui est souvent associé soit à Fa, soit à L, soit à St, soit à plusieurs d'entre eux, est le Parisinus 1673, désigné par la lettre C. Il présente aussi quelques leçons qui lui sont propres, parmi celles qu'Amyot a inscrites dans son exemplaire :

Vie de Solon.

26 rº τῶν δυνατῶν καὶ πλουσίων	τῶν πλουσίων καὶ δυνατῶν.
27 rº διὰ χαλεπότητα	διὰ τὴν χαλεπότητα.
30 vº ἔργον ἀτελὲς ἔσχηπεν	ἀτελὲς ἔργον ἔσχησεν.

Vie de Périclès.

48 vº περικλῆς γὰρ τῶν	περικλῆς τῶν.
53 vº ἀντεξέκλεψαν ἀσπασία	ἀντεξέκλεψαν ἀσπασίας.
54 vº γλίσχρα καὶ κατὰ μικρόν	γλίσχρως καὶ κατὰ μικρόν.

On voit que les leçons communes à Amyot et à C seul sont assez rares : il n'est pas impossible pour-

tant qu'Amyot, durant son voyage en Italie, ait eu communication de ce manuscrit. On lit au bas de la première page du titre la mention : *Ex Bibliotheca Io. Huraultii Boistallerii*, puis, plus bas : *Emptus coronatis 30 a Nicolao.* Ce volume faisait donc partie de la riche bibliothèque de Jean Hurault, seigneur de Boistaillé, mort en 1572 à l'âge d'environ 60 ans : or nous savons qu'il rapporta la plupart de ses manuscrits grecs de Constantinople et de Venise où il fut ambassadeur (1). Si l'on suppose que le volume de Plutarque fut acheté par lui à Venise, c'est-à-dire au plus tôt en 1560, on s'expliquera qu'Amyot dix ans auparavant ait pu l'y consulter.

D'ailleurs, si les leçons propres à C sont assez rares, beaucoup plus nombreuses sont celles qui lui sont communes avec tel autre manuscrit, p. ex. A (Parisinus 1671). Celui-ci ne paraît pas d'ailleurs avoir servi à Amyot pour l'établissement de son texte avant 1559, si l'on en juge par le très petit nombre de variantes qui lui sont propres pour les cinq Vies que nous avons étudiées.

Vie de Périclès.

51 r° ὅς τὴν πόλιν	ὅς καὶ τὴν πόλιν.

Vie de Cimon.

160 v° διακοσίους αἰχμαλώτους	αἰχμαλώτους διακοσίους.

(1) Sur ce personnage, cf. un très intéressant article de M. Rott dans la *Grande Encyclopédie* ; et sur sa bibliothèque en particulier, L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, pp. 213-214 ; et Omont, Introduction à l'*Inventaire des manuscrits grecs* ; on peut voir aussi le catalogue de la bibliothèque grecque de Boistaillé dans le *Serapeum*, t. XIX, 1858, pp. 161 sq. et pp. 169 sq.

Cette utilisation est de plus fort invraisemblable. En effet, comme l'indiquent les cotes mentionnées sur l'une des feuilles de garde du volume, et dont la seconde paraît être de la main de Mathieu Devaris, nous avons affaire à l'un des nombreux manuscrits grecs du cardinal Ridolfi (1). Or nous connaissons d'une manière assez précise l'histoire de cette riche collection qui, après la mort de Ridolfi survenue à Rome en février 1550, fut acquise par le maréchal Pierre Strozzi. Ce dernier les emporta en France et, lorsqu'il mourut au siège de Thionville en 1558, sa bibliothèque passa à sa parente, Catherine de Médicis (2).

Il est donc impossible qu'Amyot ait pu consulter le Parisinus A à Rome, où lui-même n'arriva qu'en 1550, et très invraisemblable qu'il en ait eu communication en France avant 1558. Rien d'ailleurs ne nous empêche de supposer qu'il l'a utilisé après cette date alors qu'il faisait partie de la bibliothèque de Catherine de Médicis. Nous savons en effet par une note manuscrite de son exemplaire des *Moralia* qu'il avait accès à cette bibliothèque, car on lit, p. 703 de l'édition Froben (1542) : « In vetere manuscripto bibliothecæ Reginæ legitur ἐν τοῖς... » avec la référence précise *Ms. Reg. 3*.

(1) M. Léon Dorez a publié dans la *Revue des Bibliothèques*, 1893, pp. 366-367, un très intéressant billet du cardinal Ridolfi, écrit de Vicenze le 5 mars 1544, pour donner ordre à son secrétaire de communiquer un de ses manuscrits d'Eustathe.

(2) Cf. en particulier H. Omont, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1888, t. XLIX, pp. 309 sq.

M. Jäger, qui cite le début de cette note, en mentionne également une autre (1) : c'est celle qu'on lit, dit-il, en marge du fol. 485 G de la traduction des Œuvres Morales : « Sur la marge d'un vieil exemplaire escrit à la main, qui est en la Librairie de la Royne Mere, sont escrites ces paroles en grec : le livre n'est du docte Plutarque ni d'aucun autre scavant autheur, ains de quelque vulgaire, ignorant de poesie et de grammaire. » M. Jäger néglige de remarquer que cette note n'est ainsi rédigée que dans l'édition donnée en 1618 par Fédéric Morel, et que dans les éditions de Vascosan, comme dans la note latine correspondante de l'exemplaire grec des *Moralia* annoté par Amyot (p. 290), il n'est pas fait mention de la bibliothèque de la Reine Mère. Mais l'addition de cette référence nous semble bien néanmoins venir d'Amyot lui-même, car elle serait inexplicable de la part de Morel. M. Jäger commet une autre erreur en identifiant la « Librairie de la Royne Mère » avec la Bibliothèque Royale : elle resta tout à fait distincte de cette dernière durant toute la vie de Catherine, c'est-à-dire jusqu'en 1589 : à cette date la bibliothèque fut mise sous scellés à la requête de ses créanciers, mais J. A. de Thou prit soin de faire dresser par son ami Pierre Pithou des lettres patentes ordonnant la réunion de la collection de la Reine Mère à la Bibliothèque Royale. Les manuscrits, estimés 5.400 escus, n'y furent apportés qu'en 1599 (2).

(1) *Op. cit.*, p. 20-21.
(2) Cf. Omont, Introduction au *Catalogue des manuscrits grecs*, p. xxi.

Nous avons examiné jusqu'ici, outre le Seitenstettensis, un certain nombre de manuscrits qui tous font partie aujourd'hui de la Bibliothèque Nationale, mais qui ont pu servir autrefois à Amyot en Italie. En voici quelques autres qui sont jusqu'à ce jour demeurés dans les bibliothèques de la Péninsule où notre traducteur aurait pu les consulter. Ce sont d'abord les Marciani M^b et M^c, étudiés par Michaelis, qui malheureusement n'en relève les variantes que d'une façon très incomplète ou du moins fragmentaire.

L'utilisation de M^b n'est nullement certaine : ses variantes se retrouvent pour la plupart dans F^a qu'Amyot a très probablement connu : pourtant nous trouvons au début de Periclès une ou deux leçons qui ne s'expliquent que par M^b.

Fol. 48 v° ὦ Ζεῦ ξένιε	ὦ Ζεῦ μέγιστε. Leçon enregistrée par V et par H. Estienne « quidam habent μέγιστε. »
Fol. 48 v° οὐ γὰρ ἂν οὕτω σπουδαῖος	οὐ γὰρ ἂν τῷ σπουδαῖος. La leçon τῷ est aussi donnée par A, mais ce dernier, nous l'avons vu, n'a vraisemblablement pas servi à Amyot à cette époque.

Ajoutons y cette variante du début de Timoléon mentionnée par V :

Fol. 75 v° μισοτύραννον οὖσαν	φιλοτύραννον οὖσαν.

(1) *De Plutarchi codice Marciano 386*. Il ne donne que les variantes les meilleures de M^b, et pour M^c il ne relève que celles des Vies de Timoléon et de Paul Emile. Sur M^b, cf. aussi *Articles originaux de Ch. Graux*, pp. 415 sq.

Il semble au contraire qu'Amyot ait connu à Venise le Marcianus 386 (M^c) ou du moins un manuscrit de la même famille, comme Michaelis le suppose pour H. Estienne (1).

Voici les variantes d'Amyot expliquées seulement par M^c pour la Vie de Timoléon.

Fol. 75 v° βαρβάρων μιγάδων	βαρβάρων καὶ μιγάδων. (mentionnée par V.)
Fol. 75 v° καὶ δημαρίστης	καὶ δημαρέτης.
Fol. 76 r° ταῦτα μὲν πραχθῆναι	ταῦτα μὲν πεπρᾶχθαι.
Fol. 76 v° τῶν κρεμαμένων ἀναθημάτων	τῶν κρεμασθέντων ἀναθημάτων. (mentionnée par V.)
Fol. 76 v° ἐφαπτόμενος τῆς στρατίας	ἐφαπτόμενος τὰς στρατίας.
Fol. 76 v° ἐπὶ τῇ διαβάσει	ἐπὶ τῇ δυνάμει.
Fol. 77 v° ἐν ταῖς ᾠδαῖς διδάσκοντα καὶ περὶ θεατρικῶν ἀσμάτων ἐρίζειν σπευδάζοντα.	Toute cette phrase, omise par M^c, est soulignée par Amyot qui écrit en note λείπει ἓν διάστημα. mais M^c ne laisse pas d'espace vide.

Communes encore à Amyot et à M^c seulement sont les leçons suivantes de la Vie de Philopœmen, dont quelques-unes seront adoptées ou signalées en 1572 par Estienne :

Fol. 120 v° ἐν τῇ διώξει	ἐν τῇ τάξει.
Fol. 121 v° τὰς μὲν φυγάς	τοὺς μὲν φυγάδας.
Fol. 122 r° διὰ πονηρίαν	διὰ μοχθηρίαν..

(1) *Op. cit.*, p. 11. Cette hypothèse de Michaelis ne nous semble pas d'ailleurs bien nécessaire : en effet il allègue deux passages de la Vie de Démétrius à propos desquels Estienne ignore manifestement la leçon de M^c ; mais on sent combien il est téméraire de s'appuyer sur de semblables arguments pour nier l'utilisation d'un manuscrit. Michaelis d'ailleurs semble porté à admettre qu'Amyot a connu le Marcianus 386. Voici en effet ce qu'il dit à propos de la phrase suivante tirée de Paul Emile : *οἷς αἱ τύχαι τροπὴν ἐπ' ἀμφότερα τῶν πραγμάτων ἔχουσι* : « Lubentissime amplector, quam unus servavit quod sciam. M^c lectionem, ῥοπὴν pro τροπὴν, quam nescio an noverit jam Amiotus, qui vertebat : « ausquelz la fortune a contrepezé le bien avec le mal. »

Fol. 122 r° τῶν πρότερον ἡττωμένων	τῶν πρότερον ἡττημένων.
Fol. 122 r° τῶν ἱππέων φειδόμενος	τῶν ἱππέων κηδόμενος.

Si Amyot a pu consulter à Venise les Marciani 385 et 386, il n'a pu en revanche connaitre aucun des Palatini qui restèrent à Heidelberg jusqu'en 1623, date à laquelle ils furent envoyés au pape Grégoire XV par Maximilien de Bavière. Pourtant la seule étude du texte pourrait faire conclure à l'utilisation par Amyot avant 1559 des mss. Palatini 168, 169 et 283 que Sintenis désigne sous la lettre commune P.

Voici pour la Vie de Philopœmen les leçons communes seulement à P et à Amyot avant 1559 :

Fol. 119 v° χωρίων συγκλινίας	χωρίων συγκλίνας (mentionnée par V.)
Fol. 120 r° θυρεοῖς μὲν εὐπετέσι	θυρεοῖς μὲν εὐτελέσι.
Pol. 120 v° τὴν ποίησιν ὄγκου ,	τὴν ποίησιν οἴκου.
Fol. 121 r° ταῦτα μὲν οὖν καλα	ταῦτα μὲν οὖν τὰ καλά (adoptée par Estienne.)
Fol. 121 r° ῥηθὲν τοῦ βασίλεως	ῥηθέν τι τοῦ βασίλεως (mentionnée par V.
Fol. 121 r° μέρος ἐπὶ τῆς ἀρετῆς	μέρος ἐστὶ τῆς ἀρετῆς (adoptée par Estienne.) Cette note semble du reste inscrite par Amyot postérieurement à 1559.

La Vie de Timoléon ne nous offre qu'une leçon commune avant 1559 :

Fol. 76 r° ἐπιβουλεύσαντα δὲ αὐτῇ	ἐπιβουλεύοντα δέ αὐτῇ.

P est souvent associé dans les leçons de Philopœmen à un manuscrit dont Sintenis donne également les

variantes pour cette Vie et qu'il désigne par la lettre V[b]. Ce manuscrit, autant qu'on en peut juger par les renseignements que fournit M. Ziegler (1), doit être identifié avec celui qui est décrit aux colonnes 546-547 de l'ouvrage de Kollar (2). Or nous lisons dans cette notice que ce volume a appartenu à Jean Sambuc, de son vrai nom Zsamboki Janos, (1531-1584). Ce personnage, nous le savons, voyagea dans toute l'Europe à la recherche de documents et de médailles, et séjourna longtemps à Paris, où il entra en relation avec Lambin, Turnèbe et H. Estienne (3) ; mais nous n'avons pas lieu de supposer qu'il ait communiqué ce manuscrit à Amyot avant 1559. Les leçons communes sont d'ailleurs assez rares pour cette vie de Philopœmen ; je n'y relève guère que l'exemple suivant :

χρώμενοι προστάταις	χρώμενοι προστάσιαις (citée par Vulcob.)

On peut également ne pas tenir compte de tel ou tel manuscrit comme ceux qui sont utilisés dans l'exemplaire de Muret et dont nous parlerons au chapitre suivant. Ils ne nous donnent la source, en effet, que d'un très petit nombre de variantes, et il

(1) *Op. cit.*, p. 8.

(2) *Adami Franc. Kollarii ad Petri Lambecii commentariorum de Augusta Bibliotheca Cæs. Vindobonensi, Libros VIII. Supplementorum liber primus, posthumus.* MDCCXC, in-folio.

(3) Sur Jean Sambuc, cf. outre les biographies générales de Michaud et Didot et l'article de la Grande Encyclopédie, les *Eloges des hommes sçavans*, de Teissier, t. II, pp. 32-34, et la thèse de M. Pinvert sur *Jacques Grévin.* — M. Emile Picot, qui a bien voulu nous indiquer le véritable nom de ce personnage, nous signale également un manuscrit acheté par lui à Paris le 7 décembre 1561, qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal (234).

serait vraiment trop téméraire de fonder une hypothèse sur des indices aussi faibles. D'ailleurs, nous l'avons dit, nous ne prétendons pas avoir retrouvé les manuscrits dont Amyot s'est servi soit à Venise, soit à Rome, soit même à Paris, avant sa première édition. Peut-être parmi ceux que nous avons signalés en est-il quelqu'un, tel que M^{c} ou F^{a}, qu'il a utilisé directement : en tous cas nous pouvons affirmer qu'il a eu, dès avant 1559, pour les cinq Vies étudiées plus haut, d'autres sources que nous n'avons pu déterminer. Nous trouvons une preuve de ce fait dans le grand nombre des leçons inscrites par lui à cette date, qui ne nous sont données par aucun des manuscrits mentionnés ci-dessus. Il nous semble inutile de les reproduire ici : nous remarquerons seulement que quelques-unes d'entre elles sont signalées ou adoptées également par H. Estienne, et que beaucoup se trouvent indiquées dans les Variæ Lectiones des éditions de Frankfort et de Paris (1), où elles sont accompagnées de la lettre V. Cette lettre désigne, comme on sait, un érudit du nom de Vulcob. Mais la provenance de ses variantes est, encore aujourd'hui, très mal connue, et les avis des philologues sur ce

(1) Il s'agit : 1° des deux éditions in-folio des *Vies* et *Œuvres Morales* publiées à Frankfort en 1599 et en 1620, qui reproduisent, avec quelques corrections, celle de 1572 (chez H. Estienne) en ajoutant à la fin un choix de variantes de provenances diverses ; — 2° de l'édition de Paris 1624, qui contient en outre une Vie de Plutarque par Joannes Rualdus, et, du même auteur, des *Animadversiones ad insignia Plutarchi* σφάλματα *sive lapsiones*, « notes où, dit Charles Graux, il y a à prendre et à laisser. » Sur la constitution encore très incertaine et sur la valeur du recueil de variantes qui se trouve dans ces trois éditions, cf. les introductions de Wyttenbach et de Sintenis, le premier à son édition des *Morales*, le second à celle des *Vies*.

point sont contradictoires. Frédéric Palm en 1836 (1) avait cru reconnaître la source de la plupart d'entre elles dans la collection de leçons tirées de manuscrits italiens que nous lisons sur les marges de l'exemplaire connu sous le nom de Muret, et dont nous reparlerons plus loin. Mais Sintenis, revenant pour la seconde fois sur cette question (2), notait fort justement que V pouvait fort bien avoir emprunté ses variantes aux sources mêmes où avaient puisé les annotateurs de l'exemplaire de Muret, et il ajoutait que seule la reproduction des conjectures mentionnées sur cet exemplaire permettrait de conclure à l'utilisation de ce volume par Vulcob : or quelques vérifications faites au hasard nous ont montré que ces conjectures lui semblaient inconnues, soit qu'il conservât le texte des éditions sans essayer de le corriger, soit qu'il signalât une correction différente de celle de Muret. Nous avons donc le droit de supposer que Vulcob a recouru d'une manière générale aux manuscrits eux-mêmes. D'ailleurs, Michaelis a montré (3) que même les leçons communes à Vulcob et à l'exemplaire de Muret étaient loin d'être aussi nombreuses qu'on l'avait d'abord laissé entendre (4).

(1) *Observationes criticæ in quosdam Plutarchi locos...* — Article de la *Zeitschrift* de Zimmermann, mai 1836, pp. 449 sq.

(2) Cf. Introduction à son édition des *Vies* (ed. maj.), pp. XXIV-XXV : il avait traité déjà ce sujet dans l'*Epistola ad God. Hermannum*, 1832, pp. 32 sq. (à propos de son édition de Thémistocle.)

(3) *De Plutarchi codice Marciano 386*, pp. 12-14.

(4) Le recueil des Variæ Lectiones des éditions de Frankfort et de Paris, du moins pour le volume des *Vies*, ne contient guère que des leçons de V, et des leçons de A, c'est-à-dire de l'anonyme. Nous ne nous arrêterons pas à ces dernières. Les critiques sont unanimes à les

Nous pouvons donc à notre tour conclure de cette digression que ces variantes que nous trouvons à la fois dans l'exemplaire de l'Arsenal (avant 1559) et dans le recueil de Vulcob, lui ont été fournies très probablement par des manuscrits italiens (de Rome ou de Venise) que l'on n'a pas encore collationnés.

CONJECTURES

D'autres corrections inscrites dans le volume grec d'Amyot proviennent de conjectures personnelles, ou sont le résultat de « conférences » avec tel érudit, comme Lambin ou Turnèbe. Nous en avons la preuve à peu près certaine dans la formule même des annotations de cet exemplaire, qui, quoique la plupart d'entre elles soient ou du moins semblent être inscrites seulement vers 1580, ont été connues et adoptées dès 1559, comme la traduction française en fait foi.

En voici quelques exemples :

6, D. Texte des mss. et édd. : ἐκ Θυμαιταδῶν

Note marginale d'Amyot (fol. 3 r°) ἐκ barré et remplacé par ἐν : puis : « *Vide Stepha. de urb. indictione* Θυμαιταδαί. »

Cette leçon qui sera adoptée par Cruserius et par Xylander (cf. la note de ce dernier I, 36) l'est par Amyot dès la traduction manuscrite (fol. 15 r°) : *au bourg de Thymetadae.*

Il en est de même des deux corrections suivantes :

déclarer empruntées non à des manuscrits, mais aux éditions ou traductions, telles que celle de Xylander, etc. (Cf. Palm, *art. cit.* et Sintenis, introd., p. XXVI.)

251, B. ἐν μεσαγκύκλῳ, texte des éditions auquel Amyot, dès 1545, substitue ἐνὶ μεσαγκύλῳ. (La correction ne sera inscrite qu'après 1555 dans son exemplaire grec.)

255, A. εἰλογίζει, leçon incompréhensible des éditions corrigée également dès le manuscrit en ἐλλογίζει, quoique cette variante, comme la précédente, semble sur le volume de l'Arsenal, être de l'écriture de 1583.

35, B. Texte des mss. et édd. : λυκόφονας

Note marginale d'Amyot (fol. 16 r°) : « *forte* λυκοφάνους... »

La note est à peu près textuellement traduite dans une manchette de la traduction (dès 1559) : En face de *Ce que l'on appelle Lycophanos*, en marge : *C'est une espece de chardons en la langue des Messeniens, voyez Hesychius.*

La même correction se trouvera dans Xylander, (cf. sa note : I, 106.)

216, G. Texte des mss. et édd. : ἐκέλευσε τῶν ταγμάτων* εἰς(1)

Note marginale d'Amyot (fol. 100 r°) : *videtur deesse* ἓν *ex Livio* (2).

Cette leçon qui est également adoptée par Cruserius et Xylander (Cf. la note de ce dernier, explique la traduction d'Amyot dès 1559 : *il feit marcher l'une des legions qui estoit derriere en ordonnance au front de la battaille.*

295, D. Texte des mss. et édd. : τὰς πράξεις ἔλυσε

Note marginale d'Amyot (fol. 141 r°) : « *Apparet ex*

(1) Les étoiles représentent les signes qu'Amyot figure dans son édition pour indiquer qu'il introduit à cette place la leçon mentionnée en marge.

(2) Cf. en effet Tite-Live, XXVII, 13.

Sillae vita legendum esse [τὰς] (barré) ἀπραξίας ἔλυσε. »
(Cf. la note analogue de Xylander, II, 82.)

En effet il traduit : *il fut contrainct de revoquer la cessation [de la justice] et des affaires que luy et son collegue avoient par edict commandée.*

Les mots entre crochets ont été ajoutés en 1565.

456, H. Texte des mss. et édd. : λαβέων.

Note marginale d'Amyot (fol. 214 r°) : « *forte* λαβιηνός »
1559 et sq. *Labienus.*

C'est aussi l'interprétation de Xylander et de Cruserius.

493, C. Texte des mss. et édd. : ἰούγκον

Note marginale d'Amyot (fol. 231 v°.) « ἰουνίον. *ex Velleio Paterculo.* »

Cette leçon, qui sera adoptée par Cruserius, Xylander et Estienne, se trouve dans la traduction d'Amyot dès 1559 : *Junius.*

En dehors même de ses propres conjectures ou du jugement de ses amis, Amyot pouvait dès cette époque se servir d'autres secours pour amender le texte de Plutarque : nous voulons parler des nombreux travaux d'érudition sur d'autres auteurs que Plutarque (1), et

(1) Si nous nous rappelons l'attitude d'Amyot, dès 1542-1546, vis-à-vis de la traduction variorum, nous ne serons pas étonnés qu'il lui ait emprunté peu de corrections dans la suite. Elle lui en a du moins suggéré quelques-unes, par exemple celle qu'il note au folio 236 v° du volume de l'Arsenal.

Le texte des éditions, texte qui devait être adopté plus tard par Xylander et Cruserius, était κατασχεῖν ἀρίμινον, τῆς κελτικῆς μεγάλην πόλιν. Amyot écrit en marge *Interpres latinus legit* ἔξω, *ita est omnino legendum.* Et il traduit en effet dès 1559 (503, C.) « en la ville d'Ariminum, grande ville, que l'on rencontre la premiere au sortir de la Gaule. » L'interprète latin était Jacopo Angelo de Scarparia qui traduisait : « Ariminum extra Galliam civitatem occuparent. »

Amyot, à la fin de sa préface (1559), juge ainsi la traduction *variorum* : « ceulx qui se sont meslez d'en traduire, mesmement en Latin, ont evidemment tesmoigné la difficulté qu'il y a, ainsi que pourront facilement cognoistre ceulx qui voudront prendre la peine de conferer noz traductions. »

surtout des recueils de *Variæ Lectiones* et d'*Animadversiones* qui contenaient parfois d'utiles corrections et remarques philologiques.

Le recueil de *Miscellanea* de Brodeau paru en 1555 (1) ne semble pas avoir été utilisé par Amyot. Pour nous borner aux *Vies parallèles*, Brodeau propose de lire (2) dans la Vie d'Othon Βατάβους ou Βατάους au lieu du texte Βατάλους donné par les éditions et les manuscrits, et il cite à cet effet Tacite. Amyot signale en effet sur son exemplaire (fol. 341 v°) : Βατάβους et dès 1559 (fol. 723 E) il traduit *les hommes d'armes Bataviens, qui sont bas Alemans* ; mais ne serait-il pas bien téméraire d'attribuer cette correction à Brodeau, si l'on songe, non seulement que Tacite n'est pas mentionné par Amyot, mais surtout que la traduction variorum lui fournissait déjà cette correction (3) ?

En revanche Amyot ignore absolument la correction τὸν καλούμενον καϊάδαν que Brodeau propose à la place de τὴν καλουμένην δεκάδα dans la Vie d'Agis et Cléomène. Brodeau cite à ce sujet Thucydide lib. α, Pausanias in Messen. et Strabon lib. II (4).

(1) *Joannis Bro||dæi Turonensis || Miscellaneo || rum Libri || sex.|| In quibus, præter || alia scitu dignissima, plurimi opti||morum autorum tam Latinorum || quam græcorum loci, vel depra||vati hactenus restituuntur, vel mul||to quam antea a quoquam est || factum rectius expli||cantur. || Accessit rerum et verborum memora||bilium copiosus Index.|| Basileæ, per Jo||annem Oporinum.* || In-12. Sur Jean Brodeau, cf. entre autres ouvrages, Teissier, *Les Eloges des hommes sçavans*, t. I, pp. 213-215.

(2) *Op. cit.*, p. 26.

(3) On y lit, en effet, *Batavos*. Edit. Vascosan, 1558, fol. 463 v°.

(4) Cf. *op. cit.*, p. 241.

Xylander et Cruserius adoptent ou signalent cette leçon. Mais Amyot ne la mentionne à aucune époque dans l'exemplaire de l'Arsenal (cf. fol. 257 r°), et traduit dans toutes ses éditions *en la Decade*.

De ces deux exemples, qui sont, je crois, les seules corrections faites par Brodeau aux *Vies* de Plutarque, le premier ne prouve rien, et le second nous ferait croire qu'Amyot n'a guère pratiqué ce volume, non seulement avant sa première édition, mais même dans la suite, au cours de ses revisions successives.

AMYOT ET SIGONIUS

Considérons maintenant un exemple de la première catégorie d'ouvrages mentionnée plus haut ; p. ex. les notes si érudites et si nombreuses de Sigonius sur Tite-Live, publiées en 1556, chez Episcopius (1).

L'œuvre de Tite-Live offrait à l'érudit qu'était Carlo Sigonio mainte occasion de corriger ou d'expliquer le texte des *Vies* de Plutarque ; et en effet il n'y a pas manqué. Quant à Amyot, il semble lui avoir emprunté au moins quelques leçons :

1° Sigonius (p. 401) écrit : « Apud Plutarchum mendose est μάρκιος λεύκιος pro μάρκος λίβιος » : Cette note se rapporte au fol. 59 v° de l'édition aldine. Si nous nous reportons à l'exemplaire d'Amyot, nous

(1) *Caroli Sigonii* || *Scholia, quibus T. Livii* || *Patavini historiæ, et earum epitomæ,* || *partim emendantur, partim etiam explanantur.* ||... Basileæ, M.D.LVI, in-8°. Sur Carlo Sigonio, on consultera avec grand profit, outre l'article de Teissier, *Eloges des hommes savans*, t. II, pp. 45-47, de nombreux passages du livre de M. Dejob sur *M. A. Muret*. Paris, 8°.

y trouvons en effet cette variante μάρκος λίβιος (1). Sans doute la correction est mentionnée et adoptée aussi par Xylander (cf. I, p. 400 et note, p. 413); mais Amyot n'a pu la lui emprunter, puisque dès 1559 il traduit (fol. 128 A) *Marcus Livius*.

2° A propos de la phrase suivante de Tite-Live « Numæ Pompilii nepos filia ortus Ancus Marcius erat », Sigonius écrit (p. 29) : « Hic locus ostendit vitiose legi apud Plutarchum in principio Coriolani cum ait ὧν καὶ μάρκιος ἦν γάιος ὄνομα θυγατριδοῦς, καὶ μετὰ τύλλιον ὁστίλιον βασιλεὺς γενόμενος, legendum autem esse ὧν καὶ μάρκιος ἦν ἄγκος ὁ νόμα θυγατριδοῦς, id est ex qua gente etiam fuit Marcius Ancus Numæ ex filia Nepos. »

L'exemplaire de l'Arsenal (fol. 69 r°) porte les notes suivantes :

> ὁ [νουμᾶ] (remplacé par) νομᾶ.

puis plus bas :

> forte ἄγκος legendum, fuit enim Ancus Martius Numae Pompilii ex filia nepos.

Nous lisons en effet dans l'édition de 1565 (fol. 147 A) : *entre lesquelz fut Ancus Martius filz de la fille du Roy Numa, qui fut Roy de Rome après Tullus Hostilius.* Xylander avait également consacré une note (cf. I, 502) à soutenir la leçon proposée par Sigonius. Mais Amyot, je crois, n'avait pas attendu cette note

(1) Il avait tout d'abord corrigé μάρκιος en μάρκος mais cette correction est déjà faite par Guarinus, qui garde en revanche λεύκιος.

pour l'adopter lui-même. Voici en effet le texte de l'édition de 1559 : *entre lesquelz fut Ancus Martius surnommé Nepos, pour ce qu'il estoit filz de la fille du Roy Numa qui fut Roy de Rome après Tullus Hostilius.*

Nous pouvons remarquer plusieurs faits dans cette traduction :

α. Amyot dès 1559 corrige γάιος en ἄγκος comme le proposait Sigonius.

β. En revanche il garde la leçon ὄνομα θυγατριδοῦς qui seule explique *surnommé Nepos*.

γ. Mais faut-il faire de la phrase qui suit, *pour ce... du Roy Numa*, une simple glose destinée à expliquer ces deux mots ; ou ne convient-il pas plutôt en se rappelant quelques cas analogues (p. ex. pour *Protus*, cf. l'appendice I), de voir dans cette traduction l'amalgame de deux interprétations contradictoires, la leçon traditionnelle représentée par *surnommé Nepos*, et la correction de Sigonius par la proposition suivante. Rien ne nous empêche d'ailleurs de supposer qu'Amyot avait déjà traduit ce passage lorsqu'il a lu la remarque de Sigonius, après 1556, et qu'il a par suite corrigé sa phrase d'une manière incomplète (1).

3° Sigonius écrit (p. 865). « Quanquam Plutarchus in Antonio et Dio idem scribunt (scribunt autem ὀκτάβιον τῆς ἀτίας τῆς τοῦ καίσαρος ἀδελφῆς υἱὸν, id est Atiæ sororis Cæsaris Octavium filium

(1) Estienne parle de cette variante dans ses notes et il y revient dans une sorte d'avertissement au lecteur sur l'établissement de son texte, qui se trouve à la fin de son édition.

fuisse) tamen portentum dicit qui ita dicit. Qui enim fieri potest, ut Octavius nepos sit Cæsaris ex sorore, qui Atiæ, quæ fuit Juliæ sororis Cæsaris filia, natus sit ? Quanquam apud eos mendum esse suspicor ἀδελφῆς pro ἀδελφιδῆς. Neque enim Atia soror Cæsaris, sed sororis filia fuit. Itaque in Bruto ait Plutarchus οὗτος μὲν ἦν ἐξ ἀδελφιδῆς καίσαρος. »

Amyot inscrit sur son exemplaire la leçon ἀδελφιδῆς (fol. 294 r°) et traduit dès 1559 (fol. 635 A) : *qui estoit filz de la niepce de Julius Cæsar comme nous avons dit auparavant.*

Sans doute il a pu par le simple rapprochement d'un autre passage de Plutarque faire de lui-même la correction ; mais si l'on songe que ni Aretinus ni même Cruserius ne l'ont faite, on pourra être porté à supposer qu'il la doit à Sigonius.

4° A propos de cette phrase de Tite Live « Sub tumulo Peteliæ », Sigonius remarque (p. 507) : « Vet. lib. Peteliæ. Stephanus πετελία πόλις ἰταλική, τὸ ἐθνικὸν πετηλινός. Plutarc. τὸν περὶ πετηνὰν λόφον ait, pro πετηλίαν. »

La traduction variorum omettait ce nom propre. Xylander écrira *Petilia ;* mais, dès 1559, Amyot traduit (fol. 217 I) *au dessoubs de la motte de Petelie*, et il note sur son exemplaire grec (fol. 100 v°) περὶ τὸν πετηλινὸν λόφον, *sub tumulo Peteliæ scribit Livius.*

Ce dernier exemple suscite un doute : est-ce chez Sigonius que notre traducteur a pris l'idée de corriger Plutarque un peu différemment de Sigonius lui-

même, à l'aide par exemple du passage d'Etienne de Byzance cité par Sigonius ; ou n'a-t-il pas de son côté puisé dans Tite-Live et dans Etienne cette correction ?

Si la réponse est douteuse pour ce passage, elle ne l'est pas, je crois, pour le suivant, qui se rapporte précisément à une phrase toute voisine de Plutarque, et à une note, toute voisine aussi, de Sigonius.

Ce dernier, lisant dans Tite-Live : « Inter Venusiam Brutiamque », ajoute (p. 507) : « Vet. lib. Bauriamque. Ego Bantiamque. Sic enim Plutarchus μεταξὺ βαντίας πόλεως. βαντία πόλις ἰταλίας τὸ ἐθνικὸν βαντιανός. »

Or Amyot écrit dans son exemplaire, en face du passage de Plutarque μεταξὺ βαντίας πόλεως καὶ βενυσίας (fol. 100 v°), la note suivante |*alit*|*er Venusiam Bantiamque Livius* (1) ; et dès 1559 (fol. 217 H) il traduit : *Baucie* (2).

Faut-il croire à une erreur d'Amyot qui après avoir lu le passage de Sigonius aura écrit *Bantiam* pour *Brutiam* ou pour *Bauriam*, qui sont en effet, selon Sigonius, les deux leçons de Tite-Live ?

Pour résoudre cette question nous nous sommes reporté aux éditions de l'époque et nous sommes arrivé aux résultats suivants.

La leçon *Bantiam* se trouve dans l'édition de Tite Live publiée à Frankfort chez Saurin en 1612, p. 307, numérotée par erreur 299.

(1) Les lettres entre crochets ont été coupées par le ciseau du relieur et sont restituées par nous.

(2) Xylander et Cruserius garderont Bantiam.

La leçon *Brutiam* se trouve dans les éditions de 1552 Vascosan (201 v°), Hervagius 1555 (436), Charron 1573 (732), Feyerabendt (Frankfort) 1578 (477).

Mais la leçon *Bautiam* se trouve, elle aussi, dans l'édition de Josse Bade, 1531 (fol. 190 v°), dans celle de Vascosan, 1543 (185 B) et peut-être dans d'autres. Pour cet exemple, Amyot semble donc bien s'être reporté lui-même à une édition de Tite-Live, que l'on peut approximativement déterminer (1).

Cette constatation, d'ailleurs, ne doit pas nous faire conclure qu'Amyot ne s'est pas servi de Sigonio ; bien au contraire, les premiers exemples me paraissent rendre cette utilisation assez vraisemblable. Seulement il ne s'est pas dispensé de lire les textes eux-mêmes, et, par contre, pour l'ouvrage de Sigonio, il n'en a pas fait un dépouillement complet. C'est ce que prouvent surabondamment les exemples de corrections signalées comme nécessaires par le commentateur de Tite-Live et dont nous ne trouvons aucune trace chez Amyot.

Si en effet, dans certains cas, sans adopter dans sa traduction la leçon que propose Sigonio, Amyot la

(1 Bien entendu, il reste toujours possible qu'Amyot ait trouvé ce rapprochement dans les notes d'un autre commentateur que Sigonius. En tous cas il n'est mentionné ni par Henri Lorit de Glaris dans les « *Henrici Glareani in Titum Livium Annotationes...* » publiées à Lyon chez Gryphius en 1555, 8° ; ni dans les notes de Rhenanus sur la troisième Décade, publiée chez le même imprimeur, et à la même date sous ce titre : « *In Titum Livium annotationes per Beatum Rhenanum et Sigismundum Gelenium* », 8°. Nous avons relevé dans le chapitre suivant les auteurs anciens qu'allègue Amyot dans les notes marginales de son exemplaire grec, en dehors des références qu'il doit évidemment à des auteurs de seconde main.

signale du moins sur son exemplaire (1), il lui arrive souvent aussi de ne pas même mentionner parmi ses variantes la correction adoptée par l'érudit italien ; en voici quelques exemples :

Sigonius, p. 60, corrige Τύλλος Ἀμφίδιος en Τύλλος Ἄττιος, mais cette variante, qui avait déjà été indiquée en marge de certaines éditions de la traduction variorum, et qui sera adoptée par Xylander, est omise par Amyot (ex. de l'Arsenal 72 r° ; cf. traduction de 1559-1565, fol. 154 G.).

Sigonius, p. 29, consacre une longue note à la phrase suivante de Plutarque ἀπὸ δὲ Μαμέρκου τοὺς Μαμερκίους pour prouver qu'il faut lire ἀπὸ δὲ Μάρκου. (Xylander sera moins affirmatif et gardera, provisoirement du moins, Μαμέρκου.) Amyot, cette fois encore, ignore la correction de Sigonio (ex. de l'Arsenal, 24 r°; cf. trad. 1559-1565, fol. 51 B)(2).

Sigonius, p. 409, propose la leçon Ἀκρίλλας pour Ἀγίλλας : il est suivi par Xylander (I, 659, cf. note 683), mais non par Amyot, qui ne note même pas cette variante, (ex. de l'Arsenal, fol. 98 v° ; cf. trad. 1559-1565, fol. 212 K).

Après avoir essayé d'indiquer, d'une manière malheureusement trop incomplète et trop hypothétique, le travail philologique d'Amyot entre 1542

(1) P. ex. pour Παπειρίῳ Μαρίῳ corrigé en Παπειρίῳ Μανίῳ par Sigonio (p. 160) et traduit par Amyot dès 1559 (96 B), comme du reste plus tard par Xylander, en Marcus Papyrius. Cf. aussi la correction, citée plus loin, de Ἀλβῖνος en Λαιβῖνος.

(2) Par contre, au début de Paul-Emile, Xylander (I, 591) propose de lire Μάμερκος au lieu de Μάρκος, en s'appuyant précisément sur ce passage, et Amyot garde Marcus, même en 1565.

et 1559, nous allons en chercher les effets dans le remaniement qu'il fit vers cette dernière date des Vies qu'il avait autrefois translatées pour François Ier.

RETOUR AU TEXTE GREC (1)

L'étude comparée de la traduction manuscrite et de la première édition nous montre tout d'abord quelques leçons nouvelles qu'Amyot substitue à son premier texte. Ce sont tantôt celles des manuscrits italiens qu'il avait collationnés durant son voyage, tantôt celles que lui fournit l'édition d'Alde dont il se sert à cette époque, tandis que pour ses versions manuscrites il avait utilisé le texte de Junte.

Voici un exemple entre autres de la première catégorie de variantes :

8, C. Texte de Junte : ἓν δὲ ποιήσας ἅπασι κοινὸν ἐνταῦθα πρυτανεῖον καὶ βουλευτήριον, ὅπου νῦν ἵδονται τὸ ἄστυ, τήν τε πόλιν ἀθήνας προσηγόρευσε (2). (*Vie de Romulus.*)

Manuscrit (fo 20) : et fut un palais et lieu de conseil communs à tous, au lieu où maintenant l'on voit la cité et appella toute la ville ensemble Athenes.

Mais en 1555 Amyot relève sur son exemplaire grec la variante ἵδρυται pour ἵδονται, variante adoptée depuis

(1) On pourrait pour certaines de ces corrections se demander si Amyot s'est reporté au texte grec ou à la traduction variorum : mais cette seconde hypothèse, outre qu'elle ne rendrait compte que d'une faible partie d'entre elles, est peu conforme à ce que nous savons de l'attitude de notre traducteur vis-à-vis de l'interprète latin.

(2) L'édition d'Alde donne un texte un peu différent et qui aurait peut-être amené Amyot, s'il s'en était servi, à traduire autrement : il ponctue en effet πρυτανεῖον καὶ βουλευτήριον, ὅπου νῦν ἵδονται, τὸ ἄστυ τήν τε πόλιν ἀθήνας...

par Sintenis, et il traduit en conséquence dans l'édition de 1559 :

> Et bastit un palais commun et une sale pour tenir le conseil au lieu où maintenant *est assise* la cité que les Atheniens appellent Asty, mais il appella tout le corps de la ville ensemble Athenes.

Plus fréquentes sont les corrections provoquées par une différence de texte entre les deux éditions de Junte et d'Alde ; en voici quelques exemples :

23, G. Texte de Junte : βαρυτέρῳ φωνήματι χρώμενος. (*Vie de Romulus.*)

Ms. (62 v°) : usant de voix et de parole plus grosse que de coustume.

Texte d'Alde : βαρυτέρῳ φρονήματι χρώμενος.

Ed. de 1559 : et à tenir plus de gravité qu'il ne souloit auparavant.

L'exemplaire de l'Arsenal ne porte aucune note d'Amyot, ce qui pourrait faire supposer qu'il a corrigé sa première traduction sans savoir qu'elle se justifiait par une leçon de la Juntine. Il mentionne, au contraire, sur cet exemplaire la leçon suivante qu'il rejette :

18, B. Texte de Junte : ... ἑρσιλίαν διαλαθοῦσαν αὐτούς. (*Vie de Romulus.*)

Ms. (47 r°) : Hersilia que ses gens avoient oubliée.

Texte d'Alde : ἑρσιλίαν διαλλαττοῦσαν (*sic*) αὐτούς.

Ed. de 1559 : Hersilia, laquelle depuis fut cause de moyenner et traitter appointement entre les Sabins et ceux de Rome.

[Sintenis adopte, avec raison, la leçon διαλαθοῦσαν (1).]

(1) Ces deux exemples pourraient, s'il en était besoin, servir de confirmation à l'hypothèse que nous avons émise au sujet de l'édition grecque utilisée par Amyot en 1542-1546 (cf. plus haut pp. 164-169).

Pour la correction suivante, la première leçon adoptée par Amyot dans le manuscrit lui était fournie à la fois par l'édition de Junte et par la traduction latine de Lapo.

16, F. Texte de Junte : ῥεμωρία. (*Vie de Romulus.*)
Trad. de Lapo : Remuria.
Ms. (42 v°) : Remuria.
Texte d'Alde : ῥεμονία.
Ed. de 1559 : Remonia.

S'il peut y avoir doute pour cette leçon sur l'origine de la première traduction d'Amyot, il n'en est pas ainsi de la suivante, pour laquelle la version latine a seule, semble-t-il, induit celui-ci en erreur.

C'est encore pour la graphie d'un nom propre.

401, C. Texte de Junte et d'Alde : Σόφαξ. (*Vie de Sertorius.*)
[Sintenis ne signale qu'une variante Σώφαξ.]
Trad. de Lapo : Syphax.
Ms. (11 r°) : Syphax.
Ed. de 1559 : Sophax.

Remarquons que Xylander traduit aussi Syphax — contrairement à Cruserius.

Le plus souvent, tout en conservant le même texte, Amyot rectifie en 1559 des erreurs ou des inexactitudes commises par lui dans sa traduction manuscrite (1) :

(1) Ces corrections sont d'ailleurs souvent très menues ; par ex. :
21. A. τὰ δ'ἄλση λούκους ὀνομάζουσιν (*Vie de Romulus.*)
Ms. : Les Romains appellent ung bocage lucum.
Ed. de 1559 : Car on appelle en Latin les bocages, Lucos.

9, A. φύσει γὰρ οὔσας τὰς ἀμαζόνας φιλάνδρους, οὔτε φυγεῖν τὸν θησέα προσβάλλοντα τῇ χώρᾳ, ἀλλὰ καὶ ξένια πέμπειν· ὁ δὲ τὴν κομίζουσαν ἐμβῆναι παρακαλεῖν τὸ πλοῖον, ἐμβάσης δὲ ἀναχθῆναι. (*Vie de Theseus.*)

L'exemplaire de l'Arsenal ne porte que deux corrections qui ne modifient pas le sens : ὁ δὲ remplacé par τὸν δὲ et το πλοῖον par εἰς τὸ πλοῖον.

Ms. : pource qu'estans naturellement les Amazones amoureuses des hommes, elle Antiope ne s'enfouyt point pour crainte de Theseus quant il aborda en la coste de son pays, aincoys luy envoya des presens, Theseus convia celle qui les apporta d'entrer dedans son vaisseau, et quant elle y fut entrée, il meit la voile au vent et l'emmena.

Ed. : ... pource que les Amazones aimans (ce dit-il) naturellement les hommes ne s'enfouirent point quand elles le veirent aborder en leur païs, ains luy envoierent des presens ; et que Theseus convia celle qui les luy apporta, d'entrer en sa navire : mais que si tost qu'elle y fut entrée, il feit mettre la voile au vent et ainsi l'emmena.

25, B. τὴν αἰχμὴν ἢ τὸ δόρυ τοὺς παλαιοὺς κυρῖνον ὀνομάζειν. (*Vie de Romulus.*)

Ms. : Les anciens appeloient la pointe d'ung ferrement ou bien d'une lance Quiris.

Ed. : Les anciens nommerent la pointe d'une javeline ou la javeline mesme, Quiris.

15, A. ἀκούομεν μεγάλα περὶ ἑαυτῶν, εἰ δὲ πιστὰ κρίνειν ἔοικε νῦν ὁ κίνδυνος. (*Vie de Romulus.*)

Ms. : Nous entendons dire de grandes et merveilleuses choses de nous, auxquelles le danger où nous sommes de present semble faire foy.

Ed. : Nous entendons dire des choses estranges

de nous, desquelles le peril où nous sommes à present, esclarcira la verité.

17, G. ὕστερον δὲ τῶν ἄλλων δικαίων μενόντων, τὸ λαμβάνειν χρήματα τοὺς δυνατοὺς παρὰ τῶν ταπεινοτέρων, αἰσχρὸν ἐνομίσθη καὶ ἀγεννές. (*Vie de Romulus.*)

Ms. : Depuis tous les aultres droictz sont bien encore demourez entre eulx, sinon que lon trouveroit laid et lasche que les plus puissans prinsent argent des plus faibles.

Ed. : Et depuis tous les autres droits d'alliance sont bien demourez entre eulx, excepté seulement que l'on a trouvé laid et lasche que les grands et puissans prinsent argent des petits.

250, C : περὶ τὰ δημόσια τοῖς φίλοις καὶ τοῖς ἄρχουσι συνησχόλειτο. (*Vie de Philopœmen.*)

Ms. : vacquoit aux affaires de la chose publique ou avec les officiers et magistrats de la ville.

Ed. : vacquoit aux affaires de la chose publique avec ses amis et avec les officiers et magistrats de la ville.

250, E : πεδίων ἀποκοπάς (*Vie de Philopœmen*).

Ms. : monter une côte roidde et droicte.

Ed. : [lors] que la plaine vient à faillir.

251, A : τὸν καιρὸν ὑφηγούμενον τοῦτο (*Vie de Philopœmen.*)

Ms. : il estoit besoing d'ainsy le faire.

Ed. : l'occasion mesme les appeloit presque à ce faire.

252, I : ἀθραυστόν τι λαμβάνειν πύκνωμα δοκοῦσα (*Vie de Philopœmen*).

Ms. : pource qu'elle estoit si bien jointe... qu'il estoit mal possible....

Ed. : pource qu'estant si bien joincte... il leur estoit advis qu'il seroit....

253, B : *καὶ κατὰ κέρας παραδραμὼν ἐνέβαλεν* (*Vie de Philopœmen*).

Ms. : et les vint charger sus les flancs.

Ed. : et les chargeant à costé en se hastant de gaigner à la course l'un des flancs.

255, C : *οὗ γενομένου θαυμαστῶς μὲν εὐδοκίμησε παρὰ τοῖς ἀχαίοις προσκτησάμενος αὐτοῖς ἀξίωμα πόλεως τηλικαύτης καὶ δύναμιν. οὐ γὰρ ἦν μικρὸν Ἀχαΐας μέρος γενέσθαι τὴν Σπάρτην* (*Vie de Philopœmen*).

Ms. : duquel exploit il fut fort estimé et en acquit ung moult grant honneur, car ce n'estoit pas petit accroissement de dignité, puissance et authorité à la ligue des Achaeiens que le pays de Sparte fust annexé et adjoinct avec celuy d'Achaïe.

Ed. : Si fut fort estimé et loué des Achaiens pour ce grand chef d'œuvre d'avoir acquis a leur ligue et communaulté une ville de telle puissance et de si grande authorité; car ce n'estoit pas petit accroissement de forces et de reputation que la ville de Sparte vinst à estre partie de l'Achaie (1).

255, I. *κατέστησε τοὺς λακεδαιμονίους πάλιν εἰς τὸ κοινὸν ὥσπερ ἐξ ἀρχῆς ἦσαν* (*Vie de Philopœmen*).

(1) Cette correction nous montre la manière dont a été faite la revision de 1559. (Cf. une remarque analogue, p. 303.) — Nous ferons la même constatation pour les revisions suivantes. Amyot en 1545 avait dans sa traduction rapporté l'idée de *ἀξίωμα καὶ δύναμιν* à la phrase *οὐ μικρόν* : en se reportant en 1559 au texte il s'est aperçu de l'inexactitude de sa première version et il a rétabli ce qu'il avait omis « d'avoir acquis à leur ligue et communaulté une ville de telle puissance et de si grande authorité... » ; — mais il n'a pas songé à supprimer ce qui correspondait à l'idée exprimée dans le grec par ces mots *ἀξίωμα καὶ δύναμιν* et il a conservé les mots : « accroissement de forces et de reputation », qui n'avaient plus de raison d'être. — Nous voyons par cet exemple que les corrections d'Amyot faites d'après le texte grec sont parfois un peu rapides.

Ms. : leur establyt forme de Republique telle comme ilz l'avoient eue des le commencement.

Ed. : la remeit à la communauté des Achaiens comme elle estoit auparavant.

Cette dernière correction, d'ailleurs, s'appuie moins sur la signification même du terme grec que sur le sens général du contexte. Il est d'autres modifications, trop rares d'ailleurs, qui ont pour but de rétablir dans le français la construction et l'ordre du grec modifiés, plus ou moins arbitrairement, dans le manuscrit :

256, G. λέγεται γὰρ ἔν τινι συλλόγῳ τῶν παρόντων ἐπαινούντων ἄνδρα δεινὸν εἶναι δοκοῦντα περὶ στρατηγίαν, εἰπεῖν τὸν Φιλοποίμενα... (*Vie de Philopœmen.*)

Ms. : car l'on dict que en quelque compaignie ou estoit Philopœmen, aulcuns se prirent à louer et exalter grandement ung certain personnage, disans que c'estoit ung bon et vaillant capitaine. Et comment, dict Philopœmen...

Ed. : Car on compte que se trouvant dans une compagnie ou l'on louoit et prisoit haultement un certain personnage de ce temps-là comme bon capitaine, il se prit à dire...

Parfois encore, le retour au texte grec amène le traducteur à substituer à sa version primitive une traduction plus concise et, par cette concision même, plus proche de l'original.

18, I. καὶ οὐκ ἀνεκτὸν εἰ μὴ κολασθείη. (*Vie de Romulus.*)

Ms. : ... et que par trait de temps il leur seroit intolerable si on n'alloit au devant en le punissant de bonne heure.

Ed. : et non tolerable s'il n'estoit chastié.

19, G. βαλλομένη τε τῷ χρυσῷ καὶ καταχωσθεῖσα τοῖς θυρεοῖς ὑπὸ πλήθους καὶ βάρους ἀπέθανεν. (*Vie de Romulus.*)

Ms. : ... si qu'estant estourdie des coups de ces braceletz que l'on luy ruoit de tous costez, et quant et quant accablée de la multitude et pesanteur des escuz que l'on luy jettoit elle mourut soubz le faiz.

Ed. : ... de sorte qu'estant portée par terre à coups de braceletz et de pavois, elle mourut accablée soubz le faix.

255, C : τῶν μὲν ἀκόντων, τοὺς δὲ συμπείσας προσηγάγετο, καὶ μετεκόσμησεν εἰς τοὺς Ἀχαίους τὴν πόλιν (*Vie de Philopœmen*).

Ms. : là où il feit si bien partie par amour, partie par force qu'il appaisa les troubles et dissentions que la mort du tyrant avoit suscitées en la cité et la conjoignit par ce moyen à la communaulté des Achaiens.

Ed. : Et feit si bien partie par amour et partie par force, qu'il gaigna la ville et la joignit a la ligue des Achaiens.

409, H. ἐπεχείρησεν οἷς ἀπώλλυτο σώζειν ἑαυτόν. (*Vie de Sertorius.*)

Ms. : tascha d'asseurer son salut par là où il avoit presque encouru sa ruine, et de se remettre en grâce par là où il estoit venu en disgrâce.

Ed. : tascha de s'asseurer par le revers de ce qui l'avoit pensé ruiner.

Ces derniers exemples nous amènent à parler des heureuses suppressions que, grâce à ce retour au texte grec, Amyot fait subir à sa traduction primitive. En voici quelques exemples :

3, D. ἐν δ' ἰσθμῷ σίννιν τὸν πιτυοκάμπτην ᾧ τρόπῳ πόλλους ἀνῄρει τούτῳ διέφθειρεν αὐτὸς οὐ μεμελετηκώς. (*Vie de Theseus.*)

Ms. : Puis au destroict du Peloponese il defeit Sinnis surnommé Pytiocamptes, c'est-à-dire ployeur de pins, pour autant qu'il ploioit deux arbres de pin ausquelz il attachoit les piedz et les mains des hommes, puis lessoit aller les arbres contremont et demembroit ainsy les pauvres passans, Theseus le feit mourir de celle mesme sorte qu'il en avoit faict mourir plusieurs aultres, non qu'il eust auparavant apris...

Ed. : ... dedans le destroict du Peloponese, il en desfeit un autre nommé Sinnis, et surnommé Pityocamptes, c'est-à-dire ployeur de pins et le desfeit tout en la mesme sorte qu'il avoit faict mourir plusieurs passans, non qu'il l'eust auparavant appris...

4, A. ἀναγκάσας αὐτὸν ἀπισοῦν τοῖς κλιντῆρσιν ὥσπερ τοὺς ξένους ἐκεῖνος· ἔπραττε δὲ ταῦτα μιμούμενος... (*Vie de Theseus.*)

Ms. : il [le] defeit, le faisant egaler à ses lictz, comme il avoit accoustumé de faire aux passans lesquelz il faisoit estandre sus certains lictz, et si ilz estoient plus longs que lesdictz lictz il leur faisoit coupper ce qui passoit, et s'ilz estoient plus courts il les faisoit tirer tant qu'ilz vinsent à estre aussy longs comme ses lictz, en quoy faisant il ensuyvoit...

Ed. : .... [le] desfeit... en le faisant égaler à la mesure de ses licts comme luy avoit accoustumé de faire aux estrangers passans : cela faisoit Theseus à l'imitation de...

Dans ces deux exemples les phrases supprimées étaient des gloses historiques ; dans les exemples sui-

vants, ce sont plutôt des additions explicatives logiques ou même de simples redondances verbales.

14, C. ἀφανῆ γενέσθαι περὶ τοῦτον τὸν τόπον. (*Vie de Romulus.*)

Ms. : elle disparut tellement qu'on ne sceut qu'elle devint, au mesme lieu,

Ed. : elle disparut au mesme lieu.

Cf. 24, I. λέγεται δὲ καὶ τὸν ἀλκμήνης ἐκκομιζομένης νεκρὸν ἄδηλον γενέσθαι. (*Vie de Romulus.*)

Ms. : L'on dict pareillement que le corps d'Alcmene disparut ainsy comme on le portoit en terre et ne sceut on qu'il devint.

Ed. de 1559 : On dit aussi que le corps d'Alcmene disparut ainsi que l'on le portoit en sepulture.

17, G. καταμαρτυρεῖν... οὔτε νόμος οὐδεὶς, οὔτε ἀρχῶν ἠνάγκαζεν. (*Vie de Romulus.*)

Ms. : ... et tant estoit grande l'alliance qu'ilz avoient entre eulx qu'il n'y avoit ny loy, ny magistrat qui peust contraindre...

Ed. : ... et n'y avoit ny loy ny magistrat qui peust contraindre...

23, B. οἰκίας καὶ γῆν ἀπαιτοῖεν ἄλλων ἐχόντων. (*Vie de Romulus.*)

Ms. : ... et puis venoient redemander leurs terres et possessions lhors que d'aultres les possedoient et les avoient acquises par droict de guerre.

Ed. : ... et puis venoient à demander les terres et maisons quant autres les possedoient.

25, G. τὸ μεθ' ἡμέραν χρῆσθαι τῇ ἀνακλήσει τῶν ὀνομάτων. (*Vie de Romulus.*)

Ms. : pour ce que c'est de plein jour qu'ilz appellent ainsy les noms propres des hommes du pays comme sont Marcus, Lucius.

Ed. : pour ce que c'est de plein jour qu'ilz appellent ainsi les noms les uns des autres.

400, C. ἥμερος μὲν ὢν ἐν ταῖς εἰρηνικαῖς χρείαις, φοβερὸς δὲ τῇ παρασκευῇ κατὰ τῶν πολεμίων φαινόμενος. (*Vie de Sertorius.*)

Ms. : se monstrant doulx et humain es affaires de paix à ceulx qui vouldroient obeir, et formidable en appareil de guerre à ceulx qui vouldroient tenir teste et se revolter contre luy.

Ed. : se monstrant doulx et humain es affaires de paix et redoubtable en appareil de guerre contre ses ennemis.

407, H. οἱ Σύλλᾳ ποιεῖν τὸ προστασσόμενον οὐκ ἠξιοῦμεν. (*Vie de Sertorius.*)

Ms. : Nous qui avons eu les cœurs haultains jusques là que nous n'avons pas voulu obeyr ne faire le commandement de Sylla.

Ed. : Nous qui n'avons pas voulu obeïr à Sylla.

409, C. νεοπτολέμου... λέγοντος. (*Vie d'Eumenes.*)

Ms. : Comme Neoptolemus... pour l'envie qu'il portoit au bien, honneur et avancement de Eumenes, dist...

Ed. : Comme Neoptolemus... dist.

412, F. Τοῦτο ἦν (ἔφη) τὸ λεγόμενον, ὀλέθρου δὲ οὐδεὶς λόγος. (*Vie d'Eumenes.*)

Ms. : Et adonc dict Eumenes c'est bien ce que l'on dict communement, de perdre on n'en parle point : Comme voulant dire, vous debatez bien pour l'honneur mais vous ne pensez pas au danger qu'il y a de perdre une bataille.

Ed. : A quoy Eumenes leur respondit : Vraymeut c'est bien ce que l'on dit communement, Du danger de perdre tout on n'en parle point.

Mais cette confrontation de sa traduction primitive avec le texte grec n'amène pas seulement Amyot à des corrections et à des suppressions : en plus d'un endroit il avait des omissions à réparer, et, si nous pouvons attribuer telle ou telle à une négligence du copiste qui a écrit les manuscrits de dédicace, le nombre des exemples et la nature même de quelques-uns d'entre eux nous autorisent à les considérer d'une manière générale comme imputables au traducteur lui-même. Voici certaines de ces lacunes qui ont été comblées dans l'édition de 1559 :

13, D. ὄρνιθας δὲ παντοδαποὺς ψωμίσματα κομίζοντας ἐντιθέναι τοῖς βρέφεσιν· ἄχρις οὗ βουκόλον ἰδόντα καὶ θαυμάσαντα τολμῆσαι προσελθεῖν, καὶ ἀνελέσθαι τὰ παιδία, τοιαύτης δὲ τῆς σωτηρίας. (*Vie de Romulus*.)

Ms. : ... et force oyseaux de toutes sortes qui apportoient des miettes et les mettoient es bouches de ces deux petitz enfans, et que eulx saulvez et nourriz par ce moien...

Ed. : ... et des oyseaux de toutes sortes qui leur apporterent de petites miettes, et les leur meirent dedans la bouche, jusques à ce qu'un bouvier les apperceut, qui s'en esmerveilla fort, et print la hardiesse de s'en approcher, et enlever les enfans ; lesquelz ayans ainsi esté preservez.

14, A. ἐπὶ τούτοις, τὰς μὲν ὑπὲρ τοῦ θεοῦ τιθεὶς, τὰς δ' ὑπὲρ αὑτοῦ ψήφους, ἀνεφάνη νικώμενος, εὐσυνθετεῖν δὲ βουλόμενος, καὶ δικαιῶν ἐμμένειν τοῖς ὁρισθεῖσι, δεῖπνόν τε τῷ θεῷ παρεσκεύασε... (*Vie de Romulus*.)

Ms. : Les conditions ainsy arrestées, il jetta les dez pour le Dieu, puis pour luy, et se trouva qu'il perdit, parquoy il appresta ung beau soupper à Hercules.

Ed. : Les conditions du jeu ainsi articulées, le sacristain jetta les dez pour Hercules premierement, et puis apres pour soy-mesme. Il advint que Hercules gaigna, et le sacristain recognoissant bonne foy et estimant estre raisonnable qu'il accomplist la paction que luy-mesme avoit faicte, appresta un beau soupper...

21, B. φέρειν δὲ καὶ τοὺς παῖδας τὴν καλουμένην βοῦλλαν... καὶ περιπόρφυρον. (*Vie de Romulus.*)

Ms. : ... que leurs enfans porteroient au col une bague qu'ilz appeloient Bulla...

Ed. : ... que leurs enfans porteroient au col une façon de bague que l'on appelloit Bulla... ; et que leurs robbes seraient bordées de pourpre.

26, H. ... εἰς τὸν Αἰνείου θρόνον ἐκάθισε. (*Vie de Romulus.*)

Ms. : ... et si remict son aïeul en son siege royal.

Ed. : ... et remeit son ayeul sur le throne royal d'Æneas.

255, D. ἀλλὰ δεδοικότες καὶ ἀναδυόμενοι προεβάλοντο (*Vie de Philopœmen.*)

Ms. : ains craignans de l'aborder pour luy parler de telle chose luy en feirent tenir propos.

Ed. : ains craignans tous de luy en porter la parole et s'en excusans, à la fin en feirent prendre la charge.

399, G. σοὶ δὲ τὴν ἀρχὴν οὐδὲ βουλεύεσθαι καλῶς εἶχεν, ἥκοντος ὃν αὐτὸς ἐλθεῖν ἠξίωσας, ἀλλὰ χρῆσθαι καὶ δέχεσθαι, τῆς πίστεως μηδενὶ λογισμῷ χώραν διδούσης. (*Vie de Sertorius.*)

Ms. : ... puisque vous l'avez mandé tout premierement c'estoit mal faict à vous de consulter et faire doubte si vous le deviez recevoir, ou non, puisqu'il estoit venu à vostre mandement.

Ed. : ... puisqu'ainsi est que tu l'as mandé premierement, c'estoit mal fait à toi de consulter, si tu le devois recevoir ou non, puisqu'il estoit venu à ton mandement, et es tenu de t'en servir pour ce qu'estant venu sur ta parole, l'obligation de la foy ne te permet plus en pouvoir discourir.

408, F. *οἱ πλεῖστοι τῶν Ἰβήρων... παρέδωκαν ἑαυτοὺς ἐπιπρεσβευσάμενοι τοῖς περὶ Πομπήιον καὶ Μέτελλον.* (*Vie d'Eumenes.*)

Ms. : La plus grande partie des Hespaignols s'alla rendre à Pompeius et à Metellus.

Ed. : La plus part des Hespagnolz envoyerent ambassadeurs devers Pompeius et Metellus et se rendirent à eulx.

Ces diverses listes de corrections suffisent amplement à montrer qu'en 1555-1558 Amyot ne s'est pas contenté, comme tant d'autres (1), de retoucher sa première traduction sans se reporter au texte grec : il ne faudrait pas croire pourtant que cette confrontation fût constante ; non seulement le texte de 1559 conserve encore quelques lacunes de la version manuscrite (2), mais il n'est pas rare qu'il y ajoute des inexactitudes ou des erreurs, qui souvent, nous allons le

(1) Il nous parait intéressant d'opposer à cette constatation celle que M. H. Hauvette a faite en comparant les deux états successifs de la traduction du *de Casibus virorum illustrium* de Boccace par Laurent de Premierfait, au début du XVe siècle. Celui-ci, nous dit-il, ne s'est pas reporté au texte latin de Boccace ; mais il s'est contenté de remanier sa premiere traduction pour la rendre plus claire et plus abondante (Cf. H. Hauvette, *de Laurentio de Primofato*, p. 45). M. l'abbé Urbain fait une remarque analogue à propos de Coeffeteau (these sur *Coeffeteau*, p. 264, note).

(2) P. ex. : 253, D, l'omission de ἀπαντήσας τῷ μαχανίδᾳ : on en pourrait citer bien d'autres.

voir, s'expliquent par certaines considérations de clarté ou de logique.

CORRECTIONS FAITES SANS SE REPORTER AU TEXTE GREC

Nous passerons rapidement sur les corrections qui ne font que modifier légèrement la construction du texte grec, conservée dans le manuscrit :

255, D. διὸ καὶ τὴν νάβιδος οἰκίαν καὶ οὐσίαν ἐξαργυρισθεῖσαν καὶ γενομένην εἴκοσι καὶ ἑκατὸν ταλάντων, ἐψηφίσαντο δωρεὰν αὐτῷ δοῦναι. *(Vie de Philopœmen.)*

Ms. : quant on eut vendu et adenaré la maison et tous les biens d'Onabis par droict de confiscation, desquelz biens la somme totale montoit six vingt talents, ilz resolurent en leur conseil de luy en faire present.

Ed. : quand la maison et les biens du tyran Nabis eurent esté vendus comme confisquez à la chose publique, ilz resolurent en leur conseil de luy faire present de l'argent qui monta environ la somme de six vingt talents.

Sans grande importance encore sont les retouches de style qui trahissent parfois le mouvement du grec :

254, D. καὶ τίς ἄν, ἔφη, βασιλέα θαυμάσειεν... *(Vie de Philopœmen.)*

Ms. : Et qui est celuy qui auroit en admiration et loueroit ung roy...

Ed. : Ce n'est, dit-il, pas chose louable à un Roy...

Parfois même on peut se féliciter que le désir de rendre plus nette la structure de sa phrase ait amené

notre traducteur, en 1559, à dessiner l'antithèse avec plus de fermeté que dans le manuscrit et même que dans le texte grec.

251, I. οὔτε κατὰ χεῖρα τῶν νέων τινὸς οὔτε συνέσει τῶν πρεσβυτέρων ἀπολειπόμενος, ἀλλὰ καὶ μάχεσθαι καὶ στρατηγεῖν ἱκανώτατος. *(Vie de Philopœmen.)*

Ms. : ne cedoit ni aux jeunes hommes en prouesse ni aux vieillards en prudence et sagesse, ains estoit tres vaillant pour combattre de la main et tres advisé pour guider et conduire une armée.

Ed. : ne cedoit ny aux jeunes gens en prouesse pour vaillamment combattre de la main, ny aux vieux en prudence pour bien conduire une armée et mener gens à la guerre sagement (1).

Mais parfois aussi l'amour de la symétrie verbale l'entraîne à des infractions plus graves.

22, C. Ms. : laquelle ne permect point à une femme de lesser son mary, et donne licence au mary de chasser sa femme.

Ed. : laquelle ne permet point à la femme de laisser

(1) De cette dernière correction, faite pour ramasser une antithèse un peu dispersée dans le texte, en réunissant les éléments de chacune des deux oppositions, — je rapprocherai la correction suivante de Bossuet, citée par M. Albalat *(Le travail du Style*, p. 118).

Ms. III, p. 351 :

1re rédaction. — Considérons attentivement avec quelle malice on le persécute, avec quelle obéissance il se soumet, avec quelle bonté il pardonne, afin de trouver en mesme temps notre crime dans ses douleurs, notre exemple dans sa soumission, notre grâce dans son indulgence.

2e rédaction. — ... Pénétrons encore plus avant [afin de trouver] et nous trouverons, messieurs, dans ses persécutions notre crime, dans son obéissance notre exemple, dans le pardon qu'il accorde, notre grâce et notre espérance.

son mary, et donne licence au mary de laisser sa femme.

Le grec usait des deux mots opposés ἀπολείπειν et ἐκβάλλειν, qui étaient bien rendus dans le manuscrit. (*Vie de Romulus.*)

253, G. *τὸ παλαιὸν ἀξίωμα ταῖς ἐλπίσιν ἀναλαμβανόντων καὶ τοῦ τότε φρονήματος ἔγγιστα τῷ θαρρεῖν γενομένων. (Vie de Philopœmen.)*

Ms. : ayant certaine esperance et confiance de recouvrer leur ancienne dignité et desja approchant bien fort de la haultesse et grandeur de cueur que lhors ilz auroient pour la grande asseurance qu'ilz concevoient de bien tost y advenir.

Ed. : pour l'esperance qu'ilz concevoient que les Grecz par son moien recouvreroient bien tost entierement leur ancienne reputation et pour la confiance qu'ilz prenoient d'estre jà arrivez à la magnanimité de leurs ancêtres.

Plus nombreuses encore sont les corrections regrettables qui ont leur origine dans le désir, que nous avons souvent relevé chez Amyot, d'établir entre les différents faits ou les différentes idées énoncées dans un développement, un rapport logique qui n'est pas indiqué par le grec, et qui parfois même trahit la pensée ou l'intention de l'auteur.

15, E. *ἄνδρα ἄλλη τὲ χρηστὸν καὶ τοῦ νομήτορος φίλον. (Vie de Romulus.)*

Ms. : ung homme de bien et qui estoit grand amy de Numitor.

Ed. : un qui au demourant estoit homme de bien mais grand amy de son frere Numitor.

27, C. μόλις ὑπ' οἴκτου τῶν πολεμίων προσκυνήσαντας, καὶ θεοὺς ἀνειπόντας μὴ παθεῖν ἃ Τρῶες ἔπαθον. (*Vie de Romulus.*)

Ms. : Avecques bien grande peine peurent ilz impetrer de leurs ennemys par pitié en les adorant par maniere de dire et invocquant les Dieux, de ne souffrir ce que les Troiens... souffrirent.

Ed. : A grand'peine et par la mercy de leurs ennemis, qu'ilz adorerent et reclamerent comme Dieux, eschapperent ilz le danger de souffrir par luy ce que les Troyens souffrirent.

Quoique Cruserius comprenne ici comme Amyot et traduise « quos supplices ut deos cierunt », il semble qu'il faille considérer προσκυνήσαντας comme un verbe intransitif et donner θεούς comme régime unique à ἀνειπόντας ; c'est ainsi qu'avait compris Amyot en 1545, mais la mauvaise traduction qu'il avait donnée de προσκυνήσαντας, « en les adorant [leurs ennemis] par manière de dire », l'a amené tout naturellement en se relisant à commettre un contresens sur ἀνειπόντας.

250, H. οἰκίας καὶ τείχη κενά. (*Vie de Philopœmen.*)

Ms. : des maisons et des murailles toutes vides.

Ed. : des murailles et maisons toutes vuides.

254, D. εὖ μὲν ἐξασκοῦντα τὸ στράτευμα καθ' ἡμέραν, εὖ δὲ γυμνάζοντα καὶ φιλοπόνως διὰ τῶν ὅπλων τὸ σῶμα. (*Vie de Philopœmen.*)

Ms. : qu'il exercitoit tres bien son armée tous les jours et que de luy mesme, il adressoit et travailloit fort son corps à l'exercice des armes.

Ed. : qu'il exercitoit tres bien son armée, et que

luy-mesme dressoit et endurcissoit fort sa personne tous les jours à l'exercice des armes.

Il a semblé plus *naturel* à Amyot que le roi Ptolémée s'exerçât tous les jours lui-même, plutôt que son armée — mais ce n'est pas ce que disait le grec.

On peut expliquer de même la correction suivante :

256, B. τοὺς δὲ σύρους ἐν ἀταξίᾳ πολλῇ, καὶ χωρὶς ἡγεμόνων ἐν ταῖς πόλεσιν πλαζομένους καὶ τρυφῶντας. (*Vie de Philopœmen.*)

Ms. : voyant aussy les gens de guerre syriens en grand desordre, sans conduytte de capitaine, dispersez par les villes, prenant leurs plaisirs et s'adonnant à toutes delices.

Ed. : voyant aussi que ses gens de guerre syriens ne faisoient autre chose qu'aller ça et là par les villes en grand desordre, commettans mille insolences, sans conduitte d'aucun capitaine.

De même, dans la phrase suivante, Amyot intervertit deux propositions coordonnées parce qu'il voit dans la première une conséquence de la seconde.

254, E. λέγειν διδάξας ὡς οὐ συνετέλουν, οὐδὲ ἦσαν ἐξ ἀρχῆς ἐκείνων. (*Vie de Philopœmen.*)

Ms. : leur aprenant à aleguer et mettre en avant qu'ilz n'estoient point contribuables à eux, ny n'avoient point esté de leur ressort des le commencement.

Ed. : leur enseignant à dire et mettre en avant qu'ilz n'estoient point leurs subjects ny n'avoient point esté leurs contribuables des le commencement.

Cf. 249, D. εὐνομίαν ἔθεντο καὶ διεκόσμησαν ἄριστα τὴν πόλιν. (*Vie de Philopœmen.*)

Ms. : leur establirent de bonnes loix et rendirent leur cité en bien bon estat et bonne police.

Ed. : ilz reformerent l'estat de la chose publique et leur establirent de bonnes ordonnances.

Enfin certaines corrections regrettables ne sauraient même s'expliquer par des intentions de ce genre et trahissent le véritable sens, sans aucune raison, si ce n'est parfois le désir de renforcer l'idée ou plutôt l'expression.

14, E. *πολιτικὴν σύνεσιν. (Vie de Romulus.)*

Ms. : prudence civile.

Ed. : entendement.

15, C. *τις τῶν παιδάρια λαβόντων. (Vie de Romulus.)*

Ms. : l'ung de ceulx à qui on avoit baillé les deux petitz enfans.

Ed. : un, qui estoit celui auquel les enfans avoient este baillez.

23, C. *ποδωκείᾳ. (Vie de Romulus.)*

Ms. : legereté de piedz.

Ed. : disposition de personne.

25, E. *τὴν παράδοσιν τῶν γυναικῶν οὐδὲν αἰχμαλωσίας ἐπιεικέστερον ἔχειν ἐνόμιζον. (Vie de Romulus.)*

Ms. : estimerent que les femmes qu'ils livreroient ne seroient de rien mieulx traictées que prisonnieres de guerre.

Ed. : estimans que livrer ainsi les femmes ne seroit autre chose que se rendre et se soubmettre à la mercy de leurs ennemis (1).

(1) Rapprochons de ces corrections mauvaises, une correction insuffisante, mais qui pourtant semble avoir été faite d'après le texte grec :

11, I. Ms. : [Mais estant Hercules arrivé en la maison de Ædoneus roy des Molosses, ainsi que ce Roy le traictoit et festoioit, d'adventure il feit mention de Theseus et de Piri-

Toutes ces corrections ne sont explicables que si l'on admet qu'Amyot, lorsqu'il les a faites, n'avait pas sous les yeux le texte grec. Il en est de même de certaines suppressions injustifiées qui ont pour but, soit d'alléger sa phrase, soit d'éviter une répétition ou une explication qu'il juge inutile.

4, B. Ms. : le mois de Juing que l'on appeloit alhors Chronius et maintenant Hecatombaion.

Les trois derniers mots sont retranchés quoique le grec dise :

ὃν νῦν ἑκατομβαιῶνα καλοῦσιν. (*Vie de Theseus.*)

14, H. ἀδελφὸς ὢν καὶ καθυβρισμένος ὑπὸ οἰκετῶν ἐκείνου βασιλέως ὄντος. (*Vie de Romulus.*)

Ms. : attendu qu'il estoit son frere aiant esté oultragé et injurié par les serviteurs de luy qui estoit Roy.

Ed. : que luy qui estoit son propre frere, fust ainsi oultragé par ses gens.

20, A. ἐπὶ τούτῳ τοῖς σαβίνοις ἀπειρίᾳ φερομένοις εὐτύχημα γίγνεται. (*Vie de Romulus.*)

Ms. : Les Sabins s'alloient jeter dedans pour ce qu'ilz ne congnoissoient pas les lieux, si de bonne fortune...

thous, et de ce qu'ilz estoient venu faire, et aussi de ce qui leur estoit advenu.| Hercules fut bien desplaisant de ce que l'ung estoit mort si malheureusement, et l'autre en danger d'y mourir, si luy requit Theseus et le pria de luy faire ceste grâce de le delivrer pour l'amour de luy.

Ed. de 1559 : ... Hercules fut bien desplaisant d'entendre que l'un estoit desja mort et l'autre en danger de mourir, *et pensa bien que s'en plaindre à Aidoneus ne serviroit de rien*, si le pria seulement de vouloir delivrer Theseus pour l'amour de luy.

Le grec était beaucoup plus précis : καὶ περὶ Πειρίθου μὲν οὐδὲν ᾤετο ποιήσειν πλέον ἐγκαλῶν, τὸν δὲ Θησέα παρῃτεῖτο.

Ed. : Si alloient les Sabins donner droit dedans, n'eust esté...

20, A. *πληγῇ καὶ παρακελεύσει χρώμενος. (Vie de Romulus.)*

Ms. : a force de le battre, picquer et crier apres luy.

Ed. : à force de le picquer et de le harasser.

250, C. *πρωὶ δὲ ἀναστάς. (Vie de Philopœmen.)*

Ms. : le matin il estoit levé au point du jour, et il...

Ed. : le matin au point du jour il...

250, H. *προσκτᾶσθαι δὲ τοὺς πολίτας, ἐπὶ τῷ καὶ τὴν πόλιν ἔχειν βεβαιότερον. (Vie de Philopœmen.)*

Ms. : mais qu'il vouloit d'avantage gaigner les citoyens afin que la ville fust plus assurement toute sienne.

Ed. : que les prendre eulx-mesmes avec leur ville.

253, C. *οὐχ ὡς στρατηγῶν μαχομένων, ἀλλ᾽ ὥσπερ θηρίων... (Vie de Philopœmen.)*

Ms. : que ce feussent non deux capitaines combatans l'ung contre l'aultre, ains quelque beste...

Ed. : que ce fussent bestes...

411, G. *ὡς δὲ τὸν ἐν μέσῳ λόφον ὑπερβαλόντες ὤφθησαν. (Vie d'Eumenes.)*

Ms. : apres qu'ilz eurent passé une petite colline qui estoit entre les deux armées, et qu'ilz furent en claire veue les ungs devant les aultres.

Ed. : Apres donques qu'ilz eurent passé un petit cousteau qui estoit entre les deux batailles.

Mais, comme le reconnaissait Meziriac lui-même, ces lacunes sont rares en proportion des additions que notre traducteur introduit dans sa première version,

comme il en avait jadis chargé le texte de Plutarque : il nous faut passer en revue les différentes sortes d'additions que présente la revision de 1559. Un grand nombre, tout d'abord, ne sont que des gloses assez inutiles qui développent une phrase déjà fort claire et ne s'expliquent le plus souvent que par le goût de l'ampleur, voire même de la redondance.

P. ex. : 24, E. *(Vie de Romulus.)* Ms. : A quelle intention... nous avez vous lessez exposez à faulses et iniques calomnies ?
Ed. : A quelle intention... nous as tu laissez exposez aux faulses calomnies et imputations iniques, dont nous sommes mescreuz par ton departement ?

249, I. *(Vie de Philopœmen.)* Ms. : bon capitaine... et sage gouverneur dechose publique.
Ed. : bon capitaine pour la guerre... et sage gouverneur de chose publique pour la paix.

253. G. *(Vie de Philopœmen.)* Ms. : tous les Græcz qui estoient au theatre.
Ed. : tous les Græcz qui estoient au theatre pour veoir les jeux.

256, C. *(Vie de Philopœmen.)* Ms. : disoit aux Romains qu'il leur portoit envie de leur aisée victoire.
Ed. : disoit aux Romains qu'il leur portoit envie de ce qu'ilz avoient la guerre a des ennemys qui leur cousteroient si peu à desfaire.

257, F. *(Vie de Philopœmen.)* Ms. : parquoy ilz delibererent de l'envoyer redemander aux Messeniens par une ambassade expresse, et cependant neantmoins faire tous leurs apprestz pour leur aller faire la guerre.

Ed. : parquoy ilz delibererent de l'envoyer requerir aux Messeniens par une ambassade expresse, et neantmoins cependant faire tous leurs apprestz pour y aller en armes, afin de l'avoir ou par amour ou par force.

257, I. (*Vie de Philopœmen.*) Ms. : ne leur donna pas le loysir de le faire mourir.

Ed. : ne leur donna pas le loysir de le faire mourir par justice.

257, K. (*Vie de Philopœmen.*) Ms. : et estoit leur contenance ne si triste comme en ung tel dœuil, ne si esjouye comme en une telle victoire.

Ed. : et au demourant n'estans ne si tristes en leur contenance que le sont ordinairement ceulx qui ont cause de si grand dueil, ne si esjouiz que ceulx qui venoient de gaigner une si grande victoire.

403, D. (*Vie de Sertorius.*) Ms. : et appeloient les Barbares ceste façon la Devotion.

[Elle vient d'être définie et décrite dans les lignes précédentes.]

Ed. : et estant celle coustume de se devouer ainsi vouluntairement à mourir quant et son seigneur appelée par les Barbares la devotion.

407, A. (*Vie de Sertorius.*) Ms. : il aymoit paix et tranquilité.

Ed. : ... aimer le repos et la tranquillité d'esprit et de corps.

407, A. (*Vie de Sertorius.*) Ms. : estant tourmenté et vexé par ses ennemys, il fut forcé...

Ed. : estant travaillé et poursuivy par ses ennemis sans pouvoir nulle part trouver lieu de repos et de seureté, il fut contraint...

Mais à côté de ces gloses inutiles et purement redondantes, nous retrouvons, dans la revision de 1559, les deux principales sortes d'additions explicatives que nous avait déjà présentées la traduction de 1542-1546.

Les additions logiques y sont particulièrement nombreuses ; on peut tout d'abord ranger dans cette catégorie les liaisons ou les transitions que le traducteur développe, parfois sans doute pour remplacer un terme un peu grêle par une locution plus ample, mais le plus souvent afin de marquer avec plus d'exactitude les rapports qui unissent entre elles les différentes phrases d'un récit ou d'un raisonnement. Voici quelques exemples de ce genre empruntés, pour la plupart, à la Vie de Philopœmen : le plus fréquent est celui de la substitution de *là où* à la conjonction *et* ou à l'expression *et là* :

Cf. par ex. : 249, D ; 250, C ; 252, K ; 254, F ; etc.

Mais il y en a beaucoup d'autres (1).

249, C. Ms. : et appliquerent...
Ed. : et depuis employerent...

249, B. Ms. : toutesfois...
Ed. : toutesfois à la fin...

250, A. Ms. : il rejetta...
Ed. : il rejetta pour lhors...

250, B. Ms. : apres qu'il...
Ed. : au reste, si tost qu'il...

(1) Dans tous les exemples qui suivent, l'addition ou renforcement logique n'est pas motivé par un mot particulier du grec.

250, G. Ms. : et combien que...
Ed. : ce neantmoins quoy que...

251, I. Ms. : Or...
Ed. : Bien est-il vray que...

252, A. Ms. : Mais...
Ed. : Toutesfois...

252, B. Ms. : Comme...
Ed. : Ainsy comme...

252, E. Ms. : et ayant...
Ed. : ainsi aiant...

252, G. Ms. : car...
Ed. : pour ce que...

252, H. Ms. : ainsy comme...
Ed. : ne plus ne moins que...

252, H. Ms. : mais au contraire...
Ed. : mais aussi au contraire...

Parfois même, c'est à l'aide des propositions précédentes que le traducteur développe des formules de transitions qui se transforment ainsi en membres de phrases.

P. ex. : 13, G. (*Vie de Romulus.*) Ms. : Si les meit...
Ed. : Comment que ce soit, celuy qui eut charge de les jetter les meit...

249, E. Ms. : Il n'estoit point laid de visage.
Ed. : Au demourant quant à sa personne il n'estoit point laid de visage.

249, F. Ms. : elle pensa...
Ed. : elle le voyant en cest habit, pensa...

250, G. Ms. : Philopœmen accourut...
Ed. : Quoy entendant Philopœmen accourut...

250, K. Ms. : neantmoins.
Ed. : mais nonobstant ce commandement.

251, G. Ms. : n'avoient tenu compte, pour ce que...
Ed. : n'avoient tenu compte, craignant de les offenser, pour ce que...

253, C. Ms. : à les veoir en cest estat.
Ed. : à les veoir ainsi les uns devant les aultres.

253, I. Ms. : Les Bœotiens qui avoient desja dressé leurs eschelles contre les murailles les laisserent là...
Ed. : les Bœotiens en eurent si grande peur qu'ilz laisserent là leurs eschelles qu'ilz avoient desja dressées contre les murailles...

254, D. Ms. : mais les Achaeiens l'empescherent et y envoyerent le capitaine general Aristaenetus.
Ed. : et l'eussent faict n'eust esté que les Achaiens y envoyerent leur capitaine general Aristaenetus.

415, A. (*Vie d'Eumenes.*) Ms. : à ceulx qui leur donnoient.
Ed. : à ceulx qui leur donnoient pour l'envie qu'ilz avoient de se faire declarer capitaines generaux.

Dans quelques-uns de ces exemples, du reste, on a pu voir que l'addition était psychologique autant que logique, c'est-à-dire qu'elle avait pour but de nous découvrir le motif ou la conséquence de l'événement dans l'âme de tel ou tel personnage : cette intention est plus visible encore dans les corrections suivantes qui nous montrent, ainsi que nous l'avions déjà noté pour la traduction manuscrite, Amyot introduisant dans son texte un verbe inchoatif ou intentionnel, ou substituant à l'énoncé d'une action

l'indication de ses causes ou de ses effets psychologiques.

Exemples de la première catégorie :

16, F. (*Vie de Romulus.*) Ms. : Romulus... bastit et fonda sa ville.
Ed. : Romulus... se meit à bastir et fonder sa ville.

398, F. (*Vie de Sertorius.*) Ms. : luy tournerent du tout son appetit.
Ed. : le convierent a tourner du tout son estude.

405, A. (*Vie de Sertorius.*) Ms. : à celle fin que si d'adventure Pompeius le venoit assaillir.
Ed. : à fin que si Pompeius d'adventure le cuidoit venir assaillir.

405, B. (*Vie de Sertorius.*) Ms. : sans s'ozer remuer.
Ed. : sans s'ozer remuer pour y penser mettre ordre.

Exemples de la deuxième catégorie :

13, F. (*Vie de Romulus.*) Ms. : Et Amulius qui eut l'argent et la plus grande puissance au moien de l'argent.
Ed. : Mais Amulius se trouvant l'or et l'argent entre mains, et à cause d'iceluy se sentant le plus fort.

23, D. (*Vie de Romulus.*) Ms. : feirent paix et alliance pour cent ans. (ὁμολογίαν ἐποιήσαντο).
Ed. : le requirent de paix et d'alliance qui leur fut ottroyée pour cent ans.

251, F. (*Vie de Philopœmen.*) Ms. : là où il y avoit guerre.
Ed. : là où il sçavoit qu'il y avoit guerre.

254, B. (*Vie de Philopœmen.*) Ms. : fust ou pour ce qu'il fuyoit la lice.
Ed. : et luy imputa l'on ou qu'il fuyoit la lice...

406, A. (*Vie de Sertorius.*) Ms. : Sertorius qui avoit du meilleur.
Ed. : Sertorius se sentant plus fort.

415, A. (*Vie d'Eumenes.*) Ms. : de ceulx qui le haïssoient le plus.
Ed. : de ceux qu'il sçavoit qui le haïssoient le plus.

Si, comme toutes ces citations nous le montrent, Amyot songe toujours à la phrase précédente, il songe aussi à la phrase suivante et il corrige en conséquence sa traduction de 1545. En voici un exemple curieux :

Au début de la vie de Philopœmen, Plutarque cite un « mot de risée » de Titus se rapportant à la maigreur de Philopœmen : puis il ajoute une explication, qu'il semble adopter, et qui transporte cette moquerie du peu de prestance du général à la médiocrité de ses ressources. Néanmoins il avait présenté sans restriction la première interprétation, en écrivant ἐπισκώπτων ; et Amyot dans son manuscrit avait fait de même. Mais, en 1559, l'amour de la logique lui fait corriger la traduction « se mocquant » en « semblant se mocquer », ce qui prépare et annonce l'adoption d'une seconde interprétation qui exclura la première.

Cf. de même 251, B. (*Vie de Philopœmen.*) Ms. : ung harnois [σκευή].
Ed. : le reste du harnois.
[Il avait en effet déjà parlé de la cuirasse.]

Les additions explicatives logiques sont donc encore assez nombreuses dans la revision de 1559 ; les additions historiques le sont en revanche beaucoup moins : l'occasion en effet s'en présente plus rarement, et nous avons vu d'ailleurs, en étudiant la traduction manuscrite, qu'Amyot ne l'avait guère laissé échapper (1).

Voici pourtant quelques cas où le traducteur de 1559 a introduit ou développé dans son texte une addition historique :

13, H. *(Vie de Romulus.)* Ms. : pour autant qu'ilz appellent les freres Germains.

Ed. : pour ce que les Romains appellent les freres de pere et de mere, germani.

[Le grec disait seulement ἀδελφούς.]

13, K. *(Vie de Romulus.)* Ms. : Le prebstre de Mars luy faict offrandes et effusions funeralles au mois d'Apvril.

[Cette traduction était déjà une glose pour χοὰς ἐπιφέρει.]

Ed. : et luy offre le prebstre de Mars au mois d'Avril les effusions de vin et de laict accoustumées es funerailles.

15, F. *(Vie de Romulus.)* Ms. : en une armée les souldards s'appellent manipulaires.

Ed. : en une armée de Romains les souldards qui

(1) Nous ne regardons pas en effet comme des additions historiques des corrections purement euphoniques ou rythmiques du genre de celles-ci :

Ms. : Antigonus ; Ed. : Le Roy Antigonus.
Ms. : Ptolomæus ; Ed. : Le Roy Ptolomæus.
Ms. : Romme ; Ed. : La ville de Rome

ou même :

Ms. : Phenix ; Ed. : Le vieillard Phenix.

sont soubz une mesme enseigne s'appellent manipulares.

[ἐν τοῖς στρατεύμασι τούτους μανιπλαρίους ὀνομάζουσιν].

252, H. *(Vie de Philopœmen.)* τῶν καινῶν ὅπλων.

Ms. : les armes nouvelles qu'elle luy avoit fait faire.

Ed. : les armes nouvelles qu'elle luy a fait faire par Vulcain.

Il y a progression dans l'explication historique, ébauchée en 1545, complétée dans l'édition.

De même, dans les phrases suivantes :

258, B. *(Vie de Philopœmen.)* ἐν τοῖς περὶ κόρινθον.

Ms. : lhorsque la ville de Chorinte fut arse et bruslée.

Ed. : quand la ville de Corinthe fut arse et destruitte par les Romains.

414, F. ἀντιγένει καὶ τευτάμῳ. τοῖς τῶν ἀργυρασπίδων ἡγουμένοις.

Ms. : à Antigenes et Teutamus les deux capitaines des Argyraspides qui estoient les vieilles bendes de l'armée d'Alexandre.

Ed. : à Antigenes et à Teutamus les deux capitaines des Argyraspides, c'est-à-dire des soudards aux boucliers d'argent ou argentez qui estoient les vieilles bendes de l'armée d'Alexandre.

Ces exemples, le dernier notamment, nous ramènent à une question déjà indiquée à propos de la traduction manuscrite. Nous voulons parler des divers transpositions d'usages ou de termes antiques en

équivalents modernes, que nous avons groupées sous le barbarisme commode de Modernisation.

MODERNISATION

La première de ces transpositions — et qui mérite qu'on s'y arrête — est la transposition orthographique ou francisation d'une certaine catégorie de noms propres. On connait le réquisitoire de Du Bellay contre ceux qui voulaient garder aux noms propres latins et grecs leur forme originale (1) : « Entre autres choses, dit-il, se garde bien nostre poëte d'user de noms propres latins et grecs, chose vrayment aussi absurde que si tu appliquois une piece de velours verd à une robe de velours rouge. Mais seroit-ce pas une chose bien plaisante, user en un ouvrage latin d'un nom propre d'homme ou d'autre chose en francoys ? Comme Jan currit, Loyre fluit, et autres semblables. Accommode donques telz noms propres, de quelque langue que ce soit, à l'usaige de ton vulgaire : suyvant les Latins qui pour Ἡρακλῆς ont dict Hercules, pour Θησεύς Theseus, et dy Hercule, Thesée, Achille, Ulysse, Virgile, Ciceron, Horace. (2) »

(1) *Défense*... éd. Chamard, p. 254-255.

(2) L'année même où paraissait la Défense, Thomas Sibilet déclarait dans la préface de sa traduction de l'*Iphigene* d'Euripide, qu'il avait adopté indifféremment les deux systèmes suivant les besoins du vers : « Si j'ai dit icy Menelaüs, Tyndarus, etc., la Menelae, Tyndare, etc., la sugetion de la couppe et quelquefois de la Ryme m'y a contreint : mais aussi m'aidant du mot latin à mon besoin, je ne suy tant loin de raison que je ne face à l'exemple de Virgile et autres classiques Poetes latins, lesquelz souvent dient Pallada, Thesea, etc., semblables, la ou le pié du vers les contraint et ne veut recevoir Palladem, Theseum, et semblables purs Latins. »

Jacques de la Taille, mort en 1562, écrivait de même : « Il faut

La même idée est reprise par Ronsard dans son *Art poétique* (1) : « Tu tourneras les noms propres des anciens à la terminaison de ta langue, autant qu'il se peut faire, à l'imitation des Romains qui ont approprié ce qu'ils ont peu des Grecs à leur langue latine comme Ὀδυσσεύς Ulysses, Ulysse ou par syncope Ulys ; Ἀχιλλεύς Achilles, Achille ; Ἡρακλῆς Hercules, Hercule ou Hercul ; Μενέλεως, Menelaus, Menelas ; Νικόλεως, Nicolaus, Nicolas. Les autres sont demeurez en leur premiere terminaison, d'autant qu'ilz n'ont peu nullement se tourner, comme Agamemnon, Hector, Paris, et plusieurs autres que tu pourras par cy par là trouver en la lecture des autheurs. »

Amyot ne suivit pas sur ce point — comme d'autres traducteurs et érudits, Loys le Roy, par exemple, — les préceptes de la Pléiade : il garda aux noms des Grecs et des Romains leur forme ancienne, ou plutôt il leur donna à tous la terminaison latine. Montaigne, on le sait, l'en louait : « Je scay bon gré, dit-il, à Jacques Amiot d'avoir laissé dans le cours d'une orai son françoise les noms latins tous entiers sans les bigarrer et changer pour leur donner une cadence françoise. Cela sembloit un peu rude au commencement ; mais desjà l'usage par le credit de son Plutarque nous en a osté toute l'estrangeté (2). »

donner aux noms propres la tainture françoise en disant Ezechie, Joabe, Sarre, Rebecque, Jonathe, Judicthe. Mesmes aux noms féminins en *l*, tu adjoindras *le*, disant : Rachelle, Jesabelle, Micholle. » (*La manière de faire des vers en françois comme en grec et en latin*, par feu Jacques de la Taille, Paris, Fed. Morel, 1573 ; fol. 20 b.)

(1) Ed. Blanchemain, VII, p. 320 et surtout p. 335.

(2) *Essais*, I, ch. XLVI, intitulé par erreur : ch. 45e, dans la 1re édition.

Dans ses traductions manuscrites Amyot avait déjà latinisé la plupart des noms propres de personnes : il généralise encore ce procédé dans son édition de 1559, par exemple pour la vie de Demetrius — la plus anciennement traduite, selon nous — qui contenait dans le manuscrit des formes telles que *Philippe*, *Antigone*, *Aristodeme*, corrigées dans l'édition en *Philippus*, *Antigonus*, *Aristodemus ;* il corrige *Tite Live* en *Livius* (cf. 267, B.). — Ce n'est pas toutefois qu'on ne puisse trouver, même dans le texte imprimé, des exemples de noms francisés. Certains le sont irrégulièrement : *Herodote*, par exemple, se rencontre (227, G. etc.) aussi bien que *Herodotus* (10, F., etc.). D'autres se trouvent sous leur forme latine dans le corps du volume et sous la forme française dans l'index alphabétique (1). D'autres enfin, déjà entrés dans notre « vulgaire », sont plus régulièrement francisés : Homere, Aristote, Alexandre, Phocion, Platon, etc. Mais c'est là, encore une fois, une infime minorité.

La proportion est inverse pour les noms géographiques ; et cette distinction est, je crois, facile à expliquer. La première raison en est que, dans la pratique, les contemporains d'Amyot l'avaient déjà faite : nous avons cité dans la première partie (ch. III) une lettre de Claude de la Guiche (1551) où il est question de « Nicolo de Petillan. » Le premier nom est conservé, le second, nom de ville, est francisé. Si

(1) Mais au XVI[e] siècle les index étaient composés d'ordinaire par les imprimeurs.

nous parcourons les lettres d'ambassadeurs de l'époque, nous constaterons que les noms d'hommes sont parfois « écorchés », mais gardent ou prétendent garder le plus souvent leur forme originale ; mais qu'au contraire les noms de ville ou de pays sont complètement dépouillés de leur terminaison étrangère :

P. ex. : Coneillan, = Conegliano.
Fossembrun, = Fossombrone.
Garillan, = Garigliano (1).

Cette habitude avait de plus, pour Amyot, l'avantage de satisfaire son désir de clarté. Lorsqu'il nommait Theseus ou Agesilaus, il était sûr d'être compris de tous ses lecteurs ; mais lorsqu'il parlait de Delphi ou de Pireus, les Français, habitués à entendre prononcer : Delphes et le Pirée, pouvaient avoir un moment d'hésitation ; à plus forte raison, lorsqu'il faisait intervenir les Illyriens, ou les Crétois. Pour moderniser les noms de peuples et de villes, Amyot n'attendit pas le manifeste de Du Bellay.

Dès ses traductions manuscrites, nous constatons un certain nombre de transpositions de ce genre ; par exemple nous lisons, plus ou moins régulièrement du reste :

pour Κρήτη : la Candie (ms. 1396 et 1400).
pour Κρῆτες : les Candiotz (ms. 1400).
pour Ἴλιος : Troye (ms. 1396).
pour οἱ Τυρρηνοί : Ceulx de Thoscane (ms. 1396) (1).

Malgré tout, ces exemples sont rares, et ce n'est

(1) Remarquons d'ailleurs que ces manuscrits sont précisément, si notre classification est exacte, chronologiquement les derniers.

qu'en 1559 que cette modernisation devient à peu près générale, et, semble-t-il, raisonnée ; en voici quelques exemples :

Amathus : Amathunte (ms. 1396, *Vie de Theseus*).
Aphidnae : Aphidnes (ms. 1396, *Vie de Theseus*).
Le mont appelé Aventinus : le mont Aventin (ms. 1396, *Vie de Romulus*).
Cardia : Cardie (ms. 1401, *Vie d'Eumenes*).
Chalcis : Chalcide (ms. 1400, *Vie de Flaminius*, et 1396, *Vie de Theseus*).
Colchis : Colchide (ms. 1396, *Vie de Theseus*).
Delphy : Delphes (ms 1400, *Vie de Philopœmen*).
Demetrias : Demetriade (ms. 1400, *Vie de Flaminius*).
Eleutheræ : Eleutheres (ms. 1396, *Vie de Theseus*).
la ville de Gabii : la ville des Gabiens (ms. 1396, *Vie de Romulus*).
Gnossus : Gnose (ms. 1396, *Vie de Theseus*).
les Hetruriens : les Thoscans (ms. 1396, *Vie de Romulus*).
le pays de Yapygie : la province de la Pouille (ms. 1396, *Vie de Theseus*).
le mont de Pallantium : le mont Palatin (ms. 1396, *Vie de Romulus*).
Pireus : le Pirée (ms. 1400, *Vie de Philopœmen*).
Pityusa : Pityeuse (ms. 1401, *Vie de Sertorius*).
Pythius : Pythique (ms. 1396, *Vie de Romulus*).
Scotusa : Scotuse (ms. 1396, *Vie de Theseus*).
Trachin : Trachine (ms. 1396, *Vie de Theseus*).
Troezen : Troezene (ms. 1396, *Vie de Romulus*).
Etc., etc (1).

(1) Amyot va même (ms. 1401, Vie d'Eumenes) jusqu'à remplacer dans l'édition de 1559 la *Cherronese de Thrace* par *la demy-isle de Thrace*.
Remarquons du reste que ces transpositions de noms geographiques se rencontrent déjà chez les traducteurs du XVe siècle. Laurent de Premierfait, par exemple, rend *Allobroges* et *Ædui* par *Grenoblois* et *Otunois* ; et il traduit (les mots ajoutés sont en italiques) : « Je te

C'est dans la même catégorie, croyons-nous, qu'il faut ranger la traduction parfois reprochée à Amyot de Καμπανία par *la Champàgne*. Sans le moindre doute, en effet, Amyot savait qu'il s'agissait d'une province de l'Italie et non pas de la région de France qu'il devait fort bien connaître. Mais de même que pour traduire *la Champagne* en latin, il se fût servi, et nous nous servirions encore aujourd'hui de *Campania*, de même il croyait avoir le droit de faire la transposition inverse, qui d'ailleurs lui paraissait d'autant plus naturelle que *Champagne* avait alors plus clairement qu'aujourd'hui sa valeur étymologique.

getteray en tournant oultre les montaignes Riphées, *qui sont à l'entree de l'Allemagne vers Septentrion*. » (Cf. la très intéressante thèse latine de M. H. Hauvette sur *Laurent de Premierfait*, Paris, 1903, in-8°, p. 40 et note).

Dans sa thèse sur *Nicolas Coeffeteau*, M. l'abbé Urbain fait une remarque curieuse à ce sujet (p. 264, note). : « Dans la première édition de sa traduction de Florus, Coeffeteau avait remplacé les noms de ville par des noms modernes et rien n'en rappelait le souvenir. Ainsi Prænesti était devenu Palestrine ; dans les éditions suivantes il a mis dans le corps de l'ouvrage les noms anciens dont il a plus ou moins changé la terminaison, et il a mis en marge le nom moderne correspondant. »

Il est curieux de noter que l'auteur des « belles infidèles », Perrot, est plus scrupuleux à cet égard qu'Amyot et Coeffeteau ; il déclare en effet dans la *Préface* de son *Thucydide* : « Je garde les termes anciens, et ne dis pas *Negrepont* pour l'Isle *Eubée*. »

En 1572 parut à la suite du *Dictionnaire francais latin* de J. Thierry un *Recueil des propres noms modernes de la geographie, confrontez aux anciens par ordre alphabetique, enrichis d'une brieve observation de leurs situations*. Par M. Jean le Frere, de L'Aval. A Paris, chez Gilles Gorbin... in-folio. Mais ce lexique, dont la Bibliothèque Nationale possède sous la cote Res. X 543 un exemplaire incomplet de la fin, ne présente que peu d'intérêt pour la question qui nous occupe.

On essaiera au XVIIe siècle, de déterminer parmi les noms propres anciens ceux qui doivent être francisés, et ceux qui gardent la forme latine ; cf. à ce sujet Vaugelas, *Remarques*, éd. Chassang, t. I, pp. 145 sq. ; et Andry de Boisregard, *Réflexions sur l'usage présent de la langue françoise*. Paris, 1689.

Cette modernisation d'ailleurs, pour être systématique, n'en comporte pas moins quelques exceptions qu'il nous faut signaler rapidement. Assez rares dans les noms de villes :

Alba (ms. 1396 et éd. *Vie de Romulus*).
La ville de Castulo (ms. 1401 et éd. *Vie de Sertorius*.)
De même 321, E. (*Vie de Sylla*) : la ville de Pergamum.

ou d'îles :

Ms. 1396: Naxe. Ed. (*Vie de Theseus*) : Naxos.
Ms. 1401 : les isles fortunées et maintenant sont nommées les Canaries. Ed. (*Vie de Sertorius*) : les Isles fortunées.

ou de contrées :

Mss. 1395 et 1396 : la Morée. Ed. (*Vies de Demetrius* et de *Theseus*) : le Peloponese.

elles sont plus fréquentes parmi les noms de fleuves :

Ms. et Ed. : Tagus (1401, *Vie de Sertorius*).
— Sperchius (1396, *Vie de Theseus*).
Ms. 1401 : Riviere de l'Hebro. Ed. (*Vie de Sertorius*), riviere d'Ebrus.

ou les noms de peuples :

Ms. 1401 : Tudesques. Ed. (*Vie de Sertorius*): Teutons.
— Maures. — Lybiens.
— Portugalois. — Lusitaniens.
[Cf. *ibid.*, l'édit. supprime après *les Lusitaniens*, la glose *qui sont aujourd'hui les Portugalois*.

Ces exemples trahissent chez Amyot une certaine hésitation sur la légitimité ou l'utilité de ces transpo-

sitions ; et ils constitueraient, s'il était besoin, un nouvel argument contre sa prétendue naïveté. Cette incertitude est plus manifeste encore — et aussi plus intéressante, — à propos des termes qui désignent des institutions ou des coutumes antiques. La tendance des manuscrits était, nous l'avons vu, de les franciser et sur certains points l'édition ne fait qu'étendre ce commencement de modernisation.

P. ex. : Ms. : Luperci. Ed. : Luperques (ms. 1396, *Vie de Romulus*).
[La forme française se trouvait déjà employée dans le ms.]
Ms. : Tribuni. Ed. : Tribuns (ms. 1396, *Vie de Romulus*).
Ms. : Prisci Latini. Ed. : Les Anciens Latins (*id.*, *ibid.*).

Parfois aussi, tout en reproduisant ces termes, Amyot en 1559 leur accroche une glose explicative :

Ms. : Celeres. Ed. : Celeres, c'est-à-dire Vistes (ms. 1396, *Vie de Romulus*).
Ms. : Gladiateurs. Ed. : escrimeurs à oultrance que les Romains appellent gladiateurs (*id.*, *ibid.*) (1).

Il arrive même, comme nous l'avons noté plus haut à propos du mot *athlete* (2), que, dans la revision de 1559, Amyot supprime la traduction exacte au profit de la glose qu'il développe parfois démesurément.

P. ex. : δημοκρατίαν (*Vie de Theseus*).
Ms. 1396 : une Democratie, c'est-à-dire ung gouvernement et estat populaire.

(1) Cf. cette correction de la *Vie d'Eumenes* :
Ms. 1401 : le maistre secrettaire.
Ed. de 1559 : le chancellier ou premier secretaire.
(2) Cf. p. 232.

Ed. de 1559 : un gouvernement et estat populaire.

τὰς σατραπείας (*Vie d'Eumenes.*)

Ms. 1401 : des gouvernements et satrapies.

Ed. de 1559 : ses gouvernements.

Il en est de même du mot φάλαγξ dans les passages suivants :

Ms. 1400 (*Vie de Flaminius*) : lesquelz ne se pouvoient renger à leur mode de bataillon qu'ilz appellent Phalanx, ni espessir leur squadron de plusieurs rangs en fond, ce qui est toute la force de leur armée.

Ed. : qui ne peuvent serrer leurs files en front ni approcher leurs rengs en fond, ce qui est toute la force d'une bataille rengée à la macedonienne.

Ms. : car leur Phalanx ainsy qu'ils l'ordonnent en bataille, ressemble...

Ed. : car la bataille macedonienne a cela que tant qu'elle se maintient... il semble que...

Ms. 1401 (*Vie d'Eumenes*) : Les gens de pied Macedoniens qu'ilz appellent la Phalange.

Ed. : Les gens de pied Macedoniens.

Ms. : la phalange, c'est-à-dire les gens de pied Macedoniens.

Ed. : la bataille des gens de pied Macedoniens.

Ms. : chascun ayant une phalange, c'est-à-dire ung squadron de gens de pied.

Ed. : menant chascun d'eux une bataille de gens de pied ordonnez à la macedonienne.

Mais les exemples de ce genre, dont sans doute on pourrait allonger la liste, ne présentent pas autant d'intérêt que les passages dans lesquels, tout au contraire,

Amyot est revenu sur sa traduction manuscrite, soi pour retrancher la glose explicative :

P. ex. : Ms. 1401 : ses questeurs et tresoriers : Ed. (*Vi de Sertorius*) : ses questeurs (1).
Id., ibid. : ses preteurs et lieutenans ; Ed. : se preteurs.

soit même pour substituer à une transpositio moderne le terme latin, ou le terme grec ; en voic quelques exemples empruntés tous à la *Vie de Romu lus* :

Ms. 1396 : germains : Ed. : Germani.
— manipulaires : — manipulares.
— le Senat : — Senatus.
— Peres conscriptz : — Patres conscripti
et plus loin : Patres conscripti, comm qui diroit Peres adjoustez.
— Août : Ed. : Augustus.
— le trentiesme [jour] : — Celuy que le Grecz appellent Triacada, c'est-à-dire l trentiesme.
Ms. 1401 : [bagues] que les Latins appellent Bulles
Ed. : que les Latins appellent Bullas.

Si ces corrections opposées et ces tâtonnement nous empêchent de systématiser sur ce point l méthode ou les habitudes d'Amyot, ils attestent e

(1) En revanche dans la *Vie de Tiberius Gracchus*, il continuera écrire : 571, H. « les questeurs et tresoriers » (le grec était ο ταμίαι)
et (*Vie de Marius*) 287, K. « Lucius Sylla qui estoit alors quæs teur, c'est-à-dire tresorier general. »
et (*Vie de Sertorius*) 398, K. Ms. « eleu questeur c'est-à-dire treso rier general de laGaule. »
Ed. « eleu questeur ou tresorier ge neral de la Gaule. »

revanche de sa part certains scrupules qu'il valait la peine, croyons-nous, de signaler, et qui, une fois de plus, nous montrent combien il serait injuste de le taxer de naïveté.

Il n'avait pas à éprouver de ces scrupules pour les termes de mesure qu'il rencontrait dans son texte ; aussi a-t-il pris l'habitude en 1559 de les remplacer par leurs équivalents modernes, seuls compréhensibles pour ses contemporains.

(*Vie de Philopœmen*) 250, B. Ms. : loin de la ville de vingt stades environ.
Ed. : qui n'estoit qu'à une lieue et un quart seulement loing de la ville.

256, H. Ms. : il feit en ung jour plus de troys cens stades.
Ed. : il feit en un jour plus de vingt et cinq lieues.
Cf. aussi *Vie d'Eumenes*, ff. 51 r° et 56 v° du ms.

Pour les monnaies il continue d'ordinaire à employer dans sa traduction les termes antiques, mais il ajoute en marge (ce qu'il ne faisait pas en 1545) la réduction en monnaies contemporaines.

En voici un exemple tiré de la Vie de Philopœmen.

255, D. Texte du ms. : la somme de six vingts talents.
L'Ed. 1559 met en note : « soixante et douze mille escus. »
Cf. de même : 406, E ; 407, F ; 409, F. ; 410, C. ; 412, G ; 414, F ; 613, B ; 618, G et I ; 619, F ; 621, G ; 622, C.

On peut rapprocher, je crois, de ces transpositions quelques corrections qui ont pour but de donner une

allure plus moderne au récit de Plutarque. Par exemple :

249, G. l'hôte de Mégare voyant Philopœmen fendre du bois dans sa cuisine, s'écrie dans le texte grec :

τί τοῦτο, ὦ Φιλοποίμην ;

Ce que le traducteur, en 1545, avait rendu, un peu froidement, par :

Qu'est-ce à dire cela, Philopœmen ?

En 1559 pour donner plus de vie au dialogue, il corrige en :

Ho, ho, que veut dire cela, Seigneur Philopœmen !

On comprend aisément la première addition, introduite pour marquer l'étonnement d'une manière plus vive. Quant à celle du mot *Seigneur* (1), elle n'est pas, je crois, comme on pourrait le supposer tout d'abord, destinée à donner à la phrase plus de solennité : bien au contraire ce mot *seigneur* semble ici être emprunté à la comédie italienne (2), ou au langage de la conversation, qui lui-même subissait l'influence de l'italianisme (3), et il donne au langage de l'hôte une allure vivante qui manquait à la première traduction.

(1) Cf. au début de la *Consolation à Apollonius* (Œuvres morales, éd. 1572, fol. 242, F), Ἀπολλώνιε, que les traducteurs latins avaient tous rendus simplement par *Apolloni*, est traduit par Amyot *Seigneur Apollonius*.

(2) Cf., par exemple, *les Neapolitaines* de François d'Amboise, *passim* et notamment V, 6. « O Seigneur Camille ! quelles nouvelles voicy ?..... O Seigneur Augustin, mon amy ! Il faut que je vous die .... »

(3) C'est ainsi que dans l'*Heptameron* de Marguerite de Navarre, Parlamente, qui représente la princesse elle-même, s'adressant à Simontault lui dit : « Tout beau, tout beau, seigneur Simontault, vous vous

De la même façon, je crois, s'explique la correction suivante tirée, elle aussi, de la Vie de Philopœmen.

249, G. Ms. : Je ne suis pas de grand monstre.
Ed. : Je ne suis pas beau filz.

Cette dernière expression, qui est reprise dans la Vie de Marcellus, est alors à la mode (cf. Marot) (1) et par suite fort claire pour les contemporains. J'en dirai autant des expressions *mignon, brave*, etc., qu'on rencontre dans la traduction d'Amyot, surtout en 1559.

Mais c'est principalement, comme il est naturel, à propos de termes concrets désignant des fonctions, des usages, ou des modes que cette recherche de l'expression la plus moderne est facile à discerner (2). Si en effet Amyot ne veut pas conserver dans sa traduction les vocables antiques que ses contemporains ne comprendraient pas, il trouverait également ridicule

oubliez. » (XIe nouvelle, édit. Leroux de Lincy, II, p. 13. — Sur le personnage de Simontault, cf. Félix Frank, introduction à son édition de l'*Heptameron*, t. I, p. CXXIV-CXXXVII. Liseux, 1879, 3 vol. in-12). — Calvin lui-même dans ses *Lettres francaises* (publiées par Jules Bonnet, Paris, 1854, 2 vol. in-8°), nous fournit d'assez nombreux exemples de ces appellations se rapportant à des bourgeois. En voici quelques-uns : *Seigneur Michel* (Michel Varod, 1542 ; t. I, p. 67) ; *Seigneur Jehan*, (Jehan Frellon, 1546 ; I, 139) ; *Seigneur Augustin* (Augustin Legrand, 1559 ; II, 261 ; cf. aussi *Tres cher frère et seigneur*, (Jehan Liner, riche marchand de Saint Gall, retiré à Lyon, 1552, I, 348), etc...

(1) Cet emploi, d'ailleurs, s'explique par la valeur sémantique du mot *fils*, qui, à cette époque, ne s'était pas encore restreint à la désignation de parenté qu'il a exclusivement aujourd'hui. Au XVIe siècle, en effet, comme au moyen âge, *fils* a le sens général de *garcon* : nous employons maintenant *fille* avec une valeur analogue.

(2) Nous avons cité plus haut, p. 223, la traduction de τοῦ δήμου γραμματιστής par « *Secrettaire d'estat* de la chose publique. » Or nous savons que ce terme était alors tout récent en France. Cf. Clément, Thèse sur *Henri Estienne*. Paris, 1898. in-8°, p. 339.

de les traduire par des mots qui ont cessé eux-mêmes d'être employés.

Par ex. : 252, G. κράνη.
Ms. heaumes.
Ed. morrions.

Reportons-nous aux grammairiens de l'époque, et nous constaterons que le mot *heaume* avait en effet cédé la place au mot venu de l'italien *morrion* dont le premier exemple cité par le *Dictionnaire général* est de 1553 (1).

Nous pouvons faire une remarque analogue pour le mot χίτων, qu'Amyot *(Vie de Philopœmen,* passim, et ailleurs, p. ex., *Vie d'Eumenes* 415 D)(2), et avait d'abord traduit par *hocquetons et sayes*.

En 1559, il supprime *hocquetons,* non pas sans doute pour éviter le redoublement (au fol. 253, F, il remplacera *hocquetons* par *sayons*) (3), mais parce que *hocqueton* ne représentait plus rien pour les

(1) Cf. H. Estienne, *Dialogues*, I, 353 ; Pasquier, *Lettres ;* César Oudin, *Thrésor des deux Langues*, cités par L. Clément, thèse sur *Henri Estienne*, pp. 240, 334 et 338. M. Brunot étudie ce mot dans le troisième volume de son *Histoire de la Langue française*, p. 113. Au début du XVIIe siècle, il est proscrit par la nouvelle école (Cf. Gournay, *L'Ombre*, 958 ; et *les Advis*, 637). Il se trouve pourtant encore non seulement chez Nicot et Cotgrave, mais chez Monet, dans les *Recherches* d'Oudin, dans les *Dictionnaires* de César et d'Antoine Oudin et même dans Richelet. Mais ce n'est plus qu'un mot technique (cf. « le heaume timbré à la royale » Malherbe III, 199) ; ou un mot burlesque (cf. « Soit gens de plume ou gens de heaume » Loret, 27 juin 1654).

(2) Dans ce dernier exemple, d'ailleurs, Amyot commet un contresens en attribuant aux hommes de guerre les vêtements qui dans Plutarque sont ceux des éléphants.

(3) Il est juste d'ajouter qu'on rencontre parfois *hocqueton* chez Amyot en 1559, p. ex. *Vie de Sertorius*, 403 B. Mais le seul fait qu'il y est assez souvent remplacé par d'autres mots, — notamment par *saye* — nous engage à chercher à ces corrections une cause commune.

courtisans de Henri II. Voici en effet ce que dit Ch. Estienne dans son résumé du *de Re Vestiaria* de Lazare de Baïf (1) : « Erat et alia tunica quæ his (c'est-à-dire à la camisia et à la linea tunica) superinduebantur, quam *nostri rustici* vocabuli græci vestigia imitantes atque retinentes, Hocqueton appellant, quasi dicas ὁ χιτών ; alii saye... » Et *saye* est employé en effet couramment par Estienne pour désigner les vêtements les plus riches et les moins rustiques (2).

Le *Quintil Horatian* fournit un nouvel argument en faveur de notre hypothèse. Barth. Aneau y reproche en effet à Du Bellay de prétendre « l'oraison partout figurée estre plus belle que la simple, et égale, et rarement entremeslée de telz ornemens. Tout ainsi que les enfans, qui estiment plus bel habillement un *hocqueton* orfaverizé d'archier de la garde, qu'un *saye* de velours uniforme, avec quelques riches boutons d'or clair semez (3). » Ces deux textes semblent réserver le mot *saye* pour les habits simples mais riches, et applique le mot *hocqueton* à des vêtements plus grossiers, qu'ils soient ou non chargés d'ornements. L'article de Nicot nous permet du reste de préciser l'emploi de ce dernier mot dans les dernières années du XVIe siècle.

(1) Chez Estienne, 1543 ; p. 35.

(2) Cf. aussi J. Perion, *Dialogorum de linguæ Gallicæ origine... libri quatuor*, éd. 1555, fol. 65 verso. Sans doute on trouverait encore vers le milieu du siècle le mot *hoqueton* appliqué à la casaque des chevaliers et des nobles : on le rencontre par exemple avec cette acception dans les *Devises d'armes et d'amour* de Paul Jove, traduites en français par Vasquin Philieul (Lyon, Roville, 1561, in-4°). Mais la langue de cet ouvrage est d'une manière générale assez archaïque, et, d'ailleurs, la modification de nuance que nous croyons apercevoir dans ce mot, est à cette époque encore toute récente.

(3) Edition Person, pp. 196-197.

Il signifie, dit-il, « cette façon de saye court sans manches, que portent assez communément les hommes de village. Mais à la Cour ce mot est approprié au saye n'ayant que les espaulières, orfavrisé de l'emprise du roy qui règne, que les archers de sa garde portent à sa suite. » On comprend alors qu'Amyot ait préféré le plus souvent remplacer ce mot par d'autres termes plus généraux, comme *saye* ou *sayon*, lorsqu'il s'agissait des vêtements des « courtisans et gentilshommes » grecs et romains. — Pour l'emploi de ces deux termes à partir du XVII[e] siècle, il suffit de se reporter aux exemples cités par Littré, pour constater que la différence est bien celle que nous avons essayé d'établir. (Cf. aussi le Dictionnaire étymologique de Ménage, éd. 1750, 2 vol. in-fol.)

Mais ces exemples nous amènent à un autre chapitre, celui de la langue.

Il ne saurait être question bien entendu d'étudier dans son ensemble la langue d'Amyot dans les *Vies* de Plutarque. Une telle tâche eut exigé plus de temps et réclamait d'ailleurs plus de compétence. Peut-être un dépouillement complet des différents états du texte d'Amyot nous permettra-t-il quelque jour d'aborder ce sujet. En attendant, nous voudrions nous borner, dans les pages qui suivent, à relever, parmi les divergences si nombreuses qui séparent la traduction imprimée des manuscrits de dédicace, quelques corrections de vocabulaire, de morphologie et de syntaxe. Nous ne nous dissimulons pas d'ailleurs l'insuffisance d'une telle méthode, et nous sentons fort bien ce qu'elle aurait de faux et d'illusoire, si nous prétendions attribuer aux résultats auxquels nous pourrons arriver une portée et une valeur générales. Ce qu'on a fort bien dit de l'histoire des mœurs est au moins aussi vrai de l'histoire de la langue. « Les transformations ne sont pas simples dans leur marche. L'opinion semble s'avancer comme le flux marin dont les flots progressent et reculent tour à tour. Dans la masse innombrable des volumes qui s'offrent à l'historien... il est aisé de collectionner des citations pour tout prouver... Seule l'affluence convergente des faits garantit quelque peu contre les incertitudes de semblables enquêtes... Le vrai sens d'un mouvement ne devient clair bien souvent que

si les faits longuement classés opposent non quelques références au néant, mais un groupement qui s'étend à un groupement qui se restreint. » (1)

Le sentiment de ces vérités ne nous a pourtant pas découragé d'apporter ici quelques remarques fragmentaires ; ou plutôt nous avons trouvé dans la difficulté même d'atteindre à la certitude en ces matières, une excuse sinon une justification de notre témérité. La langue d'un auteur, en effet, cet auteur fût-il du XVIe siècle, ne saurait se transformer sensiblement en quinze ans : tout au plus peut-on discerner dans cet intervalle soit quelques modifications de détail, soit quelques vagues tendances générales. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit non pas d'un styliste, mais d'un traducteur qui, sans avoir le loisir de remanier sans cesse et de polir avec amour un ouvrage de quelques pages, a dû se livrer à l'énorme tâche de traduire en moins de vingt-cinq ans, au milieu des lourdes charges de ses diverses fonctions, six ou huit mille pages de grec dans une langue qui commençait seulement à s'enrichir, et où régnaient encore partout l'incertitude et l'arbitraire (2). Qu'un tel écrivain ait employé dans le cours de son œuvre

(1) D. Mornet, *Le sentiment de la nature en France de J.-J. Rousseau à Bernardin de Saint-Pierre.* Paris, 1907, p. 9.

(2) Nous sommes heureux d'adresser ici nos respectueux remerciements à M. Ferdinand Brunot. Non seulement nous devons beaucoup à son enseignement et aux deux premiers tomes de son excellente *Histoire de la langue française,* mais encore il a eu la bienveillance de nous communiquer les épreuves des 200 premières pages de son troisième volume consacrées au vocabulaire pendant la première moitié du XVIIe siècle. Seule l'insuffisance de nos propres recherches sur la langue d'Amyot nous a empêché de tirer plus de fruit de ce si riche répertoire de mots condamnés ou vieillis à l'époque de Malherbe.

telle expression ou telle tournure qu'il désapprouvait en théorie depuis plusieurs années, rien n'est plus naturel. Mais s'il se trouve une partie de son œuvre à laquelle il ait plus spécialement donné ses soins, et qu'il ait revue plus attentivement, ne devrons-nous pas attacher aux corrections qu'il y aura faites plus de valeur et plus d'importance qu'aux exemples contradictoires que nous pourrions tirer de ses autres ouvrages même postérieurs (1). Or c'est précisément ce que nous présente pour six ou sept Vies le remaniement des traductions manuscrites en 1559. En nous bornant, d'ailleurs, à cet examen, il nous faudra nous mettre en garde contre des généralisations hâtives ou injustifiées : il nous faudra songer à toutes les raisons d'ordres si divers qui peuvent motiver telle correction que nous serions portés, par l'aspect aujourd'hui archaïque du mot qu'elle supprime, à attribuer à une cause linguistique.

VOCABULAIRE

Nous diviserons les termes qu'Amyot tend à éliminer en plusieurs catégories dont la première et la plus importante est celle des archaïsmes (2).

(1) N'arrive-t-il pas aux théoriciens eux-mêmes d'employer des expressions qu'ils ont condamnées ? On l'a déjà noté chez Malherbe (cf. Brunot, *Doctrine de Malherbe*, p. 267), et chez Vaugelas, (Brunot, *Histoire de la langue*, t. III, p. 52, note). M. Huguet a relevé de même bien des contradictions dans le remaniement qu'Audiguier a fait de l'*Heliodore* d'Amyot. (Cf. *Quomodo J. Amyot sermonem quidam d'Audiguier emendaverit*, 1894, in-8 ; passim). Cf. encore une remarque analogue de M. Clément sur Henri Estienne (*op. cit.*, p. 430).

(2) Nous groupons sous ce titre les termes déjà anciens dans la langue, parmi lesquels les uns tombaient en effet en désuétude à l'épo-

Accroistre ou *croistre* pris transitivement, est en général supprimé par Amyot dans les acceptions figurées (1) :

Vie de Philopœmen. 249, E. Ms. : accreut et augmenta.
Ed. : augmenta.

Ibid., 249, H. Ms. : accroist et asseure.
Ed. : fait croistre et fortifie.

Ibid., 251, D. Ms. : dont il accreut grandement le courage aux siens.
Ed. : de maniere qu'il renforcea grandement le courage aux siens.

Ibid., 252, C. Ms. : accreut le cueur avec la puissance aux Achæïens.
Ed. : augmenta le cueur avec la puissance aux Achæïens.

Ibid., 252, G. Ms. : leur accroissoit le cueur.
Ed. : leur augmentoit le cueur.

Vie d'Eumenes, Ms. : ont accoustumé de croistre le courage et d'enfler ceulx...
Ed. : enflent et elevent le cueur à ceulx...

Mais il conserve par contre ce mot, avec le sens propre, dans la Vie de Sertorius :

407, E. Ms. : accroistre et augmenter la R. P. par ses victoires.
Ed. : augmenter et accroistre par ses victoires l'Empire de Rome.

Choisir ou *choisir à l'œil*, avec la signification d'*apercevoir*, est parfois maintenu en 1559 (p. ex. Vie

que d'Amyot, tandis que d'autres ont continué à vivre jusqu'à nous, après avoir subi peut-être à cette époque une crise passagère.

(1) Sur ce mot, cf. une remarque citée par M. Brunot, III, p. 230.

de Caton, *que l'on pouvoit choisir à l'œil de plus loing*) (1); mais le plus souvent il est remplacé :

Vie de Romulus, 18, I. Ms. : qu'ilz se peurent entrechoisyr de veue.
Ed. : qu'ilz se purent entrevoir.

Vie de Philopœmen, 253, D. Ms. : tellement qu'il (Philopœmen) ne pouvoit choisyr le corps du tyrant.
Ed. : tellement qu'il (le cheval du tyran) couvroit tout le corps de son maistre.

Vie de Philopœmen, 257, K. Ms. : tant couverte... qu'à peine la pouvoit on choisyr de l'œil.
Ed. : si couverte qu'à peine la pouvoit on veoir.

Vie de Eumenes, 411, I. Ms. : ilz ne s'estoient jamais peu entrechoisyr.
Ed. : ilz ne s'estoient peu entrerencontrer.

Cime est parfois maintenu ou même introduit dans l'édition de 1559, soit au figuré :

Vie de Caton. L'office de censeur, qui estoit à Rome la cyme de dignité où pouvoit atteindre un citoyen romain.

soit au propre :

Vie de Flaminius, 259, K. Ms. : car estoit desja la cyme de la montaigne prise et occupée.
Ed. : estant desja la cyme de la montagne occupée.

Vie de Sertorius, 400, D. Ms. : Ses gens abandonnerent aussi tost la cyme des montagnes.
Ed. : ses gens abandonnerent aussi tost les cymes des montagnes.

(1) Et même dans les Œuvres Morales 27, A, où l'expression sera maintenue dans la correction de cette phrase sur le manuscrit de Milan.

Vie de Demetrius, 628, I. Ms. : ils prirent leur chemin droict à la cyme de la montaigne.

Ed. : ilz prirent leur chemin droit à la cyme de la montagne (1).

Mais il est fréquemment remplacé :

Vie de Philopœmen, 250, I. Ms. : Depuis ... que Cleomenes eust occupé les cymes des montaignes.

Ed. : Depuis ... que Cleomenes eust occupé le hault des montaignes.

Vie de Flaminius, 259, F. Ms. : Or tenoit Philippus toute la cime.

Ed. : Or tenoit Philippus le hault des montagnes.

Vie de Flaminius, 259, G. Ms. : la rendre dedans trois jours à la cyme de la montaigne.

Ed. : dedans trois jours, ilz la rendroient au dessus de la montagne.

Vie de Eumenes, 416, A. Ms. : lequel on pouvoit bien voir de la cyme des montagnes.

Ed. : lequel endroit se pouvoit clairement veoir du hault des montagnes.

Vie de Demetrius, 617, F. Ms. : tellement que les pans de la cyme estoient plus estroits que ceulx de la base.

Ed. : tellement que les pans en estoient au dessus plus estroits que non pas à la base.

Vie de Demetrius, 626, B. Ms. : depuis la quille jusques à la cyme de la pouppe.

Ed. : depuis la quille jusques au hault de la pouppe.

(1) Il se rencontre aussi dans la traduction de *Longus* parue en 1559. Cf. encore *Vies*, 325, H. « à la cyme du mont de Thurium » et plusieurs fois dans la *Vie de Pericles*.

Vie de Demetrius, 627, I. Ms. : Agathocles avoit fait murer et remparer la cyme et les passages du mont de Taurus.

Ed. : Agathocles avoit fait murer et remparer les destroits et les passages de mont de Taurus.

Ces corrections sont très irrégulières et n'ont rien, semble-t-il, de systématique. En voici une autre qui nous montre encore mieux les hésitations d'Amyot au sujet de ce mot.

Vie de Flaminius, 260, A. Ms. : le couppeau de la montaigne.

Ed. de 1559 : le plus hault de la montagne.

Ed. de 1565 : la cyme de la montagne.

On voit par là qu'Amyot ne rejette pas absolument le mot *cyme* en 1559 et en 1565 ; ce mot très ancien d'ailleurs, n'était pas au XVI[e] siècle tombé en désuétude et, quoiqu'on ne le trouve pas dans les dictionnaires de Robert Estienne et de Nicot, il se rencontre chez les écrivains contemporains : aussi la suppression de ce terme dans les phrases précitées doit elle être plutôt une correction de style, que de langue.

Il n'en est pas de même du mot *couppeau* (ou *couppe*) qu'il supprime dans cette phrase dès 1559 : nous avons d'assez nombreux exemples de la même correction (1).

Vie de Flaminius, 259, I. Ms. : devoient arriver au couppeau de la montaigne.

Ed. : se devoient rendre au plus hault de la montagne.

(1) Le mot se trouve dans Robert Estienne et dans Nicot.

Vie de Flaminus, 259, I. Ms. : feit marcher toutes ses bendes droict contremont la couppe de la montaigne.

Ed. : faisant marcher ses bandes droit contremont la coste de la montagne.

Vie d'Eumenes, 416, A. Ms. : Antigonus arriva au coupeau des montaignes.

Ed. : Antigonus arriva au dessus des montagnes.

Cette correction en somme assez constante mérite d'être remarquée, car le mot *coupeau* sera encore employé au XVIIe siècle, p. ex. dans ces vers de Corneille (*Imit.* IV, 12) :

Un passereau
Qui d'un arbre ecarté s'est choisi le coupeau

Espouser avec le sens de *fiancer* ou *marier* est corrigé par Amyot en 1559.

Vie de Theseus, 6, F. Ms. : elle fut espousée à Onarus.

Ed. : elle fut mariée à Œnarus.

Vie de Romulus, 26, K. Ms. : mesmement que leurs parents ne les luy avoient point legitimement espousées.

Ed. : oultre ce qu'elles ne luy estoient point fiancées legitimement.

Estour est souvent remplacé en 1559, p. ex. :

Vie de Philopœmen, 251, C. Ms. : Philopœmen voyant que l'estour estoit en sa force et vigueur.

Ed. : Philopœmen voyant que le combat estoit en sa plus grande fureur.

252, K. Ms. : pour commencer l'estour.

Ed. : pour commencer et attacher l'escarmouche.

Vie d'Eumenes, 417, G. Ms. : Demande le a ceulx qui se trouverent devant moy à l'estour.

Ed. : Demande le a ceulx qui se sont attachez à moy.

Ici encore Amyot est en avance sur ses contemporains, car *estour* est encore employé par Montaigne, du Perron, Bertaut, Hardy ; et se trouve dans le dictionnaire de Nicot qui lui consacre un assez long article. Ce n'est que l'école de Malherbe qui le proscrira (cf. M[lle] de Gournay, *l'Ombre*, p. 958, et *les Advis*, p. 636) (1).

Il en est de même d'*estrif* et d'*estriver* qu'emploient Montaigne, Régnier et même La Fontaine (2).

Le premier de ces deux mots est corrigé dans la Vie de Philopœmen, en particulier.

253, C. Ms. : comme ilz estoient en cet estrif.
Ed. : comme ilz estoient en ce debat.

Pour le verbe, la condamnation d'Amyot ne va pas sans de nombreuses réserves, puisque s'il le remplace parfois :

Vie de Sertorius, 405, F. Ms. : estrivant à qui en auroit.
Ed. : batans à qui en auroit.

Vie d'Eumenes, 412, E. Ms. : voulurent estriver et contester contre luy.
Ed. : entrerent ambitieusement en contestation contre luy.

il lui arrive aussi de l'introduire dans son texte en 1559 :

(1) Il se trouve encore dans Cotgrave et Monet ; mais il est déclaré archaïque dans les *Recherches* d'Oudin, et les *Dictionnaires* de César et d'Antoine Oudin. Il manque à Richelet. (Cf. Brunot, III, p. 111).

(2) *Estriver* se trouve dans Nicot, Cotgrave, Monet ; il est déclaré vieux dans les *Recherches* d'Oudin et dans les *Dictionnaires* de César et d'Antoine Oudin et le dictionnaire de l'Académie de 1694. M. Brunot (III, p. 133) en cite des exemples de Régnier, Scarron, Loret, et le *Dictionnaire général* le relève chez Furetière.

Quant à *estrif*, il se rencontre dans les *Contes* de La Fontaine.

Vie de Lycurgue, 33, F. : s'exercer à la prouesse et estriver entre elles.

Vie de Fabius Maximus, 122, K. estriver par jalousie encontre son compagnon.

Vie de Marius, 286, I. : estrivant à lencontre des privez soudardz en simplicité de vivre.

Vie d'Eumenes, 417, I. Ms. : qui contendoient avec luy...

Ed. : qui estrivoient encontre luy de la superintendance de toute l'armée.

Vie de M. Caton, 238, E. estriver et combattre de la vertu.

Estrousser, *estroussement* sont corrigés dans les phrases suivantes :

Vie de Flaminius, 266, F. Ms. : tous les beaulx à ferme, tous les marchez, estroussementz et achaptz.

Ed. : tous les baux à ferme, tous les marchez et tous les arrentemens.

Vie d'Eumenes, 412, F. Ms. : les capitaines à qui ces censes estoient estroussées.

Ed. : le capitaine qui en avoit achepté un...

Evanouir ou *s'evanouir* dans le sens de *disparaître* est remplacé, ainsi qu'*evanouissement* pris avec la même valeur.

Vie de Romulus, Ms. : peu de temps apres il s'esvanouyt si estrangement qu'on ne sceut qu'il devint.

Ed. : peu de jours apres il disparut si estrangement que l'on ne sceut jamais qu'il devint.

Ibid., Ms. : On dict que Romulus evanouyt d'entre les hommes.

Ed. : on dit que Romulus disparut d'entre les hommes.

Ibid., Ms. : Les autres pensent que ce ravissement et esvanouyssement ne se feit point dedans le temple.

Ed. : Les autres pensent que ceste disparition ne se feit ny dedans le temple...

Exploicter, signifiant *accomplir* (une action d'éclat) est généralement corrigé en 1559.

Vie de Philopœmen, 254, G. Ms. : Epaminondas... s'en retourna... de l'Asie et des Isles sans rien faire ny exploicter.

Ed. : Epaminondas... s'en retourna... de l'Asie et des Isles sans rien faire.

Vie de Flaminius, 259, F. Ms. : ... fust contrainct de s'en retourner vers la mer sans rien exploicter, comme avoit faict son predecesseur.

Ed. : ... fust contraint de s'en retourner vers la marine sans rien faire, comme avoit fait son predecesseur.

Vie de Demetrius, 617, A. Ms. : à cause des aultres belles et vertueuses choses que Demetrius exploittoit.

Ed. : à cause des autres belles et vertueuses choses que Demetrius faisoit.

Ibid., 625, C. Ms. : pour avoir exploitté de sa propre main la plus grande partie des beaux faictz d'armes qui furent faictz ceste journée-là.

Ed. : pour avoir fait de sa propre main la plus grande partie des beaux faictz d'armes qui furent faits en ceste journée.

Gestes, avec la signification ancienne de *hauts faits*, ou même simplement de *faits*, est parfois encore employé en 1559 :

Vie de Theseus, Ms. : la nuict [Theseus] ne faisoit que songer de ses gestes [d'Hercules].

Ed. : la nuict il ne songeoit que de ses gestes.

Ibid., 10, C. Ms. : es histoires des gestes de Hercules.

Ed. : es histoires des gestes de Hercules.

Mais le plus souvent il est, ou supprimé:

Vie de Philopœmen, 252, B. Ms. : pourtant a il faict la plus part de ses gestes par traictez.
Ed. : pourtant feit il la plus part de ses faicts par amiables traictez.

Vie de Flaminius, 263, C. Ms. : les gestes de Cimon alentour de Cypre.
Ed. : ce que feit Cimon à l'entour de Cypre.

Ibid., 264, H. Ms. : le renom des gestes et de la puissance d'ung si grand Roy.
Ed. : le mouvement et le bruit de la puissance de ce grand Roy.

ou employé dans la locution les *faits et gestes* :

Vie de Romulus, 17, A. Ms. : les adventures, les gestes et les faictz de cest homme.
Ed. : les adventures, les faictz et gestes de Romulus.

Vie de Philopœmen, 250, D. Ms. : les hystoires qui parlent des gestes d'Alexandre le Grand.
Ed. : les histoires des faicts et gestes de Alexandre le Grand (1).

Ces quelques remarques peuvent servir d'illustration à la page que Vaugelas a consacrée à ce mot (2). « Ce mot au pluriel pour dire *les faits memorables de guerre* commence à s'apprivoiser en nostre langue, et l'un de nos celebres escrivains l'a employé depuis peu en une très belle Epistre liminaire, qu'il adresse à un grand Prince. Que si l'on s'en sert en ces endroits

(1) La locution *faictz et gestes* se rencontrait déjà dans les manuscrits, et elle est dans ces passages conservée en 1559. (Cf. par exemple, préface, et *Vie d'Eumenes*, 417, I.

(2) Dans ses *Remarques*, édition originale, 1647, p. 450-451.

là qui sont si esclatans et où l'on ne s'émancipe pas comme dans le cours d'un grand ouvrage d'user de mots encore douteux, il y a apparence que dans peu de temps il s'establira tout à fait. Ce n'est pas tant un mot nouveau, qu'un vieux mot que l'on renouvelle et que l'on remet en usage ; car vous le trouvez dans Amyot, et dans les Autheurs de son temps, mais j'apprens qu'il y a plus de cinquante ans que l'on ne l'a dit que par raillerie, *ses faicts et gestes*. On mettoit tousjours *faits*, devant, comme pour l'expliquer ou luy servir de passe-port... »

La première édition des *Vies de Plutarque* marque, je crois, la date à laquelle, pour un écrivain puriste comme Amyot (1), le mot *gestes* devenu trop archaïque commençait à tomber dans cette longue léthargie qui allait durer jusqu'au milieu du siècle suivant. C'est aussi la date où il commence à se figer en quelque sorte dans l'expression *faits et gestes*, qui n'a pas du reste à son origine l'intention de raillerie qu'y voyaient les contemporains de Vaugelas.

Illec se rencontre encore dans l'édition de 1559 (p. ex. Vie de Numa, Vie de Pericles) (2) ; mais il y est plusieurs fois corrigé :

(1) Montaigne emploie encore *gestes* avec le sens d'actions militaires, et, si le mot ne se rencontre pas dans Nicot ni dans Cotgrave, il est dans Monet, dans les *Recherches* d'Oudin et dans les *Dictionnaires* de César et d'Antoine Oudin. M. Brunot (III, p. 134) en a relevé des exemples dans les Fleurs d'éloquence française, 1615-7, chez Garasse, Malleville, Sarazin, Loret. La Mothe le Vayer trouvait cette expression très belle.

(2) Il se rencontre aussi assez souvent dans le *Diodore* publié pour la première fois en 1554 et dans la réédition de 1585 qui, pour la langue, ne présente à peu près aucune correction.

Vie de Flaminius, 266, C. Ms. : le feit entrer en la salle..., puis illec le tua luy mesme de sa propre main.

Ed. : l'aiant fait entrer en la salle, le tua luy mesme de sa propre main.

Vie de Demetrius, 618, D. Ms. : et illec l'aiant desfaict en bataille rengée, il receut.

Ed. : là où il le desfeit en bataille rengée et receut.

Ibid., 618, G. Ms. : saulta dedans et illec se boulut et estouffa.

Ed. : saultant dedans s'y boulut et estouffa.

D'Audiguier remplace *illec* par *là* (cf. Huguet, *op. cit.*, p. 80) ; et Sorel écrit (*Disc. sur l'Acad. franç.*, cité par M. Brunot III, 102-103) : « Si elle (l'Académie) consent à supprimer des termes comme... ains, illec,... l'on ne se sauroit fâcher justement,... puisque même la populace les condamne, ne sachant plus qu'à peine ce qu'ils signifient. » Déjà en 1582, Henri Estienne, dans ses *Hypomneses* comptait *illeques* parmi « les expressions propres à la lie du peuple. » (Cf. Clément, *op. cit.*, pp. 405-406.)

Los, comme tant d'autres monosyllabes, était appelé à disparaître et La Bruyère (XIV, 73) constate avec regret qu'il a de son temps cédé la place à *louanges* (1).

(1) Tout le monde ne partageait pas le sentiment de La Bruyère, et La Mothe le Vayer lui-même aurait voulu voir dans le *Traité sur l'éloquence* de Du Vair *los* remplacé par *louange*. (*Consid. sur l'éloq. franç.*, passage cité par M. Brunot, III, 137). *Los* manque à Nicot, mais se trouve dans Cotgrave, Monet, les *Recherches* d'Oudin et les *Dictionnaires* de César et d'Antoine Oudin. On le rencontre dans les *Satires* de Régnier (I, 53) ; mais il est proscrit par l'école de Malherbe (Cf. Gournay, *Ombre*, 958 ; *Advis*, 637) ; Richelet le condamne ; et les Burlesques seuls s'en servent au XVIIe siècle. (Cf. Brunot, III, 115).

La première édition des Vies nous montre encore le commencement de son déclin.

Nous le lisons en effet en 1559, p. ex. dans la comparaison des Gracques avec Agis et Cleomenes :

581, F. : le plus grand los que l'on donne aux Gracques.

Mais il est supprimé dans les passages suivants :

Vie de Philopœmen, 254, F. Ms. : Ayant doncques acquis ung tres glorieux los, et renom.
Ed. : aiant donques un tres grand renom.

Vie de Sertorius, 398, F. Ms. : mais depuis le los et renom qu'il acquit...
Ed. : mais l'honneur et la reputation qu'il acquit depuis...

Nager disparaît en 1559, soit avec le sens propre de *naviguer*, soit dans l'acception figurée qui équivaut au latin *versari*.

Vie de Theseus, 6, C. Ms. : ... qu'il ne fust loysible à personne de nager aulcune part en vaisseau.
Ed. : defendant à toute maniere de gens de faire voile en vaisseau.

Ibid., 6, C. Ms. : à qui l'on donna pouvoir et charge de nager partout.
Ed. : avec commission d'aller çà et là.

Vie de Philopœmen, 249. D. Ms. : nagerent vers eux.
Ed. : allerent à Cyrene.

Ibid, 252, A. Ms. : nageoient... sous la puissance.
Ed. : se rengeoient... sous la puissance.

Vie de Flaminius, 263, D. Ms. : ... et Publius Villius nagea vers le Roy Antiochus.
Ed. : ... et aussi fut Publius Julius en Asie devers le Roy Antiochus.

Ibid., 268, A. Ms. : nagea en Candie.
Ed. : s'en alla en Candie.

La conjonction *pour autant que*, et l'adverbe *pourtant* avec le sens habituel alors de *par conséquent*, sont encore fréquemment employés ou conservés en 1559. Mais très souvent aussi ils sont corrigés, et il est manifeste qu'Amyot tend déjà à éliminer ces expressions, qui cependant seront encore usitées jusqu'à la fin du siècle.

Voici les corrections de ce genre que nous présente une Vie prise au hasard, celle de Philopœmen :

249, F. Ms. : pour autant que.
Ed. : à cause que.

249, G. Ms. : pour autant que.
Ed. : pour ce que.

251, A. Ms. : pour autant que.
Ed. : à cause que.

251, G. Ms. : pour autant que.
Ed. : pour ce que.

253, K. Ms. : pour autant que.
Ed. : attendu que, etc., etc

249, E. Ms. : pourtant y eut-il.
Ed. : au moyen de quoy il y eut.

249, I. Ms. : Et pourtant semble-t-il.
Ed. : à l'occasion de quoy il semble.

252, F. Ms. : Et pourtant ne voyoit on.
Ed. : Parquoy l'on ne voyoit.

La comparaison des deux textes pour telle autre vie, celle d'Eumenes par exemple, donnerait un résultat encore plus probant.

Proclamat est généralement supprimé ou remplacé par *proclamation :*

Vie de Theseus, 8, F. Ms. : ce cry et proclamat public dont l'on use.
Ed. : ces paroles dont on use.

Vie de Philopœmen, 255, B. Ms. : par ung seul proclamat et cry de herault.
Ed. : par un seul cry de herault.

Vie de Flaminius, 263, D. Ms. : l'effect respondoit aux parolles du proclamat.
Ed. : l'effect respondoit aux paroles de la proclamation.

Le verbe *querir*, du moins dans certaines de ses formes, est remplacé en 1559 :

Vie d'Eumenes, 417, A. Ms. : Antigonus qui en a tant et a si grand travail quis et cherché tous les moiens.
Ed. : Antigonus qui en a tant cherché les moiens.

Vie de Demetrius, 629, G. Ms. : C'estoit celle vie là qu'il avoit par si longtemps quise, prochassée et desirée.
Ed. : C'estoit celle vie là qu'il avoit par si longtemps cherchée, prochassée et desirée.

Ibid., 629, H. Ms. : lorsqu'il ne le queroit ny ne l'attendoit pas.
Ed. : lorsqu'il ne l'esperoit ny ne l'attendoit pas.

Randon est assez souvent corrigé par Amyot, même dans l'expression *de grand randon*.

Vie de Philopœmen, 253, A. Ms. : au lieu d'aller tout d'un randon.

Ed. : au lieu d'aller tout d'une tire.

Vie d'Eumenes, 416, F. Ms. : chocquer de plus grand randon.

Ed. : chocquer de plus grande roideur.

Cf. la correction suivante de l'Erratum de 1559 :

Vie d'Antoine, 643, H. Ed. de 1559 : coururent de grand randon.

Erratum, et Ed. de 1565 : coururent de grande roideur.

Amyot l'emploie du reste encore en 1559 (Vie d'Antoine, p. ex.) : il omet également de le corriger dans la révision hâtive de son *Heliodore*, où il sera supprimé par d'Audiguier en 1618 (1).

Remembrance est souvent corrigé : p. ex. trois fois dans la Vie de Romulus :

21, K. Ms. : en remembrance de ce que Remus....
Ed. : en memoire de ce que Remus.

24, A. Ms. : en remembrance de la fortune qui lors advint...
Ed. : en commemoration de l'accident qui lors advint....

25, C. Ms. : en remembrance de la fuytte qui fut adonc.
Ed. : en souvenance de la fuitte qui fut adonc.

(1) Cf. Huguet, *thes. cit.*, p. 50. Au XVIIe siècle, l'expression même de *grand randon* ne tardera pas à tomber en désuétude (Cf. Brunot, III, 119).

Sagettes est remplacé par *fleches* :

Vie de Flaminius, Ms. : à coups de sagettes.
Ed. : à coups de fleches.

Vie de Demetrius, 617, D. Ms. : accroient les pointes de leurs sagettes.
Ed. : aguysoient les pointes de leurs flesches.

Nicot mentionne *sagette* et le rapproche, dans sa forme moderne, de l'italien et de l'espagnol (l'ancien français disait *saiete*). Régnier l'emploie (Sat. V, 26) mais Malherbe le déclare hors d'usage, et ne permet plus d'en user qu'en bouffonnerie (1).

Venin qui restera jusqu'au XVIIe siècle, du moins dans le style poétique, le synonyme de *poison* (2), et dont l'emploi est très fréquent dans ce sens au XVIe siècle (3) est remplacé quatre fois par cet équivalent dans les dernières pages de la Vie de Philopœmen.

Cf. 257, F ; 257, G ; 257, G ; 257, H.

Si Amyot plus que beaucoup de ses contemporains tend à éliminer les termes archaïques, il n'est pas pour cela partisan à l'excès du néologisme et certains mots nouveaux de son temps qu'il avait em-

(1) Cf. Brunot, *Doctrine de Malherbe*, p. 286.
(2) Cf. Racine, *Mithridate*, IV, 5.
Des plus mortels venins prévenir la furie.
(3) On connait le traité de Jacques Grévin intitulé : « *Deux Livres des Venins, ausquels il est amplement discouru des bestes venimeuses, theriaques, poisons et contrepoisons.* » Le volume parut chez Plantin à Anvers en 1568 ; il fut publié en 1571 en latin, chez le même imprimeur, sous ce titre « *de Venenis libri duo.* » (Cf. La Croix du Maine, t. I, p. 416 ; Du Verdier, t. II, p. 283 ; et Degeorge, *L'imprimerie Plantin* ; 3e édit., p. 154).

ployés dans ses traductions manuscrites sont supprimés par lui dans sa première édition.

P. ex. *ballottes*, avec la signification -- récente alors — de petite boule servant à donner les suffrages.

Sans doute nous rencontrons encore ce terme en 1559, dans des phrases où il eût été difficile d'employer une autre expression.

Vie d'Aristides, 228, D. : Il prit à deux mains une fort grosse pierre et la jeta devant les pieds de Pausanias, disant : Et voilà la balotte que je donne, moy, pour conclure à la bataille.

Mais le plus souvent, le substantif *ballotte*, ainsi que le verbe *ballotter*, est corrigé à cette époque (1) :

Vie de Flaminius, 258, I. Ms. : Le Senat en remect l'entiere congnoissance et decision aux voix et balotes du peuple.

Ed. : Le Senat en remect l'entiere decision aux voix et suffrages du peuple.

Vie de Demetrius, 614, B. Ms. : ilz arresterent en conseil de ville que touz les ans par les ballottes du peuple seroit esleu un....

Ed. : ilz arresterent en conseil de ville que tous les ans par les voix du peuple seroit esleu un...

Ibid., 622, G. Ms. : Ce que luy aiant esté accordé et passé par les ballotes du peuple.

Ed. : Ce que luy aiant esté accordé et passé par les voix du peuple.

Vie de Philopœmen, 254, A. Ms. : Si n'attendirent pas les Megalopolitains que l'on feit assemblée de peuple n

(1) Godefroy (*complément*) cite des exemples de *ballottes* dans ce sens depuis 1498, et en assez grand nombre pour le premier tiers du XVI[e] siècle.

qu'on ballotast pour luy decerner ceste commission.

Ed. : Si n'attendirent pas les Megalopolitains qu'il se feist une assemblée publique de conseil, auquel à la pluralité des voix du peuple par decret publique ceste commission luy fust donnée.

Bronze était encore au milieu du XVI[e] siècle un terme nouveau. Le premier exemple cité par Delboulle (1) date de 1511 et est tiré d'un contrat publié dans les œuvres de Jean Lemaire de Belges (2) :

« La taulette de bronce dorée. (3) »

On lit également dans le V[e] livre de Rabelais (ch. XXXVI) « la bronze corinthiane. »

Amyot avait aussi employé plusieurs fois ce mot dans ses traductions manuscrites, et l'a remplacé par le vieux terme *cuyvre* dans l'édition de 1559 :

Vie de Theseus, 6, I. Ms. : deux petites statues, l'une d'argent et l'aultre de bronze.

Ed. : deux petites statues, l'une de cuyvre et l'aultre d'argent.

Vie de Romulus, 23, A. Ms. : Un chariot à quatre chevaulx de bronze.

Ed. : un chariot de cuyvre à quatre chevaulx.

Vie de Philopœmen, 253, D. Ms. : une statue de bronze.

Ed. : Une statue de cuyvre.

Vie de Flaminius, 258, D. Ms. : une statue de bronze.

Ed. : une statue de cuyvre (4).

(1) *Revue d'histoire littéraire de la France*, t. V, p. 303.

(2) Edit. Stecher, t. IV, p. 415.

(3) Godefroy (Complément) cite *brons* dans le *Voy. de Marc Pol. Roux*. Cf. aussi sur ce mot le *Dictionnaire* de Ménage, édit. 1750, t. I, p. 260.

(4) On le trouve, d'ailleurs, encore dans les éditions d'Amyot, p. ex. deux fois dans la *Vie de Pericles*, où l'on rencontre également *cuyvre*.

Invaincu, sans être précisément à cette époque un mot nouveau, ne s'est jamais acclimaté dans notre langue et a semblé un néologisme à toutes les époques. Quoiqu'il ait été employé dès le XIV[e] siècle et que César Oudin l'ait enregistré dès 1607, on sait qu'il ne laissa pas de choquer dans la bouche de Rodrigue.

Amyot semble avoir partagé sur ce point les sentiments des contemporains de Corneille, et, s'il emploie encore parfois le mot en 1559 :

> *Vie d'Eumenes*, 417, B. Ms. et Ed : Je demeure neantmoins invaincu, vainqueur de mes ennemys.

il lui arrive pourtant de le corriger :

> *Vie de Theseus*, 3, D. Ms. : monstroit' qu'elle [la massue] avoit esté vaincue avecques ung aultre et qu'elle demouroit invaincue avecques luy.
>
> Ed. : monstroit que ceste massue qu'il avoit conquise des mains d'un autre estoit imprenable entre les siennes.

> *Vie de Flaminius*, 267, D. Ms. : Hannibal invaincu jusques alhors.
>
> Ed. : (Hannibal ... lorsqu'il n'avoit jamais esté vaincu.

A côté des néologismes qu'Amyot semble éviter en 1559, se trouvent quelques latinismes que le zèle immodéré des humanistes avait formés depuis peu, ou remis à la mode, mais que l'usage n'a jamais ratifiés (1). En voici quelques exemples :

(1) Certains de ces latinismes sont très anciens : *objicer* se rencontre dès le XIII[e] siècle ; de même *cogitation ;* les autres sont plus récents ; *debeller* est dans Oresme — Nicot ne mentionne ni *desiner*, ni *scelere*.

Debeller. *Vie de Flaminius*, 265, A. Ms. : Gaignerent et debellerent plusieurs villes.

Ed. : conquerant et domptant plusieurs villes.

Desiner. *Vie de Demetrius*, 623, I. Ms. : petit à petit la laissa desiner en s'abstenant de boire de de manger.

Ed. : petit à petit la laissa decliner en s'abstenant de boire et de manger.

Excogiter. *Vie de Philopœmen*, 254, F. Ms. : celles qui estoient excogitées et conduyttes par le sens d'ung capitaine.

Ed. : celles qui estoient inventées et conduittes par le sens d'un bon capitaine.

Vie de Demetrius, 614, C. Ms. : C'estoit lui qui excogitoit et mettoit en avant toutes ces vanitez et flatteries.

Ed. : C'estoit luy qui inventoit et mettoit en avant toutes ces belles flatteries.

Ibid., 617, B. Ms. : pour le plaisir qu'il prenoit à les excogiter et deviser.

Ed. : pour le plaisir qu'il prenoit à les inventer et deviser.

Cogitations est également corrigé dans la phrase suivante (il le sera dans l'*Heliodore* par d'Audiguier) :

Vie de Demetrius, 629, G. Ms. : pour eviter les ennuyeuses cogitations et discours de la fortune...

Ed. : pour eviter les ennuyeuses pensées de la fortune... (1)

(1) H. Estienne met *excogiter* dans la bouche des Philausones latiniseurs (Cf. Clément, *op. cit.*, p. 258). Il se trouve dans Nicot et Cotgrave ; il est déclaré vieux par les Oudin et il manque à Monet et à Richelet. « Il ne vaut rien, dit Vaugelas, non pour estre trop latin, mais parce qu'il n'est pas en usage. » (Rem. posth., II, 482. Cf. Brunot, III, 112). M. Brunot le cite chez Du Vair et Littré chez Saint-Simon.

Quant à *cogitation*, le mot se trouve chez Nicot, Cotgrave et Monet,

Objicer. Vie de Flaminius, 266, F. Ms. : cela qu'il luy avoit objicé.
Ed. : ce qu'il luy mettoit sus.

Vie d'Eumenes, 410, B. Ms. : luy objiceant tous publiquement qu'il...
Ed. : luy mettans sus tout ouvertement qu'il.

Rediger avec la signification de *réunir, réduire :*

Vie de Theseus, 8, A. Ms. : redigea en ung peuple et en ung corps.
Ed. : reduisit en un corps.

Scelere. Vie de Romulus, 13, B. Ms. : homme tres scelere et fort cruel.
Ed. : homme fort meschant et cruel.

Subvertir. Vie de Flaminius, 268 B. Ms. : à la fin subvertit leur gouvernement et police.
Ed. : finablement renversa toute la forme de leur gouvernement.

Si Amyot emploie avec beaucoup de discrétion les latinismes usités de son temps, il n'use guère plus volontiers des termes nombreux que les Philausones introduisaient sans cesse dans la langue. Parmi les termes que Blignières (1) regarde comme des italianismes, beaucoup avaient à l'époque d'Amyot si bien conquis droit de cité dans notre « vulgaire » qu'on pouvait les employer sans se douter qu'ils fussent

mais il manque aux *Recherches* d'Oudin, et aux *Dictionnaires* de César et d'Antoine Oudin. Richelet, Furetière, l'Académie, bien entendu, ne le mentionnent pas. (Cf. Brunot, III, p. 88). En 1560, Calvin le corrige dans son remaniement de l'*Institution chrétienne*. (Cf. Lanson, *Revue historique*, 1894, pp. 72 sq.)

(1) *Op. cit.* Appendice O, pp. 413-414. M. Louis Clément a montré *op. cit.*, p. 317), que les prétendus italianismes d'Amyot étaient de son temps du pur français.

d'importation étrangère. Parmi ceux au contraire dont la formation ou l'introduction récente laissait encore reconnaître clairement l'origine, notre traducteur a fait en 1559 quelques corrections intéressantes ; nous n'en citerons que deux :

Parangon et son dérivé formé à l'aide de l'espagnol, *parangonner* (1) :

Vie de Theseus, 1, C. Ms. : en laquelle j'ay parangonné les vies des illustres hommes.

Ed. : en laquelle j'ay comparé les vies d'aucuns hommes illustres.

Vie de Romulus, 25, H. Ms. : mais pour venir à les parangonner.

Ed. : mais pour venir à les comparer l'un à l'autre.

Vie de Flaminius, 258, D. Ms. : lequel nous mettons au parangon de Philopœmen.

Ed. : que nous apparions à Philopœmen.

Ibid., 267, K. Ms. : il est temps que nous venions a les parangonner.

Ed. : il est temps que nous venions à les comparer.

Vie de Sertorius, 398, D. Ms. : il n'y en a pas ung que nous luy puissions plus convenablement comparer et parangonner.

Ed. : il n'y en a point que nous luy puissions plus raisonnablement apparier.

(1) *Parangon* qui est employé déjà par Rabelais en 1532 se trouve dans Robert Estienne, *Dictionnaire* de 1549. *Parangonner* se trouve dans le *Dictionnaire de* 1539. Il est souligné dans le *Commentaire sur Desportes* (Cf. Brunot, *Doctrine de Malherbe*, p. 298). Pourtant, ajoute M. Brunot, tout le XVIe siècle s'en était servi, et Nicot, Monet, le comptent encore comme un mot français. Mais il n'apparaît plus que très rarement après Malherbe, et les lexicographes de la fin du XVIIe siècle le déclarent vieux et burlesque (Furetière, Académie, Richelet).

Vie d'Eumenes, 417, I. Ms. : pour venir à les parangonner l'ung avec l'aultre.
Ed. : pour venir à les comparer l'un avec l'autre.

Il est vrai qu'on lit *parangonner* dans la traduction des vers composés par Agathias Scholasticus en l'honneur de Plutarque ; mais cette traduction n'est peut-être pas d'Amyot.

Se revolter (1) est systématiquement corrigé, dans la Vie de Demetrius par exemple, à laquelle nous empruntons les exemples qui suivent :

621, D. Ms. : ceulx à qui il avoit laissé les places en garde les quittoient ou se revoltoient et les tenoient encontre luy.
Ed. : ceulx à qui il avoit laissé les places en garde les quittoient ou se tournoient et les tenoient encontre luy.

622, B. Ms. : il remeit en son obeissance quelques villes qui s'estoient revoltées à l'encontre de luy.
Ed. : il remeit en son obeissance quelques villes qui s'estoient rebellées à l'encontre de luy.

622, G. Ms. : de peur que... le peuple ne se revoltast contre luy.
Ed. : de peur que... le peuple ne se rebellast contre luy.

624, F. Ms. : ilz renoncerent à ce qu'ilz avoient commencé de traicter et se revolterent.
Ed. : ilz renoncerent à ce qu'ilz avoient commencé de traitter et se resolurent à la guerre.

624, G. Ms. : Les Bœotiens se revolterent encore une aultre fois.

(1) Long article dans Robert Estienne ; mentionné par Nicot.

Ed. : Les Bœotiens se rebellerent encore une autre fois.

626, E. Ms. : Ptolomæus... vint en la Græce et la feit toute revolter contre luy.

Ed. : Ptolomæus... descendit en la Græce et la feit toute rebeller contre luy.

De même, *Vie de Sertorius*, 404, I. Ms. : furent en braule de se revolter.

Ed. : furent en branle de soy retourner.

Cf. encore *ibid.*, 407, I.

Au XVIIe siècle, *révolter* allait prendre sa revanche, et en 1663 Corneille, tout au contraire d'Amyot, corrigera, suivant le précepte de Malherbe, *rebeller* en *révolter* au vers 1568 du Cid.

De même, du moins dans la traduction des *Vies* il ne fait pas usage des formes italiennes *cavalerie*, ou *soldat* (1), qui pourtant étaient très usitées alors, la première surtout (2), mais il conserve les anciens

(1) Il emploiera *soldat* dans le *Projet d'éloquence royale*, composé vers 1574 et qui, comme on le sait, ne fut publié pour la première fois qu'en 1805. Le manuscrit qui a servi à cette époque à l'imprimeur, après avoir été déclaré perdu pendant près d'un siècle, se trouve actuellement en la possession de M. Ch. Leblondel qui nous l'a obligeamment communiqué : il semble être de l'écriture de Regnauld Martin, le secrétaire de l'évêque d'Auxerre, dont nous avons parlé dans notre Ire partie (ch. II et III). D'autre part, M. René Radouant en a retrouvé à la Bibl. Nat. une copie datant de la fin du XVIe siècle. Cf. son édition du *Traité de l'éloquence françaíse* de Du Vair (1908).

(2) Voici ce que dit à ce sujet Henri Estienne (*Dial. du nouv. lang. fr. ital.*, éd. originale, 1578, p. 81) : « Vray est que chevalier n'est pas encore du tout banni ; mais si est bien chevalerie. » (Cf. aussi L. Clément, thèse sur *Henri Estienne*, pp. 313-314 et 333). Le mot *cavalerie* se trouve en effet non seulement, comme on le dit d'ordinaire, chez La Boétie, mais si l'on en croit Ribier (*Lettres et memoires d'Estat*, II, 130) dans une lettre du cardinal du Bellay en 1548, et nous l'avons rencontré, antérieurement à la mort de François Ier, dans la traduction manuscrite de la *Vie de Marcellus* par Arnauld Chandon (Musée Condé, 1018).

termes *chevalerie*, *souldard*, quoiqu'on rencontre *souldat* dans la préface de l'*Heliodore* (1).

Ce souci d'éviter également les mots latins et les mots italiens, les archaïsmes et les néologismes, donne à la langue d'Amyot une saveur de terroir, qu'avant Vaugelas et La Bruyère, ses contemporains avaient déjà appréciée. Voici par exemple le jugement que porte le bibliographe Antoine du Verdier en 1585 : « Amyot a la vertu qui est singulière en écriture parfaite, à savoir le langage du commun et du peuple, et la liaison du docte (2). »

MORPHOLOGIE ET SYNTAXE

Nous dirons seulement quelques mots de la morphologie.

Comme nous l'avons vu dans la 1re partie, la forme de la préposition *sus* cède, d'une manière

(1) Signalons également un exemple de la forme *soldat* qui est antérieur de près de vingt ans au premier exemple cité par le *Dictionnaire Général* et qui sans doute n'est lui-même pas le premier. Il se trouve, à côté, du reste, de la forme *soudard*, dans une édition de la *Guerre civile de César*, traduite par Estienne de Laigue (I, ch. XVI), parue chez Galiot du Pré, vers 1536.

Soldart, dit M. Brunot (*Doctr. de Malherbe*, p. 281), est plusieurs fois souligné dans le *Commentaire sur Desportes*. Desportes employait encore le mot, comme Régnier, sans nuance péjorative : c'est ce sens probablement que Malherbe a voulu viser. — M. Clément (*op. cit.* p. 333) remarque que tous les écrivains militaires du XVIe siècle emploient *soldat*. Le celtophile Henry Estienne adopte lui-même la forme italienne.

Pourtant Amyot n'était pas le seul à préférer la forme « naïve » *souldart* : on lit dans le *Thrésor* de Nicot (1606) : « Le François ne peut bonnement dire *soldat* sans italianiser ou espagnoliser, dequoy il n'a aucune contrainte, veu qu'il a les deux dessusdits, [*soudard* et *soudoyer*] et plus beaux et plus séants à lui que ledit *soldad*. »

(2) *Bibliothèque francaise*, Ed. Rigoley de Juvigny II, p. 258.

générale, la place à la forme moderne dans le *Diodore* en 1554. Il ne faut pas tenir compte en effet des rééditions, même corrigées par Amyot, de la traduction d'*Heliodore* (en particulier de l'édition de 1559), car un examen rapide de ces différents textes nous amène à la conclusion suivante : pour ce qui est de la langue, la revision de l'*Heliodore* est à peu près nulle, et l'édition de 1559 contient encore un grand nombre d'expressions qu'Amyot avait rejetées depuis longtemps à cette époque (noms de villes latinisés, formes archaïques telles que *sus*, etc.).

Nous avons dit également que la forme constante des imparfaits du subjonctif dans le *Diodore* était *voulussent* (ou *voulust*) et non *voulsissent* comme dans les manuscrits (1) ou *vousissent* comme dans l'*Heliodore*. A plus forte raison le texte de 1559 pour les *Vies* a-t-il éliminé ces formes archaïques qui sont encore employées par Henri Estienne et par Montaigne dans le dernier quart du siècle.

De même les formes *bayons, bayez, bayois,* etc., qui se rencontraient dans les manuscrits à côté des formes modernes, semblent définitivement remplacées par ces dernières dans l'édition de 1559 (2).

(1) On rencontrait déjà quelques exemples de *voulussent* dans les manuscrits, p. ex. dans celui de *Romulus*, fol. 40 v°. D'autre part l'édition de 1559 de l'*Heliodore* rétablit les formes *voulust* et *voulussent*. Cf. Brunot, *Hist. de la langue francaise*, II, pp. 340-41, sur l'emploi de ces formes au XVI[e] siècle et les opinions des grammairiens.

(2) On sait que, suivant le *Commentaire sur Desportes*, *haïr* fait *haïssant*, et non *hayant*, *haïssez*, et non *hayez*. Déjà Cauchy (*Gram. gal.* 1570, d. 139), préférait les formes inchoatives ; mais en 1607 (p. 251), Maupas donne encore le double paradigme, et Vaugelas constate que même de son temps on n'a pas encore cessé de dire à la cour *nous hayons*, *vous hayez* (Cf. Brunot, *Doctrine de Malherbe*, p. 414).

La règle est beaucoup moins nette pour la désinence des imparfaits du subjonctif : les formes en *assions*, *assiez* et les formes en *issions*, *issiez* se rencontrent indifféremment à la première conjugaison, soit dans les éditions des *Vies*, soit même dans celles des *Morales* (1).

Pour les substantifs, signalons seulement que l'emploi de *traistre* se généralise en éliminant *trahystre* (2).

Enfin pour les adverbes, on rencontre également les formes archaïques et les formes recréées sur le latin. Amyot corrige, par exemple :

Vie de Philopœmen, 252, E. *opulemment* en *opulentement*

Cf. *Vie de Caton*, 245, G., il emploie aussi en 1559, *opulemment*.

Mais il remplace en 1559

Vie de Demetrius, 629, C. *tellement* par *opulemment* (3).

(1) Cf. sur l'hésitation du XVIe siècle à ce sujet, Brunot, *op. cit.*, II, pp. 339-340.

(2) On trouve *trahistre* dans certaines contrefaçons des *Vies de Plutarque*, là où les éditions de Vascosan donnent *traistre*.

(3) Indiquons en note quelques heureuses corrections qui ne rentrent pas à vrai dire dans l'étude des transformations de langue.

Tout d'abord il remplace (Vie de Demetrius, *passim*.) la forme incorrecte *recouverte* (de recouvrir) par *recouvrée* — ou par un autre mot.

Dans cette Vie également, il avait employé très souvent le verbe auxiliaire *venir* là où il était nécessaire d'employer *aller* ; il a systématiquement, dès sa première édition, corrigé cette faute que Ménage devait reprendre cent ans plus tard dans cette phrase de Vaugelas : « Alexandre vint mettre le siège devant Célène. »

Il fait, notamment en revoyant ses plus anciens manuscrits, ceux de Demetrius et de Sertorius-Eumenes, une correction qui, au premier abord, peut paraître surprenante ; c'est la substitution de *ains* à *mais* ; mais cette substitution n'a lieu que dans des cas déterminés, lorsqu'il s'agit de relier à une proposition ou à un membre de phrase négatif.

Plus encore que sa morphologie, la syntaxe d'Amyot de 1545 à 1559 nous présente surtout des tâtonnements : nous allons essayer pourtant d'indiquer certaines tendances que l'on peut discerner dans les corrections que la première édition apporte aux manuscrits (1).

une proposition ou un membre de phrase affirmatif qui en général reprend ou précise l'idée indiquée par le premier (a). En voici quelques exemples entre beaucoup d'autres :

Vie de Philopœmen. 255, D. Ms. : sa preudhommie n'estoit point apparence faincte *mais* une reale verité.
Ed. : *ains* une reale verité.

Vie d'Eumenes. 411, F. Ms. : il ne meit nulz Macedoniens à l'opposite de l'endroit où estoit Craterus en bataille, *mais* y meit deux compagnons.
Ed. : *ains* y meit deux compagnons.

Vie de Demetrius. 612, F. Ms. : qu'il ne falloit pas combattre alencontre d'eulx pour toutes choses ensemble, *mais* seulemen pour l'honneur de l'Empire.
Ed. : *ains* seulement pour l'honneur de l'Empire.

Ibid. 612, G. Ms. : il ne luy refuza point, *mais* luy permit...
Ed. : *ains* luy permit...

Ains ne survécut guère au début du XVIIe siècle ; mais il fut regretté de plus d'un écrivain. Malherbe lui porta le premier coup : « C'est un vieil mot, qui ne vaut rien » ; et, au dire de Vaugelas, qui était présent, après l'avoir supprimé dans ses vers, il en avertit Coeffeteau, qui ne s'en servit plus à partir de la Vie de Tibère. Le public fit bientôt comme Coeffeteau. En vain, dit M. Brunot (*Doctr. de Malh.*, p. 254), Mademoiselle de Gournay en prit la défense ; ce mot était condamné. On le trouve encore dans Mellema, Nicot, Hulsius, Cotgrave, C. Oudin, Monet, Pajot. Duez le marque d'un *. Cf. Vaugelas, II, 426. Mais il ne se dit plus à la cour à partir de la seconde moitié du XVIIe siècle, si ce n'est en raillant et avec cette queue *ains au contraire*. L'Académie le déclare vieux, et La Bruyère ne peut faire entendre à ce sujet que des regrets platoniques.

(1) La syntaxe d'Amyot, sans avoir jamais fait l'objet d'un travail d'ensemble, a été pourtant étudiée dans la thèse de Benoist : *La syntaxe française de Palsgrave à Vaugelas*, 1877. Les *Vies de Plutarque* ont fourni une bonne partie des exemples cités dans ce volume. Il existe en outre sur des points spéciaux de la syntaxe d'Amyot deux travaux allemands : une dissertation de Fried. Jung, *Syntax des Pronomens bei*

(a) Cette heureuse différenciation sémantique permet de donner à *ains* un sens analogue à celui de l'allemand *sondern*, en conservant à *mais* la nuance étymologique de *magis*.

L'emploi du réfléchi pour le passif (1) se rencontrait dans ces derniers ; il y est parfois corrigé :

Vie de Theseus, 7, I. Ms. : en la saison que les fruictz se recueillent...

Ed. : en la saison que l'on cueille les fruits des arbres.

Vie de Sertorius, 401, B. Ms. : confirma ce qui s'en comptoit en ce pays-là.

Ed. : confirma ce que l'on en comptoit en ce païs là.

mais parfois aussi Amyot conserve la forme réfléchie :

Vie d'Eumenes, 412, H. Ms. et Ed. : celuy qui veritablement est magnanime... se congnoist mieulx quant il ne fleschist point aux adversitez.

parfois même il la substitue à l'autre :

Vie d'Eumenes, 416, A. Ms. : lequel endroict on pouvoit bien veoir.

Ed. : lequel endroit se pouvoit clairement voir.

Vie de Demetrius, 621, B. Ms. : à quoy peult on evidemment cognoistre.

Ed. : à quoy se peult evidemment cognoistre.

On pourrait allonger la liste de ces corrections contradictoires, sans modifier la conclusion qui s'en

Amyot, Iena, 1887 ; et une dissertation de H. Keuntje, *Der syntaktische Gebrauch des Verbums bei Amyot, dargestellt auf Grund seiner Uebersetzung der Vitæ des Plutarch*, Leipzig, 1895. — Indiquons une fois pour toutes les principaux ouvrages dont nous nous sommes servi et auxquels nous renvoyons pour comparer chaque point de syntaxe particulier à Amyot à l'usage habituel de ses contemporains : Brunot, *Histoire de la langue française*, t. II, 1907 ; Benoist, *op. cit.* ; Huguet, *la syntaxe de Rabelais*, 1894 ; L. Clément, *Henri Estienne et son œuvre française*, 1898 ; Haase et Obert, *Syntaxe française du* XVII*e siècle*, 1898.

(1) Cf. sur cet emploi au XVIe siècle Brunot II, 434.

dégage déjà suffisamment : l'incertitude d'Amyot sur ce point de syntaxe.

Ses tendances nous semblent plus nettes à propos d'une autre question, l'emploi du pronom réfléchi ou du pronom personnel se rapportant au sujet (1). Pourtant ses corrections trahissent encore une certaine hésitation.

1er cas. Pronom personnel remplacé par le réfléchi.

Vie de Romulus, 14, A. Ms. : Il jetta les dez pour le Dieu, puis pour luy.

Ed. : Il jetta les dez pour Hercules premierement, et puis apres pour soy-mesme.

Ibid., 19, D. Ms. : Les aultres Sabins estoient encore a eulx apprester.

Ed. : Les autres Sabins estoient encore à s'apprester.

Ibid., 21, A. Ms. : chasque lignée avoit soubz elle dix particulieres generations.

Ed. : chascune de ces lignées... en avoit puis apres dix autres particulieres soubz soy.

Vie de Philopœmen, 250, E. Ms. : estudioit et recordoit-il en luy mesme.

Ed. : estudioit et consideroit diligemment en soy-mesme.

250, F. Ms. : à par luy.
Ed. : à par soy.

251, B. Ms. : avec luy.
Ed. : avec soy.

(1) Sur l'état de la langue à cet égard au XVe et au XVIe siècles, cf. Brunot, I, 457 et II, 417.

Vie de Sertorius, 405, A. Ms. : Ung bon capitaine regarde plus derriere que devant luy.

Ed. : Un sage capitaine regarde plus derriere soy que devant.

Vie d'Eumenes, 414, C. Ms. : et puis en tout le reste [il] l'obligeoit à luy particulierement.

Ed. : et puis en tout le reste [il] l'obligeoit à soy particulierement.

Vie de Demetrius, 612, I. Ms. : l'avoit recouverte sans aultre secours que de luy-mesme.

Ed. : l'avoit reconquise sans autre secours que de soy-mesme.

Ibid., 623, D. Ms. : ne voulut point avoir sa garde autour de luy.

Ed. : ne voulut point avoir sa garde autour de soy (1).

2e cas. Pronom personnel conservé.

Vie de Flaminius, 267, B. Ms. : si delibera de se faire mourir luy mesme.

Ed. : resolut de se faire mourir luy mesme.

3e cas. Pronom personnel substitué à un pronom réfléchi.

Vie de Philopœmen, 257, E. Ms. : ce leur seroit un sempiternel reproche de s'estre saulvez avans abandonné leur capitaine.

Ed. : ce leur seroit un reproche à jamais d'avoir abandonné leur capitaine pour eulx saulver.

(1) Cf. la correction suivante de d'Audiguier : « Et comme ilz se disposoient pour *eux* retirer » est remplacé par « pour *se* retirer » (Huguet, *thes. cit.*, p. 69).

Vie de Sertorius, 403, E. Ms. : Les Hespaignolz... entendirent à se saulver.

Ed. : Les Hespagnolz... entendirent à eux saulver (1).

Mais ces derniers exemples sont, en somme, des exceptions.

Pour la forme même du pronom réfléchi devant un infinitif, il est encore impossible de discerner chez Amyot, en 1559, une règle précise, et dans ses hésitations, il convient, je crois, de faire une certaine part à l'euphonie : il remplace par exemple la forme *se* par *soy* dans les phrases suivantes (2) :

Vie de Philopœmen, 254, I. Ms. : sans se tenir sur leurs gardes.

Ed. : sans soy tenir sur leurs gardes.

Vie de Sertorius, Ms. : 400 E. sans se tenir sur leurs gardes.

Ed. : sans autrement soy tenir sur leurs gardes.

Ibid., 404, I. Ms. : furent en bransle de se revolter.

Ed. : furent en branle de soy retourner.

Mais dans les Vies dont il ne nous reste pas de manuscrits, nous rencontrons *se* encore très fréquemment employé ; et il est visible par certains exemples qu'Amyot n'établit aucune nuance sémantique entre la forme tonique et la forme atone.

(1) Cf. dans l'*Heliodore*, 85 r° : parquoy ilz conclurent d'eulx en retourner.

89 v° : la resolution qu'ilz avoient prise d'eulx en aller.

90 v° : et n'eussent sceu trouver lieu vuide pour eulx en fuyr.

Ces phrases sont maintenues, comme tant d'autres archaïsmes, dans l'édition de 1559.

(2) Il laisse pourtant souvent encore la forme *se* ; p. ex. Vie de Sertorius, Ms. et Ed. : se saulver.

Vie de Lycurgus, 33, G. qui attiroit les jeunes hommes à se marier :... car il ne leur estoit pas loysible de soy trouver es lieux.

Vie de Solon, 62, E. Il leur defendit aussi de soy esgratigner ny meurtrir a force de se battre es enterrements des morts.

Vie de Fabius Maximus, 123, D. soy sentans les plus forts commençoient ja à se respandre.

Amyot semble en 1559, prendre parti d'une façon plus nette dans une question fort délicate pourtant et qui devait encore, pendant tout le XVIIe siècle, demeurer pendante : il s'agit de l'emploi de l'article défini ou indéfini avec certains compléments dits déterminatifs.

Nous n'avons plus le droit d'écrire aujourd'hui, comme faisait Molière :

Et l'on sait ce que c'est qu'un courroux d'un amant (1).

Dans les phrases de ce genre, en effet, nous ne mettons l'adjectif indéfini avec le second substantif que lorsque le premier est accompagné de l'article ; si, au contraire, le premier est accompagné de l'adjectif indéfini, ou n'est pas déterminé, le second ne prend ni adjectif indéfini ni article.

Certaines corrections d'Amyot en 1559 trahissent encore à ce sujet une incertitude bien naturelle :

P. ex. : 249, I. Ms. : plus de parties (qualités) d'ung bon capitaine.
Ed. : plus des parties de bon capitaine.

(1) Cf. Haase et Obert, *op. cit.* pp. 31-33.

Mais on peut dire néanmoins que, d'une manière générale, elles sont conformes à la règle actuelle.

Vie de Romulus, 25, G. Ms. : Soubz des ramées et feuillades faictes de branches et rames du figuier.

Ed. : soubs des ramées faittes de branches de figuier.

Vie de Philopœmen, 249, I. Ms. : d'ung sage gouverneur d'une chose publique.

Ed. : de sage gouverneur de chose publique.

Ibid. 251, B. Ms. : la cuirasse d'homme d'armes.

Ed. : une cuirasse d'homme d'armes.

Ibid. 251, E. Ms. : a fait ung tour d'ung saige... capitaine.

Ed. : a fait un tour de sage... capitaine.

Vie de Flaminius, 260, F. Ms. : lui offrit paix et amytié du peuple Romain.

Ed. : luy offrit la paix et l'amytié du peuple romain.

Une autre question qui devait rester pendante encore durant plus d'un siècle est l'emploi après certains verbes ou certains substantifs de la préposition *de* ou *à* devant un infinitif (1).

Sans avoir à ce sujet de règle constante, Amyot, en 1559, semble, d'une manière générale, préférer la préposition *à* : voici quelques corrections qui nous semblent caractéristiques.

1° Après un verbe ou une expression verbale :

Vie de Romulus, 23, I. Ms. : il enseigna aux principaulx seigneurs de Romme de desirer...

Ed. : cela enseigna aux nobles de Rome à desirer...

(1) « Les distinctions de sens et d'emploi des particules sont encore très rares au XVIe siècle ; il faut pour leur donner quelque crédit que Malherbe ait dogmatisé, et que l'Académie s'en occupe » (Brunot, III, p. 38).

Vie de Flaminius, Ms. : Ces Aetoliens enseignoient au Roy Antiochus de dire...

Ed. : Si enseignoient au Roy Antiochus à dire...

Vie de Philopœmen, 251, D. Ms. : qui les avoit meuz de faire partir.

Ed. : qui les avoit meuz à faire partir.

Ibid., 251, G. Ms. : encourageant et enhortant les jeunes gentilshommes de se bien monter.

Ed. : enhorter et encourager les jeunes gentilshommes à se bien monter.

Ibid., 254, C. Ms. ; qu'il fuyoit de faire la guerre.

Ed. : qu'il fuyoit à combattre.

Vie de Flaminius, 258, D. Ms. : Il est aisé de sçavoir..... de quelle forme...

Ed. : Il est aisé à veoir de quelle forme...

Pour le verbe *s'accoutumer*, ou *être* ou *avoir accoutumé*, les corrections sont plus divergentes.

S'il remplace en effet

250, B. s'accoustuma de

par s'accoutuma à.

il conserve plus haut (Vie de Theseus 4, A) la leçon

il avoit accoustumé de

et il écrit en 1559 dans la Vie de Caton :

« Tu es tout accoustumé à... là où, quant à moy je n'ay point accoustumé de... »

sans qu'on puisse se fonder sur ces trop rares exemples pour prétendre que l'emploi de chacune

des prépositions corresponde chez lui à l'emploi d'un des deux auxiliaires (1).

2° Après un substantif :

Vie de Philopœmen, 249, H. Ms. : sa preudhommie de...
Ed. : sa preudhommie à...

Ibid., 249, I. Ms. : apprendre et se duire aux exercices du corps... comme d'escrimer.
Ed. : se duire et dresser aux exercices du corps... comme à escrimer.

Dans cet exemple, du reste, la valeur de *à* est tout autre que celle de *de*, puisqu'il dépend directement du verbe comme, plus haut, *aux* exercices.

Vie de Sertorius, 405, D. Ms. : feroient grand destourbier à ses ennemys de se saulver s'ilz estoient rompuz et de chasser s'ilz estoient vainqueurs.
Ed. : feroient grand destourbier à ses ennemis et à se sauver s'ilz estoient vaincus, et à chasser s'ilz demouroient vaincueurs (2).

(1) Cf. dans les Vies dont nous ne possédons pas de manuscrits :
Vie de Numa : Encore que ce soit chose bien difficile à trouver les differences.
Vie de Pericles : Bien fait à cet endroit à admirer...
Les nuances sémantiques qui séparent ces différentes constructions de l'infinitif et les préférences qu'ont manifestées les diverses époques de la langue française ont été bien mises en lumière par M[lle] Palmgren dans son étude sur l'*Infinitif chez d'Aubigné*, pp. 11-13 et 24-25.

(2) De même *à* se substitue à *en* dans des locutions où la préposition doit exprimer le lieu ou la modalité.

250, C. Ms. : en la ville.
Ed. : à la ville.

250, C. Ms. : en la guerre.
Ed. : à la guerre.

251, B. Ms. : en bien fort grant peine.
Ed. : à grande peine.

250, D. Ms. : reduire en faict.
Ed. : réduire à effect.

Si l'emploi de la préposition *de* est souvent, en 1559, restreint au profit de *à*, il l'est aussi, dans d'autres cas, au profit de *par*, ou de *avec*.

1° *de* remplacé par *par* :

Vie de Romulus, 24, H. Ms. : Soustenu d'un pillier.
Ed. : soustenu par un pillier.

Ibid., 25, E. Ms. : si ne seroient point gagez d'hostages.
Ed. : si ne seroient point gagez ny obligez par ostages.

Ibid., 27, C. Ms. : il n'advint aux Atheniens amytié ny société aulcune avec personne des nopces de Theseus.
Ed. : Les Atheniens n'acquirent amitié ny alliance avec personne quelconque par les nopces de Theseus.

Vie de Sertorius, 398, B. Ms. : l'ung et l'aultre fut tué d'ung sanglier.
Ed. : l'un et l'autre fut occis par un sanglier.

Ibid., 398, B. Ms. : l'ung fut dessiré de ses chiens.
Ed. : l'un fut dechiré par ses chiens.

2° *de* remplacé par *avec* :

Vie de Sertorius, 400, B. Ms. : apaisa d'argent ces Barbares.
Ed. : contenta les Barbares avec de l'argent.

Ibid., 406, G. Ms. : en faisant et soustenant la guerre des armes mesmes et aux despens des villes de l'Hespaigne.
Ed. : faisant la guerre avec les armes des villes de l'Hespagne et la soustenant à leurs despens.

La modification inverse est plus rare et particulière à certaines expressions.

P. ex. : 253, K. Ms. : se meirent à la fuytte.
Ed. : se meirent en fuitte.

Constatons d'ailleurs que, dans l'un et l'autre cas, la correction d'Amyot a été ratifiée par l'évolution de la langue.

Vie d'Eumenes, 412, I. Ms. : lesquelz il brusla des huys et fenestres.

Ed. : lesquelz il brusla avec les huys, portes et fenetres.

Ibid., 416, K. Ms. : luy lierent les deux mains ensemble de sa ceinture.

Ed. : luy lierent les deux mains derriere le dos avec sa ceinture.

Enfin il est un emploi de la préposition *de* qu'Amyot semble répudier en 1559. C'est l'expression *de luy* avec le sens de *quant à luy* (1).

Vie de Romulus, 15, C. Ms. : et de luy il prent la creche.

Ed. : et quant et quant prenant luy mesme l'auge.

Ibid., 15, D. Ms. : et que de luy il alloit porter ceste creche à leur mere.

Ed. : et quant à l'auge, qu'il alloit la porter à Ilia.

Vie de Philopœmen, 254, D. Ms. que de luy mesme il adressoit...

Ed. : que luy mesme dressoit...

Vie de Sertorius, 399, B. Ms. : mais que de luy il portoit toujours.

Ed. : mais luy portoit tousjours.

Vie d'Eumenes, 411, G. Ms. : De luy il se jecta...

Ed. : Et quant à luy il se meit...

Vie de Demetrius, 622, A. Ms. : mais de luy il se saulva.

Ed. : mais quant à luy il se sauva.

Si de ces questions de détail nous passons à la construction même de la phrase, il nous sera plus difficile encore de discerner des tendances bien nettes dans le

(1) A la locution *de luy* survécut la locution analogue pour la première personne. Vaugelas admet encore *de moy* pour *quant à moi*, mais en poésie, ou avec discrétion dans le beau style. La Bruyère, XIV, 73, regrette cette tournure.

remaniement de 1559. Disons donc une fois pour toutes que, comme on pourra s'en convaincre par les exemples réunis dans l'ouvrage de Benoist, on rencontre souvent, même dans cette édition, les tournures archaïques que nous allons examiner ; mais il suffit qu'elles aient été çà et là intentionnellement corrigées, pour qu'il vaille la peine de noter ces tentatives, d'autant plus curieuses et plus méritoires qu'elles n'aboutiront que vers le milieu du XVII[e] siècle.

C'est ainsi qu'Amyot, en 1559, modifie certaines phrases dans lesquelles il avait donné un même régime à deux verbes se construisant différemment (1).

Vie de Philopœmen, 249, I. Ms. : apprendre et se duire aux aux exercices du corps.

Ed. : se duire et dresser aux exercices du corps.

Ibid., 250, A. Ms. : rejetta et se mocqua de tous telz exercices.

Ed. : rejetta tous telz exercices et s'en mocqua.

Vie de Sertorius, 405, C. Ms. : ceulx qui faisoient tant de cas et avoient en si grande admiration Pompeius.

Ed. : ceulx qui faisoient tant de cas de Pompeius et l'avoient en si grande estime.

Vie de Eumenes, 414, G. Ms. : suffisans et dignes de commander et non pas de seconder Eumenes.

Ed. : dignes et suffisans pour commander à Eumenes non pas pour le seconder.

(1) Vaugelas défend expressément (II, 365), « de donner un même régime à deux verbes qui demandent deux régimes différents, comme de dire : « Il a embrassé et donné le baiser à son fils. » Mais il reconnaît (I, 160) que l'usage qu'il prescrit est tout recent, et n'a jamais été observé par du Perron ni par Coeffeteau (Cf. Brunot, III).

Pourtant on lit dans la Vie de Romulus la correction suivante :

17, E. Ms. : en les reputant et appelant leurs peres.
Ed. : en les nommant et tenans pour leurs peres.

et l'on est porté à se demander si le dédoublement de la proposition dans la plupart des exemples du premier groupe ne s'expliqueraient pas moins par une préoccupation syntactique que par le souci du rythme et du balancement oratoire.

Il serait aussi hasardeux, je crois, de ramener à un système raisonné les excellentes corrections qui suivent :

Vie de Romulus, 17, K. Ms. : Les aultres disent pour ce qu'il fault qu'ung conseil soit tenu secret et couvert qu'à bonne cause ilz cachent cest autel de Consus dessoubz la terre.

Ed. : Les autres disent que, pource qu'il fault qu'un conseil soit ordinairement tenu secret et couvert, ilz teindrent à bonne cause cest autel du Dieu Consus caché dedans terre.

Vie de Sertorius, 406, E. Ms. : il feit crier à son de trompe, si aulcun Romain le pouvoit tuer, qu'il luy donneroit cent talentz d'argent.

Ed. : il feit publier à son de trompe, que si aucun Romain le pouvoit tuer, il luy donneroit cent talents en argent.

Vie d'Eumenes, 411, G. Ms. : auxquelz il commanda incontinent qu'ilz verroient devant eulx les ennemys en bataille, qu'ilz leur courussent sus de grande roideur...

Ed. : ausquelz il enjoignit expressement que si tost qu'ilz verroient devant eulx les ennemis, ilz leur courussent sus...

En effet, la thèse de Benoist nous montre en 1559 bien des exemples de constructions fautives à cet égard, soit que la conjonction *que*, comme dans les phrases des manuscrits citées plus haut, accompagne non pas la proposition subordonnée, mais la principale qui la suit, soit qu'elle soit répétée dans les deux propositions, comme dans cette phrase du manuscrit de Eumenes dont la construction a été conservée dans l'édition :

415, I. : esperant que s'il les pouvoit surprendre ainsy escartez et esloignez par leur logis, qu'il ne seroit pas aisé aux capitaines de les rallier.

Ce pléonasme (1) de la conjonction *que* n'est pas le seul d'ailleurs que l'on rencontre au XVIe siècle ; un des plus fréquents est celui du pronom sujet, que l'on a l'habitude alors de répéter dans la proposition principale, lorsque ce sujet a été exprimé déjà, mais se trouve séparé du verbe principal soit par des compléments, soit par une proposition subordonnée ou participiale. Quoiqu'Amyot sacrifie souvent encore en 1559 à cette habitude courante, il est intéressant de noter dans cette revision les corrections suivantes :

(1) Nous nous servons de ces mots de *pléonasme* ou d'*ellipse* pour désiguer non pas des tournures incorrectes du XVI[e] siècle, mais des répétitions ou des omissions de termes qui, suivant les règles actuelles de la syntaxe, sont aujourd'hui considérées comme incorrectes.

Vie de Theseus, 12, C. Ms. : Cimon l'aiant prise... et desirant fort trouver ceste sepulture, par une emotion et instinct de divine fortune, *il* s'advisa de faire fouiller...
Ed. : Cimon l'aiant prise... et cherchant celle sepulture apperceut de bonne fortune une aigle...

Vie de Philopœmen, 252, F. Ms. : mais Philopœmen pour commencer à destourner ce desir... *il* les enhorta ..
Ed. : mais pour commencer à destourner ce desir... il leur persuada...

Vie de Sertorius, 400, I. Ms. : Car les ventz qui soufflent... quand ilz viennent à sortir du rond de la terre habitable, ils sont ja lassez...
Ed. : à cause que les vents qui y soufflent... quand ilz viennent à sortir... sont ja lassez...

Nous retrouverons du reste, en examinant l'erratum de 1559 et l'édition de 1565, des retouches du même genre qui nous permettent d'affirmer qu'Amyot, à partir de sa première édition, a essayé systématiquement de corriger ces pléonasmes.

Il en est de même de l'ellipse, si fréquente alors, du pronom personnel sujet. Dès l'édition de 1559, Amyot la corrige quelquefois, p. ex. :

Vie de Philopœmen, 250, A. Ms. : Ce que Philopœmen ayant entendu non seulement rejetta tous telz exercices...
Ed. : Ce que Philopœmen aiant entendu, non seulemen il rejetta pour lors tous telz exercices...

Vie de Sertorius, 403, E. Ms. : Les Hespaignols... l'enleverent... et puis quand ilz eurent tiré du danger... adoncq entendirent à se saulver.
Ed. : Les Hespagnolz... l'enleverent... ; puis quand ilz l'eurent osté du danger... adonc ilz entendirent à eulx saulver.

CORRECTIONS DE STYLE

Si de la syntaxe proprement dite nous passons au style, nous sommes tout d'abord frappé d'une modification assez importante qu'Amyot fait subir à sa première traduction : je veux parler du rétablissement des participes, et en particulier des participes présents. Nous avons vu en effet qu'en 1542-1545 notre traducteur avait le plus souvent rendu les participes du texte grec par d'autres tournures (1). En 1559 le phénomène inverse se produit, et Amyot les rétablit, — moins sans doute par scrupule d'helléniste, que pour rendre sa phrase plus rapide, tout en lui donnant plus de cohésion logique.

Sans doute on pourrait alléguer plus d'un cas, où le texte de 1559 substitue au contraire à un participe une autre tournure, mais ces exemples constituent une minorité : nous en avons fait le relevé pour deux Vies prises au hasard, celle de Romulus et celle de Sertorius, et, pour une vingtaine de corrections de ce genre, nous en avons rencontré environ soixante-dix qui substituent des participes à des propositions personnelles.

Le participe présent remplace souvent une coordonnée qui ne rendait qu'imparfaitement la nuance du grec, par exemple, *Vie de Philopœmen* :

249, F. ὁ μὲν εὐθὺς ἀπορρίψας τὴν χλαμύδα, τῶν ξύλων ἔσχιζεν.
Ms. : et luy incontinent jetta là son manteau, et se meit à fendre du bois.

(1) Cf. plus haut, pp. 255-257.

Ed. : et luy posant incontinent son manteau, se meit à fendre du bois.

249, G. ὁ δὲ ξένος ἐπεισελθὼν καὶ θεασάμενος, τί τοῦτο, ἔφη...
Ms. : l'hoste survint qui le trouva ainsy embesongné et luy demanda...
Ed. : le mary arriva qui, le trouvant ainsy embesongné, luy demanda...

251, B. αὐτὸς ἐμβάλλει, συνεπισπασάμενος...
Ms. : s'y en alla luy mesme et y trainna avec luy...
Ed. : s'y en alla luy mesme y trainnant avec soy...

Il peut remplacer également une proposition principale commençant une phrase :

253, F. ἔχοντα...
Ms. : Or estoit il... suivy
Ed. : estant suivy...

ou une proposition relative (le plus souvent pour éviter la répétition de *qui* ou *lequel* dans la même phrase) :

249, C. ὄντα.
Ms. : lequel estoit.
Ed. : estant...

253, K. le grec employait μετὰ avec le génitif.
Ms. : qui avoit succedé à...
Ed. : ayant succedé à...

Enfin le participe présent sert parfois, en 1559, à alléger la phrase, en remplaçant une proposition subordonnée qui commençait par une conjonction :

249, H. καίπερ βουλόμενος.
Ms. : combien qu'il s'estudiast à...

Ed. : voulant... (Mais ici cette seconde traduction omet une nuance du texte).

250, F. ἤδη δὲ αὐτοῦ... γεγονότος.

Ms. : comme donc il fust arrrivé.

Ed. : estant doncques jà arrivé...

250, G. ἀποβαλὼν τὸν ἵππον καὶ τραυματίας γενόμενος.

Ms. : apres avoir esté fort blecé et que son cheval eust esté tué soubz luy.

Ed. : bien blessé et son cheval luy ayant esté tué soubz luy.

254, B. περικεκομμένης τῆς χώρας.

Ms. : pour ce que tout leur territoire avoit esté bruslé et gasté...

Ed. : tout leur plat païs estant perdu et gasté (1).

C'est surtout dans les phrases un peu longues que la clarté, en même temps que la concision, gagne à ce rétablissement des participes, car il permet le plus souvent d'assigner aux différents membres un ordre plus logique ou plus conforme à celui du texte grec.

Vie de Sertorius, 399, F.

Ms. : A la fin voyant ung grand nombre de serfz desquelz Marius s'estoit servy à faulte d'autres souldardz en ceste

(1) Le phénomène inverse (substitution d'une proposition personnelle à un participe) est, nous l'avons dit, beaucoup plus rare en 1559. En voici un exemple :

254, I. εὐθὺς ἐπέπλευσεν αὐτοῖς οὐ προσδοκῶσιν ἀλλ' ἐκλελυμένοις διὰ τὴν νίκην.

Ms. : ... les vint surprendre en dessoude n'attendans rien moins que luy et estans escartez ça et là sans se tenir sus leurs gardes à cause de leur recente victoire.

Ed.: ... leur alla courir sus au desprouveu, ainsi qu'ils ne se doubtoyent de rien, ains estoyent escartez ça et là sans soy tenir sur leurs gardes, à raison de la victoire qu'ils venoyent de gaigner.

Mais ici la correction est fort explicable et naturelle.

guerre, et encore apres la victoire en usoit pour satellites et ministres de sa cruaulté et tyrannie, et les avoit tousjours alentour de luy pour sa garde, lesquelz se faisoient riches et opulens en partie de ce que Marius leur donnoit...

Ed. : Finablement voyant un grand nombre de serfs, desquelz Marius s'estoit servy à faulte d'autres soudards en ceste guerre, et desquelz il usoit encore pour ses satellites et ministres de sa cruauté tyrannique, les ayant tousjours à l'entour de sa personne comme sa garde, et permettant qu'ilz se feissent riches et opulents, en partie de ce que luy mesme leur donnoit...

Vie de Sertorius, 399, I.

Ms. : Finablement après que Marius fut mort et que tost apres Cinna eut esté tué, et que le jeune Marius contre son conseil et advis se fut faict consul contre les ordonnances et loix de Romme, et que Carbo, Scipion, Norbanus, et tous les aultres du party de Marius, lesquelz voulurent aller alencontre de Sylla qui retournoit de la Grece, furent rompuz et defaictz, voyant que...

Ed. : Depuis estant le vieil Marius decedé, et Cinna bien tost après ayant esté tué, le jeune Marius contre son advis et contre les loix de Rome ayant par force usurpé le Consulat, et Carbo, Scipion, Norbanus ayans esté rompus et desfaits par Sylla retournant de la Grece... considérant que...

Ibid., 400, G.

Ms. : ... et fut contrainct de amarer avec peu de navires et faire jecter les ancres : à cause qu'il estoit exclus de la terre par ses ennemys qui tenoient tout aux environs et de la mer par la force de la tourmente. Si demoura...

Ed. : ... et luy, avec petit nombre de vaisseaux, estant forclos de la terre par ses ennemis, et de la mer par la tourmente, fut contraint de demourer.

Une autre heureuse transformation qu'Amyot fait subir à sa première traduction consiste dans la réduction d'un grand nombre de redoublements. Sans doute on pourrait sur ce point, comme plus haut, citer bien des passages où une expression, simple dans le manuscrit, est redoublée dans l'édition. Mais ici encore nous avons relevé les corrections des deux sortes dans les Vies de Romulus et de Sertorius et nous avons trouvé à peine une centaine d'expressions redoublées en 1559, mais plus de 400 redoublements supprimés.

Voici quelques exemples de la première correction tirés de la vie de Philopœmen :

249, C. Ms. : familiers d'Arcesilaus.
Ed. : familiers et auditeurs d'Arcesilaus.

249, H. Ms. : à l'imitation d'Epaminondas.
Ed. : à l'exemple et imitation d'Epaminondas.

250, A. Ms. : aux combatz.
Ed. : aux travaux et aux combatz.

251, A. Ms. : tant de reputation.
Ed. : tant d'estime et de reputation.

252, G. Ms. : que l'on domptoit.
Ed. : que l'on domptoit et dressoit.

254, D. Ms. : qu'ilz le voulurent bannir de leur cité.
Ed. : qu'ilz le voulurent bannir et priver du droit de bourgeoisie de leur ville.

257, H. Ms. : il fut tantost estainct.
Ed. : en fut tantost estouffé et estainct.

258, C. Ms. : estimoient estre choses distinctes l'honnesteté et l'utilité.

Ed. : estimoient estre choses distinctes et separées l'une de l'autre que l'honnesteté et l'utilité.

Voici maintenant des phrases ou de nombreux redoublements ont été réduits :

Vie de Romulus, 15, F.

Ms. : Si *confirma et asseura* son esperance, et luy conseilla d'user *promptement et soudainement* de l'occasion qui se presentoit, et de là en avant *demoura avec eulx et teint leur party*.

Ed. : ... luy confirma son esperance, l'admonestant au surplus de mettre promptement la main à l'œuvre, et dès lors en avant demoura de leur costé.

Vie de Romulus, 26, C.

Ms. : Estans doncques tous deux de nature politique et nez à gouverner, ne l'ung ne l'autre ne retint les *meurs et façons* d'ung vray Roy, ains en sortit et se changea l'ung en homme populaire, l'aultre en tyrant : Et ainsy tumberent tous deux par contraires passions, en une mesme erreur : car il fault *qu'un prince et ung Roy retiene et conserve* devant toutes choses *son estat et sa seigneurie*.

Ed. : Ayans tous deux eu la nature propre à commander et gouverner, ne l'un ne l'autre ne reteint les façons de faire d'un vray Roy, ains en sortirent tous deux, l'un se changeant en homme populaire, et l'autre en tyran : si que par diverses passions ilz tumberent tous deux en mesme *inconvenient et erreur*. Car il fault qu'un Prince, devant toutes choses, conserve son estat.

Ibid., 27, D.

Ms. : ... Romulus fut *præservé et saulvé* à sa naissance par une singuliere *faveur et recommandation* des Dieux,

et au contraire l'oracle qui fut donné à Ægeus qu'il ne touchast à femme en pays estrange semble faire foy que Theseus fut *engendré et conceu* contre leur voulunté.

Ed. : ... Romulus à sa nativité fut preservé par une singuliere faveur des Dieux ; et au contraire l'oracle qui fut respondu à Ægeus, qu'il ne touchast à femme en païs estranger semble faire foy que Theseus fut engendré contre la volonté divine.

Vie de Sertorius, 398, E.

Ms. : La *maison et famille* de Quintus Sertorius estoit *noble et anciene* en la ville de Nurcia au pays des Sabins, mais son pere le laissa *petit enfant orphelin*, et fut *nourry et elevé* honnestement soubz sa mere veufve, laquelle il ayma et revera singulierement.

Ed. : La maison donques de Quintus Sertorius estoit assez noble en la ville de Nurcia au païs des Sabins, mais son pere le laissa petit enfant, et fut nourry honestement dessoubz sa mere veufve, laquelle il ayma et revera tousjours singulierement.

Ibid., 403, B.

Ms. : Il leur monstroit... à se vestir proprement de belles cappes et de beaux *sayes et hocquetons* propres par dessoubz, en *les aprivoisant et leur aprenant* à se tenir ainsy *nettement et gorgiasement*, et leur fournissant argent pour ce faire, il acquit merveilleusement la *bonne grace et bienveillance* des barbares. Mais principalement les attira et gaigna il sur tous aultres moiens par la finesse de laquelle il usa endroict leurs enfans, quar de tous les peuples et pays qui estoient en son gouvernement, et soubz son obeissance il envoya querir les jeunes enfans des meilleures et plus nobles maisons, et les feit tous assembler et mener en la ville d'Osca, où il leur bailla *maistres et precepteurs* en toutes sciences. et lettres, tant

Grecques que Latines, faisant entendre aux *peres et parens* que c'estoit à celle fin que quant ilz seroient grandz ilz fussent *idoines et capables* d'estre employez aux afaires de la chose publique.

Ed. : ... leur monstroit... à se vestir proprement de riches manteaux et de beaux hocquetons par dessoubz leur enseignant à se tenir honestement et leur fournissant argent pour ce faire, par où il gaignoit merveilleusement les cueurs des Barbares. Mais plus encore les obligea il par ce qu'il feit à leurs enfans : car de tous les peuples et païs qui estoient soubz son obeissance, il envoya querir les jeunes enfans des meilleures et plus nobles maisons, et les feit tous assembler dedans Osca *bonne et grande* ville, où il leur bailla des maistres pour leur enseigner les sciences et lettres tant Grecques que Latines, donnant à entendre à leurs parents que c'estoit à fin que quand ilz seroient grands ilz en fussent plus idoines à estre employez aux affaires de la chose publique.

Ibid., 404, A.

Ms. : Par telles *remonstrances et enhortemens* que Sertorius *inventoit et faisoit* ordinairement aux barbares, il leur enseignait d'attendre les occasions du temps. Mais entre toutes *ses ruses de guerre et beaux faitz d'armes* il n'y en eut pas ung *que l'on prisast plus ny duquel il fust mieulx estimé* que de ce qu'il feit contre les Characitaniens.

Ed. : Par telles inventions que Sertorius ourdissoit ordinairement pour entretenir les Barbares, il leur enseignoit à attendre les occasions du temps. Mais entre toutes ses ruses de guerre, celle dont il usa à l'encontre du peuple que l'on appelle les Characitaniens fut autant estimée que nulle autre (1).

(1) Nous pourrions également citer des exemples de séries de trois ou quatre expressions réduites en 1559.

Il est intéressant, nous semble-t-il, de rapprocher de ces exemples caractéristiques, et qui dénotent de la part d'Amyot un réel souci d'alléger son texte, la constatation analogue qu'a faite M. Pierre Villey au sujet des dernières corrections de Montaigne. Nous en profitons pour reproduire la page où il a déterminé avec beaucoup de justesse la valeur et la portée des redoublements chez les écrivains de cette époque « Au XVIe siècle, dit-il, pour étoffer le style, c'était un procédé tout à fait courant, employé par tout le monde à peu près, que de doubler les termes de la phrase. Là où un seul mot aurait suffi, très fréquemment on mettait deux substantifs, deux adjectifs, deux verbes pour donner plus d'ampleur au discours. Quelquefois même on en mettait trois et quatre. Ce n'étaient pas forcément des synonymes, mais ils jouaient à peu près le rôle de synonymes, c'est-à-dire qu'ils ne valaient pas surtout par l'idée que chacun d'eux apportait en propre, ils valaient par le nombre qu'ils donnaient à la phrase, par l'appui qu'ils apportaient à l'idée générale. Quand Montaigne dit, par exemple : « Maximilien se desroboit et cachoit pour tumber de l'eau » (I, 3), nous avons affaire à deux véritables synonymes. Quand il écrit encore : « Je ne veux pas qu'on abandonne l'enfant à la colère et humeur mélancholique d'un furieux maistre d'escole » (I, 26), il ne demande pas davantage à son lecteur d'attacher des sens distincts aux deux mots « colère » et « humeur mélancholique » ; il redouble l'expression pour la renforcer. Montaigne a très largement donné dans cette mode : les expres-

sions redondantes de ce genre abondent dans les *Essais*. Or à partir de 1588 il s'est mis à en supprimer beaucoup. On ne peut pas dire que systématiquement il ait voulu leur faire la chasse, mais, son goût pour la brièveté se faisant plus exigeant, il a été quelquefois choqué par cette profusion de mots inutiles et il en a effacé quelques-uns. Dans le premier livre, par exemple, il efface trente-deux substantifs ainsi redoublés, onze verbes, vingt-sept adjectifs ou participes, quatre adverbes ou locutions adverbiales, une proposition (1). »

La suppression, chez Amyot, de ces redoublements dont nous avions attribué l'origine à des préoccupations rythmiques ou euphoniques ne doit pas, d'ailleurs, nous faire conclure que notre traducteur en 1559 eût répudié ces préoccupations. Elles se manifestent en particulier dans des corrections qui aujourd'hui rentreraient dans le domaine de la syntaxe, mais qui, au XVIe siècle, étaient encore purement stylistiques : je veux parler de la répétition de certains termes devant des substantifs ou des infinitifs coordonnés. Reconnaissons tout d'abord que cette répétition, même en 1559, est loin d'être systématique : non seulement Amyot omet souvent de rétablir dans le second membre la préposition, l'article ou l'adjectif, mais même parfois il les supprime dans son édition, pour des motifs, nous semble-t-il, purement rythmiques.

(1) P. Villey, *Les sources et l'évolution des Essais*, t. II, pp. 542-543.

Vie de Philopœmen.

249, B. Ms. : de l'une des plus nobles et des plus anciennes familles.
Ed. : de l'une des plus nobles et plus anciennes familles,

252, A. Ms. : soubz la puissance et soubz les armes de Macedoniens.
Ed. : soubz les armes et la puissance des Macedoniens.

252, G. Ms. : la poincture et, par maniere de dire, le chatouillement.
Ed. : le grattement et chatouillement par maniere de dire.

Mais le nombre des corrections de ce genre est minime en proportion des corrections inverses, dont nous donnons ici quelques exemples tirés des Vies de Romulus, Philopœmen et Sertorius.

1° Répétition de l'article défini :

Vie de Romulus, 23, C. Ms. : lequel ce jour monstra *toute la ruze et hardiesse* que sçavoit monstrer ung bon capitaine.
Ed. : lequel ce jour là monstra *toute la ruze et la hardiesse* qui sçauroit estre en un bon capitaine.

Vie de Sertorius, 398, F. Ms. : *le los et renom* qu'il acquit.
Ed. : *l'honneur et la reputation* qu'il acquit.

Ibid., 398, K. Ms. : *les vestements et armeures* de leurs gens.
Ed. : *les vestements et les armes* de leurs gens.

Ibid., 399, G. Ms. : au pris *des miseres et calamitez* qu'ilz veirent depuis.
Ed. : au pris *des calamitez et des miseres* qu'ilz souffrirent depuis.

Ibid., 403, F. Ms. : *à cause de sa richesse et noblesse de sa maison.*

Ed. : *pour la richesse et la noblesse de sa maison.*

Ibid., 404, H. Ms. : Adonc fut *le bruyt et renom* de Sertorius si grand.

Ed. : Adonc fut *le bruit et le renom* de Sertorius si grand.

2° Répétition de l'adjectif indéfini :

Vie de Romulus, 26, G. Ms. : et si ne s'amusa point à occire *des voleurs, et brigants.*

Ed. : et si ne s'amusa point à poursuyvre *des brigands et des voleurs.*

Vie de Sertorius, 400, A. Ms. : une retraicte et refuge.

Ed. : une retraicte et un refuge.

Ibid., 405, K. Ms. : de là conceurent en eulx *une grande alaigresse, et bonne esperance.*

Ed. : dont ilz conceurent en leurs cueurs *un grand contentement, et une asseurée esperance.*

3° Répétition de la préposition :

Vie de Romulus, 15, A. Ms. : aiantz esté alimentez *par les oyseaux et les bestes* auxquelles...

Ed. : aians esté alimentez *par les oyseaux et par les bestes sauvages* auxquelles...

Ibid., 20, A. Ms. : à force *de le battre, picquer et crier après luy.*

Ed. ; à force *de le picquer et de le harasser.*

Ibid., 24, C. Ms. : se meit *à chercher le Roy et enquerir* qu'il estoit devenu.

Ed. : se meit *à chercher le Roy, et à demander* qu'il estoit devenu.

Ibid., 23, F. Ms. : sont elevez *en hault estat et puissance.*

Ed. : sont elevez *en hault estat et en grande puissance.*

Vie de Philopœmen, 249, H. Ms. : les bornes *de gravité, patience et aequanimité.*

Ed. : les bornes *de gravité, de patience et de benignité.*

Ibid., 249, I. Ms. : *par cholere et opiniastreté.*

Ed. : *par cholere et par opiniastreté.*

Ibid., 250, C. Ms. : *à l'entretenir et augmenter.*

Ed. : *à l'entretenir et à l'augmenter.*

Ibid., 252, A. Ms. : *en ung corps et une ligue.*

Ed. : *en un corps et en une ligue.*

Ibid., 254, B. Ms. : *à l'honneur et gloire.*

Ed. : *à l'honneur et à la gloire.*

Vie de Sertorius, 398, B. Ms. : *par mesmes causes et moiens.*

Ed. : *par mesmes causes et par mesmes moiens.*

Ibid., 398, G. Ms. : *avec innumerables milliers d'hommes et fieres menasses.*

Ed. : *avec un nombre infiny de combatans et avec fieres et terribles menaces.*

Ibid., 399, D. Ms. : puis se vint renger à Cinna comme personne privée *à son capitaine et son consul.*

Ed. : et s'en vint renger à Cinna comme soudard privé *à son capitaine et à son consul.*

Ibid., 401, G. Ms. : descendus *de ce Syphax et Diodorus.*

Ed. : descendus *de ce Sophax et de ce Diodorus.*

Ibid., 401, K, Ms. : aisez *à prendre et decevoir.*

Ed. : faciles *à prendre et à decevoir.*

Ibid., 402, H. Ms. : Les Langobrites qui faisoient *beaucoup de confort et ayde* à Sertorius estoient aisez *à forcer et prendre* par disette et faulte d'eau.

Ed. : Les Langobrites, qui faisoient *beaucoup de service et d'aide* à Sertorius, estoient aizez *à forcer et à prendre* par faute d'eau.

Ibid., 404, H. Ms. : une trouppe *d'assassins et voleurs.*
Ed. : une trouppe *de larrons et de brigans.*

Ibid., 405, H. Ms. : car aussy estoit il privé *d'ung grand artifice et subtil moien.*
Ed. : car aussi estoit il privé *d'un grand artifice et d'un subtil moien.*

4° Répétition de l'adjectif. Nous avons vu plus d'une fois dans les exemples précédents l'adjectif répété en même temps que la préposition ; en voici quelques autres où la répétition de l'adjectif n'est plus motivée par celle de la préposition :

Vie de Romulus, 12, I. Ms. : les femmes baisent en la bouche *leurs parens et amys.*
Ed. : les femmes saluent *leurs parens et leurs maris* en les baisant en la bouche.

Ibid., 18, K. Ms. : pour en estre citoyens à *mesme droict et qualité* que les aultres.
Ed. : là où ilz auroient *tous mesmes droictz et mesmes privileges* que les premiers habitans.

Vie de Philopœmen, 251, A. Ms. : *en grand trouble et desarroy.*
Ed. : *en grand trouble et grand desarroy.*

Vie de Sertorius, 399, F. Ms. : *toute la gloire et l'honneur.*
Ed. : *toute la gloire et tout l'honneur.*

Ibid., 400, K. Ms. : *quelque butin et pillage.*
Ed. : *quelque butin et quelque pillage.*

Ibid., 402, G. Ms. : *toutes les pertes et dommages* que souffrent...
Ed. : *toutes les incommoditez et toutes les pertes* que souffrent...

5° Répétition de l'adverbe :

Vie de Philopœmen, 249, G. Ms. : *fort gresle et menu.*
Ed. : *fort gresle et fort menu.*

On peut rapprocher de ces corrections la répétition d'un pronom régime devant le second de deux verbes coordonnés : nous en citerons seulement un exemple tiré de la Vie de Sertorius :

407, C. Ms. : ...demandoit que Sertorius *le remist et mainteint* en possession de l'Asie.
Ed. : ...demandoit que Sertorius *luy rendist et luy confirmast* la possession de l'Asie.

Nous avons dit que toutes ces corrections n'avaient chez Amyot rien de systématique : on ne s'en étonnera pas si l'on songe à l'incertitude qui a régné sur ce point, non seulement chez les écrivains, mais chez les théoriciens eux-mêmes, jusqu'en 1650. Au XVIe siècle, Du Bellay (1) et Ronsard (2) demandent qu'on répète l'article devant les coordonnés; Malherbe pense de même (3). Au XVIIe siècle Vaugelas admet que l'on ne répète pas ces termes lorsque les substantifs sont synonymes ou approchants — voilà pour le sens — et du même genre — voilà pour la grammaire (4). Thomas Corneille et l'Académie n'au-

(1) *Defense*, II, 9.
(2) *Abregé de l'Art poetique.*
(3) Cf. Brunot, *Doctr. de Malherbe*, p. 471.
(4) « Le grand principe de la synonymie, sur lequel est fondée la liberté de ne pas répéter les particules et auquel Vaugelas tient tant, n'est pas solide aux yeux de La Mothe le Vayer, et il conseille, ce que l'Académie conseillera plus tard, à savoir, s'il y a deux mots synonymes, d'en ôter un. » (Brunot, III, 59). En attendant, c'est l'Académie qui, à l'époque de la querelle du Cid, avait mis pour la première fois en avant ce criterium de la synonymie (Cf. *Ibid.*, p. 38. Voir aussi le chapitre de la *Phrase*).

torisent la suppression dans aucun cas. Mais ce sont là des subtilités ou des intransigeances de grammairiens, et l'on sait que, fort heureusement, ce ne sont pas les grammairiens qui règlent la langue. Tandis que ceux-ci cherchaient à fonder rationnellement telle règle, ou à justifier telle exception, les écrivains et les traducteurs, comme Amyot, s'en rapportaient à un autre criterium, au jugement de l'oreille ; c'est ce que remarque très justement le sieur de l'Estang : « De tous les exemples, dit-il, que j'ay rapportés de la répétition des Particules françoises, on peut inférer qu'on les répete ou qu'on ne les répete point selon que le membre ou les mots avec lesquels elles sont, se trouvent ou longs, ou courts. Par exemple, si une seule particule avec deux mots compose un membre qui ait un juste soustien, et une juste cadence, alors on ne répète point la particule au second mot. Mais si au contraire on sent que le membre ne se soutient pas assez et qu'il tombe trop court, on répete la particule avec le second mot. Que si chaque particule se trouve avec plusieurs mots en sorte que chacune en particulier puisse composer un membre avec les mots où elle est, on la répete dans le second membre... Et à tout cela on peut dire que l'oreille doit estre le juge le plus utile et le plus équitable de ces petites difficultés » (1).

Cette explication par le jugement de l'oreille me semble convenir non seulement à la répétition des

(1) *De la Traduction*, 234-235.

particules, mais à une bonne partie des corrections d'Amyot. On a souvent, en effet, l'impression que ces corrections ont été faites après une lecture à haute voix de la phrase du manuscrit, tant elles trahissent de la part de leur auteur, des préoccupations d'euphonie et de rythme.

EUPHONIE ET RYTHME

Nous avons eu l'occasion déjà dans le cours de cette étude, à propos soit des redoublements et redondances du manuscrit, soit de certaines corrections de l'édition, de signaler des préoccupations de ce genre : nous voudrions apporter ici des exemples plus précis. On ne peut guère expliquer, croyons-nous, que par le désir d'arrondir la fin d'une phrase ou d'un membre de phrase des corrections telles que les suivantes :

249, D. Ms. : leur establirent de bonnes loix.
Ed. : leur establirent de bonnes ordonnances.

253, A. Ms. : au commencement du combat.
Ed. : au commencement de la bataille.

252, G. Ms. : jeunes gentilshommes qui escrimoient.
Ed. : jeunes gentilshommes qui s'exercitoient aux armes.

[Remarquons que dans les deux premiers exemples l'euphonie joue un aussi grand rôle que le rythme.]

La symétrie des propositions et le balancement des membres de phrase amènent des retouches aussi caractéristiques.

Vie de Romulus, 23, I. Ms. : pour rendre droict et commander aux Sabins.

Ed. : pour faire droict et administrer justice aux Sabins.

Vie de Philopœmen, 252, H. Ms. : amollist et lasche quand et quand la vigueur du courage.

Ed. : amollit et lasche quand et quand la roideur et la vigueur du pensement.

Ibid., 253, I. Ms. : Le Roy fut hay et reputé de cueur lasche et villain empres tous les Grecz universellement.

Ed. : Le Roy fut hay mortellement et reputé lasche et meschant par tous les Grecs universellement.

Ibid., 257, G. Ms. : le cueur fort serré de douleur et l'entendement troublé.

Ed. : le cueur serré de douleur et l'entendement troublé d'ennuy.

Vie de Sertorius, 398, B. Ms. : que l'on faict sciemment et par raison premeditée.

Ed. : que l'on fait de propos deliberé et avec raison propensée.

Ibid., 399, C. Ms. : ceste vehemente haine et malveillance.

Ed. : celle vehemente haine et grande malveillance.

Ce souci du rythme qui se manifeste, on le voit, par l'égalisation de membres de phrases qui s'opposent, est visible aussi dans l'interversion des termes coordonnés :

Vie de Romulus, 20, H. Ms. : prisonnieres et captives.

Ed. : captifves et prisonnieres.

Ibid., 20, H. Ms. : de telles remonstrances et prieres.

Ed. : ces prieres et remonstrances.

Ibid., 22, B. Ms. : ceste beste qui empesche et fasche les Luperques.

Ed. : Ceste beste laquelle fasche et empesche les Luperques.

Ibid., 22, F. Ms. : comme prince droicturier et juste.

Ed. : comme prince juste et droitturier.

Ibid., 25, C. Ms. : mais de diligence et de haste.

Ed. : mais bien de haste et de diligence.

Ibid., 25, K. Ms. : luy lesserent oultrager et fouller tous les aultres.

Ed. : luy laisserent fouller et oultrager tous les aultres.

Vie de Philopœmen, 249, E. Ms. : son authorité et puissance.

Ed. : sa puissance et son authorité.

249, I. Ms. : les gens de guerre et les armes.

Ed. : les armes et les gens de guerre.

Vie de Sertorius, 398, H. Ms. : tant d'actes de grande hardiesse et de bon sens.

Ed. : tant d'actes de bon sens et de grande hardiesse.

Ibid., 399, G. Ms. : les inhumanitez et cruaultez.

Ed. : les cruaultez et inhumanitez.

Mais la préoccupation rythmique chez Amyot est souvent contrebalancée par le souci de l'euphonie, je veux dire, par le désir de terminer des membres de phrase, ou des groupes de mots, sur une syllabe qui permette un port de voix.

Ainsi le ms. écrivait :

253, C. : qui estoit fort et courageux.

et l'édition corrige en :

qui estoit courageux et fort.

sans doute parce que la syllabe « fort » est plus sonore que la syllabe « geux ».

De mème, 253, G. Ms. : d'une voix resonante et haulte.
Ed. : d'une voix haulte et claire.

252, E. Ms. : vaine et folle accoustumance.
Ed. : folle et vaine accoustumance.

252, B. Ms. : capitaines et gouverneurs estrangers.
Ed. : gouverneurs et capitaines estrangers.

La syllabe « aine » est en effet très volontiers placée par Amyot à la fin d'un groupe de mots, à plus forte raison à la fin d'une phrase :

Vie de Sertorius, 398, G. Ms. : la peine et le travail.
Ed. : le travail et la peine.

Je signalerai, à propos de ces exemples tirés de l'édition de 1559, la remarque que me suggère une curieuse correction de l'exemplaire de Melun :

Amyot remplace 354, K. « appeller capitaine » par « appeller Imperator, c'est-à-dire souverain capitaine. »

Or cette expression qu'il substitue à l'ancienne, il l'avait employée déjà textuellement en 1559, dans la Vie de Marcus Crassus (fol. 387, I) et il l'avait ajoutée en note en 1565 dans celle de Brutus (fol. 696, D). — Mais, chose plus curieuse, rencontrant en 1559 dans le ms. de Sertorius la traduction : « Imperator, c'est-à-dire capitaine souverain, », il la corrige en : « Imperator, c'est-à-dire souverain capitaine. » Le rapprochement de ces faits dispersés nous montre, je

crois, la marche inconsciente de l'esprit d'Amyot. En 1543 ou 1544, il se trouve en présence du mot grec αὐτοκράτωρ, traduit par l'interprète latin en « imperator ». — Amyot, selon la méthode que nous avons indiquée plus haut, traduit ici par le mot exact auquel il ajoute l'équivalent moderne : « imperator, c'est-à-dire capitaine souverain. » — En se corrigeant en 1559, la préoccupation euphonique, et en particulier le désir de placer la syllabe « aine » de préférence aux pauses, lui fait intervertir les deux mots, ce qui aboutit à « imperator, c'est-à-dire souverain capitaine ». — Une fois en possession de cette expression, qui joint pour lui à l'exactitude le double avantage de l'euphonie et du rythme, lorsqu'il se retrouvera en présence de la même idée, il écrira tout naturellement « imperator, c'est-à-dire souverain capitaine ». — De même lorsque, en 1583, il voudra donner une traduction de αὐτοκράτωρ, l'expression en quelque sorte définitive se présentera d'elle-même à son esprit ou plutôt à son oreille (1).

Cet exemple d'ailleurs n'est pas unique : nous lisons en effet dans la Vie de Périclès, dont il n'existe pas sans doute de manuscrit de dédicace, la traduction suivante du mot Παρθενῶν :

> 109, C. Le temple de Pallas qui s'appelle Parthenon, comme qui diroit le temple de la Vierge.

(1) Si l'on supposait la rédaction de la Vie de Crassus antérieure à la correction du ms. de Sertorius, nos conclusions n'en seraient pas modifiées : la trouvaille spontanée aurait amené la correction de l'expression imparfaite.

Or dans le manuscrit de Démétrius 618, C, Amyot avait traduit le même mot par :

> Le temple de Minerve qui s'appelait Parthenon, c'est-à-dire l'hostel virginal.

Mais dans la revision de 1559, il a corrigé cette dernière traduction en :

> Le temple de Minerve qui s'appeloit Parthenon, comme qui diroit le temple de la Vierge.

De même certaines alliances de mots reviennent sans cesse dans la prose d'Amyot : par exemple avec le verbe *gaster*.

Vie de Theseus, 11, C. Ms. : bruslé et fourragé entierement.
Ed. : bruslé et gasté entierement.

Ibid. 6, A. Ms. et éd. : brisa et gasta les quilles des vaisseaux.

Vie de Philopœmen, 254, B. Ms. : bruslé et gasté.
Ed. : perdu et gasté.
Cf. encore *Vie de Pericles*.

De même dans le *Diodore* (éd. de 1585), p. 163 : brusla et gasta tout leur territoire ;
p. 164 : gasta tout leur pays et brusla la ville de Platée... ;
cf. p. 164 : detruit et gasté ;
et p. 167 : galeres perdues et gastées.

(On rencontre aussi « brisé et gasté » car toutes ces alliances présentent le même rythme et se terminent sur le même mot.)

J'en dirai autant de « bossus et rabboteux » qui se trouve, p. ex., 251, B, dès le manuscrit. Plus loin, nous rencontrons :

256, D. Ms. : lieux malaisez et bossus.
Ed. : lieux bossus et malaisez.

et 261, D. Ms. : lieux ainsy malaisez.
Ed. : lieux bossus et rabboteux :

qui sont des expressions ou identiques ou rythmiquement équivalentes.

Signalons encore deux exemples de ces réminiscences verbales : Le mot δόρυ est traduit par Amyot comme il suit :

Vers 1545-46, ms. de *Philopæmen*, dans l'éd. 251, I :
Javeline de barde qu'il avoit en la main.

1545-46 *id.*, dans l'éd. 253, D (1) :
pertuyzane qu'il portoit en la main.

1547 trad. d'*Heliodore*, fol. 18 v°, (expression conservée en 1559).
javeline qu'il avoit en sa main.

1559 *Vie de Marcellus*, fol. 208, C.
javeline de barde qu'il portoit en la main. etc. (2).

(1) La phrase est modifiée les deux fois dans l'édition, et l'addition disparaît ainsi.

(2) Cf. de même dans la *Vie de Theseus*, 7, C :
Texte grec : τὸ κηρύκειον.
Trad. latine : caduceum.
Trad. manuscrite d'Amyot : son caducée.
Edition 1559 : sa verge de herault qu'il portoit en la main.

Cf. *Vie d'Eumenes* : οὕτω δὴ ἀνηρτημένους οἱ ἱπποκόμοι παρεστῶτες ἅμα ταῖς κραυγαῖς καὶ ταῖς μάστιξιν ἐπηρέθιζον.
Ms. 51 v° : après qu'ils (les chevaux) estoient ainsy suspenduz, les pallefreniers qui estoient derriere, les incitoient partie de leurs cryz et partie avec des *fouetz qu'ils tenoient en leurs mains.*
[Conservé en 1559, 414, A.]

Et *Vie de Tiberius Gracchus* : τὰ τῶν ὑπηρετῶν δόρατα συγκλῶντες, οἷς ἀνείργουσι τὸν ὄχλον.
574, E. ...rompirent *les javelines que portoient les sergens en leurs mains* pour faire retirer le peuple.

On peut en rapprocher de même les phrases suivantes de l'édition de 1559 :

177, F. : estans assemblez es theatres *pour veoir l'esbattement des jeux.*

251, H. : es temps et lieux où il sçavoit qu'il se devoit trouver grande multitude d'hommes *pour veoir l'esbattement.*

253, G. : tous les Grecs qui estoient au theatre assemblez *pour veoir les jeux.*

262, F. : il s'y trouva une multitude infinie de peuple *pour veoir l'esbattement des jeux* qui s'y font.

Si l'on songe que, dans toutes ces traductions, la proposition relative est complètement inutile, on sera porté à conclure qu'il faut, en étudiant la traduction et les retouches d'Amyot, attacher une importance assez grande à l'élément euphonique et rythmique, qui semble avoir tenu dans son style une place considérable (1). Nous croyons d'ailleurs qu'une étude de ce genre, faite sur beaucoup d'autres auteurs du XVIe siècle, aboutirait à des résultats analogues, qui modifieraient peut-être les jugements que nous portons d'ordinaire sur ces écrivains.

D'une manière générale, en effet, nous sommes disposés à établir une hiérarchie de valeur entre les divers motifs qui ont pu amener un auteur à se corriger. Si la cause d'une correction est seulement douteuse, nous éprouvons quelque répugnance à l'attribuer à

(1) On remarque de ces réminiscences verbales chez tel écrivain moderne, comme Michelet, mais ce phénomène, au premier abord, étonne moins chez lui que chez Amyot.

un jugement de l'oreille, et nous en cherchons la justification dans des nuances imperceptibles de sens. Pourtant, si nous y réfléchissions, nous nous convaincrions, ne fût-ce que par expérience, que le jugement de l'oreille provoque autant de retouches que le désir d'exactitude et de précision.

Nous sommes confirmés dans cette opinion par quelques préceptes de son *Projet d'Eloquence royale* (1) qui, pour venir des latins et être en quelque sorte des lieux communs de la rhétorique ancienne, n'en dénotent pas moins chez celui qui les reproduit et les développe certaines préoccupations du même ordre : « En les choisissant, dit-il (les mots), nous prendrons ceus qui sont les plus propres pour signifier la chose dont nous voulons parler, *ceus qui nous sembleront plus dous, qui sonneront le mieux à l'aureille*, qui seront plus coutumierement en la bouche des bien parlans ; qui seront bons françois et non estrangers... Les mots estans choisis, il les convient joindre et lier ensemble de façon qu'il n'y ait aucune dure rencontre de lettres ny de syllabes.

(1) Chap. XIII. Les contemporains d'Amyot avaient bien remarqué ce caractère de son style, et derrière une critique très injuste de l'exactitude de ses traductions, il y a une remarque très vraie dans ce jugement de l'historien de Thou : « Amyotus... Plutarchum in linguam nostram gallicam verterat, majore elegantia quam fide, dum auribus nostris placere quam de sensus veritate laborare potius existimat » *De vita sua*, V.

De même dans son traité de *Rhetorique françoise* (1555) dont nous parlerons plus loin, Antoine Foclin, qui emprunte presque tous ses exemples à des poètes, n'utilise guère parmi les ouvrages en prose que l'*Heliodore* d'Amyot qui, dit-il, dans le chapitre où il traite de l'euphonie et de l'harmonie du style, « ne nous fournira moins d'illustres exemples pour declarer les figures, qu'il a fait aux tropes ci-devant expliqués. »

Et quand *l'aureille, à qui on s'en doit rapporter,* nous jugera que la clause sera trop plate, ou trop aspre, en changeant l'ordre des mots, et les arrangeant d'autre sorte nous trouverons à la fin qu'elle en deviendra plus ferme et plus douce. »

Nous ne voudrions pas, à propos de quelques corrections d'Amyot, introduire ici, sans compétence d'ailleurs, des corrections générales sur le style des écrivains du XVIe siècle ; mais il nous semble néanmoins qu'il n'est pas sans intérêt de marquer, par quelques citations précises, l'importance qu'a eue, à cette époque, dans la théorie comme dans la pratique, ce souci du « jugement de l'aureille », c'est-à-dire de l'euphonie et du rythme, dans la prose française. On peut, par exemple, rapprocher du passage cité du *Projet d'eloquence royale,* une page significative d'un traité de Rhétorique composé également pour Henri III, et que le professeur Giulio Camus a même attribué à Amyot. Cette hypothèse n'est, à notre avis, nullement fondée, mais l'analogie des idées exprimées par ces deux ouvrages n'en est que plus caractéristique (1). L'auteur de ce traité commence par affirmer que, pour avoir des qualités différentes de celles du grec et du latin, notre prose vulgaire ne laissse pas néanmoins de donner lieu à des « observations methodiques sur le nombre des clauses et periodes ».

(1) Ce manuscrit, malheureusement incomplet, a été retrouvé dans la bibliothèque d'Este et publié par M. Giulio Camus dans les *Memorie della Regia Academia di Modena* en 1887. Nous devons à l'obligeance de M. Ch. Beaulieux d'avoir eu connaissance de cette intéressante publication.

« Les périodes, dit-il, ne doibvent estre si longues que l'on ne les puisse prononcer qu'à plusieurs halaines, car c'est chose fort vitieuse d'aller chercher le point de closture si loing, et d'avantage elles sont aussy vagues, disjoinctes et démembrées, et n'ont ainssy estandues au long, nerf, ni pesanteur ; partant il les fault serrer le plus que l'on peut et autant que la chose et le propos le permet. Il ne fault toutefois affecter une briefveté affectée ressentant son laconisme, car telles phrases ainssy concises n'ont aulcune beauté et sont incapables des belles fleurs d'eloquence, des figures et variations, et ne delectent point les aureilles comme font les clauses pleines, sobres et bien remplies..... L'on doit aussy garder les trop frequentes parenteses et entrelassements de propos qui rompent la continuation d'un sens. Nous debvons fuir, tant en vers que en prose, la rencontre de plusieurs mots rudes et pierreus, comme de ceulx qui commencent par ceste lettre R, ou qui en sont composez, et ou se trouve reiteration de mesmes consonnes ; et pareillement fault avoir ceste discretion qu'un mot finissant en voyelles, autres qu'en feminin, rencontre immediatement un autre mot commençent aussy par la voyelle, parce qu'il s'en faict une mauvaise et facheuse lieson, car les dictions n'ont point un son sollide, ferme et rempli, si les voielles ne sont liées avecques leurs consonnes, comme la chaus avecque le sablon ou siment. — Entre les moins virilles dont la rencontre et frequente suitte ait plus mauvaise grâce est la lettre S, T, Z,

pour ce qu'elles font un sifflement en les prononçent qui desagrèent aus oreilles. Une longue suitte de monosyllabes est odieuse pour estre comme petittes pieces descouseuës ou ramassées, et ne sentretenans l'une à l'autre. Les disinences et terminaisons des periodes ne peuvent estre semblables et ne tomber en mesmes voielles si non rarement, ains souvent les diversifier, voire ne sera mauvais, après une disinence de clauses en syllabe masculine que la suivante se fasse en feminine ; toutefois je ne suis d'opinion que l'on soit trop religieux en cella. Sur tout nous debvons interposer le jugement de l'oreille, lequel deffaillant, il est impossible que par aulcunes reigles et preceptions nous fassions nombres et mesures d'oraison qui vaille (1). »

Déjà, au milieu du XVIe siècle, l'auteur d'une autre *Rhetorique*, Antoine Foclin (2) avait établi avec beaucoup de netteté ces deux principes de l'euphonie et du rythme :

« Il y a deus sortes de figures : l'une est en la diction, l'autre en la sentence. La figure de la diction est une figure qui rend l'oraison douce et armonieuse,

(1) Nous avons conservé l'orthographe des plus fantaisistes que présente ce manuscrit, d'après la reproduction de M. Camus.

(2) La || Rhetori |que françoise || d'Antoine Foclin || de Chauny en Vermandois, || à || très illustre princes|se Madame Marie Royne d'Ecosse. || à Paris || De l'imprimerie d'André Wechel. || 1555. || Avec Privilège.|| in-8° (Bibl. Nat. Rés. X 2537). — En 1557 en a paru une nouvelle édition « augmentée » (Bibl. Nat. X. 3292).

Sur la rhétorique au XVIe siècle et d'une manière générale sur la théorie et la pratique de l'éloquence à cette époque, on trouvera des renseignements très nombreux et très précis dans l'excellente introduction que M. Radouant a mise en tête de son édition du *Traité de l'éloquence française*, de Du Vair (1908).

par une resonance de dictions apellée des anciens numbre, laquelle s'apperçoit avec plaisir et delectation. Parquoy si je dis du numbre, je diroy de la figure de la diction. Le nombre est une plaisante modulation et armonie en l'oraison. Le nombre se fait ou par une certaine mesure et quantité de syllabes, gardée en l'oraison ; ou par une douce resonance des dictions de semblable son (1). — L'observation des syllabes en l'oraison est toute poëtique, car en notre prose françoise nous avons bien peu d'egart au nombre des syllabes, ny par quelle diction et de combien de syllabes est fermée la clausule et periode : en sorte que d'en vouloir donner certaines regles ne seroit chose moins ridicule, que sont les preceptes que les Grecz et Latins ont donné, pour le regard des piedz qui doibvent estre gardez en la prose grecque ou latine... — L'autre maniere de nombre, mise en l'accord et consonance des dictions de semblable fin et terminaison, convient tant à la prose qu'au carme, et d'icelle peut user l'orateur et le poëte indifferemment, quand bon luy semble. En laquelle maniere de suavité et armonie, quelquefoys nous gardons un certain lien et ordre entre les sons semblables; quelquefois non..... »

De ces divers passages, nous pouvons, je crois, dégager quelques remarques. Tout d'abord, il est facile de retrouver derrière chacun de ces préceptes un

(1) Foclin semble ne pas admettre le nombre oratoire ; mais l'influence de la rhétorique latine, comme nous le verrons plus loin, explique que, dans la pratique, les écrivains du XVI[e] siècle n'aient pas partagé, en général, le sentiment de Foclin.

modèle antique, un souvenir précis des théoriciens grecs ou latins (1). Ces humanistes, qui s'étaient mis avec tant d'enthousiasme à l'école de l'antiquité, et dont la studieuse jeunesse avait pâli sur tant de discours latins, ne pouvaient pas rejeter cette influence, lorsqu'il s'agissait précisément de déterminer les lois de la rhétorique. En faut-il conclure qu'ils n'ont fait que transporter sans réflexion et sans discernement, pour les appliquer à notre langue, des préceptes qui n'étaient bons que pour les compatriotes d'Isocrate ou de Pline ? Nous trouvons la preuve du contraire dans maint détail de leurs traités, et en particulier dans ce fait que l'auteur de la *Rhetorique* anonyme, et avant lui déjà Antoine Foclin empruntent presque tous leurs exemples à des auteurs français. Ils ont donc su adapter avec intelligence et approprier à notre « idiome vulgaire » les règles qu'avaient jadis énoncées les anciens. Cette adaptation s'est accomplie grâce à un nouvel élément, qui tient dans leur œuvre une place caractéristique : cet élément, c'est la poésie. La plupart des exemples, dont ces théoriciens illustrent leurs préceptes, sont empruntés à des poètes ; lors même qu'ils s'adressent au futur orateur, ce sont les vers de Marot, de Ronsard, ou de Garnier qu'ils lui allèguent.

(1) Cf. par exemple, Aristote, *Rhétorique*, début du livre III ; Cicéron, *Orator, de Oratore*, etc. ; Quintilien, *Inst. Orat.*, L. IX ; et Denys d'Halicarnasse ; sur ce dernier, cf. Egger, *Denys d'Halicarnasse*, 1902. Suivant Denys, « on augmente la force des membres de phrase par des additions inutiles au sens, ou par des retranchements qui rendent la pensée incomplète, mais qui, les unes et les autres, donnent à la phrase plus d'harmonie. » Nous avons plus d'une fois relevé ce procédé chez Amyot.

Cette assimilation de la prose et de la poésie se manifeste déjà dans les traités poétiques de la fin du xve siècle. Leurs titres mêmes sont significatifs à cet égard : arts de rhétorique, ou de seconde rhétorique ; ils nous montrent que l'art des vers était regardé comme une partie de la rhétorique, tandis que la rareté des traités de « première rhétorique » atteste combien celle-ci était alors négligée. Ce n'est pas sans doute que jusqu'en 1550 « l'art de la prose » n'existât pas : M. Lanson a montré qu'on le trouvait, au moins par endroits, dans les œuvres de Christine de Pisan, d'Alain Chartier, et même de Lemaire de Belges. Mais c'étaient là de rares exceptions, et surtout, sauf pour ce dernier, c'étaient des ouvrages ignorés de notre xvie siècle. Au contraire, si la poésie du moyen-âge n'était guère connue que de nom, celle des grands rhétoriqueurs fournissait un arsenal de tous les procédés et de toutes les figures. Et, lorsque le talent de leurs successeurs eût su tirer parti de leurs essais, on crut que le souffle oratoire et la véritable éloquence s'étaient réfugiés dans les œuvres poétiques des adeptes de la jeune Pléiade (1).

(1) Voici, par exemple, ce que dit Foclin, (p. 132) : « Ce que [ces préceptes] je declarerois vouluntiers par exemples domestiques des anciens et recentz orateurs et advocatz de notre Palais, lesquelz ont acquis quelque bruit et louenge de bien dire, si l'eloquence avoit esté en si haut degré en France que nous lisons avoir esté en Grèce et en Italie ; ou pour mieus dire, si noz ancetres eussent estez si diligens à rediger par escrit l'estude, la diligence et labeur des orateurs françois, comme à traiter les fais et gestes heroïques de Roland, Aymond, Huon, Maugis, Ogier, et d'autres infinitz. » Le témoignage de Louis Le Roy, cité par M. Radouant (*op. cit.*, p. 106, note 2), est encore plus caractéristique ; il écrit, en présentant sa traduction du Timée et des Olynthiennes (1551) : « Estant donc cest autheur tel, j'ay pensé qu'il profi-

Cette influence de la poésie dans l'élaboration d'une rhétorique n'a rien, d'ailleurs, qui doive nous surprendre. Les Grecs n'avaient pas procédé autrement : à l'époque de Gorgias, la prose littéraire, la prose savante n'existait pas : archives de familles ou de cités, annales, récits de voyages, documents ou recettes pratiques, rien n'avait contribué encore à rehausser le rôle de la prose, ni par suite à en perfectionner les ressources. La poésie, au contraire, avait produit depuis longtemps des chefs-d'œuvre. L'innovation de Gorgias, comme on l'a fort bien montré (1), consista à appliquer à la prose les procédés poétiques dont elle était capable, et, pour les autres, à lui créer des équivalents. C'est ainsi que naquit le nombre oratoire : Cicéron lui-même le remarque, et Omer Talon, qui publia sa *Rhétorique* en 1544 (2), s'est fort bien rendu compte de cette origine : « Dimensio est Poetica vel Oratoria. Poetica, quae perpetuis certorum spatiorum legibus astringitur..... Oratorius est numerus quidem non incertus, sed tamen et poetico et sibi ipsi perpetuo dissimilis. Natus autem est ex illo poetico, cujus voluptatem rhetores imitati sunt, cum hic animadvertissent poetas quidem populo placere, in oratoribus autem genus ἄρρυθμον et incompositum cum suavi-

teroit à beaucoup de gens et mesmement à dresser nostre langue : en laquelle n'y a encore un seul livre exquis, fors en poesie ; le reste ne sont que romans et traductions la pluspart impertinentes. » — Quant au livre de Rabelais, on sait qu'il fut longtemps regardé comme une production populaire, qui n'avait d'autre prétention que d'exciter le rire.

(1) Cf. O. Navarre, *La Rhétorique grecque avant Aristote*, Paris, 1900, 8°.

(2) *Audomari Talaei Rhetorica*, 1544, cf. surtout chap. 15 et 17.

tate audiri. Numerum igitur quemdam rythmicis quidem et metricis legibus solutum, sed tamen numerum in prosa adhibuerunt. »

Ainsi les Français du XVIᵉ siècle se trouvèrent placés entre deux influences, celle des théoriciens et des orateurs antiques, et celle des poètes vulgaires ; mais ces deux influences ne furent pas, en somme, contradictoires, puisque, d'un côté, les rhéteurs anciens s'autorisaient déjà de l'exemple des poètes, et que, d'autre part, de plus en plus, nos poètes vulgaires, en se latinisant, se proposaient pour modèles les orateurs antiques (1).

Ces considérations expliquent, croyons-nous, cer-

(1) Cette influence de la rhétorique latine sur notre poésie française est indiquée par Estienne Pasquier au début du livre VII de ses *Recherches*. « Ce qu'ils [les rhéteurs anciens] appeloient *rithmes* estoient certaines clauses que les Orateurs sçavoient mesnager pour contenter les aureilles des escoutans : Clauses (dis-je) doux coulantes, mais non liées, et plus libres que les vers mesurez, qui estoient bornez de certaine quantité de pieds, longs et brefs..... De ces clauses doncques nous empruntasmes nos vers, qui se soustiennent, si ainsi voulez que je le die, sans pieds..... Outre la douceur qui provenoit de telles clauses, entre les traicts, et afleteries de la Rhetorique, il n'y en avoit point qui chatouillast tant les aureilles du peuple, que ce que les Grecs appellerent ὁμοιοτέλευτα, les Latins *Similiter desinentia*, et nous par adventure non mal à propos, Clauses qui tombent sous mesmes consonances... Cela à mon jugement fut cause que quand nous entasmes la langue Latine sur nostre Gauloise, nous fismes un meslange de ces clauses choisies que l'on appelloit *Rhithmi*, des Omioteleftes, lesquelles unies ensemble, se trouverent si agreables, que l'on les estima outrepasser les vers mesurez des Grecz et des Romains. » — Cette page curieuse nous a été signalée par M. J. Madeleine. — Notons, d'ailleurs, que la théorie de Pasquier est assez inexacte : on sait aujourd'hui, en effet, que le vers français tire son origine de la poésie liturgique latine du moyen-âge, qui, elle-même, remonte à la poésie rythmique populaire et primitive des Romains, non sans devoir peut-être ses modèles à la poésie métrique que les Latins avaient reçue des Grecs. Cf. sur ce sujet, entre autres travaux, une *Lettre* de G. Paris à Léon Gautier, publiée dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1886 ; et l'ouvrage du chanoine Ulysse Chevalier sur *la Poésie liturgique du Moyen-Age*, pp. 6-39, *passim*.

tains caractères de la rhétorique française du XVIe siècle, et, en particulier, cette préoccupation de l'euphonie et du rythme que nous avons relevée dans la théorie comme dans la pratique.

Sans doute, les contemporains de Foclin et d'Amyot n'ont pas su plier une langue encore mal formée à cette période longue et organisée dont Bossuet nous fournira les plus parfaits modèles (1) : ils semblent avoir essayé tout d'abord d'introduire une certaine harmonie, une certaine sonorité dans les groupes qui constituent la phrase, dans ce que les Grecs appellent des *Côla* (2). Quoique modeste, leur besogne ne fut pas stérile, et c'est pourquoi elle méritait, croyons-nous, de retenir un instant notre attention.

(1) Des humanistes purement latinisants se seraient plutôt attachés à construire des périodes, telles que nous en rencontrons dans les passages cicéroniens de Rabelais ; mais c'est surtout sous l'influence de la poésie française, peut-être aussi de la poésie italienne, que les prosateurs du XVIe siècle rechercheront les qualités musicales, et qu'ils essaieront d'introduire l'euphonie et le rythme dans les éléments de la phrase.

(2) Ils suivaient, d'ailleurs, en cela, les préceptes de Quintilien (IX, 4) : « Ut initia clausulaeque plurimum momenti habent, quoties incipit sensus, aut desinit : sic in mediis quoque sunt quidam conatus, qui leviter insistunt, ut currentium pes, etiamsi non moratur, tamen vestigium facit : itaque non modo membra atque incisa bene incipere atque cludi decet, sed etiam in iis, quae non dubie contexta sunt, nec respiratione utuntur, illi vel occulti gradus. »

CHAPITRE III

LES DERNIÈRES RETOUCHES

ERRATUM DE 1559 — ÉDITION DE 1565 EXEMPLAIRE DE MELUN VERS 1583

Nous avons déterminé dans le 3e chapitre de la 1re partie la date des remaniements successifs d'Amyot ; rappellons-les sommairement ici :

1° Dans la seconde moitié de 1558 et au début de 1559, Amyot revit sa traduction dont le manuscrit était déjà remis à l'imprimeur. — Les résultats de cette première revision sont consignés dans l'Erratum de l'édition originale de 1559.

2° Entre 1559 et 1565, il continua le même travail, qui aboutit à la 2e édition, 1565.

3° Vers 1580-83 — sans doute en vue d'une édition projetée chez Fédéric Morel — il annota un exemplaire de l'édition de 1565, que nous désignerons sous le nom d'exemplaire de Melun.

Pour donner plus d'intérêt à ces corrections en somme assez menues, nous les étudierons par séries :

1° Corrections de texte.

2° Corrections d'interprétation.

3° Corrections faites sans se reporter à l'original et uniquement pour donner plus de cohésion et de clarté à la traduction.

4° Corrections de style.

5° Corrections de langue.

CORRECTIONS DE TEXTE

Elles sont de plusieurs sortes. Amyot en effet peut corriger le texte grec qu'il a jusque-là adopté, soit à l'aide de manuscrits non encore utilisés par lui, soit en empruntant des variantes à d'autres érudits (notamment aux éditeurs et traducteurs de Plutarque), soit enfin par des conjectures personnelles. Nous indiquerons, lorsqu'il nous sera possible, la source de ces diverses corrections.

Erratum de 1559.

L'Erratum de 1559 nous présente des corrections de texte — mais en petit nombre. Et cela se comprend aisément, si l'on songe que l'étude du texte grec avait été achevée en 1555 (date inscrite sur l'exemplaire de l'Arsenal), et que, entre la rédaction définitive et l'apparition de l'édition 1559, Amyot n'avait guère eu le temps de collationner de nouveaux manuscrits. Voici ces variantes :

25 C. Texte grec des éd. : οἷον μαρκέλλου καὶ γαίου.
Trad. 1559 : Comme Marcellus, Gaius.
Erratum : Comme Marcus, Cneus, Gaius.

Si nous nous reportons à l'ex. de l'Arsenal, nous y lisons en effet d'une écriture postérieure à 1555 :

μάρκου κνείου καὶ γαίου.

Remarquons à ce propos que Xylander dans sa traduction, (t. I, p. 85) reproche à Amyot d'avoir accepté le texte grec, sans essayer de le corriger. Et tirons de ce fait deux conclusions : l'une historique, que Xylander n'avait pas lu l'Erratum d'Amyot ; l'autre pratique, qu'il nous faut être très prudents pour déterminer la source d'une correction d'Amyot ; car ici, n'eût été l'Erratum, nous aurions affirmé sans doute que la note de Xylander (1561) avait suggéré à Amyot la correction que nous lisons en 1565, dans sa seconde édition. Il n'est pas impossible que le texte ait été corrigé ici par Amyot à l'aide d'un passage de la Vie de Camille (XXXIII), où, dans le récit des mêmes cérémonies, on lit γάϊον, μάρκον, λούκιον.

266, F. Texte grec des éd. : διηγησάμενος εἰς ὁρισμὸν προεκαλεῖτο τὸν λεύκιον εἴ τι φησὶ τῶν εἰρημένων μὴ ἀληθές.

Trad. 1559 : à la fin de sa narration provoqua Lucius Quintus à s'inscrire à l'encontre de luy s'il vouloit maintenir que ce qu'il luy mettoit sus ne fust veritáble.

Erratum : Il y a double lecture en ce lieu et selon l'une il faudroit dire : il provoqua Quintus à jurer ; ainsi que nous l'avons rendu en la Vie de Caton le

Censeur : selon l'autre, il faut dire comme nous l'avons rendu en ce lieu, à laquelle s'accorde l'histoire de Titus Livius. (1)

Nous trouvons encore l'indication de cette leçon dans l'exemplaire de l'Arsenal (125, v°). En marge (écriture postérieure à 1555), on lit : « forte ὁρκισμόν sicut in Catone legitur. »

En 1565, Amyot adopte cette variante et traduit sans aucune note : « provoqua Lucius Quintus à jurer publiquement s'il vouloit... »

427, D. Texte des éd. : ὡς γὰρ ἐξέβαλον οἱ ἀθηναῖοι... τὴν φρουράν.

Trad. 1559 : Car apres que les Atheniens eurent chassé... la garnison.

Erratum : Car apres que les Thebains eurent chassé... la garnison.

Cette correction a sans doute été suggérée à Amyot par l'histoire et par le contexte même. Elle est notée dans l'ex. de l'Arsenal (écrit. postérieure à 1555) fol. 200, r° : θηβαῖοι — et adoptée en 1565. Elle était fournie d'ailleurs, par certains manuscrits, comme C (Parisinus 1673.)

587, D. Texte des éd. : καθάπερ καὶ τοὺς πρὸς φορμίωνα καὶ στέφανον ἐφ' οἷς εἰκότως ἠδόξησε. καὶ γὰρ φορμίων ἠγωνίζετο λόγῳ, δημοσθένους πρὸς τὸν ἀπολλόδωρον ἄντικρυς.

(1) Cf. en effet Tite-Live, XXXIX, 43. Mais ni Glareanus (Henri Lorit, de Glaris) dans ses *Annotationes in Titum Livium* (1540), ni Sigismundus Gelenius dans l'ouvrage du même titre, que Griphius publia avec une réimpression du précédent en 1555, ni Carlo Sigonio dans ses *Scholia quibus T. Livii historiae explanantur* (Bâle 1556) ne rapprochent, pour cette phrase, le témoignage de Plutarque de celui de Tite-Live.

Trad. 1559 : et aussi celles qu'il prononcea contre Phormion et contre Stephanus pour lesquelles il fut a bon droict blasmé et desestimé à cause qu'il en avoit baillé une autre à Phormion pour se defendre contre Apollodorus, laquelle estoit mal faicte...

Erratum : Tout ce lieu est corrompu en l'original grec meme ; et le faut ainsi restituer : aussi celles qui sont intitulées à Phormio et à Stephanus pour lesquelles il fut a bon droict blasmé ; car Phormio agit et combattit contre Stephanus avec l'oraison que Demosthenes luy avoit baillé...

Une note ébauchée dans l'ex. de l'Arsenal, en 1555 semble-t-il, (fol. 272 v°) a été barrée avec insistance.

Quant à l'édition de 1565, elle paraît revenir au texte, sinon à l'interprétation de l'édition de 1559 :

> et aussi celles qui sont intitulées à Phormion et à Stephanus, pour lesquelles il fut à bon droict blasmé, car Phormion combattit contre Apollodorus avec l'oraison que Demosthenes luy avoit composée.

La variante : στέφανον pour ἀπολλόδωρον, qu'Amyot semblait adopter dans l'Erratum, n'est signalée dans aucun manuscrit par Sintenis (1).

689, D. Texte grec : τὸν ἕτερον βροῦτον, ἐπίκλησιν λαβιήνον.
1559 : Un autre Brutus surnommé : Labienus.
Erratum : ... surnommé Albinus.

Cf. ex. de l'Arsenal, fol. 320 r° (écriture postérieure à 1555) : ἀλβῖνον.

La correction a été adoptée en 1565.

Seuls les passages 25, C. et 587, D. se trouvent dans le ms. 1675 dont nous avons parlé plus haut (2).

(1) Edit. des *Vies de Plutarque*, 1839 sqq.
(2) Cf. pp. 158-159.

Mais précisément pour ces deux passages ce manuscrit donne la même leçon que les éditions du temps. Ce n'est donc pas lui qui a pu suggérer à Amyot ses corrections. Or nous avons dit qu'il était, avec le Parisinus 1678, le seul manuscrit des *Vies* de Plutarque qui fût à la Bibliothèque de Fontainebleau jusqu'en 1559. Pendant les années qui suivirent, la collection royale ne s'enrichit guère de nouveaux manuscrits grecs ; en particulier pour les *Vies parallèles*, ce sont encore les seules exemplaires catalogués au moment du transfert à Paris (1).

Édition de 1565.

CORRECTIONS DE TEXTE DUES A XYLANDER

Entre la première et la deuxième édition de la traduction française parut à Bâle chez Froben une édition grecque des Vies de Plutarque (in-f°, 1560) ; mais cette édition n'offrait guère d'intérêt pour l'établissement du texte et Amyot ne paraît pas l'avoir utilisée. Plus importantes à cet égard sont les traductions latines données par deux érudits, l'allemand Holtzmann, plus connu sous le nom latin de Xylander, et le belge Cruserius. La traduction de Cruserius qui parut en 1564 ne semble pas avoir fourni beaucoup de corrections à notre traducteur ; mais il puisa en revanche à pleines mains dans celle de Xylander dont la première édition est de

(1) Cf. Omont, *Les catalogues de manuscrits grecs de Fontainebleau* ; appendice VI, pp. 440 et 448.

1561 (1). Xylander lui-même s'était servi du travail d'Amyot à son apparition, et nous avons rapporté plus haut l'éloge qu'il en faisait. Mais cette admiration n'allait pas sans quelques réserves, et, dans les savantes notes dont il avait accompagné sa traduction, l'érudit allemand relevait un certain nombre de fautes chez son prédécesseur français : le plus souvent il lui reprochait d'avoir conservé le texte défectueux des éditions qu'avait gardé aussi la traduction variorum (2). Amyot à son tour lut avec empressement l'œuvre de Xylander, et il mit à profit ses remarques de texte et d'interprétation (3). Nous allons passer en revue

(1) Cette édition se trouve à la Bibl. Nat. sous la cote Réserve, J. 104 in-folio. Mais nos références se rapporteront à l'édition de 1579 qui parut à Bâle chez Guarinus en 3 vol. in-8°, et qui reproduit l'édition de 1561. Sur Xylander, cf. entre autres ouvrages, Teissier, *Eloges des savants*, t. I, pp. 447-449 ; et Dezeimeris, *op. cit.* — Sur Cruserius, cf. la *Bibliotheca belgica* de Foppens, MDCCXXXIX, t, I, pp. 473-474 ; Teissier, t. II, pp. 357-360 ; et Dezeimeris, *op. cit.*

(2) Il le félicite néanmoins dans certaines notes d'heureuses conjectures, qu'il adopte à son tour ; p. ex. note 16 de la Vie de Romulus, à propos de la leçon *Aventinus* pour *Loentinus*.

(3) J'ai relevé, il est vrai, un certain nombre de passages de la traduction d'Amyot critiqués par Xylander, qui n'ont pas été corrigés en 1565. Ce sont, par exemple : P. 13, A. (cf. Xyl. I, 79). — P. 22, C. (cf. Xyl. I, 83. — P. 32, B. (cf. Xyl. I, 126). — P. 59, I. (cf. Xyl. I, 208). — P. 89, B. (cf. Xyl. I, 317). — P. 103, D. (cf. Xyl. I, 324). — P. 104, K. (cf. Xyl. I, 365). — P. 126, I. (cf. Xyl. I, 423). — P. 164, C. (cf. Xyl. I, 591). — P. 164, D. (cf. Xyl. I, 592). — P, 168, D. (cf. Xyl. I, 599). — P. 170, D. (cf. Xyl. I, 600). — P. 208, H. (cf. Xyl. I, 681). — P. 214, H. (cf. Xyl. I, 685). — P. 258, H. (cf. Xyl. I, 812). — P. 294, G. (cf. Xyl. II, 100). — P. 312, B. (cf. Xyl. II, 139). — P. 336, F. (cf. Xyl. II, 214). — P. 457, A. (cf. Xyl. II, 507). — P. 522, C. (cf. Xyl. II, 708). Ces omissions ne sont pas toutes involontaires : il n'est pas rare en effet qu'Amyot mentionne sur son exemplaire grec telle ou telle correction de Xylander, qu'il ne trouve pas assez fondée pour l'introduire dans sa traduction ; en voici un exemple.

Ed. d'Alde 321 : *ἦν δέ τις Κίννας ποιητικὸς ἀνήρ.*

Trad. d'Amyot : (692, B.) il y eut un poete nomme Cinna.

Xylander traduit (II, 840) « *quidam Cinna, vir non postremæ*

une partie des corrections de texte qu'il lui a empruntées : parmi ces leçons quelques-unes, nous le verrons, étaient déjà connues de notre traducteur avant cette date, mais c'est l'autorité de Xylander qui semble l'avoir décidé à les adopter.

25, G. 1559 : « ils vont au lieu que l'on nomme le Marez de la Chevre, qui est tirant vers la mer. »
[τὸ πρὸς τὸ ἕλος τὸ τῆς αἰγὸς, ὡς ἐπὶ θάλατταν βαδίζοντας].

Xylander : *Ad capræ paludem tamquam ad sacrificium egrediuntur.*

Cf. la note du même (I, p. 85), où il propose de lire ἐπὶ θυσίᾳ au lieu de ἐπὶ θάλατταν.

Amyot, 1565 : « ilz vont au lieu que l'on nomme le marez de la chevre comme à un sacrifice. »

Si nous nous reportons à l'exemplaire de l'Arsenal, nous nous apercevrons que, dès 1555, Amyot connaissait cette variante ; car nous y voyons de l'écriture de cette époque : « forte θυσίαν ». S'il ne l'a pas adoptée dans sa première édition, c'est donc volontairement, et l'on peut supposer que le témoignage de Xylander n'a pas été étranger à sa résolution en 1565. — En effet, sur l'exemplaire de l'Arsenal, la première note est barrée postérieurement et remplacée par celle-ci :

« Legunt nonnulli ὥσπερ ἀλαλάζειν βαδίζοντας vel ὡς ἐπὶ ἄλαλαν, sed melius puto ὡς ἐπὶ θυσίαν. »

in civitate dignitatis » et il justifie cette traduction par une variante πολιτικός, rapportant l'allusion à Helvius Cinna.

Amyot ne modifie pas sa traduction, mais il écrit cette note en marge de son exemplaire grec : « *De P. Helvio Cinna loquitur tribuno plebis ; propterea suspicantur nonnulli legendum πολιτικὸς ἀνήρ, sed nihil muto.* »

De même (fol. 73 r°) il mentionne, sans l'adopter la leçon λαουικάνους substituée à οὐικάνους par Sigonius (p. 46), Muret et Xylander (I, 487 et 509).

42, F. 1559 : « Au lieu de Quirinus. »

Texte des éd. grecques. : κυρίν.

Xylander : *Quirino*.

Mais en note, I, p. 164 : «... an forsitan κύριον vel κυρίως scriptum est ? »

Amyot, 1565 : « Comme souverain. » (Cf. exemplaire de l'Arsenal, écriture postérieure à 1555 : « κύριον videt. leg (1). »

118, I. 1559 : « Fabius Rutilianus. »

Texte grec des éd. : φαβίου ῥυλλίου.

Xylander : *a Fabio Rullo*. (Cf. note, I, 407.)

Amyot, 1565 : « Fabius Rullus. »

L'exemplaire de l'Arsenal expose cette superposition de variantes. Nous y lisons en effet (fol. 55 r° :) « ῥουτιλιανοῦ vel potius ῥυλλιανοῦ, ut est apud Plin. lib. 7, cap. 41, vel Rullus. » Le fait même que la troisième leçon est écrite en latin semble bien indiquer qu'elle est empruntée à un traducteur : elle pouvait l'être à un annotateur de Guarinus qui a écrit en marge dans certaines éditions : « Rutiliano forte aut certe Rullo. » Mais le premier mot seul de la note d'Amyot est écrit en 1555, le reste est postérieur.

Sigonius signalait déjà à propos de Tite-Live (p. 238), la diversité de ce nom ; et il concluait en faveur de Rullianus : « *Ex Capitolinis tabulis apparet Rullianum esse legendum, mendose etiam apud Valerium lib. II, cap. II, at apud Plinium Q. Fabius Rullianus. Livius eumdem post Rullum nominat, Plutarchus in Pompeio* Ῥοῦλλον, *in Fabio* Ῥυλλίον *appellat, ut puto, vitiose.* »

166, K. 1559 : « Quand ce vint que les Barbares luy demanderent mille escus comptant pour chasque capitaine *... il fut si esblouy... », et en note « * Il deffault en ce lieu quelque chose. »

(1) Daurat proposait de lire κύριον ὄντα ou κυριεύοντα (cf. Variae lectiones des éd. de Frankfort et de Paris, in-folio).

Mais Xylander, dans ses notes (I, 598), écrit : « Amiotus locum esse mancum annotavit : quod mihi non videtur. »

Dès 1565, Amyot supprime la note et l'espace vide qui signalait une lacune.

208, A. 1559 : « Capidion. »

Texte des éd. : καπίδιον.

Xylander : *Clastidium* (cf. la note I, 680). Déjà Sigonius (p. 606, proposait la variante κλαστίδιον, ou même χαρίστιον.

Amyot, 1565 : « Clastidium » (cf. exemplaire de l'Arsenal.)

275, E. 1559 : « Albinus. »

Texte des éd. : ἀλβῖνος.

Xylander traduit *Laevinus* et explique cette leçon dans une note (II, 46.)

Amyot en 1565 corrige aussi en « Laevinus ». Cette correction, d'ailleurs, a pu lui être suggérée par Sigonius, qui la mentionne en effet, (p. 291) ; et elle semble avoir été en outre confirmée par le témoignage des manuscrits, car on lit dans l'exemplaire de l'Arsenal : « *legendum est* λαιβῖνος, *fuit enim Valerius Laevinus ex* XIII° *Flori libr. et ex veteribus cod. per totam hanc vitam.* »

297, H. 1559 : « au visage. »

Texte des éd. : τὸ ἡνίον.

Xylander : *occipitia*, et en note (II, 101) : « ἰνίον legi... Amiotus faciem vertit nescio qua occasione, nisi forte repudiato vocabulo ἡνίων, sensus quod videretur offerre amplexus est. »

Amyot, 1565 : « à la nuque. »

Cf. exemplaire de l'Arsenal (écriture de peu postérieure à 1555) : « Sunt qui legi volunt ἰνίον pro occipitio. »

Les termes mêmes de cette note semblent bien indiquer que cette correction n'est pas empruntée à un

manuscrit, mais à quelque commentateur ; elle s'applique donc fort bien à Xylander (1).

311, I. 1559 : « la ville des Aphygeiens. »

Texte des éd. : τὴν τῶν ἀφυγαίων πόλιν.

Xylander : *Aphytim in Thracia*, et en note (II, 139) : « Est haud dubie legendum ἀφυταίων. »

Amyot, 1565 : « la ville des Aphyteiens qui est au pais de Thrace. »

(Cf. exemplaire de l'Arsenal : « ἀφυταίων est enim ἄφυτις urbs Thraciæ ».)

313, F. 1559 : « Mithridates. »

Texte des éd. : μιθριδάτην

Xylander corrige en *Spithridatem* (cf. sa note, II, 140.)

Amyot, 1565 : « Spithridates. »

Une correction semblable se trouve dans l'exemplaire grec des *Moralia* annoté par Amyot, p. 154.

369, F. 1559 : « Laches. »

Texte des éd. : λάχητα.

Xylander : Pachetem (cf. note, II, 308).

Amyot, 1565 : Paches (cf. exemplaire de l'Arsenal).

La leçon πάχητα est donnée, du reste, par plusieurs manuscrits (cf. Sintenis, *éd. maj.* II, p. 504.)

382, K. 1559 : « Tudertia. »

Texte des éd. : τουδερτίαν.

Xylander : *Tuder* (cf. note, II, 353).

Amyot, 1565 : « Tuder. »

L'ex. de l'Arsenal ne portant pas de note ms., il semble que la correction ait passé directement de Xylander dans la traduction française d'Amyot.

(1) Ἐνίων est employé dans la Vie de Pompée (éd. d'Alde, 215 v°).

439, B. 1559 : « Appius Metellus. »
Texte des éd. : μετέλλῳ δὲ ἀππίῳ.
Xylander : *Metello Pio* (cf. note, II, 527).
Amyot, 1565 : « Metellus Pius. »

452, D. 1559 : « occirent un nommé Melitus qui portoit la torche devant luy. »
Texte des éd. : ἀπέκτειναν μέλιτον προηγούμενον λυχνοφόρον.
Xylander : « *qui servo lucernam præferente occiso...* » et en note (II, 530) : « Legendum μὲν τὸν pro μέλιτον. »
Amyot, 1565 : « occirent celuy qui portoit la torche devant luy. »
Cf. exemplaire de l'Arsenal : 1° écriture de 1555 : μελίτιον ;
2° écriture postérieure : *alii* μὲν τόν ;
3° addition avant « μὲν τόν » : *melius puto leg.*

494, A. 1559 : « Soubz le Preteur Tubero. » (1)
Texte des éd. : ἐνὶ τῶν στρατηγῶν βαίτωρι.
Xylander : *cum Prætore Vetere,* et en note (II, 671) : « ... Cæsarem sub Antistio Vetere quæstorem fuisse testatur Velleius Paterculus. — Ergo legendum βέτερι. »
Amyot, 1565 : « soubz le Preteur Antistius Vetus. »
Cf. exemplaire de l'Arsenal : « Βέτερι fuit enim Antistius Vetus ex Velleio P. »

543, A. 1559 : « Munatius Flaccus. »
Texte des éd. : μουνατίῳ φλάκκῳ.
Xylander : *Munatio Planco* (cf. note, II, 776).
Amyot, 1565 : « Munatius Plancus. » (Cf. exemplaire de l'Arsenal).

(1) Cette traduction ne s'explique que par la traduction latine *variorum* : « Cum Tuberone prætore. »

Pour ne pas allonger cette liste nous indiquerons seulement pour la fin du volume les références d'un certain nombre de corrections d'Amyot en 1565 qui nous semblent provenir de notes de Xylander :

Edit. Vascosan	458, D.	cf. exempl. de l'Arsenal	fol.	214 r° : (1)
—	502, I.	—	—	236 r° ; (2)
—	553, A.	—	—	255 v° ;
—	562, C.	—	—	260 r° ; (3)
—	564, B.	—	—	261 r° ;
—	582, C.	—	—	270 r° : (4)
—	592, H.	—	—	275 r° ;
—	593, A.	—	—	275 r° ;
—	602, B.	—	—	279 r° ; (5)
—	608, I.	—	—	282 v° ;
—	623, B.	—	—	288 v° ;
—	632, I.	—	—	293 r° ;
—	640, G.	—	—	296 v° ;
—	641, A.	—	—	296 v° ;
—	649, A.	—	—	300 r° ;
—	683, B.	—	—	316 v° ; (6)

(1) 1559 : « deloger avant que les tenebres de la nuict ne fussent toutes esclaircies » (πρὸ σκότους). — 1565 : « deloger pour tirer vers la ville de Scotuse » (πρὸς σκοτοῦσαν).

(2) 1559 : « par les consuls » (διὰ τῶν ὑπάτων). — 1565 : « malgré les consuls » (βίᾳ τῶν ὑπάτων). Cette variante est aussi mentionnée dans l'exemplaire de Muret.

(3) 1559 : « faire fortifier les pas les plus opportuns » (τὰ ὤνια χαρακώσας). — 1565 : « fortifier et murer les pas des montagnes Oniennes. » (τὰ ὄνεια χαρακώσας).

(4) 1559 : « ...qu'il fut cause que son frere Gaius depuis poursuivit un second Tribunat » (αὐτὸς τῷ γαΐῳ δημαρχίαν μετῄει). — 1565 : «... et que luy mesme en poursuivit un second » (αὐτὸς αὐτῷ δημαρχίαν μετῄει).

(5) 1559 : « Cæsar en repudia sa femme et appela Clodius en justice » (... καὶ δίκην ἀσεβίας ἀπεγράψατο). — « Cæsar en repudia sa femme et l'un des Tribuns du peuple appela Clodius en justice » (καὶ δίκην ἀσεβίας εἷς τῶν δημάρχων ἀπεγράψατο).

(6) Xylander est cité par Amyot dans sa note de l'exemplaire de l'Arsenal : « Xylander, ut opinor, recte locum hunc restituit ut legatur σταυρὸν pro τάφρον. »

Edit. Vascosan	722, D.	cf. exempl. de l'Arsenal	fol.	336 v°;
—	722, D.	—	—	336 v°;
—	723, K.	—	—	337 r°;
—	723, G.	—	—	338 v°;

Mais ce ne sont pas seulement des corrections que notre traducteur puise dans les notes de Xylander ; il signale encore dans les marges de l'édition de 1565 un certain nombre de variantes que lui a vraisemblablement fournies l'interprète latin. Voici les principales de ces notes :

50, B. 1559 : « Le mois de juin est aussi nommé ainsy pour la qualité de celle saison qui est comme la jeunesse de l'année. »

Texte grec des éd... : τὸν δὲ Ἰούνιον ἀπὸ τῆς ὥρας.

Xylander : *Junium a Junone*, et en note (I, 168) « Verum recte pro ὥρας, ἥρας legas. »

En 1565, Amyot maintient sa traduction ; mais ajoute en note : « A l'adventure faut-il lire au texte grec ἀπὸ τῆς Ἥρας qui seroit à dire du nom de Juno. »

Cf. ex. de l'Ars. (23 v°) « forte leg. ἀπὸ τῆς ἥρας », note de peu postérieure à 1555.

365, D. Texte de 1559-1565 : « Les adherents de Pompeius subornerent un Brutien. »

Note ajoutée en 1565 : « Cicero l'appelle Lucius Vectius, mais il peult estre qu'il estoit Brutien de nation. »

(Cf. exemplaire de l'Arsenal, fol. 171 r°).

Xylander avait écrit cette note : « βρέττιον. — Inde Justinianus Brutium. Est autem L. Vectius, de cujus a P. Clodio ad hoc subornati indicio Cic. sæpe, præ-

sertim in Vatinium, pro Sestio, et lib. 2 ad Atticum. Appianus lib. 2. Dio lib. 38, alii. »

385, K. Texte de 1559-1565 : « il y eut un nommé Onatius Aurelius. »

Texte des éd. : ονατίος αὐρέλιος.

Note ajoutée en 1565 : « il est ailleurs en la Vie de Pompeius nommé Caius. »

(Pas de note dans l'exemplaire de l'Arsenal. L'indication semble avoir passé directement de Xylander dans la seconde édition française).

Xylander traduit *Onatius Aurelius,* mais il ajoute : « Sic est in Græco, in Pompeio, ubi idem refertur, C. Aurelius dicitur ; quod et malo. »

Cruserius, p. 448, signale également en marge : « In Pompeio est C. Aurelius. »

388, K. Texte de 1559-1565 : « la premiere qu'on leur donna furent du sel et des lentilles. »

Note ajoutée en 1565 à propos de *lentilles :*
« autres lisent μάζαν, qui signifie de la tourte. »
(Cf. exemplaire de l'Arsenal, fol. 182 r°).

Xylander qui traduit *Lentes et salem* remarque en note : « φακοὺς καὶ ἅλας. Apud Appianum etiam in codice manuscripto φακοὺς καὶ μάζαν legitur, pro quo libum aut aliquid tale intelligi, ex farina et humore seu liquore aliquo compactum, quod genus inferiis adhibitum fuisse notum est : sicut et hoc, salem omnibus sacrificiis alias solitum fuisse usurpari. »

389, C. Texte de 1559-1565 : « Un capitaine d'Arabes nommé Ariamnes. »

Note ajoutée en 1565 : « Appian le nomme Acbarus. »
(Cf. exemplaire de l'Arsenal, fol. 182 r°).

Xylander traduit par *Ariamnes*, mais ajoute : « Is

est qui apud Appianum ἄκβαρος legitur : apud Dionem lib. 40 αὔγαρος. Augarus ; de quo ibi monui. »

501, A. Texte de 1559-1565 : « jusqu'à ceulx qui sont devers la mer Adriatique. »

Note ajoutée en 1565 : « Les autres lisent en ce lieu πρὸς τὸν Ἄραριν qui serait à dire jusqu'à la riviere de la Sone. »

(Cf. exemplaire de l'Arsenal, fol. 235 v°).

Xylander traduit par *Ararin*, et met en note : « ἀδρίαν, interpres Ararin : quod et mihi probatur : præsertim cum ne Galliam quidem omnem Vercingetorigis concusserit rebellio, nedum usque ad sinum Adriaticum iste motus pervaserit. (1) »

596, K. Texte de 1559-1565 : « Marcus Otho lors Præteur. »

Note ajoutée en 1565 : « Aultres le nomment Lucius Roscius Otho, Tribun du Peuple. »

(Rien dans l'exemplaire de l'Arsenal, fol. 276 v°).

Xylander, qui traduit aussi *M. Otho*, consacre à ce sujet une longue note : « ..... Fuit autem is tribunus plebis L. Roscius Otho..... »

608, G. Texte de 1559-1565 : « en un autre lieu nommé Capites. »

Texte des éd. : εἰς καπίτας.

Note ajoutée en 1565 : « Aucuns lisent Caiete. »

Cf. ex. de l'Ars. 282, r° « εἰς καϊέταν. *Autores Valerius et Livius apud Senecam Ciceronem occisum villa quam prope Caietam habebat.* »

Xylander traduisait « *juxta Capuam* ; mais ajoutait en note : « Καπίτας. Bocchius Capuam reddidit, et sic

(1) Nous avons ici encore un exemple d'une correction déjà faite par Guarinus, mais mentionnée seulement par Amyot lorsqu'il la voit défendue par Xylander.

est apud Appianum libro 4 ἐμφυλ. Quæ urbs tamen non in ora est sita : sed intelligi tamen utcumque possunt prædia haud longissime ab urbe ea distantia, ex Livii libro 120 : cujus extat fragmentum de obitu Ciceronis. Videtur Caieta legendum. »

630, C. Texte de 1559 : « Un autre Antonius surnommé le Critique, c'est-à-dire Judiciaire. »

Texte de 1565 : « Un autre Antonius surnommé le Cretique. »

Note ajoutée en 1565 : « Pour autant qu'il acheva et termina par sa mort la guerre qu'il avoit peu heureusement conduitte contre ceux de Crete, c'est-à-dire Candie. Florus en l'Epitome du Livre 97. »

Xylander avait relevé l'erreur d'Amyot :

« In græco est criticus (ut Aretinus reliquit, et Amiotus explicavit judiciarium) κριτικός : sed mendose pro κρητικός : critici cognomen ego tribui huic posse non puto : Creticum vocari a bello contra Cretenses gesto arbitror, argumento eorum, quæ apud Florum 3, 7, in Epitoma Liviana XCVII et alibi leguntur. »

Voici ce qu'on lit dans l'exemplaire de l'Arsenal, 292 r° : « *alii leg. κρητικός et omnino ita legendum est. Scribit enim Florus Epit. lib. 97. M. Antonius Praetor bellum adversus Cretenses parum prospere gestum morte sua finivit.* » Si les premiers mots de cette note peuvent se rapporter à la leçon d'un manuscrit, peut-être du Marcianus 386, qui lit en effet κρητικός,(1) la suite écrite postérieurement semble bien inspirée de Xylander.

686, I. Texte de 1559-1565 : « l'un de ses familiers Caninius. »

Note ajoutée en 1565 : « ou Canidius. »

(Cf. exemplaire de l'Arsenal, fol. 318 v°).

Xylander, qui traduit *Caninium*, remarque : « in

(1) Sur ce manuscrit, qu'Amyot a pu connaître, cf. plus haut, p. 292.

vita Catonis et hujus ipsius rei narratione constanter Canidius legitur : haud facile dixerim utra in parte sit mendum. »

687, F. Texte de 1559-1565 : « et defendant la cause du Roy de Libye. »

Note ajoutée en 1565 : « C'estoit Juba, mais il est certain que Brutus interceda aussi pour Dejotarus, Roy de Galatie, qui neantmoins fut par Cæsar privé d'une grande partie de son païs. Et pour ce seroit plus à propos entendu de lui. »

Dans une note latine de son exemplaire de l'Arsenal (fol. 319 r°), il avait exprimé la même opinion en alléguant le 40e livre de Dion. Or, ce passage est précisément cité par Xylander qui conclut de même dans une longue note à ce sujet.

650, B. A propos d'un calembour sur le mot τορύνη, Amyot introduit en 1565 une note marginale : « La grace de la rencontre ne se peut exprimer en aultre langue, pour l'ambiguité de ce mot Toryne, qui signifie une ville d'Albanie et une cueillier dont on escume le pot, comme si elle disoit ; si Cæsar est assis au long du foyer à escumer le pot. »

Cette note, qui a son équivalent dans l'exemplaire de l'Arsenal, fol. 300 v°, est sans doute inspirée par une note de Xylander à propos du même passage. (Cf. aussi Cruserius.)

702, B. Texte de 1559-1565 :

« O Jupiter, que celuy, dont naissance
Ont tant de maulx, n'eschappe ta vengeance. »

Note ajoutée en 1565 : « Appian l'entend d'Antonius » (Rien dans l'exemplaire de l'Arsenal, fol. 326 r°).

Xylander écrit : « ... Appianus idem referens, de Antonio exponit... »

705, B. Texte de 1559-1565 : « Si communiqua premierement sa deliberation à Aristomachus et à Ecdelus. »

Note ajoutée en 1565 : « Il le nomme ailleurs Ecdemus. »

(Cf. en effet le début de la Vie de Philopœmen.)

Rien dans l'exemplaire de l'Arsenal, fol. 328 r°.

Xylander, qui traduit « Ecdelus », remarque en note : « Ecdelus autem qui hic legitur, ibi est Ecdemus. »

721, I. Texte de 1559-1565 : « une ville d'Hespagne qui s'appelle Colonia. »

Note ajoutée en 1565 : « Autres lisent Clunia. »

Cf. exemplaire de l'Arsenal, fol. 336 r° :

« *Alii* Κλουνίαν *qui est Celtiberiæ finis. Plin.* »

Xylander avait traduit par *Cluniam*, et ajouté en note : « Κολουνίαν. Interpres Coloniam ; neque sum nescius, in Hispaniæ citerioris ora Coloniam esse, nomine Illici. Sed nomen mihi magis ad Cluniam videbatur accedere, quæ est Celtiberiæ finis. Plin. 3. 3. »

724, C. Texte de 1559-1565 : « un personnage de dignité consulaire, nommé Petronius Tertullianus. »

Note ajoutée en 1565 : « Cornelius Tacitus l'appelle Turpilianus. »

Cf. exemplaire de l'Arsenal, fol. 337 v°.

Xylander, qui traduit *Petronius Torpilianus*, remarque : « Sic apud Tacitum, in græco Tertullianum..... »

De même Cruserius, tout en gardant dans sa traduction « Petronii Tertulliani » ajoutait cette note marginale : « Turpiliani est apud Tacitum. »

727, I. Texte de 1559-1565 : « Et lors un nommé Attilius Sarcello. »

Note ajoutée en 1565 : « Tacitus l'appelle Vergilio. »

(Rien dans l'exemplaire de l'Arsenal, fol. 339 r°.

Xylander traduit « Atilius Vergilio, » et il ajoute : « Sic legitur apud Tacitum : Forte Vercello scribendum ibi sit. »

727, K. Texte de 1559-1565 : « Ce fut un centenier nommé Sempronius. »

Note ajoutée en 1565 : « Cornelius Tacitus l'appelle Densus. »

Cf. exemplaire de l'Arsenal, fol. 339 r° : « *Densus centurio appellatur Tacito.* »

Xylander avait traduit *Densus centurio*, et mis en note : « ἴνδιρσος utrobique in Græco est. Sed ego cum Cornelium sequor, tum etiam Xiphilinum in Galba. »

728, C. Texte de 1559-1565 : « « poursuivy par un nommé Marcus. »

Note ajoutée en 1565 : « Autres lisent Murcus. »
Rien dans l'exemplaire de l'Arsenal, fol. 339 v°.

Xylander traduit a « Murco », et remarque en note : « μάρκου. Reponendum μούρκου. Est autem Murcus Statiæ gentis cognomentum ; ut in L. Statio Murco evidens est, de quo præter alios Dio, libro quadragesimo septimo et quadragesimo octavo, et apud Cornelium hic expressum est etiam Servii nomen. »

Signalons enfin une note assez curieuse, puisqu'elle nous montre Amyot indiquant en 1565, sans doute d'après Xylander, une leçon qu'il avait jusque-là négligée, quoiqu'elle fût mentionnée dans toutes les éditions.

423, C. Texte de 1559-1565 : « O qu'il est malaisé d'aimer et estre sage tout ensemble. »

Le texte de la vulgate était : ἐλέειν ἅμα καὶ φρονεῖν.

Mais Amyot avait corrigé ἐλέειν en φιλεῖν.

Pourtant, comme Xylander traduisait : « Difficile est simul misereri et sapere », il signale en note, en 1565, la leçon ἐλέειν et écrit : « Aultres lisent avoir pitié et estre sage tout ensemble. »

Ces exemples nous montrent qu'un bon nombre des corrections de texte, des conjectures surtout, que nous rencontrons dans l'édition de 1565 sont dues à Xylander. Il ne semble pas, d'ailleurs, qu'en entreprenant sa traduction, Amyot ait cherché à faire œuvre d'érudition. Même après son voyage en Italie, tandis qu'il surchargeait de notes érudites son exemplaire de l'Arsenal, il considérait toujours sa traduction comme une œuvre purement française et qui ne gagnerait rien à s'alourdir d'un pédantesque appareil critique, puisqu'aussi bien elle s'adressait en principe à des gens qui ignoraient le grec.

Aussi, si nous voulons nous faire une idée du travail philologique d'Amyot entre 1559 et 1583, devons-nous parcourir les notes marginales dont il a chargé son exemplaire grec, afin d'y relever telle ou telle variante intéressante, dont nous chercherions le plus souvent en vain la mention soit dans l'édition de 1565, soit dans l'exemplaire de Melun (1).

(1) En effet comme nous l'avons dit plus haut, Amyot n'a fait passer dans sa traduction vers 1583 qu'un très petit nombre des corrections qu'il mentionnait sur son exemplaire grec. D'autre part, Fédéric Morel, qui pourtant avait entre les mains le volume de l'Arsenal, se réservait, nous dit-il, de les publier dans la suite, mais il s'est abstenu d'en tenir compte dans l'édition française qu'il a donnée en 1619. En voici un exemple entre tant d'autres : Dans ses *Scholia et Collectanea in Dionem* parues en 1604, Morel signale (p. 94) une lacune de la Vie de Pelopidas, qu'une heureuse conjecture d'Amyot a comblée ; si nous nous reportons au volume de l'Arsenal, nous y lisons en effet (fol. 93 r°)

AMYOT ET LES RECUEILS PHILOLOGIQUES DE SON TEMPS

A côté du secours qu'il lui était facile de tirer d'ouvrages comme celui de Xylander, Amyot pouvait entre 1564 et 1583 puiser d'utiles leçons dans des recueils du genre de ceux dont nous avons dit quelques mots au chapitre précédent, et qui depuis l'apparition de sa première édition s'étaient encore multipliés : nous voulons parler des Recueils d'annotations sur divers auteurs, de *Variæ Lectiones* ou d'*Animadversiones*. M. Jäger, dans son étude sur l'exemplaire grec des *Moralia*, annoté par Amyot, a relevé des mentions d'érudits contemporains, tels que Philander (1), Théodore Canter (2), Mercurialis (3), Juste Lipse (4). En examinant nous-même sommairement cet exemplaire, nous avons rencontré çà et là telle ou telle correction dont nous avons pu retrouver la source très probable dans l'un ou l'autre de ces humanistes qu'Amyot s'est dispensé de nommer à cet endroit (5). Cette négligence — fort explicable, d'ail-

l'addition ὁ μὴ φαμένων ἔφθησαν vel ὁρμήθησαν, qui est à peu près littéralement citée par Morel. Mais cette correction n'est pas passée dans la revision d'Amyot dont les résultats sont consignés dans l'exemplaire de Melun ; et Morel s'est à son tour abstenu de modifier en 1619 le texte des éditions françaises.

(1) *Gulielmi || Philandri Castilionii || Galli civis Ro. in decem li||bros M. Vitruvii Pollionis de Archi||tectura Annotationes.* Paris, chez Jacques Kerver, 1545, in-8°.

(2) *Variarum lectionum libri duo Theodori Canteri Ultrajectini.* Anvers, Plantin, 1574, in-8°.

(3) *Hieron. Mercurialis Variarum lectionum libri* ; éditions sans cesse augmentées en 1570 (4 livres) ; 1576 (5 livres) ; 1585 (6 livres).

(4) Edition de Tacite avec commentaire 1574.

(5) Cf. p. ex. Théod. Canter, pp. 56-57 : peut être aussi p. 124.

leurs, surtout de la part d'Amyot — est beaucoup plus grande encore dans le volume de l'Arsenal ; et il convient de faire à ce propos une remarque générale. En établissant, vers 1570, le texte sur lequel il allait traduire les *Morales*, Amyot prenait plus au sérieux sa tâche d'érudit et de philologue ; en effet, non seulement il cite plus souvent les auteurs de certaines conjectures, en indiquant même la référence précise, mais encore, ce qui est extrêmement rare dans le volume des *Vies*, il utilise, au moyen de chiffres de renvoi qu'il inscrit dans la marge, le procédé critique qui consiste à corriger le texte d'un passage à l'aide d'un autre passage du même auteur, où les mêmes faits sont rapportés (1) ; enfin il va jusqu'à alléguer des arguments de style ou de langue (2) pour restituer ou retirer à Plutarque telle ou telle partie de son œuvre, et il s'en fait lui-même un mérite dans son *Epistre au Roy* : « Mais bien puis-je dire en verité que ç'a esté avec un labeur incroyable pour suppleer, remplir ou corriger par conjecture fondée sur le long usage d'avoir tant et si longuement manié cest autheur, par collation de plusieurs passages respondans l'un à l'autre... infinis lieux qui y sont desesperement estropiez et mutilez. »

Il n'en est pas de même du volume des *Vies parallèles*, et ce sera surtout le hasard qui nous permettra de retrouver dans tel ou tel livre d'érudition aujour-

(1) Cette habitude a été relevée aussi par J. Jæger, *op. cit.*, pp. 85-87.
(2) Cf. quelques exemples rapportés par J. Jæger, *op. cit.*, p. 91.

d'hui plus ou moins oublié, la source probable d'une correction adoptée par Amyot dans sa traduction ou seulement mentionnée sur son exemplaire grec. Le recueil de Mercurialis, assez abondant pour les *Œuvres Morales*, ne présente guère de corrections de texte concernant les *Vies parallèles* (1). Il en est de même de celui de Théodore Canter. Au contraire, le frère de ce dernier, Guillaume Canter, dans les quatre livres de *Variæ lectiones* qu'il publia en 1564 et en 1571, fournissait en plusieurs chapitres le moyen d'amender le texte des *Vies parallèles*. (2)

AMYOT ET GUILLAUME CANTER

I. — Au livre II, chap. 14, à propos du passage suivant de la Vie de Lycurgue : « ἀφελὼν δὲ θρύψιν καὶ σκιατροφίαν καὶ θηλύτητα πᾶσαν, οὐδὲν ἧττον εἴθισε τῶν κόρων τὰς κόρας γύμνας τε πολιτεύειν, καὶ πρὸς

(1) La correction αὐγὴ ξηρὴ pour αὕτη ξηρή que signale Mercurialis avait été adoptée déjà en 1565, par Amyot qui l'avait empruntée sans doute à Turnèbe ; cf. plus loin p. 463, n. 1.

(2) *Gulielmi* || *Canteri ultrajectini* || *novarum lectionum* || *libri quatuor* ||... *Basileæ, per Joan'*|*nem Oporinum*. in-8° (1564). Une édition de ces quatre livres suivis de trois nouveaux parut en 1566 à Bâle, chez Oporinus, in-8°. Enfin une dernière édition en huit livres fut publiée à Anvers, chez Plantin en 1571. Sous ce titre *Gulielmi* || *Canteri ultra* || *jectini* || *novarum lectionum* || *libri octo* || *Editio tertia, recens aucta* |. *Ejusdem De Ratione emendandi Græcos Auctores Syntagma, recens item auctum*, in-8°.

Guillaume Canter 1542-1575 était en relations avec les principaux érudits français de son temps, Daurat, dont il avait été l'élève à Paris, Muret, etc. (Cf. la lettre 42, du 2e Livre des *Epistolæ* de Muret, qui est écrite à ce dernier par Canter et datée de Frankfort 1564.) Sur G. Canter, cf. la *Bibliotheca belgica* de Foppens, t. I, pp. 394-395 ; et Teissier, *op. cit.*, t. I, pp. 445-447.

ἱεροῖς τισὶν ὀρχεῖσθαι καὶ ᾄδειν τῶν νέων παρόντων καὶ θεωμένων ». Canter propose de remplacer πολιτεύειν par πυκτεύειν. — Si nous nous reportons à l'exemplaire de l'Arsenal nous y lisons (fol. 15 v°) les annotations suivantes :

1° Une note barrée qu'il est difficile de déchiffrer ; on lit pourtant « *nisi forte* λυπάειν *id est laboribus... sed... sunt qui legant* παλαίειν. » — Cette variante est adoptée par Amyot pour sa première édition ; il traduit en effet (1559, fol. 33 C) : «... il accoustuma les jeunes filles, aussi bien que les garsons, *à travailler*, et à danser nues en quelques festes... »

2° Une note postérieure : « *legendum* γύμνας τε πομπεύειν... *scribit* μεμφομένων τινῶν τὴν γύμνωσιν τῶν παρθένων ἐν ταῖς πομπαῖς » explique la traduction de 1565 : « aussi bien que les garsons *à se trouver aux processions*, à danser... »

3° Mais elle est suivie d'une dernière note, qui semble bien faire allusion au passage cité de Canter ; elle est ainsi conçue : « *alii tamen legunt hoc loco* πυκτεύειν *quod respondet* τῷ δρόμοις καὶ πάλαις. *Et Ovid. Mortuæ gentis nitida cum nuda palestra ludis, et es nudis femina mixta viris.* »

II. — Au livre II, ch. 22, le passage de la vie de Caton : ἐν ᾧ καὶ τοῖς δεκάσασι τὸν δῆμον ἦσαν, ἔπειτα διὰ τοῦ ψηφίσματος τὸ διδόναι δίκας ἀνυπεύθυνον κατασκευάσαντες, ὑπηρέτας αὐτῶν καὶ φίλους ἐπὶ τὴν στρατηγίαν προσῆγον, est ainsi lu par Canter : ἐν ᾧ καὶ τοῖς δεκάσασι τὸν δῆμον, οἷς ἀπέκειτο διὰ τοῦ ψηφίσματος

τὸ διδόναι δίκας ἀνυπεύθυνον κατασκευάσαντες... »
Or cette dernière phrase est textuellement (1) citée en marge de l'exemplaire de l'Arsenal et précédée de « *leg. hoc modo* ». La variante a été, du reste, barrée postérieurement (2).

III. — Au même chapitre Canter fait la remarque suivante : « Initium prœlii cum Philippo a Flaminio gesti describens Plutarchus, dextro quidem cornu superiorem refert fuisse Philippum, cum e locis idoneis totam in Romanos immitteret phalangem, sic ut impetum tam ferocem impransi etiam tum Romani nequaquam ferrent. Itaque cum dicit τὸ βάρος τοῦ συνασπισμοῦ, καὶ τὴν τραχύτητα τῆς προσβολῆς τῶν ἀρίστων οὐχ ὑπομεινάντων, in eo pro ἀρίστων reponendum est ἀναρίστων. Nam dixerat antea τῇ δ' ὑστεραίᾳ περὶ τὸν ὄρθρον, etc... »

Amyot (fol. 124 r°) inscrit sur l'exemplaire de l'Arsenal « *leg.* ἀναρίστων *quia Romani impransi prælium commisere... et propterea... pressionem ferre (?) non poterunt* (3). »

(1) Sauf, autant qu'on en peut juger (plusieurs lettres ayant été coupées par le relieur) le mot κατασκευάσαντες, remplacé peut-être par σκευάσαντες ; mais c'est là une variante de détail, et croyons-nous, tout à fait involontaire.

(2) Xylander en 1561 et Estienne en 1572 déclarent, il est vrai, le texte mutilé, mais ils ne proposent pas cette variante ; d'autre part, celle que l'on trouve dans les Variæ Lectiones des édit. de Frankfort et de Paris, sous la lettre *x* est très différente de la correction de Canter.

(3) La traduction d'Amyot soulève d'ailleurs pour cette phrase une difficulté : nous lisons en effet dès 1559 (fol. 261, E.) : «... dont elle venoit tout à coup fondre sur les Romains par telle impetuosité, *que les plus forts et les plus vaillants* ne peurent onques soutenir le faix de ce front de battaille si fort serré, *ny celle baye de piques si furieuses.* » Si le premier passage souligné est évidemment une traduction de τῶν ἀρίστων, ne faudrait-il pas conclure du second que, avant Reiske et

IV. — Enfin, au chapitre 19 du V[e] livre, Canter, corrigeant un passage d'Euripide, écrit : « Sciendum est quatuor Ionis filiorum γελέοντος, αἰγικόρεος, ἀργάδεω et ὅπλητος (sic eos nominat Herodotus Terpsichore) heic esse corrupta nomina ac pro τελέων primum esse scribendum γελέων qui fuerit Ionis primogenitus. » et plus loin, à propos d'une erreur semblable de Plutarque (Vie de Solon) : « Unde et Plutarchus corrigendus venit, cum de tribubus his loquitur : et ubi legitur (taedet enim totum locum describere) δυοῖν δὲ τῶν λοιπῶν γε δέοντας μὲν τοὺς γεωργοὺς scribendum λοιπῶν γελέοντας. » Or voici ce que nous lisons dans l'exemplaire de l'Arsenal :

1° Note de 1555 « τελέοντας, γρ. δέοντας. »

2° Note de 1583 environ « *leg.* γελέοντας a quatuor filiis Ionis denominata fuerunt tribus γελέοντος αἰγικόρεος, ἀργάδεω et ὅπλητος Herodotus Terpsichore (1). »

Or non seulement le rapprochement avec Hérodote, mais même la variante γελέοντας n'est indiquée ni par Cruserius, qui écrit « agriculturæ incum-

Sintenis. Amyot au lieu de τῶν ἀρίστων lisait τῶν σαρίσσων ? En effet, pas plus que la version variorum, la traduction manuscrite d'Amyot n'exprimait cette idée de « haye de piques furieuses ». — Pourtant, dans l'absence d'une variante de ce genre sur les marges de son exemplaire grec, nous sommes porté à supposer que cette expression est une traduction de τῆς προσβολῆς. C'est là, hâtons-nous de le dire, une simple hypothèse, car, comme le remarque J. Jæger *op. cit.*, p. 12), il arrive à Amyot d'adopter dans sa traduction des variantes qu'il ne mentionne pas sur son exemplaire grec.

(1) Cf. en effet Hérodote, l. V, éd. H. Estienne, 1566, in-folio, texte grec, p. 196 : τῶν Ἴωνος παίδων Γελέοντος καὶ Αἰγικόρεος καὶ Ἀργάδεω καὶ Ὅπλητος ; et traduction latine, p. 137. « Cognominibus Ionis filiorum *Peleontis* et Ægicoris et Argadei et Hopletis... », et en marge : *Geleontis*.

bantes » (traduction qui s'explique par une mauvaise construction de la phrase avec τελέοντας) : ni par Xylander, qui adopte aussi la leçon τελέοντας (cf. sa note I, 210), ni par Estienne, qui lit τελέοντας et relève en note la mauvaise traduction de Cruserius. — Amyot, d'ailleurs, traduit en 1565 comme en 1559 (fol. 63. C.) « *Gedeontes*, qui signifie laboureurs. »

AMYOT ET JUSTE LIPSE

Juste Lipse est cité dans l'exemplaire grec des *Moralia*, précisément à propos d'un passage de la Vie de Galba qui, comme l'avons dit plus haut, fut imprimée par Alde en 1509 avant de figurer dans son édition des *Vies* en 1519, et qui fut réimprimée dans l'édition grecque des *Moralia* chez Froben, en 1542. Le texte était (p. 605).

> τὴν δὲ πείσωνος, ἡ γυνὴ ἔλαβεν οὐ κρανίου δεηθεῖσα.

> Note d'Amyot : « Scribe Οὐερανία δεηθεῖσα Verania uxor Pisonis, hoc debemus Justo Lipsio in libr. primum historiarum Cornelii Taciti. »

Dans l'exemplaire de l'Arsenal (fol. 339 v°), notre traducteur se contente de remplacer οὐ κρανίου par οὐερανίου, et il traduit en conséquence 1559-1565 (fol. 788 E.)

> Et quant à celle de Pison, sa femme l'impetra par les prieres d'un nommé Veranius.

Mais dans le volume de Melun les mots *d'un nommé Veranius* sont barrés, et nous lisons en marge le mot

Verania qui doit être introduit dans le texte avant *l'impetra*. L'écriture de ce mot, il est vrai, n'est pas aussi nettement authentique que la plupart des autres notes, et Féd. Morel n'a pas inséré la correction dans son édition ; mais ni l'un ni l'autre de ces deux arguments ne doivent, je crois, nous faire rejeter l'attribution à Amyot de cette correction, que nous trouvons précisément mentionnée sur son exemplaire grec des *Moralia*, annoté vers 1570.

Si nous avons, grâce à cette note, la preuve irréfutable qu'Amyot s'est servi des commentaires de Juste Lipse sur Tacite pour amender le texte de Plutarque, il nous faut bien reconnaître qu'il a ignoré plus d'une variante et plus d'une correction proposée dans cet ouvrage par l'érudit hollandais : par exemple pour les Vies de Galba et d'Othon, il ne mentionne dans aucun de ses deux exemplaires grecs, ni la leçon *Cluvius Rufus*, que Lipse substituait à *Claudius Rufus*, ni les leçons *Plotius* et *Cocceianus*, que le témoignage de Tacite lui faisait préférer à *Pollio* et *Cocceius*.

AMYOT ET TURNÈBE

Plusieurs des érudits que nous venons de nommer ont pu être en rapports avec Amyot et lui communiquer oralement telle ou telle correction qu'il nous est impossible de retrouver aujourd'hui. Pour d'autres hellénistes, ces relations d'amitié sont attestées par des témoignages contemporains, et, au premier rang de ces collaborateurs, la tradition, nous l'avons vu

plus haut, place Adrien Turnèbe. Mais la tradition n'est pas une autorité suffisante en matière d'érudition, et nous ne sommes pas tenus d'accepter sans contrôle les affirmations un peu intéressées, et par suite suspectes, de l'élève de Turnèbe, La Popelinière. Mais, si nous voulons reprendre rapidement cette question, il convient, je crois, tout d'abord, de la diviser et de rechercher les indices de cette collaboration d'abord pour les *Œuvres Morales*, et ensuite pour les *Vies Parallèles*. Il existe encore aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, sous la cote Res. J. 94, un exemplaire de l'édition des *Moralia*, publiée chez Alde en 1509, qui porte des variantes de la main d'Adrien Turnèbe : cet exemplaire a été utilisé par certains éditeurs de Plutarque, en particulier par Wyttenbach. Mais un problème se pose, que n'ont pas mentionné, que je sache, ces divers érudits : on peut distinguer parmi les notes de cet exemplaire trois écritures différentes, que, pour plus de commodité, nous désignerons comme il suit : une écriture fine assez allongée ; une écriture grosse ; et une écriture moyenne qui, selon qu'elle est plus ou moins régulière et appliquée, présente quelque ressemblance soit avec la première, soit avec la seconde des deux précédentes. Essayons de classer chronologiquement ces trois écritures[1] par la disposition même de ces notes les unes par rapport aux autres.

1° A la page 801, une leçon de l'écriture moyenne est remplacée par une leçon de l'écriture grosse et

barrée par la même main qui a écrit la seconde variante. Nous en pouvons conclure que l'écriture grosse est postérieure à l'écriture moyenne.

2° A la fin de cette même page nous constatons aisément, par la disposition des notes, l'antériorité de l'écriture fine par rapport à l'écriture grosse.

3° Au milieu de la page 798, une leçon de l'écriture fine et une leçon de l'écriture moyenne sont encadrées par une note de l'écriture grosse.

4° A la fin de cette même page, nous voyons que l'écriture fine est postérieure à l'écriture moyenne.

Les résultats de ces constatations sont les suivants : l'écriture moyenne est la première, l'écriture fine la seconde, l'écriture grosse la troisième.

Laquelle parmi ces écritures est celle de Turnèbe ? Si nous les comparons aux mots *Adrianus Turnebus* qui se trouvent sur le titre et sont très vraisemblablement de la main du célèbre helléniste, nous n'hésiterons pas à la reconnaitre dans les notes de l'écriture fine. Quelques mots écrits à la suite d'*Adrianus Turnebus* nous apprennent que ce volume a appartenu depuis à Estienne Turnèbe, neveu d'Adrien, puis à Bourdelot, peut être encore à un possesseur intermédiaire (1) : l'écriture grosse serait

(1) Voici la suite de ces ex-libris, (je sépare par deux traits verticaux les écritures différentes) : « Adrianus Turnebus || moriens Stephano Turnebo V C F reliquit: || hic Jo. *Bourdeletio* DD. » Le mot en italique a été écrit sur rature : peut-être, avant d'appartenir à Bourdelot, le volume avait-il été donné par Etienne Turnèbe à un autre personnage nommé aussi Jean ?

donc celle de l'un d'eux, ce qui est rendu très vraisemblable par l'inspection même de cette note. En revanche l'écriture moyenne serait d'un possesseur antérieur à Turnèbe (1).

Si ces remarques sont exactes, Amyot n'aurait pu connaître sans doute que les corrections des deux premières mains. (2) Les a-t-il connues ? — Les arguments que l'on a fait valoir en faveur de l'affirmative sont de valeur très inégale. M. Dezeimeris dans son étude si intéressante sur *Une version peu connue des Moralia* a incidemment touché à cette question, et il ne doute pas (p. 16, note) que ce soit « l'exemplaire annoté de Turnèbe conservé à la Bibliothèque Nationale, qu'Henri Estienne visait en ce passage de ses *Annotations* (t. VII de la partie latine de son *Plutarque*, p. 463). Cæterum earum quæ in contextum receptæ fuerunt emendationum et aliarum etiam quas in annotationibus habes, pleræque in doctissima et elegantissima interpretatione gallica observatæ fuerunt, ex iisdem exemplaribus petitæ. » Mais en premier lieu, il ne s'agit ici que des *Vies parallèles* (la

(1) Notre chronologie semblerait être confirmée par le fait suivant : A la suite de beaucoup de notes de l'écriture moyenne a été ajouté le mot *sit* ou *sic* de l'écriture fine. Ce serait donc une marque d'approbation de Turnèbe faisant siennes les corrections de son devancier. Les notes de cet exemplaire, en effet, ont l'apparence d'être surtout des corrections, tandis qu'Amyot, au contraire, inscrivait, nous l'avons dit, toutes les variantes bonnes ou mauvaises, quitte à les faire suivre du mot *male*.

(2) Remarquons que, s'il a eu entre les mains l'exemplaire de Turnèbe, ce n'a pas dû être avant 1559, date à laquelle il a terminé la publication des *Vies*, peut être même pas avant 1565, date de la 2ᵉ édition des *Vies*, et, dans ce cas, ce serait après la mort de Turnèbe que son neveu lui aurait communiqué le volume.

traduction d'Amyot pour les *Morales* n'a pas précédé la publication d'Estienne); et en outre il nous semble que le mot *exemplaria* doit s'entendre dans ce passage, comme dans beaucoup d'autres, des manuscrits qui ont été consultés par les deux hellénistes, en particulier des manuscrits italiens.

Beaucoup plus probant, à notre avis, serait l'argument tiré de ce fait (1) que les lacunes des *Symposiaca* sont remplies dans la traduction d'Amyot et dans l'édition d'Estienne comme elles l'avaient été par Turnèbe sur son exemplaire : en effet, si nous consultons les éditeurs de Plutarque, Wyttenbach et Bernardakis, nous constatons que ces lacunes ne sont pas comblées dans les manuscrits collationnés par eux.

Il semble donc, au premier abord, qu'il en faille tirer cette conclusion qu'Amyot, comme Estienne, a eu communication de l'exemplaire de Turnèbe. Mais seule, croyons-nous, une étude minutieuse de ces différents textes, et la collation d'un plus grand nombre de manuscrits permettrait de résoudre cette question. Nous nous contenterons, pour le moment, — en laissant de côté l'édition d'Estienne — de présenter quelques remarques au sujet du problème suivant : Amyot a-t-il emprunté à Turnèbe les compléments grâce auxquels il complète le texte des *Symposiaca* ? Tout d'abord il n'est pas impossible à priori que ces corrections, que nous lisons dans l'exemplaire de Turnèbe et dans celui d'Amyot, au

(1) Cf. à ce sujet J. Jæger, *op. cit.*, pp. 27-38, et R. Dezeimeris, *op. cit.*, p. 22 (note).

lieu d'être le résultat de conjectures, proviennent d'une source commune, d'un manuscrit qu'on n'a pas encore collationné. Par exemple, à propos d'un passage pour lequel tous les textes utilisés par Wyttenbach contiennent les mêmes lacunes (fin de la 3e question du 1er livre), Estienne donne à peu près littéralement le texte, tel qu'il est corrigé par Amyot et par Turnèbe, et il déclare l'avoir trouvé dans un ancien manuscrit : « A vetere codice affertur. » Si le fait est certain pour ce passage en particulier, il est possible pour tous les autres.

Mais, alors même qu'on rejetterait cette hypothèse d'une source commune, en vertu de quoi prétendrions-nous donner aux corrections de Turnèbe l'antériorité sur celles d'Amyot ? La comparaison des deux exemplaires pourrait bien plutôt suggérer l'hypothèse contraire. En effet, la grande majorité des notes du volume de Turnèbe, dont nous trouvons l'équivalent dans celui d'Amyot sont écrites dans le premier de l'écriture grosse que nous avons supposée plus haut postérieure à celle du célèbre helléniste (1). — Nous ne présentons là, encore une fois, que des conjectures ; mais nous tenions à faire remarquer que cette question des rapports de Turnèbe et d'Amyot, aussi bien que la question de l'établissement au XVIe siècle du texte des *Symposiaca* ne sont pas encore complètement élucidées (2).

(1) Ajoutons enfin que l'identité est loin d'être absolue entre les corrections correspondantes des deux exemplaires.

(2) Reconnaissons, d'ailleurs, qu'en dehors même du traité des *Symposiaca*, on trouve assez souvent dans les deux volumes annotés, des

Mais, pourrait-on objecter, Amyot cite Turnèbe dans le volume de l'Arsenal : M. Jäger en effet a relevé dix renvois à Turnèbe (il aurait pu encore en relever au moins deux autres, aux folios 521 et 522), et il en conclut qu'Amyot s'est servi de l'exemplaire de Turnèbe. Pourtant, à propos de l'une de ces notes, (fol. 526) dans laquelle, en face du texte *οὐλότερον περὶ*, Amyot écrit « *videtur legisse Turneb. ῥιγότερον παρὰ* », M. Jäger, averti par les termes mêmes dont se sert Amyot, y reconnaît une allusion à la traduction latine que Turnèbe avait donnée de ce traité. Mais ce n'est pas un exemple isolé que l'on peut et que l'on doit ainsi expliquer ; sur les douze mentions de Turnèbe, que nous offre l'exemplaire de l'Arsenal, onze, vérification faite, se rapportent à des éditions grecques ou à des traductions latines de traités de Plutarque publiés par Turnèbe en 1552 et en 1556 (1). Il est vrai qu'il reste une correction, attribuée par Amyot à Turnèbe,

leçons que ne nous fournissent pas les manuscrits collationnés jusqu'ici, et que Turnèbe lui-même, ou du moins l'un des annotateurs de son exemplaire, présente comme des conjectures : nous en citerons seulement deux exemples :

1° Ex. de Turnèbe 812
texte *οὐ γίνεσθαι* — en marge *ἐγγίνεσθαι*
puis *ἴσως ἐγγίνεσθαι*

Ex. d'Amyot 680
texte *οὐ γίνεσθαι* — en marge *ἐγγίνεσθαι*

[Bernardakis (édit. des Moralia, IV, p. 87), adopte *ἐγγίνεσθαι* mais écrit en note *οὐ γίνεσθαι mei.*]

2° Ex. de Turnèbe 813
texte *ὁμοσίτους* — en marge *ἴσως ὁμοβίους sil*

Ex. d'Amyot 681
texte *ὁμοσίτους* — en marge *ὁμοβίους*

[La variante *ὁμοβίους* n'est pas signalée par Bernardakis, IV, p. 90.]

(1) Ce sont le *De primo frigido* 1552 (texte grec) et, même date, traduction latine, 2 vol. in-4°, publiés chez Turnèbe ;

Le *De Procreatione animi in Timaeo Platonis* 1552 (texte grec) publié

qu'il n'a pas pu puiser, croyons-nous, dans les œuvres imprimées de celui-ci. A la page 673, en effet, dans le premier problème du deuxième livre des *Symposiaca* nous lisons, en face du texte ἀντιστρέψας, la note « *Tornebus legebat* ἀνθοσμίαν δρέψας (1). » Nous lisons aussi dans l'exemplaire de Turnèbe (p. 803) ἀνθοσμιαν δρέψας; mais ces mots sont de la troisième main, par conséquent postérieurs à la mort de Turnèbe. Ici encore on peut faire plusieurs hypothèses : il convient en effet de remarquer qu'Amyot qui, dans les onze autres notes se rapportant à une publication de Turnèbe, emploie le présent *legit*, *putat*, *videtur*, ou une sorte de parfait *videtur legisse*, se sert ici de l'imparfait *legebat*. Turnèbe était-il mort dans l'intervalle ? Cette supposition n'est pas nécessaire : les premiers présents ou parfaits se justifient fort bien pour alléguer l'opinion d'un érudit déjà mort, lorsqu'elle est fixée dans un ouvrage. Mais l'imparfait désigne-t-il une opi-

chez Guillaume Morel, in-4°.

[Ces trois ouvrages se trouvent reliés en un volume sous la cote R 1542-1549, à la Bibl. Nat.]

Le *De Procreatione animi*... (traduction latine) publié à la même date chez Turnèbe, in-4° (Bibl. Mazarine, 1470, 4 A).

Le *De defectu oraculorum* (traduction latine) publié en 1556 chez Vascosan (Bibl. Nat., J 6112).

Turnèbe traduisit aussi le *De fato* et le *Convivium Septem Sapientium*, qui furent publiés, semble-t-il, en 1566.

Tous ces traités, du moins les traductions latines, sont réunis dans l'édition des *Œuvres* de Turnèbe publiée en 3 vol. in-folio, à Strasbourg, chez Zetzner, 1600.

(Cf. sur Turnèbe, entre autres ouvrages, l'intéressante thèse latine de M. L. Clément, Paris, 1899, in-8°).

Sur la traduction du *De fluviorum et montium nominibus*, attribuée à Turnèbe, cf. Clément, *op. cit.*, p. 136.

(1) Cette variante, adoptée par Estienne, ne se trouve, si nous en croyons les éditeurs, dans aucun manuscrit (cf. Wyttenbach, t. III, 1re partie, p. 491, note).

nion mentionnée par lui sur un recueil manuscrit de variantes, ou ne serait-il pas plutôt l'indice d'une communication orale faite jadis par Turnèbe à Amyot ? Autant de questions auxquelles il serait téméraire, nous semble-t-il, de donner une réponse catégorique, sans s'être livré à un examen minutieux que nous ne pouvions entreprendre ici.

Pour les *Vies parallèles*, les éléments du problème sont beaucoup moins nombreux : il n'existe pas en effet, du moins à notre connaissance, d'exemplaire grec des *Vies* annoté par Turnèbe ; d'autre part celui-c n'en a donné aucune édition ni aucune traduction (1). Amyot ne pouvait donc lui emprunter de corrections qu'oralement, ou en consultant les différents recueils d'érudition qu'il publia, en particulier les *Adversaria*.

(1) Notons pourtant qu'Amyot semble avoir profité au moins une fois pour les *Vies Paralleles* des éditions qu'avait données Turnèbe de traités moraux de Plutarque :

En effet, dans la vie de Romulus (éd. aldine 11 v°), on lit :

αὕτη γὰρ ψυχὴ ξηρὴ ἀρίστη καθ' Ἡράκλειτον.

ce qui est bien traduit par Amyot en manuscrit (ms. fr. 1396. fol. 66 v°) : *la plus seiche ame est la meilleure*, et dans l'édition de 1559, (24, K.) *l'ame la plus seiche estoit la meilleure.* » Mais à cette traduction il substitue en 1565 : *la lumiere seiche est la meilleure ame.*

Cette correction provient d'une variante signalée en effet dans l'exemplaire de l'Arsenal : *sunt qui legant* αὐγὴ γὰρ ξηρὴ ψυχὴ ἀρίστη.

Or, si je n'ai pas rencontré dans les notes des commentateurs ou les œuvres des érudits contemporains de correction pour ce passage de la Vie de Romulus, en revanche la même phrase d'Héraclite rapportée par Plutarque dans le *de defectu oraculorum* sous cette forme αὕτη γὰρ ψυχὴ καθ' Ἡράκλειτον est corrigée en αὐγὴ γὰρ ξηρὴ, ψυχὴ σοφωτάτη par Turnèbe dans une note de son édition du *de defectu oraculorum* (1556), et par Mercurialis dans ses *Variæ lectiones* (IV, 2). Mais ce dernier ouvrage ne fut publié qu'après 1565. Nous pouvons donc, je crois, en conclure que c'est à Turnèbe qu'Amyot a emprunté cette correction qui est inscrite aussi dans son exemplaire grec des *Moralia*, p. 249. (On la lit aussi au folio 291 de l'exemplaire de Turnèbe.)

Cet ouvrage, comme l'on sait, comprend 30 livres ; les douze premiers parurent en 1564, les douze suivants leur furent ajoutés en 1565 ; enfin en 1573 parurent les six derniers livres. Nous citerons plus loin, à propos des notes de l'exemplaire de Melun (vers 1583), une correction d'Amyot dont nous croyons trouver la source dans ce dernier recueil des *Adversaria* (L. XXVII, ch. 26). Pour les deux premiers, parus du vivant de Turnèbe, nous ne rencontrons guère qu'un exemple de ce genre. A propos d'un passage de Tacite, 17, Turnèbe (L. IV, ch. 7) écrit : « Ego ex Plutarcho in Galba scribo *tesserarium spiculatorem*. *et Veturium optionem* : ejus verba proferam ἐν δὲ τούτοις οὐετούριος καὶ βάρβιος, ὁ μὲν ὀπτίων ὁ δὲ τεσσεράριος. οὕτω γὰρ καλοῦνται οἱ διαγγέλων καὶ διοπτήρων ὑπηρεσίας τελοῦντες », et il justifie les corrections qu'il apporte au texte des éditions. Celui-ci en effet était assez différent : ἐν δὲ τούτοις ἰτούριος καὶ βάρβιος ὁ μὲν, ὀπίων ὁδὲ. τεσσεράριος. οὕτω γὰρ καλοῦνται οἱ δι' ἀγγέλων καὶ δι' ὀπτήρων ὑπηρεσίας τελοῦντες.

Dès 1559 (fol. 727, A), Amyot avait interprété comme il convient διαγγέλων et διοπτήρων. déjà rétablis par la traduction variorum, mais qui ne le seront ni par Xylander ni par Cruserius ; il lisait aussi *Optio* ; mais ce n'est qu'en 1565 qu'il corrige *Iterius* en *Veturius* (1). Or cette dernière correction que propose Turnèbe, est indiquée également dans une note de Xylander (2).

(1) Toutes ces corrections sont mentionnées une ou plusieurs fois dans le volume de l'Arsenal. fol. 338, v°.

(2) Juste Lipse (comm. sur Tacite, I, 25), corrige aussi en οὐετούριος, — ὀπτίων, — διαγγέλων, — διοπτήρων : mais ce *Commentaire* n'ayant

— Ici encore, on le voit, il est difficile de se prononcer sur les rapports de Turnèbe et d'Amyot : plusieurs corrections que le premier ne publie qu'en 1564 sont adoptées par le second dès 1559, et celle qu'il n'introduit qu'en 1565 peut lui venir d'une autre source, telle que Xylander.

Nous rencontrons en revanche dans les *Adversaria*, de 1564 et de 1565, bien des corrections qu'Amyot a ignorées : par exemple, Turnèbe (L. VI. ch. 5), à propos du *Flamen furinalis*, cite la phrase suivante du *de Viris illustribus* : « Et Pomponio amico apud portam trigeminam, P. Lectorio in ponte sublicio persequentibus non resistente, in lucum Furinæ pervenit, » et il ajoute : « Idem istud sic Plutarchus scribit in vita Gracch. ὅδε φθάνει μικρὸν εἰς ἱερὸν ἄλσος Ἐριννύων καταφυγών. Ita Plutarchus *Furinam* interpretatur *Furias* cui sententiæ nec intercedere possum, neque quicquam diffindere, ut inquit Flaccus, cur non ei assentiar. » La correction de Turnèbe est aussi faite par Cruserius « in lucum Furinæ », mais Amyot semble l'ignorer, car il ne la mentionne même pas dans l'exemplaire de l'Arsenal, 269 r°. (1).

paru qu'en 1574, il ne saurait nous intéresser ici. Nous pouvons du reste supposer avec vraisemblance qu'il a emprunté ces corrections à Turnèbe.

(1) Rapprochons de cet exemple l'exemple suivant tiré des *Moralia* : Turnèbe dans sa *Dissertatio ad Librum Ciceronis de fato* parue en 1556, cite le passage suivant du περὶ τῶν ἀρεσκόντων τοῖς φιλοσόφοις : « Δημόκριτος ἓν γένος κινήσεως τὸ κατὰ πλάγιον... » et il propose de corriger πλάγιον en πληγήν. Or Amyot ne mentionne aucune variante dans son exemplaire (p. 268) et conserve le texte courant dans sa traduction. Ajoutons que l'exemplaire de Turnèbe (p. 317) ne contient lui-même aucune note à propos de ce mot.

Ces exemples contradictoires, d'ailleurs trop peu nombreux, ne nous permettent donc, pas plus pour les *Vies parallèles* que pour les *Morales*, d'apporter une solution catégorique au problème de la collaboration de Turnèbe et d'Amyot ; mais nous pouvons du moins tirer des remarques qui précèdent cette conclusion que la collaboration de l'illustre helléniste, attestée par un témoignage contemporain, et d'ailleurs à priori très vraisemblable, a été sans doute, en particulier pour la traduction des *Vies*, beaucoup moins importante que les détracteurs d'Amyot ne l'ont prétendu.

AMYOT ET MURET

Un autre recueil manuscrit de variantes dont Amyot a pu profiter pour l'établissement de son texte est le volume connu sous le nom de Muret. C'est un exemplaire de l'édition d'Alde de 1519, qui, après avoir appartenu au collège des Jésuites à Rome (IV, 8, b.) auquel le neveu de Muret légua la bibliothèque de son oncle, est conservé aujourd'hui à la bibliothèque Victor-Emmanuel (68, 7. F 1.) — Les marges de ce volume portent des variantes manuscrites qui ont été en partie publiées par le Prof. Walz de Tubingen (1). D'autre part Wyttenbach a parlé de ce volume dans l'introduction de son édition des *Moralia* (2). Mais les obligeantes recherches que M. Louis

(1) Dans la *Zeitschrift* de Zimmermann, années 1834 et 1835. Nou n'avons eu sous les yeux que cette réimpression.
(2) T. I, pp. LIX-LXIV.

Chatelain, membre de l'Ecole française de Rome, a bien voulu faire à notre intention (1), nous permettent d'apporter à ces indications quelques compléments ou corrections, grâce auxquelles nous pourrons fonder nos hypothèses sur un terrain plus solide.

Tout d'abord, contrairement à l'assertion du catalogue de la bibliothèque Victor-Emmanuel (« Forse del Mureto. Una nota sul frontespizio lo dice »), le nom de Muret ne se trouve pas parmi les indications manuscrites qu'on lit sur le 8e feuillet (feuillet de frontispice) ; ces indications, qui ont été reproduites par Wyttenbach, consistent dans la mention des manuscrits collationnés et des signes employés au cours des annotations pour désigner chacun d'eux ; elles se terminent par cette note anonyme : « Hanc castigationum copiam mihi fecit Donatus Jannoctius Florentinus vir morum probitate et doctrina præstans. »

Cette dernière indication atteste qu'une partie du moins de ces variantes ont été fournies, sinon inscrites sur cet exemplaire par Donato Giannotti (2).

Amyot, comme le remarque M. Jäger, a pu connaître cet érudit à Rome et avoir ainsi communication de son exemplaire en 1550-1552. Ajoutons qu'il a même pu le rencontrer en France après cette date, car nous apprenons par la correspondance de Muret que Giannotti se trouvait alors avec Lambin, dans l'entourage du cardinal de Tournon, dont nous

(1) Nous sommes heureux de lui en exprimer ici tous nos remerciements.

(2) Sur Donato Giannotti, mort en 1572, cf. entre autres ouvrages, *les Eloges des Savants* de Teissier, t. I, pp. 381-382.

avons étudié plus haut les relations avec Amyot. Mais les leçons de Giannotti sont empruntées à des manuscrits italiens qu'Amyot avait pu, pour la plupart, consulter lui-même (1), et nous n'avons aucune raison de supposer qu'il se soit contenté de relever les variantes signalées par Giannotti ; nous pourrions même tirer la conclusion contraire du fait que beaucoup de ces leçons manquent dans le volume de l'Arsenal ; car, s'il est tout naturel qu'Amyot, en collationnant un manuscrit, ait laissé échapper un nombre parfois considérable de variantes, cette hypothèse est fort invraisemblable, lorsqu'il s'agit non plus d'un manuscrit, mais d'un exemplaire chargé de corrections marginales.

Pour le second possesseur de ce volume, la tradi-

1) M. Konrat Ziegler dans le travail souvent cité sur la transmission des *Vies* de Plutarque identifie (pp. 192-193, notes), le manuscrit de Ridolfi désigné dans le *Codex Jannotianus Mureti* par la lettre S, avec le Parisinus A (1671) : nous avons fait la vérification pour la Vie de Démosthène, et nous avons trouvé un exemple qui, s'il était certainement établi, infirmerait cette hypothèse : si l'on en croit Sintenis (ed. maj.), en effet, la leçon τῆς πατρίδος εὐτυχούσης (fol. 273 v de l'édit. aldine), serait donné par S, T, q (tous trois manuscrits de Muret) : or, nous lisons dans A pour ce passage la leçon des éditions du XVIe siècle τῆς πατρίδος ἀτυχούσης. Si l'on s'en rapportait seulement à l'appareil critique de Sintenis, on pourrait alléguer d'autres objections analogues, mais, vérification faite, pour ses exemples A présente bien la variante relevée dans S. — De même M. Ziegler identifie le manuscrit T de Ridolfi avec le Parisinus D (1674) : or le même passage nous amène au même résultat que pour S ; en effet, T, d'après Sintenis porte εὐτυχούσης et nous lisons ἀτυχούσης dans le Parisinus 1674. Que conclure de ces faits ? Si les variantes de S et de T sont exactes, l'identification est fausse ; mais il est plus probable que nous avons affaire à une erreur, soit de Sintenis, soit de l'annotateur du XVIe siècle, et que la leçon εὐτυχούσης n'est pas donnée par S et T. L'identification proposée par M. Ziegler du manuscrit R. de Ridolfi avec les Parisini J (1679) et E (1677) n'a pas été contredite dans notre vérification pour la Vie de Démosthène.

tion, nous l'avons dit, ne peut s'appuyer aujourd'hui sur aucune preuve matérielle.

On peut même lui adresser une objection assez grave : si le nom de Muret ne figure pas sur ce volume, on y lit, en revanche, au second feuillet, l'indication suivante : *Vincentii Laurei et amicorum*, et il n'est pas impossible que ce Laureo soit l'auteur de la note anonyme et aussi d'une bonne partie des annotations marginales (1). Nous savons, d'ailleurs, que Muret a été en relations assez intimes avec Laureo, qui fit longtemps partie, comme Lambin et Giannotti, de l'entourage du cardinal de Tournon, et qui par suite eut sans doute mainte occasion de rencontrer Amyot (2). Ainsi, lors même que le volume de la Bibliothèque Victor-Emmanuel n'aurait appartenu qu'à Laureo, Amyot aurait pu en avoir connaissance, et c'est pourquoi nous essaierons de trouver dans l'étude des variantes elles-mêmes, les indices de cette communication. Mais nous savons aussi que Muret avait de son côté étudié le texte de Plutarque (3), et qu'il a pu en faire profiter Amyot. Les deux érudits se sont trouvés ensemble à Paris tout d'abord en

(1) Vincenzio Laureo, 1523-1592, mourut sept ans après Muret, et légua, comme lui, sa bibliothèque au collège des Jésuites à Rome ; on ne saurait donc tirer, en faveur de l'attribution traditionnelle, aucun argument du fait que le volume porte le cachet du collège romain. Sur Laureo, cf. sa *Vie* par Ruggerius Tritonius, Bologne, 1599 ; Teissier, *op. cit.*, II, pp. 191-195 ; E. Picot, *Les Français Italianisants*, I, pp. 110 et 116.

(2) Cf. sur ces relations plusieurs passages de la Correspondance de Muret avec Lambin, notamment en 1558-1559 (Éd. Ruhnken, t. I, pp. 384, 388, 391, 394-95, 397).

(3) Cf. le témoignage de Muret ; éd. Ruhnken, t. I, p. 636, et t. III, p. 82.

1551 et 1552, et plus tard, pendant le séjour (1561-1562) que Muret fit à la suite Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, en France, dans plusieurs résidences : Beauvais, Paris, Saint-Germain, Monceaux et surtout l'abbaye de Karolilocus ou Chaalis (au sud de Senlis) dont le Cardinal était abbé commendataire. C'est très probablement pendant ces deux années qu'il faut placer la lettre de Pierre Morin à Muret, qui est la 70e du 1er Livre des *Epistolæ* de Muret. (1) Quoiqu'il ne soit question que dans un court passage des rapports d'Amyot et de Muret, et de la collaboration de ce dernier à l'étude de Plutarque, nous croyons utile de reproduire cette lettre en entier, à cause des difficultés qu'elle soulève, et aussi de quelques hypothèses intéressantes qu'on peut présenter à son sujet (2) : « Cum Theologum Græcum prædicatione incitatus tua admirari cœpissem, isque huc venisset, cum ego disciplo meo forte operam darem ; permoleste tuli, eam me conveniendi hominis doctissimi atque humanissimi potestatem per imprudentiam amisisse. Et quo dolorem meum desideriumque tanti viri lenirem, et aliquid eorum litterarum elicerem, quibus imprimis delector, scripsi ad eum, mandavique ei, cui litteras dederam, ut studiose percontaretur, ubinam esses, ut valeres, quid ageres. Is te ibi esse renunciavit, se veritum esse tecum loqui : et propter redeundi festi-

(1) Sur les rapports de Pierre Morin et de Muret, cf. Dejob, *op. cit.*, passim.

(2) Nous exprimons ici nos remerciements respectueux à M. Dejob qui a bien voulu faciliter nos recherches au sujet de cette lettre.

nationem expectare non potuisse, dum esset commodum. A te summo studio peto, mi Murete, ut de rebus, de litteris, de consiliis tuis ad me scribas ; Amiotumne conveneris et quid ei gratum feceris de Plutarcho, de Victorino ? Hic si etiam in manibus, an jam divulgaris ? Consiliumne sit sacros et ecclesiasticos reliquos scriptores studio et opera simili adjuvare atque Victorinum ? Jam enim leviores litteræ παιδιαί tibi sunt ; σπουδὴ καὶ διαγωγή sanctiores. Tu illa αὐτοσχεδιάζεις. Ad hæc vero, matura jam ætate, animum studiumque tuum contulisti. In quibus te jam arbitror, ut ait Theognis, τὰ μὲν μῶσθαι, τὰ δὲ δεικνύναι, ἄλλα δὲ ποιεῖν. Velim item, teque id etiam atque etiam oro, si quando erit otium, si quid homini amicissimo et observantissimo tui cogitationum tuarum impartiendum putas, perscribas ad me, quid de his miserrimis temporibus sentias, quibus ἐκ τῶν νεωτερισμῶν, ἐκ τοῦ κινεῖν τὰ ἀκίνητα, ὠτέιαν et ἀναρχίαν incidimus. Græcum Theologum meis verbis plurimum jube salvere. Vale, Cantilii, A. D. IV Kalend. Septembr. (1). »

Cette lettre, on le voit, ne porte pas d'indication d'année ; mais la date de 1561 ou plutôt 1562 nous paraît incontestable. L'allusion à Amyot n'est pas, en effet, le seul argument que l'on puisse faire valoir à ce sujet. Il suffit de comparer cette lettre à d'autres lettres de Muret, datées de 1561 ou 1562, pour s'apercevoir qu'il y est question des mêmes événements. Tout

(1) Edit. Frotscher, II, p. 107 et Edit. Ruhnken, I, p. 496.

d'abord, il n'est pas douteux que l'auteur de la lettre et le destinataire soient tous deux en France : or, évidemment, on ne peut expliquer les allusions soit aux occupations sérieuses de Muret, soit aux troubles civils qui commencent à déchirer le royaume, si l'on suppose cette lettre écrite durant le premier séjour de Muret en France. Au contraire, l'allusion aux agissements des novateurs se rapporte très exactement à l'agitation politique et religieuse que l'échec moral du colloque de Poissy en 1562 ne fit que raviver (1).

Si la date n'est pas indiquée, la mention du lieu est, en revanche, assez obscure, car la forme *Cantilius* ou *Cantilium* peut cacher bien des localités différentes. Quoique nous ne puissions apporter aucun exemple analogue de *Cantilium* employé pour *Cantiliacum*, nous croyons qu'il s'agit ici de Chantilly. Nous avons dit en effet que Muret, pendant son séjour en France, ne s'était jamais beaucoup éloigné de Paris, et que le plus souvent il résidait dans les environs de Senlis : or le fait même que Morin lui fait porter une lettre par quelqu'un qui n'a pas le loisir de l'attendre, *propter redeundi festinationem*, indique suffisamment que les deux correspondants sont à une petite distance l'un de l'autre. Chantilly satisfait parfaitement à cette condition. — De plus Morin s'excuse d'avoir été occupé avec son élève, lorsqu'est venu le théologien ami de Muret ; or nous savons que le petit-fils du

(1) Cf. Decrue. *Anne de Montmorency*, t. II, ch. XIV et XV.

connétable de Montmorency, le vicomte de Turenne, alors âgé de six ou sept ans, était élevé à cette époque au château de Chantilly ; c'est lui-même qui l'écrit dans ses *Mémoires* (1) : « Sur les six ans de mon âge on me donna un gouverneur nommé Villemontée (2), un précepteur, un valet de chambre, et un page ; ledit Villemontée se trouva d'humeur colère et bizarre, qui fut occasion qu'il demeura peu de temps près de moy : mon précepteur commença à m'enseigner la langue latine et les premiers rudiments de la sphère et des cartes, à quoi je profitais beaucoup en

(1) La dernière édition est celle qu'a donnée M. Baguenault de Puchesse, pour la *Société de l'histoire de France*, Paris, MDCCCCI, in 8°.

(2) Il n'y a aucune variante pour ce nom dans les diverses copies des *Mémoires* de Turenne. Pourtant nous lisons dans une lettre adressée le 6 mars 1563 à Montmorency par son homme d'affaires Claude Colanges, — et conservée au Musée Condé (Papiers de Montmorency, série L, tome XIX, fol. 92), « Je receu des lettres, qui me mandent... qu'il vous a pleu donner pour gouverneur à mondit seigneur [le jeune Turenne] monsieur de Rochemontée. » — Malgré les erreurs qu'on peut relever dans les renseignements que Turenne, âgé de 55 ans, nous donne sur son enfance, malgré l'autorité que semble avoir le témoignage d'un contemporain tel que Colanges, nous n'osons proposer cette correction, car nous n'avons aucun document qui atteste des relations entre la famille des Rochemontée ou Rochemonteix avec Montmorency, — si ce n'est une lettre de Chalvet (peut-être un Chalvet de Rochemonteix) au connétable, datée de Lyon 5 août 1555 [Bibl. Nat., ms. fr. 20643, fol. 155-156], — tandis que nous savons qu'Antoine Autier, écuyer, seigneur de Villemontée, qui épousa en 1530 Anne de Scorailles et de Claviers, était maître d'hôtel de Montmorency. [Cf. Tardieu, *Grand Dictionnaire du Puy de Dôme*, p. 355, Bibl. Nat., Lk⁴, 1516 ; et *Histoire généalogique de la maison de Bosredon*, 1863, pp. 217-221, Bibl. Nat., Lm 3, 946.]. Pouvons-nous faire un pas de plus, et essayer de déterminer quel est le personnage de cette famille qui, vers 1562, fut nommé gouverneur du jeune Turenne ? — Cet Antoine Autier eut onze enfants : le second, François, était baron de Villemontée, et mourut en 1557 à la bataille de Saint-Quentin. Le premier, Jacques Autier, écuyer, baron de Villemontée, ne rendit hommage au roi pour cette terre qu'en 1568. Mais rien ne prouve qu'il n'en portât pas le titre et n'en eût pas la jouissance dès la mort de son frère. Il pourrait donc dans ce cas être le personnage dont parle Turenne.

l'un et en l'autre, et avec plaisir. Madame la Connestable, une des superstitieuses de son temps, prit fantaisie que les sciences me feroient estre de la religion, en laquelle Dieu m'a appelé en son temps, qui fut cause, à mon grand mal, de me faire oster mon précepteur, et par là le moyen d'apprendre les langues et la philosophie, qui m'a esté un grand deffaut pour les charges que j'ay eues... Je demeuroy audit Chantilly jusqu'à dix ans... A dix ans je fus mené à la cour... »

Nous pouvons même confirmer ou préciser les indications de Turenne, par la confrontation des lettres de l'époque, que l'obligeante érudition de M. Gustave Mâcon, conservateur du Musée Condé, nous a permis de retrouver dans les papiers de Chantilly. Voici le témoignage le plus caractéristique : Jehanne Auxoust, femme de charge du château, écrit à Madame la Connétable, dans une lettre datée de Chantilly le 17e jour de mars 1563 : « Monsieur et Mademoiselle de Thuraine se portent bien et me semble que Monsieur de Thuraine se sent desjà de son gouverneur, ou c'est l'opinion que j'ay (1). » Le précepteur dut être choisi à la même époque que le gouverneur, c'est-à-dire vers 1562. D'autre part, il n'était plus auprès de son élève, lorsque celui-ci partit pour la cour, en 1565. Ces dates concordent-elles avec ce que nous savons de la vie de Pierre Morin ?

Celui-ci nous a laissé des indications trop peu

(1) Musée Condé, *Papiers de Montmorency*, série L, tome XIX.

nombreuses, mais précises, sur sa jeunesse, au début de la lettre *De vita et scriptis suis*, qu'il adressa à son neveu Proust (1) : il nous y apprend qu'il fut rappelé d'Italie en 1559 par son père, qui désirait l'avoir auprès de lui pendant ses dernières années, — que celui-ci mourut vers 1560, — et que son fils regagna Rome en 1565. Sur l'intervalle qui sépare ces deux dates, Morin ne nous donne aucun renseignement : il est donc possible, et même assez vraisemblable, que le précepteur du vicomte de Turenne, dont personne, pas même son biographe Marsollier (2), ne nous a transmis le nom, ait été le polyglotte et exégète Pierre Morin.

Assez obscure encore est l'allusion que fait Morin au *Theologus græcus*, que les éloges de son ami, dit-il, l'avaient déjà habitué à estimer et à admirer. Il est bien question, à plusieurs reprises, dans les lettres que Muret écrivait à cette époque, d'un personnage qu'il désigne d'ordinaire par les mots « *theologus noster* », si bien que la plupart de ses correspondants ne connaissaient pas son nom : il s'appelait en réalité Bartholomæus Ferrus (3), et était peut-être parent de ce Girolamo Ferri, à qui Muret avait dédié ses trois discours *De studiis litterarum*. Quoi qu'il en soit, ce théologien

(1) Elle a été publiée en tête de ses œuvres par le P. Quétif, 1672, in-12.

(2) *Histoire de Henry de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon*. Paris, Barois, 1719, in-4°.

(3) Voici en effet ce qu'il écrit au médecin Cananus : « Nam et Bartholomæus Ferrus, (puto te antea nescivisse id nomen Theologo nostro esse), et Hieronymus Lippomanenses... » (lettre datée de Karolilocus, prid. non oct. CIƆIƆLXII. Epist. II, 26 ; éd. Ruhnken, t. II, pp. 62-64.)

paraît avoir éveillé, chez l'humaniste peu austère qu'était Marc-Antoine, un goût assez vif, sinon durable, pour la théologie. Lorsque les troubles dispersèrent pendant quelque temps la petite cour du Cardinal, Muret écrivait à Cananus (le 7 des calendes de janvier 1562) : « Unum me male habet, Theologi absentia : quem desidero, et ut discipulum magister, et ut magistrum discipulus. Operas enim permutare inter nos cœperamus, ut ego eum græcas litteras, ipse me Theologiam doceret (1). » — N'étaient ces derniers mots, nous n'hésiterions pas à identifier avec le *Theologus noster* dont parle Muret le *Theologus græcus* dont parle Morin. Mais cette objection même est-elle irréfutable ; et ne pouvons-nous pas expliquer par une sorte d'ironie l'épithète de *græcus* donnée à deux reprises à ce personnage qui précisément apprenait le grec ? Ne serait-il pas, d'ailleurs, assez bizarre que Morin, s'il eût voulu désigner sans intention plaisante un théologien, ne l'eût pas nommé par son nom, mais se fût servi les deux fois de la même périphrase ?

Plus importante est la dernière question que soulève cette lettre : Morin demande à son correspondant s'il a rendu quelque service à Amyot au sujet, non seulement de Plutarque, mais aussi de Victorinus. Sur ce point encore nous sommes renseignés par la correspondance de Muret, et en particulier par une lettre qu'il adressa, après son retour à Rome, à Paulus Sacratus : « Constitueram, dit-il, repertas a me in

(1) Epist. II, 28 ; éd. Ruhnken, t. II, pp. 66-67.

Gallia, neque usque in hunc diem a quoquam divulgatas Victorini veteris, non Rhetoris modo sed Philosophi quoque ac Theologi lucubrationes in publicum emittere ; cumque in eis emendandis non parvum laborem sustulissem, ad te potissimum mittere, et tibi quasi dicare, quicquid in eis mea industria effectum esset, jamque id fecissem, nisi me quoddam, quod aliquando intelliges, retardasset (1). » Quelques mois plus tard il renouvelait sa promesse : « Numquam omnino emittam eum e manibus, nisi addito luculento aliquo testimonio amicitiæ nostræ (2)... » — Il ne semble pas qu'il ait jamais mis son projet à exécution ; mais il avait sans doute acheté ou fait copier pendant son séjour en France le manuscrit de Victorinus qu'il voulait publier. Quoi qu'il en soit, l'allusion à Amyot reste encore obscure, car nous ne pouvons déterminer l'utilité que pouvait tirer de cette communication le traducteur de Plutarque.

Pour ce dernier, auquel il est temps enfin de revenir, le passage de Morin atteste que Muret lui avait exprimé son intention de faire part à Amyot de ses notes sur cet auteur. Malheureusement, nous ne savons ni si Muret a vu Amyot à cette époque, et lui a communiqué ses notes, ni dans quelle mesure — en admettant qu'il les lui ait communiquées — celui-ci a pu s'en servir. C'est donc encore dans l'examen du volume de l'Arsenal, et dans la comparaison de ses variantes avec celles de l'exemplaire Giannotti-Laureo-

(1) Epist. IV, 12 ; éd. Ruhnken, t. II, p. 250.
(2) Epist. IV, 13 ; éd. Ruhnken, t. II, p. 252.

Muret, qu'il nous faut rechercher les éléments de ce problème.

Parmi les leçons de ce dernier, il s'en trouve un certain nombre qui sont précédées ou suivies du mot ἴσως : nous avons tout lieu de supposer que ce sont là, non pas des variantes fournies par des manuscrits, mais des corrections proposées par l'annotateur du volume. Aussi est-ce sur elles en particulier que nous avons fait porter notre examen malheureusement trop sommaire. En voici les principaux résultats :

1° Les variantes suivantes, proposées par Muret(1), sont ignorées par Amyot, soit que celui-ci en indique d'autres, soit qu'il adopte sans correction la leçon de l'imprimé.

Edit. aldine 6 v°. On lit dans l'exemplaire de Muret, après deux leçons tirées de manuscrits italiens, la note ηγ [= ἤγουν] ἀμύνασθαι. Or les deux premières variantes sont bien mentionnées sur le volume de l'Arsenal, mais non pas la conjecture.

Edit. aldine 12 v°. Muret propose d'ajouter καὶ entre ἀπολέσαι et μόλις et μὴ entre ἀνείποντας et παθεῖν.

Edit. aldine 58 v°. A propos de τοῖς κελτικοῖς πάθεσιν Muret écrit : « Ego puto hic aliquid deesse et fortasse hæc tantum verba desunt τὴν τοῦ Καμίλλου. »

Edit. aldine 68 r°. Muret propose la correction οὐκ ἔστι pour οὐκέτι.

(1) Nous désignons sous le nom de Muret un des annotateurs du volume, quoique cette attribution, ainsi qu'on l'a vu plus haut, ne nous paraisse nullement certaine.

Edit. aldine 70 r°. Muret en face de ἀναμεμιγμένους note : ἴσως ἀναμεμεγμένους.

Edit. aldine 95 v°. Muret en face de γεράται écrit ἴσως βρεσγεσάται.

Edit. aldine 95 v°. Le texte était καὶ θαυμαστόν: Muret remarque ἴσως πάρελκει καὶ.

Sans doute, pour maintenir, malgré ces exemples, l'utilisation du volume de Muret par Amyot, on peut imaginer diverses hypothèses : on peut supposer que ces variantes ignorées par Amyot ont été inscrites seulement par Muret après 1564 ; on peut admettre également qu'Amyot les a volontairement négligées. (1) Mais il faudrait du moins que l'on pût alléguer en faveur de cette utilisation des exemples probants de conjectures personnelles empruntées à Muret par Amyot. Voyons s'il en est ainsi.

α. Edit. aldine, 13 r° (Vie de Lycurgue). Pour un passage notoirement corrompu, nous lisons dans l'exemplaire de l'Arsenal deux corrections; l'une, qui semble avoir été adoptée par les traducteurs latins ; l'autre, qui est celle que propose Muret. Mais cette dernière est adoptée par Amyot dans sa traduction dès 1559. Il ne peut donc l'avoir empruntée à Muret,

(1) En effet, tandis qu'il eût été invraisemblable, comme nous l'avons dit plus haut, qu'Amyot, s'il eût consulté en 1552 la collection de variantes de Giannotti, en négligeât un aussi grand nombre, on peut fort bien supposer en revanche, qu'ayant entre les mains l'exemplaire Giannotti-Muret, alors qu'il avait déjà consulté tant de manuscrits et publié même depuis plusieurs années sa traduction, il se soit contenté de relever sur le volume de l'Arsenal les principales conjectures de Muret.

et elle est d'ailleurs assez naturelle pour être venue à l'esprit de deux érudits (1).

β. Edit. aldine 14 v° (Vie de Lycurgue). La variante proposée par Muret est inscrite par Amyot avec l'indication *melius* : une correction, semble-t-il, était nécessaire, mais le sens n'était pas douteux. Aussi ne pouvons-nous pas distinguer si la traduction *variorum*, celle de Xylander et celle de Cruserius l'ont adoptée. Pour Amyot, nous constatons en tous cas qu'il n'a pas modifié en 1565 sa première traduction (2).

γ. Edit. aldine 17 r° (Vie de Lycurgue). En face de τῶν κρίσεων ἵνα ὡς, Muret écrit : « ὥστε — *Vox illa* κρίσεων *suspecta est : fortasse legendum est* ποιήσεων. » — Amyot inscrit et adopte dès 1559 la première correction, qui en effet s'imposait. Quant à la seconde, s'il ne l'adopte pour aucune de ses éditions françaises (3), il la signale dans la note suivante de l'exemplaire de l'Arsenal « *Sunt qui legant* ποιήσεων. »

(1) Voici le passage : Ὁ δὲ δεξάμενος λέγεται, καὶ πρὸς τοὺς παρόντας εἰπών. — Muret souligne λέγεται et écrit : ἴσως παρέλκει. — Amyot souligne aussi λέγεται et met en note *delendum nisi addas* ὅς : c'est cette seconde correction que semblent avoir adopté les interprètes latins, tandis qu'Amyot (28, D,) traduit « lequel il prit entre ses bras et dit aux assistans. »

(2) Le texte grec était (ἀνθρώπους) ...διαφθείροντας ἅμα τοῖς ἤθεσι τὰ σώματα πρὸς πᾶσαν ἐπιθυμίαν ἀνειμένα καὶ πλησμονήν, μακρῶν μὲν ὕπνων, θερμῶν δὲ λουτρῶν, πολλῆς δὲ ἡσυχίας καὶ τρόπον τινὰ νοσηλείας καθημερινῆς δεομένων. Muret propose de substituer δεόμενα à δεομένων. Amyot, qui inscrit cette variante, avait traduit, dès 1559 (31, D) « dont il advient qu'il le (corps) a besoing puis apres de beaucoup dormir... et veult estre aidé de baings chaulds... »

(3) La leçon ποιήσεων n'est adoptée ni signalée par aucun des traducteurs latins. Voici la phrase complète, telle qu'on la lisait alors dans les éditions : Καὶ γὰρ ἐν ταῖς μάχαις προεθύετο ταῖς Μούσαις ὁ βασιλεὺς

Cette dernière expression pourrait fort bien désigner Muret.

δ. Edit. aldine, 24 v° (Vie de Numa). Une correction nécessaire (suppression de γάρ), et faite tacitement par tous les traducteurs, est signalée par Muret et par Amyot.

ε. Edit. aldine, 26 v° (Vie de Solon). Δεῖ δὲ μήτε πενίᾳ πρὸς χρημάτων πεπαῦσθαι στέρησιν, μήτε ἀφιλίᾳ πρὸς φίλων ἀποβολήν, μήτε ἀπαιδίᾳ πρὸς τέκνων θάνατον, ἀλλὰ τῷ λογισμῷ πρὸς πάντα.

Muret, en face de πεπαῦσθαι, écrit γρ. παρατετάχθαι : or Amyot, après avoir mentionné la leçon πεπράχθαι, ajoute γρ. παρατετάχθαι ἢ πεπαῦσθαι. Suivant le témoignage d'Estienne « tres hic sunt lectiones πεπαῦσθαι, πεπρᾶχθαι, τεταρᾶχθαι, sed hanc tertiam posse recipi solam arbitror. » Mais Sintenis trouve la variante παρατετάχθαι non seulement dans l'exemplaire de Muret et dans le recueil de Vulcob, mais encore dans le ms. C, c'est-à-dire dans le Parisinus 1673. Nous ne pouvons donc pas regarder avec certitude l'exemplaire de Muret, comme la source de la correction d'Amyot. Celui-ci du reste, ainsi que Cruserius, semble, dès 1559, lire παρατετάχθαι, car il traduit : « Or ne fault il pas s'armer et faire pavois de pauvreté à l'encontre de... »

ζ. Edit. aldine, 70 r° (Vie de Coriolan). Muret

ἀναμιμνήσκων, ὡς ἔοικε, τῆς παιδείας καὶ τῶν κρίσεων, ἵνα ὡς πρόχειροι παρὰ τὰ δεινὰ καὶ λόγου τινὸς ἀξίας παρέχωσι τὰς πράξεις τῶν μαχομένων.

propose de lire Λαρκίῳ au lieu de Μαρκίῳ (1). Amyot corrige de même, mais il rature ensuite le κ de Λαρκίῳ, pour le remplacer par un τ (2). Et, dès 1559, il traduit Lartius, ainsi que Xylander, en 1561, (cf. note, t. I, p. 504), tandis que la traduction *variorum*, Cruserius et Estienne gardent Μαρκίῳ.

η. Edit. aldine, 73 v° (Vie de Coriolan). Muret corrige la leçon notoirement mauvaise προσδεχομένων αὐτῷ en προσδεχόμενος αὐτῷ. Amyot, qui avait d'abord noté προσδεχομένους (leçon donnée par A et D), substitue à cette leçon προσδεχόμενος, puis προσδεχόμενος αὐτῷ. Mais, si Estienne et Xylander gardent le texte traditionnel, les traductions de Guarinus et de Cruserius attestent qu'ils lisaient eux aussi προσδεχόμενος qui est également la leçon de C (Parisinus 1673) (3).

θ. Edit. aldine, 88 v° (Vie de Paul-Emile). Muret, à propos de la phrase suivante : ἐπόθησαν αὐτὸν οἱ ῥωμαῖοι καὶ φωνὰς πολλάκις ἐν θεάτροις οἷον εὐωχούμενοι καὶ σπεύδοντες ἰδεῖν ἀφῆκαν, écrit en note : « Ista vox εὐωχούμενοι fortasse corrupta est. Significatum istius vocis vide in fine unius meorum librorum [de] dictis Socratis. Lambinus putabat legendum εὐχόμενοι. » Amyot note aussi la variante εὐχόμενοι, qui

(1) Un peu plus bas d'ailleurs μαρκίου est écrit λαρκίου dans B et dans q (ms. utilisé par Muret). Cette leçon aurait pu suggérer à Amyot la correction non seulement de ce passage même, mais du précédent.

(2) Cf. ce que dit Sigonius dans son traité De nominibus *Romanorum* publié par H. Estienne, *Varii historiae romanae scriptores*, 1568, t. I, p. 696. « Lartii a Larte, quanquam Græce Λάρκιοι scribitur. »

(3) Le texte traditionnel était : Μετὰ δὲ ταύτην ἐπόρθει τὴν λατίνων χώραν ἐνταῦθα προσμαχεῖσθαι προσδεχομένων αὐτῷ τοὺς ῥωμαίους ὑπὲρ τῶν λατίνων συμμάχων ὄντων καὶ πολλάκις αὐτοὺς ἐπικαλουμένων.

est adoptée par Xylander (note, t. I, p. 603), et qui en effet est une correction à peu près nécessaire. Cruserius semble également adopter cette variante (velut gestiens et avens ejus conspectum) à moins qu'il ne néglige de traduire le mot embarrassant. C'est ce que fait le traducteur de la version *variorum*, et peut-être aussi Amyot, dès 1559 : « jetterent par plusieurs fois des cris, par lesquelz ilz monstrerent avoir grand desir de le revoir. »

ι. Edit. aldine, 92 r° (Vie de Pélopidas). En face de ἐκπίπτοντες Muret écrit — ἴσως ἐμπίπτοντες. Amyot mentionne également cette variante sur son exemplaire. Le sens n'offrait aucune équivoque (1) ; mais la correction est bonne, quoique Sintenis ne la relève dans aucun manuscrit.

κ. Edit aldine, 93 v° (Vie de Pélopidas). En face de μιᾶς νίκης ἀγαπωμένης, Muret écrit ἴσως ἀγομένης, et cette leçon, qui n'est pas nécessaire et ne modifie guère le sens, ne se trouve dans aucun des manuscrits étudiés par Sintenis; elle est pourtant mentionnée par Amyot (2).

λ. Edit. aldine, 98 r° (Vie de Marcellus). La phrase : ὡς οὖν προσέμιξαν οἰόμενοι λανθάνειν αὖθις αὖ βέλεσι πολλοῖς ἐντυγχάνοντες, πληγαὶ πετρῶν μὲν ἐκ κεφαλῆς ἐπ' αὐτοὺς φερομένων... était incompréhensible. Les

(1) Voici le texte primitif : « Ὥσπερ γὰρ οἱ ἵπποι θᾶσσον ὑπὸ τοῖς ἅρμασιν ἢ καθ' αὑτοὺς ἐλαυνόμενοι θέουσιν, οὐχ ὅτι μᾶλλον ἐκπίπτοντες ἐκβιάζονται τὸν ἀέρα τῷ πλήθει ῥηγνύμενον... »

(2) Voici la phrase entière : « Ἦν δὲ ἀβέλτερος ἡ φιλοτιμία παρὰ τοσούτους καὶ τηλικούτους ἀγῶνας ἑνὸς ἔργου καὶ μιᾶς νίκης ἀγαπωμένης... » Sintenis II, 28, conserve ἀγαπωμένης.

traducteurs, semblent avoir tourné la difficulté en traduisant par à peu près (1). Cependant nous lisons dans l'exemplaire de l'Arsenal la leçon καὶ πληγαῖς qui se trouve aussi dans celui de Muret, précédé de ἴσως. Cette correction, tout en étant nécessaire, ne s'imposait pourtant pas avec évidence.

μ. Edit. aldine, 114 v° (Vie de Caton d'Utique). Le texte était : δεινὰ πείσεσθαι τοῦτον ὃν οὐ παρέβαινον, οὔτ' ἠδίκουν νόμον κατὰ τοῦτο κολαζομένους. Muret écrit en marge : « πείσεσθαι τοῦτον, ὃν παρέβαινον, ὅτ' ἠδίκουν νόμον, κατὰ τοῦτον κολαζομένους. Sic Lambinus hunc locum emendandum putat : δεινὰ πείσεσθαι τοὺς, ὃν οὐ παρέβαινον οὔτ' ἠδίκουν νόμον, κατὰ τοῦτον κολαζομένους. » Amyot sur son exemplaire inscrit la seconde correction qu'il a pu emprunter directement à Lambin (2). Le sens, d'ailleurs, n'était pas douteux, et la correction elle-même semble avoir été faite tacitement par Xylander et Cruserius, qui interprètent comme Amyot (3).

ν. Edit. aldine, 123 v° (Vie de Flaminius). A propos de la phrase ὥδευον δὲ νύκτωρ πρὸς τὴν σελήνην, καὶ γὰρ ἦν διχόμηνος, l'exemplaire de l'Arsenal contient deux notes :

(1) Voici la traduction d'Amyot : Fol. 212 B, C. « Parquoy quand ilz se cuiderent approcher pensans estre à couvert, et qu'on ne les veist point, ilz furent tous esbahiz qu'ilz se trouverent de rechef accueilliz d'infiniz coups de traict et accablez de pierres qui leur tombaient à plomb dessus leur teste. »

(2) Le Vindobonensis, collationné par Sintenis, présentait déjà la substitution de τοὺς à τοῦτον au début de la phrase.

(3) Ce dernier traduit dès 1559 : « on feroit tort à ceulx qui seroient appelez en justice de les punir par une ordonnance qu'ilz n'auroient point transgressée. »

1° *Deest* πανσέληνος (après ὀγκόμενος).

2° *Livius 42 et pernox forte luna erat, itaque intelligendum est de* πανσελήνῳ *ex Hesychio qui ait* ὀγκομηνία τὸ ἥμισυ τοῦ μηνὸς τῆς σελήνης ὅτε πανσέληνός ἐστι.

Or nous lisons dans le volume de Muret :

1° ἤγουν · πανσέληνος.

2° Hesych : ὀγκομηνία, τὸ ἥμισυ τοῦ μηνὸς τῆς σελήνης, ὅτε πανσέληνός ἐστι. Et convenit cum Livio, qui ait L. 2. D. 4 et pernox forte luna erat.

Si nous nous reportons aux dictionnaires grecs de Chéradame (1542) (1), de Toussaint (1552), et même au *Septemvirale Lexicon* publié en 1568, nous n'y voyons mentionnée ni l'une ni l'autre de ces références (2), qu'aucun des traducteurs ou éditeurs de Plutarque au XVIe siècle ne cite non plus. Il est donc très vraisemblable que c'est à Muret qu'Amyot a emprunté ces deux notes, ou tout au moins la seconde. Remarquons toutefois que, dès sa première

(1) Nous nous servons de cette appellation pour désigner ce dictionnaire assez célèbre au XVIe siècle et communément désigné encore aujourd'hui sous le nom de l'helléniste Jean Chéradame dont il a seul préservé le nom de l'oubli. Mais, en attendant que nous puissions reprendre ce sujet dans une étude que nous nous proposons de faire sur les dictionnaires grecs du XVIe siècle, — nous noterons seulement ici que ce dictionnaire n'est, d'une manière générale, que la reproduction page pour page d'un ouvrage paru en septembre 1537 chez Walder à Bâle, sans nom d'auteur, et qui fut lui-même l'objet d'un procès entre cet éditeur et deux de ses confrères, Henricpetri et Mich. Isengrinus. Chéradame n'est pas l'auteur du *Dictionnaire*, mais seulement de l'*Ars etymologica* qui le précède : et les longues préfaces où, non content de remonter au déluge, il allègue le plus souvent l'autorité d'Adam lui-même, ont exploité avec assez d'habileté cette confusion possible, au moyen de déclarations équivoques.

(2) Elles seront mentionnées, mais avec beaucoup d'autres, dans le *Thesaurus græcæ linguæ* d'Henri Estienne (éd. de 1572, t. I, col. 1183 et t. II, col. 920.)

édition, il avait supprimé un contre-sens commis par lui à la suite de Guarinus sur le mot διχόμηνος ; il traduisait en effet dans le manuscrit : « Et de nuict ilz cheminoient à la lune, qui de bonne adventure lors estoit à demy pleine. »

Xylander commettra la même faute ; mais en 1559 Amyot se corrige en «.... laquelle de bonne adventure estoit lors au plein. »

Mais le fait qu'Amyot ne doit qu'à lui-même cette heureuse correction n'infirme pas l'hypothèse qu'il a pu emprunter à Muret la note écrite dans le volume de l'Arsenal après 1555.

5. Edit. aldine, 123 r° (Vie de Flaminius), λύκον. Traduction d'Amyot (manuscrit et éd. de 1559) : « Lycus ».

Sigonius, Cruserius, Estienne et Xylander confirment cette leçon ; ce dernier relève même dans une note (I, 812) l'erreur de Guarinus qui, dit-il, « pro Lyco Lyngum reposuerat, non græcum librum et veritatem, sed mendosum Livii codicem secutus. Locus autem is recte legitur lib. 31... »

Pourtant malgré tous ces témoignages, Amyot corrige en 1565 *Lycus* en *Lyncus* ; et nous lisons dans l'exemplaire de l'Arsenal la remarque « Lingum appellat Livius lib. 44. » Or le volume de Muret porte précisément à propos de ce mot une note assez longue qui commence, à la référence près, comme celle d'Amyot : « Lingum appellat Livius L. 2. Dec. 4. Stephanus item nominat λίγγον atque esse φρούριον

κασσανδρίων, sed idem Livius Montem esse dicit. » Ne serait-ce pas l'opinion de Muret qui aurait amené la correction d'Amyot en 1565 ?

9. Edit. aldine 126 v° (Vie de Flaminius). Le texte des éditions était : τῷ μὲν γὰρ βασιλεὺς φίλος ὑπῆρχεν καὶ βίος, καὶ συνήθεις, καὶ διατριβαὶ περὶ ναῦς καὶ ἵππους, καὶ στρατιωτῶν ἐπιμέλεια ; ce qu'Amyot avait traduit tout d'abord (manuscrit 1400, fol. 57 v°) : « Car il avoit un Roy qui estoit son amy, il avoit estat pour vivre, ses familiers amys avec luy, navires, armes, chevaulx... »

Dans sa première édition (1559) il corrige, il est vrai, sa phrase, mais sans en modifier le sens (267, H) : « car il avoit un Roy amy, qui luy donnoit au moins estat pour s'entretenir luy et sa maison, et si avoit la superintendance... »

Mais nous lisons dans l'exemplaire de l'Arsenal la note suivante, écrite certainement après 1555, au lieu de καὶ βίος καὶ συνήθεις, « *forte* καὶ βίος συνήθης ». Et si, sans doute, certains manuscrits fournissaient des leçons analogues pour le sens, (p. ex. καὶ βίος ἦν συνήθης), la leçon inscrite par Amyot, comme une hypothèse, n'est fournie jusqu'ici que par l'exemplaire de Muret qui la formule de même : « ἴσως καὶ βίος συνήθης », en ajoutant la mention de deux autres leçons, données pour ce passage par des manuscrits italiens.

Que pouvons-nous conclure de ce relevé, fastidieux peut-être, de cas en apparence contradictoires ? Un

seul, ξ, nous montre une variante propre, semble-t-il, à Muret, provoquant en 1565 une correction de la part d'Amyot. Mais ce n'est pas le seul argument favorable. Sans doute, dans les autres exemples, la variante inscrite sur l'exemplaire de l'Arsenal n'a amené aucune correction en 1565. Mais il convient ici de distinguer deux cas :

1° Dans le premier, la correction avait été déjà faite dans la traduction de 1559 : mais le plus souvent le texte était notoirement corrompu et la correction était nécessaire, p. ex. α. β. δ. ζ. ι. μ. Pour d'autres passages, il est vrai, la variante s'imposait avec moins évidence, p. ex. pour ε. η. θ, mais pour ces passages, et en particulier pour le dernier, il est difficile d'affirmer qu'Amyot ait, dès 1559, adopté précisément la leçon que propose Muret. Enfin, pour ν, il ne s'agit pas d'une correction mais de deux références très précises et dont l'identité ne semble pas être fortuite.

2° Dans le second cas, l'édition de 1565 conserve comme celle de 1559 la leçon traditionnelle en dépit de la variante inscrite sur le volume de l'Arsenal : c'est le cas certainement de γ et peut-être de λ, κ, ο. Mais cela, nous l'avons vu, ne prouve rien en somme contre l'utilisation par Amyot de l'exemplaire de Muret.

Une chose d'ailleurs nous semble certaine : les variantes étudiées plus haut sont, pour la plupart, écrites après 1559. Or, que ces variantes aient déjà été entrevues et même adoptées auparavant, ou qu'au contraire, quoique mentionnées, elles n'aient pas été adoptées

dans la suite, cela ne fortifie ni n'infirme l'hypothèse affirmative. Du seul fait que des variantes qui, ne l'oublions pas, sont, pour la plupart, des conjectures, se rencontrent également sur les deux exemplaires, et en nombre assez considérable (1), on peut, je crois, inférer que l'utilisation de l'un par l'autre est, jusqu'à nouvel ordre, assez vraisemblable (2).

LA CRITIQUE PERSONNELLE D'AMYOT

LES TÉMOIGNAGES DE PLUTARQUE ET DES AUTEURS ANCIENS

Mais Amyot ne s'est pas contenté, après sa première édition, de puiser dans les travaux des érudits contemporains, des variantes ou des conjectures, il s'est livré

(1) Voici encore l'indication de quelques conjectures ou éclaircissements identiques mentionnés sur les deux exemplaires :

Texte de l'édit. aldine :	Variante donnée par Muret et par Amyot seulement
27 v° (*Vie de Solon*) ἀπήγαγεν	ἐπανήγαγεν (a).
54 r° (*Vie de Periclès*) ἀκόνη σκληρὰ παραθηγομένη	ἀκόνῃ σκληρᾷ παραθηγομένου.
78 v° (*Vie de Timoleon*) χρώμενος ῥοθίῳ μετὰ κρότου	[τοῦτ᾽ ἐστὶ] συντόνῳ τῇ εἰρεσίᾳ
161 r° (*Vie de Cimon*) τρόπαιον ἐπηγωνίσατο	ἐπαιανίσατο (b).
273 v° (*Vie de Demosthenes*) ὥσπερ αὐτοὺς ἀνδραγαθήσαντας	*pro* αὐτούς, τούς.

(2) Ajoutons qu'Amyot a pu avoir communication, soit en France, soit surtout en Italie, d'autres recueils analogues, par exemple de l'exemplaire grec, aujourd'hui perdu, qu'avait chargé de variantes Leonico Torneo et qui se trouvait au milieu du XVIe siècle dans la riche bibliothèque de Fulvio Orsini. Cf. P. de Nolhac, *La bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 171.

(a) H. Estienne appuie cette leçon sur l'autorité de *quidam* sans qu'on puisse discerner s'il s'agit là d'un manuscrit ou d'un érudit.

(b) Muret fait précéder cette variante de ἴσως, Amyot de *forte*.

aussi, pour amender le texte de son auteur, à un travail de critique personnelle, que le maniement de tant d'instruments de travail, et sa connaissance de plus en plus profonde et étendue de Plutarque pouvaient rendre pénétrante et fructueuse. Le premier moyen dont il se sert pour corriger son texte consiste à rapprocher du passage qu'il étudie d'autres passages analogues tirés de Plutarque lui-même (1). Voici par exemple quelques corrections heureuses que lui suggèrent ces sortes de rapprochements :

Edit. aldine 95 v° (*Vie de Marcellus*), ἐξ ὧν μάρκελλος ἀργυραμοιβίαν ποιησάμενος τοῖς θεοῖς καθιέρωσεν.

Trad. de 1559 : « ... des deniers de laquelle Marcellus dressa un banc de changeur qu'il donna et dedia au service des Dieux. »

Trad. de 1565 : « ... des deniers de laquelle Marcellus feit faire des vases d'argent pour servir aux sacrifices, lesquelz il dedia et consacra au service des dieux. »

Nous lisons en effet, en marge de l'exemplaire de l'Arsenal (fol. 95 v°) : « *legendum videtur aptius* ἀργυρᾶ λοιβεῖα *ut in Paulo Æmylio fol. 87 B.* »

Cette correction, qui a échappé à Cruserius et à Xylander comme à Estienne, avait déjà été faite par Guarinus *(argenteum vas)* ; mais ce n'est pas à lui sans doute qu'Amyot l'a empruntée en 1565.

Edit. aldine 140 v°... ποπλίου σίλωνος.

Trad. de 1559 : « Publius Silon. »

Trad. de 1565 : « Pompedius Silon. »

Cf. exemplaire de l'Arsenal : « Alibi legitur Πομπαιδίου. »

Xylander corrige de son côté la leçon *Publius*, mais il ne

(1) Nous avons dit plus haut (p. 449) qu'Amyot avait employé ce procédé de critique beaucoup plus [illegible]nemment encore pour les *Moralia* que pour les *Vies*.

rappelle le passage de la Vie de Caton d'Utique auquel Amyot fait allusion, que pour y corriger le texte des éditions Πομπαΐδιος en Ποπέδιος qu'il substitue ici à Πόπλιος. Ce n'est donc pas, semble-t-il à Xylander qu'Amyot en 1565 a emprunté sa correction.

Edit. aldine 300 r°. ... καὶ μαιώτιδος καὶ ἀρμενίας καὶ λαυρίων.

Trad. de 1559 : « ... Jusques aux Marets Maeotides, et depuis l'Armenie jusques aux Lauriens. »

Trad. de 1565 : « ... jusques aux Illyriens. »

Cf. en effet, ex. de l'Arsenal (fol. 300, r°) λαυρίων est souligné et on lit en marge : « *Ex pagina sequenti apparet legendum esse ἰλλυρίων.* »

Edit. aldine 238 r°. En face du texte ἐν τῷ θεάτρῳ κροτούμενον ὑπὸ ῥωμαίων. Amyot écrit en marge : « *hoc loco deest quod expleri potest ex Pompeio, fol. 214, p. 2.* »

et il ajoute en 1565 à sa traduction la note suivante (fol. 506, F.) :

« L'original grec est défectueux en cest endroit et le fault remplir de ce qui est cy devant escrit en la vie de Pompeius, fueillet 458, soubs la lettre C. »

Souvent, d'ailleurs, les corrections tirées par Amyot du texte même de Plutarque sont signalées par lui sur son exemplaire grec, sans avoir passé à aucune époque dans sa traduction, par exemple.

Edit. aldine, 112 v° : ἐκ τῶν πομπηΐου κόλπων ἄνθρωπον.

En note : « *in Pompeio ubi eadem de re agitur leg.* ἄνδρα τῶν πομπηΐου κολάκων ὑπερφυέστατον. *forte ergo hic pro* κόλπων *leg.* κολάκων (1). »

(1) La traduction (fol. 538, B) « homme tout fait à la devotion et selon le cueur de Pompeius » nous semble s'expliquer fort bien avec κόλπων.

Edit. aldine 215 r° : γαΐος κρασσιανός.

En marge : « *In Caesare leg.* κρασσίνιος. »

(Cf. en effet *Vie de Cesar*, 44.)

Un autre moyen de corriger le texte d'un auteur, et en particulier d'un historien, consiste, nous l'avons vu plus haut, à le confronter avec celui d'autres historiens, qui ont parlé des mêmes événements. Amyot a tiré plus d'une fois parti de ce procédé de critique, qui lui a suggéré dans la revision de 1565 un certain nombre de corrections. En voici quelques-unes :

Edit. aldine 43 r°. προσιόντος ἰουλίου μηνὸς ἡ τοῦ τιμητοῦ τελευτή.

En marge on lit deux notes dont voici la plus importante : « Sunt qui velint hoc loco legi ἡ ἰουλίου τοῦ τιμητοῦ. Quoniam censor ille Julius ex Livio (lib. 5 (1)) appellabatur, et omnino ita legi opportet. Nam ex sequentibus apparet quintili mense ad Alliam pugnatum esse... » Et en effet, Amyot qui avait traduit en 1559 (fol. 93, A) : « le trespas de l'un des censeurs qui mourut au mois de juillet » substitue en 1565 à cette traduction la suivante : « le trespas de Julius l'un des censeurs. »

La note de l'exemplaire de l'Arsenal semble indiquer que la conjecture n'est pas propre à Amyot ; pourtant elle ne se trouve mentionnée ni dans la trad. variorum, qui renvoie seulement dans certaines éditions à « Liv. lib. V, Decad. I », ni dans Cruserius, ni même semble-t-il, dans Xylander, dont la note à ce sujet est peu explicite (cf. t. I, p. 288 et p. 319). Mais elle peut venir d'autres recueils que nous n'avons pas consultés, ou être le résultat d'une « conférence » avec quelque érudit (2).

(1) Mots en surcharge.

(2) La correction n'est pas mentionnée dans l'exemplaire de Muret, et Sigonius n'y fait aucune allusion dans son commentaire sur Tite-Live. (Cf. pp. 144 et 148).

Edit. aldine 97 v°. ὁλκάδα ποιάμενος τῶν βασιλικῶν...

En note : « *Sunt qui conjiciant debere legi* πεντεμοζιομέδιμνον *et ea voce utitur Tzetzes, ad magnitudinem navis significandam. Sed alia conjectura magis placet, cum Polyb. in re simili utatur dictione* δραξάμενος *ubi loquitur de*... (1). »

Et en effet, Amyot, qui avait traduit en 1559 : « Il achepta une des grosses carraques du Roy... », abandonne cette leçon pour : « Si accrocha l'une des grosses carragues (Ed. 1565, fol. 211, F.) » Tous les traducteurs du Roy. » latins gardent au contraire *emit* ou *mercatus est*.

Edit. aldine 98 r°. En face du texte : ἀλλ' ὁ μάρκελλος ἀπέφυγεν, on lit cette note dans l'exemplaire de l'Arsenal : « *De hac eadem obsidione scribens Polyb. lib. 8 ita ait :* Μάρκος δὲ δυσχρηστούμενος μετ' αἰσχύνης ἐκπεπτωκέναι. *Inde apparet totum hunc locum* (2)... »

Et Amyot ajoute en marge de l'édition de 1565 (212 D.) : « Ce lieu est corrompu au texte grec et le fault restituer du VIII de Polybe, d'où Plutarque l'a pris » [Cf. en effet Polybe VIII, 8.] (3).

Edit. aldine 270 r°. τῷ δὲ ἐκδικοῦντι τὸν ἀδελφὸν. ἄνευ δίκης. καὶ δόγματος. οὐδὲ ὑπάρχοντος. ἀναιρεθέντα.

Trad. de 1559 (582 F.) : « l'autre pour venger la mort de son frere que l'on avoit occis sans ordonnance, ny forme de procedure, juste ou injuste qu'elle fust. »

Trad. de 1565 : « ... sans ordonnance, ny forme de procedure, ny pas mesme par aucun magistrat. »

(1) La fin de la note a été coupée par le ciseau du relieur. Une note antérieure proposait déjà les variantes περιδραξάμενος, et περιαψάμενος.

(2) La fin de la note a été coupée.

(3) Il corrige de même dans une phrase voisine (212, B. cf. ex. de l'Ars. 98 r) le mot τραυμάτων en τρημάτων, en rapprochant de son texte deux passages, l'un de Polybe (lib. 8, 7) et l'autre de Tite-Live (24, 34), qui sont précisément cités par Sintenis (éd. maj. II, 62) pour fonder cette correction. On lit, d'ailleurs, dans les Variæ lectiones de Frankfort et de Paris, la mention de ces deux rapprochements, dont le second est dû à Cruserius.

Cette correction s'explique par la note suivante de l'exemplaire de l'Arsenal : « οὐδὲ ὑπ' ἄρχοντος. *Nam Scipio Nasica Pontifex Max. qui Tiberium interfecit nullum gerebat magistratum ut a Cicerone in Catilinam scribitur.* »

Edit. aldine 334 v°. Le texte grec était : εἰς τὴν Ἰθωμάταν, et plus loin τῷ φαρίῳ δημητρίῳ.

Amyot écrit en note (1) : « *Strabo appellat* Ἰθώμην. *Et quid hic habuit Demetrio Phario, ille Demetrio Pha[lereo ; itaque forte legendum fuerit* [*hoc loco*] *pro* φαρίῳ φαληρεῖ. » On lit en effet dans le livre VIII de Strabon : τὸ μὲν καλούμενον Ἰθώμη... ὥστ' οἰκείως δοκεῖ Δημήτριος ὁ Φαληρεὺς πρὸς Φίλιππον εἰπεῖν... »

Amyot qui avait écrit en 1559 (718 K.) « vers le chasteau d'Ithomatas », corrige en 1565 en « vers le chasteau d'Ithome » ; quant à l'autre correction elle avait été faite déjà dans la 1re édition où on lit « à Demetrius Phalerien » (718, I.).

Cette catégorie de corrections est intéressante, non seulement par le souci qu'elle implique chez Amyot de ne négliger aucun moyen d'amender son texte, mais encore parce qu'elle témoigne d'une connaissance de l'antiquité grecque et latine, qui, pour être de beaucoup inférieure à celle de Xylander, par exemple, est néanmoins assez étendue pour un simple « translateur en notre vulgaire. » Nous n'avons cité, du reste, dans les pages qui précèdent, parmi ces références à d'autres auteurs anciens, que celles qui ont amené des modifications dans la traduction d'Amyot ; mais il suffit de parcourir l'exemplaire de l'Arsenal pour recueillir un assez grand

(1) Il avait d'abord mentionné la variante εἰθομάνταν.

nombre de corrections ou d'éclaircissements de ce genre qui ne sont jamais passés dans les éditions françaises. Nous nous contentons de les indiquer sommairement, en laissant de côté, bien entendu, celles dont nous avons trouvé la source soit dans Xylander (1), soit dans la traduction *variorum* (2), soit dans les recueils mentionnés plus haut (3) :

Auteurs grecs :

Aristophane, 246, r° ;
Denys d'Halicarnasse, 74, v° ;
Dion Cassius, [43, r°] ; 323, v° ;
Elien, 201, v° ;
Etienne de Byzance, 3, r° ;
Hérodote, 292, r° ;
Hésychius, [16, r°] ; 63, v° ; 289, v° ; 296, v° ;
Pausanias, 134, r° ;
Platon, 62, r° ;
Polybe, 97, v° ; 98, r° ;
Strabon, 219, r° ; 292, r° ; 323, v°, [334, v°] ;
Suidas, 246, r° ; 329, r° ;
Tzétzès, 97, v° ;
Xénophon, 66, r°.

Auteurs latins :

Cicéron, 32, v° ; 266, v° ; [270, v°] ; [282, r°] ;

(1) P. ex. ff. 19, r° (renvoi à Eustathe) ; 49 r° (à Diogène Laerce) ; 62, r° (à Thucydide) ; 80, v° (à Euripide) ; 181, r° sq. (à Appien) ; 266, v° (à Cicéron) ; 275, v° (à Cicéron) ; 302, r° (à Etienne de Byzance) ; 321, v° (à Homère).

(2) P. ex, fol. 74, r°, Amyot écrit : « Livius et Valerius Volumniam uxorem fuisse et Veturiam matrem scribunt. » Or on lisait dans les plus récentes éditions de la traduction *variorum* la note marginale suivante : « Livius et Valer. Max. aliter. Volumniam uxorem, Veturiam matrem fuisse scribunt. »

(3) Nous mettons entre crochets les références ayant amené des corrections dans la traduction française, soit en 1559, soit en 1565 ; ces corrections, pour la plupart, ont été étudiées plus haut.

Columelle, 45, vº ;
Florus, 84, rº ; [293, rº] ;
Lactance, 9, vº (référence douteuse) ;
Ovide, 9, vº ; 15, vº ;
Pline, 123, rº ; 204, vº ; 292, rº ;
Quinte Curce, 226, vº ;
Sénèque, 32, vº ; 282, rº ;
Tite-Live, 32, vº ; [43, rº] ; 45, vº ; 75, rº ; [100, rº] ; 123, rº ; 126, vº ; 166, vº ;
Valère Maxime, 96, rº ; 201, vº ; [282, rº] ;
Velleius Paterculus, 231, vº.

Sans doute il est possible, il est probable même, que quelques-unes de ces indications viennent de seconde main ; il est possible encore qu'Amyot, en se reportant, pour un passage de son texte, à quelque auteur ancien, y ait trouvé, dans les notes des éditions contemporaines, la mention de tel ou tel autre auteur qu'il a également cité. Mais nous avons le sentiment que, même après cette élimination, il resterait encore, à l'actif de notre traducteur, un certain nombre de références originales. Une remarque en effet s'impose à qui considère ce relevé que l'on pourrait sans doute allonger, mais non pas à coup sûr doubler ; c'est le nombre relativement minime de ces références. Si Amyot avait voulu faire étalage d'érudition, s'il avait cherché, par une satisfaction que beaucoup de ses successeurs ont connue, à s'en imposer à lui-même, il lui eût été facile de recueillir, non seulement dans les notes de Xylander, mais simplement en parcourant les manchettes de la traduction variorum, ou de celle de Cruserius, dix fois plus de citations

et de renvois qu'il n'en marque sur son exemplaire. Puisqu'il ne l'a pas fait, puisqu'il a, ici encore, montré une discrétion qui nous surprend aujourd'hui, et qui nous choque peut-être, n'en devons-nous pas conclure que ces rares références que nous rencontrons sur le volume de l'Arsenal, bien loin d'être en quelque sorte « plaquées », sont, pour la plupart, le résultat de ses lectures et de ses recherches personnelles ?

NOUVELLES LEÇONS EMPRUNTÉES A DES MANUSCRITS

Outre l'utilisation certaine d'ouvrages imprimés, outre l'utilisation possible de collections de variantes manuscrites, Amyot semble avoir, même après son retour d'Italie, emprunté directement à des manuscrits un certain nombre de variantes, dont plus d'une a passé soit dans le texte même, soit dans les marges de son édition de 1565. C'est surtout par élimination que nous pourrions déterminer ces sortes de leçons ; mais, les recherches précédentes ayant été nécessairement très incomplètes, cette détermination serait à son tour fort hypothétique. Aussi chercherons-nous, autant que possible, dans les termes mêmes dont se sert Amyot pour présenter ces variantes, la preuve de leur origine manuscrite. Malheureusement ces termes sont souvent équivoques, et telle expression, très fréquente d'ailleurs, « *Autres lisent...* », peut s'appliquer également à la leçon d'un manuscrit et à la conjecture d'un érudit.

50, D. Texte de 1559 : « en ce mois on sacrifie pour les plantes. » Texte grec des éd. : τοῖς φυτοῖς ἐναγίζουσι τότε. Xylander traduisait : *Mortuis parentant*, et ajoutait en note : (I, 168) « Legendum dico θνητοῖς. »

Mais à cette conjecture Amyot préfère une correction, analogue pour le sens, qu'il tire des manuscrits, et, en 1565, tout en gardant sa précédente traduction, il écrit en marge : « Aucuns vieux exemplaires grecs lisent en ce lieu φθίτοις qui seroit à dire les trespassez. » Et en effet on lit dans l'exemplaire de l'Arsenal 23 v°, la leçon τοῖς φθιτοῖς avec un renvoi à Ovide (2e livre des *Tristes*.)

Cette correction se trouvait déjà mentionnée sur l'exemplaire de Muret d'après deux manuscrits du cardinal Ridolfi, et il n'est pas impossible que ce soit à ce recueil qu'Amyot l'ait empruntée.

159, C. Texte de 1559 et 1565 : « mais peu apres recognoissant sa femme. »

Note ajoutée en 1565 : « Aucuns vieux exemplaires lisent μητέρα, sa mere. »

Xylander traduit, ainsi que Cruserius : *uxor*. Ce n'est donc pas chez eux qu'Amyot a pu trouver cette variante, qui est signalée dans son exemplaire de l'Arsenal, fol. 75 r° : en face de ἐπιγνοὺς δὲ τὴν γυναῖκα, en marge : μητέρα.

Cette variante, si nous en croyons Sintenis, est donnée par le Baroccianus 226 ; elle l'est aussi par plusieurs Parisini, entre autres par le 1671, ainsi que nous avons pu le vérifier.

164, F. Texte de 1559 : « l'aisné en celle (la maison) des Fabiens, qui fut adopté par Fabius Maximus · celuy qui fut par cinq fois consul. »

Texte des éd. : τὸν μὲν πρεσβύτερον ἀπὸ μαξίμου φαβίου τοῦ πεντάκις ὑπατεύσαντος.

Xylander : *Alterum Fabii Maximi filio*... ; et en note (I, 593) : « Quod in Græco legitur τὸν μὲν πρεσβύτερον

ἀπὸ μαξίμου φαβίου mendosum est. Quod a filio Fabii cunctatoris adoptatum verti, eo factum est quod υἱός scriptum a Plutarcho suspicabar, inque ejus locum ἀπὸ subrepsisse... »

Amyot, 1565 : « l'aisné en celle de Fabius Maximus celuy qui fut par cinq fois consul... »

La correction, pour le sens, paraît analogue ; pourtant si nous nous reportons à l'exemplaire de l'Arsenal, nous y constaterons qu'elle repose sur une autre leçon qui n'est donnée par aucun des manuscrits qu'a collationnés Sintenis : nous lisons en effet, en face de ἀπὸ en marge : ἀπόγονος. Cette correction est peut-être une ingénieuse conjecture d'Amyot.

360, D. Texte de 1559 et 1565 : « ce pendant luy mesme marcha le premier à l'encontre des Seigneurs et Satrapes, qui se trouvoient en front devant lui. »

Note ajoutée en 1565, à propos de Satrapes : « Aultres lisent en cest endroict contre les Atropateniens, qui sont peuples de la Medie. »

Cf. l'exemplaire de l'Arsenal, fol. 169 r°, en face de : ἀντέστη τοῖς σατραπηνοῖς, en note : « *aut leg. est* σατράπαις τοῖς ἀτροπατηνοῖς. »

Xylander traduit *Satrapenos*, et Cruserius *Satrapis*. Cette variante encore peut être le résultat d'une conjecture, car Sintenis ne la rencontre dans aucun de ses manuscrits ; mais en tous cas les expressions mêmes de la note nous indiquent que cette conjecture ne provient pas d'Amyot.

402, D. Texte de 1559 et 1565 : « Là où luy avoit accoustumé de combattre en journée assignée de pied ferme sans bouger. »

Note ajoutée en 1565 : « Il y a en cest endroict deux leçons, toutes deux soustenables, et selon l'aultre il faudroit dire, de mener à la guerre des citoiens Romains combatans en gens de bien. »

Le texte grec d'Alde était, fol. 192 v° : ὁπλιτικῶν καὶ νομίμων. Amyot, après avoir noté sur son exemplaire la variante μονίμων pour νομίμων, ajoute la leçon suivante : « *Quidam manu scripti codices leg.* πολιτικῶν καὶ νομίμων » ; ce qui explique la note de 1565.

La première variante μονίμων pour νομίμων ne se trouve dans aucun des manuscrits de Sintenis ; mais elle est mentionnée sur l'exemplaire de Muret. Quant à l'autre, on lit dans le Parisinus 1673 et dans le Palatinus 168 πολιτικῶν, et dans quelques autres textes ὁ πολιτικῶν.

409, C. Texte de 1559 et 1565 : « il eut le gouvernement de la province que tenoit Perdiccas. »

Note ajoutée en 1565 : « Autres lisent en ce lieu ἱππαρχίαν qui seroit à dire la charge de la chevalerie. »

L'exemplaire de l'Arsenal signale, fol. 186 r°, la variante ἱππαρχίαν en face du texte ἐπαρχίαν.

ἱππαρχιαν est, en effet, la leçon d'un très grand nombre de manuscrits : elle est aussi mentionnée sur l'exemplaire de Muret.

422, G. Texte de 1559 et 1565 : « par où l'on peut comprendre que les oiseaux qui tumbent de l'air en terre, ne cheent pas pour ce que l'air agité par aucune vehemente concussion se rompe ny se tende... »

Le texte grec des éditions était : ὅθεν οὐ δοκεῖ ῥήξει τοῦ ἀέρος καὶ διασπασμῷ, κλόνον πολὺν λαμβάνοντος, ἐνολισθαίνειν τὰ πίπτοντα τῶν ὀρνέων...

Note ajoutée en 1565 : « Il y a double lecture en cest endroict, et selon l'aultre il faudroit traduire, pour ce que l'air fendu et entre ouvert reçoive beaucoup de vuide, κενὸν πολύ. »

Cette leçon κενὸν πολύ est en effet signalée dans l'exemplaire de l'Arsenal, fol. 207 v°, en face du texte κλόνον πολύν.

Sintenis signale en outre pour ce passage les leçons suivantes : κλόνον κενον πόλον (Sangermanensis) : ἴσως κλόνον κενὸν πόλον (Parisini 1671, 1673, et édition juntine) : et il reproduit, d'après Walz, une note marginale de l'exemplaire de Muret : « κλόνον πολὸν T.u.S.π. κενὸν pro κλόνον habet κενὸν et non habet ἴσως et ita videtur legendum. » Il n'est pas impossible qu'Amyot ait emprunté cette variante au volume de Muret.

568, B. Texte de 1559 : « que l'on pendist le corps de Cleomenes pour le faire secher. »

Texte grec des éd. : ὁ δὲ Πτολεμαῖος... προσέταξε τὸ μὲν σῶμα τοῦ Κλεομένους κρεμάσαι καταβυρσώσαντας (1).

Texte de 1565 : « que l'on pendist le corps de Cleomenes l'aiant devant conroié. »

Note ajoutée en 1565 : « Κρεμάσαι καταβυρσώσαντας, le pendre apres l'avoir deseché et conroié. Autres vieux livres lisent κατακηρώσαντας, c'est-à-dire l'aiant premierement embasmé afin qu'il demeurast plus longuement entier au gibet comme estoit la façon des Ægyptiens de garder les corps. Diodore Sicilien. »

Cette correction est signalée dans l'exemplaire de l'Arsenal, fol. 263 r°.

Elle est mentionnée également par Estienne, mais Sintenis ne la relève que,dans le Parisinus 1671.

590, E. Texte de 1559 et 1565 : « Harpalus voiant qu'il prenoit plaisir à regarder une coupe du Roy. »

Le texte des éditions était βασιλικῇ κύλικι.

Note ajoutée en 1565 : « Autres lisent βαρβαρικῇ, c'est-à-dire barbaresque. »

Cette correction est signalée dans l'exemplaire de l'Arsenal, fol. 273 v°.

Elle l'est aussi par Estienne ; c'est en effet la leçon de la plupart des manuscrits.

(1) Remarquons en outre qu'Amyot avait fait un contre-sens en 1559, en traduisant l'aoriste par un futur.

602, D. Texte de 1559 et 1565 : « dont l'une s'appeloit Terentia. »

Note ajoutée en 1565 : « Aucuns vieux textes lisent Tertia. »

Cf. en effet, l'exemplaire de l'Arsenal, fol. 279 r°, en face de τερεντίαν, la variante manuscrite τερτίαν.

Cette leçon est donnée dans l'exemplaire de Muret sans indication de source, ce qui semble prouver qu'elle provient du *Venetus*, et Sintenis ne l'a rencontrée dans aucun manuscrit.

612, C. Texte de 1559 : « Or tout ainsi comme entre les elemens selon l'opinion d'Empedocles il y a tousjours noise et debat, pour autant qu'il disoit que accord et discord estoient les causes efficientes de la generation et corruption de toutes choses, mais principalement entre ceulx qui se joignent et qui touchent les uns aux autres. »

L'édition de 1565 fait passer en note marginale la phrase : « pour autant qu'il disoit que accord et discord estoient les causes efficientes de la generation et corruption de toutes choses. » Si en effet nous nous reportons à l'exemplaire de l'Arsenal, nous y verrons (fol. 284 r°) les mots διὰ τὸ νεῖκος καὶ τὴν φιλίαν du texte d'Alde soulignés, et en marge (écriture postérieure à 1555) : « in plerisque vetustis manuscriptis non sunt hæc duo καὶ τὴν φιλίαν proinde. »

Ces mots sont omis en effet, nous dit Sintenis, dans les manuscrits suivants : Palatinus 283 ; Parisini 1671, 1672, 1673, 1674, dans un manuscrit de Padoue utilisé par Muret, et dans un manuscrit du cardinal Ridolfi.

631, A. Texte de 1559 et 1565 : « il leur falloit passer par de profondes sablonnieres. »

Note ajoutée en 1565 : « Autres lisent ὁδοὺς βαθείας qui seroit à dire chemin creux ; mais le premier est meilleur. »

L'exemplaire de l'Arsenal mentionne en effet (fol. 292 r°), en face de ἅτε δὴ διὰ φαρμάκου, la leçon δι' ὁδοῦς.

L'expression d'Amyot peut désigner des manuscrits : mais la variante qu'il indique ne se trouve dans aucun de ceux qu'a collationnés Sintenis.

698, F. Texte de 1559 : « ... ains me delivreray des miseres de ce monde, me contentant de la fortune : car je donnay aux Ides de mars ma vie à mon païs pour laquelle j'en ay depuis vescu une autre libre et glorieuse. »

L'édition de 1565 corrige la fin de cette phrase en : « pour laquelle j'en vivray une autre libre et glorieuse, » — et elle ajoute en note : « Ce lieu est corrompu au texte grec. »

Nous lisons en effet dans l'exemplaire de l'Arsenal, en face du texte : ἀλλ' ἀπαλλάξομαι τὴν τύχην ἐπαινῶν... ἀλλ' ὃν ἔζησα, la note suivante d'Amyot : « locus hic mutilus est et forte legendum ἄλλον δὲ ζήσω (1). »

Parmi ces corrections quelques-unes, nous l'avons vu, sont sans doute des conjectures ; mais la majorité provient de manuscrits. Il serait intéressant de pouvoir déterminer à l'aide de ces variantes, quels sont ceux auxquels Amyot a eu recours entre 1559 et 1565 ; malheureusement les résultats que nous obtiendrions seraient a priori fort sujets à caution. Tout d'abord, en effet, il n'est pas impossible qu'Amyot ait adopté seulement dans sa seconde édition une leçon qu'il avait connue et mentionnée sur son exemplaire grec dès 1555 ; c'est même une hypothèse que pour plu-

(1) La traduction de 1559 atteste qu'Amyot lisait déjà ἄλλον ἔζησα.

sieurs des corrections ci-dessus, l'inspection seule de l'écriture rend assez vraisemblable. En outre, l'insuffisance des exemples étudiés, l'insuffisance aussi des manuscrits collationnés ne permettent pas de tirer de cet examen sommaire des conclusions bien solides. Pourtant nous remarquerons qu'une grande partie des leçons empruntées à des manuscrits se retrouve dans le Parisinus 1671 qui, avons-nous dit, après avoir fait partie de la riche collection de Ridolfi passa, par l'intermédiaire de Strozzi, à Catherine de Médicis dès 1558. Il n'est pas invraisemblable qu'Amyot se soit servi de ce volume.

Nous nous sommes reporté également à un manuscrit à peu près négligé par Sintenis, le Parisinus 1675, qui faisait partie depuis le début du siècle de la Librairie royale. Il ne contient, comme on l'a vu plus haut (1), que quelques biographies et nous n'avons pu, par suite, faire porter notre enquête que sur quatre des passages étudiés. Or pour deux de ces passages, (360 et 602) le Parisinus 1675 nous fournit la même leçon que les éditions de l'époque. Quant aux deux autres, ce sont les suivants :

159. Le Parisinus 1675 (fol. 180 v°) donne bien la leçon ἐπιγνοὺς δὲ τὴν μητέρα, signalée par Amyot en 1565. Mais nous avons vu que cette leçon était fournie par plusieurs autres manuscrits, et en particulier par le Parisinus 1671.

De même, 590. Le Parisinus 1675 (fol. 203 v°) donne la leçon βαρβαρικῇ κύλικι, mais c'est aussi la leçon de presque tous les manuscrits.

(1) Cf. pp. 158, sq.

On ne peut donc rien conclure de certain de ces variantes pour l'utilisation des manuscrits qui se trouvaient alors à la Librairie de Fontainebleau (le Parisinus 1678 ne contenait aucun des passages ci-dessus) ; mais cette utilisation, au moins pour le 1671 et pour d'autres manuscrits de Ridolfi, n'a rien que de très vraisemblable.

On voit de combien de ressources Amyot a su profiter, non seulement pour établir son texte avant sa première édition, mais encore pour l'amender dans la suite. Manuscrits de toutes provenances, recueils de variæ lectiones, commentaires sur d'autres auteurs, conjectures personnelles, il mit tout en œuvre avec un zèle et une patience qui ne se relâchèrent jamais, et, si une faible partie seulement de ces leçons a passé dans sa traduction, il ne faut pas oublier que son exemplaire grec nous fournit un appareil critique qu'on aurait tort de négliger et dans lequel, comme le remarquait Graux, on pourrait puiser plus d'une heureuse variante empruntée par lui à des manuscrits qui sont aujourd'hui perdus ou ignorés. Nous espérons que les exemples souvent fastidieux qui ont précédé auront eu du moins l'avantage de mettre ce fait en lumière. Nous citerons pourtant un dernier exemple qui nous paraît caractéristique à cet égard :

Edit. aldine, 140 rº. Texte : *καὶ ὁ ἐνίου φόνος.*

Notes marginales d'Amyot : (1555) *νουμίου*, barré postérieurement pour : *ὃν ἦν καιτωνίου φόνος ut caeteri codices scribunt*, puis : *omnino καὶ ὁ νονίου*, enfin : *tamen in Epitome Livii legitur Numii.*

Nous pouvons déterminer avec assez de précision la provenance de ces diverses leçons. L'inscription du premier νουμίου doit venir de la traduction variorum qui donne en effet *Numium*. Cette leçon est d'ailleurs critiquée par Xylander (cf. sa note, II, 100), ce qui nous explique qu'elle ait été barrée par Amyot. Les deux leçons suivantes sont, la première, celle que donne le manuscrit *q* de Muret (de la Bibliothèque Grimani au couvent de Saint-Augustin à Venise) ; la seconde, la correction empruntée par Xylander aux autres historiens qui ont relaté le même fait, et adoptée auparavant par Amyot dès 1559 (1). Enfin la seconde mention de νουμίου avec la référence de Florus, est un retour sur sa première condamnation, et elle provient, croyons-nous, de Cruserius, qui avait adopté cette leçon dans sa traduction et en signalait en note l'origine.

Exemplaire de Melun.

Nous rencontrons encore dans les notes de l'exemplaire de Melun (1583 environ) quelques corrections de texte dont l'origine paraît bien devoir être cherchée dans des observations de Xylander qu'Amyot avait, volontairement ou non, négligées en 1565. La première d'entre elles se trouvait même déjà signalée en marge de certaines éditions de la traduction latine variorum, par exemple celle de Vascosan (1558). Mais

(1) On pourrait s'étonner que, d'après notre hypothèse, la leçon νωνίου eût été adopté par Amyot dans sa traduction avant d'être signalée sur son exemplaire. Mais, d'abord, peut-être est-ce à tort que nous considérons l'écriture des variantes καισωνίου et νωνίου comme postérieure à 1555, et, au surplus, il n'est pas impossible que, pour telle ou telle raison, Amyot, en 1559, ait corrigé son texte, sans le mentionner sur le volume de l'Arsenal : nous en avons déjà rencontré beaucoup d'autres exemples.

nous avons dit qu'Amyot avait peu de confiance dans les indications philologiques que lui offrait ce recueil.

Voici cette correction :

23, E. 1565-67 : « Septemagium. »

Texte des éd. : σεπτεμάγιον.

Trad. de Cruserius : *Septimagium*.

Xylander écrit : « Dionysius rectius videtur τοὺς καλουμένους ἑπταπάγους, dicere Septempagos (vel septempagium quos et Porsena Etruscus reposcebat, ut lib. 5 Dionysius perspicue docet. »

Peut-être mis en éveil par cette note, Amyot écrit sur l'exemplaire de l'Arsenal (écrit. postérieure à 1555) : σεπτεμπάγιον et dans l'ex. Melun : « Septempagium. »

23, I. 1565-67 : « aux Sabins. »

Texte des éd. : σαβίνοις.

Mais Cruserius traduit : *Albanis* ; et de même Xylander, qui ajoute en note : « In græco est σαβίνοις, quod non video quomodo locum possit habere. ἀλβινοῖς lege. »

Enfin Estienne (1572) : « non dubitem hic reponere ἄρχοντα τοῖς Ἀλβανοῖς, quam lectionem et interpretes sequuti sunt. »

Amyot emprunte sans doute cette conjecture à l'un des trois érudits, et il écrit dans l'exemplaire de l'Arsenal (postérieur à 1555) :

« forte ἀλβανοῖς »

et dans l'exemplaire de Melun :

« Aux Albaniens. »

34, H. 1565-67 : « Amylca. »

Texte des éd. : ἀμύλκα.

Cruserius : *Amylca*.

Mais Xylander : *Amycla*,

et Estienne : Ἀμύκλα,

avec la note suivante : « Nutricis nomen hic depravate Amylca, recte initio Alcibiadis Amycla. »

Amyot avait déjà fait cette remarque, car nous trouvons la variante ἀμύκλαν écrite de l'écriture de 1555, dans l'exemplaire de l'Arsenal, fol. 16 r°. Mais il fallait le témoignage de ces érudits (Estienne et Xylander) pour le décider à adopter cette correction : C'est ce qu'il fait dans l'exemplaire de Melun en écrivant « Amycla ».

113, C. 1565-67 : « Demosii » (nom d'une comédie d'Eupolis).

Texte des éd. : δημοσίοις.

Trad. variorum : *Populares*.

Mais Cruserius : *Demi* : et Xylander : *Populi*, avec la note : « Lego δήμοις, sicut et supra citatur haec comœdia, et apud Athenæum aliquoties. »

Estienne maintient Δημοσίοις, mais signale la leçon Δήμοις qu'il semble même préférer : « Athen. et Pollux quædam afferunt ex Eupolidis comœdia inscripta nomine Δῆμοι, unde suspicare quis possit Δήμοις hic pro Δημοσίοις esse scribendum. »

Amyot, sur ces indications sans doute, inscrit la variante dans l'exemplaire de l'Arsenal (écriture postérieure à 1555); mais en l'accompagnant du mot « forte ». Dans l'exemplaire de Melun, il l'adopte, et écrit « Demi ».

Cette correction a d'ailleurs été mal interprétée par Féd. Morel qui a cru que « Demi » ne remplaçait que les deux premières syllabes de « Demosii » et a imprimé en 1619 « Demisii ».

119, K. 1565-67 : Lucius Minutius.

Texte des éd. : λουκίον μινουκίον.

Certaines éditions de la trad. latine variorum — par ex. celle de 1558 Vascosan — ajoutaient en marge : *Livius Marcum* ; (cf. ce que nous avons dit pour la correction 23, E).

Estienne reproduit : Λουκίου, mais l'édit. de Frankfort signale la variante Μάρκου d'après Vulcob et l'anonyme qui cite Pline le Jeune.

Cruserius : *M. Minutio* ; de même Xylander, qui ajoute en note : « Hic est in Græco λουκίου, λ pro μ infra μαρκίου pro μάρκου. Marcum et Livius constanter vocat. »

Amyot inscrit cette variante dans l'exemplaire de l'Arsenal, fol. 56 r°, (écriture postérieure à 1555) et l'adopte dans l'exemplaire de Melun.

Pour toutes ces variantes Xylander a pu suffire à éclairer Amyot ; mais il n'est pas impossible que telle d'entre elles lui soit venue de la traduction de Cruserius ou de l'édition d'Estienne (1).

Les corrections suivantes sembleraient indiquer, sans qu'on puisse pourtant l'affirmer, qu'il a mis à profit de ces deux derniers ouvrages pour l'établissement de son texte :

133, B. 1565-67 : « Alcibiades ne s'en soucia point ny n'en feit autre compte sinon qu'il la pria qu'elle portast elle-mesme la declaration des causes de son divorce au magistrat, et qu'elle ne les y envoyast point par autre personne interposée. »

Texte des éd. τοῦ δ' ἀλκιβιάδου μὴ φροντίζοντος ἀλλὰ τρυφῶντος, ἐδεῖτο τῆς ἀπολείψεως γράμματα παρὰ τῷ ἄρχοντι θέσθαι, μὴ δι' ἑτέρων, ἀλλὰ αὐτὴν παροῦσαν.

Donato Acciaiuoli traduit comme Amyot. Xylander donne comme sujet à ἐδεῖτο non pas Alcibiades, mais sa femme Hippareta. Mais Cruserius écrit : « Non labo-

(1) Estienne s'est expliqué sur les principes suivant lesquels il avait établi le texte de son édition, n'y introduisant que les leçons autorisées par des manuscrits. Ajoutons que le texte qui a servi à l'impression doit être celui d'Alde, comme le prouvent non seulement les numéros des folios de 1519 inscrits dans les marges, mais surtout un certain nombre de bourdes communes aux deux éditions et à elles seules.

rante id Alcibiade, sed læte agente, opportebat eam divortii monumenta apud archontem deponere, non per alios sed ipsam præsentem. »

Et les éditions de Frankfort et de Paris signaleront les variantes suivantes :

ἔδει τὸ Vulcob, Anonyme.
et γράμμα παρὰ ... Vulcob.

Or si la deuxième de ces leçons est inscrite dès 1555 sur l'exemplaire de l'Arsenal, la première semble de peu antérieure à 1583 : « alii ἔδει τὸ et melius. »

Elle est en effet adoptée dans l'exemplaire de Melun : « ... et n'en feit que rire. Or falloit il qu'elle portast ellemesme au magistrat, non par personne interposée son divorce par escrit. »

On lit aussi sur l'exemplaire de Muret, la variante : ἴσως ἔδει τό.

117, D. 1565-67 : « de mauvaise nature. »

Texte des éd. : φύσει τε πονηρός.

La traduction variorum, Cruserius et Xylander traduisent par : *improbus natura.* Mais Estienne corrige en : φύσει τε δαπανηρός et il consacre à cette correction une longue note où il la justifie par ce qu'ajoute Plutarque sur la femme dépensière et sur les procédés dont le jeune homme se rend coupable envers son père, procédés que la δαπανηρία explique, dit-il, beaucoup mieux que la πονηρία.

Amyot corrige sur l'exemplaire de Melun sa première traduction en « qui aimoit à despendre. »

La leçon δαπανηρός est donnée par les mss. A et C, c'est-à-dire les Parisini 1671 et 1673.

C'est ce dernier, sans doute, qui l'avait fournie à Amyot, car nous la trouvons écrite vers 1555 sur l'exemplaire de l'Arsenal, (fol. 54 v°) ; mais c'est, peut-être l'autorité d'Estienne qui la lui a fait adopter en 1583.

Il est quelques autres leçons adoptées par Amyot dans ses retouches de 1580-83 (Exemplaire de Melun), dont nous n'avons pas trouvé l'origine certaine dans les éditions et les traductions imprimées. Par exemple :

298, E. ἦσαν δὲ τρισμυρίων ἱππεῖς καὶ πεντακισχιλίων οὐ μείους ὁπλῖται.

La disproportion des chiffres devait étonner tous les interprètes — sauf Guarinus.

Amyot, en 1555, conformément à la leçon de la plupart des manuscrits, supprimait ἱππεῖς dans son exemplaire de l'Arsenal (fol. 141 r°) et traduisait ainsi en 1559-65-67 : « n'estans pas moins de trente cinq mille hommes en armes. » Cette variante n'est pas adoptée par Estienne, 1572].

Xylander écrit en note : « de equitum numero præsertim tam exiguo peditatu, in suspicionem veni, ne pro τρισμυρίων τρισχιλίων sit legendum hoc est III non XXX millia, idque ausus sum ita exprimere : sex legiones et in Sylla Plutarchus et Appianus libro primo belli civili, quatuor Orosius lib. 5, cap. 9, adscribunt. »

Cruserius imagine une autre variante : « erant hi non minus XXX millia peditum et quinque equitum. »

Aucune de ces deux leçons n'est adoptée par Amyot, qui, en 1583, inscrit dans l'exemplaire de l'Arsenal : οὐ μείους ἱππεῖς καὶ ὁπλῖται.

C'est ce qui explique la correction de l'exemplaire de Melun : « n'estans pas moins de trente cinq mille hommes en armes tant de pied que de cheval. »

460, K. 1565-67 : pour ce que Pompeius luy eust peu demander quelle providence des dieux il y avoit en son faict, et Cratippus luy eust respondu que...

Texte des éd. : [ὑποκατακλινομένου τοῦ κρατίππου καὶ παράγοντος αὐτὸν ἐπὶ τὰς ἀμείνονας ἐλπίδας ὅπως μὴ λυπηρὸς μηδὲ ἄκαιρος ἀντιλέγων εἴη,] ἔπει τὸ μεν ἔρεσθαι τὸν πομπήιον ἦν ὕπερ τῆς προνοίας· τὸν δὲ ἀποφαίνεσθαι ὅτι...

Cette construction : τὸ μὲν τὸν πομπήιον ἔρεσθαί...] ἦν... pouvait être et a été en effet comprise de plusieurs façons : 1° cela estoit, à savoir que... (c'est l'interprétation de Simon Grynée et de Xylander) ; 2° cela était possible (c'est l'interprétation d'Amyot 1559-67, et celle de Cruserius).

Mais l'exemplaire de l'Arsenal contient (fol. 216 r°) une note, postérieure, semble-t-il, à 1555, mais écrite en deux fois : « τὸ μὲν δέον ἦν *forte, sed aliquantum mutilatus est locus.* »

[Les cinq premiers mots sont barrés avec insistance et d'une écriture antérieure au reste].

Dans l'autre marge, on lit : ἔπει τὸ μὲν [ce dernier mot barré] δέον ἦν ἔρεσθαι μὲν τὸν πομπήιον...

C'est la leçon qu'Amyot a adopté dans l'exemplaire de Melun : « pour ce que la raison vouloit que Pompeius luy demandant... Cratippus luy aist respondu. »

Estienne avait consacré à cette phrase une longue note dans laquelle il proposait diverses variantes, qu'Amyot a négligées, s'il les a connues.

461, H. 1565-67 : Que s'ilz le recevoient [Pompeius] ilz avoient Caesar pour ennemy et Pompeius pour maistre, et que s'ilz l'esconduisoyent, Pompeius leur tourneroit à crime ce qu'ilz l'auroient chassé et Caesar ce qu'ilz ne l'auroient pas retenu.

Texte grec des éd. : δεξαμένους μὲν, ἕξειν καίσαρα πολέμιον, καὶ δεσπότην πομπήϊον, ἀπωσαμένους δὲ, καὶ πομπηΐῳ τῆς ἐκβολῆς ὑπαιτίους ἔσεσθαι καὶ καίσαρι τῆς διώξεως.

τῆς διώξεως, ou la variante inscrite d'abord dans l'exem-

plaire de l'Arsenal, τῆς διώξεως, signifient « par ce fait qu'ilz auroient obligé César de le poursuivre... » ce qui est bien rendu par la première traduction d'Amyot : « qu'ilz ne l'auroient pas retenu. »

Mais Amyot n'a pas été satisfait de ces deux leçons : il a barré διώξεως pour mettre « *forte* διασώσεως » (?) [ce mot est difficile à lire, ayant été lui-même effacé depuis]. La correction de l'exemplaire de Melun « ... ce qu'ilz l'auroient saulvé en le repoussant... », est sans doute la traduction de cette variante. Et ici, très probablement, c'est le désir d'un terme plus clair et plus explicatif qui a fait chercher une variante à Amyot.

557, A. « bon pour flatter et attraire les cueurs des jeunes gens. »

Texte des éd. : ἄγαθος νέων ψυχὰς αἰκάλλειν.

Exemplaire de Melun : « bon pour flatter et *aiguiser* les cueurs des jeunes gens. »

La première traduction était très exacte avec ce texte : en effet le lexique de Toussaint (1552), par exemple, donne pour αἰκάλλειν les tradctions *decipio*, *adulor*, *blandior*, et les synonymes ἀπατῶ, θωπεύω, σαίνω.

Mais l'interprète latin avait traduit : *animos incitandos*, et cette traduction avait été critiquée par Xylander. Elle se justifiait pourtant par un texte un peu différent, qui portait la variante κακκανεῖν ou ἀκονᾶν. C'est cette dernière variante (consignée sur l'exemplaire de l'Arsenal, écriture de 1583), qui a sans doute suggéré à Amyot sa correction (1).

(1) Cf. la même phrase ainsi corrigée dans l'exemplaire de l'Arsenal 257 v° : le texte était αἰκάλλειν ; Amyot note en 1555 κακκαλῆν, puis postérieurement « αἰκάλλειν *melius* ἀκονᾶν ». De même encore, dans l'exemplaire grec annoté des *Moralia* : p. 174, en face de κακκανεῖν, : « *leg.* ἀκονᾶν 613 ». Et en effet p. 613 le texte étant καλλύνειν, Amyot écrit en marge : « *In apophteg.* κακκανεῖν *sed omnino legendum videtur* ἀκονᾶν. »

Nous avons lieu de croire que, pour d'autres passages encore, l'étude du texte des *Moralia* a servi à Amyot après 1570 à amender celui des *Vies*.

La dernière correction est plus curieuse :

592, I. 1565-67 : « Tullius Attius. »

Le texte des éditions était pourtant : τυλλίον ἄππιον, que la traduction variorum rendait soit par *Tullius Appius*, soit simplement par *Tullius*.

Mais Xylander traduit : *Tullius Attius*, et ajoute en note : « In Græco est Τύλλιον Ἄππιον, quod interpretes parum de his rebus solliciti retinuerunt. Est autem legendum Τύλλον Ἄττιον : loquitur enim de Tullo Attio, Volscorum rege, ad quem exul Coriolanus confugit. Livius lib. 2. Dionysius lib. 8 initio, et in Coriolani vita noster. »

De même Cruserius, tout en traduisant *Appium Tullium*, écrivait en marge : « Puto legendum Accium Tullium cujus Livius meminit Lib. 2. ».

On ne s'explique pas bien qu'après cette accumulation de références, Amyot ait corrigé sa bonne leçon, en écrivant dans l'exemplaire de Melun : « Tullius Appius ». C'est sans doute à une rapide lecture de sa traduction qu'il faut attribuer cette retouche qui, en effet, ne se trouve pas dans l'exemplaire de l'Arsenal.

Avant de passer aux corrections qui, en conservant le même texte, modifient seulement au point de vue du sens ou de l'exactitude l'interprétation française, nous signalerons un passage dans lesquel le traducteur semble avoir arbitrairement modifié le texte grec :

48, E. 1565-67 : « il semble qu'il ait voulu recommander la clemence et la doulceur comme estant partie de la devotion envers les dieux. »

Texte des éd. : τὰ μὲν οὖν πρῶτα δύο τὴν ἐξημέρωσιν ἔοικε διδάσκειν ὡς μόριον εὐσεβείας οὖσαν.

Les traducteurs latins adoptent tous ce texte. Mais Estienne écrit : τὴν γῆς ἐξημερῶσιν, et ajoute une note à ce sujet.

Amyot, dès 1555, semble-t-il, avait mentionné dans le volume de l'Arsenal cette leçon, que l'on trouve déjà, du reste, dans l'exemplaire de Muret. — Mais cette seule addition ne saurait expliquer la correction de l'exemplaire de Melun, qui est la suivante : « il semble qu'il ait voulu recommander la clemence et la doulceur, en commandant desfricher la terre, comme estant partie de la devotion envers les dieux. »

Cette élaboration du sens se détachant trop vite du texte grec se retrouve dans une correction de l'exemplaire de Melun dont reparlerons plus loin.

54, I. Texte grec : οἰκισταί... ὡς καὶ μασσαλίας πρῶτος
1559-65-67 : « comme fut celuy qui premier fonda Marseille. »
Ex. de Melun : « comme fut Protus qui premierement fonda Marseille. »

Voici quelques passages dans lesquels, sans modifier la leçon qu'il avait adoptée, Amyot est revenu néanmoins sur sa traduction, aux diverses époques que nous avons indiquées, pour la rendre plus conforme au texte grec :

Erratum de 1559.

18 G. : « Du mois qui lors s'appeloit Sextilius. »

Texte grec : τοῦ σεξτιλίου μηνός.

Erratum : « ... s'appeloit Sextilis. »

La première traduction, qui n'est qu'un calque du grec, avait déjà été corrigée en *Sextilis* (mot latin), sur le ms. de dédicace, fol. 48 verso. Mais cette correction n'avait sans doute pas été inscrite sur le ms. de travail, et ce n'est qu'en se relisant, en 1559, qu'Amyot a eu l'idée de rétablir la seconde forme.

149, E. : « tous universellement luy donnerent loisir et moien de mettre à seureté les Romains qui estoient demourez dehors. »

Texte grec : πολλὴν ἄδειαν τῷ μαρκίῳ παρασχεῖν ἔξωθεν ἐπάγοντι τοὺς ῥωμαίους.

Erratum : « ... de mettre au dedans a seureté. »

La correction est très bonne : 1° parce qu'elle rend l'idée de ἐπάγοντι, 2° parce qu'elle était, pour ainsi dire, rendue nécessaire par le contexte même.

350, B. : « qui ne les pouvoient environner par derriere, a cause du lieu où elles estoient, *ny les investir* par devant, à cause que leurs galeres flottoient en

mer, et les aultres estoient appuyées et eschouees fermement contre la terre. »

Texte grec : οὔτε βιάσασθαι.

La correction de l'Erratum : « ny les forcer... » est donc bonne.

333, F. : « de laquelle ce qui est desja finy les empesche de se pouvoir servir de leur multitude, et *ce qui eust esté* à faire nous donne commodité... »

Texte grec : τὸ δὲ διαλεῖπον ἡμῖν δίδωσιν.

Erratum : ce qui est à faire.

La seconde interprétation est si naturelle et la premiere si peu explicable, que l'on serait tenté d'atiribuer le texte de 1559 à une faute du typographe.

587, D. : « Et quant à ses oraisons accusatoires qu'il feit pour prononcer en jugement. »

Texte grec : τῶν δημοσίων.

Erratum : « Et quant à ses oraisons accusatoires en crimes publics. »

Cette correction, qui est bonne, est un peu modifiee — mais seulement pour la forme — dans l'édition de 1565 : « quant aux publiques. »

Édition de 1565.

L'édition de 1565 a mis à profit les observations de Xylander aussi bien pour l'interprétation que pour l'établissement du texte.

42, I. 1559 : « qui fut le vingtiesme jour d'Apvril. »

Texte grec : αὕτη δ' ἐστὶ πρὸ δεκαμιᾶς καλανδῶν μαΐων.

Xylander : *XI Kal. maii,* et en note : « Sic est in Romulo. Nec video quid secutus sit Lapus XIIII Kal.

scribens. Quod enim hic πρὸ δεκαμιᾶς dicitur, ibi planius est scriptum πρὸ ἕνδεκα. Est autem non XX, ut Amiotus putavit, sed XXI dies Aprilis. »

Amyot, laissant de côté la variante inscrite sur son exemplaire de l'Arsenal, δεκατριῶν, a tenu compte de la note de Xylander, et l'édition de 1565 porte : « qui fut le vingt et uniesme jour d'Apvril. »

58, B. 1559 : « Myron Phlyasien. »
Texte grec : μύρωνος τοῦ φλυέως.

Xylander : *Myrone Phlyensi ;* et en note il relève la traduction inexacte d'Amyot : « Amiotus Phliasium, cum id sit a Phliunte Achaiæ oppido. »
1565 : « Myron Phlyien. »

106, I. 1559 : « Thucydides le Milesien. »
Texte grec : θουκυδίδου μιλησίου.

Xylander traduit : *Thucydides Milesii ;* et en note (I, 371), il ajoute : « ut μιλησίου intelligas non gentile esse, sed υἱοῦ vocabuli usitata omissione prolatum : » — et il relève la traduction inexacte d'Amyot.

Aussi celui-ci écrit-il en 1565 : « Thucydides filz de Milesius. »

297, K. 1559 : « plus de cinquante mille (escus). »
Texte grec : μυριάδων πεντήκοντα καὶ διακοσίων.

Xylander, en note (II, 102) : « Amiotus... tantum quintam ponit partem. »

1565 : « deux cents cinquante mille. »

344, E. 1559 : « d'avoir pareillement malversé en son estat et desrobbé la chose publique. »
Texte grec : λαβὼν ἀδικοῦντα δημοσίᾳ.

Xylander : *Publico crimine* [*accusaret*...] : et en note II, 269 : « Ita prope ad verbum est in græco. Quod autem hic ἀδικεῖν δημοσίᾳ dicitur, Justinianus peculatum

in specie expressit, idque Amiotus etiam habet (in Pompeio aliter describitur peculatus : diserte enim dicitur κλοπῆς δημοσίων χρημάτων) : ego malui relinquere in genere. »

1565 : « d'avoir pareillement malversé en son estat et forfait contre la chose publique. »

466, K. 1559 : « il voulut aussi avoir l'Iliade d'Homere de la correction d'Aristote, que l'on appelle encore la corrigée. »

Texte grec : τὴν Ἰλιάδα τῆς πολεμικῆς ἀρετῆς ἐφόδιον καὶ νομίζων καὶ ὀνομάζων, ἔλαβεν μὲν Ἀριστοτέλους διορθώσαντος, ἣν ἐκ τοῦ νάρθηκος καλοῦσιν.

Xylander : *ab Aristotele correctam accepit, cui à Narthecio cognomen factum est ;* et en note (II, 610) : « Id est quod Iliadis librum a Narthecio in quo reconderetur, Iliadem narthecianam appellarunt. Sic enim intelligendum hunc locum judico. Guarinus hic quoque fecit, quod sæpe solebant hujus autoris interpretes : etenim totum hoc ἣν ἐκ νάρθηκος καλοῦσιν, omisit, cum forte non intelligeret. Amiotus minime locum intellexit : itaque scripsit etiam nunc eam correctam vocari. Narthecium esse vas unguentarium vel medicamentarium apparet ex Ciceronis libro de Finibus secundo... »

La correction d'Amyot en 1565 est curieuse, parce qu'elle nous montre : 1° le traducteur voulant se justifier de l'accusation de « minime locum intellexisse » et expliquant son interprétation ; — 2° ce même traducteur signalant l'interprétation qu'on lui oppose, en omettant, selon son habitude, d'en indiquer l'auteur.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans l'édition de 1565 : « ... de la correction d'Aristote, que l'on appelle la correcte, *comme ayant passé soubz la verge.* » Et en note : « ἐκ τοῦ νάρθηκος : aulcuns veulent que ce passage s'entende du riche coffret qui fut trouvé entre les bagues = bagages du roy Darius, dedans lequel Alexandre voulut que l'on gardast les livres d'Homere. »

704, I. 1559 : « cognoist on aussi qu'il estoit grand mangeur et grand beuveur. »

La traduction est maintenue en 1565, mais Amyot ajoute en note : « σκαφίον : aultres le prennent en ce lieu pour une marre, comme voulant dire qu'il sentoit son marreur. »

(Cf. exemplaire de l'Arsenal, fol. 327 v°).

Xylander en effet, qui traduit *tamen voracitatis athleticæ et ligonis videtur usum negare*...., signale les deux sens du mot : « καὶ τὸ σκαφίον. Lapus scapham vertit : siquidem hoc est vertere. σκαφίον apud Græcos duo significat, tonsuræ genus, et ligonem seu sarculum. Cum tonsuræ genus est, ἐν χρῷ significat, id est, cum novacula crines raduntur : eique opponitur κῆπος, quod est tonsuræ genus ad ornatum formæ magis faciens..... De ligone autem σκαπάνη etiam dicitur, (hoc quoque : παρὰ τὸ σκάπτω, fodio) interpres ait vocari δίκελλαν σκαφίον. Solitos autem athletas, pugiles præsertim, se eo exercere et fodiendo superioribus corporis partibus robur quærere. »

Outre ces corrections de sens, Amyot emprunte aussi à Xylander des éclaircissements et des notes explicatives. En voici quelques exemples tirés de sa seconde édition :

150, H. Texte de 1559-1565 : « Aussi imposent ilz bien souvent des surnoms pris de quelque marque et accident du corps, comme Sylla, c'est-à-dire couperosé. »

Note ajoutée en 1565 : « Toutefois Sex. Pompeius escrit que les hommes bruns s'appelloient Sullae. »

Rien dans l'exemplaire de l'Arsenal, f° 70 v°).

Xylander avait en effet consacré une longue note à ce sujet (1).

(1) Nous reviendrons sur une correction analogue à propos des notes de l'Exemplaire de Melun. Signalons pour le moment cette note latine

523, K. Texte de 1559-1565 : « les rideaux dont on environnoit tout à l'entour les saints licts mystiques. »

Note ajoutée en 1565 : « ou les bandes dont on lie alentour les berceaux mystiques de Bacchus. »

Le texte est τὰς μυστικὰς κοίτας.

(Rien dans l'exemplaire de l'Arsenal, fol. 246 r°).

Xylander traduit : *fasciae quibus mysticae cistae involvuntur*, et ajoute une longue note qui commence ainsi : « κοῖται : sic Guarinus κοίτην attice vocari τὴν μικρὰν κίστην et haud scio an idem sint quod λίκνον, de quo annotavi in Alexandrum. Lapus victimas imperite. »

529, B. Texte de 1559-1565 : « puisqu'il n'aggreoit pas à la deesse Venus. »

Note ajoutée en 1565 : « C'estoit pour ce que le sort se tiroit avec des osselets, lesquelz quand ilz se trouvoient avec le VI dessus, le ject s'appeloit Venus. »

(Rien dans l'exemplaire de l'Arsenal, fol. 108 r°).

Xylander qui traduit *invita venere*, remarque en note : « qui est fortunatissimus talorum jactus, solebant autem in conviviis archiposiam, id est magisterium bibendi talis sortiri. Cujus rei mentio cum apud alios fit crebra, tum apud Horatium... »

Peut-être doit-on attribuer aussi à Xylander la manchette suivante :

697, F. Texte de 1559-1565 : « près d'un lieu que l'on nomme Symbolon ».

Note ajoutée en 1565 : « C'est le nom d'un port

écrite par Amyot sur son exemplaire grec des *Moralia* à propos d'un passage analogue du περὶ ἀδολεσχίας, p. 421 : « Quoniam Sylla fusco erat colore cujusmodi homines Sullæ dicuntur authore Sexto Pompeio, ex cute efflorescebant albæ pituitæ excrementa ut fit in psora unde etiam phtiriasi obiit, vide ejus vitam. »

de mer. Voiez Strabon, livre VII. » On lit en effet dans l'exemplaire de l'Arsenal, fol. 323 v° (écriture postérieure à 1555), une longue citation de Strabon lib. VII, puis une longue citation de Dion lib. 47, et après ces citations, d'une écriture, semble-t-il, postérieure : « Sunt autem angustia Chaerronesi Tauricae. »

Xylander, il est vrai, n'avait pas cité Strabon, mais il avait cité Dion dans la note qu'il consacre à ce passage : « mons est apud Philippos Pangaeo monti occurrens. Locorum descriptio est satis perspicua apud Dionem, in hujus historiæ narratione, libro 47 (1). »

Mais, entre 1559 et 1565, Amyot ne se contenta pas de mettre à profit l'érudition de Xylander, il revit lui-même sa propre traduction, et il corrigea certaines de ses interprétations qui lui paraissaient erronées ou obscures.

C'est ainsi qu'il fit disparaître tout d'abord quelques inadvertances de sa première édition ; par exemple :

224, I. 1559 : « trois cents. »
Texte grec : τριάκοντα μυριάδας.
1565 : « trois cens mille »
La première traduction que n'explique pas la traduction latine de Fr. Barbarus est peut-être simplement le résultat d'une omission typographique.

437, B. 1559 : « le frere de sa femme, Memmius. »
Texte grec : μέμμιον τὸν ἄνδρα τῆς ἀδελφῆς.
1565 : « le mary de sa sœur, Memmius. »
Ici encore la première interprétation n'est pas expliquée par le latin d'Antonius Tudertinus, mais doit être attribuée à une inadvertance d'Amyot, que Xylander a du reste relevée dans sa note.

(1) Sa traduction était : « ... faucibus, quas in angustiis (quæ Stena dicuntur) apud Symbolum castris occupaverat... »

A côté de ces corrections qui ont pour but de rectifier un faux sens, Amyot a souvent en 1565 modifié sa traduction, — en général de lui-même et par un retour spontané au texte, — pour la rendre seulement plus exacte. Pour certaines même de ces retouches, l'hypothèse d'une confrontation avec le grec n'est pas absolument nécessaire :

250, C. 1559 : « avec les chartiers a la charrue. »
Texte grec : βοηλατοῦσιν.
1565 : « avec les laboureurs a la charrue. »

Il n'y a peut-être ici qu'une correction de style. — Dans le ms., il avait mis « bouviers ».

250, I. 1559 : « une cotte d'armes. »
Texte grec : φοινικίς.
1565 : « une cotte d'armes rouge. »

Le ms. donnait : « une cotte d'armes de pourpre ».

258, F. 1559 : « ses competiteurs et adversaires au prochas d'honneur. »
Texte grec : ἀντιπάλους.
1565 : « ses competiteurs et concurrens au prochas d'honneur. »

413, A. 1559 : « et qu'ilz feissent reposer leurs chevaux. »
Texte grec : καὶ τοῖς ἵπποις χιλὸν ἐμβαλόντας.
1565 : « et qu'ilz feissent repaistre leurs chevaux. »

622, I. 1559 : « Tu as voulu premierement me faire
Et maintenant par feu me veux desfaire. »
Texte grec : σύ τοί με ἔφυσας, σύ με καταίθειν μοι δοκεῖς.
1565 : « Tu as voulu premierement me faire
Et il semble or que tu me veux desfaire. »

Mais, si l'idée de δοκεῖς est avec raison rétablie, celle de brûler, contenue dans καταίθειν, a disparu.

625, D. 1559 : « avoit tousjours curieusement la teste bandée d'un diadesme large à doubles liens. »
Texte grec : διαδούμενον περιττῶς καυσίαις διμίτροις.
1565 : « avoit tousjours curieusement la teste couverte d'un grand chapeau à larges rebras et doubles cordons. »

La traduction du manuscrit était la suivante : « estoit tousjours exquisement tocqué d'ung chapeau royal, le chef bandé d'ung bandeau ou diadesme double ».

C'est sans doute d'après un dictionnaire qu'a été faite la correction de 1565. Chéradame, p. ex., définit ainsi καυσία : tegmen capitis calori aptum. Est pileus expansos margines habens, ad arcendum aestum, quo messores utuntur. »

Enfin, en 1565, Amyot éclaircit parfois sa première interprétation par une note marginale. Ces éclaircissements sont de deux sortes : les uns sont historiques et consistent, en général, à rapprocher du passage en question le témoignage d'un autre auteur ancien ; les autres ne font guère que développer et expliquer la traduction française. Voici des exemples des premières :

381, F. Texte de 1559-1565 : « il n'estimoit ny n'appeloit point homme riche celuy qui ne pouvoit de son bien soudoyer et entretenir une armée. »

Note ajoutée en 1565 : « Cíceron met *de son revenu*. » Rien dans l'exemplaire de l'Arsenal, fol. 178 v°).

Le texte était : ἀπὸ τῆς οὐσίας : Xylander et Cruserius traduisent par *fructibus suis* ou *pecuniæ fructibus*, ce qui signifie bien *le revenu* ; mais aucun des deux n'allègue Cicéron.

Nous croyons, d'ailleurs, qu'Amyot n'a pas emprunté ce détail à Cicéron lui-même, dont il ne cite pas la référence, qu'il ne mentionne même pas sur son exemplaire grec, et qui, comme on va le voir, ne parle pas de revenus, mais de fortune. Cette note doit être un souvenir assez inexact de quelque rapprochement qu'Amyot avait lu sans doute dans un recueil d'*Apophthegmata*. On sait que ces ouvrages, trop peu étudiés jusqu'ici, ont dispensé un bon nombre de nos écrivains au XVIe et au XVIIe siècle, de la lecture des auteurs anciens (1). Pour la question qui nous occupe, la plupart de ces recueils mentionnent bien l'opinion de Crassus sur la richesse d'un particulier; mais c'est à Plutarque qu'ils l'empruntent : « Negabat quemquam pro divite habendum, qui non posset privatis facultatibus exercitum alere (2). » — Mais nous avons trouvé, dans un au moins de ces recueils, l'indication des divergences auxquelles Amyot fait allusion : c'est celui de Conrad Lycosthene (Wolfhardt) qui eut de très nombreuses éditions dans la seconde moitié du XVIe siècle (3). Voici en effet ce que nous y lisons : « M. Crassus dicebat, neminem divitem esse dicendum, nisi eum qui reditu annuo legionem tueri posset. Plin. lib. 33. Cicero autem in Officiis lib. 1. paulo aliter recitat, qui ait, Crassum neminem divitem judicasse, nisi qui prius facultatibus exercitum alere posset. Utrumque recitat Brusonius, Contursinus, libro 2, capit. 26 (4). — Il semble qu'une confusion se soit faite dans l'esprit d'Amyot entre ces deux témoignages latins, et qu'il ait,

(1) M. René Radouant a montré par exemple le parti que les avocats de cette époque avaient tiré de ces recueils de sentences et de lieux communs. (Cf. l'appendice à son édition du *Traité de l'éloquence française* de du Vair.)

(2) Cf. p. ex. les *Apophthegmata* d'Erasme, liv. 5, éd. 1541, p. 387.

(3) Cf. *Memoires et documents scolaires* publiés par le Musée pédagogique ; fasc. 3. Paris, 1886, pp. 408-409.

(4) Ce Domitius Brusonius Contursinus, Lucanus, avait fait un recueil de *facetiae et exempla*, dont Lycosthène donna lui-même une édition souvent réimprimée. Cf. éd. 1562 (Lyon, 8°), p. 112.

dans sa note, attribué à Cicéron la tradition que rapportait Pline.

C'est également à un ouvrage de seconde main qu'Amyot semble avoir puisé le renseignement qu'il a consigné dans la note suivante.

388, B. Texte de 1559-1565 : « du Roy des Parthes Arsaces. »

Note ajoutée en 1565 : « Ce nom d'Arsaces ou Arsacides estoit commun à tous les Roys des Parthes. »

(Rien dans l'exemplaire de l'Arsenal.)

Ni Xylander ni Cruserius ne donnaient à Amyot cette indication.

Mais il pouvait la trouver dans certains dictionnaires historiques de l'époque. Voici, par exemple, l'article que consacre à ce mot *Arsaces* un ouvrage de ce genre publié à Lyon en 1551 (1) :

« Arsaces (ἀρσάκης) nomen proprium Parthorum regis, cujus memoria hunc honorem Parthi tribuerunt propter quaesitum, constitutumque ab eo regnum, ut omneis deinde reges suos Arsaces appellaverint, quemadmodum Ægyptii reges suos vocaverunt Ptolemaeos. Quin et Parthi ipsi ab eo dicti sunt Arsacidae. Lucan. lib. 1.

Plus illa vobis acie, quam creditis, actum est,
Arsacidae. »

414, F. Texte de 1559-1565 : « en receut aussi d'autres de Polyperchon et du Roy Philippus. »

Note ajoutée en 1565 : « C'estoit Aridaeus fils de Philippus pere d'Alexandre que l'on avoit surnommé Philippus. Diod. lib. 18. »

(Rien dans l'exemplaire de l'Arsenal, fol. 189 r°).

Ce renseignement n'était fourni à Amyot ni par

(1) *Dictionarium poeticum, opus prorsus novum et ab iis omnibus, quae hactenus eodem similive titulo circumlata fuerunt, longe diversum...* Lyon, chez Godefroy et Marcel Bering. MDLI, 8°.

Xylander ni par Cruserius. Mais on se rappelle qu'en 1554 il avait traduit Diodore.

Les notes de la deuxième catégorie ne sont pas moins intéressantes : quelques-unes même ont pour nous l'avantage de mettre en lumière certains traits caractéristiques de la conception qu'Amyot se fait de sa tâche de traducteur : nous les noterons chemin faisant :

466, I. Texte de 1559-1565 : « ces livres-là n'estoient ny publiez ny à publier. »

Note ajoutée en 1565 : « C'est à dire ilz sont publiez et si ne le sont pas. »

Xylander avait traduit : « ita editas uti non editæ si essent ».)

595, A. Texte de 1559-1565 : « Quelle chose peult avoir un Juif à demesler avec un verrat ? »

Note ajoutée en 1565 : « Pour autant que les Juifs ne mangent point de chair de pourceau. »

601, B. Texte de 1559 : « Il y avoit un des enfans de ce Crassus qui ressembloit fort à un homme qui se nommoit Dignus ; et pour ceste cause en estoit la mere soupeçonnée d'avoir forfaict à son honneur, avec cestuy Dignus. Et un jour ce filz feit une harengue devant le Senat que plusieurs trouverent bonne : si fut demandé à Ciceron qu'il luy en sembloit : Il me semble, respondit il, qu'il est digne de Crassus. »

Texte de 1565 : « Il y avoit un des enfans de ce Crassus qui ressembloit fort à un homme qui se nommoit Actius : et pour ceste cause en estoit la mere souspeçonnée d'avoir forfaict à son honneur, avec cestuy Actius. Et un jour ce

filz feit une harengue devant le Senat que plusieurs trouverent bonne : si fut demandé à Ciceron qu'il luy en sembloit : Il me semble, respondit il, qu'il est Actius de Crassus. »

Note ajoutée en 1565 : « Actius est un nom propre romain et ἄξιος en grec signifie digne : ainsi la grâce de la rencontre est en l'ambiguité de ce mot Axius. »

Il est possible que cette correction ait été inspirée par la traduction de Xylander : « Interrogatus Cicero quid sibi videret, Græce respondit Axius Crassu. Est autem Axius græcis quod latinis dignus : itaque bifariam intelligi id dictum poterat, ut is vel dignus Crasso acceperetur, vel Axio patre natus, Crasso pro vero filio subditus videretur... » — Néanmoins elle est intéressante à l'égard de la méthode de traduction d'Amyot : nous voyons en effet combien il serre de près son texte, puisqu'il ne se permet même pas cette légère transposition d'un nom propre grec en son équivalent latin — bien différent en cela de certains de ses successeurs qui étendront sans scrupule la dangereuse théorie des équivalents (1).

686, C. Texte de 1559-1565 : « ressemblant aux espées de trop aigre trempe. »

Note ajoutée en 1565 : « Ψυχρήλατα c'est à dire battues à froid de mot à mot. »

696, D. Texte de 1559-1565 : « les appella tous deux Empereurs ». [Ce dernier mot est sans majuscule en 1559.]

Note ajoutée en 1565 : « Imperatores, c'est-à-dire souverains capitaines. »

(1) C'est ainsi que Perrot traduisant Lucien remplacera le petit traité du Jugement des voyelles et des consonnes par un ouvrage « équivalent » de son neveu.

Le texte grec était αὐτοκράτορες, ce qui était traduit par Xylander, comme par l'interprète du XVe siècle « imperatores ». L'annotation d'Amyot s'explique par le souci, que nous avons relevé si souvent chez lui, de donner l'équivalent moderne, à coté de la traduction exacte des termes grecs. Pour la forme même de la note, elle était, en quelque sorte, stéréotypée, comme nous l'avons remarqué plus haut.

696, H. Texte de 1559-1565 : « que l'on le meist au plus hault lict. »

Note ajoutée en 1565 : « comme qui diroit au bas bout de la table. »

Cet éclaircissement nous fournit un nouvel exemple de ces modernisations réfléchies dont nous avons parlé dans un précédent chapitre : nous y voyons qu'Amyot distingue très nettement les usages antiques de ceux de ses contemporains, mais qu'il se sert de ceux-ci pour mieux expliquer ceux-là à ses lecteurs.

Signalons enfin une modification curieuse de l'édition de 1565 :

354, B. Texte de 1559 : « Car tout premierement il ordonna que l'on comptast pour l'usure qui se payoit tous les mois, la centieme partie de la debte principale seulement et non plus, *qui est à raison de douze pour cent par chacun an.* »

Le membre de phrase souligné était une addition explicative puisque le grec disait seulement :

> πρῶτον μὲν γὰρ ἑκατοστὴν ἐκέλευσε καὶ μὴ πλέον εἰς τοὺς τόκους λογίζεσθαι.

Aussi en 1565, Amyot a-t-il transporté en note cette glose :

« C'est à raison de douze pour cent par chacun an. »

Ces diverses corrections nous montrent que, tout en

conservant ses idées sur la nécessité de *moderniser*, pour être compris de ses lecteurs, le récit de l'historien grec, Amyot semble avoir une conscience de plus en plus nette et délicate de la différence qui sépare des civilisations aussi éloignées, et il prend souvent le parti de rendre fidèlement les termes de son texte, quitte à les expliquer, s'il y a lieu, dans des notes, qui remplacent fort heureusement des gloses ou des parenthèses. Ce progrès se manifestera plus nettement encore dans la traduction des *Morales*.

Exemplaire de Melun.

Venons enfin aux corrections de sens que nous offre la revision de 1580-83 (exemplaire de Melun). Quelques-unes paraissent avoir été suggérées à Amyot par Xylander :

10, K. Le texte grec était : ὃς τῇ γυναικὶ περσεφόνην ὄνομα θέμενος, κόρην δὲ τῇ θυγατρί.

Lapo avait traduit par : « qui conjugi Cereri nomen indiderat, filiæ vero Proserpinæ ». — suivant en cela, comme dit Xylander, moins le texte que la légende.

Amyot à son tour traduit Lapo, et écrit dans le ms. et dans l'éd. de 1559 : « sa femme Ceres, sa fille Proserpine ».

La note de Xylander critiquant cette traduction est-elle la cause du remaniement assez bizarre de 1565 ? je n'oserais l'affirmer ; en tous cas Amyot écrit alors : « Sa femme Proserpine, sa fille Proserpine..., » et en effet « κόρη, dit-il dans une note de l'exemplaire de l'Arsenal, *etiam pro Proserpina usurpatur.* » (Cf. Plutarque, *Œuvres morales*, trad. Amyot. Ed. 1572, fol. 625, E.) On sait que Coré ravie par Hadès reçut de lui le nom de Proserpine.

Mais en 1583 (ex. de Melun), Amyot corrige cette traduction peu explicite, soit sur Xylander, soit sur le grec lui-même, en lui substituant : « Sa femme Proser-

pine, sa fille Corè ». – Il n'avait pas osé sans doute en 1565 introduire en français le nom de Corè.

134, C. *ἦν δέ τις ὑπερβόλος περιθοίδης.*

Donato (trad. varior.) rend cette phrase par « Hyperbolus Perithoedes. »

Pourtant Amyot, en 1559, 1565, 1567, écrit « Perithoide ».

Dans l'exemplaire de Melun, il corrige en « Perithoedes », sans doute d'après la traduction de Xylander ou de Cruserius. Mais cet exemple nous montre encore le peu de confiance qu'il avait dans la traduction latine variorum (1).

316, I. [A propos de la signification du mot Sylla, Amyot écrit en note] : « C'est pour ce que Syl en latin signifie l'ochre, qui devient rouge quand elle est mise au feu et pourtant Syllaceus color en Victruve signifie couleur de pourpre ».

Cette note des éd. 1559-65-67 est expliquée par celle de 1555 dans l'exemplaire de l'Arsenal fol. 149 v°) : « *pigmenti genus est nonnulli par esse putant eum... ex VII° Victruvii appaiet purpureum colorem fuisse.* »

Mais Xylander consacre deux notes à ce sujet. Dans un passage notamment, il combat l'interprétation du traducteur français : « Annotavit hic Amyotus Syllam propterea a rubore faciei nomen hoc habere, quod Latinis ochra Syl dicatur, atque illud pigmentum in ignem conjectum rubeat : unde etiam purpureus color Syllaceus Vitruvio appelletur. Cui cur non subscribam multæ sunt

(1) I. 1559-65-67 : « Martius estant plus fort que devant »
Exemplaire de Melun : « S'asseurant de plus en plus. »
Cette correction n'a pas dû être faite sur le texte grec : μᾶλλον οὖν ἐπιρρωσθεὶς ὁ μάρκιος ; ni sur les traductions de Guarinus : « quibus rebus acrior factus Marcius..., » ou de Cruserius : « hunc magis Marcius confirmatus. » Mais elle peut avoir été suggérée par Xylander qui écrit : « Itaque magis adhuc animo confirmatus Marcius. » à moins que ce ne soit une correction faite sans aucun texte pour rendre une nuance qu'Amyot croyait nécessaire.

causæ » : et après avoir énuméré ces motifs, il ajoute : « Apparet certes σύλλαν Syllam græco sermone aliquid ex albo rubens significasse : unde antiquum Syllæ epitheton potuerit quasi novum, huic ob faciei coloris tribui. Nam de prima origine cogitari idem potest. »

C'est sans doute cette note de Xylander qui a amené la correction suivante de l'exemplaire de Melun :

« Sextus Pompeius escript que les hommes bruns s'appelloient Syllæ, mais estant brun de visage, il avoit des boutons rouges au visage [ces deux derniers mots sont barrés et remplacés par « en la face » afin d'éviter la répétition] qui farinoient par dessus. »

Nous voyons en effet que l'étymologie de *Syl* ou *Sil* a disparu et qu'Amyot l'a remplacée par deux indications :

1° Un témoignage de Sextus Pompeius qu'il avait déjà cité en note en 1565, dans la Vie de Coriolan, d'après Xylander ; et qui se retrouve, pour notre passage, dans une note du volume de l'Arsenal, postérieure à 1555.

2° La répétition de ce que disait le texte qu'il avait traduit (1).

La correction suivante me semble venir non plus d'un éditeur ou traducteur de Plutarque, mais des Lexiques du dernier tiers du XVIe siècle :

282, D. 1559-65-67 : « Cela, dit-il, sont propos pour disputer pour et contre en une assemblée de peuple. »

Le texte grec était : ταῦτα μέν ἐστι πυλαικῆς ὀχλαγωγίας.

Les traducteurs latins traduisaient tous d'une manière très vague :

(1) Cf. la note suivante que, sur son exemplaire français des *Morales* (voir notre appendice III), Amyot a consignée à propos de Sylla (fol. 93 r°) : « Sullæ s'appellent les personnes de couleur brune, comme escrit Sextus Pompeius, et tel estoit Silla, et parmy il jettoit hors de son cuir de la fleur comme farine : aussi mourut-il de la maladie pediculaire » (fol. 87 r° du ms. cité de Milan).

Lapus : vana atque indocta.

Cruserius : meras esse praestigias atque incertitudine plenas.

Xylander : nugas esse has ociosorum et ad garriendum convenientium hominum.

Ce dernier ajoutait en note : « Quid sit πυλαϊκόν : fateor mihi non satis constare. Apud portas ociosos homines convenire nugandi et garriendi causa consuevisse notum et adhuc usitatum est. Inde πυλαϊκὴν ὀχλαγωγίαν arbitror diu inanes et vulgares fabulas, tantarlin, quibus rudes et inepti homines ocioque abutentes delectentur atque teneantur. »

Les Dictionnaires grecs de Chéradame 1542, et de Toussaint 1552, pas plus que les *Commentaires sur la langue grecque* de Budé, ou les *Adages* d'Erasme ne fournissaient aucune autre explication à Amyot. Mais le *Lexicon Septemvirale* (1568, Bâle, in-fol.), donne l'article suivant pour le mot πυλαΐας : « πυλαΐα et πυλαϊκὴ ὀχλαγωγία pro triviali loquacitate ponitur quod ad Thermopylas hominum colluvies conflueret quos πυλαιαστὰς vocabant... Plut. in Pyrrho ταῦτα μὲν ἐστι πυλαϊκῆς ὀχλαγωγίας, hæc Thermopylarum ineptias redolent. »

En 1572, Henry Estienne, dans son *Thesaurus* (t. III, col. 613), a repris et quelque peu développé cette interprétation. Je crois qu'en tous cas on peut affirmer que c'est dans un de ces deux dictionnaires qu'Amyot a puisé sa correction (1).

Outre ces corrections dont nous pouvons déterminer l'origine, l'exemplaire de Melun, comme les revisions antérieures, nous offre également des corrections faites par un retour spontané au texte grec.

(1) Amyot ne possédait sans doute pas le *Thesaurus* d'Henry Estienne, mais l'inventaire — incomplet d'ailleurs — de sa bibliothèque nous indique un « Lexicon grec-latin in-4°, de Lyon, couvert de parchemin » et un « Lexicon grec-latin in-fol., couvert de parchemin. »

Amyot avait d'abord à rectifier des faux sens auxquels la traduction variorum l'avait autrefois entraîné. Nous l'avons noté plus haut à propos de Κόρη. En voici d'autres exemples.

4, A. : « lequel punissoit les tyrans de la mesme peine qu'ilz avoient faict souffrir à d'autres. »

(Nous avons montré plus haut, IIe partie, Ier chap., que Filelfo était la cause de cette erreur.

Corr. de Melun : « lequel combattoit ceulx qui l'assailloient des mesmes morts dont ils l'espioient. »

9, F. : « les sepultures de celles » (Cf. également, IIe partie, ch. Ier, le passage de Lapo.)

Corr. de Melun : « les sepultures de ceux. »

54, C. « Excestides »

Texte grec : ἐξηκεστίδης : Lapo : Excestides).

Corr. de Melun : « Excecestides. »

Il est d'ailleurs possible que ces corrections lui aient été suggérées par la lecture d'une traduction de Cruserius ou de Xylander ; celui-ci relève notamment la dernière erreur de Lapo.

Mais Amyot n'efface pas seulement les erreurs qu'il devait à d'autres ; il corrige aussi celles dont il était seul coupable :

4, E. 1559-65-67 : Theseus encore l'occupast.

Texte grec : θήσευς ἐπήλυς ὢν καὶ ξένος.

Corr. : « Theseus encore un forain estranger l'occupast. »

(Cf. le catalogue fait à propos de l'estimation après décès des livres d'Amyot par Me Denys Perronet — publié par Grésy, dans sa réimpression de la *Vie d'Amyot* par l'abbé Lebeuf, suivie de notes et documents inédits, Melun, 1848, pp. 79, sq.). — J'ai eu l'occasion, en étudiant la traduction d'Amyot, de noter l'utilisation manifeste de ces lexiques de l'époque — ce qui en somme était évident *a priori* — et en particulier de celui de Toussaint qui, comme on sait, avait été le maître d'Amyot.

Remarquons qu'ici Morel a simplement ajouté « estranger ». Peut-être a-t il cru qu'Amyot se réservait de choisir entre ces deux expressions.

Cf. dans la *Vie de Demetrius*, fol. 55 recto : « Un homme forain et estranger... », maintenu dans les éditions.

Par contre, *Vie d'Eumenes*, ms., fol. 56 verso : « luy homme estranger et forain... », maintenu en 1559, mais corrigé en 1565, fol. 412, C, en « luy homme estranger ».

9, E. « Et furent, dit-il, les Atheniens en cest endroict repoulsez par les Amazones jusques là ou sont... »

Texte : καὶ ταύτῃ μὲν ἐκβιασθῆναι καὶ μέχρι τῶν εὐμενίδων καὶ ὑποχωρῆσαι ταῖς γυναιξίν.

Corr. : « ... par les Amazones, et cederent à ces femmes jusques là où sont... »

L'omission de 1559 est sans doute une inadvertance, car nous lisons dans le manuscrit : « furent repoulsez jusques au temple des Eumenides, c'est-à-dire des furies, et cederent à ces femmes » — ce qui d'ailleurs est plus exact que la correction de Melun, puisque μέχρι τῶν εὐμενίδων ne s'y rapporte pas à ὑποχωρῆσαι.

10, B. 1559-65-67 : « et que pour sa vaillance vint en usage le proverbe que l'on dit cestui cy est un aultre Theseus. »

Corr. : « et que ce commun dire cestuy ci est un aultre Hercules vient en usage de lui. »

Le texte grec, qui ne présente aucune variante, est fort clair :

καὶ τὸν ἄλλος οὗτος ἡρακλῆς λόγον ἐπ' ἐκείνου κρατῆσαι.

De plus, les interprètes latins ont tous bien traduit cette phrase.

Mais on peut, je crois, expliquer de la façon suivante l'erreur d'Amyot qui remonte au ms. de dédicace ;

cette erreur provient de l'habitude, que nous avons déjà relevée chez lui, de se préoccuper moins de rendre exactement les termes du grec que d'établir l'enchaînement et la symétrie des idées. Or il venait de traduire plus haut « dont est venu ce propos *non sans Theseus...* », et l'idée préconçue que la seconde citation devait être, elle aussi, un proverbe tiré postérieurement des exploits de Thésée, lui a fait arbitrairement modifier le texte grec, qui indiquait simplement le sentiment exprimé par les contemporains de Thésée en le comparant à Hercule.

On peut remarquer d'ailleurs que la correction elle-même n'est pas complète et qu'il fallait dire, comme ont en général compris les traducteurs latins, non pas « vint en usage de lui... », mais « eut cours à son sujet » — (peut-être « de son temps » ?). Mais Amyot était encore trop préoccupé de sa première symétrie entre les deux « proverbes ».

10, H. 1559-65-77 : « la vouloit avoir.

Texte grec : ἔτι νηπίαν οὖσαν βιαζόμενον τὴν Ἑλένην λαβεῖν.

Corr. de Melun : « la voulut avoir estant encore enfant. »

Bonne correction qu'il est inutile d'expliquer.

23, F. 1559-65-67 : « robbe de pourpre ».

Texte grec : ἐν περιπορφύρῳ.

Corr. de Melun : « robe bordée de pourpre ».

Si la première traduction est explicable, soit par la traduction de Lapo « purpura indutus », soit par l'explication qu'en donnent les Lexiques (Toussaint : purpura indutus), la correction est aussi toute naturelle, tant au point de vue historique qu'au point de vue philologique.

Lazare de Baïf (1) écrit : « Toga prætexta, vel præ-

(1) *De re vestiaria*, édition abrégée, donnée par Ch. Estienne, 1553, p. 44.

texta absolute dicebatur ea toga cujus oræ et circuitus purpura prætextus erat. Hac de re περιπόρφυρος a Plutarchi in Publicola dicta, quasi habens in circuitu purpuram intextam et cujus limbus erat purpureus. » Du reste Amyot avait, dès 1544, traduit dans la Vie de Sertorius « ἐν περιπορφύροις » par « robbes longues bordées de pourpre. » La correction peut donc ici être personnelle.

31, D. 1559-65-67 : « excellents ouvriers ».
Texte grec : δημιουργῶν.
Corr. de Melun : « potagers ».

La première traduction, inspirée peut-être par le mot *opifices* de l'interprète latin, était trop générale, car il était évident par le contexte que l'auteur grec avait en vue les cuisiniers.

Quant à l'expression qu'Amyot lui substitue, elle est, au contraire, très précise, et il suffit d'ouvrir un compte de quelque maison princière du XVI[e] siècle pour y voir figurer les *potagiers* entre les *queux* ou *maistres queux*, et les *hasteurs* (1).

48, D. 1559-65-67 : « de ne fendre point le feu avec l'espée ».
Texte grec : πῦρ μαχαίρᾳ μὴ σκαλεύειν.
Corr. de Melun : « de n'attizer point le feu avec l'espée ».

Les traducteurs latins ainsi que les dictionnaires (Toussaint, p. ex.) rendent cette phrase par « non fodiendum ignem gladio. » Érasme consacre un article à cet *adage* (2) qu'il traduit « ignem ne gladio fodito » ; il cite la phrase de Plutarque, et la rend par « ne gladio ignem diverberaret (3) ».

(1) Pour les exemples littéraires de ce mot, surtout au XV[e] s., cf. Godefroy.

(2) Édit. 1558, chez R. Estienne, in-fol. col. 15.

(3) Cf. l'illustration de ce proverbe dans *Les devises, ou emblemes heroiques et morales, inventées par le S. Gabriel Symeon*, à Lyon, par Guillaume Roville, 1561, in-4, p. 233.

Toutes ces traductions s'accommodent bien du français « ne fendre point le feu avec l'espée ». — Mais l'interprétation de ce proverbe que donne Erasme « hoc est : ira percitum ne lacessas ; quin magis concedere convenis, et blandis verbis tumidum animum placare », est mieux exprimée par la correction « attizer ». Cette traduction semble, d'ailleurs, être le résultat d'une variante proposée par Estienne et inscrite dans l'exemplaire de l'Arsenal σαλεύειν. Ce mot est traduit dans le *Lexicon Septemvirale* par « quatio, agito, moveo ».

51, C. : « il se feit luy mesme mourir de regret ».

La correction ajoute : « en s'abstenant de manger. »

Le grec ἀπεκαρτέρησε ne semble pas tout d'abord justifier cette addition. Je signalerai pourtant cette phrase du Dictionnaire de Toussaint, 1552 : « ἀποκαρτερεῖν dicuntur et inedia vitam finire. »

52, H. 1559-65-67 : « au despartement des biens ».

Texte grec : ὁ τῆς γῆς ἀναδασμός.

Corr. de Melun : « au despartement des terres ».

Bonne correction d'une expression qui a sans doute paru équivoque à Amyot.

54, I. 1559-65-67 : « comme fut celuy qui premier fonda Marseille ».

Texte grec : οἰκισταί... ὡς μασσαλίας πρῶτος.

Corr. de Melun : « comme fut Protus qui premier fonda Marseille ».

Dans cette seconde traduction, Πρῶτος est pris à la fois avec le sens de « premier », et comme nom propre « Protus ». Nous avons déjà noté des dédoublements d'expressions de ce genre. Sur un autre exemplaire, dont nous parlerons en appendice, nous verrons qu'Amyot avait corrigé plus exactement sa traduction, en supprimant « premier ». — On lit en effet dans le volume de l'Arsenal (écriture de 1583), fol. 25 v° : « Protus mercatoris nomen proprium ».

C'est Turnèbe, croyons-nous, qui a fourni à Amyot cette conjecture. Voici, en effet, ce qu'il écrit dans le XXVIIe livre de ses *Adversaria* qui parut en 1573, (au chap. 26) : « Massiliæ clarissimæ et antiquissimæ in Gallia urbis nomen conditoris contra quam in antiquitatis acta relatum sit, video Peranum existimari, cum is fuerit Protus. Itaque in Justino, lib. 43, scribendum est : *Plures solicitavere duces clarissimos, qui se Proto junxere : itaque ad regem*... Ibidem *aquam Proto porrigit*, non ut scribitur, *Perano*. Plutarchus in Solone ἔνιοι δὲ πόλεων οἰκισταὶ γεγόνασι μεγάλων, ὡς καὶ μασσιλίας πρῶτος, ὑπὸ κελτῶν τῶν περὶ ῥοδανὸν ἀγαπηθεὶς. »

Xylander avait émis une hypothèse analogue, en proposant de considérer non le mot πρῶτος, mais le mot ἀγαπηθεὶς comme le nom propre du fondateur de Marseille : « Venit in mentem, disait-il ἀγαπηθεὶς fortassim ut proprium nomen ; sed nihil habeo certi. » Mais cette phrase, que nous lisons dans l'édition de 1561, a disparu de celle de 1579.

99, I. 1559-65-67 : « au mont Martien ».
Texte grec : περὶ τὸ μάρκιον ὄρος.
Corr. de Melun : « aupres du mont Martien ».
Bonne correction, et facile à expliquer.

295, K. 1559-65-67 : « Avoir Valerius Flaccus non ja pour pair et compagnon au consulat, mais plustost pour ministre de sa volonté ».
Add. de Melun : « luy aiant fait promettre qu'il ne luy contrediroit en rien qui soit ».

Le texte grec d'Alde dont se servait Amyot pour son édition de 1559, portait : οὐαλλέριον δὲ φλάκκον ὑπηρέτην μᾶλλον ἢ συνάρχοντα τῆς ὑπατείας λαβεῖν, ψηφίσαι τε καὶ πρὸς μήδεν ἐναντιώσεσθαι.

Mais, en 1555, Amyot avait souligné les six derniers mots et noté sur son exemplaire de l'Arsenal (fol. 140 recto) : « delendum ». La plupart des éditions les sup-

primaient en effet ; et après cette date, Estienne, Cruserius et Xylander firent de même. Néanmoins Amyot revint sur son opinion, qui semblait pourtant devoir être confirmée par l'assentiment de ces érudits, et il écrivit (1583) : « Verba hæc subtexenda videntur τῷ λαβεῖν ; » ce qui explique la correction de l'exemplaire de Melun.

378, A. 1559-65-67 : « de l'illumination ».
Corr. de Melun : « des illuminations ».

Le grec employait en effet le pluriel : κατ' αὐγασμῶν.

382, C. 1559-65-67 : « Or est ceste caverne le long de la coste non gueres loing de la mer et y a *deux rochers* qui venans à se joindre et à la couvrir par dessus, reçoivent au dedans un peu de vent doulx et gracieux ».
Corr. de Melun : « des rochers ».

Cette correction est très bonne : le grec ne précisait pas le nombre des rochers : κρημνοὶ δὲ περὶ αὐτὸ συμφερόμενοι.

La première traduction, qui n'était pas motivée par la traduction latine, avait pour cause le désir de préciser l'idée en elle-même, sans se préoccuper suffisamment du texte grec, habitude que nous avons déjà notée chez Amyot.

434, B. 1559 65-67 : « le regard et mouvement des yeux doulx ».
Texte grec : τῶν περὶ τὰ ὄμματα ῥυθμῶν ὑγρότης.

Cette traduction affaiblissait l'expression grecque, plus encore que ne faisait celle d'Antonius Tudertinus, dont elle s'inspirait : « oculorum lineamentis ac lenitate. »

Cruserius traduit : « oculorum lenis modulatio » ; — Xylander : « oculorum faciles motus atque conversiones. » et ce dernier ajoute en note : « Ῥυθμὸς quid sit in poetica et musica explicare nolo. Hic enim accipio concinnos motus oculorum, cum etiam græci grammatici testentur,

ῥυθμὸν εἶναι τὴν τῆς κινήσεως τάξιν. Ὑγρότης mollicìem ut ita dicam facilitatemque motus significat. Nam ὑγρόν est etiam molle, flexile unde Theocritus κέρας ὑγρόν dixit. De quo alibi et in vita Alexandri, ubi de eadem re dicitur est τὴν ὑγρότητα τῶν ὀμμάτων. » — Les dictionnaires grecs de l'époque ne donnent pas la signification de ὑγρότης τῶν ὀμμάτων mais, à l'article, ὑγρόφθαλμος, Toussaint, p. ex. écrit : « qui humidis est oculis, habens lubricos oculos, cui sunt oculi lubrici, huic opponitur σκληρόφθαλμος. »

La correction d'Amyot dans l'exempl. de Melun : « le regard doulx et la fente des yeux humides », ne peut s'expliquer que par un retour au texte grec, retour suggéré peut-être par la note de Xylander. L'expression est d'ailleurs heureuse, et nous comprenons qu'Amyot l'ait reprise plus loin (1).

En effet 465, D. Texte grec : τὴν ὑγρότητα τῶν ὀμμάτων.

1559-65-67 : « la doulceur de son regard et de ses yeux ».

Corr. de Melun : « la doulceur de son regard et l'humidité de ses yeux. »

Cette fois, Guarino avait déjà traduit par humectantes oculos ; ce que Xylander lui reproche dans une note ; lui-même écrit : oculorum volubilitatem, et Cruserius : oculorum lenitatem.

548, I. L'exemplaire de Melun porte l'addition suivante : « A ces paroles on dit que Caton se prit à rire et qu'il repliqua, quant à cela on verra ce qui en sera bien tost et... »

Texte grec : πρὸς ταῦτα φασὶ τὸν Κάτωνα μειδιάσαι καὶ εἰπεῖν, ἀλλὰ τοῦτο μὲν αὐτίκα φανεῖται.

(1) Voici ce qu'on peut lire dans l'ex. de l'Arsenal, fol. 203 verso, d'une note inscrite postérieurement à 1555 (en face de ῥυθμῶν souligné), et depuis barrée avec insistance :

« *Alii melius ῥόμμων et intelligunt f.....ra oculorum.* »

Amyot avait oublié de traduire cette phrase en 1559, et ne s'en était pas aperçu dans sa revision de 1563 ; nous lisons en effet dans l'exemplaire de l'Arsenal, fol. 117 v°, cette note de 1583 : « hoc in versione gallica prætermisi ».

Nous pouvons conclure de cette dernière correction que ni dans la revision qui aboutit à l'Erratum de 1559, ni entre 1559-65, ni entre 1565-67, Amyot n'avait relu sa traduction d'un bout à l'autre en la comparant au au texte grec. Cela était *a priori* très vraisemblable.

592, K. 1559-65-67 : « celuy là avoit au bout du nez comme un poirreau ou une verrue qui sembloit proprement un poy chiche ».

Texte grec : κἀκεῖνος ἐν τῷ πέρατι τοῦ ῥινὸς διαστολὴν ἀμβλεῖαν εἶχεν, ὥσπερ ἐρεβίνθου διαφυήν.

La première traduction d'Amyot était peut-être inspirée par celle d'Achille Bocchi (trad. variorum) : « in postrema parte nasi eminens quiddam obtusum in modum ciceris habuit. »

Les dictionnaires de l'époque ne donnent pas de sens bien précis pour διαστολή (*distinctio, discretio, diversio, disparitio, aliquando dilatatio, explicatio, Gaza etiam intentio vertitur*).

La correction de l'exemplaire de Melun est très bonne : « celuy là avoit au bout du nez une petite fente qui sembloit proprement un poy chiche mesparty ».

Ni la traduction de Xylander ni même celle de Cruserius « Habuit ille in extremo nasi in modum ciceris incisuram... » ne suffit à motiver cette correction, qui provient certainement d'un retour au texte grec. Quant à la note (1583) de l'exemplaire de l'Arsenal, fol. 275 recto, elle consiste à ajouter, entre διαστολήν et ἀμβλεῖαν, les mots ὡς ἔοικεν, qui ne sont pas, d'ailleurs, nécessaires pour expliquer la traduction « qui sembloit proprement... », suffisamment motivée par ὥσπερ.

Signalons enfin, parmi les retouches de sens, deux ou trois corrections qui, après avoir été inscrites dans l'exemplaire de Melun, ont été ensuite — et avec raison — supprimées par Amyot.

394, K. 1559-65-67 : « Adonc Octavius desgainant son espée en tua le palefrenier de l'un de ces seigneurs barbares ».

Le texte grec d'Alde était ponctué d'une manière équivoque : ὀκταούϊος μὲν ἀνασπάσας το ξίφος, ἑνὸς τῶν βαρβάρων, κτείνει τὸν ἱπποκόμον.

Mais l'interprétation d'Amyot, qui est aussi celle de Guarino et de Cruserius, est la plus naturelle.

Pourtant Xylander imagine une variante bizarre en supprimant la première virgule, et traduit : « Ibi Octavius unius de barbaris gladio arrepto, equisonem cædit. » Et Amyot, plein de respect pour l'auteur de cette traduction, inscrit sur son exemplaire la correction suivante : « Octavius tirant l'espée de l'un de ces barbares, en tua l'escuyer » : mais la réflexion la lui fait à bon droit supprimer, et il n'en garde que l'expression « ecuyer » au lieu de « palefrenier ».

De même, 455, G. et H, le texte portait Τύλλος, qui est traduit par Grynaeus, Amyot et Cruserius en « Tullus ».

Xylander, sans raison, écrit : « Tullius ». Et Amyot, docilement encore, inscrit cette erreur, quitte à la corriger ensuite.

Ces exemples sont curieux, parce qu'ils nous montrent la confiance que, même après 1580, le traducteur français accordait à l'érudit allemand (1).

(1) La correction 180, K, est moins intéressante : « Barbares », pour traduire « βάρβαροι », avait été d'abord corrigé par Amyot en « Sauvages », et cette seconde leçon a été avec raison supprimée par lui.

CORRECTIONS FAITES SANS SE REPORTER AU TEXTE GREC

Mais Amyot, on le pense bien, pas plus dans ses revisions de 1559 à 1583, que pour la préparation de sa première édition, ne s'interdit de faire des corrections en dehors du texte grec.

Parfois, sans s'en douter, il commet ainsi de véritables contre-sens. P. ex., dans l'Erratum de 1559 :

359, D. Il avait bien traduit : le texte grec : ἑταῖρον ἑαυτοῦ, καὶ ῥωμαίων σύμμαχον par « lui faisant cest honneur que de l'appeller son amy et allié du peuple romain. »

Mais il corrige, sans doute à cause de l'expression habituelle « amy et allié », en « ... l'appeler amy et allié du peuple romain ».

L'exemplaire de l'Arsenal ne porte aucune note à ce sujet ; ce qui prouve bien que la correction ne repose pas sur une variante.

De même en 1565 :

414, C. « il faisoit un peu mention des Roys au commencement ».

Texte grec : τῶν βασιλέων ἐπιμνησθείς.

Corr. : « ... un peu mention du sang royal ».

616, F. : « tellement que depuis ilz devinrent plus violents en faisant justice à leurs subjets ».

Texte grec : περὶ τὰς δικαιώσεις βιαιότεροι.

L'expression « faisant justice » semblait sans doute à

Amyot en contradiction avec le contexte, et il l'a corrigée, à tort, en : « commandant à leurs subjets ».

625, K. : « Poliorcetes, c'est-à-dire assiegeur et preneur de villes ».

La correction de 1565 : « forceur et preneur de villes », pour renforcer l'idée, ne rend plus le véritable sens.

Mais les corrections faites sans le texte grec ne sont pas toutes des infidélités. Le plus souvent elles introduisent un éclaircissement utile, ou elles insistent sur la suite des idées et la liaison logique des phrases.

Erratum de 1559.

105, H. : « Zenon conseilloit à ceulx qui disoient que la gravité de Pericles estoit une presomption et une arrogance, qu'ilz feissent les presomptueux ».

Texte grec : *ὁ Ζήνων παρεκάλει καὶ αὐτούς τι τοιοῦτον δοξοκομπεῖν.*

Corr. : « ...qu'ilz feissent les presomptueux comme luy... »

161, D. : « Si ce n'est que l'on veuille dire qu'Alcibiades a esté plus grand et plus excellent capitaine, d'autant *qu'il a plusieurs fois* combattu ses ennemis. »

Texte grec : *πλὴν εἰ μή τις θέλοι τὸν Ἀλκιβιάδην, ὅτι καὶ κατὰ γῆν καὶ κατὰ θάλατταν ἐν πολλοῖς ἀγῶσι νικῶν... ἀποφαίνειν τελειότερον στρατηγόν.*

Corr. : « qu'il a plus de fois ».

Cette correction indique mieux la symétrie de la comparaison, sans modifier d'ailleurs beaucoup l'intention du texte.

534, K. : « Entre plusieurs qui aimoient les vertus de Caton il y en avoit qui le monstroient et le descouvroient les uns plus que les aultres. *Quintus Hortensius...* »
Corr. : « comme Quintus Hortensius... »

Dans cet exemple la correction a pour but d'insister sur la suite logique du développement.

De même, la crainte de l'équivoque et le souci de la clarté lui font parfois ajouter un ou plusieurs mots, souvent avec raison :

617, F. : « en tuyle ».
Corr. : « en forme de tuyle. »

Édition de 1565.

Les corrections de ce genre sont beaucoup plus nombreuses en 1565 : d'abord pour augmenter la cohésion logique des phrases et des propositions :

399. I. : « il les feit tous occire... *n'estans pas moins* de quatre mille hommes. »
Corr. : « combien qu'ilz ne feussent pas moins. »

402, C. : « prit prisonniers aulcuns des capitaines que l'on envoya contre luy : *il desfeit* Cotta. »
Corr. : « entre lesquelz il desfeit... »

402. F. : « quand il entendit... *il donna*. »
Corr. : « si donna... »

Si, au lieu de considérer trois ou quatre pages, nous voulions extraire les exemples de plusieurs Vies, nous pourrions allonger indéfiniment cette liste.

La préoccupation de ne rien laisser à deviner au

lecteur amène également dans cette seconde édition des additions et des redoublements :

408, E. : « par le begaiement *de leur parler.* »
Corr. : « de leur parler entre leurs dens. »

414, F. : « des Argyraspides, c'est-à-dire des souldardz aux boucliers *d'argent.* »
Corr. : « d'argent ou argentez. »

616 F. : « façon de se seoir. »
Corr. : « façon de se seoir à table. »

617, D. : « et la beauté delectoit *ses ennemis.* »
Corr. : « jusques à ses ennemis. »

618, H. : « et bannirent les autres. »
Corr. : « et bannirent les autres de la ville. »

Exemplaire de Melun.

L'exemplaire de Melun nous fournit un grand nombre de ces corrections faites indépendamment du texte grec et des traductions latines, corrections qui d'ailleurs souvent sont regrettables.

27, C. : « eschapperent ilz (les Atheniens) le danger de souffrir par luy (Theseus) ce que les Troiens souffrirent *depuis* pour une mesme cause par Alexandre Pâris. »
Corr. : « jadis. »

Le texte grec : θεοὺς ἀνειπόντας παθεῖν ἃ τρῶες ἔπαθον δι' ἀλέξανδρον, laissait le choix entre les deux interprétations : mais la deuxième, si elle a un sens précis, est historiquement inexacte.

164, H. En face de « Lygustins », il ajoute en note : « ce sont ceulx de la coste de Genes. »

Cette explication de géographie historique est pour Amyot l'équivalent des transpositions et modernisations que nous avons déjà signalées : c'est d'ailleurs, semble-t-il, une étiquette qu'il accolle à l'expression Lygustins ou Liguriens, parfois dans le texte même.

P. ex. éd. 1567, t. II, p. 627 : il traduit le seul mot λιγύων par : « des Liguriens qui sont ceulx des montagnes et de la coste de Genes. »

Or, dans le passage que nous étudions, le grec disait déjà que les Lygustins étaient des montagnards ; il ne restait donc plus à indiquer que le second détail : c'est ce qu'a fait Amyot dans sa note.

De même, quelques lignes plus bas, 164, H. il précise la traduction « celle lisiere de marine » par la note : « on l'appelle maintenant la riviere de Genes. »

281, A. : « Cela estoit la plus vieille querelle qu'il [Cleonymus] eust contre le corps total de la chose publique, mais outre celle là il en avoit une autre particuliere pour telle occasion... »

Le texte était : καὶ τοῦτο μὲν ἦν κοινὸν ἔγκλημα καὶ πρεσβύτερον αὐτῷ πρὸς τοὺς πολίτας.

Toutes les nuances de cet texte étaient fort bien rendues dans la traduction de 1559-67 : une cause de querelle publique [κοινόν] et ancienne [πρεσβύτερον] y était opposée à une cause de querelle particulière et plus récente. [Cette seconde querelle avait pour motif le mariage de Cleonymes, à un âge avancé, avec Chelidonide].

Mais Amyot en se relisant a voulu substituer à l'opposition tirée de la chronologie une autre opposition que lui suggérait le contexte : 1° l'importance plus grande de la première querelle ; 2° son honnêteté plus

grande. D'où la leçon : « C'estoit la principale et plus honeste querelle », qui n'est nullement justifiée par le texte grec.

En revanche, la correction suivante, quoiqu'elle ne soit pas nécessaire, est fort acceptable :

358, I. : « Ainsi feit il ce que peu de capitaines ont jamais sceu faire, c'est qu'il usa de tardité pour executer et de hardiesse pour assurer son affaire. »

Le grec opposait en effet : « τῇ μελλήσει μὲν ἐν ἔργῳ » à « τῇ τόλμῃ δ' ὑπὲρ ἀσφαλείας ».

La correction consiste à renforcer cette opposition en remplaçant « hardiesse » par « soudaineté de hardyesse. »

372, D. : « il estoit plus digne d'estre mis aux ceps que non pas au renc des gens d'honneur ».

Texte grec : τῷ κυφῶνι μᾶλλον προσήκων.

Corr. : « aux ceps ou au carcan ».

Le motif de cette addition n'est pas très aisé à discerner. Est-ce pour arrondir la phrase ? Est-ce parce que *ceps* était déjà moins intelligible que *carcan* ? Est-ce enfin à cause de la traduction, et surtout de la note de Xylander : « Quod autem carcerem et compedes dixi, in Græco est κύφων... Erat autem ligneum quod alias κλοιὸς dicitur, cui sontes ita illigabantur ut *collum* eorum deorsum comprimeretur neque suspicere possent. »

Nicot dit de même que certains ceps enserraient la tête du condamné « presque ainsi que fait aujourd'hui le carcan. »

389, I. : « Le Barbare luy ayant... »

Corr. : « Le Barbare Ariamnes luy ayant... »

Insistance habituelle : adjonction du nom propre au substantif qui le désigne.

354, K. : « appeler capitaine. »
Corr. : « appeler imperator, c'est-à-dire souverain capitaine. »

395, C. : « ou seigneur capitaine. »
Corr. : « ou imperator ».

Nous avons étudié la première de ces corrections au point de vue euphonique. Remarquons que toutes deux ont ici en vue l'exactitude, et transportent en français un mot antique, non pas, il est vrai, le mot grec αὐτοκράτωρ, mais la traduction latine *imperator*.

420, E. : « cela fascha Agesilaus qui estoit sur son embarquement, et s'en alla de là tout courroucé contre les Thebains avec mauvaise esperance de l'issue de son voyage, à cause de son sinistre presage. »

Texte grec : χαλεπῶς οὖν ἔχων ὁ ἀγησίλαος, ἀπέπλει τοῖς τε θηβαίοις διωργισμένος, καὶ γεγονὼς δύσελπις διὰ τὸν οἰωνόν.

Le grec, on le voit, unissait les deux dernières propositions par τε et καί : mais la deuxième idée était plus importante que la première, et plus précise. C'est pourquoi Amyot a corrigé en : « se partit de là non seulement indigné contre les Thebains, mais aussi avec mauvaise esperance... »

461, A. : « mais il faut laisser cela ainsy comme il plaist aux Dieux en ordonner ».

Cette traduction rendait bien le texte grec : ἀλλὰ ταῦτα μὲν ἔατον ὥσπερ ἔχει τὰ τῶν θέων.

Mais le souci d'observer la succession des idées la fait corriger à Amyot de la manière suivante : « comme il a pleu aux Dieux.... »

Nous avons souvent relevé en 1559, et même dès le ms., des modifications de ce genre.

493, I. : « il demanda un estat de Tribun, c'est-à-dire de capitaine de mille hommes de pied. »

Le grec disait χιλιαρχία, et le latin de la trad. variorum « tribunatus » ; ce qui était suffisamment expliqué par la longue traduction d'Amyot. Pourtant il a craint, en 1580, qu'il y eût équivoque sur le mot « tribun », et il a ajouté « de gens de guerre. »

Cruserius traduit « *tribunus militum* » ; mais je ne crois pas qu'il faille chercher là l'origine de la correction, en somme très explicable, d'Amyot.

495, B. : « il [Caton] suada au Senat de leur faire distribuer gratuitement du bled pour un mois, laquelle distribution venoit à apporter de despense *nouvelle* à la chose publique la somme de cinquante mille escus. »

Dans l'exemplaire de Melun, Amyot remplace « nouvelle » par « extraordinaire ».

Cette correction est faite uniquement pour la logique de la phrase. — En effet une dépense nouvelle est une innovation qui doit être continuée, et une dépense extraordinaire est une exception unique.

Or Amyot avait indiqué qu'il s'agissait d'une exception en écrivant plus haut : « pour un mois ».

Mais cette traduction elle-même était un contre-sens, et la correction de 1583 en est un autre.

Le grec disait en effet : ἔπεισε τὴν σύγκλητον ἀπονεῖμαι σιτηρέσιον αὐτοῖς ἔμμηνον, ἐξ οὗ δαπάνης μὲν πεντακόσιαι πεντήκοντα μυριάδες ἐνιαύσιοι προσεγίγνοντο τοῖς ἄλλοις ἀναλώμασιν.

Or dans cette phrase : 1° ἔμμηνον (que les traducteurs latins rendent par « menstruum »), signifie « pour chaque mois » et non « pour un mois » ?

2° ἐνιαύσιοι (qui n'a été rendu, ni par les traducteurs latins, ni par Amyot) signifie « par an ». Si Amyot

avait fait quelque attention à ce mot, il se serait sans doute aperçu de son erreur,

Nous voyons donc que le contre-sens de la première traduction a été aggravé dans la correction de Melun.

Pour l'exemple suivant, le contre-sens semble être tout entier imputable à la correction. En effet Amyot avait écrit :

51, F. « ilz dirent que les Dieux par evidens presages menassoient de venger ce sacrilege ».

et il remplace, en 1583, « menassoient » par « menasserent ».

Mais le grec, en employant l'infinitif présent ὑποση-μαίνειν, indiquait très nettement qu'il y avait simultanéité entre l'action de dire et le fait, de la part des dieux, de menacer. La correction d'Amyot indique au contraire — et à tort — qu'il s'est écoulé un certain temps entre l'apparition de ces présages et l'interprétation qu'on en donne. Mais faut-il croire qu'Amyot donnait lui-même cette signification à sa phrase. Et ne pouvait-on pas supposer qu'il n'y a là qu'un exemple de l'incertitude dans la concordance des verbes, dont nous fournirons plus loin des preuves incontestables ?

498, C. : « d'un huyle de senteur au lieu d'huyle ».

Le grec se servait de deux mots différents : μύρον ἀντ' ἐλαίου. La correction, qui a pour but de réparer la pénurie du français, est : « d'un huyle de senteur, au lieu d'huyle simple. »

Des additions et corrections explicatives nous passons naturellement aux modernismes. Ils sont d'ailleurs assez peu nombreux dans ces revisions sommaires.

En 1565 nous ne rencontrons guère que les corrections de ce genre que le traducteur avait omises dans la revision,

en 1555-58, de ses premières versions manuscrites (Vies de Sertorius, Demetrius, etc.).

401, B. : La ville de Tigenna.
Corr. : La ville de Tingis.

613, H. : Megara.
Corr. : Megare.

621, I. : Ptolomoeis.
Corr. : Ptolomœide.

621, I. : Tyrus.
Corr. : Tyr.

Signalons en outre le mot *partisane* (250, B-C), remplacé plusieurs fois par *javelot*, moins sans doute de peur d'assimiler une arme antique à une arme moderne, que parce que le mot *partisane* comme l'objet qu'il désignait était alors tombé en désuétude.

Parmi les retouches de l'exemplaire de Melun, nous pouvons signaler dans cet ordre d'idées : 394, K. *le palefrenier* remplacé par *l'escuyer*.

De plus en plus, en effet, la signification de palefrenier s'avilissait. Si autrefois on distinguait les destriers (chevaux de bataille), les palefrois (chevaux de marche), et les roussins (chevaux de travail), la désuétude dans laquelle étaient tombés ces trois noms, avait laissé se perdre la signification des mots qui en dérivaient, et le terme *palefrenier*, après avoir été synonyme d'*écuyer* (1) finit par désigner, selon la définition que donne le *Dictionnaire de l'Académie* de 1694 le « valet qui pense le chevaux (2). » En effet, en consultant les registres de

(1) « Le palefrenier du Roy estoit devant les escuiers du corps monté sur un grand coursier. » Chronique de Saint-Denis, III, fol. 38, citée par Lacurne Sainte-Palaye.
(2) Cf. l'emploi qu'en fait Amyot lui-même, p. ex. 414, A.

dépenses du XVI[e] siècle, nous y verrons la hiérarchie suivante :

Escuyer d'escuyerie,

Mullatiers de lictière,

Pallefreniers,

Lacquais,

Valletz de pié. (Cf. p. ex. Bibl. Nat., ms. franç. 10394 comptes de Marguerite de France, 1[er] trimestre 1550 n. s.).

Rabelais écrit de même (II, 8) : « Je voy les brigans, les boureaulx, les avanturiers, les *palefreniers* de maintenant plus doctes que les docteurs et prescheurs de mon temps. » — et ce voisinage nous indique assez le peu d'estime qu'inspirait alors cette profession.

Enfin, à côté des modernismes, plaçons une correction assez différente, sans doute, mais qui ne mérite pas de former une catégorie à part ; je veux parler du tutoiement substitué au vousoiement. — On a vu plus haut que la tendance d'Amyot était très nette à cet égard et que, sauf pour la Vie de Demetrius, sa traduction manuscrite nous offrait peu de formes plurielles. Il corrige ces dernières en 1559 soit dans son texte, soit dans l'Erratum, p. ex. 528, A, et encore dans l'édition de 1565, par ex. 265, H.

CORRECTIONS DE STYLE

Erratum de 1559.

Les retouches de style sont assez nombreuses dans l'Erratum de 1559. Cf. 16, H. ; 17, B. ; 219, D. ; 245, H. ; 304, B. ; 447, D. ; 472, A. ; 520, G. ; 528, I. ; 557, A. ; 595, G. ; 681, C. ; 707, G.

Certaines modifient légèrement le sens du texte grec, qu'avait bien rendu la traduction primitive.

> P. ex. 245, H. : « car il s'estoit trouvé à beaucoup de bons affaires *et à beaucoup* de bons mots qui estoient plaisants... »
>
> ἅτε δὴ... πολλοῖς πράγμασι καὶ λόγοις ἀξίοις ἀκοῆς συντετυχηκώς.
>
> Corr. : « et avoit beaucoup... »

D'autres ont pour but d'alléger le style, soit en fractionnant les propositions (cf. 447, D.), soit en supprimant « Et » au début d'une phrase (cf. 472, A.).

D'autres corrigent avec raison des impropriétés, par ex. :

> 520, G. : « Alexandre non seulement luy donna audience, et luy ottroya sa requeste, mais *davantage son conseil.* »
>
> Corr. : « davantage suyvit son conseil ».
>
> (Peut-être la première leçon résulte-t-elle d'une omission du typographe).

D'autres enfin sont presque des corrections de langue, comme celle-ci, qui est assez intéressante :

528, I. : « Quand je scauroy dire choses non dignes d'estre teües ».
Corr. : « choses dignes de non estre teües ».

Édition de 1565.

Nous trouvons dans l'édition de 1565 les mêmes genres de corrections. Le plus souvent, un mot impropre ou peu usité est remplacé par l'expression exacte, parfois même la délicatesse des corrections témoigne d'un très grand souci du style :

262, A. : « *On a fait icy tendre* sur le cousteau ceste postence cy ».
Corr. : « On a dressé en l'air ».

263, C. : « occasion qui la deust *eschauffer* à ce faire ».
Corr. : « esmouvoir ».

267, H. : « Mithridate *se ressourdeit* et refeit ».
Corr. : « se remeit sus ».

402, I. : « estoient aisez à forcer et à prendre *par la soif* ».
Corr. : « par faute d'eau ».

404, C. : « mais en allant et venant il *apperceut* que le vent elevoit en l'air ».
Corr. : « il s'advisa ».

407, B. : « *les finesses et flatteries* de ses mignons de cour ».
Corr. : « les vaines braveries ».

612, D. : « A l'encontre d'un vieux *capitaine* ».
Corr. : « routier ».

612, F. : « Ptolomaeus avec une grande *compagnie* de navires ».
Corr. : « flotte ».

Souvent encore le désir d'alléger la phrase préoccupe le traducteur, par exemple :

398, K. : « et aussitost qu'il fut de retour à Rome, il fut esleu ».
Corr. : « et à son retour à Rome fut incontinent esleu ».

405, F. : « Quand les Africains de Sertorius luy estant porté par terre eurent pris son cheval... »
Corr. : « Les Africains de Sertorius ayans pris son cheval. »

630, A. : « un chant tres devot et pieux à la mesure duquel se rapportoit le mouvement et le son des rames des forçaires, tellement qu'il en resultoit quelque accord et harmonie plaisante aux aureilles ne plus ne moins qu'en un convoy de mort et desploration funebre le son des coups de ceux qui se battent les poitrines respond et vient à la cadence de ceux qui sonnent des flustes. »
Corr. : « un chant tres devot et pieux auquel se rapportant le mouvement des rames et de la vogue, le son venoit avec quelque grace à se rencontrer comme en un convoy où les lamentans se battent les poitrines à la cadence de chascun couplet de la chanson. »

Enfin, comme en 1559, un certain nombre de redoublements sont encore réduits : on a pu en noter dans la correction qui préside ; en voici d'autres exemples :

250, B. : « il commencea à porter les armes ès courses *et voyages* que faisoient ceulx de Mantinée. »
Corr. : [*deleatur*].

252, A. : « une fermeté *stable et* asseurée. »
Corr. : [*deleatur*].

258, G. : « en un *aguet et* embusche. »
Corr. : [*deleatur*].

401, K. : « elle luy faisoit entendre *et sçavoir* plusieurs choses. »
Corr. : [*deleatur*].

Exemplaire de Melun.

L'exemplaire de Melun présente un certain nombre de corrections de style :

18, K. : « il leur commanda de demolir et destruire leurs maisons et s'en *aller* avec luy habiter à Rome. »
Corr. : « venir ».

La correction est bonne et n'a pas besoin de commentaire.

44, H. : « trois cents *satellites* » .
Corr. : « satellites et gardes ».

L'adjonction, presque constante chez Amyot, au mot *satellite* d'un terme comme *soudard, garde,* peut s'expliquer peut-être par le sens trop pacifique qu'avait pris déjà le mot *satellite*, à moins que ce ne soit une de ces associations verbales dont nous avons noté chez lui maint exemple. Remarquons en tous cas qu'on la rencontre chez Du Vair : « tyrans environnés de leurs gardes et satellites », (*Traité de l'éloquence française,* édit. R. Radouant, p. 166-167).

48, G. : « eut en telle admiration la *grand'*puissance du Roy Numa ».

Corr. : [*deleatur*].

L'élision de l'*e* final de grand, qui n'est pas habituelle alors, semblait provenir d'une préoccupation rythmique ; la correction a eu sans doute pour but de faire disparaître cette anomalie, tout en conservant une phrase aussi harmonieuse.

51, I. : « des autres quatre nul n'est decedé de *sa* mort naturelle, ains ont esté les trois occis en trahison ».

Corr. : [*deleatur*].

Cette correction qui n'a pas été adoptée par Morel, peut-être par oubli, est assez bonne, sinon nécessaire, et conforme à nos habitudes modernes.

107, A. : « il falloit oster la ville d'Ægine pour ce qu'elle estoit *comme une paille* dans l'œil du Pirée ».

Texte grec : ὡς λήμην τοῦ πειραιῶς.

Corr. : « comme une maille ».

Correction excellente, qui substitue à l'explication populaire de la maladie, la dénomination savante que l'on rencontre, p. ex., chez du Pinet (1).

166, B. : « *destournoit* l'instance qu'on luy en faisoit ».

Cette traduction rendait bien la nuance du grec : διέκλινε τὴν φιλοτιμίαν.

Mais Amyot, se relisant sans avoir le texte sous les yeux, a trouvé sans doute le verbe inusité et l'a remplacé par « rejetoit », plus fréquent, mais ici moins exact.

180, A. : « leurs armes ».

Corr. : « leur armée ».

Bonne correction, conforme à l'usage moderne.

(1) Trad. de *Pline*, éd. 1565, XXIV, 15 et XXVIII, 11. *Cf.* aussi Larivey : *La Veuve* dans *Ancien théâtre français*, V, 126.

180, D. : « sa navire » (ναῦς).

Corr. : « sa galere ». (On rencontre plusieurs corrections semblables).

Le premier mot semblait sans doute trop important pour l'objet à désigner.

219, K. : « hors de leur entendement » rendait bien ἐξιστᾶντος τὸν λογισμόν ; mais Amyot, ne se souvenant plus du grec, a préféré l'expression courante : « hors d'eulx mesmes ».

274, I. : « leur flotte fut forcée ».

Texte grec : δυσχεθέντος.

La correction : « courut fortune » est insuffisante.

303, E. : « en l'aage de soixante et dix ans ».

Texte grec : ἔτη ἑβδομηκόντα βεβιωκώς.

Corr. : « en l'aage de plus de soixante et dix ans ».

Je ne crois pas qu'il faille voir dans cette correction une influence de la traduction de Xylander : « qui septuaginta vitæ annos expleverat », mais un simple renforcement oratoire.

382, E. : « par contrainte... plustost que de cueur et d'affection ».

Texte grec : ἀναγκαίως μᾶλλον ἢ προθύμως.

Corr. : « par acquit ou contrainte... plustost que de cueur et d'affection ».

Ce redoublement est ici introduit uniquement pour la symétrie, et fausse le sens de l'original en ajoutant l'expression « par acquit. ».

398, K. : « assailliz en surprise ».

Texte grec : ἐπιπεσόντες αὐτοῖς.

Corr. : « pris en surprise ».

Simple retouche de style.

399, G. : « deliberer ne discourir ».

Cette expression était déjà le résultat d'une correction de 1565 : l'édition de 1559 donnait seulement « discourir ».

L'exemplaire de Melun porte la variante — adoptée par Morel — « deliberer ne disputer ».

Est-ce avec intention qu'Amyot coordonne deux expressions qui se terminent de même ? D'autres passages pourraient le faire supposer (1).

466, D. : « la bride roide ».
Corr. : « la bride haulte ».

Expression plus moderne.

527, G. : « ceulx qui le pensoient avoir par menaces ».
Texte grec : τῶν ἐκφοβούντων.
Corr. : « ceulx qui le pensoient forcer ou avoir par menaces ».

Ce redoublement semble avoir pour but de renforcer l'idée et surtout d'arrondir la fin de la phrase.

Voici en effet cette phrase entière, ainsi corrigée :

S'il se monstroit rebours | à [1] | ceux [2] | qui [3] | le [4] | cuidoient [5] | flatter [6] | encore se roidissoit-il davantage | contre [1] | ceux [2] | qui [3] | le [4] | pensoient [5] | forcer [6] | ou avoir par menaces.

551, H. : « les delices et voluptueuses superfluitez ».
Corr. : « richesses et delices superflues ».

Il est possible, d'ailleurs, que cette correction provienne

(1) Voici, en effet, quelques corrections de l'édition de 1565 :
403, D. : « bien peu de leurs escuyers *ou de leurs plus privez amis*. »
Corr. : « ou de leurs plus familiers ».
407, G. : « l'insolence *et fierté* des gens de guerre ».
Corr. : « et arrogance ».
414, G. : « quant à leur ambition *et opiniastreté* de ne vouloir point estre commandez par luy ».
Corr. : « et presomption ».

d'un retour au texte grec πλούτοις καὶ τρυφαῖς, mieux rendu par la seconde traduction ; la première était trop modelée sur la version d'Antonius Tudertinus : *summis deliciis*.

657, B. : « Es tu doncques ici ? »
Texte grec : ἔνταυθα ἦν ἄρα τοῦτο :
Corr. : « Te voyla doncques ».
La correction donne plus de mouvement à la phrase.

Parmi les corrections de style qui précèdent, nous en avons vu qui semblent dénoter de la part de l'auteur une préoccupation euphonique ou rythmique. Il nous faut dire encore quelques mots d'une catégorie de retouches qui supposent chez Amyot, non seulement ce souci de l'harmonie et du « jugement de l'aureille », mais encore l'habitude de se relire à haute voix ; elles témoignent, de la part d'un traducteur pourtant si fécond, du souci de faire disparaître jusqu'aux moindres taches de style. Nous voulons parler des corrections qui ont pour but de supprimer les répétitions de mots trop rapprochés.

Erratum de 1559.

20, F. : « Nous avons esté violentement et contre les loix ravies par ceulx à qui nous sommes *maintenant* ».

« Maintenant », qui terminait aussi la proposition précédente, a été pour cette raison remplacé ici par « de present ».

26, B. : « Si me semble que les philosophes n'ont point mal definy amour *quand ilz* ont dit que c'est comme une entremise des Dieux *quand ilz*

veulent sauver et garder quelques jeunes personnes ».

Le deuxième « quand ilz » a été supprimé par la correction « des Dieux voulans sauver ».

68, F. : « moins encore *estoit il* possible qu'il s'en peust taire, *estant* incité et poulsé de sa conscience ».

« Estant » choquait Amyot, après « estoit » : il l'a remplacé par « se sentant » qui ici est très exact.

111, F. : « Et voyant que Tolmides filz de Tolmaeus sur la confiance de ses prosperitez passées, *à cause* qu'il estoit grandement prisé et honoré *à cause* de ses beaux faicts d'armes ».

Le premier « à cause que » est remplacé par « pour lesquelles », ce qui dénature la subordination, sans d'ailleurs modifier beaucoup le sens.

171, K. : « Ainsi qu'il *sacrifioit*, estant tout le *sacrifice* commencé la foudre tumba du ciel, qui alluma le bois du *sacrifice* estant sur l'autel, et sanctifia tout le *sacrifice* ».

La correction de « le bois du sacrifice » en « le bois » était à peu près nécessaire.

240, A. : « auquel assault Antiochus mesme receut un coup de pierre *à travers* le visage, qui luy jetta les dents hors de la bouche ».

« à travers » est remplacé par « sur », parce qu'il y avait dans la phrase précédente «... que le roy avoit faict faire *à travers* les vallées et destroicts des montagnes ».

276, B. : « ...apporterent aux Romains une *resjouissance grande*, et au contraire un etonnement et tristesse *grande* aux Grecs ».

Corr. : « resjouissance merveilleuse ».

350, B. : « Toutesfois à la fin Lucullus à toute peine *trouva* façon de mettre en terre les meilleurs combattans qu'il avoit lors autour de luy par un endroict où *il trouva que* l'on pouvoit descendre ».
Corr. : « il trouva que » est supprimé.

355, K. : « et puis *avec* une froide esperance aller maintenant commencer une nouvelle guerre... »
Corr. : « et puis soubz une froide... »

En effet, la phrase précédente était : « et qu'il ne joignoit alors sa puissance *avec* celle de luy plustost que de le laisser ruiner et destruire. »

Cf. d'autres exemples encore : 67, A. — 187, D. — 187, K. — 366, C. — 375, B. — 383, F. — 610, G. — 687, H. — 705, G.

Édition de 1565.

259, D. : « C'est une *grande* vallée emmurée de costé et d'aultre de *grandes* et haultes montaignes
Le premier « grande » est remplacé par « longue ».

260, A. : « respondirent à *haultz* crys de dessus *le plus hault* de la montagne ».

« Le plus hault » est remplacé par la « cyme » Pourtant Amyot, nous l'avons vu, ne semble pas employer volontiers le mot « cyme », et le corrige même parfois par « le hault ».

398, G. : « que l'on estimoit lors *bien* gentil compagnon celuy qui avoit *bien* la hardiesse ».
Le deuxième « bien » est supprimé.

410, E. : « soubz couleur de le renvoyer en *son gouvernement*, mais à la verité pour contenir en office le royaume de l'Armenie qui confinoit aux païs *de son gouvernement* ».

Les trois derniers mots sont remplacés par : « dont il estoit gouverneur ».

410, I. : « il s'en alla *devers* Craterus et Antipater lesquelz envoyerent *devers* Eumenes ».
Corr. : « vers Eumenes ».

413 H. : « qui estoient leans *avec luy* : car il les faisoit tous les uns apres les aultres manger *avec luy* ».
Les deux derniers mots sont remplacés par : « à sa table ».

416, B. : « là autour tout estoit *bien* plein de feuz, il se doubta *bien* adonc ».
Le premier « bien » est supprimé.

611, G. : « il alla trouver son pere Antigonus comme il *despeschoit* quelques ambassadeurs, et apres luy avoir fait la reverence et l'avoir baisé, il s'asseit aupres de luy tout ainsy comme il estoit accoustré aiant en la main les javelots qu'il avoit portez à la chasse et lors Antigonus rappelant à haulte voix les ambassadeurs qui s'en alloient parce qu'ils estoient *despeschez*... »

« Despeschoit » est remplacé par « donnoit audience à ». Si cette correction n'est pas inspirée par une nuance de sens qui n'existait pas, je crois, au XVI[e] siècle entre ces deux termes, elle est assez curieuse, à cause de l'intervalle qui sépare « despeschez » de « despeschoit ».

Exemplaire de Melun.

La revision, quoique sommaire, de 1580-83, supprime pourtant certaines répétitions que les retouches antérieures n'avaient pas corrigées :

2, B. : « quand son pere ».
Corr. : « quand Ægeus ».

« Son pere » se trouvait dans la proposition précédente.

44, E. : « Numa ayant accepté le royaume ».
Corr. : « Numa l'ayant accepté ».

« Le royaume » était dans la phrase précédente.

132, G. : « un *autre* grammairien luy dit quelque *autre* fois qu'il avoit... »
Corr. : « quelque fois ».

133, C. : « la loi vouloit que la femme *qui vouloit* faire divorce avec son mary, allast..... »
Corr. : « qui estoit pour faire divorce. »

Cette expression assez nouvelle, était alors dans toute sa vogue (1), et Vaugelas la déclara « très française quoique basse ». Amyot l'avait employé déjà plusieurs fois en 1559 (2).

218, D. : « Comme lors il advisa ceulx qui estoient en embusche de la venue de Marcellus : et eulx le laisserent approcher jusques à ce qu'il fust tout contre eulx, puis tout soudain se leverent ensemble et *enveloppans Marcellus,* commencerent... »
Corr. : « l'enveloppans ».

Cette correction est d'ailleurs excellente grammaticalement.

493, C. : « Cæsar s'en retourna à Pergamum, *là où* il feit publiquement pendre et mettre en croix tous ces larrons, comme il leur avoit souventes fois predit et promis en l'isle, *là où* il sembloit qu'il feist que jouer ».
Corr. : « quoiqu'il semblast... »

(1) Cf. Brunot, II, 442, et III, 170 ; et Clément, *op. cit.*, p. 433.
(2) On la trouve également dans le Privilège de 1560 : « personnage qui soit pour y faire meilleur devoir. »

503, D. : « Il *entra* en son logis la ou apres s'estre un peu estuvé, il *entra* dedans la sale et fut quelque temps avec ceulx... »

Le deuxieme « entra » est remplacé par « se retira ».

Le sieur de L'Estang (*De la traduction*, p. 208 sqq.) distingue la « répétition en grâce » et « la répétition de nécessité ». « La beauté de répétition, dit-il, a été ignorée jusqu'à nos jours. » Quant à Amyot, non seulement il n'use pas de cette figure pour embellir sa traduction, mais il omet même de la rendre lorsqu'il la rencontre dans le grec.

Ainsi pour traduire le grec μάλιστα δὲ φέρειν ῥᾳδίως μὲν ἔνδειαν εἰθισμένα, ῥᾳδίως δὲ ἀγρυπνίαν. Amyot emploiera deux adverbes différents, 250, A : « et mesme qu'ilz aient appris de jeunesse à supporter *facilement* la disette de toutes choses nécessaires à la vie de l'homme, et à endurer *aiseement* de passer les nuits sans dormir. » — En revanche la répétition de nécessité lui est familière : c'est une conséquence de sa préoccupation de clarté. Nous avons déjà dit qu'il accolait volontiers à un mot toutes les fois qu'il le reprenait dans la phrase, les mêmes épithètes, appositions ou coordonnés qu'il lui avait joints pour l'y introduire une première fois. Voici un autre exemple du même genre, tiré de la *Vie* de Fabius (Ed. 1567, in-8°, t. II, p. 648) : en moins d'une page le mot « motte » est répété quatre fois, et l'alliance « fonceaux et vallées » se retrouve deux fois.

Erratum de 1559.

SYNTAXE

L'Erratum de 1559 nous fournit d'assez nombreuses corrections de ce que nous sommes aujourd'hui convenus d'appeler ellipses et pléonasmes.

L'omission du pronom sujet, qui aujourd'hui serait incorrecte, est très fréquente dans la première moitié du XVIe siècle (1). Dans les dernières éditions d'Amyot on en rencontre encore beaucoup d'exemples : mais il n'en est pas moins intéressant de noter que, dès l'Erratum de 1559, celui-ci manifeste la préoccupation de corriger ce que tout le monde alors trouvait naturel.

24, F. : « mais encore *y eut* ne scay quelle emotion ».
Corr. : « y eut il ».

« Je » n'est pas rétabli : c'était une expression toute faite.

350, A. : « car d'arrivée il occit le capitaine qui se nommoit Isidorus, et puis alla contre les autres mariniers qui estoient à l'ancre le long de la coste, *et le voians* venir contre eulx, tirerent tous... »
Corr. : « lesquelz le voians... »

(1) Cf. Brunot, *Histoire de la Langue*, I, p. 455 suiv., et II, p. 412 suiv. ; Huguet, *Syntaxe de Rabelais*, p. 334 suiv. ; Benoist, *Syntaxe française de Palsgrave à Vaugelas*, p. 120 suiv. M. Brunot, qui constate sur ce point un mouvement rétrograde après les progrès accomplis à la fin du XVe siècle, serait porté à y voir une influence du style marotique. En tous cas, l'omission du pronom sujet est blâmée par Henry Estienne, mais encore fréquente chez lui. Cf. Clément, *op. cit.*, p. 430.

552, H. : « à l'occasion de quoy en s'adressant à Leonidas *l'admonesterent* de reprendre... »
Corr. : « elles l'admonesterent ».

576, B. : « on interpreta incontinent que c'estoit un commencement de gaigner la bonne grace du peuple, *et donna* bien à penser au Senat ».
Corr. : « ce qui donna ».

Ici la première construction était tellement elliptique que l'on serait tenté de l'attribuer à une mauvaise lecture du typographe.

655, I. : « et luy osta le meschant une pierre precieuse de bien grande valeur qu'il portoit au col, laquelle *cousut* en sa ceincture, et puis nya... ».
Corr. : « il cousut ».

679, C. : « car espiant les moiens de faire desplaisir a Dion premierement un jour qu'il y avoit assemblée de ville, *se dressa* en piedz et appela les Syracusains bestes ».
Corr. : « il se dressa » .

680 K. : « apres cela *arriva* à Syracuse quelques galeres de Dionysius ».
Corr. : « arriverent ».

La correction, différente en apparence, aboutit au même résultat que les précédentes, et aussi que la suivante.

681, C. : « toutesfois la necessité les pressant ; *eut* aucuns des alliez ».
Corr. : « il y eut ».

715, F. : « Car il ne voulut point... et neantmoins *allegue* tout ».
Corr. : « il allegue ».

730, I. : « Puis quand ce vint au faict encore ne la *debattit* pas assez vaillamment ».
Corr. : « ne la debatit il. »

A côté de ces omissions, nous avons dit que les écrivains du XVIe siècle ne se faisaient aucun scrupule de répéter certains éléments de la phrase, principalement les sujets (sous forme de pronoms personnels) ou la conjonction *que*, lorsqu'il y avait entre ces mots et le reste de la proposition une incidente ou un complément assez étendu. On aperçoit chez Amyot, dès l'Erratum de 1559, le désir marqué d'éviter ces pléonasmes.

28, B. : « Mais la vefve de son frere envoya secrettement luy faire entendre soubz main, *que s'il* luy vouloit promettre de l'espouser quand il seroit Roy, qu'elle se feroit... »
Corr. : *que s'il* remplacé par *s'il.*

99, G. : « Mais ceulx à qui Camillus avoit donné charge de rechercher et marquer les places sacrées où avoient esté les temples pour ce que toutes choses estoient confuses, en environnant le mont Palatin, *ilz* arriverent... »
Corr. : *ilz* est supprimé.

461, I. : et *que* s'ilz l'esconduisoient, *que* Pompeius leur tourneroit à crime ».
Corr. : le second *que* est supprimé.

704, F. : « mais à fin que tes deux enfans... en lisant ... *ilz* soient elevez et nourriz... »
Corr. : *ilz* est supprimé.

710, C. : « il arriva à l'endroit de la muraille *où* il falloit qu'il *s'y* trouvast ».
Corr. : « qu'il se trouvast ».

712, F. : « Mais Aratus retournant... et aiant mis des gardes sur tous les chemins, *il* mena tout soudain l'armée ».

Corr. : *il* est supprimé.

A côté de ces corrections, qui dénotent chez Amyot une tendance très nette vers les habitudes modernes, on rencontre dans l'Erratum des exemples, plus isolés, mais encore intéressants au point de vue de la syntaxe et du vocabulaire :

44, H. : « trois cents satellites que Romulus avoit tousjours eu ».

Corr. : « tousjours euz ».

C'est l'application de la règle du participe passé avec *avoir*, formulée par Marot. (Cf. Brunot, II, p. 468-70).

14, K. : « il se commencea à se doubter de la verité ».

Corr. : « il commencea ».

Il est possible qu'il n'y ait eu dans la première traduction qu'une simple inadvertance.

96, G. : « s'y arriva justement ».

Corr. : « y arriva... »

L'emploi pronominal de verbes qui aujourd'hui sont toujours intransitifs est très fréquent au XVI[e] siècle (1).

Amyot fait encore preuve d'une précision très remarquable dans la solution d'un problème qui sera fort obscur pour les écrivains même du XVII[e] siècle (2).

(1) Cf. Brunot, t. II, pp. 435 suiv. ; Huguet, pp. 171-174 ; Lanusse, *Le Dialecte gascon*, pp. 424-426.

Amyot lui-même dans *Heliodore*, 1548 (nouv. st), écrit, fol. 55 r° : « se marcher » (maintenu en 1559), et dans le ms. de Philopœmen, fol. 15 v°, « se sortir ».

(2) Cf. Haase, trad. Obert, *Syntaxe du* XVII[e] *siècle*, p. 217 suiv.

Lorsque *faire* est accompagné d'un pronom qui peut être en même temps sujet de l'infinitif qui suit, ce pronom se met au datif (1).

Amyot avait écrit en 1559 :

357, B. « il luy viendroit presenter la bataille *pour la faire* lever le siege ».

Il corrige dans l'Erratum en « pour luy faire ».

Il avait de même corrigé dans le texte de sa première édition la phrase suivante du manuscrit :

257, B. « Quand ils *le veirent lever* la teste »,

en « luy veirent lever. »

Mais lorsque le verbe *faire* est suivi d'un infinitif intransitif ayant un complément régi par une préposition, on peut mettre, et Vaugelas voulait qu'on mît (II, 63) le pronom à l'accusatif.

Amyot semble encore pressentir cette distinction dans la correction suivante :

126, E. : « il luy cuida faire donner dedans les filets. »
Corr. : « il le cuyda... »

Il est encore en avance sur son temps (2) dans la correction suivante de l'Erratum :

217, E. : « Ces remonstrances ouïes, tant s'en fallut que l'issue du proces ne fust telle comme l'accusateur l'esperoit... »
Corr. : « l'issue du proces fust telle (3) ».

(1) Cf. sur ce sujet les réflexions de Tobler, *Mélanges de Grammaire française*, 1er volume, trad. franç., pp. 254-268.

(2) Cf. Haase, *op. cit.*, p. 274.

(3) Si l'on admettait qu'une partie de ces constructions primitives dût être attribuée au typographe, nos deux conclusions n'en seraient que mieux établies, à savoir : 1° Habitudes archaïques encore très vivantes à cette date. 2° Tendances modernes d'Amyot.

Signalons encore, pour l'Erratum de 1559, une distinction syntactique intéressante :

81, A. : « là où toute l'armée de terre des Peloponnesiens estoit assemblée, Themistocles *les contredit*, et resista ».

Corr. : « y contredit ».

Pour d'autres corrections, je n'oserais affirmer qu'elles ne rectifient pas des inadvertances de l'imprimeur.

P. ex. 84, D. : « entre les mains *des deux* ou trois des principales citez seulement ».

Corr. : « de deux ».

Si la première construction est vraiment d'Amyot, c'est une extension curieuse de l'habitude du XVIe siècle de déterminer par l'article la portion numérique d'un tout, p. ex. (éd. de 1567, p. 419), « dix-huit hommes de guerre dont les quatre estoyent archers (1). »

541, A. : « Les adherens... aians engardé l'un des Tribuns du peuple... de sortir... et avoir jetté violentement Caton hors de la place... »

Corr. : « et avoir » est remplacé par « apres avoir ».

Je serais tenté de voir là l'emploi, fréquent chez Rabelais (2), de l'infinitif passé sans préposition.

495, I. : « Pour ce, dit-il, que je ne veux pas que ma femme soit pas seulement souspeçonnée ».

Corr. : « soit seulement » (3).

Pour l'emploi des temps, non seulement dans les subordinations, mais dans les coordinations certaines

(1) Cf. Benoist, *op. cit.*, p. 71-72.
(2) Cf. Huguet, p. 357-59.
(3) Sur l'emploi pléonastique de *pas* ou de *point*, cf. Benoist, *op. cit.*, p. 155-157.

corrections d'Amyot trahissent assez d'incertitude (1) ; pourtant les retouches suivantes de l'Erratum sont bonnes :

426, A. : « et le secondoit en cela : parce qu'es amours Laconiques, *il n'y a* rien de deshoneste, ains toute continence ».

Corr. : « il n'y avoit. »

Le texte grec était : τῶν λακονικῶν ἐρώτων ἐχόντων.

518, B. : « Comme il respondit une fois à Demosthenes qui luy disoit : Le peuple te tuera quelque jour s'il entre en sa fureur ; mais toy, dit-il, *s'il entroit jamais* en son bon sens ».

Corr. : « s'il entre jamais ».

Le texte grec, ἂν μανῶσιν ...ἐὰν σωφρονῶσιν, ne marquait pas dans le second cas la nuance d'impossibilité que la première traduction d'Amyot — involontairement sans doute — introduit.

606, E. : « il fut surpris de plusieurs affaires et accidents publiques et privés *qui l'accueilloient* oultre son gré ».

Corr. : « qui l'accueillirent ».

Le grec employait deux aoristes, ainsi que pour l'exemple suivant :

707, K. : « Non seulement... les manans *luy decernoient* honneurs publiques mais aussi les bannitz luy feirent dresser une image de cuyvre. »

Corr. : « luy decernerent ».

(1) Cette incertitude se manifeste dans toutes les revisions d'Amyot. n voici un exemple : 252. H.

Leçon du manuscrit : « quand sa mere luy apporte à ses piedz les armes nouvelles qu'elle luy *avoit* fait faire par Vulcain. »

Leçon de 1559 : « ... qu'elle luy fait *a* faire... »

Leçon de 1565 : « ... qu'elle luy *avoit* fait faire... »

157, C. : « ou bien pour ce que ja ilz feussent a bon esciant indignez et courroucez contre luy à cause que n'aiant pas esté offensé de tous il couroit neantmoins sus à tous, et se monstroit par effect ennemy tout oultre de son païs combien que la meilleure et plus saine partie d'icelluy fust bien desplaisante et marrie du tort qu'on luy avoit faict et *s'en tenoit* pour oultragée comme luy ».

Corr. : « s'en teint ».

Ce dernier exemple nous suggère deux remarques :

1° La leçon primitive confirme ce que nous avons dit déjà de l'emploi de *et* au XVIe siècle pour relier des phrases ou membres de phrase exprimant des idées ou des états très différents. Ici « et s'en tenoit » équivaut à « en sorte qu'elle s'en tenoit » : c'est ce qui permet de mettre un autre mode dans la deuxième coordonnée.

2° La correction de l'Erratum est fautive : il faut ici « teinst » puisque c'est le subjonctif imparfait que l'auteur veut substituer à l'indicatif. — La rectification sera faite dans l'édition de 1565.

Mais précisément l'Erratum de 1559 est un témoignage curieux de la gêne qu'éprouvaient alors les écrivains — et, s'il s'agit de fautes typographiques, les imprimeurs, — à employer, ou du moins à écrire le subjonctif dans les subordinations. Cet Erratum ne contient pas moins de dix-sept corrections destinées à remplacer un passé défini, qui n'avait aucune raison d'être, par un imparfait du subjonctif.

Je n'en citerai qu'un exemple :

4, D. : « comme s'il en eut voulu trencher ».
Corr. : « en eust... »

Cf. de même : 4, C ; 6, I ; 16, D ; 17, D ; 33, F ; 65, C ; 76, I ; 162, F ; 177, F ; 189, K ; 234, K ; 413, G ; 423, D ; 483, H ; 682, C ; 709, E.

Cette incertitude est attestée plus nettement encore par la rectification de l'erreur inverse :

7, A. : « ceste seconde Ariadne y mourut aussi, mais elle *n'eust* pas de telz honneurs ».
Corr. : « mais elle n'eut pas ».

MORPHOLOGIE ET VOCABULAIRE

A côté de ces corrections de syntaxe, l'Erratum de 1559 contient des retouches de morphologie ou de vocabulaire.

Parmi les premières, je citerai :

463, H. : « Et ce que l'on allegue pour le cuider excuser, c'est *ce que* plus griefvement l'accuse et le condamne ».
Corr. : « *ce qui* plus... »

Cette forme pour le neutre sujet était assez fréquente. R. Estienne la donne dans sa grammaire à côté de *qui* (1).

De même pour le pluriel, en 1559, Amyot corrige dans l'*Heliodore* : « ceulx que sont » en « ceulx qui sont ». Rabelais emploie souvent cette forme, par exemple I, 75 :

(1) Pour les exemples tirés des écrivains, cf. Brunot, II, p. 317.

« Je advertiray le Roy des enormes abus que sont forgez ceans (1). »

21, D. : « se fanant, » corrigé en « se fenant ».

Aujourd'hui *fener* a une autre signification, « remuer l'herbe sèche pour la transformer en foin ». Au XVI[e] siècle la distinction est moins nette. Si le dictionnaire de Thierry (1573) semble l'établir avec précision, on rencontre chez Marot (557), chez Rabelais (III, 154), chez les poètes de la Pléiade et chez Desportes le mot *fener* avec le sens de *faner*. Malherbe semble vouloir distinguer définitivement les deux verbes.

92, H. : « vous asservissez », corrigé en « vous asservez ».

La première forme est seule correcte aujourd'hui, mais on peut voir dans Lacurne Sainte-Palaye et dans Godefroy (pour le XV[e] et le XVI[e] siècle), autant d'exemples de *asserver* (il assert, asservant) que de *asservir* (il asservit, asservissant).

Si nous passons au vocabulaire, nous relevons les corrections suivantes :

107, K. : « telles paroles diffamatoires, je ne scay d'où ramassées, à Idomeneus vomy comme *une cholere* à l'encontre de Pericles ».
Corr. : « comme une humeur cholerique ».

Cholere avait ici le sens étymologique qu'il n'a plus guère dès cette époque que dans les traités de chirurgie (cf. Godefroy : Complément), p. ex. « medecines usuales qui purgent la cholere ». Les dictionnaires de R. Estienne et de Nicot mentionnent l'expression « cholere qui rend les hommes fors » : « mascula bilis » ; mais ce n'est déjà plus le sens primitif.

(1) Cf. Huguet, *op. cit.*, p. 116-118.
(2) Cf. Brunot, *Doctrine de Malherbe*, pp. 517-518.

164, K. : « les endroits de terre où l'on ne fouille point, à faulte d'estre desbouchez et remuez, demeurent inhabiles et non idoines à engendrer eau, n'aians pas celle agitation et *ce recoulement* qui est cause de procreer la liqueur ».

Corr. : « ce coulement ».

Recoulement était un mot rare. Robert Estienne ne signale que *couler*, et *coulement* : Thierry et Nicot donnent bien *recouler*, mais non *recoulement*.

421, D. : « Parquoy pour venger incontinent le desloyal *perjure* de Tisaphernes... »

Corr. : « le desloyal parjurement ».

Amyot voulait sans doute réserver l'expression *perjure* pour l'auteur de l'action et non pour l'action elle-même. Le Dict. Gén. signale le 1er exemple de ce mot comme substantif abstrait dans Calvin (*Inst. Chret.*, VIII, 22). « Il condemnera les perjures et faux tesmoignages. »

497, F. : « par *tel fureur* ».

Corr. : « par telle fureur ».

On connaît l'incertitude qui régnait au XVIe siècle sur le genre des noms en eur (1).

Enfin signalons, dans deux passages de l'Erratum, la suppression de l'expression fréquente dans la première édition « quand et quand » (2) :

(1) Cf. Brunot, II, p. 407 ; et Huguet, pp. 21-22.

La correction suivante ne rectifie sans doute qu'une simple inadvertance :

175, B. : « au demourant la monstre de tout le triomphe fut despartie *en trois jours, dont la premiere* à peine peut suffire ».

Corr. : « en trois jours dont le premier ».

Cet exemple de *jour* féminin ne se rencontre qu'au moyen age et encore dans la seule locution *tote jor* (peut-être par analogie avec *tote nuit*).

(2) C'est un de ces renforcements verbaux qui ne modifient pas sensiblement l'idée et qui arrondissent la période.

110, B. : « et par mesme moien desfeit aussi *quand et quand* la ligne ».

289, A. : « qui savoit si bien s'accommoder à la fortune et qui avoit *quand et quand* parmy son astuce... »

Édition de 1565.

La suppression de cette locution est, d'ailleurs, surtout fréquente dans la seconde édition :

Elle est supprimée simplement : 260, A ; 260, I : 263, D ; 406, B ;

Elle est remplacée par *aussi* : 249, H ; 412, K ; par *aussitost* : 411, H ; par *ensemble* : 399, B ; par *oultre ce* : 401, H ; 410, I ; par *en mesme temps* : 418, B ; par *par mesme moien* : 619, E ;

Ce résultat d'une collation qui n'a porté que sur sept Vies témoigne d'un principe arrêté chez Amyot dès 1565.

Cette seconde édition nous fournit encore d'autres corrections — toutes d'ailleurs très modernes.

D'abord, nous y rencontrons des suppressions d'ellipses ou de pléonasmes comme dans l'Erratum :

262, I. : « Si nous ne voulons dire que *soit* plus tost pour la violence ».
Corr. : « que ce soit ».

399, A. : « *qui* vint bien à propos... »
Corr. « ce qui vint ».

399, H. : « et quand il pouvoit parler en privé avec Cinna, *l'adoulcissoit*... »
Corr. : « il l'adoulcissoit. »

417, F. : « A quoy *tient* qu'Antigonus... »
Corr. : a quoy tient-il... »

405, F. : « les Africains... aians pris... et battans à qui en auroit... *ils* le laisserent eschapper ».
Corr. : « se le laisserent ».

Cette phrase est encore retouchée dans l'exemplaire de Melun :

« et se battans à qui en auroit, le laisserent eschapper ».

Il est possible, du reste, que le texte de 1565 soit simplement le résultat d'une mauvaise lecture de la correction d'Amyot.

D'autres retouches isolées de l'édition de 1565 sont encore intéressantes :

399, A. : « il eut charge et commission de lever gens de guerre et faire forger armes : *où il* feit si bonne diligence... »
Corr. : « en quoy il feit... »

263, E. : « quant à Titus il *fut* luy mesme en la ville de Chalcide ».
Corr. : « il alla luy mesme ».

Le parfait de « être », avec le sens de *aller*, est d'ailleurs assez fréquent chez Amyot (Cf. éd. 1567, I, p. 42). Il est donc très probable qu'ici c'est le désir de varier ses expressions qui a amené Amyot à faire cette retouche ; en effet nous lisons dans la phrase précédente « et aussi fut Publius Julius en Asie devers le Roy Antiochus... »

256, F. : « un peu trop *contentieux* et opiniastre ».
Corr. : « un peu trop querelleux et opiniastre ».

412, E. : « estriverent ambitieusement contre luy ».
Corr. : « entrerent ambitieusement en contestation avec luy ».

Nous avons vu, p. 31, qu'*estrif*, *estrive*, dès 1559, étaient quelquefois corrigés par Amyot.

417, G. : « lors recouppa Onomarchus ».
Corr. : « lors replicqua Onomarchus ».

Exemplaire de Melun.

Nous diviserons de même les corrections de langue de l'ex. de Melun en corrections de syntaxe et corrections de vocabulaire.

SYNTAXE

Pour les premières, nous en avons déjà signalé deux ; les autres sont :

2, A. : « elle luy envoyast ».
Corr. « elle *le* luy envoyast (1). »

98, A. : « et se trouvoient ».
Corr. : « et lhors ilz se trouvoient ».

Il n'y avait pas à proprement parler d'ellipse dans la 1re traduction : mais l'addition du pronom personnel (et de lhors) est bonne parce qu'il s'agit d'un état tout différent de celui qui est exprimé par le 1er verbe coordonné.

172, H. : « or, se fioit il principalement en Nasica et pource *le demanda* quand il se voulut rendre ».
Corr. : « le demanda il ».

Le sujet se trouvant après le premier verbe ne pouvait être sous entendu avant le second : il fallait donc le répéter soit avant, soit après ce verbe :

(1) D'Audiguier rétablira de même ce pronom dans sa revision de l'*Heliodore* d'Amyot ; cf. Huguet : *Thèse latine sur d'Audiguier*, p. 67, 3° §.

353, H. : « si leur accreist territoire ».
Corr. : « si leur accreut leur territoire ».

On rencontre aussi des corrections, très modernes, de construction :

84, E. : « et avoit luy qui estoit son hoste et son amy, pour l'avarice de gaigner une somme de deniers, trahy et abandonné ».
Corr. : « il l'avait abandonné et trahy, luy qui estoit son hoste et son amy... ».

De même que dans l'Erratum de 1559, nous trouvons l'application de la règle des participes avec l'auxiliaire *avoir :*

559, D. : « ces pestes de la chose publique que l'on y a *apporté* de dehors ».
Corr. : « apportées ».

Enfin deux corrections ont trait à la concordance des temps, et dénotent la même incertitude que nous avons remarquée à ce sujet dans les revisions précédentes. En effet, si la correction 460, K. nous paraît excellente : « De peur qu'il ne luy *fust* trop ennuyeux et importun s'il eust voulu à bon escient contester », où *fust* (fuisset) est remplacé par *eust esté ;* — en revanche, nous préférons la première leçon de 134, C. : « mais il estoit si deshonté et se soucioit si peu de bruit qu'on luy *donnast,* qu'il ne luy chaloit d'estre vituperé », à la correction : « de bruit qu'on luy donnoit », parce que *bruit* est indéterminé. Nous mettrions aujourd'hui le subjonctif.

VOCABULAIRE

Les autres corrections de l'exemplaire de Melun concernent le vocabulaire ; ce sont :

79, A. : « entiere *recognoissance* et obeissance ».
Corr. : « soubsmission ».

126, E. : « Il la tenta et le sonda bien par plusieurs fois et par toutes sortes d'*eschoguettes*, de ruzes et d'embusches.
Corr. : « aguets ».

Ce mot, quoiqu'il ne se trouve ni dans Robert Estienne 1549, ni dans Nicot 1606, était fréquemment employé au propre avec la signification de lieu élevé d'où l'on épie ; et Amyot lui-même le conserve dans ce sens, (p. ex. Vie de Flaminius, Vie de Marcellus). On le rencontre jusqu'au milieu du XVIIe siècle (Sorel, de Villiers, etc.) Mais dans tous ces exemples le terme est pris au propre, et c'est sans doute pour cette raison qu'Amyot l'a corrigé ici.

179, F. : « se tenoit es plus solitaires et plus *esgarez* endroicts ».
Corr. : *esgarez* est remplacé par *escartez*, plus moderne dans ce sens.
Montaigne, IV, 27, écrit encore : « par une voye esgarée et inusitée ».

231, C. et 231, I. : « *superintendance* est corrigé en *surintendance*. »

Ici encore, Amyot est en avance sur la plupart de ses contemporains, car la forme ancienne était très vivante. Louis le Roy (*Le Timée*, 10 r°, 42 v°, 86 v°), Calvin *les Caquets* (14), l'emploient encore. Montaigne emploie *surintendante* (II, 260 ; mais il semble que la forme

nouvelle se soit répandue plus vite pour désigner le fonctionnaire, que la fonction. — Le Dictionnaire de Nicot ne nous donne qu'un exemple pour *surintendance* : « Il a la surintendance et charge de la cavallerie » ; et nous pouvons remarquer en outre que cette phrase est récente, le mot « cavallerie » n'ayant remplacé « chevalerie » que dans la deuxième moitié du XVI[e] siècle.

303, G. : « *soubastement.* »

Corr. : « soubassement. »

La première forme était très rare — peut-être provinciale. Parmi les dictionnaires de l'époque, je ne la rencontre que chez Cotgrave. Mais qui sait s'il ne l'avait pas empruntée à Amyot ? Celui-ci l'emploie encore dans la Vie de Démétrius, pour remplacer « soupied » qui était dans le ms.

310, B. : « un appast et *amorche* attraiante à mal faire. »

Corr. : « amorse. »

La forme *amorche* est extrêmement rare : le XVI[e] siècle, comme le moyen-âge emploie *amorse*, ou déjà *amorce* (1). C'est sans doute l'influence d'*emorche* qui explique cet altération de la désinence. Dans sa traduction Amyot avait employé les deux formes : ici il semble opter, quoiqu'il n'ait pas corrigé *amorche*, 440, C.

486, B. : « la *grassesse.* »

Corr. : « la *graisse.* »

Le mot *grassesse* ne se rencontre guère alors que chez les techniciens : « C'est une pierre qui favorise à la digestion et à la grassesse » (La Boderie, *Harmonies*, éd. de 1578, p. 110.

(1) Cf. le *Dictionnaire historique de la langue française*, publié par l'Académie française ; Godefroy ; Lacurne ; Littré. — Au XVI[e] siècle, Palsgrave (1530) donne *amorse* ; R. Estienne *(Dict. fr. lat.* 1539 et Dict. lat. gall. 1561) ; Thierry 1573) ; Nicot (1606) ; Cotgrave (1613) donnent *amorce* ; ce dernier mentionne en outre, mais avec restriction la forme *amorcher* pour le verbe.

Ni les dictionnaires du XVIe siècle, ni le *Tresor* de Nicot ne le mentionnent ; le substantif abstrait est chez eux *grasseur* et non *grassesse*.

502, A. : « que la tribune aux harengues ne fust souillée et *diffamée* de sang et de morts ».

Corr. : « souillée et contaminée de sang... »

Le grec αἰσχύνω désigne une souillure au propre et au figuré : or c'est précisément le sens qu'avait jadis *diffamer* : cf. Eustache Deschamps, *Poésies*, II, p. 261 :

> Nue est no char arrivée
> Nue rentrera en terre
> Fors qu'elle vint affublée
> D'une orde pel *diffamée*
> De sang dont le cueur me serre (1).

On rencontre même durant tout le XVIIe siècle le sens ancien de ce mot ; p. ex. dans La Fontaine (*Saint Malc.*).

> Par cent cruels repas cet antre diffamé
> Se trouvait en tout temps de carnage semé

Mais Furetière, après avoir cité les phrases suivantes : « Il a renversé cette sauce sur mon habit, il l'a tout diffamé. Il lui a donné du taillant de son épée et lui a tout diffamé le visage », ajoute qu'en ce sens le terme est bas (2). — Déjà au milieu du XVIe siècle, dans son *Dictionnaire latin-français* (1552), R. Estienne faisait, semble-t-il, très nettement la distinction entre les deux sens, et, à propos du mot *macula* et de ses dérivés, il réservait l'expression *diffamé* pour les acceptions morales du terme latin.

La correction d'Amyot semblerait indiquer que le sens moral qu'a aujourd'hui exclusivement le mot *diffamer*

(1) *Diffamer* s'applique même à des coups ; cf. Ronsard :

> Sa vieille mere plus cruelle
> Qu'une louve ardant de courroux
> Sa fille *diffama* de coups.
> (dans Du Breuil : *Muses gaillardes*, fol. 29 v°.)

(2) Cf. Littré et Huguet, *Petit glossaire des classiques français*, 1907, 8.

commençait à prédominer dès cette époque. — Notons d'ailleurs que dans sa revision, très incomplète, de l'exemplaire de Melun, il a laissé subsister ce mot avec le même sens dans la phrase suivante de la Vie d'Alcibiade : « Il luy coupa la queue... chascun le blasmoit fort d'avoir diffamé un si beau chien (1). »

(1) Signalons en note deux corrections qui concernent moins la langue que le style :

316, G. : ancienne *roideur*.
Corr. : ancienne integrité.
(Correction sans doute motivée par le rythme).

356, B. : faire bien ses besongnes particulieres aux despens et au *danger public*.
Corr. : et au danger du public.

CONCLUSION

« Né sous Louis XII, déjà remarqué par son successeur, déjà récompensé de ses premiers travaux par ce monarque protecteur des lettres, Amyot fut témoin des règnes de Henri II, de François II, de Charles IX, de Henri III et ne mourut que sous Henri IV, ayant ainsi traversé dans toute sa longueur ce mémorable XVIe siècle, époque de transition entre le moyen âge et les temps vraiment modernes de notre histoire. Quatre-vingts ans de vie le firent assister à bien des mouvements, à bien des révolutions dans lÉtat, dans les idées, dans la littérature. Il avait pu suivre de l'œil ce développement de la langue française auquel il contribua plus que personne par ses écrits, et il avait vu se succéder plusieurs générations de poètes, de conteurs, d'historiens, de philosophes, de publicistes. Montaigne même, né vingt ans après lui, l'avait précédé dans le tombeau (1). »

Pour nous, qui voulions à notre tour chercher dans l'œuvre d'Amyot le contre-coup de ces révolu-

(1) Amédée Pommier, *Éloge d'Amyot*, qui a obtenu le prix au concours de 1849, publié dans le « Compte Rendu de la Séance annuelle de l'Académie française du 5 juillet 1849 », p. 34-35.

tions, ou, pour mieux dire, le reflet de cette évolution constante, quel ouvrage pouvions-nous choisir, si ce n'est la traduction des *Vies de Plutarque*, qui a occupé près de la moitié de cette longue et laborieuse existence? Rappelons brièvement les conclusions auxquelles cette étude nous a conduit.

L'idée première de cette traduction vint à Amyot, semble-t-il, vers 1542, après la mort de George de Selve, qui avait déjà mis en français, sur les conseils du Roi, huit Vies de Plutarque et qui espérait mener à bien l'ouvrage tout entier. Le nouveau traducteur, alors lecteur à l'Université de Bourges, se mit bientôt à l'œuvre, et de 1542 à 1547, il dédia à François Ier quelques traductions détachées que nous avons retrouvées et essayé de classer chronologiquement. Par la médiocrité des instruments de travail, ce premier état diffère beaucoup de ce que seront les rédactions postérieures: Amyot ne se sert alors ni de manuscrits — et pour cause — ni d'autres éditions que celle de Junte (1517), à laquelle il joint le secours de la version latine variorum. Mais il est déjà en possession de sa méthode et l'on distingue nettement, dès cette époque, les principes directeurs que nous retrouverons plus tard : le désir d'exactitude d'une part, et de l'autre, le souci de la clarté et de la logique; parfois, d'ailleurs, ces deux préoccupations se trouvent en conflit, et il est bien rare alors que la seconde ne triomphe pas. C'est elle qui explique les différents caractères que nous avons relevés dans ces manuscrits : modification de l'ordre ou de la cons-

truction grecque, traductions développées, additions explicatives, logiques ou historiques, modernisations, omissions même. Ajoutons à ces deux principes la recherche du nombre et de l'euphonie qui se manifeste alors par de nombreux redoublements.

La mort de François Ier, en mars 1547, sembla interrompre ce travail ; mais notre traducteur n'abandonnait pas son projet. Un voyage de quatre ans en Italie lui permit de collationner les manuscrits de la Marcienne et de la Vaticane, et de fournir ainsi à sa traduction future la base solide d'une sérieuse critique du texte. De retour en France, il consigna ces variantes sur son exemplaire, revit et continua son œuvre, — avec un peu de hâte, peut-être, et de négligence pour les dernières Vies, — et l'imposant in-folio parut dans les premiers mois de 1559. A vrai dire, le nouvel état de la traduction ne se ressent guère en apparence de cette étude minutieuse qu'attestent les nombreuses notes du volume de l'Arsenal : aucune, pour ainsi dire, de ces variantes n'est signalée en marge de l'édition française. Mais, si la traduction de 1559 ne s'embarrasse pas d'un inutile appareil critique, elle a su néanmoins en tirer un très heureux parti.

La comparaison attentive de ces deux rédactions nous a donné une idée du prodigieux travail auquel Amyot s'est livré avant de publier sa traduction. Pour amender le texte de Plutarque, il a eu recours à toutes les ressources qu'on pouvait utiliser de son temps : non seulement il a collationné à Rome et à

Venise de nombreux manuscrits, peut-être aussi quelques collections manuscrites de variantes, mais il doit d'heureuses corrections à sa connaissance des autres auteurs grecs ou latins ; il en doit aussi aux recueils imprimés de *Variæ lectiones* ou d'*Animadversiones,* aux remarques publiées par divers érudits sur le texte d'écrivains anciens, enfin aux lexiques grecs, aux dictionnaires historiques et à tous ces manuels scolaires qui ont tant servi à vulgariser alors l'antiquité retrouvée. — Outre ces variantes de texte, la revision de 1559 présente, pour les Vies jadis offertes à François Ier, de nombreuses corrections d'interprétation, destinées à supprimer quelques faux sens, ou à rendre la pensée de l'auteur grec avec plus de clarté ou plus d'exactitude. Sur ce dernier point même, Amyot semble avoir pris une conscience plus délicate des devoirs d'un traducteur fidèle, et nous avons cru discerner, à travers bien des tâtonnements et des hésitations, plus de discrétion dans les additions inutiles et dans les gloses, plus de scrupule dans les modernisations. — En même temps nous avons trouvé dans ce translateur un styliste, et l'étude de la forme nous a fourni à cet égard de curieuses constatations : tandis qu'un goût plus fin lui fait réduire un grand nombre de redoublements d'expressions, une conscience très nette de la pureté de la langue amène la suppression de tours vieillis et de termes archaïques, aussi bien que de latinismes et d'italianismes. Enfin certaines retouches, qui ne peuvent s'expliquer que par des préoccupations euphoniques

ou rythmiques, témoignent encore, chez le traducteur de 1559, d'un souci incontestable de l'harmonie et du nombre oratoire.

Quelque complet que fût ce remaniement, il ne satisfaisait pas encore notre infatigable travailleur. L'erratum qui se trouve à la fin de la première édition atteste que, pendant le cours de l'impression, il revit sa traduction soit pour l'interprétation, soit pour le style ou la langue, et que même, en plus d'un endroit, il corrigea le texte grec qu'il avait adopté jusque-là. Après cette publication, il poursuivit encore ce travail sans relâche pour préparer sa seconde édition (1565) : il utilisa plusieurs ouvrages nouveaux d'érudition et de philologie; mais sa principale ressource fut la traduction latine des *Vies* par Xylander, qui parut en 1561. La préface contenait un passage fort élogieux pour l'érudit français; mais de nombreuses notes relevaient ou discutaient certaines de ses interprétations. Amyot mit à profit le texte et les notes, et se corrigea plus d'une fois. Parfois aussi, pour maintenir sa traduction, il ajouta une remarque marginale où il laissait entrevoir au lecteur quelqu'une de ses nombreuses variantes. D'ailleurs, le philologue allemand ne l'avait-il pas considéré comme un pair, presque comme un modèle ? Il songea lui aussi à étaler un peu de son érudition, — mais bien discrètement encore; il indiqua seulement en marge quelques leçons signalées par Xylander, d'autres aussi que le traducteur latin semblait ne pas connaître. Malgré tout, l'esprit de son œuvre n'avait pas changé : c'était une œuvre de vul-

garisation, où la philologie osait à peine se montrer.

A partir de cette date de 1565, Amyot crut avoir assez fait pour les *Vies* de Plutarque : pendant une dizaine d'années il s'occupa à peu près uniquement des *Morales*. C'est seulement vers 1580 qu'en vue d'une édition nouvelle que devait publier Fédéric Morel, notre traducteur se remit à la tâche. Il collationna de nouveaux manuscrits, en particulier ceux de Ridolfi, qu'il pouvait consulter dans la Bibliothèque de Catherine de Médicis, et il consigna, en 1583, bon nombre de variantes dans son exemplaire grec. En même temps, il mettait à profit les nouvelles ressources que lui fournissaient les travaux récents des érudits contemporains, Henri Estienne, Turnèbe, Cruserius, sans oublier la traduction de Xylander à laquelle il revenait toujours volontiers. Ces dernières corrections, ainsi que quelques retouches de style ou de langue, furent consignées par lui sur un exemplaire de 1565, destiné à servir de base à l'édition qu'il projetait de publier alors chez Morel.

Cette édition, d'ailleurs, ne parut pas, et l'évêque d'Auxerre, au milieu des malheurs qui empoisonnèrent la fin de sa vie, n'eut ni le loisir ni le goût de songer encore à l'œuvre qui avait fait sa gloire. Il la confia à son jeune ami Fédéric Morel, et celui-ci, en 1619, donna une édition prétendue authentique et définitive de l'œuvre de son maître. Nous avons montré combien de remaniements arbitraires et de retouches indiscrètes se mêlaient dans ce dernier texte aux corrections de notre traducteur. Morel

avait promis en outre de faire mieux connaitre et apprécier la valeur de la traduction d'Amyot, par la publication des notes de ses exemplaires grecs et des dernières corrections de ses autres œuvres. Malheureusement il ne remplit jamais sa promesse, et, depuis lui, personne ne semble avoir songé à reconstituer ce travail patient et consciencieux de notre traducteur. Quelques hellénistes sagaces avaient pourtant entrevu l'utilité que pourrait offrir, pour la critique du texte de Plutarque, l'examen de ces variantes recueillies par Amyot. Charles Graux ajoutait même que celui-ci ne pouvait que bénéficier d'une telle étude : « Il semble, disait-il, que plus le texte grec va se corrigeant et se purifiant, plus le français du vieux traducteur s'en rapproche et le rend fidèlement. » Nous espérons que, malgré ses défauts et ses lacunes, la présente étude aura contribué à montrer tout ce que cette traduction, sous un style coulant et facile, cache de labeur sérieux et de solide érudition.

Quelque indifférente que paraisse aujourd'hui à certains critiques cette valeur philologique du *Plutarque* d'Amyot, elle n'a pas peu contribué, croyons-nous, à procurer à cette œuvre l'influence que l'on sait. Pour la première fois, un véritable helléniste donnait une traduction française de longue haleine : c'était réunir deux courants qui jusque-là coulaient parallèles. Dès le XIVe siècle, en effet — on pourrait dire dès l'origine même de notre littérature — des translateurs français avaient fait parler en notre

« vulgaire » les auteurs anciens. Et déjà, instinctivement, tout comme les artistes de nos cathédrales, ils adaptaient plus ou moins les idées et les usages de l'antiquité à l'esprit et à la mode de leur temps. Mais leur influence fut médiocre, sauf de très rares exceptions.

Lorsqu'à la fin du xve siècle pénétrèrent en France les chefs-d'œuvre des littératures anciennes, l'enthousiasme des humanistes se fit une tout autre conception de l'antiquité ; il lui voua un culte irraisonné et indiscret : tout chez les Grecs et les Romains lui parut digne d'être substitué aux usages barbares des modernes et des « Goths ». Bien loin de moderniser, de franciser l'antiquité, ce que voulaient ces humanistes de la première heure, c'était la latinisation, l'hellénisation de la France. Cette ardeur juvénile se manifeste dans certains chapitres de *Pantagruel*, et aussi dans les premières œuvres des poètes de la Pléïade, encore trop dociles à l'enseignement de ce philologue passionné que fut Jean Daurat.

Fort heureusement cet enthousiasme se calma, et, la première ivresse passée, les esprits reprirent l'usage de leur libre jugement : à la pédagogie de Rabelais succéda celle de Montaigne, qui, au lieu de grammairiens à la tête bien pleine, veut former d'honnêtes gens à la tête bien faite. Sans doute on continua à admirer l'antiquité, mais sans fanatisme ; à l'imiter, mais sans superstition. L'humanisme devint alors ce qu'il n'était pas au début, « la recherche de l'homme » dans les écrits des anciens : on voulut se servir d'eux,

non s'asservir à eux ; on les étudia non pour s'helléniser ou se latiniser, mais pour les adopter eux-mêmes, et pour en « profiter ». On modernisa, on francisa au besoin les usages et les coutumes des anciens, moins par une inconsciente naïveté que par un sens plus juste et plus pratique de l'utilité de cette culture antique.

Le *Plutarque* d'Amyot résulta de ce mouvement des esprits ; mais surtout il le fortifia, et peu d'œuvres ont autant contribué à la fois à la diffusion de l'antiquité et à la formation de notre littérature classique. Tandis que jusque-là il fallait chercher les enseignements des anciens dans des livres latins ou grecs, on les trouva désormais dans l'œuvre d'Amyot, dépouillés de tout ce qu'ils avaient d'incompatible avec nos coutumes, et adaptés en quelque sorte à notre esprit. « Les dames en régentent les maîtres d'école », dit Montaigne, qui constate avec une joie malicieuse que le règne des pédants est fini. Or ce sont les dames qui, avec la marquise de Rambouillet, feront succéder au XVIe siècle, siècle des érudits, le siècle classique, siècle des « honnêtes gens » (1).

Enfin, en même temps qu'il préparait la culture et l'esprit du XVIIe siècle, le *Plutarque* d'Amyot en façonnait la langue. « La traduction, a-t-on dit (2), c'était alors les ressources inconnues, les qualités de la langue maternelle d'aisance et de diversité, de

(1) Sur l'influence que, même avant les réunions célèbres de la Chambre bleue, les cercles mondains exercèrent sur la vie de société et même sur la langue, cf. G. Reynier, *Le roman sentimental avant l'Astrée*. Paris, 1908.
(2) Brunetière, *Histoire de la littérature française*, t. I, p. 511.

souplesse et de force, de pénétration, de gravité, de clarté, de « roideur » comme disait Henri Estienne, révélées à nos écrivains, par cette lutte même avec un idiome étranger. Et, en effet, d'une langue à une autre, il n'y a pas de meilleur moyen de s'assurer du vrai sens, du sens intérieur et profond des mots. Une syntaxe exprime une « mentalité », un vocabulaire est une conception de la vie. »

Or, nous l'avons vu, la langue d'Amyot est aussi purement française, aussi purement moderne que possible : italianismes, archaïsmes, latinismes, il rejette tout ce qui n'est pas de la conversation courante, de celle que parleront ses lectrices, de celle qu'il parlait lui-même, car, si nous en croyons Lambin, « personne n'eut plus que lui la politesse et le vernis du monde et de la cour. »

C'est à ces qualités personnelles, aussi bien qu'au choix même de son auteur, qu'Amyot doit l'influence si profonde qu'il a exercée chez nous.

APPENDICES

APPENDICE I

UN EXEMPLAIRE DE L'ÉDITION DE 1559 PORTANT DES NOTES MANUSCRITES DE CHARLES IX ET D'AMYOT

« Depuis que l'aage et l'usage vous eurent apporté la suffisance de lire, et quelque jugement naturel, vous ne vouliez lire en autre livre », dit Amyot à Charles IX en parlant des *Vies* de Plutarque (1).

La Bibliothèque du baron James de Rothschild possède, de l'édition originale de Vascosan 1559, un exemplaire (2) qui a dû servir à Amyot pour faire travailler son royal élève ; il contient en effet des signatures de Charles, avant et après le 5 décembre 1560, puisque nous lisons, feuillet 613 recto, *Maximilian de France, duc d'Orleans*, et fol. 612 verso, *Charles IX Roy de France, seigneur de Gonnesse* (3). Cet exemplaire contient aussi des annotations d'Amyot, malheureusement trop peu nombreuses.

Fol. 224, I.

En face de *trois cents*, il écrit en marge : *mille*.

Le texte de toutes les éditions était τριάκοντα μυριάδας.

(1) « Epistre au Roy », en tête des *Œuvres morales*.

(2) Nous avons pu consulter ce volume grâce à la bienveillance de M. Emile Picot.

(3) On connait l'origine de cette plaisanterie : « François Ier, nous dit Brossette, pour se mocquer de la longue liste des titres qu'étaloit l'empereur Charles-Quint, ne prenoit d'autre qualité dans ses réponses que celle de Roi de France, seigneur de Gonesse et de Venves. » (Note sur le v. 201 de la 1re satire de Régnier.)

Cette correction d'une inadvertance — qui se trouvait d'ailleurs dans l'Erratum de cette édition — a été admise en 1565.

Fol. 41, B.

Le texte de 1559 était : *que les Lacedemoniens les fouettassent s'ilz y faisoient aucune faulte.* Après avoir souligné : *les fouettassent s'ilz y faisoient,* Amyot inscrit en marge : *fussent bien fouettés s'ilz faisoient aucune faulte.* Puis il remplace *fouettés* par *escorchés à coups de sangles* (ce dernier mot est corrigé lui-même en *fouet*)*;* mais il barre ensuite la correction tout entière, et revient à la leçon précédente, à laquelle pourtant il fait subir une légère modification (*commettoient* substitué à *faisoient*). Le texte devient donc : *que les Lacedemoniens fussent bien fouettés s'ils commettoient aucune faulte.*

Or l'édition de 1565 porte :

et s'ils y faisoient faute, que les Lacedemoniens fussent bien fouettés.

L'hésitation même que trahissent les ratures d'Amyot dans l'exemplaire de Rothschild semble prouver que nous avons affaire à une correction antérieure à 1564.

Au contraire, je crois qu'il faut considérer comme postérieure à cette date la correction suivante :

Fol. 54, I.

Le texte : *Comme fut celuy qui premierement fonda Marseille...* Amyot barre *celuy qui premierement,* et écrit en marge *Protus celuy qui fonda.*

Cette correction, nous l'avons vu plus haut,

provient d'une interprétation différente du mot πρῶτος dans la phrase grecque. Or l'édition de 1565 reproduit le texte de 1559, et ce n'est qu'en 1619 que Fédéric Morel introduira, non pas la correction de l'exemplaire de Rothschild, mais celle de l'exemplaire de Melun, un peu différente d'expression et où notamment πρῶτος est rendu à la fois par *Protus* et par *premierement : comme fut Protus qui premierement fonda Marseille.*

Ce sont là malheureusement les seules annotations qu'Amyot ait inscrites sur cet exemplaire : aussi n'avons-nous pu le faire entrer dans l'étude des remaniements successifs de sa traduction ; mais il méritait néanmoins d'être mentionné comme une curiosité historique et une des très rares reliques de cet illustre préceptorat.

APPENDICE II

UNE COPIE DE CORRECTIONS MANUSCRITES D'AMYOT CONSERVÉE A LA BIBLIOTHÈQUE AMBROSIENNE

La Bibliothèque Ambrosienne de Milan possède, sous la cote D. 195 inf., un recueil manuscrit contenant des pièces de dates, provenances et formats divers.

Ce recueil, d'après les renseignements qu'a bien voulu nous communiquer M. le Dr Achille Ratti, préfet de l'Ambrosienne, était déjà formé au début du XVIIe siècle, car c'est à cette époque qu'il passa, avec un grand nombre d'autres volumes, des mains des héritiers du fameux bibliophile Gianvincenzo Pinelli (1) à la Bibliothèque Ambrosienne.

Au folio 82 recto de ce volume, on lit : « Aucunes corrections faites par Me Jacques Amyot, grand aumosnier de France sur sa translation françoise des Vies de Plutarque, marquées sur l'impression faite à Paris par Michel Vascosan en l'an M.D.LXV (2). »

Suivent un grand nombre de corrections qui vont jusqu'au folio 84 v°.

(1) Sur Gianvincenzo Pinelli (1535-1601), cf. Teissier, *Eloges des hommes savans*, t. II, pp. 311-314 ; — Tiraboschi, *Storia della Letteratura italiana*, t. VII, pp. 351-357 et 893 ; — H. Favaro, *Galileo Galilei e lo studio di Padova*, Florence, 1883 ; — P. de Nolhac, *Lettres inédites de Muret*, dans les *Mélanges Graux*, 1884, in-8°, pp. 381, 390, 393 ; et *Bibliothèque de Fulvio Orsini*, *passim*.

(2) L'existence de ces corrections dans le manuscrit D. 195 inf. nous a été signalée par M. Louis Passy, membre de l'Institut. Nous sommes heureux de lui en exprimer ici nos respectueux remerciements.

Si nous examinons ces corrections, nous n'aurons pas de peine à y reconnaître celles que nous fournissait déjà l'exemplaire de Melun étudié plus haut. Il ne nous paraît pas douteux que celui-ci doive être identifié avec l'impression de 1565 dont parle le titre de la rédaction milanaise. Cette dernière, d'autre part, semble être de l'écriture de Regnauld Martin qui fut, ainsi que nous l'avons dit, à une date indéterminée, le possesseur de l'exemplaire de Melun.

Une autre question se pose, non moins facile à résoudre. Lequel de ces deux relevés de corrections a servi de base à l'édition de 1619 ?

Alors même que nous ignorerions la présence au début du XVII[e] siècle de ce recueil, soit dans la bibliothèque de Pinelli, soit à l'Ambrosienne, l'examen des corrections suffirait à nous déterminer avec certitude. Une partie de ces corrections, que Morel a reproduites exactement dans son édition, sont plus ou moins dénaturées dans la copie de Milan, par ex. :

34, H. Amicla, *au lieu de :* Amycla.

54, C. Ecececstides, *au lieu de :* Excecestides.

134, C. Perithordes, *au lieu de :* Perithoedes.

358, I. soudaineté et de hardyesse, *au lieu de :* soudaineté de hardyesse.

420, E. se departit de la, *au lieu de :* se partit de la.

A côté des modifications fautives, il y a des omissions, et cela soulève une troisième question. Faut-il

attribuer ces omissions assez nombreuses (vingt-trois) (1) à l'inattention du copiste, ou devons-nous supposer que cette copie de Milan a été faite avant que toutes les corrections aient été inscrites par Amyot sur l'exemplaire de Melun ?

Il est extrêmement probable que la rédaction de Milan est antérieure à la mort d'Amyot, car le titre porterait dans le cas contraire : *feu Mr J. Amyot, en son vivant grand aumonier de France.*

D'autre part, au milieu du feuillet 85 recto, on lit : « Sensuivent autres corrections faites par ledit Amyot sur sa translation des Œuvres moralles et meslees dudit Plutarque marquees sur l'impression faitte à Paris par ledit Vascosan en l'an M.D.LXXII. »

Il est donc très probable que la transcription des corrections des *Morales* a suivi immédiatement celle des corrections des *Vies*, ce qui la place non seulement après 1572, mais même après 1575, puisque les corrections des *Morales* n'ont pas passé dans l'édition donnée à cette dernière date par Vascosan, sous la surveillance d'Amyot (2).

Nous avons, du reste, dit plus haut que les annota-

(1) Sur ces vingt-trois corrections, trois manquent aussi dans l'édition de Fédéric Morel ; ce sont : 258, I ; 321, B ; 501, I. — Mais les vingt autres s'y trouvent (51, I ; 117, D ; 148, F ; 164, H ; 179, F ; 180, K ; 191, H ; 218, D ; 219, E ; 303, G ; 316, I ; 382, C ; 394, K ; 399, G ; 405, F ; 428, G ; 455, G ; 455, H ; 460, K ; 502, A). - D'autre part, Morel omet en 1619 quatre corrections qu'avaient reproduites le manuscrit de Milan ; ce sont : 91, G ; 382, F ; 398, D ; 473, E.

(2) Ces corrections s'arrêtent dans le recueil de Milan au fol. 92 v°, c'est-à-dire au fol. 160 de l'édit. 1572. Le reste de la transcription est perdue. Ce qui en subsiste peut pourtant nous fournir des matériaux intéressants et nous en tirerons parti prochainement dans une étude sur la traduction des *Œuvres Morales* par Amyot.

tions de l'exemplaire de Melun nous semblaient, pour la plupart, dater des environs de 1580-83 (1). Si cette hypothèse est vraie, la transcription de Milan aurait donc été faite entre 1580 et 1593.

Mais, comme on le voit, ces remarques ne nous fournissent aucun élément pour résoudre la question posée, et il reste possible, si cette transcription est postérieure de peu à 1580, que les omissions que nous y constatons s'expliquent par la date ultérieure de certaines annotations d'Amyot sur l'exemplaire de Melun.

(1) Mais la seule que nous puissions rapporter avec certitude à cette date (fol. [illegible]) y est précisément omise dans la copie de Milan.

———

APPENDICE III

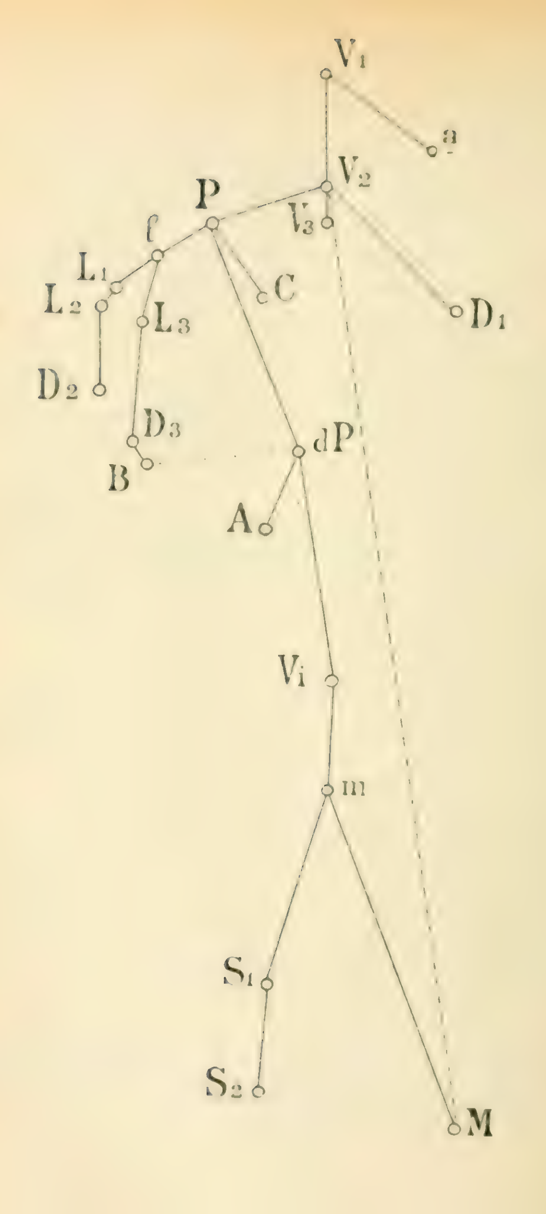
ESSAI D'UN TABLEAU DE FILIATION DES PRINCIPALES ÉDITIONS DE LA TRADUCTION DES VIES DE PLUTARQUE PAR AMYOT DE 1559 A 1619

Nous nous sommes proposé, dans le tableau que l'on va voir, de préciser les indications que nous avions données dans le chapitre III de la première partie. Ce tableau ne prétend pas être complet. Non seulement, à partir de 1590 nous avons négligé de parti pris toutes les contrefaçons d'un format différent de celui de Morel (1619) ; mais encore, parmi celles qu'il nous eût été utile de connaître, un certain nombre a dû nous échapper.

Beaucoup de ces éditions ne nous sont connues que par un seul exemplaire, et c'est à l'obligeance de leurs possesseurs que nous devons d'avoir pu les consulter ou en avoir la collation (1).

Cet essai de filiation n'a pas, d'ailleurs, l'intérêt que présentent d'ordinaire les travaux de ce genre. Sauf pour ce qui concerne l'édition dite définitive de Fédéric Morel, il ne contribue pas à l'établissement du texte de notre auteur, puisque les seules éditions authentiques sont celles de Vascosan.

(1) Nous sommes heureux d'adresser nos remerciements à MM. Brunot et Beaulieux, ainsi qu'à MM. J. de Zangroniz, Cantinelli, conservateur de la Bibliothèque de Lyon, Giraud-Mangin, de la Bibliothèque de Nantes, et Aude, de la Bibliothèque Méjanes.


V1
a
V2
P
V3
f
L1
L2
C
D1
L3
D2
D3
dP
B
A
Vi
m
S1
S2
M

Explication des abréviations.

V_1 Vascosan, Paris, 1559, fol. [Bibl. nat. velins 701-702].
V_2 Vascosan, Paris, 1565, fol. [Bibl. nat. J. 729].
V_3 Vascosan, Paris, 1567, 8 vol. in-8° [Bibl. nat. Rés. J. 2082-87].
a Contrefaçon publiée à Anvers avant 1565.
P Perrin, Genève, 1567, fol. [Bibl. de Lyon, 24531].
l [Sur cette édition supposée par nous, cf. p. 618].
L_1 Le Preux, Lausanne, 1571, fol. [Bibl. nat. J. 718], ou Jacques du Puys, Paris, 1572 [Bibl. Méjanes, G. 3414].
L_2 Le Preux, Lausanne, 1572, 2 vol. 8° [Bibl. Nat. J. 10915-16].
L_3 Le Preux, Lausanne, 1574, fol. [Bibl. de M. Ferd. Brunot et Bibl. de Versailles I3n, FA].
C Cloquemin, Lyon, 1572, fol. [Bibl. de M. Beaulieux, et Bibl. de Roanne 587, C].
D_1 Du Puys, Paris, 1572, 2 vol. 8° [Bibl. nat. J. 20332].
D_2 Du Puys, Paris, 1578, 2 vol. 8° [Bibl. de l'Arsenal. Bis A. 18858 H. Hist].
D_3 Du Puys, Paris, 1583, fol. [Bibl. nat. J. 720].
B Gabriel Buon, Paris, 1584, fol. [Bibl. Mazarine, 6755 D], ou Gilles Beys. Paris, 1584 [Bibl. de Nantes, Hist. 56211].
d P Jeremie des Planches, Paris, 1583, fol. [Bibl. nat. J. 719].
A Auvray, Paris, 1587, 3 vol. 8° [Bibl. nat. J. 10926].
Vi E. Vignon, Genève, 1594, fol. [Bib. de M. Beaulieux], ou Guillaume de Laimarie, Genève, 1594 [Bibl. de Bordeaux, Hist. 8672].
m [Sur cette édition supposée par nous, cf. Ire partie, ch. III].
S_1 J. Stoer, Genève, 1610 [Bibl. de Nantes, Hist. 56211].
S_2 J. Stoer, Genève, 1617, fol. [notre bibliothèque].
M Cl. Morel, Paris, 1619, fol. [Bibl. nat. J. 720-722].

Nous signalerons en outre une édition de 1579, Paris, in-folio, que possède le British Museum sous la cote 721 m 7, 8. — Le *Supplément* au *Manuel* de Brunet (t. II, col. 259) mentionne également une édition in-folio de Le Preux en 1575. — Enfin Draudius (Bibl. classica, Libri Gallici, p. 131) cite une édition in-8° publiée par Cloquemin en 1568.

Nous avons parlé (p. 109) des deux contrefaçons publiées à Anvers avant 1563 et que nous désignons par la lettre *a*. Brunet signale, sans aucune référence précise (*Manuel*, t. IV, col. 738), une édition d'Anvers in-8°, mais elle est de 1564.

Nous avons fait figurer dans ce tableau une édition *l*, dont l'existence, qui nous a semblé nécessaire pour expliquer certaines variantes des éditions suivantes, est d'ailleurs rendue très vraisemblable par la mention des registres du conseil de Genève que nous avons citée (p. 109, note 3). Cette édition, publiée chez Le Preux, présenterait la même justification que P et L_1. — Il n'est pas impossible, également, que dP (1583) au lieu de dériver de P (1567) remonte à une édition intermédiaire entre P et *l* ; mais cette hypothèse ne nous a pas paru assez fondée pour que nous pussions en tenir compte dans ce tableau.

Enfin on a vu plus haut (p. 132) pourquoi l'existence d'une édition *m* entre 1594 et 1610 nous paraissait vraisemblable (1).

(1) On voit que ce tableau est très incomplet, et, par suite, fort incertain. La découverte de nouvelles éditions y apporterait sans doute plus d'une modification.

Certaines des éditions que nous avons étudiées portent, suivant les exemplaires, des indications différentes de lieu et parfois même de date : pour les associations de libraires français, p. ex. B (Buon et Beys) le fait n'a rien que de très ordinaire ; nous signalerons seulement l'association, pour L, de Du Puys et du libraire de Lausanne Le Preux, et, pour Vi, de Guillaume de Laimarie et du libraire genevois Vignon.

Quelque incomplet que soit ce tableau, il peut du moins nous suggérer quelques remarques :

1° Les contrefaçons remontent très rarement à une édition authentique (Vascosan) ; presque toujours, elles dérivent d'une contrefaçon antérieure.

2° D'une manière générale, les imprimeurs d'alors, comme ceux d'aujourd'hui, se servent plutôt comme modèle d'une édition du format de celle qu'ils veulent faire. C'est ainsi que l'édition Le Preux, 1574, in-folio, n'a pas été faite sur l'édition Le Preux 1572, in-8°, mais sur l'édition Le Preux, 1571, in-folio. De même, l'édition Du Puys, 1583, in-folio, n'a pas été faite sur l'édition Du Puys, 1578, in-8°, ni sur l'édition Du Puys, 1572, in-8°, mais sur l'édition Le Preux, 1574, in-folio. Nous avons vu que souvent les imprimeurs profitaient de cette identité de format pour reproduire page pour page l'édition dont ils se servaient. (Des Planches, 1583 ; Vignon, 1594 ; Stoer, 1610 ; Stoer, 1617 ; Morel, 1619 ; de même Perrin, 1567 et Le Preux, 1571 ; de même encore Le Preux, 1574 et Du Puys, 1583).

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 8, avant-dernière ligne : La Bibliothèque du baron James de Rothschild vient d'acquérir un manuscrit des dernières années du XV[e] siècle, qui contient la traduction française des Vies d'Hannibal, de Scipion, et de Pompée. Cette traduction est très probablement l'œuvre de Bourgouyn ; mais elle présente avec le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, pour les deux dernières Vies, un certain nombre de variantes de style et de langue, qui présentent quelque intérêt et sur lesquelles nous nous proposons de revenir.

Page 14, lignes 9 et 10 : *au lieu de* Montassilant, *lire* Montaffilant.

Ibid., ligne 12 : *au lieu de* 1509, *lire* 1505 ; *et ajouter* : Cf. Bertrand de Broussillon, *La maison de Laval*, tome III, p. 243, et t. IV, p. 38.

Page 45, note 2 ; *ajouter* : Sur Jacques Thiboust de Bourges, cf. un article de M. Omont dans la *Revue d'Histoire Littéraire*, 1897, pp. 92-97.

Page 61, note ; *ajouter* : Romolo Amaseo fut précepteur du cardinal Alexandre Farnèse, petit-fils du pape Paul III ; c'est ce qui explique son crédit au Vatican ; il était ami des cardinaux Bembo et Sadolet.

Page 101, ligne 7 de la note 1 : *au lieu de* 1500, *lire* 1560.

Ibid. ligne 10 de la même note : *au lieu de* 1568, *lire* 1561.

Ibid. remplacer les lignes 21-23 : *Leodegarii*... 13304) par : *Leodegarii a Quercu Latinarum literarum Regii Professoris oratio habita Lutetiae, initio suae professionis,*

anno 1561, X. Cal. Jan. (Bibl. Mazarine, ms. 14743, page 267.) M. Clement a retrouvé ce discours et a pu ainsi rectifier la date de 1565 ou de 1568 donnée par les historiens du College Royal pour la nomination de Léger du Chesne. (Cf. sa these latine *De Adriani Turnebi praefationibus et poematis*, p. 19, note 3.) Cette date de 1561, qu'indiquait déja Lazzeri (*Miscellanea*, t. II, p. 278), est d'ailleurs confirmée par le temoignage de Lambin (*Oratio postridie Idus Dec. anno CIↃ IↃ LXII habita*, Bibl. Nat., Rés. X, 1240.)

Page 103, note 1 : *ajouter à la fin du premier paragraphe* : Pierre Sainct Fleur dédie a Amyot ses *Institutiones rhetoricae*, publiees sans doute pour la premiere fois en 1561 ou 1562 (l'epitre dédicatoire est datée de « 15 Calendas Febr. 1561 »), dont la Bibliothèque Nationale possede une édition de 1577 (4° X. 3256.)

Page 105, ligne 3 : *ajouter* : Signalons pourtant la correction suivante (*Vie de Pericles*) 111 F : Ed. de 1559 : Et voyant que Tolmides... sur la confiance de ses prosperités passées, *à cause qu'il estoit grandement* prisé et honoré.

Ed. de 1565 : ...*pour lesquelles estoit grandement*...

Ed. de 1567 (t. II, p. 586) : ...*pour lesquelles il estoit grandement*...

Cette correction de langue est-elle le fait de l'imprimeur ou doit-elle être attribuee a Amyot, qui en a fait d'analogues soit dans l'Erratum de 1559, soit en 1565 ? — Seule une collation complete des volumes de 1565 et de 1567 permettrait de résoudre avec certitude cette question de la part d'Amyot dans la publication de l'edition dite « de Charles IX ».

Page 123, note 1, derniere ligne : *ajouter* : Pour les *Œuvres morales*, le *Manuel* de Brunet signale des éditions en

1581 et 1582 « imprimées par J. Macé pour Fédéric Morel. »

Page 131, lignes 6 et 7 : *transporter l'exemple* 4 F. 7, *à la page 130, à la même hauteur*.

Page 132, lignes 19 et 20 : *au lieu de* : le texte de 1594, *lire* le texte de 1583 et de 1594.

Page 133, ligne 8 ; *au lieu de* 1594, *lire* 1610.

Page 145, note 3 ; *ajouter* : cité par Lacurne Sainte-Palaye.

Page 160, note 1 ; *ajouter* : Nous voyons pourtant (ms. fr. 5660) qu'au moment du transfert de la Bibliothèque de Blois à Fontainebleau (1544) deux volumes grecs étaient prêtés, l'un à Pierre Danès, l'autre à Jean Chapelain, médecin de la Régente. (Cf. H. Omont, *Les Catalogues de manuscrits grecs de Fontainebleau* ; appendice I, pp. 351 et 353-54.)

Page 162, note 2, ligne 20 ; *au lieu de* Prevost de Sausac, *lire* Prevost de Sansac.

Page 166, ligne 20 ; *ajouter une virgule après* ἀθλητικόν.

Page 167, lignes 13 et 14 ; *Ponctuer ainsi le passage grec* : τῶν δὲ φαμένων· ὅπερ ἦν ἀθλητικόν, στρατιωτικοῦ σῶμα καὶ βίον διαφέρειν...

Page 178, ligne 14 ; *ajouter* : Loys Marchant avait en outre publié une traduction française de la Vie de Caton d'Utique qui parut pour la première fois, semble-t-il, en 1554 à Lyon chez George Poncet. (Cf. La Croix du Maine ; du Verdier ; et Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. I). La Bibliothèque Nationale en possède une édition non datée, publiée chez Jean Bonfons qui exerça entre 1547 et 1568. (Cf. Renouard, *Imprimeurs parisiens*.) Mais cette traduction a été faite sur le latin de Lapo Florentino, et n'a par suite qu'une valeur très médiocre. (Bibl. Nat., J. 22553, 8°).

Page 217, ligne 3 : *[illegible]* : On pourrait être tenté d'expliquer cette addition d'auxiliaires inchoatifs par le désir de rendre avec plus d'exactitude le présent grec qui semble, en effet, exprimer souvent cette nuance (cf. article de Riemann dans les *Mélanges Graux*, pp. 585, sq.). Mais nous rencontrons ce procédé de traduction chez Amyot aussi bien pour des aoristes que pour des présents.

Page 226, ligne 1 : *[illegible]* : On peut lire sur la différence des termes qui désignent des usages antiques ou modernes, et sur la valeur des appellatifs, tels que *[illegible]*, des réflexions curieuses dans l'*Advis et devis de langues*, de Bonivard (1563), publié pour la première fois dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* en 1848-49, et, depuis, à Genève, chez Fick, 1865.

Page 261, lignes 20 et 21 : *au lieu de* peto a te quantum me apud eum, *lire* peto a te quantum me amas, ut omni ratione coneris me apud eum.

Page 265, note 1, ligne 4 : *au lieu de* [illegible], *lire* [illegible].

Page 528, ligne 9 : *au lieu de* signale les deux sens, *lire* signale ce sens.

INDEX

DES NOMS PROPRES

C

D

E

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

X

Z

W

INDEX

DES MOTS, LOCUTIONS ET OBSERVATIONS GRAMMATICALES

Q

R

S

T

V

Y

TABLE DES MATIÈRES

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART



